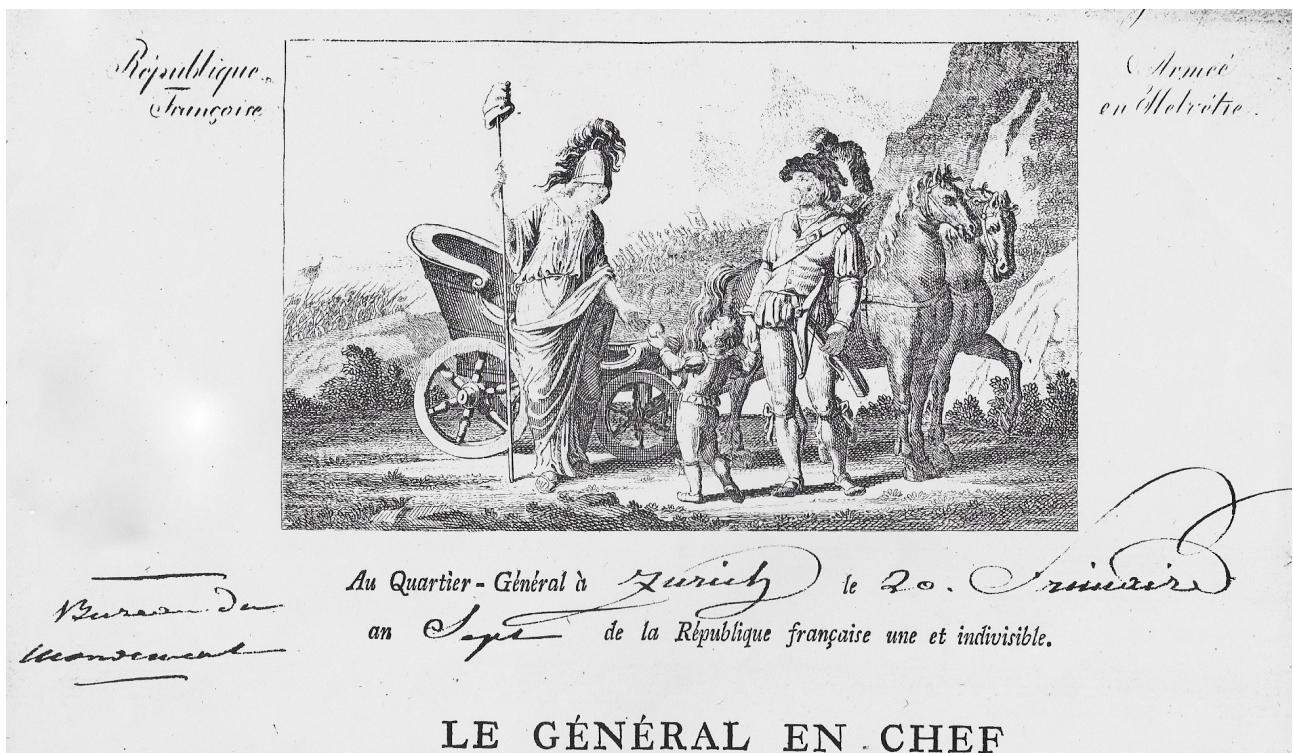


Les soldats français arrivent en Suisse

1798 : Libération ou occupation ? La perspective française



Thèse de doctorat Tome 2 : Les troupes

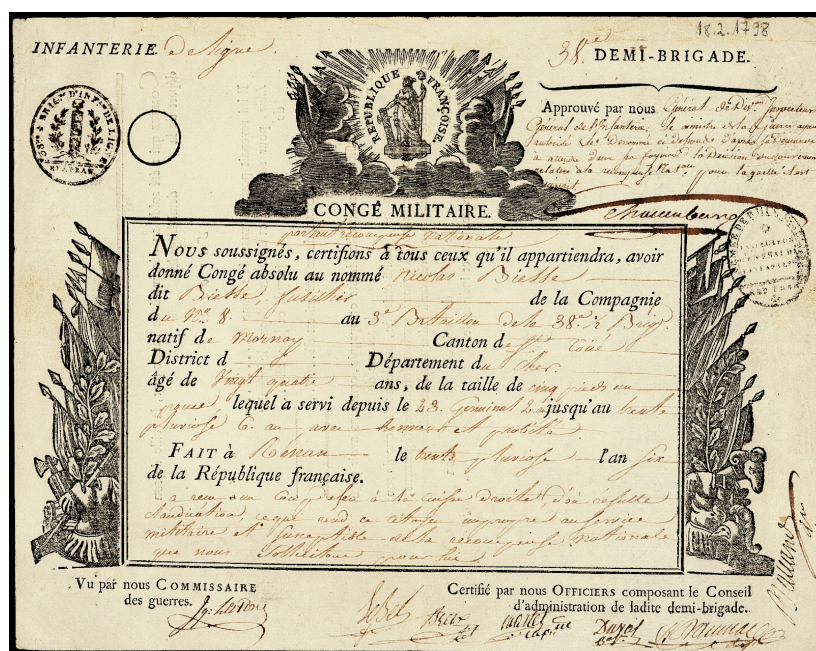
Auteur : Derck Chr. E. Engelberts
Directeur de thèse : Prof. Olivier Christin
Jury : Prof. Irène Herrmann, Igor Moullier, Alexandre Vautravers

Soutenance: 24 juin 2024

C: L'armée française en Suisse : des troupes avec leurs cadres



1



2

- 1 Uniformes de la 14^e légère, présente partout en Suisse en 1798 dès qu'il y a des combats à mener, <https://sabreandbayonet.blogspot.com/2018/10/legion-noire.html>, 05.03.2024
- 2 Congé absolu accordé au fusilier Nicolas Biesse de la 38^e demi-brigade d'infanterie de ligne, un des deux corps d'infanterie ayant passé la totalité de 1798 en Suisse. Ce militaire a été libéré de ses obligations depuis Renan (BE) à la veille d'entrer en terres helvétiques, <https://aquitania-memoria.com/art-et-histoire/campagne-dhelvetie-1798/>

Table des matières tome 2 :

<i>C.I : Introduction générale.....</i>	<i>346</i>
<i>C.II : Les demi-brigades d'infanterie, typologie, composition et effectifs :.....</i>	<i>346</i>
C.II.1 : les demi-brigades d'infanterie de ligne.....	351
C.II.2 : les demi-brigades d'infanterie légère, introduction générale.....	443
<i>C.III : Les régiments montés, typologies et effectifs.....</i>	<i>496</i>
C.III.1 : les hussards.....	497
C.III.2 : les chasseurs à cheval.....	521
C.III.3 : la cavalerie lourde ou grosse cavalerie.....	529
C.III.4 : les dragons.....	535
C.III.5 : Conclusions générales sur les troupes montées.....	546
<i>C.IV : Les régiments d'artillerie : typologies, effectifs, actions.....</i>	<i>547</i>
C.IV.1 : Mouvements généraux, commandement, relèves de l'artillerie de l'armée d'Helvétie.	547
C.IV.2 : L'artillerie à pied en Suisse en 1798.....	557
C.IV.3 : L'artillerie à cheval, aussi appelée « <i>légère</i> » en Suisse en 1798.....	562
C.IV.4 : Les compagnies d'ouvriers d'artillerie.....	570
C.IV.5 : Modestes éléments conclusifs quant au rôle de l'artillerie en Suisse en 1798.....	572
<i>C.V : Les états-majors et le corps des officiers.....</i>	<i>573</i>
C.V.1 : Les états-majors.....	573
C.V.2 : Le corps des officiers.....	604
<i>C.VI : Les administrations de l'armée.....</i>	<i>625</i>
C.VI.1 : Les commissaires des guerres ordonnateurs et ordinaires.....	626
C.VI.2 : Problèmes logistiques lors de l'invasion, 17 janvier – 12 avril 1798.	628
C.VI.3 : Eléments de conclusion intermédiaire.....	655
<i>C.VII : La question de la présence des femmes.....</i>	<i>656</i>
C.VII.1 : Les femmes dans les armées françaises de la Révolution.....	656
C.VII.2 : Présence légale des lavandières et vivandières.....	659
C.VII.3. : Épouses, "amies" ou "fiancées", prostituées présentes au mépris de la loi.....	661
C.VII.4. : Conclusion.....	665
<i>C.VIII : Instruction, formation continue et évaluation des troupes.....</i>	<i>667</i>
C.VIII.1 : Formation et instruction des troupes en périodes calmes.....	667
C.VIII.2 : Conscription et formation des bataillons de garnison.....	679
C.VIII.3 : Eléments de synthèse quant au rôle et au fonctionnement de la formation.....	693

C: L'armée française en Suisse : des troupes avec leurs cadres

C.I : Introduction générale

Cette partie est consacrée à divers aspects liés à l'organisation, la structure, le fonctionnement et les actions des forces françaises qui agissent en Suisse. Il s'agit notamment de décrire le processus de formation des corps, tant sur le plan organisationnel que sur celui de l'instruction militaire. La structure d'âges, la composition régionale et sociale sera autant que possible mise en évidence, tant pour la troupe que pour les officiers, afin de déterminer des différences internes expliquant les attitudes de ces corps face à la population civile ou dans leur engagement dans les opérations. Le tableau des relèves des troupes d'infanterie et de cavalerie actives en 1798 en Suisse figurent en annexes¹.

On peut s'étonner que, dans le deuxième des 4 tomes de la très sérieuse *Histoire militaire de la France*, les événements soient ramenés aux seules lignes qui suivent :

« *Sous différents prétextes, les troupes françaises pénètrent, au début de 1798, en Suisse et dans les Etats pontificaux, y proclament une république helvétique et une république romaine qui rejoint ainsi le camp des « républiques-sœurs » d'Italie (ligurienne et cisalpine) ».*²

Cela semble un peu mince pour des opérations qui ont permis d'infliger les seules défaites militaires suisses sur sol helvétique depuis le milieu du XV^e siècle et de transformer l'année suivante la Suisse en champ de batailles européen. Il ne mentionne rien de spécifique concernant les troupes engagées.

C.II : Les demi-brigades d'infanterie, typologie, composition et effectifs

Au cours de l'année 1798, ce ne seront pas moins de 17 demi-brigades de ligne, sur les 113 dont dispose le Directoire, qui séjournent plus ou moins longtemps en Suisse sous les ordres de Schauenbourg. Cela représente plus de 15 % de l'ensemble de l'infanterie de ligne française. Ajoutons à cela qu'il y a eu 5 demi-brigades d'infanterie légère, sur 31, soit un bon 16 %. Le bref passage des troupes de Brune, avec 4 demi-brigades de ligne et 1 d'infanterie légère renforce encore l'importance accordée par le gouvernement français aux opérations en Suisse. L'analyse de ces forces peut fournir un aperçu significatif des troupes de la République française, sachant que l'infanterie représente la force principale en effectifs des armées à cette époque.

En 1798, l'infanterie française est structurée en demi-brigades, d'infanterie de ligne et d'infanterie légère. D'où viennent ces termes, que recouvrent-ils, combien d'hommes et de chevaux, comment sont-ils organisés, d'où viennent-ils ? La structure sociale, générationnelle, politique, régionale est plus ou moins définissable selon les corps et leur histoire.

Les demi-brigades de 1798, de ligne et légères, sont dites de « seconde formation ». Cela signifie qu'elles sont le résultat du second « *amalgame* », décrété le 18 nivôse an 4 [7 janvier 1796].

Le premier amalgame avait été décrété le 21 février 1793. Ces deux amalgames constituent les différentes étapes d'une réorganisation fondamentale de l'infanterie française. Sous l'Ancien Régime, l'infanterie était structurée en régiments, commandés par des colonels. Ils étaient composés, en principe depuis 1776, de 2 bataillons, commandés par un major, forts d'environ 600 hommes chacun (tous grades confondus), répartis en 9 compagnies. Selon l'ordonnance du 17 mars 1788, on comptait 79 régiments d'infanterie française et 23 d'infanterie étrangère (dont 11 suisses et 8 allemands)³.

1 Cf. Annexes 2 Infanterie et 3 troupes montées.

2 BODINIER, Gilbert, «Les campagnes de la Révolution : Encore la guerre», in : CORVISIER, André (sous la direction de), *Histoire militaire de la France*, tome 2 : de 1715 à 1871(sous la direction de Jean DELMAS), Paris, PUF, 1992, p. 276. cité BODINIER – 1992.

3 https://www.1789-1815.com/arfr3_1789.htm , 25.11.2020.

Un régiment comptait théoriquement environ 1200 hommes. Les fonctions d'officier étaient assurées exclusivement par des hommes issus de la noblesse.

En 1791-92 le gouvernement décida d'une levée de bataillons de volontaires, pris parmi les gardes nationaux. Ces bataillons ne furent pas intégrés dans la ligne, mais formaient une sorte d'armée parallèle « *plus citoyenne que militaire* »⁴. Après la proclamation de la « *Patrie en danger* », du 11 juillet 1792, cet effort fut étendu, mais les hommes levés ainsi montraient peu de discipline. La première volée de 1791 regroupait autant que possible d'anciens militaires des différentes armes. Celle de 1792 disposait de moins de cadres et de formation, des problèmes d'effectifs se posaient souvent de manière importante.

Le départ vers l'émigration, les démissions et les destitutions d'officiers réduisirent de manière dramatique le savoir-faire dans la conduite et le commandement. Les officiers partis sont remplacés par la promotion de sous-officiers issus de la ligne et par des fils de citoyens actifs, nommés entre 1791 et 1793. Selon Bodinier, il ne restait en 1794 que 8,5% de l'effectif des officiers⁵ d'Ancien Régime.

Faisant face à ces multiples problèmes, la Convention adopta, le 12 février 1793, la proposition de Dubois-Crancé⁶, d'intégrer la ligne et les bataillons de volontaires en créant des demi-brigades formées chacune d'un bataillon provenant de la ligne et de deux bataillons de volontaires. C'était :

« (...) aussi le moyen de faire passer aux uns ce qui manquait aux autres : le patriotisme des volontaires, l'instruction et la discipline des soldats de ligne. »⁷

La réduction des effectifs, due aux démissions, désertions, pertes (blessures, prisonniers et décès), contraint le Directoire à mener une seconde opération d'amalgame. Dès le 18 nivôse an 4 [8 janvier 1796], l'opération ramène le nombre de demi-brigades de ligne de 208 à 113, ne réduisant les demi-brigades d'infanterie légère que de 32 à 31. Une seule demi-brigade de seconde formation réunit en principe deux demi-brigades de première formation.

En 1798, une demi-brigade est ainsi théoriquement composée des restes de 2 bataillons tirés des anciens régiments de ligne et des restes de 4 bataillons de volontaires. Les demi-brigades présentes en Suisse montrent qu'il existe de fortes et nombreuses variantes par rapport à la règle générale, qui prend le plus souvent l'aspect, en Suisse en tout cas, d'une exception...

Sur le plan du personnel engagé, la demi-brigade d'infanterie - de ligne et légère - est organisée de la manière suivante :

Tableau N° 5 :		Composition de l'état-major de la demi-brigade			
Le total de 34 militaires se répartit comme suit :			officiers :		
chef de brigade	1	chefs de bataillon	3	4	12
officiers d'état-major :		quartier-mâîtres-trésoriers	2	8	
		adjudants-majors	3		
		chirurgiens-majors	3		

4 BODINIER - 1992, p. 237.

5 BODINIER, Gilbert, «De la Révolution à l'Empire», in : *Histoire de l'officier français, des origines à nos jours*, sous la direction de Claude CROUBOIS, Saint-Jean-d'Angély, Bourdessoules, 1987, p. 94. Cité : BODINIER – 1987.

6 Edmond Louis Alexis Dubois de Crancé ou **Dubois-Crancé**, * en 1747, † en 1814. Député du tiers aux Etats généraux, il y proposa d'importantes réformes militaires. Membre de la Convention, Montagnard, il consolida la cohésion des armées républicaines. Membre du Conseil des Cinq-Cents, il fut ministre de la Guerre en 1799. https://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Edmond_Louis_Alexis_Dubois_de_Cranc%C3%A9/117193 03.01.'21

7 BODINIER - 1992, p. 246

sous-officiers et soldats :					
adjudants-sous-officiers	3	tambour-major,	1	22	
caporal tambour	1	musiciens (dont un chef)	8		
maîtres-tailleurs	3	maîtres-cordonniers	3	armuriers	3

Chaque demi-brigade est composée de 3 bataillons, réunissant 1 compagnie de grenadiers et 8 compagnies de fusiliers. Les cadres de toutes les compagnies sont composés de 3 officiers (1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant). Ils ont sous leurs ordres 14 sous-officiers (1 sergent-major, 4 sergents, 1 caporal-fourier, 8 caporaux). Dans les demi-brigades de ligne, les compagnies de grenadiers sont fortes de 64 soldats et 2 tambours, celles de fusiliers de 104 soldats et 2 tambours. L'effectif théorique d'une demi-brigade de ligne est ainsi de :

Tableau N° 6 :		Effectif théorique d'une demi-brigade de ligne :	
état-major	officiers	12	
	sous-officiers et soldats		22
cadres des bataillons	3 bataillons à 27 officiers (9 x 3)	81	
	3 x 126 sous-officiers supérieurs et sous-off ^{ers} (9 x 14)		378
hommes de troupe	3 x 848 fusiliers et tambours (8 x 106)		2544
	3 x 66 grenadiers et tambours		198
Total théorique, tous grades confondus :			3235

Pour l'infanterie légère, le cadre reste le même. Les soldats sont appelés carabiniers et chasseurs. L'effectif est théoriquement le même, en réalité en Suisse en 1798 de manière générale plus petit.

La réalité du terrain en 1798 en Suisse démontre que ces effectifs ne sont jamais atteints. Les demi-brigades de ligne y ont en général des effectifs qui dépassent rarement les 2400 hommes en armes (les 3^e et 109^e de ligne), la moyenne se situant autour de 2356 hommes. C'est une situation générale de l'ensemble des troupes de la République en 1798 :

« La prolongation de la guerre et sa transformation en guerre d'expansion, le fait que les jeunes gens appelés par le décret du 23 août 1793 parce qu'ils avaient alors entre 18 et 25 ans demeurent indéfiniment sous les drapeaux sans être remplacés par de nouvelles classes, amenèrent une chute drastique des effectifs. »⁸

C'est une des raisons qui pousse le Directoire à décréter le 5 septembre 1798 la conscription :

« A peine ce travail délicat commencé [la confection des tableaux de conscrits] à partir du premier complémentaire an VI, est ordonnée une levée de 200 000 hommes, le 3 vendémiaire an VII (24 septembre 1798⁹) pour faire face à la menace d'une nouvelle coalition et pour parer à l'insuffisance des effectifs des forces armées qui ne sont plus alors, en théorie, que de 380 000 hommes, en réalité 326 000 présents¹⁰. »

Les écarts mentionnés se vérifient de manière générale dans les troupes engagées en Suisse. Les

8 CRÉPIN, Annie. *Chapitre III. L'instauration de la conscription* In : *Défendre la France : Les Français, la guerre et le service militaire, de la guerre de Sept Ans à Verdun* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2005 (généré le 06 décembre 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/17207>>. ISBN : 9782753523852. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pur.17207>. 06.12.2020

9 Arch. nat., AD XVIII B, Conseil des Anciens, tome 211, séance du 3 vendémiaire an VII., cité par CRÉPIN, op.cit.

10 G. VALLÉE, *La conscription dans le département de la Charente 1798-1807*, Paris, Sirey, 1937, p. 3, cité par CRÉPIN, op.cit.

premiers effets de cette levée seront perceptibles dès mi-novembre 1798 pour l'armée d'Helvétie. Pour l'armée d'Helvétie, Schauenburg démontre que la levée décidée est sans doute aucun nécessaire, voire indispensable, mais qu'elle doit être encadrée de manière à éviter d'encombrer les troupes en première ligne avec des conscrits non formés, insuffisamment équipés, inexpérimentés¹¹. L'arrivée des premiers conscrits à la fin de l'année 1798 sera étudiée dans le chapitre consacré à l'instruction (cf. chap. C.VIII.2 infra) et aux troupes en transit (cf. chap. D.IV.3.2.2 infra) puisque ces hommes arrivent à pied en Suisse en passant, soit par le département du Mont-Terrible et Bienne, soit par celui du Doubs et Yverdon. Leur encadrement est un paramètre essentiel pour éviter les heurts avec les populations locales.

La partie qui suit présente 15 des 17 demi-brigades de ligne qui ont été subordonnées à Schauenburg. Leur ordre de présentation correspond à celui de leur arrivée en Suisse. Seules les 17^e, qui ne passe que 2 décades en Suisse du 22 septembre au 10 octobre et la 23^e qui arrive le 1^{er} décembre, à une décade de l'arrivée de Masséna, ne sont pas présentées, n'ayant laissé aucune trace dans la correspondance de Schauenburg, si ce n'est l'annonce de leur arrivée, respectivement de départ. Sont présentées ensuite les 5 demi-brigades d'infanterie légère.

La présentation de la ligne se fait en deux sous-parties, d'abord les 10 demi-brigades ayant successivement envahi et occupé le pays et y ayant réprimé les soulèvements d'avril, mai et septembre, pour lesquelles il a été procédé à une consultation exhaustive des registres matricule. En seconde partie les 5 dernières, arrivées après les séquences de conflit actif, dont seuls les corps des officiers ont fait l'objet d'une analyse.

Pour l'infanterie légère officiers et troupes ont été analysés. Il y a également 2 sous-parties : celle qui présente les 3 demi-brigades ne passant qu'une partie de l'année en Suisse et la 14^e d'infanterie légère qui y passe l'année entière et dont l'ensemble des soldats et sous-officiers ont été analysés pour des raisons qui seront précisées dans cette partie spécifique. Une présentation succincte des corps sous les ordres de Brune complète ce tableau¹².

Pour chacune, leur constitution par les deux amalgames, les états de service des officiers et, pour une partie d'elles, les mutations relevées dans les registres matricule sont au centre de la réflexion. L'évolution de leurs effectifs selon les relevés décadaires et mensuels fait l'objet d'un tableau synthétique¹³. Les éventuelles observations relevées dans les rapports d'inspection concernant la tenue générale du corps, plus spécialement sur les qualités et les défauts du corps des officiers complètent autant que possible l'analyse. Cet aspect, plus aléatoire, n'a pu être retenu que pour autant qu'ils aient existé et que les inspections aient été réalisées soit en Helvétie même, soit dans une période assez proche pour pouvoir être estimées comme encore pertinentes pour 1798. L'activité déployée en Suisse, avec leur participation aux différentes actions complète ce portrait, comme les renseignements ou les évaluations laissés par Schauenburg à son successeur à propos des corps actifs au moment du passage de témoin.

Les données concernant les officiers et leurs carrières ont été recueillies dans les dossiers de « *revues d'inspection* » et/ou « *états des officiers* ». En l'absence d'un inspecteur de l'infanterie désigné en début d'année, il n'y a aucune revue pendant leur séjour en Suisse. Même après sa réintégration en cours d'année dans ses fonctions d'inspecteur de l'infanterie, Schauenburg n'a pas le temps de procéder à de telles revues de détail en raison de sa charge simultanée de commandant en chef de l'armée, préoccupé de l'évolution de la situation stratégique qui met son armée en première ligne

11 BNUS, MS 0.477/1488 - SHAT, B 2 68, 24 brumaire an 7 [14 novembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer*

12 Il s'agit de 4 demi-brigades de ligne et une légère.

13 Cf. Annexe 14 infra.

face aux forces autrichiennes. Pour cette recherche il a fallu procéder à un recoupement d'informations en croisant les données de la dernière revue avant le passage en Suisse, le plus souvent au cours de l'année précédente, avec la première faite après leur séjour helvétique, parfois encore en 1798 mais plus souvent en 1799, voire plus tard encore.

N'ont ainsi été retenus dans les bases de données que les officiers figurant dans les deux revues ou états. Cette opération n'a pas pu être faite pour les 76^e et 89^e. L'écart entre les deux revues est trop important (4 ans dans un cas !). Le nombre de références tombe en-dessous de la moitié, voire du tiers des officiers figurant encore à la seconde revue parmi le cadre, proportion jugée trop faible pour fournir des données assez significatives pour des comparaisons avec les autres corps.

Pour 10 demi-brigades de ligne, les données concernant les sous-officiers et les soldats ont été tirées des « *registres matricule* » des corps. Ils mentionnent à peu près 39'000 hommes enrôlés dans les corps entre le moment de l'ouverture du registre (au moment du second amalgame¹⁴) et la date de départ des corps de Suisse ou du passage de commandement à Masséna. Sur les près de 22'000¹⁵ hommes qui figurent encore comme présents dans les corps en 1798, les informations n'ont été retenues que pour 1823 (8,37%) dont la carrière a généré une annotation qu'on puisse lier au passage en Suisse, soit par la date, soit par la mention expresse à un événement (blessure, mort, mutation, promotion, désertion, démission, radiation, jugement) survenu en Suisse, tels que les combats autour de Berne, en Suisse centrale, au Valais ou autour de Stans.

Pour chacune des demi-brigades ont été établis des tableaux de structure des âges aussi bien pour la troupe que pour les officiers. Ils permettent de connaître l'histoire des corps intervenant en Suisse sur le plan du vécu du personnel les composant, de savoir depuis combien d'années ces hommes sont dans les forces armées de la France.

Les données chiffrées concernant les effectifs ont été en majorité tirées des « *Etats de situation de l'armée française en Helvétie*. »¹⁶ Ils se présentent sous des formes diverses. Etablis théoriquement de manière décadaire, la série n'est pas complète¹⁷. Pour le début de l'année 1798, il y a les listes des unités été détachées des armées du Rhin et de Mayence, destinées à l'armée dite « *de l'Erguel* ».

Un premier état, non daté¹⁸, fournit la liste des unités, leurs stationnements, leurs dates de départ prévues, leurs destinations et dates d'arrivée prévues sur les frontières de la Suisse. Ces départs s'échelonnent entre les 13 et 20 pluviôse an 6 [1^{er} et 8 février 1798], les arrivées pour les 16 au 30 pluviôse [4 au 18 février] (cf. chap. B.II.2 supra). Il n'y a ici aucune mention des unités provenant de l'armée d'Italie envoyées dans le Pays de Vaud sous les ordres successifs des généraux Ménard puis Brune. Au moment de leur mise en mouvement ces demi-brigades étaient destinées à l'armée dite « d'Angleterre » sous les ordres des généraux Bonaparte et Desaix.

Les « *états de situation* », très variables dans leur présentation et leur précision, indiquent au hasard un « Sollbestand » ou un état réel, « Istbestand¹⁹ », ce qui expliquerait les fortes variations. En plus, il y a mensuellement le « *Tableau général des forces de l'armée française en Helvétie* », qui donne, en principe chaque premier du mois, la situation de détail réelle de chaque corps avec ses emplacements, officiers, malades, prisonniers, détachés etc., ainsi que les états des pièces d'artillerie, caissons, chevaux.

14 Entre les 11 février et 18 juillet 1796 pour ces 10 demi-brigades.

15 Nombre arrondi à partir des 21'779 hommes obtenus par l'addition des effectifs moyens des 10 demi-brigades pour leur séjour en Suisse en 1798.

16 SHAT, B 2 338 et 339

17 La série complète des dates existantes se trouve dans les tableaux d'évolution des effectifs en Annexe 14.

18 SHAT, B 2 338/31, probablement 10-12 pluviôse an 6 (29-31 janvier 1798), *Le général de brigade, sous-chef de l'état-major général*, [signé] Duvignan, *Au Ministre de la guerre et au Directoire Exécutif, Armée du Rhin, Formation du corps d'armée détaché de celle du Rhin se rendant à Delémont sous les ordres du Général de Division Schaenbourg* [sic]

19 Ces deux appellations, tirées de la réglementation militaire suisse désignent, le premier, l'effectif théorique ou tel qu'il devrait être et le second, l'effectif réel, en pied ou en activité.

Selon les types d'états demandés, les chiffres des états étant globaux, il n'est pas possible de déterminer si, selon l'auteur, les cas et les corps, les effectifs mentionnés varient en raison de l'inclusion ou non des officiers dans l'effectif global. Des écarts d'une centaine d'effectifs entre les états établis le premier de chaque mois et les rapports décennaires des 10 et 20 du mois, tendraient à soutenir cette hypothèse. Les rapports mensuels sont rédigés à l'attention du ministère et du gouvernement. Les états décennaires n'ont a priori qu'un usage interne. Globalement, on constate que Schauenburg aurait dû pouvoir compter pour l'invasion sur une force d'environ 20'000 hommes. En réalité il n'en a eu qu'environ 16'000, soit une différence de 20%, correspondant à plus d'une demi-brigade en moins.

Pour chacune des demi-brigades, de ligne et légères, ont été établies des tableaux de structure par âges, aussi bien pour la troupe que pour les officiers. Ils permettent de connaître un aspect de l'histoire des hommes composant les corps intervenant en Suisse sur le plan de leur "vécu militaire" antérieur, ainsi que les rapports d'âge entre troupe et cadres officiers.

C.II.1 : les demi-brigades d'infanterie de ligne

Au cours de l'année 1798, ce ne sont pas moins de 20 demi-brigades d'infanterie de ligne qui interviennent en Suisse. Lors de l'invasion, elles sont au nombre de 10, totalisant 29 bataillons. 4 d'entre elles (12 bataillons) se trouvent sous les ordres de Brune, et les autres (14 bataillons) sous ceux de Schauenburg. Celles de Brune quittent la Suisse fin mars pour Toulon et l'Égypte et ne sont pas remplacées dans l'immédiat. Parmi les demi-brigades sous les ordres de Schauenburg, seule la 38^e reste en Suisse toute l'année. Il faut relever que seuls 2 de ses 3 bataillons s'y trouvent. C'est en vain que le général en chef réclame tout au long de l'année que le troisième bataillon lui soit également envoyé. Avant le 20 mai, les 4 autres demi-brigades auront toutes été relevées. Un premier véritable renfort n'arrive que début juin.

Au moment de remettre son commandement à Masséna, Schauenburg dispose de 11 demi-brigades de ligne. La force militaire française ne retrouve que vers le 20 novembre un effectif similaire à celui de l'invasion, soit 32 bataillons, par l'arrivée simultanée de 4 demi-brigades (12 bataillons). Une 12^e demi-brigade (la 23^e) arrive en même temps que le nouveau général en chef.

La présentation détaillée se fait dans l'ordre chronologique de leur arrivée sous le commandement de Schauenburg pour les opérations contre et en Suisse. Seules les 10 ayant participé aux opérations d'invasion, de répression et d'occupation au cours de l'année ont fait l'objet d'un recensement des hommes du rang. Les 5 dernières seront étudiées de manière moins approfondie en raison de leur arrivée tardive après mi-octobre et de leur non-participation aux actions militaires de 1798.

Les 5 demi-brigades de ligne chargées de l'invasion de la Suisse par le nord, disposent de mentions concernant les attelages, chevaux et pièces d'artillerie, informations qui manquent pour les corps entrant ultérieurement en Suisse en relève puis en renfort. Les troupes se trouvant dans l'actuel canton du Jura ou dans le Jura bernois jusqu'à Bienne comprise, ne se trouvent pas sur sol helvétique en 1798, puisqu'il s'agit alors du département du Mont-Terrible. Une troupe française présente à Porrentruy, Delémont ou Saignelégier est juridiquement « chez elle ».

C.II.1.1 : 3^e demi-brigade d'infanterie de ligne.

Elle fait partie des 5 demi-brigades subordonnées à Schauenburg pour son entrée en Suisse. Elle doit partir le 13 pluviôse an 6 du secteur de Strasbourg - Sélestat pour être le 20 à Delémont [1^{er} au 8 février]²⁰. Elle attend à Huningue que les subsistances soient assurées à leur arrivée²¹. Constituée

20 BNUS, MS 0.483/19, 12-13 pluviôse an 6 [31 janvier – 1^{er} février 1798], *Copie des ordres et lettres écrits par M. Le général Duvignan, sous-chef de l'état-major général relatives aux mouvements des troupes aux ordres du général Schauenburg*

21 BNUS, MS 0.470/10, 17 pluviôse an 6 [5 février 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion, général de brigade*

le 1^{er} ventôse an 4 [19 février 1796], elle est composée des restes de 2 bataillons de régiments de ligne et 4 bataillons de volontaires²².

Le ci-devant régiment de Bretagne a eu une part active dans la guerre de Sept-Ans (1756-1763) et son premier bataillon a participé à la bataille de Wissembourg en décembre 1793 avec les premiers bataillons de l'Ain et du Jura avec lesquels on a formé la 91^e demi-brigade de première formation. Le ci-devant régiment de Beauce est en Corse en 1770, avant de participer à la Guerre d'indépendance des Etats-Unis dans le détachement du comte de Grasse, chargé de défendre les îles des petites Antilles. Certains vétérans figurent dans le corps des officiers de la 3^e. Aucun des bataillons de volontaires n'a participé à la campagne de Vendée. En tant que demi-brigade, la 3^e a participé à la défense de la place de Kehl, d'octobre 1796 au 10 janvier 1797.

Parmi les 98 officiers retenus dans les documents, il y en a 79 (80,6%) qui sont entrés dans le métier des armes sous l'Ancien Régime. 35 d'entre eux avaient en plus été promus à divers grades de sous-officier. Il y a même, cas rares, un « *élève de l'école militaire* », sous-lieutenant en 1782 et un « *cadet gentilhomme* », sous-lieutenant en 1783, tous deux promus le même jour en mai 1789 au grade de lieutenant. La moitié de ces « vétérans » a une carrière ininterrompue, les autres ont connu une interruption de leur parcours, de quelques mois à plusieurs années, avant d'être incorporés dans les bataillons de volontaires en 1791-92. 3 officiers, natifs du Haut-Rhin, proviennent de régiments suisses : un major par le régiment Boccard, un capitaine par le régiment Reinach et un lieutenant par les Gardes suisses.

Les nombreuses campagnes faites sur trois continents, Europe, Asie et Amérique avec les campagnes de mer, au Levant, au Hanovre (1759-62) illustrent l'expérience au combat de ce corps d'officiers, notamment:

- 12 aux campagnes de Corse entre 1772-75²³.
- 16 aux sièges de Mahon (Minorque) et de Gibraltar, entre 1781 et 1783.
- 13 à l'une et/ou l'autre des campagnes d'Amérique, entre 1782 et 1791.

De ces 41 officiers, 3 ont fait campagne en Corse et aux Amériques. Un autre en Corse, puis les sièges de Mahon et Gibraltar. Tous ont fait les campagnes de la Révolution dès 1792-93.

Le corps des officiers est composé en très forte majorité d'hommes plutôt âgés (le doyen est né en 1738 !) et ainsi dotés d'une solide expérience. Les combats contre les Corses, dans un terrain montagneux et difficile, sont une expérience très utile pour qui veut débusquer les Suisses des fonds de leurs vallées et des sommets de leurs crêtes. Quant aux origines géographiques, les officiers viennent de 36 départements différents. Seuls les départements d'origine des bataillons de volontaires connaissent une représentation nette avec 16 officiers originaires du Haut-Rhin et 10 du Jura, les 2 autres départements, l'Ain et la Haute-Marne comptent 7 représentants chacun.

Dans le registre matricule²⁴ de la troupe, compte tenu d'un effectif moyen du corps lors de son séjour en Suisse de 2404 hommes, le dépouillement des 3700 individus entrés au corps entre le 18 juillet 1796, ouverture du registre, et le 20 floréal an 6 [9 mai 1798], a permis de retenir 131 références, soit 5,45 % de l'effectif moyen.

Seuls 5 de ces militaires, tous avec un grade de sous-officier, sont entrés dans le métier des armes sous l'Ancien Régime. L'un d'eux est promu officier le 22 mars en récompense de ses actions dans la campagne contre Soleure, un autre est tué près de Zurich le 26 avril, les 3 autres sont marqués comme déserteurs entre l'entrée en Suisse et la campagne contre la Suisse centrale. Il n'y a aucun ressortissant de l'Ancienne Confédération, mais la plupart des hommes proviennent de départements

22 Le tableaux restituant les deux amalgames ayant composé la demi-brigade se trouve en Annexe 6/1/1 infra.

23 Jeune lieutenant, Schauenburg a subi son baptême du feu lors de cette campagne menée contre les insurgés corses.

24 SHAT, 18 Yc 5

proches de la Suisse : ce sont d'abord les 78 Alsaciens du Haut et du Bas-Rhin. A leurs côtés figurent 10 ressortissants des départements voisins : Ain, Doubs, Jura, 7 au total pour le Rhône, le Saône-et-Loire et la Côte-d'Or. On retrouve ainsi, comme pour les officiers, une trace des origines territoriales des bataillons de volontaires.

L'aspect marquant de cette liste est que 85 références concernent des entrées au corps entre mi-octobre à fin novembre 1797 (cf tableau T4 de la structure par âges sous Annexe 21 infra), 76 de ces entrées (89,4 %) sont suivies d'une désertion entre le début du mouvement vers le Mont-Terrible et la campagne en Suisse centrale. 8 hommes sont réformés, 1 seul, originaire du Cher, est promu. Faut-il en conclure que l'enthousiasme révolutionnaire leur fait défaut ? L'interprétation semblerait a priori tentante, mais doit être relativisée, car ces effectifs devraient être comparés avec des épisodes similaires dans les années 1792-94, ce qui n'est que difficilement possible en raison des amalgames qui ont généré des registres chaque fois renouvelés. 54 de ces déserteurs viennent des deux départements du Bas- et du Haut-Rhin, 11 des départements voisins : Moselle, Vosges et Haute-Marne. Les 8 réformés ont les mêmes origines. Pour les 38 hommes entrés au corps entre 1791 et 1796, il y a 18 déserteurs dont 13 proviennent également des 5 départements mentionnés. Pour les 3 hommes incorporés en 1798, 2 désertent (du Bas-Rhin et du Haut-Rhin encore) et un troisième passe du statut de fusilier à celui de grenadier. Il ne semble pas téméraire d'interpréter ces désertions de ressortissants de départements proches de la Suisse, (85 sur 99), comme un refus de s'éloigner trop longtemps de chez soi (le printemps avance et les travaux viticoles et agricoles réclament des bras). Au total, les désertions sont le fait, en moyenne, de 4,12 % des 2404 hommes.

Le résumé des observations liées spécifiquement, soit par la mention expresse du lieu, soit par la date de l'inscription, des éléments retenus jusqu'à la veille du départ de Zurich figure dans un tableau des mutations comptabilisant les promotions, les mutations vers d'autres corps, les désertions, les réformes, les morts (tués, morts de leurs blessures ou autres causes), les jugements. Pour son passage en Suisse, cela donne une diminution de 205 hommes.²⁵

A son entrée en Suisse, la 3^e de ligne est annoncée forte de 2576 hommes, 19 charretiers, 56 chevaux (dont 18 d'officier) et 2 pièces d'artillerie²⁶. A son départ de Zurich, le 3 mai, elle compte, selon les *Relevés décadaires des mouvements, 2^e Division, Bureau du mouvement* : 2290 hommes, soit une diminution de 286 hommes²⁷. Selon les registres décadaires de la position de l'armée, les effectifs du corps évoluent et ne concordent pas. Ainsi, le 20 mars les registres annoncent 2389 hommes, alors que dans son rapport au Directoire, le Ministre de la guerre parle encore de 2535 hommes « *présents sous les armes* »²⁸. Les 30 mars et 20 avril, les relevés décadaires mentionnent 2379 puis 2320 hommes, alors que dans son rapport au Directoire, le Ministre parle ici de 2290 hommes « *présents sous les armes* »²⁹, idem pour le Bureau du mouvement.

Si certaines modifications dans les effectifs semblent difficiles à expliquer, les baisses intervenues entre le 30 pluviôse et le 6 ventôse proviennent d'une première série de désertions. Entre les 6 et 30 ventôse, elles seraient dues à la campagne contre Soleure et Berne (- 46). Celle intervenue entre le 1^{er} et le 20 floréal serait due à la campagne contre la Suisse centrale et l'intégration d'une deuxième série de désertions (- 88). Cela corrobore les pertes annoncées pour le 1^{er} bataillon, « *de 30 à 40*

25 Cf. tableau des mutations N° 4/1 sous Annexe 4 infra.

26 SHAT, B 2 338/32, 30 pluviôse an 6 [18 février 1798], [Schauenburg], *Corps d'armée dans l'Erguel*

27 BOURGUE: *Historique du 3^e régiment d'infanterie*. S.l., s.d. Manuscrit, [entré au SHAT le 23.8.1890]. pp. 137-140 mentionne 2227 hommes, soit une diminution de 349 ou de 309 selon le premier relevé décadaire de l'armée.

28 ANP, AFIII 149/699/52, 30 ventôse an 6 [20 mars 1798], *Paris, Rapport fait au Directoire exécutif, par le Ministre de la guerre*

29 SHAT, B 2 64, 26 germinal an 6, [15 avril 1798], *Paris, Rapport au Directoire exécutif, fait par le Ministre de la guerre*

*hommes*³⁰ », étant entendu que les pertes comprennent tués et blessés.

La différence entre les effectifs annoncés par le *Bureau du mouvement* et celui relevé d'après le rôle de troupe peut aussi provenir d'une partie des hommes blessés, en particulier en Suisse centrale, qui seraient encore sur le rôle au 1^{er} frimaire an 7, avant d'en être retirés par la suite. Il est impossible de reconstituer avec plus de précision les pertes réelles qui auraient eu lieu en Suisse. Le corps subit par la suite des pertes importantes, tant à Gênes, qu'à Novi et Vérone. Les radiations « *pour longue absence / absent à l'hôpital / en congé, non rentré* » ne mentionnent pas, sauf rares exceptions, le lieu où le militaire a été blessé ou d'où il est parti. Lors des longs déplacements, les désertions sont plus nombreuses, facilitées par l'étirement du corps sur la route, les « traînards » devenant des déserteurs. Pour la 3^e de ligne, il ne serait pas surprenant qu'un certain nombre de soldats originaires du Haut-Rhin, sans exclure ceux de l'Ain ou du Jura ($\pm$ un tiers du corps), aient tenté de rentrer dans leurs foyers plutôt que de passer au sud des Alpes. Un certain nombre de promotions aux grades de sous-officier, sont faites entre les 10 et 15 messidor an 6 [28 juin – 3 juillet], sans pouvoir les relier formellement aux événements suisses, faute d'indications précises.

Le « *Registre des services et campagnes des officiers en pied / à la suite de la demi-brigade* »³¹ le plus proche retenu est daté du 26 nivose an 6 [15 janvier 1798]. Par feuillets encollés il y a l'état d'origine du corps. L'écriture de base est celle de l'état à la veille de la campagne en Helvétie.

De la même date, il y a une liste des 29 officiers « *à la suite* » de la demi-brigade. Parmi ces « *sur-numéraires* », il y en aurait 2 « *en pied* » en Suisse. Aucune liste ne permet de savoir avec certitude lesquels étaient effectivement présents au corps début 1798. Il y a également, du 5^e jour complémentaire an 6 [21 septembre 1798], une liste des nominations et départs au sein du corps des officiers (en pied et à la suite), alors que le corps est déjà depuis 4 mois en Italie.

Pour l'an 5, une revue d'inspection, faite par l'inspecteur de l'infanterie Schauenburg, donne des indications sur les capacités des officiers commandant dans le corps. L'image qui en ressort est pour le moins en demi-teinte. Il y a mieux et Schauenburg le fait savoir.

*« J'ai trouvé peu d'uniformité dans sa tenue. Je suis bien persuadé que tous ceux qui la composent se serviront de tous leurs moyens pour ne pas rester au dessous des autres demi-brigades de l'armée. C'est aux officiers à exiger de la propreté et de la tenue de la part du soldat, et bien plus encore à lui en donner l'exemple, principalement dans les circonstances actuelles où le paiement exact des appointements fournit à chacun l'aisance de se vêtir conformément aux règlements. »*³²

Au moment d'en prendre le commandement en Suisse, il connaît les qualités et défauts du corps. Le registre de revue répertorie avec soin les campagnes faites par ses officiers depuis leur engagement. Il ne donne aucun renseignement individuel sur les aptitudes et personnalités des officiers.

A propos de son passage en Suisse, on relève qu'à son arrivée, elle est attribuée à l'aile gauche de l'armée sur les frontières de l'Helvétie. D'abord stationnée entre Delémont et Courrendlin, elle doit avancer jusqu'à Péry – La Heutte pour le 9 ventôse [27 février] au matin. De là elle doit descendre à Perles/Pieterlen le lendemain en prévision de l'attaque qui se prépare.

*« Vous recommanderez à vos troupes le plus grand silence dans la marche depuis les hauteurs de Boujean [Bözingen] jusqu'au Mont Menil [Montménil - Meinsberg]. Vous ne ferez point battre la caisse et vous défendrez de brûler des amorces et vous défendrez également de faire des feux. »*³³

30 BOURGUE, op. cit, p. 140

31 SHAT, Xb 226

32 BNUS, MS 0.450/fol 15, 11 pluviôse an 6 [30 janvier 1798], *Strasbourg*, [Schauenburg], *Au citoyen commandant la 3^e demi-brigade de ligne*

33 BNUS, MS 0.470/149 – MS 0.481/22, 8 ventôse an 6 [26 février 1798], [Schauenburg], *Au commandant la 3^e de ligne*

La 3^e de ligne participe à la prise de Soleure. Elle doit occuper la ville et le territoire soleurois. Ce n'est pas sans provoquer des problèmes dans la conduite du corps. Le général en chef doit informer le Directoire exécutif qu'il a dû mettre aux arrêts deux officiers en attendant que le gouvernement valide leur destitution. L'indiscipline qui règne, déjà remarquée par Schauenburg lors de l'inspection de janvier, ressort à propos du détachement du corps qui occupe la forteresse d'Aarbourg. Il en fait part au chef de brigade qui, lui, continue de bénéficier de sa bienveillance (cf. chap. D.I.1.2 infra).³⁴

Au premier floréal [20 avril], la 3^e de ligne fait toujours partie de l'aile gauche et poursuit sa mission de garnison à Soleure, Aarbourg et jusqu'à Olten, alors que son remplacement par la 103^e de ligne se prépare. Puis elle sera engagée dans la campagne menée contre les Petits-Cantons. Le 26 avril, 2 de ses compagnies affrontent les Zouglois près de Hägglingen, 4 de ses soldats y trouvent la mort. Le 1^{er} mai, ses 2^e et 3^e bataillons se trouvent à Rapperswil, le 2^e bataillon, le 4 mai, à Zurich, le 5, à Wintherthur. Le 12 mai, la 3^e de ligne est encore à Soleure, où elle surveille les mouvements des « agitateurs », au besoin par la force des armes, mais « après avoir épuisé celle de la persuasion. » Elle garde l'arsenal de Soleure, mis sous scellés, pour le préserver des prévarications :

« Si le commissaire des guerres se permettait quelque acte contraire à cette mesure, vous le ferez arrêter et amener à mon quartier général s'il ne peut justifier d'un ordre émané de moi ou du Commissaire général et approuvé par moi. »³⁵

Le lendemain, elle part en direction de Saint-Maurice et du Grand Saint-Bernard.³⁶

Le bureau du mouvement a ordonné le 13 floréal [2 mai]³⁷ que cette demi-brigade soit envoyée en renfort vers l'armée d'Italie. Le 9 mai, le général en chef confirme que la 3^e de ligne partira aussitôt la 103^e de ligne arrivée.³⁸ Le 24 floréal [13 mai], elle est en route, sous réserve d'un éventuel besoin qu'en aurait le général Lorge.³⁹ Ce dernier, ayant achevé ses opérations à Sion, n'a pas besoin de la 3^e qui peut poursuivre son chemin sans participer aux opérations en Valais, terminés avant son passage par Martigny. Selon son historique, elle est arrivée le 9 juin à Gênes, via Alessandria.

C.II.1.2 : 31^e demi-brigade d'infanterie de ligne.

La 31^e de ligne fait partie des 5 demi-brigades subordonnées à Schauenburg pour son entrée en Suisse. Elle doit partir le 16 pluviôse an 6 de la région de Hombourg et Marckolsheim, soit une ligne couvrant la rive gauche du Rhin entre Colmar et Mulhouse, pour être le 20 à Delémont [4 au 8 février 1798]⁴⁰. Elle doit⁴¹ rester aux environs de Huningue en attendant l'arrivée du ravitaillement à Delémont. Constituée le 27 pluviôse an 5 [15 février 1796], elle réunit les restes de 3 bataillons de ligne et 8 bataillons de volontaires (cf. tableau 6/1/2 sous Annexe 6 infra).

La 31^e partage avec la 89^e de ligne l'héritage de la 4^e demi-brigade de première formation. Les régiments *Colonel général* et *Picardie* ont fait la guerre de Sept-Ans et ont servi à en imposer aux Corses dès 1774. Les régiments *Condé* et *Picardie* ont combattu sur les fronts du Nord, de la Mo-

34 BNUS, MS 0.472/347, 21 germinal an 6 [10 avril 1798], Berne, [Schauenburg], *Au chef de la 3^e de ligne*

35 BNUS, MS 0.473/433, 23 floréal an 6 [12 mai 1798], A Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Martillière, chef de la 3^e demi-brigade d'infanterie*

36 BNUS, MS 0.473/437 - SHAT, B 2 64, 24 floréal an 6 [13 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif et au Ministre*

37 SHAT, B 13 201, 13 floréal an 6 [2 mai 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement*

38 BNUS, MS 0.473/420, 20 floréal an 6 [9 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

39 BNUS, MS 0.473/437 - SHAT, B 2 64, 24 floréal an 6 [13 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif et au Ministre*

40 BNUS, MS 0.483/19, 12-13 pluviôse an 6 [31 janvier – 1^{er} février 1798], *Copie des ordres et lettres écrits par M. Le général Duvignan, sous-chef de l'état-major général relatives aux mouvements des troupes aux ordres du général Schauenburg*

41 BNUS, MS 0.470/8, 17 pluviôse an 6 [5 février 1798], Bourglibre, [Schauenburg], 31^e demi-brigade et BNUS, MS 0.470/10, 17 pluviôse an 6 [5 février 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion, général de brigade*

selle et du Rhin entre 1792-1794. Seul le 3^e bataillon de Paris a participé à la guerre de Vendée⁴², la 31^e de ligne participe à la défense de Kehl en 1796/97.

Parmi les 70 références d'officier retenues, il y en a 47 (67.14 %) qui ont été incorporés sous l'Ancien Régime, dont 21 ont été promus à divers grades de sous-officier. Il n'y a pas d'officier d'Ancien Régime. 3 proviennent des régiments suisses, 2 du régiment de « Salis-Samade »⁴³ (un capitaine et un adjudant-major), natifs, l'un de Bâle, l'autre de Saint-Omer et un lieutenant, ancien tambour des « Gardes suisses », né à Saint-Denis. Les deux premiers passent directement de leur régiment aux bataillons de volontaires en 1792, après le licenciement des régiments suisses.⁴⁴

Le registre ne fournit pas d'indications sur les campagnes faites par les officiers. 36 des "vétérans" ont connu une carrière ininterrompue, pour la plupart au sein des 1^{er} et 55^e régiments d'infanterie. Pour 9 autres, il y a eu une interruption de quelques mois à quelques années entre leur premier service militaire et leur enrôlement au cours du dernier trimestre de 1792. Les données de 2 officiers manquent : ils sont, au moment de l'inspection, en 1799, prisonniers de guerre. Parmi les officiers issus des bataillons de volontaires, le tiers (7) sont promus le jour même de leur enrôlement à un grade de sous-officier, voire d'officier. Un tiers du corps des officiers a 40 ans et plus, le doyen est né en 1746. A propos de leur origine géographique, aucune tendance dominante ne peut être dégagée : 65 proviennent de 42 départements différents, 2 sont Suisses, l'un venant de Bâle, l'autre sans autre précision.

Dans les archives administratives⁴⁵, il y a pour l'an 5 un rapport d'inspection de Schauenburg [3 février 1797] ainsi qu'une liste non détaillée des officiers composant le cadre du corps [18 août 1797]. Les observations sont généralement positives, voire excellentes, à tous les niveaux de grade. De brèves mentions sur leurs aptitudes et qualités personnelles figurent pour 3 officiers supérieurs et 16 des 24 capitaines. 12 obtiennent des mentions indiquant qu'ils sont « instruit », « intelligent », « a des moyens », « actif ». Certains de ces officiers sont en plus « de bonne tournure ».

4 obtiennent une mention peu élogieuse : « peu instruit », « ne paraît pas s'occuper des détails de sa compagnie ». Pour 2 capitaines, on trouve une allusion à l'usure du métier : l'un, né au Mans en 1754 ayant une « faible complexion et peu de moyens », l'autre, né à Bâle en 1746, « ancien militaire, paraît occupé de sa besogne ». Même si la base statistique manque de fiabilité, on peut retenir qu'un bon cinquième (21 %) des officiers évalués sont insuffisants aux yeux de l'inspecteur.

Un autre indicateur des compétences, celle de l'évolution des carrières dans le corps, permet d'améliorer cette impression. Pour l'an 6, il n'y a qu'un document qui en propose quelques-uns à l'avancement, il est du 20 août 1798, alors que le corps se trouve en Italie. Ces 7 promotions sont passées entre le 21 juillet et le 9 septembre 1798. Il peut s'agir de promotions accordées pour une participation à la chute de Berne ou de Sion. Il y a en tout 20 promotions notées pour juillet-août 1798 et au cours de l'année 1799 : 12 sous-lieutenants sont promus au grade de lieutenant, 4 lieutenants deviennent capitaines, 3 capitaines chefs de bataillon, 1 chef de bataillon chef de brigade. Sur ces 20 officiers, seuls 5, promus aux grades les plus élevés, bénéficient de qualifications, toutes positives. Les autres ne contiennent aucune mention sur leurs aptitudes et qualités autre que leur promotion. L'addition de ces deux critères, qualifications et promotions révèle 6 avis négatifs sur 34 mentions,

42 VALIN, Claudy, « La bataille inaugurale dite de Pont-Charraut », in : *Guerre et répression, La Vendée et le Monde*, Enquêtes et documents N° 20, Centre de recherches sur l'histoire du monde atlantique, Nantes, Ouest Editions, 1993, carte 6, p. 62 : « Effectifs mobilisés sur le théâtre des opérations à la fin janvier 1795 (de l'encerclement de l'armée de Charette au Traité de Jaunaye) ».

43 Il s'agit du régiment Salis-Samedan, ou 64^e régiment d'infanterie, anciennement « Boccard » de 1752 à 1785.

44 Décret de l'Assemblée législative du 20 août 1792

45 SHAT, Xb 252

soit 17,65 %. En 1799 c'est un chef de brigade fribourgeois, Joseph Alexis von der Weid⁴⁶, qui prend le commandement de ce corps.

Pour la troupe, dans le registre matricule⁴⁷, avec un effectif moyen du corps lors de son séjour en Suisse de 2369 hommes, le dépouillement des 3630 individus entrés au corps entre le 15 février 1796 au 1^{er} prairial an 6 [20 mai 1798], permet de retenir 181 références, soit 7,64 % de l'effectif moyen. Seuls 6 de ces militaires sont entrés dans le métier des armes sous l'Ancien Régime. La moitié sont sous-officiers et il y a 2 grenadiers et 1 fusilier. Un des grenadiers et le fusilier sont marqués comme déserteurs, 2 sous-officiers sont réformés, les deux derniers sont morts dans les combats de mars 1798. Les $\frac{2}{3}$ des soldats (126/181) ont été enrôlés entre 1789 et 1794 (cf. tableau structure des âges T5 sous Annexe 21 infra).

Il n'y a aucun ressortissant de l'Ancienne Confédération. Pour la troupe, les origines géographiques sont aussi diverses que chez les officiers : 42 départements (30 identiques et 12 différents), 2 origines inconnues et 1 Italien. Seuls 4 départements comptent plus de 10 occurrences : Loiret, Haute-Marne, Moselle, Seine-et-Oise pour un total de 58 militaires. On ne peut que difficilement imaginer un effet de forte identité régionale marquant la vie du corps. Il s'agit d'un exemple de brassage de population venant de nombreuses parties de la France, ce qui ressort du grand nombre de bataillons de volontaires composant la demi-brigade dont seuls deux figurent dans les « fortes » représentations.

Fait marquant dans ce corps : le grand nombre de militaires réformés, le plus souvent en raison de leur incapacité à poursuivre le service suite à leurs infirmités, blessures, voire à leur absence dans les hôpitaux. Ici le 71,9 % des réformés ont été enrôlés entre 1791 et 1794. Parmi les soldats entrés dans le corps en 1797 (20,9 % des réformés), on peut imaginer qu'ils sont estimés inaptes au service en campagne. C'est dans ce groupe, entré en 1797, qu'on identifie aussi la moitié des 14 déserteurs répertoriés, soit 0,59 % des 2369 hommes en effectif moyen. Dans le cas de la 31^e, aucun regroupement territorial pertinent ne peut être retenu pour une analyse des réformes et désertions.

Selon le registre matricule, on relève que 139 des observations liées spécifiquement, soit à la mention du lieu, soit à la date de l'inscription concernant les réformés qui représentent ainsi l'essentiel de la diminution totale de 179 hommes (cf. tableau des mutations 4/1 sous Annexe 4 infra).

Son entrée en Suisse est annoncée avec un effectif de 2337 hommes⁴⁸, elle en annonce 2566⁴⁹ après son arrivée, en plus des 24 charretiers, 73 chevaux (dont 25 d'officier) et 2 pièces d'artillerie. Dans son rapport au Directoire, le Ministre de la guerre parle le 20 mars encore de 2337 hommes « *présents sous les armes* »⁵⁰. Le 30 mars, il compte 2312 hommes « *présents sous les armes* »⁵¹, idem pour le Bureau du mouvement.

Les principales diminutions, notamment en ventôse et entre les 9 et 20 mai, pourraient s'expliquer par l'attaque contre Soleure et Berne et la prise de Sion. En retenant les effectifs les plus élevés annoncés par Schauenburg le 6 ventôse et ceux du 1^{er} prairial, il y a une différence de 196. La différence avec le dépouillement du registre du corps peut s'expliquer par des absences de blessés radiés

46 Joseph Simon Alexis **Von der Weid**, * le 8 juin 1771, † le 9 août 1802 aux Antilles. Au régiment Vigier au service de France dès 1781, favorable à la Révolution, commandant d'une demi-brigade (1799), général de brigade (1802).

47 SHAT, 18 Yc 70

48 SHAT, B 2 338/31 bis, 14 pluviôse an 6 [2 février 1798], [Schauenburg], [Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre], *Corps d'armée de l'Erguel, Etat indicatif des corps qui doivent composer cette armée, de leur force de la date de leur départ et de celle de leur arrivée*

49 SHAT, B 2 338/32, 30 pluviôse an 6 [18 février 1798], *Corps d'armée de l'Erguel, Force active à l'époque du 30 pluviôse*

50 ANP, AFIII 149/699/52, 30 ventôse an 6 [20 mars 1798], *Paris, Rapport fait au Directoire exécutif, par le Ministre de la guerre*

51 SHAT, B 2 64, 26 germinal an 6, [15 avril 1798], *Paris, Rapport au Directoire exécutif, fait par le Ministre de la guerre*

au-delà de la date du 1^{er} vendémaire an 7.

La demi-brigade manque de sous-officiers, Schauenburg autorise formellement le chef de brigade :
« (...) à faire faire le service des places de caporaux vacantes par des fusiliers, qui seront confirmés suivant l'intelligence et la bonne conduite qu'ils montreront dans l'exercice de ces fonctions. Accepté la démission du lieutenant Verger. »⁵²

Une autre démission, autorisée, survient deux jours plus tard par celle du capitaine Gilles.⁵³ Le registre matricule n'a pas permis d'identifier une mise en application concrète de cette autorisation au cours du séjour en Suisse.

La 31^e participe à l'invasion de la Suisse. A son arrivée à Delémont, il manque 10 compagnies, restées en garnison à Brisach qui doivent en partir de suite⁵⁴. Elle a la mission de fournir les compagnies détachées qui occuperont La Neuveville (2 compagnies), Prêles, Nods et Diesse (1 compagnie par village)⁵⁵. Le reste du corps, soit 2 bataillons et 4 compagnies restantes du 1^{er} bataillon, est posté le 26 février à Boujean, où il attend l'arrivée de la 38^e. Elle participe à la prise de Soleure et de Berne comme le relève aussi son historique :

« (...) la 31^e (...) livre plusieurs combats, notamment celui de Soleure, bat l'ennemi près Berne, s'empare de toute son artillerie et pénètre dans Berne. »⁵⁶

La 31^e est attribuée à l'aile droite de l'armée, articulée autour de Fribourg, depuis les débouchés du Valais à la frontière bernoise, de Farvagny à Gümmenen. Lors de son séjour à Fribourg, elle semble impliquée dans l'incendie d'un couvent⁵⁷. Son départ en opérations vers la Suisse centrale, le Valais, puis l'Italie n'a pas permis au général en chef de déterminer sa responsabilité réelle dans l'événement⁵⁸. Elle était répartie entre Fribourg, Gruyères et Neuenegg-Gümmenen le 20 avril. 5 jours plus tard, à la veille de la campagne contre la Suisse centrale, elle se trouve à Schwarzenburg. Une partie du corps ferme le débouché de Thoune et de Schwarzenburg pour empêcher le contournement des lignes françaises par les Unterwaldiens qui tentent de passer par le Brunig.⁵⁹

C'est dans ses positions de Fribourg et environs qu'elle apprend qu'elle doit partir renforcer l'armée en Italie. Son arrivée est attendue le 12 juin à Milan.⁶⁰

Au début de ce déplacement elle est engagée pour mener l'opération contre les Haut-Valaisans :
« (...) elle fut employée à réduire les rebelles, dans le Valais, elle livra avec succès divers combats. Le 28 floréal an VI, la 31^e s'empare à la bayonnette de la ville de Sion (...) »⁶¹

C'est à Sion que l'on retrouve la 31^e. A la demande du citoyen Mangourit, résident français en Valais, elle se rend en Valais, avec une partie de la 16^e légère, sous les ordres du général Lorge. Elle se heurte aux Valaisans sur la Morge, franchie malgré le feu vif des défenseurs. Les hommes de la 31^e prennent ensuite d'assaut le Montorge. Il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure elle a participé au sac de la ville de Sion.

52 BNUS, MS 0.482/8, 1 ventôse an 6 [19 février 1798], [Schauenburg], *Au chef de la 31^e ½ brigade*

53 BNUS, MS 0.482/24, 3 ventôse an 6 [22 février 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Michel, chef de la 31^e*

54 BNUS, MS 0.470/35, 20 pluviôse an 6, [8 février 1798], *Delémont*, [Schauenburg], *Au général Jordy, à Brisach et BNUS, MS 0.470/36, 20 pluviôse an 6 [8 février 1798], [Delémont, Schauenburg], Au général S^{te} Suzanne, commandant la 5^e division militaire*

55 BNUS, MS 0.470/150, MS 0.481/22, 8 ventôse an 6 [26 février 1798], [Schauenburg], *Au chef de la 31^{eme} demi-brigade*

56 MONTAGNE, C. : *Histoire du 31^e régiment de ligne depuis 1615 jusqu'en 1887*. Tome 1^{er}. Laval, 1887, p. 79.

57 Il s'agit du couvent des Ursulines, <http://fribourg.ste-ursule.org/histoire/>, 02.06.2023

58 BNUS, MS 0.473/527 - SHAT B 2 64, 15 prairial an 6 [3 juin 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Aux membres du Directoire exécutif de France*

59 BNUS, MS 0.473/380 - MS 0.481/105, 8 floréal an 6 [27 avril 1798], *Arau*, [Schauenburg], *Au chef de brigade Nerin*

60 BNUS, MS 0.473/462, 30 floréal an 6 [19 mai 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

61 MONTAGNE, op. cit., p. 80.

C'est de cette position que la 31^e part avec armes et bagages en direction de Milan le premier juin où son arrivée est annoncée pour le 12^e, soit un parcours journalier de 25 à 30 kilomètres en moyenne.

Deux hommes au moins n'étaient pas à Sion, mais en prison à Aarburg pour avoir laissé échapper un émigré qu'ils avaient pour mission de conduire en prison à Colmar. Ils apprennent leur libération le 23 mai après 2 mois de privation de liberté. Ils ont ordre de rejoindre leur corps à Sion⁶³.

Une compagnie, stationnée à Bienne, reçoit l'ordre de rejoindre le corps avec l'indication précise du parcours d'approximativement 450 kilomètres :

« (...) partir de Bienne avec votre troupe pour rejoindre votre ½ brigade. Vous la dirigerez par Avenches, Moudon, Lausanne, Villeneuve, Martigny, La Pierre sur le St.-Bernard [Bourg-St-Pierre], Aoste, St.-Martin, Ivrea, Santhia, Vercelli, Novara, Vegirane, Milan. »⁶⁴

C.II.1.3 : 38^e demi-brigade d'infanterie de ligne.

Les 2^e et 3^e bataillons de cette demi-brigade font partie des 5 demi-brigades subordonnées à Schauenburg pour son entrée en Suisse⁶⁵. Elle doit partir le 18 pluviôse an 6 de Porrentruy, pour être le 20 à Delémont [6 au 8 février]⁶⁶, d'où ils se rendent sans délai à Bienne.⁶⁷ Le 2^e bataillon y reste comme garnison, alors que le 3^e se porte sur la frontière à Boujean. Ces bataillons restent en Suisse toute l'année 1798. Apprenant qu'il n'y a que 2 bataillons présents dans sa division, le général fait une demande immédiate et pressante au Ministre⁶⁸ de bien vouloir faire venir le premier bataillon qui manque. Cette demande sera refaite, en vain, à de multiples reprises⁶⁹, arguant que sa longue ab-

62 BNUS, MS 0.473/462, 30 floréal an 6 [19 mai 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*, et BNUS, MS 0.473/490, 6 prairial an 6 [25 mai 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au général Brune*, et BNUS, MS 0.473/501, 10 prairial an 6 [29 mai 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

63 BNUS, MS 0.473/478, 4 prairial an 6 [23 mai 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au citoyen rapporteur du 1^{er} Conseil de guerre*. Il a été possible d'identifier le grenadier Emanuel Bourguignon, né en 1775, originaire de Seine-et-Oise, enrôlé en 1792 et réformé en septembre 1798.

64 BNUS, MS 0.473/503, 10 prairial an 6 [29 mai 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au C^{en} Roy, capitaine à la 31^e ½ B^{de}*. Pierre Roy, natif de Dijon en 1763, militaire depuis 1781. Incorporé dans le bataillon de la Butte-des-Moulins (Paris) en 1791, où il a passé tous les grades, de sergent en septembre 1792 à celui de capitaine le 1^{er} juin 1793.

65 Le premier bataillon est d'abord à Morteau et successivement à Besançon et à Carouge/Genève, dès mai 1798 et jusqu'en avril 1799, SHAT, Xb 259.

66 BNUS, MS 0.483/19, 12-13 pluviôse an 6 [31 janvier – 1^{er} février 1798], *Copie des ordres et lettres écrits par M. Le général Duvignan, sous-chef de l'état-major général relatives aux mouvements des troupes aux ordres du général Schauenburg*

67 BNUS, MS 0.470/10, 17 pluviôse an 6, [5 février 1798], [Schauenburg], *Au général Novion, général de brigade*

68 BNUS, MS 0.470/51 – SHAT, B 2 63, 18 pluviôse an 6, [6 février 1798], Delémont, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

69 BNUS, MS 0.470/33, 20 pluviôse an 6, [8 février 1798], *Delémont*, [Schauenburg], *Au général Muller, commandant la 6^e division militaire*, [à Strasbourg]; BNUS, MS 0.470/34, 20 pluviôse an 6, [8 février 1798], *Delémont*, [Schauenburg], *Au citoyen Gros, chef du 1^{er} bataillon de la 38^e demi-brigade*, à Pontarlier; BNUS, MS 0.470/164, 9 ventôse an 6, [26 février 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Reigaud, commandant la place de Belfort*; BNUS, MS 0.471/294, 5 germinal an 6, [25 mars 1798], *Soleure*, [Schauenburg], *Au général Muller, commandant la 6^e division militaire*, [à Strasbourg]; BNUS, MS 0.471/295, 5 germinal an 6, [25 mars 1798], [Soleure, Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*; BNUS, MS 0.472/381 – MS 0.481/106 – SHAT, B 2 64, 11 floréal an 6, [30 avril 1798], *Aarau*, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre*; BNUS, MS 0.473/455 – SHAT, B 2 64, 29 floréal an 6, [18 mai 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*; SHAT, B 2 64, 9 prairial an 6, [28 mai 1798], *Paris*, *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie*, à Zurich : annonce le placement à Carouge (GE); BNUS, MS 0.473/512, 13 prairial an 6, [1^{er} juin 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au C^{en} Schérer, Ministre de la guerre*; BNUS, MS 0.474/691 – SHAT, B 2 65, 20 messidor an 6, [8 juillet 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*; BNUS, MS 0.474/702 – SHAT, B 2 65, 22 messidor an 6, [10 juillet 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*; BNUS, MS 0.474/716 – SHAT, B 2 65, 24 messidor an 6, [12 juillet 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*; SHAT, B 2 65, 29 messidor an 6, [17 juillet 1798], *Paris*, *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée en Helvétie* : il reste en France (Carouge); BNUS, MS 0.475/777, 5 thermidor an 6, [23 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*; BNUS, MS 0.476/965, 12 fructidor an 6, [29 août 1798], [Berne, Schauenburg], *Au citoyen*

sence ne permet pas au chef de brigade de contrôler les comptes de ce bataillon et qu'il ne pourra bénéficier de l'habillement, dont la distribution est prévue pour l'armée en Helvétie. En mai ce bataillon est éloigné de son corps depuis 18 mois.

Le 17 juillet, Schérer prend position pour clore le sujet :

« Quant au premier bataillon de la 38^e de ligne, le bien du service exige qu'il continue à demeurer dans la 7^e division militaire jusqu'à ce qu'il me soit possible de le faire remplacer par un autre corps de l'intérieur. Cependant, comme ce bataillon doit rejoindre son corps aussitôt que les circonstances le permettront, et qu'il est nécessaire qu'il reçoive toutes ses parties d'habillement et d'équipement en même temps que les deux autres bataillons, je vous invite (...) à vous faire présenter revue de rigueur et à donner tous les ordres convenables pour [que] toutes les branches administratives de ce bataillon soient en bon état au moment où il devra rejoindre son corps qui est également destiné à faire partie de l'armée en Helvétie. »⁷⁰

Il reste donc en France mais est équipé depuis la Suisse !

Formée le 1^{er} germinal an 4 [21 mars 1796], la 38^e dispose d'un historique faisant, fait assez rare, une part significative à son activité en Suisse⁷¹. Elle réunit les restes d'un bataillon de ligne et 5 bataillons de volontaires (cf. Tableau 6/1/3 sous Annexe 6 infra).

49 des 74 officiers (54,05%) ont été engagés sous l'Ancien Régime, 10 d'entre eux ont été promus à un grade de sous-officier avant la Révolution. Cette proportion « d'anciens » relativement modeste s'explique par la présence d'un seul bataillon provenant du 21^e régiment de ligne *Guyenne* sur les 6 bataillons constituant le corps après le second amalgame. Aucun des officiers n'a d'origine suisse ou n'a passé par un régiment suisse. Le rapport de revue ne donne aucune précision sur les services passés et les parcours autres que les dates d'incorporation et de promotion. 4 officiers seront tués au cours des combats en Suisse. 19 « vétérans » ont connu une carrière ininterrompue, pour la plupart au sein du 21^e d'infanterie. Pour les 21 autres il y a eu une interruption, de quelques mois à quelques années, entre leur premier service militaire et leur enrôlement entre 1791 et 1793. Parmi les 33 officiers issus des bataillons de volontaires, 13 ont été promus le jour même de leur enrôlement.

Un tiers du corps des officiers a 35 ans et plus, le doyen est né en 1739. L'origine géographique est très diverse, les officiers provenant de 32 départements, parmi lesquels les plus nombreux sont les 9 venant de la Manche et les 8 de la Dordogne. Côtes d'Or, Meurthe et Saône-et-Loire comptent chacun 6 représentants.

La revue d'inspection du 1^{er} germinal an 5 [21 mars 1797] informe sur les qualités des officiers commandant les compagnies de la 38^e de ligne. Le chef de brigade Daumas est qualifié de « *très distingué par son zèle, son activité, ses talents et sa fermeté* », ses chefs de bataillon sont aussi vus très positivement : « *très sage et très instruit ; propre à son emploi ; très bon officier et très propre à sa place* ». Les adjudants-majors sont « *suffisamment instruits pour leur état* ». Chez les capitaines, 11 sur les 15 sont qualifiés de « *bons, instruits, braves* », alors que 2 sont considérés comme « *ordinaires* » et 2 carrément de « *médiocres* ». Dans ces 2 dernières catégories, on trouve aussi les 3 lieutenants à la tête de compagnies en remplacement des capitaines absents. Aucune qualification n'est fournie pour les autres lieutenants et les sous-lieutenants. Des qualifications des compagnies, il ressort qu'on a une moitié « *d'espèce d'hommes* » qualifiés de « *passables* », alors que les tenues sont qualifiées de « *bonnes* » pour 11 compagnies et de « *passables* » pour les 7 autres. Le tableau

Schérer, Ministre de la guerre; BNUS, MS 0.476/1060, 28 fructidor an 6, [14 septembre 1798], *de Lucerne*, [Schauenburg], *Au citoyen Ministre de la guerre*; SHAT, B 13 201, 4^e complémentaire an 6 [20 septembre 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre de la guerre* : envoi impossible !

⁷⁰ SHAT, B 2 65, 29 messidor an 6, [17 juillet 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée en Helvétie*

⁷¹ D'IZARNY-GARGAS: 38^e Régiment d'infanterie. *Historique des corps qui ont porté le numéro 38. Origines, Campagnes, Souvenirs*. Saint-Etienne, Théolier & Cie, 1889. pp. 213-232.

des notations positives dans les grades inférieurs est plus mitigé que pour les capitaines, chefs de bataillon et de brigade.

Le 3^e bataillon s'en sort mieux dans l'ensemble que le 2^e, ce qui explique son engagement dans l'opération contre la Suisse centrale où il subit presque la totalité des pertes de la demi-brigade le 3 mai 1798 (cf. infra).

Selon le registre matricule⁷², compte tenu d'un effectif moyen pour les 2 bataillons de la 38^e lors de son séjour en Suisse de 1612 hommes, le dépouillement des 4040 individus entrés au corps entre le 21 mars 1796 et le 20 vendémiaire an 7 [11 octobre 1798], permet de retenir 226 références, soit 14,02 % de l'effectif moyen. Ce taux apparemment élevé en comparaison avec les autres demi-brigades, est à rapprocher de la longueur du séjour de cette troupe, présente pendant l'année entière, et non pendant quelques mois seulement. Le tableau des mutations montre qu'un tiers de la diminution provient des hommes réformés. Un tiers des notations concerne de promotions (cf. Tableau 4/3 sous Annexe 4 infra).

Seules 7 de ces références indiquent une entrée dans la vie militaire sous l'Ancien Régime : 2 sont des caporaux, 1 sergent-major et 4 fusiliers. Un des caporaux est privé de son grade pour 3 mois en 1798, 1 fusilier est promu au grade de caporal, les 5 autres sont morts en Suisse : 1 au combat à Nidau, 2 de blessures reçues en duel, 1 dans l'incendie de Brugg début août 1798 ; s'y ajoute 1 décès à l'hôpital. Ici également le $\frac{2}{3}$ des hommes (173/226) ont été enrôlés entre 1789 et 1794 (cf. tableau structure des âges T6 sous Annexe 21 infra).

Il y a 1 Italien et 2 ressortissants des marches du Louable Corps helvétique : 1 Genevois et 1 Grison natif de la Valteline venu du régiment Vigier sous l'Ancien Régime. Les origines départementales sont encore plus diverses que chez les officiers : il y a 46 départements représentés. Les plus forts contingents proviennent de la Meurthe (25 hommes), du Saône-et-Loire (23), de la Corrèze (21), de la Manche (15) par les bataillons de volontaires constitutifs de la demi-brigade. 9 départements comptent entre 6 et 10 représentants : Ain, Ardennes, Aube, Côtes-du-Nord, Doubs, Haute-Marne, Mayenne, Deux-Sèvres et Vendée.

Une identité régionale au sein du corps est ainsi difficile à relever, d'autant plus que, même les hommes provenant des départements les plus représentés sont incorporés dans divers bataillons et compagnies. C'est donc aussi une illustration du brassage national au sein des armées de la République.

Un grand nombre de promotions accordées en 1798, le 31,4 % des références, marque ce corps. Elles se font pour 2 hommes « *sur le champ de bataille* » à Nidau ; pour les autres, il faut distinguer deux groupes : une série de 17 promotions entre les 5 et 8 novembre, une autre de 36 le 1^{er} décembre. Parmi les réformés (36 % des références), ont été retenues les radiations intervenues sous la mention « *congedié ou non rentré, rayé des contrôles* », soit 35 hommes et « *évacués* » suite aux blessures subies dans les campagnes de mars à mai 1798 (28 hommes). Compte tenu de la présence longue de la 38^e en Suisse, le nombre de désertions (toutes « *à l'intérieur* », 26,85 %) reste modeste en comparaison avec les autres corps : 2,92 % des 1612 hommes de ces 2 bataillons. La proportion de déserteurs condamnés (44,7%) est au contraire nettement au-dessus de la moyenne. Le détail des mutations figure au Tableau 4/3 sous Annexe 4 infra.

Les pertes sont des conséquences de l'engagement de la 38^e dans les opérations en Suisse : morts au combat ou des suites de leurs blessures, évacuations. En mars, 6 morts, 2 décédés de leurs blessures et 17 évacués, en particulier lors des combats autour de Nidau. Dans les opérations contre la Suisse centrale, (Zoug), 18 morts, 7 décès après les combats et 11 évacuations. Aux décès dans la troupe

72 SHAT, 18 Yc 85. Trois désertions à l'intérieur, sanctionnées tardivement par la 7^e division de l'intérieur, figurent encore dans le registre matricule 18 Yc 86.

s'ajoutent ceux de 4 officiers dont la perte ne figure pas au registre matricule. La 38^e a au total perdu en Suisse 65 hommes. Avec un effectif moyen de 1612 hommes au cours de l'année 1798 pour ces 2 bataillons, cela représente un taux de perte d'environ 4 %.

La validation du remplacement des officiers est demandée au Ministre de la guerre :

« *Je vous adresse ci-joint les mémoires de proposition à quatre emplois, savoir à deux de capitaine en faveur des citoyens Tavernier et Famas en remplacement des citoyens Langlais et Gilliet, tous deux morts (le 1^{er} tué le 15 ventôse dernier, et le second mort le 10 prairial suivant), et à deux de lieutenant en faveur des citoyens Plazanet et Champion en remplacement des citoyens Merle et Boulanger, tous deux aussi morts.* »⁷³.

Un courrier nous apprend que le ministère contrôle les choses avec soin :

« *J'ai reçu seulement depuis deux jours votre lettre du 3 thermidor [21 juillet], (...) Vous me dites que vous ne trouvez pas ces deux officiers portés sur l'état des officiers surnuméraires que vous avez reçu du corps, le 29 prairial an 5 [17 juin 1797]. (...) Je dois vous observer au surplus, (...) qu'il y a une réclamation faite contre la promotion de ces deux capitaines à des emplois titulaires de leurs grades, et je vais vous instruire de ce qui y a donné lieu.* »⁷⁴

Suit une explication liée à des questions d'inégalités dans l'avancement permettant de régler des problèmes similaires dans l'ensemble de l'armée (cf. chap. C.V.2.2 infra).

A son entrée en Suisse, ces 2 bataillons sont annoncés forts de 1754 hommes, 13 charretiers, 48 chevaux (dont 21 d'officier) et 2 pièces d'artillerie⁷⁵. Ils sont toute l'année en Suisse, sans que jamais le 1^{er} bataillon ne soit ajouté (cf. supra). Le tableau des forces de la République française du 19 juin mentionne que le 1^{er} bataillon compte ce jour-là 848 hommes, stationnés dans la 7^e division militaire⁷⁶, donnant un effectif total de 2426.

Au moment de passer sous le commandement de Masséna, le 10 décembre, l'effectif est encore de 1704 hommes, soit une diminution nette de 50. Dans ses « *Notes sur les corps* », Schauenburg évoque un effectif de 1680, soit une diminution de 74. Cette réduction assez modeste s'explique par l'arrivée, fin novembre, des premiers conscrits destinés à combler les vides laissés par les pertes (morts et réformés) et les désertions. L'évolution en dents-de-scie des effectifs de ces bataillons reste difficile à expliquer. Aucun document n'en livre une interprétation plausible autre que celle des pertes compensées, soit par des retours de soldats absents ou l'arrivée de réquisitionnaires et, en fin d'année, des premiers conscrits. Presque systématiquement les effectifs au premier du mois sont sensiblement plus élevés que ceux des décades intermédiaires. Dans les relevés mensuels, les officiers semblent compris dans l'effectif en pied, contrairement aux rapports décadaires.

Une partie des hommes (sous-officiers et soldats) de la 38^e seront versés dans la 101^e nouvellement constituée fin 1798, principalement prélevés dans le 1^{er} bataillon qui se trouve dans la région de Genève. Ce départ massif pourrait expliquer, en fin d'année, les promotions en série. On aurait ainsi fourni des cadres en suffisance sans dégarnir la 38^e de ses caporaux expérimentés. L'arrivée graduelle des 600 conscrits annoncée est incorporée dès brumaire-frimaire.

Au moment où, fin 1798, la 38^e se trouve dans les vallées uranaises, le chef du 3^e bataillon stationné à Altdorf, se trouve « *dans l'impossibilité absolue de faire un service actif* » et doit être remplacé, séance tenante, par le premier chef de bataillon « *à la suite* », qui exerce ses fonctions au sein du

73 SHAT, Xb 259, 8 messidor an 6^e, [26 juin 1798], *Armée d'Helvétie à Brougg, le chef de brigade commandant la 38^e demi-brigade de ligne, au Ministre de la guerre*

74 SHAT, Xb 259, 20 fructidor an 6^e, [6 septembre 1798], *Armée d'Helvétie à Brougg, le chef de brigade commandant la 38^e demi-brigade de ligne, au citoyen Ministre de la guerre*

75 SHAT, B 2 338/32, 30 pluviôse an 6 [18 février 1798], [Schauenburg], *Corps d'armée dans l'Erguel*

76 ANP, AFIII 149/701/1, 1 messidor an 6 [19 juin 1798], *Paris, Tableau des forces de la République française*

Conseil de révision, siégeant à Soleure⁷⁷. Les officiers tués dans les engagements en Suisse (cf. infra) sont remplacés par promotion au cours de l'année, sans que cela figure au registre matricule.

Dans les archives administratives⁷⁸, le livret pour la revue d'inspection, daté du 21 mars 1797 évoqué plus haut et tenu par Schauenburg, inspecteur général de l'infanterie de l'armée de Rhin et Moselle, à Colmar, note dans les observations générales :

« Toutes les compagnies de ce corps sont aussi bien tenues que les circonstances le permettent. Le soldat est bien peigné et proprement tenu. La buffleterie et les armes sont en bon état et il ne manque pas une bayonnette. L'habillement est également bien soigné. L'espèce d'hommes est en général très propre à la guerre. La tournure est bonne des officiers, celle des sous-officiers de même, leur costume est assez régulier, surtout celui des chefs. »

L'observation générale semble en contradiction avec les évaluations des officiers et des compagnies (cf. supra). Ce corps est, comme pratiquement tous les autres, connu de Schauenburg avant qu'il l'ait sous ses ordres en campagne. Lorsqu'il l'engage, le plus souvent en première ligne ou dans des secteurs importants, il en connaît les aptitudes. Dans son rapport à son successeur, il dit dans les « Notes » :

*« Présents sous les armes à l'armée, 1680. Le 1^{er} bataillon détaché à Genève. Le chef de Brigade Daumas est un officier actif, ferme et instruit. Ce corps a agi dans peu d'affaires [sic !]; il a reçu en Suisse un habillement complet. »*⁷⁹

Mi-février, les bataillons font un « don patriotique » d'un jour de solde des officiers, sous-officiers et soldats pour « subvenir aux frais de la défense en Angleterre. »⁸⁰ Le général en chef met cette générosité exemplaire à l'ordre de l'armée, une indication intéressante de l'état d'esprit régnant dans ce corps, de son civisme patriotique.

Au rang du « peu d'affaires » auxquelles participe la 38^e, il y a l'invasion de la Suisse. Elle est subordonnée à la brigade de droite, avec 2 officiers chargés de :

*« (...) surveiller la correspondance entre ce pays et en Suisse et à cet effet d'ouvrir toutes les lettres et paquets venant de la Suisse ou adressés à des particuliers suisses. »*⁸¹

Elle subit des pertes notables dans la défense de Nidau, pris le 2 mars sans combat significatif, mais vivement attaqué le 5 par la « Légion fidèle » de Rovéréa, combat relaté par l'historique :

*« Malheureusement la 38^e perdit dans cette affaire le capitaine Langlois. Le caporal de grenadiers Désiré et le soldat Imbert, ayant les premiers sauté sur les pièces de l'ennemi et tué le canonniers qui y mettaient le feu, furent nommés, le premier sergent et le second caporal sur le champ de bataille. »*⁸²

A propos du capitaine Langlois, Schauenburg demande au Directoire de soutenir sa famille :

*« Ce brave officier laisse une femme enceinte du sixième. Il était l'unique appui de cette famille infortunée qui par sa mort va se trouver réduite à l'extrémité la plus dure. Je crois devoir la recommander à votre bienfaisance (...) »*⁸³

77 BNUS, MS 0.478/1689, 13 frimaire an 7 [3 décembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Dorsonval, chef de b^{on} membre du Conseil de révision, à Soleure* et BNUS, MS 0.478/1690, 13 frimaire an 7 [3 décembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Daumas, chef de la 38^{ème} 1/2 brig^d*

78 SHAT, Xb 259

79 BNUS, MS 0.483/11, [non daté, probablement frimaire an 7 - décembre 1798], *Renseignements sur la position de l'armée, ses moyens de défense et d'attaque et sa destination dans l'intérieur de la Suisse. Notes concernant les corps composant l'armée d'Helvétie*

80 BNUS, MS 0.482/12, 2 ventôse an 6, [20 février 1798], [Schauenburg], *Au chef de la 38^e demi-brigade*

81 BNUS, MS 0.470/76, 26 pluviôse an 6 [14 février 1798], [Schauenburg], *Aux citoyens Dietsch capitaine et Judas, lieutenant à la 38^e*

82 D'IZARNY-GARGAS, op.cit. p 222.

83 BNUS, MS 0.470/253, 26 ventôse an 6, [16 mars 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif. Demande réitérée dans son rapport au Directoire concernant les officiers méritants* : BNUS, MS 0.471/267 – MS 0.481/64, 28

Dans la nuit du 30 au 31 mars, un incendie se déclare dans le village de Münsingen (BE) où est stationnée la 38^e. Cet incendie :

« (...) consuma en une demi-heure dix maisons. Toute la partie supérieure du village aurait été réduite en cendres sans les prompts secours des pompes arrivées de Berne ainsi que le dévouement et l'activité que déploierent les officiers et les soldats de la 38^e. Ceux-ci ne se contentèrent pas d'avoir empêché un grand malheur, ils voulurent contribuer à adoucir immédiatement le sort des malheureux incendiés, en leur faisant remettre la somme de 600 francs. Les soldats comme les officiers participèrent à cet acte d'humanité. »⁸⁴

Toutes les maisons situées entre les anciennes auberges de l'Ours et du Boeuf⁸⁵ sont parties en fumée. Lors des opérations de sauvetage des meubles des fermes, un militaire, n'appartenant pas à la 38^e, est surpris en flagrant délit de vol :

« (...) dans un moment d'incendie qui avait lieu à Münsingen près Berne des chemises et autres effets que les habitants avaient déposés dans le cimetière ».

Il sera condamné à 4 ans de fers pour ce crime⁸⁶. La générosité manifestée à l'occasion des événements de Münsingen illustrent, comme le don patriotique de février, l'état d'esprit du corps : une posture civique affirmée et généreuse qui n'est pas que de façade.

La 38^e participe à la campagne contre la Suisse centrale. Elle reprend Lucerne le 30 avril, subissant des pertes sensibles, le 3 mai, dans le secteur entre le Rigi et le lac de Zug :

« Leur valeur faillit triompher des obstacles de la nature et de la ténacité des Suisses. Il fallut cependant rétrograder, et attendre des renforts pour renouveler l'attaque. La 38^e perdit dans cette affaire 14 tués, et 23 blessés, parmi lesquels le lieutenant Boulanger. »⁸⁷

Envoyé sur la frontière près du Fricktal, puis à Lentzbourg, elle n'intervient pas contre Stans.

A la fin de l'année, elle occupe une position sur le versant nord du Gothard :

« La 38^{ème} ½ brigade devra se lier par la droite avec la gauche de la 106^{ème} au Gothar. L'on devra placer depuis le Gothar jusqu'au village de Ried près du Steg [Amsteg, UR] les deux b^{ons} de la 38^{ème}, observant de mettre les deux comp^{ies} de grenadiers de cette demi-brigade au poste d'Urseren. »⁸⁸

Au moment où la saison se fait plus difficile, sa mission est :

« Le 3^{ème} bat^{on} de la 38^{ème} ½ brigade, avec les grenadiers du 2^{ème} bat^{on} du même corps occuperont la vallée d'Urseren. Ce bat^{on} aura devant lui le passage de Disentis dans les Grisons. Ce point est de toute votre position le plus essentiel à conserver. Le même bat^{on} fournira un détachement à l'hospice du Gothar, point le plus élevé de la route qui conduit en Italie. Il s'étendra en arrière jusqu'à Réalp au pied de la Fourche [Furka] qui traverse le chemin du Valais. Le 2^{ème} bat^{on} de la 38^{ème} s'étendra depuis Goschenen, village à 1.½ d'Urseren jusque vers Stoeg. Ce bat^{on} n'a devant lui aucun passage vers les Ligues Grises. Il est destiné à soutenir celui de la vallée d'Urseren ou bien les grenadiers de la 84^{ème}. »⁸⁹

La position doit être tenue à tout prix : elle est le seul lien qui permet de maintenir le contact avec la

ventôse an 6, [18 mars 1798], Berne, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif*

84 D'IZARNY-GARGAS, op. cit. p. 223.

85 « Münsingen », in : *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, tome 5, p. 50, Neuchâtel, Attinger, 1930.

86 1^{er} Conseil de guerre de l'armée française en Helvétie, Zurich, audience du 27 prairial an 6 [15 juin 1798] : Philippe Mouzé, cultivateur, natif d'Anneloy (Somme), guide au 1^{er} rgt d'artillerie, condamné à 4 ans de fers, selon tit.2, II 25, du code de 1791. Voir aussi BNUS, MS 0.482, p.83-84, 30 priarial an 6 [18 juin 1798], *Au quartier général à Zurich, Ordre du jour, Annonce de jugement*

87 D'IZARNY-GARGAS, op.cit., p. 230.

88 BNUS, MS 0.478/1627, 8 frimaire an 7 [28 novembre 1798], [Schauenburg], *Ordre donné au C^{en} Travitz, aide de camp*

89 BNUS, MS 0.478/1628, 8 frimaire an 7 [28 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Quétard, chef de la 84^{ème}, souligné par nos soins.*

partie de l'armée stationnée au sud du Gothard, dans les cantons de Bellinzone et de Lugano. C'est à un homme en qui il a toute confiance qu'il confie cette mission vitale à ses yeux :

« *Le citoyen Daumas, chef de la 38^{ème}, s'établira à Urseren et sera chargé particulièrement de la défense de cette vallée. Il établira un poste à l'hospice du Gothar pour entretenir une communication avec vous quand les neiges le permettront.* »⁹⁰

C'est la position dans laquelle se trouvent les bataillons au moment où Masséna prend la relève.

C.II.1.4 : 89^e demi-brigade d'infanterie de ligne

Les 1^{er} et 2^{ème} bataillons de cette demi-brigade font partie des 5 demi-brigades sous les ordres de Schauenburg pour son entrée en Suisse. Elle doit partir avec ses 2101 hommes du secteur Alschwiller – Huningue, dès qu'elle y aura été relevée par la 17^e de ligne, pour être le plus rapidement possible à Delémont⁹¹. Ce mouvement est finalement effectué du 19 au 22 pluviôse [7 - 10 février]⁹². Comme pour le premier bataillon de la 38^e, Schauenburg demande, en vain là aussi, au Ministre⁹³ qu'on lui envoie le 3^e bataillon de la 89^e, qui est à Besançon dans la 6^e division militaire. C'est finalement un bataillon de la 76^e qui arrive (cf. infra).

La 89^e a été formée le 30 messidor an 4 [18 juillet 1796] des restes de 2 bataillons de ligne et 6 bataillons de volontaires (cf. Tableau 6/1/4 sous Annexe 6 infra). Cette demi-brigade partage avec la 31^e l'héritage de la 4^e demi-brigade de première formation. Le régiment 27 du *Lyonnais* a été embarqué en 1781 en direction de Minorque. Le 2^e bataillon du 2^e régiment *Picardie* et le bataillon de Barbezieux étaient en Vendée, le premier dans le premier semestre de 1793, le second en août 1793. Enfin celui de l'Indre y était en août 1794⁹⁴, au plus fort de la guerre de Vendée.

Il n'existe pour ce corps qu'un registre d'inspection d'avant 1798 et aucun autre avant 1803. Impossible dès lors de déterminer avec suffisamment de précision la part du corps des officiers présents en Suisse. Toute estimation des origines militaires et géographiques serait trop aléatoire. Dans le rapport de la revue d'inspection figurent des notations concernant le seul état-major de la demi-brigade, soit 7 officiers. L'estime pour le chef de brigade est déjà évidente en 1797. Les éloges adressés à 6 d'entre eux sont révélateurs de la manière de commander du chef de brigade Ruby⁹⁵ :

« *Un excellent officier, réunissant tous les talents nécessaires à l'importance de son grade. Le bon exemple qu'il n'a cessé de donner aux officiers de ce corps par sa conduite privée et militaire se remarque d'une manière bien honorable pour lui, non seulement sur les officiers mais sur toute la demi-brigade.* »⁹⁶

Devenu général de brigade sur proposition de Schauenburg, Ruby revient en cours d'année à la demande expresse du général en chef (cf. chap. C.V.1.2 infra).

Les 3 chefs de bataillon ont tous d'excellentes notations : « *Très propres à son grade* » ; si l'un des adjudant-majors est « *ignorant* », un autre mérite une observation spéciale : « *est des officiers les*

90 BNUS, MS 0.478/1629, 8 frimaire an 7 [28 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Mainony, chef de la 44^{ème}*

91 BNUS, MS 0.483/19, 12-13 pluviôse an 6 [31 janvier – 1^{er} février 1798], *Copie des ordres et lettres écrits par M. Le général Duvignan, sous-chef de l'état-major général relatives aux mouvements des troupes aux ordres du général Schauenburg*

92 BNUS, MS 0.470/19, 19 pluviôse an 6, [7 février 1798], [Schauenburg], *Au général Girard-dit-Vieux et en son absence à l'officier qu'il a laissé pour le remplacer*

93 BNUS, MS 0.470/51 – SHAT, B 2 63, 18 pluviôse an 6, [6 février 1798], Delémont, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre* et BNUS, MS 0.470/49, 21 pluviôse an 6, [9 février 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

94 VALIN, Claudy, « La bataille inaugurale dite de Pont-Charraut », in : *Guerre et répression, La Vendée et le Monde*, Enquêtes et documents N° 20, Centre de recherches sur l'histoire du monde atlantique, Nantes, Ouest Editions, 1993, carte 3, p. 59 : « Effectifs mobilisés sur le théâtre des opérations au 15 août 1793 (de la victoire républicaine à Nantes jusqu'à la défaite vendéenne à Luçon) » ; carte 5, p. 61. « Effectifs (...) au 20 août 1794 (de l'offensive de Stofflet jusqu'à l'isolement de Charette dans le marais poitevin) ».

95 Sébastien **Ruby**, * le 25 mars 1755 à Villedieu (Indre), † le 1^{er} mars 1809 à Saint-Maur (Indre), promu général de brigade le 23 mars 1798, avec sabre et pistolets d'honneur offerts par le Directoire.

96 SHAT, Yb 302, *Schauenburg, rapport d'inspection* du 24 germinal an 5 [13 avril 1797]

plus instruits de l'armée pour la partie concernant son grade. »

Le registre matricule⁹⁷ de la 89^e a été tenu avec peu de précision. Nombreuses sont les mentions non datées ou incomplètes. Malgré tout, et compte tenu d'un effectif moyen pour les 2 bataillons lors de leur séjour en Suisse de 1955 hommes, le dépouillement des 5070 individus entrés au corps entre le 18 juillet 1796, ouverture du registre, et le 10 germinal an 6 [30 mars 1798], date de son départ de Suisse, a permis de retenir 160 références, 8,18 % de l'effectif moyen. C'est un taux relativement élevé en comparaison de celui des autres demi-brigades, compte tenu surtout de la brièveté du séjour de cette troupe dans le pays, 50 jours seulement. Les observations liées à la campagne d'Helvétie, soit par la mention expresse du lieu, soit par la date de l'inscription, demeurent très imprécises pour cette demi-brigade.

Le taux de notations élevé s'explique par le nombre de désertions (71,88 % des notations, 115/160, cf. Tableau des mutations 4/4 sous Annexe 4 infra) qui sont pour la plupart le fait de jeunes militaires pas encore vraiment intégrés au corps. Seules 6 de ces références indiquent une entrée dans la vie militaire sous l'Ancien Régime : 2 sont sous-officiers et 4 soldats (2 fusiliers, 1 grenadier et 1 canonnier). Un fusilier déserte en Suisse, l'autre et le grenadier sont promus caporal, le canonnier devient grenadier. L'un des sous-officiers passe des fusiliers aux grenadiers, l'autre se voit accorder une démission par le Ministre de la guerre. Le tableau de la structure par âges T7 figure sous Annexe 21 infra.

Aucun des hommes n'est ressortissant suisse ou ne semble avoir servi dans un régiment suisse. La troupe provient de 28 départements. Ce qui ressort du dépouillement des 160 références, c'est la présence de 83 militaires (51,9 %) originaires du Haut-Rhin, 61 ont été enrôlés en octobre 1797, 18 en novembre-décembre 1797. Les départements voisins de Haute-Saône, du Bas-Rhin et du Doubs représentent 17 références. Les Alsaciens représentent ainsi 62,5% des références, 21 hommes proviennent de Charente, du Puy-de-Dôme, des Côtes-d'Or.

Les désertions représentent 5,88 % des 1955 hommes composant en moyenne les 2 bataillons. Entre le 6 février et le 31 mars 1798, 76 des hommes du Haut-Rhin désertent, auxquels on peut sans doute ajouter 17 ressortissants des 3 départements voisins. Seuls 5 hommes sont réformés, 1 est promu caporal et muté à une autre demi-brigade, 1 est rayé du registre, « *étant à l'hôpital depuis longtemps* », probablement à cause de blessures lors des opérations en Suisse. Les raisons de ces désertions en masse vers l'Alsace (80,9% des déserteurs !!) sont, selon toute vraisemblance, similaires à celles constatées dans la 3^e demi-brigade, cela semble d'autant plus évident que le corps ressort de l'espace helvétique par l'Ajoie pour se rendre à l'armée « d'Angleterre », à Cherbourg.

La brièveté du séjour helvétique de cette troupe ressort du tableau : peu de victimes, peu de réformes. Il n'y a aucun prévenu dans ce corps, qui a quitté la Suisse le 26 mars déjà, alors que le Conseil de guerre n'était pas encore constitué. Le registre matricule ne relève aucune condamnation pour les désertions vers le Haut-Rhin, qui se poursuivent en masse jusqu'à fin germinal an 6.

A leur entrée en Suisse, les 2 bataillons annoncent 1881 hommes, 12 charretiers, 36 chevaux (dont 13 d'officier) et 2 pièces d'artillerie. La correction des effectifs, diminués de 86 hommes, provient principalement des désertions et/ou des congés, puisque seuls 3 hommes décèdent de leurs blessures suite aux combats à Soleure et au Grauholz/Berne. L'écart avec le tableau des mutations provient de l'intégration des dernières désertions entre le 20 mars et le 17 avril 1798.

Le rôle et l'importance décisives que le général Schauenburg attribue à cette demi-brigade dans les opérations contre Berne deviennent évidents à la lecture de l'évaluation qu'il fait du corps lors de son inspection de 1797 :

97 SHAT, 18 Yc 219-220

« Toutes les compagnies presque de ce corps sont très bien tenues et il y en a même qui sont à distinguer par leur supériorité sur les autres. La buffleterie surtout est très bien tenue et les gibernes placées régulièrement. Le costume des officiers est non seulement très régulier mais même exemplaire par sa propreté et sa décence. L'habillement est aussi bien soigné qu'il puisse l'être, les réparations bien faites, les vestes et culottes parfaitement blanchies. Le soldat très régulièrement peigné, les faces coupées conformément au règlement de police. (...) L'inspecteur a été content de l'instruction des officiers, de leur ordre et du bon ton qu'ils ont acquis pour l'exécution des feux et des évolutions. Les sous-officiers se font remarquer par la régularité avec laquelle ils savent prendre les différentes places qui leur sont prescrites dans les manœuvres et le bon ordre qu'ils contribuent à faire régner dans les feux. L'instruction du soldat ne laisse rien à désirer pour le maniement des armes et le reste est aussi bien que les circonstances actuelles peuvent le permettre. L'inspecteur a remarqué avec plaisir la régularité avec laquelle se font les différents appels, la décence et le bon ordre qui y règnent ainsi que la manière correcte et prompte avec laquelle se forment les bataillons. L'inspecteur est fondé d'après les remarques ci-dessus à croire que la 89^e demi-brigade sera maintenue sur le bon pied où elle se trouve et duquel il s'empressera de rendre compte au Ministre de la guerre et au général en chef. »⁹⁸

La 89^e est le corps qui a séjourné le plus brièvement en Suisse, puisqu'elle repart déjà le 6 germinal [26 mars]. Cela ne l'a pas empêché de jouer un rôle de premier rang dans les opérations. Comme la 38^e, elle fait partie de l'aile droite, lors de l'approche de la frontière suisse, celle qui passe par l'Erguël pour se positionner autour de Bienne. L'historique de ce corps est, curieusement, plus que lacunaire sur le bref épisode helvétique, pourtant victorieux, de son parcours.⁹⁹

Elle fait partie des troupes qui s'emparent successivement de Soleure et de Berne. Schauenburg a engagé la 89^e de ligne pour enlever, avec la 14^e légère, la position du Grauholz. C'est Ruby, chef de la 89^e, qui commande cette avant-garde et agit de manière décisive. Son comportement lors des combats du Grauholz lui vaut la promotion au rang de général de brigade. A Berne, son 1^{er} bataillon fera partie de la garnison de la ville dès l'entrée des Français, avant qu'il soit positionné entre Berthoud et Aarwangen¹⁰⁰. Alors qu'il mène des opérations de désarmement et de police dans ce secteur, on décide à Paris, à la demande des généraux Bonaparte et Desaix, de rattacher les 3 bataillons de la 89^e à l'armée d'Angleterre ! Elle quitte la Suisse pour se rendre à Cherbourg¹⁰¹. L'ordre formel de la renvoyer à Besançon est expédié par le Ministre le 29 ventôse¹⁰². Elle part de l'Emmental le 6 germinal pour arriver le 12 germinal à Besançon [26 mars – 1^{er} avril]¹⁰³, soit des étapes quotidiennes en moyenne d'une trentaine de kilomètres.

C.II.1.5 : 97^e demi-brigade d'infanterie de ligne

C'est la 5^e demi-brigade de ligne mise aux ordres de Schauenburg pour son entrée en Suisse. Avec

98 SHAT, Yb 302, *Schauenburg, rapport d'inspection* du 24 germinal an 5 [13 avril 1797]

99 SIMON, P.; SIMON, E., *Historique du 89^e régiment d'infanterie*. Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1899, pp. 97-98 et pp. 135-138 pour la 14^e légère. Très général et contenant de nombreuses erreurs, pas seulement de détail.

100 BNUS, MS 0.471/237, 23 ventôse an 6, [13 mars 1798], Soleure, [Schauenburg], *Au général Brune*

101 SHAT, B 13 201, 27 ventôse an 6 [17 mars 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement*

102 SHAT, B 2 63, 29 ventôse an 6 [19 mars 1798], *Paris, le Ministre de la guerre, Au commissaire ordonnateur Rouhière employé près l'armée française en Suisse* et SHAT, B 13 201, 29 ventôse an 6 [19 mars 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement*

103 BNUS, MS 0.471/294, 5 germinal an 6, [25 mars 1798], Soleure, [Schauenburg], *Au général Muller, commandant de la 6^e division militaire* et BNUS, MS 0.471/295, 5 germinal an 6, [25 mars 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre* et BNUS, MS 0.471/296, 5 germinal an 6, [25 mars 1798], [Schauenburg], *Au général Ste-Suzanne, commandant de la 5^e division militaire*

ses 2424 hommes, elle doit partir de la région de Porrentruy, pour être le plus rapidement possible à Delémont¹⁰⁴, mouvement effectué entre les 19 et 21 pluviôse [7 - 9 février]¹⁰⁵. Elle reçoit l'ordre, le 9 prairial [28 mai] de passer en Italie, où elle est attendue à Turin, le 26 prairial [14 juin]. Cette demi-brigade a été constituée le 7 ventôse an 4 [26 février 1796] des restes d'un bataillon de ligne et 8 bataillons de volontaires (cf. Tableau 6/1/5 sous Annexe 6 infra).

Parmi les 8 bataillons de volontaires, seuls les 4^e et 5^e des Deux-Sèvres sont intervenus en Vendée en 1793-95¹⁰⁶. Une partie du régiment 24 *Brie* a participé à la guerre d'indépendance des Etats-Unis. Parmi les 87 officiers retenus dans les registres d'inspection, 37 officiers ont été incorporés sous l'Ancien Régime, 17 d'entre eux ont été promus avant la Révolution à un grade de sous-officier¹⁰⁷. Cette proportion assez faible (32,56%) s'explique par la présence des restes d'un seul bataillon de ligne d'Ancien Régime, dans lequel la majorité des « vétérans » a débuté son parcours militaire. Pour 19 « vétérans » (la moitié), leur parcours se fait au 24^e d'infanterie, entre 1765 et 1787, 7 d'entre ces officiers ont fait les campagnes des années 1781-82 « *sur les côtes de Bretagne* ». Un seul officier, originaire du Haut-Rhin, a commencé sa carrière dans les *Gardes suisses* où il fut promu caporal, 26 ont un parcours ininterrompu, les 11 autres ont une interruption d'un mois à plusieurs années dans leur parcours.

Parmi les 50 officiers issus des bataillons de volontaires, 32 ont immédiatement reçu un grade à leur enrôlement. 22 incorporés respectivement dans le 12^e bataillon des Fédérés (10/11), le 9^e bataillon de la Côte-d'Or (9/9) et le 8^e bataillon du Doubs (3/4). Ces 3 bataillons fournissent la moitié des officiers issus des troupes révolutionnaires. Les 18 autres ont attendu entre un mois et quelques années pour grimper dans la hiérarchie. Ne comptant parmi eux aucun étranger et provenant de 39 départements, ce sont ceux de la Seine (12), de la Côte-d'Or (8), du Rhône (7), des Deux-Sèvres, du Doubs et du Nord (6 chacun) qui comptent le plus de représentants. Ces 45 officiers révèlent la présence dominante des bataillons de volontaires parmi les officiers de la 97^e.

Concernant les qualifications, la revue d'inspection livre des indications pour 52 officiers. La grande majorité des notations sont positives. 37 méritent un « *bon officier, instruit, sert bien* » et même « *bonne conduite et bonnes mœurs* » pour 44 ; 11 bénéficient d'une mention invitant à leur assurer un avancement. Sur les 22 promotions accordées au cours de l'année qui suit leur passage en Helvétie, 14 sous-lieutenants deviennent lieutenants, l'un d'eux, ainsi que 7 lieutenants deviennent capitaines et 2 adjudant-majors. Un capitaine devient chef de bataillon.

Dans les notations négatives, les « *médiocrement instruit, peu de zèle, ivrogne* » concernent 14 officiers, ce qui justifie 7 propositions de réforme. Une partie des points faibles sont liés à la santé ou l'âge de 7 officiers : surdité, âge, santé faible et obésité sont des observations qui mènent à la proposition d'emplois « *dans l'intérieur* ».

La 97^e de ligne a la particularité de disposer d'un registre matricule par bataillon.¹⁰⁸ Celui du 2^e bataillon, remarquablement bien tenu, est d'une grande précision dans les notes. Ont été analysés les 1872 premiers matricules du 1^{er} bataillon, les 1656 du 2^e et 1628 du 3^e, soit au total 5166 entrées couvrant la période de la constitution du corps à son départ de Suisse, le 28 mai. Compte tenu d'un

104 BNUS, MS 0.483/19, 12-13 pluviôse an 6 [31 janvier – 1^{er} février 1798], *Copie des ordres et lettres écrits par M. le général Duvignan, sous-chef de l'état-major général relatives aux mouvements des troupes aux ordres du général Schauenburg*

105 BNUS, MS 0.470/19, 19 pluviôse an 6, [7 février 1798], [Delémont, Schauenburg], *Au général Girard-dit-Vieux et en son absence à l'officier qu'il a laissé pour le remplacer*

106 VALIN, op.cit., carte 3, p. 59 pour le 4^e et carte 6, p. 62. « Effectifs (...) à la fin janvier 1795 (de l'encerclement de l'armée de Charette au Traité de Jaunaye) » pour les 2 bataillons.

107 SHAT, Xb 309, choix effectué entre les inspections des 28 brumaire an 6 [18 novembre 1797] et 24 messidor an 6 [12 juillet 1798]

108 SHAT, 18 Yc 243-245

effectif moyen de 2300 hommes pour la 97^e lors de son séjour en Suisse, le nombre assez modeste de 128 notations (5,56 %) est lié au passage de 3 mois du corps en Suisse (55 + 46 + 27). C'est une proportion assez similaire à celle de la 3^e de ligne, présente simultanément et pour une durée pratiquement identique en Suisse (cf. supra). Le tableau de la structure par âges T8 figure sous Annexe 21 infra.

Il n'y a aucun étranger parmi les références de cette demi-brigade. Les origines départementales sont moins diverses que chez les officiers avec seulement 30 départements. Bas-Rhin (32) et Haut-Rhin (24) représentent le 44,1% des hommes retenus. Parmi eux, 21 des 29 déserteurs, ainsi que 34 des 74 réformés. Compte tenu de l'effectif moyen de 2300 hommes, les 29 déserteurs n'en représentent que 1,26%, un ratio plutôt bas en comparaison générale. On ne trouve aucune mention d'une sanction quelconque infligée à ces déserteurs.

Les Deux-Sèvres (8) et la Côte-d'Or (7) sont les seuls autres départements comptant de petits regroupements. Il n'y a que 2 hommes (1 sergent et 1 fusilier) qui aient entamé leur parcours militaire sous l'Ancien Régime. L'un sera réformé, l'autre désertera.

Ce sont les radiations pour absence prolongée à l'hôpital qui représentent, avec 58,27 % des mentions, la caractéristique dominante. Ces réformés ont été radiés entre le 24 juillet et le 19 septembre 1798, notés comme hospitalisés lors des opérations de mars selon les indications très précises des registres des 2^e et 3^e bataillons. Les soldats tombés sur le champ de bataille ou décédés de leurs blessures l'ont tous été lors de la marche sur Soleure, devant le pont de Büren an der Aare, le 2 mars 1798. Le détail des mutations figure au Tableau 4/5 sous Annexe 4 infra.

A son entrée en Suisse, la 97^e de ligne est annoncée avec un effectif de 2424 hommes¹⁰⁹. Elle-même en annonce 2396, 15 charretiers, 57 chevaux (dont 20 d'officiers) et 3 pièces d'artillerie¹¹⁰ après son arrivée. Le 30 ventôse [20 mars], c'est à nouveau l'effectif de 2424 hommes qui est mentionné¹¹¹, passant un mois plus tard à 2109¹¹², les deux fois selon le Ministre de la guerre. Ici également le flou règne autour des effectifs réels, avec un décalage significatif (de plus de 10% !) entre ce qui est relevé sur le terrain et ce qui est mentionné à Paris.

La seule variation véritablement explicable est celle du mois de ventôse : la 97^e a subi un barrage d'artillerie bernoise dans le saillant du pont de Büren. C'est là que sont tombés les 8 militaires du corps. A n'en pas douter, une partie des blessés fait partie de la baisse des effectifs signalée, puisqu'il s'agit d'effectifs « en pied ». Le dernier effectif révèle-t-il qu'une partie des blessés sont revenus au moment où le corps se dirige vers l'Italie ? Les sources disponibles ne permettent ni de confirmer ni d'infirmer cette hypothèse qui nous semble néanmoins plausible. La mort subite d'un homme à Aigle le 4 juin 1798 semble l'indiquer.

Lors de l'invasion de la Suisse, Schauenburg incorpore la 97^e dans la brigade de droite, commandée par général de brigade Girard-dit-Vieux¹¹³, avec les 4 bataillons des 38^e et 89^e. 2 bataillons s'avancent le 26 février jusqu'à Moutier avec 2 jours de vivres sur l'homme :

109 SHAT, B 2 338/31 bis, 14 pluviôse an 6 [2 février 1798], [Schauenburg], [Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre], *Corps d'armée de l'Erguel, Etat indicatif des corps qui doivent composer cette armée, de leur force de la date de leur départ et de celle de leur arrivée*

110 SHAT, B 2 338/32, 30 pluviôse an 6 [18 février 1798], *Corps d'armée de l'Erguel, Force active à l'époque du 30 pluviôse*

111 ANP, AFIII 149/699/52, 30 ventôse an 6 [20 mars 1798], *Paris, Rapport fait au Directoire exécutif, par le Ministre de la guerre*

112 SHAT, B 2 64, 26 germinal an 6, [15 avril 1798], *Paris, Rapport au Directoire exécutif, fait par le Ministre de la guerre*

113 Pierre-Louis **Girard-dit-Vieux**, * le 30 août 1750 à Genève, † le 2 mars 1811 à Arras (Pas-de-Calais). Garde suisse au service de France (1768-1780), général de brigade (1793), il commande les troupes qui occupent Genève lors de son annexion à la France (1798-1799).

« (...) un bataillon de la 97^e fait devant le pont de Buren une vigoureuse démonstration qui lui coûte quelques hommes. »¹¹⁴

Après la prise de Soleure, la 97^e s'avance en direction d'Oltén, avec la 3^e de ligne, jusqu'à Oensingen – Klus. En mars, la 97^e occupe la partie occidentale du canton de Soleure, sur les deux rives de l'Aar. Au premier floréal [20 avril], elle est en garnison à Berne où elle fait partie de la brigade de droite qui couvre un secteur allant de Berne à la Gruyère. Mi-floréal un bataillon est brièvement stationné à Lucerne et Sursee, sans participer activement aux actions contre la Suisse centrale, avant de recevoir l'ordre de passer en Italie, où elle est attendue à son tour à Turin.

Ce corps apparaît souvent dans la correspondance dans la rubrique judiciaire. Un ordre à l'armée¹¹⁵ informe que le capitaine Terrier a eu un comportement inadéquat dans la commune de Plaigne (Aude). Il est puni d'un mois de prison ferme.¹¹⁶ L'exemplarité doit venir des officiers, telle est la volonté de Schauenburg. Sur ordre du général en chef Brune, un second officier, inculpé de « *concussion* » est déféré à la justice militaire.¹¹⁷ Il est remis en liberté suite à la rétractation du dénonciateur qui :

« (...) retire les plaintes qu'il porta à cet égard, et rend pleinement justice, savoir aux citoyens Guisa [Guisse] adjudant-major du 2^e bataillon de la 97^e demi-brigade, Christophe lieutenant au 8^e régiment et Christophe, capitaine au même régiment, ainsi qu'aux officiers et soldats de ce détachement en les déchargeant de toutes espèces de torts. »¹¹⁸

La chose est communiquée à l'ensemble des troupes. Les parcours de ces 2 officiers sont totalement différents : l'un a été élu capitaine le jour même de son enrôlement, l'autre est un militaire chevronné ayant franchi, au cours de ses 18 ans de service, tous les échelons de la hiérarchie jusqu'à son grade d'adjudant-major.

D'autres jugements interviennent concernant des grenadiers du 3^e bataillon. Le Conseil de révision confirme le :

« (...) jugement à la peine de mort rendu le 12 du courant [1^{er} avril] par la première section du Conseil de guerre séant à Berne, contre les nommés Antoine Poitier dit Blanchard et Claude le Maire, tous deux grenadiers au 3^e bataillon de la 97^e atteints [accusés] et convaincus d'avoir usé de voies de faits envers ses supérieurs. Le jugement a été exécuté à Berne en présence de la garnison le 16 germinal à midi [5 avril]. »¹¹⁹

Le même Conseil de révision a cassé la condamnation à mort du caporal de ces 2 hommes et renvoyé la cause en Conseil de guerre, qui le condamne finalement à 8 mois de prison et à la destitution de son grade¹²⁰. Un autre caporal est renvoyé à la justice disciplinaire de la demi-brigade. Ces 2 sous-officiers étaient, l'un prévenu « *de voies de faits envers ses supérieurs* » le second d'« *injures, mauvais propos, menaces et voies de faits envers ses supérieurs*. » Ces 4 affaires semblent indiquer une ambiance, dans certaines unités du corps, assez tendue.

114 ROLLET, des MAZIS, *Historique du 97^e régiment d'infanterie, 1752-1814*, SHAT, manuscrit, 1902

115 BNUS, MS 0.482/16, 4 ventôse an 6 [22 février 1798], *ordre à l'armée*

116 Jacques Terrier, * 02.09.1770, Sallerand (Doubs), incorporé comme volontaire le 8 octobre 1793 au 9^e bataillon de la Côte-d'Or et élu/promu capitaine le même jour.

117 BNUS, MS 0.470/219, 21 ventôse an 6 [11 mars 1798], [Schauenburg], *Au commandant de la place de Berne*. Il s'agit de l'adjudant-major du 2^e bataillon Jean-Louis Guisse, * 12 février 1766, de Phalsbourg (Meurthe), incorporé le 17 janvier 1780 dans le 24^e régiment d'infanterie, promu caporal en 1786, sergent-major en 1791, sous-lieutenant en 1792, lieutenant en 1794, adjudant-major en 1796.

118 « *Fait à Berne le 4 avril 1798 signé Daxéthofer d'Utringen fils. Pour copie conforme, le chef de brigade, signé Nerin* ». BNUS, MS 0.482, p. 43, 17 germinal an 6 [6 avril 1798], *Au quartier général à Berne, ordre du jour, réparation*

119 BNUS, MS 0.482, p. 44, 17 germinal an 6 [6 avril 1798], *Au quartier général à Berne, ordre du jour*

120 BNUS, MS 0.482, p. 49, 29 germinal an 6 [18 avril 1798], *Au quartier général à Berne, ordre d'armée* : « *Jean-Baptiste Darbarges, caporal des grenadiers, 3^e compagnie de la 97^e demi-brigade, convaincu de désobéissance envers son capitaine* », jugement du 24 germinal an 6 [13 avril 1798]

Une autre affaire est également suivie d'une condamnation à mort qui sera exécutée :

« (...) le nommé Pierre Lefèvre, caporal à la 6^e compagnie, du 2^{ème} bataillon de la 97^e demi-brigade, accusé et convaincu d'avoir coupé les nerfs de la main gauche au jeune fils de Nicolas Malette, habitant du village de Suttz [Sutz-Lattrigen, BE] en Suisse et de l'avoir poursuivi avec son sabre nu jusque dans sa maison d'où il a chassé sa mère. Ce jugement a été confirmé par le Conseil de révision. »¹²¹

Dans cette affaire, ce n'est plus une question interne à l'armée française, mais une exaction commise contre un habitant bernois punie de la peine capitale. L'affaire remonte jusqu'au Directoire exécutif qui exige des explications sur ce jugement qu'il estime trop sévère¹²².

C.II.1.6 : 76^e demi-brigade d'infanterie de ligne.

Pour suppléer au manque d'un bataillon chacun dans les 38^e et 89^e de ligne, 2 bataillons de cette demi-brigade sont successivement accordés en renfort de la division de l'Erguël. Les 1^{er} et 2^e bataillons de la 76^e se tiennent dans un secteur d'attente aux marges de la région dans laquelle se rassemble la division de Schauenburg.

Par la suite, rejoints par le 3^e bataillon, la 76^e au complet reste en Suisse jusqu'à la fin de l'année et sera engagée dans la campagne de 1799, au cours de laquelle elle subira de lourdes pertes. Elle a été constituée le 15 messidor an 4 [3 juillet 1796] avec les restes de 3 bataillons de ligne, 8 bataillons de volontaires et un certain nombre de renforts divers (cf. Tableau 6/1/6 sous Annexe 6 infra).

Dérogeant au principe de base voulu par le législateur, la composition de cette demi-brigade illustre combien le brassage peut être important dans les corps qui sont le résultat des 2 amalgames. Il a fallu, en permanence, compenser autant les désertions que les pertes.

L'histoire des 2 régiments de ligne d'Ancien Régime révèle que seul le 38^e *Dauphiné* a participé à un conflit avant la Révolution. Quelques rares éventuels vétérans de la guerre de Sept-Ans (1756-63) pourraient figurer parmi les officiers. Dans cette demi-brigade, le 1^{er} bataillon du Morbihan, le 2^e bataillon du 31^e d'infanterie *Aunis* ont eu des hommes revenus de la campagne dans les Antilles en 1792-93. Le 1^{er} bataillon du 31^e de ligne faisant partie de l'armée des côtes de Cherbourg a été impliqué dans la guerre en Vendée.

Le corps des officiers a « *fait les campagnes de la Révolution* ». En effet, les noms de sièges et batailles connus s'égrenent, sur les divers fronts côtiers atlantiques (Vendée), septentrionaux et orientaux de la République : Breda (Provinces-Unies des Pays-Bas, 1794), Jemmapes (ci-devant comté du Hainaut belge, 1793) et Hondoschoote (département du Nord, 1793), les côtes de Cherbourg (ans III et IV), siège de Landrecies (département du Nord, 1794).

La 76^e n'a pas de relevé systématique commenté des officiers pour les années 6 à 10. Les archives¹²³ sont encore plus maigres que pour la 38^e de ligne. Seul un rapport d'inspection de l'an 5 [*mars 1797*], signé de Schauenburg, décrit un corps en très mauvais état après avoir subi lui aussi le siège de Kehl¹²⁴ dans des postes très exposés. Seuls les états de service de 40,1 % des officiers (11 capitaines sur 27, 10 lieutenants sur 27 et 12 sous-lieutenants sur 27) ayant, peut-être, servi en Suisse pourraient être établis en comparant l'état constitutif de la demi-brigade du 26 thermidor an 4 [13

121 BNUS, MS 0.482, p. 47, 24 germinal an 6 [13 avril 1798], *Au quartier général à Berne, ordre d'armée*

122 Cf. chap. D.V.4.2.1 et D.V.5.1 infra.

123 SHAT, Xb 293

124 Tête de pont française outre-Rhin devant Strasbourg, Kehl subit un siège de 49 jours se terminant par la reddition, autorisant le retrait des troupes restantes vers Strasbourg, le 9 janvier 1797. La 76^e y a défendu avec succès une position établie sur une île du Rhin. <http://frederic.berjaud.free.fr/076edeligne/076eligne.htm>, 26.12.2020. Il y a eu 9 autres demi-brigades engagées en 1798 en Suisse qui ont participé à ce siège : les 3^e, 31^e, 44^e, 84^e, 97^e, 100^e, 103^e, 106^e et 109^e. *Tableaux historiques et topographiques, ou relations exactes et impartiales des trois événements mémorables qui terminèrent la campagne de 1796 sur le Rhin* pp 8-40 : le siège de Kehl publié par Chrétien de Mechel, A Basle : par Chrétien de Mechel, 1798, <https://www.e-rara.ch/zut/ch18/content/zoom/8822241>.

août 1796], la composition de l'état-major du corps du 1^{er} brumaire an 9 [23 octobre 1800]¹²⁵ et l'état nominatif du 9 pluviôse an 10 [30 janvier 1802].

Ce manque de données concernant les officiers actifs en 1798 est dû à deux causes. A la suite de l'inspection faite en l'an 5, Schauenburg constate l'état catastrophique du corps ; il ordonne le remplacement ou la promotion d'un certain nombre d'officiers dont un état sommaire figure au 10 thermidor an 5 [28 juillet 1797]. Cet état ne fournit aucune donnée concernant les origines, les services accomplis et l'accession aux différents grades des officiers. De plus, le corps a « perdu » pas moins de 1468 hommes (1301 soldats et 167 sous-officiers) et 31 officiers (un tiers des cadres : 2 chefs de bataillon, 2 adjudants-majors, 9 capitaines, 7 lieutenants et 11 sous-lieutenants) qui sont prisonniers de guerre en 1799-1800, selon un état du 25 nivôse an 8 [15 janvier 1800].

Le corps devait encore avoir une composition assez semblable à celle de sa reconstitution, après le siège de Kehl. Une partie significative, mais non quantifiable, des officiers a commencé sa carrière sous l'Ancien Régime, avec ou sans promotions. En assimilant ces informations à celles des autres demi-brigades, la majorité des officiers a une expérience confirmée de la guerre. Ces données sont trop peu détaillées pour être développées en termes plus précis. Seule source d'information, le livret de l'inspection du 13 ventôse an 5 [3 mars 1797] indique que 21 officiers sur 81 sont absents et que 2 places sont vacantes. C'est la seule source qui donne des informations sur les 59 officiers présents. Seuls ceux qui commandent effectivement les compagnies font l'objet d'une évaluation, soit 20 capitaines, 5 lieutenants et 2 sous-lieutenants : 19 obtiennent un « *bon officier* », alors que 2 capitaines sont estimés capables de « *se perfectionner* ». Seules les conduites « *irrégulières* » de 4 officiers sont mentionnées, il y en a même un qualifié de « *crapuleux* ».

Avec un effectif moyen de 2169 hommes de la 76^e lors de son séjour en Suisse, le dépouillement des 3415 numéros du registre matricule¹²⁶ a permis de retenir 372 références, un ratio de 17,15 % particulièrement élevé. La longueur du séjour en Suisse de la 76^e, les nombreuses désertions et réformes ainsi que son activité intense en Suisse centrale, en avril-mai, et Unterwald, en septembre, sont sans doute des éléments d'explication importants.

La structure par âges indique qu'un tiers des hommes sont entrés en service avant 1794 (cf. tableau T9 sous Annexe 21 infra). 10 hommes indiquent une entrée dans la vie militaire sous l'Ancien Régime : 5 sous-officiers et autant de soldats. Un caporal est tué près de Zurich lors des opérations en Suisse centrale, un autre meurt de maladie à l'hôpital et 1 fusilier figure comme « *assassiné* » ; 1 caporal et 1 grenadier sont libérés avec pension, 1 caporal et 1 fusilier sont réformés pour blessures subies à Stans ou dans « *l'affaire des Petits-Cantons* » ; 1 caporal est « *cassé* » en juillet et réintégré dans son grade en novembre ; 1 fusilier est condamné à 10 ans de fers, 1 a « *déserté* » pendant 2 jours en mars.

Aucun ressortissant de l'Ancienne Confédération et un seul « étranger », un Bruxellois, alors département de la Dyle. Ce sont 56 départements qui sont représentés, illustrant les multiples origines ressortant des très nombreux bataillons et renforts réunis au cours des deux amalgames. De ces bataillons de volontaires, ce sont les 38 représentants du bassin parisien et de la Seine qui forment le groupe le plus important. Il y a aussi une très forte représentation de 4 départements qui ne sont en rien liés à la formation même de la demi-brigade : Bas-Rhin (66), Vosges (47), Haut-Rhin (24) et Moselle (20). Ces 157 hommes ont tous été enrôlés entre octobre 1797 et mars 1798, un renforcement imposé par les pertes subies lors du siège de Kehl et qui ne tient aucun compte des origines "lointaines" de la demi-brigade. Comme dans les autres corps où cette présence "alsacienne" a été relevée, c'est parmi ces hommes qu'on trouve la majorité des déserteurs : 77 des 128 (60,15%) proviennent des 4 départements cités. C'est aussi parmi leurs ressortissants que l'on trouve 51,45% des réformés, soit 71 sur 138.

125 Il n'y a aucun état entre ces deux dates.

126 SHAT, 18 Yc 184

Les données détaillées liées spécifiquement à la campagne d'Helvétie figurent au Tableau des mutations (cf. Tableau 4/6 sous Annexe 4 infra). Désertions (5,72 %) et réformes dominant clairement : 278 mentions, soit le 12,82 % de l'effectif moyen de la 76^e de ligne en 1798 en Suisse ! Malgré des notations peu détaillées, les dates des radiations permettent de présumer qu'une partie importante comprend les blessés « irrécupérables » après les opérations contre la Suisse centrale et Stans. Un ratio d'environ 3-4 blessés pour 1 tué semble assez crédible¹²⁷. Pour les désertions, il n'y a, comme pour d'autres corps, aucune mention d'une sanction dans le registre matricule. Les procès-verbaux du premier Conseil de guerre contiennent la condamnation à 5 ans de fers pour 5 déserteurs à l'intérieur, et la condamnation à mort (par contumace) pour les 2 déserteurs à l'ennemi avec armes et bagages, l'un étant de plus en faction. Un dépouillement des archives du Conseil de guerre de la 5^e division de l'intérieur serait nécessaire pour, éventuellement, en apprendre plus.

L'arrivée sur le théâtre suisse d'opérations est particulière. Dans la proposition faite à la fin de janvier 1798 au Ministre de la guerre pour la formation du corps d'armée dans le Mont-Terrible, la 76^e, stationnée entre Wissembourg et Lauterbourg¹²⁸, figure dans la liste des corps prévus, forte de ses 3 bataillons, au contraire de la 38^e qui n'y est pas mentionnée.¹²⁹

Lors des mouvements imposés pour la mise en place de la division de l'Erguel, le général Duvignan impose à la 76^e de rester à Strasbourg, aux ordres de la 5^e division militaire de l'intérieur. Officiellement, elle ne fait pas partie des corps mis à la disposition de Schauenburg¹³⁰. Elle se trouve pourtant dans la partie méridionale du département du Haut-Rhin, à proximité immédiate des opérations en préparation. Les mouvements de début février incitent Schauenburg à demander au commandant de cette division de tenir le corps prêt à faire mouvement :

*« (...) dans le cas que les hostilités avec la Suisse devraient commencer (...) Je serais charmé que la 76^e demi-brigade fut chargée de partir sur ces points. »*¹³¹

Il prévoit son remplacement par d'autres troupes. Le lendemain, sans se soucier de la subordination de la demi-brigade, il ordonne au premier bataillon de prendre position autour de Reinach, Aesch et Grellingen¹³² et pré-positionne les deux autres autour d'Huningue. Quelques jours plus tard, la position de la 76^e est étendue de Laufon à Arlesheim, où elle est attendue au complet sous les ordres de l'adjudant-général Bonnamy.¹³³

Un échange avec Mengaud confirme que la 76^e n'est pas sous les ordres de Schauenburg et qu'une régularisation s'impose :

« Je pense qu'il serait bien avantageux pour la sûreté de l'exécution de mes projets, et pour remplir votre but, de faire passer la 68^e dans les cantonnements que je viens d'indiquer à la 76^e, mais comme je n'ai point de pouvoir au-delà du corps d'armée que je commande et

127 C'est une question complexe, notamment en raison des sources qui fournissent des données parfois aléatoires, comme le montre Jacques HOUDAILLE dans son article « Le problème des pertes de guerre » paru en 1970 dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, pp. 411-423. Cf. infra dans la relation du combat de Richterswil.

128 Ces 2 communes se trouvent sur la frontière septentrionale du département du Bas-Rhin limitrophe du département du Mont-Tonnerre, aujourd'hui la partie orientale de la Rhénanie-Palatinat allemande.

129 SHAT, B 2 63, 8 pluviôse an 6 [27 janvier 1798], *Armée du Rhin, Département de la Guerre, 2^e Division, Bureau du mouvement, Rapport au Ministre de la guerre*

130 Contrairement à ce qui est affirmé dans la postface de l'« Archiv », op.cit., Band 16, p. 418. La confusion demeure pardonnable au vu de la place ambiguë qu'occupe un bataillon de cette demi-brigade dans l'invasion.

131 BNUS, MS 0.470/95, 30 pluviôse an 6 [18 février 1798], [Schauenburg], *Au général Ste-Suzanne*

132 Ces communes font actuellement partie de Bâle-Campagne. Françaises entre 1793 et 1815, elles faisaient partie du département du Mont-Terrible de 1793 à 1800 et du Haut-Rhin de 1800 à 1815. BNUS, MS 0.470/99, 1 ventôse an 6 [19 février 1798], [Schauenburg], *Au commandant de Huningue*, et BNUS, MS 0.470/100, 1 ventôse an 6 [19 février 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion et au général Ste-Suzanne*

133 Charles Auguste Jean Baptiste Louis Joseph **Bonnamy** de Bellefontaine, * le 18 août 1764, † le 7 août 1830, enrôlé en 1792, servant sous Kléber, il se distingue à Mainz en 1796. Nommé général de brigade en décembre 1798.

*qu'une réquisition de votre part au général commandant la 5^e division militaire à Strasbourg opèrerait le résultat avantageux, il est nécessaire que vous veuillez bien lui adresser de suite un courrier, pour lui demander de mettre ces deux corps à ma disposition et en même temps de faire connaître cette demande aux commandants d'Huningue et Neufbrisach et que l'on remplace ce corps par ceux les plus voisins de ces 2 places afin que le mouvement s'exécute plus rapidement. »*¹³⁴

Malgré cette situation ambiguë, Schauenburg ordonne au commandant de Huningue de faire suivre les deux bataillons encore dans cette place.¹³⁵ Cet ordre n'est pas suivi d'effet immédiat. Le premier bataillon est chargé, avec le 8^e de hussards, d'effectuer, à l'ouverture des hostilités, une diversion sur le passage de Brislach (BL) à Thierstein (SO), afin de permettre l'effort principal de l'aile gauche par le passage de St-Joseph / Gänsbrunnen.¹³⁶ Ainsi la 76^e intervient, au moins par son premier bataillon, dans l'attaque initiale contre la Suisse, mais, toujours officiellement incorporée à la 5^e division militaire de l'intérieur, elle ne figure pas dans les tableaux d'effectifs engagés par Schauenburg au cours de ces opérations. Après la prise de Soleure, Schauenburg ignore encore la force réelle que représente la partie de la 76^e qui est à proximité :

*« Vous m'informerez si les bataillons sont réunis et si le chef d'escadron Marullat s'est joint à vous avec son régiment et la portion des bataillons de la 76^e. »*¹³⁷

Le 7 mars, le premier bataillon fait partie de la première garnison de Berne et passe ensuite au secteur Aarau-Lentzbourg avec le deuxième bataillon¹³⁸. Celui-ci a d'abord été chargé d'agir, sur ordre du Directoire exécutif cette fois, contre l'abbaye de Notre-Dame de la Pierre :

*« (...) dite Maria-Stein, située dans la partie du canton de Soleure voisine de Landscron. »*¹³⁹

Ce n'est qu'à la mi-mars que l'on propose officiellement de remplacer les 2 bataillons de la 89^e par les 2 bataillons présents de la 76^e de ligne.¹⁴⁰ Le général en chef en informe le chef de brigade, prié de rejoindre la majeure partie de son corps.¹⁴¹ C'est ainsi que la 76^e apparaît dans le premier état des troupes¹⁴², forte de 2 bataillons avec un effectif de 1500 hommes au total. Selon les registres décennaires de la position de l'armée, les effectifs du corps évoluent fortement au cours de l'année 1798. Sur les tableaux des forces de la République française du 20 mars et du 7 avril¹⁴³, les 1^{er} et 2^e ba-

134 BNUS, MS 0.470/122, 5 ventôse an 6 [23 février 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Mengaud, Ambass.*

135 BNUS, MS 0.482/36, 6 ventôse an 6 [24 février 1798], *Bienne*, [Schauenburg], *Au commandant d'Huningue*

136 BNUS, MS 0.470/136, 8 ventôse an 6 [26 février 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Marula, chef d'escadron du 8^e d'hussards*

137 BNUS, MS 0.482/47, 13 ventôse an 6 [3 mars 1798], [Schauenburg], *A l'adjudant-général Bonnami*

138 BNUS, MS 0.471/231, 23 ventôse an 6 [13 mars 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion* et BNUS, MS 0.471/237, 23 ventôse an 6 [13 mars 1798], [Schauenburg], *Au général Brune*

139 BNUS, MS 0.471/240, 23 ventôse an 6 [13 mars 1798], [Schauenburg], *Au commandant du 2^e bat^{on} de la 76^{ème} de ligne.* (cf. chap. B.III.1.3 supra) *« Abbaye bénédictine, fondée par des membres de la noblesse locale à Beinwil (SO) vers 1100, mentionnée pour la première fois en 1147, transférée depuis 1648 à Mariastein dans la commune de Metzerlen-Mariastein. (...) L'entrée des troupes françaises, en mars 1798, entraîna la fermeture de l'abbaye; une partie des moines trouvèrent asile dans des communautés du sud de l'Allemagne. Achetés ou affermés, les biens conventuels revinrent à Philipp Christoph Reibelt. L'abbé indemnisa ce dernier en 1802 et Mariastein retourna alors sous contrôle abbatial »*. SCHENKER, Lukas: "Beinwil-Mariastein", in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 10.03.2011, traduit de l'allemand. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/011487/2011-03-10/>, consulté le 01.03.2021. *« Aujourd'hui, Mariastein est le deuxième pèlerinage de Suisse, après celui d'Einsiedeln. »* <https://www.basel.com/fr/Media/Attraction/Loisirs-et-excursions/L-abbaye-de-Mariastein>, 01.03.21.

140 SHAT, B 13 201, 27 ventôse an 6 [17 mars 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement*

141 BNUS, MS 0.471/273, 29 ventôse an 6 [19 mars 1798], *Soleure*, [Schauenburg], *Au citoyen Goré, chef de la 76^{ème} de Ligne, à Brisach*

142 ANP, AFIII 149/699/52, 30 ventôse an 6 [20 mars 1798], *Paris, Rapport fait au Directoire exécutif, Par le Ministre de la guerre*

143 ANP, AFIII 149/700/22, 18 germinal an 6 [7 avril 1798], *Paris, le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif*

taillons comptent à ces dates 1500 hommes. Dans le rapport annuel du Ministre au Directoire, il est fait mention que début germinal :

« 2 bataillons de la 76^e demi-brigade composant ensemble 1700 effectifs, 1456 présents furent envoyés de la 5^e division militaire en Helvétie pour y rejoindre le 3^e bataillon de ce corps. »¹⁴⁴

Cela représente au total 2254 hommes. Le 15 avril, le Ministre mentionne une force totale de la demi-brigade à 2514 en date du 30 mars. Le 19 juin, le *Tableau de forces de la République française*, indique un effectif de 2023 hommes¹⁴⁵ au lieu des 2059 des états décadaires. Dans son tableau à l'attention de Masséna, Schauenburg mentionne à cette date un effectif de 2370 hommes¹⁴⁶ alors que l'état décadaire en affiche 2509. Seule l'utilisation indifférente et imprécisée sur les rôles des notions "effectif" et "présents sous les armes" semble pouvoir expliquer ces écarts.

La faiblesse en hommes ressort clairement à son arrivée en Suisse, ce qui explique l'insistance de Schauenburg à pouvoir en disposer au complet :

« (...) comme notre ligne est déjà dégarnie par le départ des troupes de l'armée d'Italie et que nous serons peut-être encore forcés d'agir hostilement envers quelques cantons dont le peuple paraît égaré par les prêtres et les olygarches, je vous prie de donner vos ordres pour que les deux bataillons de la 89^e qui partent pour l'armée d'Angleterre soient remplacés par les 3^e bataillons des 38^e et 76^e demi-brigades d'infanterie. »¹⁴⁷

Le 18 avril, on trouve mention du mouvement du 3^e bataillon vers Berne, sans indication d'effectifs¹⁴⁸, ce qui explique la mention de l'effectif de la 76^e, enfin au complet, le 20 avril. Schauenburg a eu plus de succès avec la 76^e qu'avec la 38^e, mais il doit argumenter pour pouvoir la conserver sous ses ordres :

« Je suis informé, (...) que la 76^{ème} demi-brigade, doit être dirigée sur l'armée d'Angleterre. Je vous observe que le départ de ce corps, dans les circonstances actuelles, serait infiniment nuisible à la chose publique et je vous demanderais au moins qu'il fut suspendu jusqu'à ce que les innovations apportées dans le gouvernement de la Suisse, fussent bien affermies. La malveillance, qui s'agite aujourd'hui pour empêcher le rapprochement de la partie de la Suisse non occupée par nos troupes, exige que nous tenions encore quelque temps une attitude imposante et capable de déconcerter des projets insensés.(...) Dans le cas où il deviendrait indispensable de tirer des troupes du corps d'armée que je commande, je vous demande-

144 ANP, AFIII 149/702/20ter, 9 vendémiaire an 7 [30 septembre 1798], *Rapport au Directoire exécutif, fait par le Ministre de la guerre, Sur la situation des forces de la République et sur les mouvements et les divers changements qui ont eu lieu dans les armées depuis le 1 thermidor an 5* [19 juillet 1797] jusqu'au premier vendémiaire an 7 [22 septembre 1798]

145 ANP, AFIII 149/701/1, 1 messidor an 6 [19 juin 1798], *Paris*, [le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif].

146 BNUS, MS 0.483/206, 20 frimaire an 6 [10 décembre 1798], *Tableau des cantonnements qu'occupe l'armée avec la situation détaillée des corps qui en font partie à l'époque du 20 frimaire an sept*

147 BNUS, MS 0.471/295 – SHAT, B 2 63, 5 germinal an 6 [25 mars 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre* et BNUS, MS 0.471/296, 5 germinal an 6 [25 mars 1798], [Schauenburg], *Au général Ste-Suzanne, commandant de la 5^e division militaire*. Schauenburg présuppose l'accord du Ministre et ordonne le mouvement au moment où il fait la demande. L'ordre du Ministre est expédié le 23 germinal an 6 [12 avril 1798], SHAT, B 13 201, *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement* et SHAT, B 2 64, *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général commandant la 5^e division militaire, à Strasbourg*, idem *Au commissaire ordonnateur de la 5^e division militaire et enfin Au général en chef Schauenburg, commandant les troupes françaises en Suisse*

148 SHAT, B 13 238/239, *Registre des mouvements, germinal an 6* [21 mars 19 avril 1798] et SHAT, B 13 250, 2^e décade du mois de germinal de l'an 6, [31 mars – 9 avril 1798], *Armée de Terre, Relevés décadaires des mouvements, 2^e division, Bureau du mouvement*. Le mouvement du 3^e bataillon de la 76^e indique son départ « sans délai » de Strasbourg, à destination de Berne. Dans l'historique de la demi-brigade on trouve la mention d'un effectif de 681 hommes : Du FRESNEL : *Un régiment à travers l'histoire. Le 76^e régiment d'infanterie de ligne*. 3 volumes. n.d. [SHAT, manuscrit, vers 1892] 527 + 483 + 390 p. Tome 2 : *Ancien 76^e de Ligne*, p. 106-108. Une version imprimée a été éditée en résumé par Charles Lavauzelle en 1890 et complète par Flammarion en 1894. L'effectif total, au 1^{er} floréal an 6, de 2793 hommes, du même auteur, semble pour le moins fantaisiste.

*rais comme une faveur particulière de me laisser la 14^{ème} légère et la 76^{ème} demi-brigade. »*¹⁴⁹

Le Directoire est informé de ce mouvement vers la Suisse par le Ministre¹⁵⁰, le général Schauenburg le lendemain¹⁵¹. L'arrivée du 3^e bataillon est annoncée depuis Berne le surlendemain¹⁵². Il s'est ainsi écoulé 2 mois entre l'arrivée du 1^{er} bataillon et celle du dernier.

La différence de 339 hommes, soit en gros 15%, entre ceux qui sont effectivement en Suisse et ceux qu'à Paris on pense y être, ne trouve pas d'autre explication que les méandres de l'administration. Il faut attendre le mois de décembre 1798 et l'arrivée des premiers groupes de conscrits pour que l'effectif de 2500 hommes soit enfin atteint. La diminution d'avril s'explique par les 25 désertions et une partie des pertes (morts et blessés) des opérations en territoire zurichois. La réduction de prairial est de même nature avec une vingtaine de déserteurs, une dizaine de réformés et des hommes blessés encore absents, dont une partie semble être revenue le 1^{er} messidor. L'accroissement au premier vendémiaire an 7 s'explique d'autant plus mal que ce jour-là, on enregistre la radiation de 90 réformés, à moins qu'il soit dû à l'enregistrement de réquisitionnaires, confirmée par les accroissements signalés vers la fin de l'année par l'arrivée des conscrits.

Le livret de l'inspection du 13 ventôse an 5 [3 mars 1797] cité plus haut renseigne sur les faiblesses et les qualités du corps selon l'inspecteur de l'infanterie Schauenburg :

*« Ce corps est généralement mal tenu. L'habillement est en très mauvais état. L'équipement très délabré. Les officiers mal vêtus et pas la moitié en uniforme. Les fusils sont dans un état passable parce qu'il en a été fourni à cette demi-brigade environ les deux-tiers de neufs depuis qu'elle est arrivée à cette armée. Il y a lieu à espérer que lorsque ce corps sera quelque temps tranquille et qu'on pourra venir à son secours pour les besoins qui lui restent encore et cela très étendus, il sera au courant des autres. »*¹⁵³

Cet état déplorable, qui résulte de sa participation à la défense de Kehl n'empêche pas l'inspecteur de discerner sa valeur militaire, ses qualités et sa bravoure :

*« (...) L'inspecteur est satisfait de l'activité et du zèle qui anime le chef de brigade Gorée¹⁵⁴ et les chefs de bataillons et il leur attribue l'ensemble qui règne parmi les officiers, sous-officiers et soldats pour le bien du service. L'inspecteur a lieu de croire d'après cela qu'il règnera aussitôt que les circonstances le permettront une plus grande régularité dans la tenue. C'est essentiellement à celle des officiers et sous-officiers que les chefs devront porter toute leur attention. Quand on a l'avantage de commander ses concitoyens et surtout d'aussi braves soldats, il [est] bien plus satisfaisant d'obtenir d'eux l'obéissance par l'exemple que par la sévérité. C'est d'ailleurs le plus efficace de tous les sermons. (...) L'inspecteur a été très satisfait de la manière avec laquelle les chefs et les commandants de pelotons conduisent leurs troupes ainsi que du maniement d'armes du soldat, et il est persuadé que la 76^e demi-brigade emploiera aussi utilement son temps pendant le repos de l'armée qu'elle a servi glorieusement au poste honorable de l'Isle d'Erlenheim pendant le siège de Kehl. »*¹⁵⁵

149 BNUS, MS 0.472/351 – MS 0.481/87 – SHAT, B 2 64, 21 germinal an 6 [10 avril 1798], Berne, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

150 SHAT, B 2 64, 26 germinal an 6 [15 avril 1798], Paris, *Rapport au Directoire exécutif, fait par le Ministre de la guerre*

151 SHAT, B 2 64, 27 germinal an 6 [16 avril 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef les troupes françaises en Helvétie*, à Berne en réponse à la demande sous BNUS, MS 0.472/351 supra.

152 SHAT, B 2 64, 28 germinal an 6 [17 avril 1798], *Au quartier général à Berne, le général en chef de l'armée en Helvétie, Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

153 SHAT, Xb 293

154 Nicolas **Gorée**, * le 23 juillet 1754 à Damas-aux-Bois (Vosges), † le 4 février 1826. Au rgt Dauphiné-infanterie le 27 août 1773, nommé chef de brigade de la 76^e le 21 mars 1794.

155 Ibidem.

Dans les évaluations de compagnie, 15 sur 27 sont qualifiées de « passable », 8 de « bonne », 4 ont l'observation : « *L'espèce d'hommes de compagnie est petite/médiocre* ». Le général en chef insiste pour garder sous ses ordres cette demi-brigade, car il veut profiter de remettre sur pied ce corps très éprouvé, chose faite au moment où Schauenburg transmet le commandement à Masséna :

« *La conduite de ce corps, dans toutes les affaires où il a agi, est digne des plus grands éloges. Le chef de brigade Goré est un officier très brave, plein de zèle et de bonne volonté.*

Cette ½ brigade a reçu un habillement complet. »¹⁵⁶

Apparemment le général en chef a réussi à rapprocher le niveau de l'ensemble de la 76^e de celui de la 5^e compagnie du 1^{er} bataillon, « *L'espèce d'hommes de cette compagnie est robuste et propre à faire la guerre* », même si le capitaine Besson qui la commandait en 1797 « *a peu de conduite* ». Le 1^{er} brumaire an 9 [23 octobre 1800] ce capitaine commande la 4^e compagnie du 3^e bataillon.

Quelles ont été les « affaires » auxquelles la 76^e a participé ? Son rôle dans l'invasion a été illustré par l'évocation de son arrivée par bataillons successifs. Le 1^{er} floréal [20 avril], la 76^e fait partie de l'avant-garde de l'armée, articulée autour de Thun, pour fermer les passages depuis le Valais vers Berne (Gemmi et Grimsel) et la Suisse centrale (Brunig – Entlebuch et Langnau). Passant par Burgdorf, Herzogenbuchsee, Langenthal, Olten, Lenzburg, elle prend position à Zurich le 8 floréal [27 avril], la veille du lancement de la campagne en Suisse centrale. Ce sera sa base pendant le reste de l'année. Le 30 avril, un bataillon se trouve à Richterswil, Rapperswil et Schindellegi. Le 2 mai, le 1^{er} bataillon est à Schindellegi, le 2^e à Einsiedeln et le 3^e à l'Etzel. Ce dernier se replie vers Zurich pour être redéployé à Winterthur le 10 mai. Le 1^{er} est à Einsiedeln et le 2^e est ramené vers Rapperswil. Ces opérations lui font subir les pertes les plus fortes aux différents endroits où elle combat, de manière décisive, contre les troupes schwyzoises.

Le général en chef signale au Directoire et au Ministre les actions menées par la 76^e de ligne entre le 30 avril et le 3 mai. Un bataillon de la 76^e a combattu le 30 à Richterswil, longtemps et « *avec beaucoup de valeur* » face à un ennemi supérieur en nombre. Il a fallu le renfort d'un demi bataillon accouru depuis Zurich et un canon supplémentaire pour repousser les Schwyzois qui sont encore à l'offensive. C'est ici que le corps essuie ses pertes les plus lourdes.¹⁵⁷

Le 1^{er} bataillon, commandé par le chef de bataillon Lenud¹⁵⁸ a attaqué Schindellegi le 2 mai. Supérieur en nombre cette fois, il se heurte néanmoins à une forte résistance brisée par le choc de sa charge. Dans l'élan, ce bataillon s'empare de 2 ponts sur la Sihl. La route vers Einsiedeln est ouverte :

« *Le 14 [3 mai] au matin, la brigade du général Nouvion (...) se porta sur Ensiedlen par Pfeffikon et Schindelegy. La peur l'avait emporté sur les exhortations des moines, les insurgés abandonnèrent les passages les plus difficiles et la 76^e demi-brigade entra à Ensiedlen à 8 heures du matin.* »¹⁵⁹

156 Notes sur les corps composant l'armée d'Helvétie, BNUS, MS 0.483/11, [non daté, probablement frimaire an 7 - décembre 1798], Renseignements sur la position de l'armée, ses moyens de défense et d'attaque et sa destination dans l'intérieur de la Suisse

157 Si la majorité des pertes a été subie ici, on obtient un rapport d'environ 1 tué pour 4 blessés.

158 Pierre-Augustin Lenud, * 26 août 1766 à Goderville (Seine-inférieure), † 1846? Soldat au 10^e bataillon de Seine-inférieure le 15 septembre 1792, capitaine le 1^{er} octobre 1792, chef de bataillon le 18 octobre 1792. Participe aux campagnes de l'armée de Belgique puis de Sambre-et-Meuse. Le 17 avril 1794 à la 76^e demi-brigade, assiste au siège de Kehl. S'illustre en 1798 en Suisse. Prisonnier en 1799, rentré en 1800. Campagnes du Hanovre, de la Grande Armée, d'Espagne. Colonel du 60^e de ligne (1812), baron d'empire le 19 août 1813, officier de la Légion d'honneur 1807, ordre militaire et royal de Saint-Louis le 12 mars 1815, licencié le 6 août 1815, membre de l'ordre royal de l'Épée de Suède 1843. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10000163v/f109.image> 01.03.21 et LACAINE, Victor; LAURENT, Henri-Charles, Biographies et nécrologies des hommes marquants du XIX^e siècle, Paris, A la Direction, 1846, pp 233-235.

159 BNUS, MS 0.473/439 - SHAT, B 2 64, 24 floréal an 6 [13 mai 1798], Liberté – Egalité, Au Quartier Général à Zurich, Le Général en chef de l'armée française en Helvétie, Au Directoire exécutif et au Ministre. Texte intégral sous

L'historique de la 76^e cite deux actions d'éclat retenues par la mémoire du corps :

« *Le fusilier Michel Lévêque, né à Mayenne (Mayenne) fut tué, le 11 floréal an VI [30 avril], à l'affaire de Rappersvillers, en Helvétie, en sautant sur une pièce de canon dont il voulait s'emparer. (...) Le grenadier Philippe Geoffroy, né à Brachy (Nièvre), un des plus braves grenadiers de la 76^e. Il combattit le 13 floréal an VI [2 mai] contre les révoltés de Schwitz et reçut la mort après en avoir mis plusieurs hors de combat. Leurs noms furent inscrits sur les tables du temple de la Gloire.* »¹⁶⁰

Comme pour l'abbaye bénédictine de Notre-Dame de la Pierre / Mariastein, c'est aussi Gorée en personne qui est chargé de vider l'abbaye d'Einsiedeln des attributs qui attisent, selon Schauenburg, le fanatisme contre-révolutionnaire des habitants de la Suisse centrale.¹⁶¹ Il est chargé de vendre l'horloge de l'abbaye « *le plus avantageusement possible* ». Interdiction de vendre les cloches aux communes voisines¹⁶². Une partie de la 76^e passe le mois de juin en garnison à Einsiedeln, certains de ses militaires sont déférés devant le Conseil de guerre, alors que d'autres, ayant commis des délits moins graves, sont renvoyés devant le Conseil de discipline du corps.¹⁶³

Lors d'une séance du Corps législatif helvétique, une question bien plus sensible se pose :

« (...) *dans un village du canton de Zurich, 7 personnes avaient été assassinées. (...) me donner les renseignements qui peuvent être parvenus à votre connaissance sur la conduite des troupes dans ce village. J'attends de vous la vérité et la plus exacte impartialité.* »¹⁶⁴

C'est le début de « l'affaire Billeter » (cf. chap. D.II.3.1.2 infra). L'enquête établit que le fait s'est bien produit, mais qu'il s'agit d'une erreur d'appréciation, non d'une exaction pouvant être considérée comme un crime de guerre si ce concept avait existé à cette époque.¹⁶⁵

Les questions locales réglées à Einsiedeln, la 76^e se réinstalle dans et autour de Zurich, le chef de brigade assumant, en plus de son commandement, celui de commandant de place. Il en est libéré à la fin juillet par l'arrivée au corps du chef de brigade surnuméraire Camus¹⁶⁶, décidée par le Ministre de la guerre. Il prend le relais pour le commandement de la place.¹⁶⁷ Alors que les premiers mouvements autrichiens se manifestent sur la frontière orientale de la Suisse et à proximité des Grisons et que les premiers corps s'avancent vers l'est, la 76^e, faisant partie de l'aile gauche de l'armée, reçoit l'ordre de ne pas bouger de « *Zurich et environs* ». ¹⁶⁸

Le 31 août, à cause de l'insurrection du district de Stans selon les ordres du Directoire helvétique, la

Annexe 1.6 infra.

160 DU FRESNEL, op.cit., p. 411.

161 BNUS, MS 0.472/394 - MS 0.481/110, 15 floréal an 6 [4 mai 1798], *Einsiedeln*, [Schauenburg, Au chef de la 76^e de ligne]

162 BNUS, MS 0.474/590, 27 prairial an 6 [15 juin 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au citoyen Goré, chef de la 76^e ½ brigade*

163 BNUS, MS 0.474/565, 21 prairial an 6 [9 juin 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au citoyen Président du Conseil de guerre de l'armée française en Helvétie* et BNUS, MS 0.474/566 - SHAT, B 2 64, 21 prairial an 6 [9 juin 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au citoyen Goré, chef de la 76^e demi-brigade de ligne*. Ce sont les nommés Gaucher, Roussel et Reignier, volontaires, prévenus d'insubordination, qui sont renvoyés au Conseil de discipline du corps.

164 BNUS, MS 0.474/600, 30 prairial an 6 [18 juin 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au citoyen Goré, chef de la 76^e ½ brigade de ligne, à Einsiedeln*

165 BNUS, MS 0.474/621 - SHAT, B 2 64, 4 messidor an 6 [22 juin 1798], *à Zurich*, [Schauenburg], *Aux membres du Directoire exécutif de la République française*

166 Louis **Camus**, * 16 mars 1760 à Chalons-sur-Marne, † 6 avril 1813 à Witebsk (Biélorussie), a fait les campagnes de 1782-83 sur les côtes de Brest au régiment d'Aunis, caporal, sergent, sergent-fourrier, sergent-major en 1786. Sous-lieutenant en 1791, lieutenant en 1792, fait les campagnes à l'armée des côtes de 1792-93. Capitaine en 1793 au 8^e bataillon de volontaires de la Manche. Chef de brigade de la 61^e demi-brigade de 1^{ère} formation, fait les campagnes des ans 3 et 4 à l'armée de l'Ouest. En 1796, chef de brigade surnuméraire de la 76^e de ligne.

167 BNUS, MS 0.475/799, 7 thermidor an 6 [25 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Goré, chef de la 76^e ½ brigade*

168 BNUS, MS 0.475/887, 27 thermidor an 6 [14 août 1798], [Schauenburg], *Au général de brigade Nouvion*

76^e quitte Zurich, aussitôt remplacée par la 109^e, pour se diriger vers Zug, Küssnacht et Lucerne¹⁶⁹, où elle doit être en position le 3 septembre. Le 8 septembre, un des bataillons reçoit l'ordre de s'embarquer pour tenter nuitamment un débarquement au Kersiten :

« *Le bataillon de la 76^e embarqué la veille au soir avait côtoyé toute la nuit la montagne de Kersiten et beaucoup inquiété les rebelles. Je le fis remplacer par un bataillon de la 106^e commandé par le chef de brigade Delpierre. Les grenadiers de la 76^e, qui avaient passé la nuit sur le lac, ne voulurent pas quitter leurs barques et demandèrent à partager les dangers de la 106^e.* »¹⁷⁰

Trois autres compagnies ont débarqué à Stansstad et se sont dirigées par la suite vers Stans. Au lendemain des opérations, Stans est occupé quelques jours par un bataillon de la 76^e, les 2 autres se replient sur Lucerne et les communes entre les deux. La 76^e de ligne est ainsi la seule à avoir participé aux trois phases des combats entre troupes françaises et suisses en 1798.

Les opérations terminées, le corps retourne vers Zurich où il séjourne, dès la mi-septembre.¹⁷¹ Il fait partie de ce que Schauenburg considère comme son « *corps de bataille* », commandé par le général Nouvion¹⁷² dont le quartier général se trouve à Schänis (SG). Le chef de bataillon surnuméraire Debray est chargé du commandement de la place de Lucerne¹⁷³, le chef de brigade surnuméraire Camus conserve celui de la place de Zurich.¹⁷⁴ Schauenburg trouve ainsi un emploi pertinent pour les officiers qui ne sont pas « *en activité* », sans priver les hommes en place de leurs droits.

Les épreuves subies au cours des 6 mois de présence en Suisse obligent le général en chef à laisser « *momentanément* » ce corps en seconde ligne, ce qui le pousse à demander des renforts au Ministre¹⁷⁵ en raison des mouvements autrichiens. Court repos puisque, le 10 octobre, la 76^e, forte de ses 2200 hommes, est dirigée vers Pfäfers (SG) et Ragaz (SG) pour renforcer ce front en lieu et place de la 18^e légère qui n'en compte que 1300 et qui doit partir en Italie.

C'est de là que Gorée informe Schauenburg de l'entrée des Autrichiens en territoire grison. Voulant s'assurer de la réalité de l'événement, il obtient finalement la réponse affirmative qui, comme tout son échange de correspondance, est transmis au Directoire exécutif à Paris¹⁷⁶ (cf. chap. B.VI.3.1 supra). La 76^e se trouve ainsi à nouveau en première ligne face aux Autrichiens, comme à Kehl 2 ans plus tôt. Un demi bataillon doit verrouiller le passage du Sernftal (GL) par le Segnespass¹⁷⁷ entre Flims et Glaris, le reste de la demi-brigade celui du col du Kunkels (GR/SG), en aval de Vättis.¹⁷⁸ Ce poste est le plus important, puisqu'il permet de contourner les positions françaises positionnées dans la vallée du Rhin :

« *Le passage de Gungels par la vallée de Vettis devient plus important depuis que les Autri-*

169 BNUS, MS 0.476/984, 14 fructidor an 6 [31 août 1798], Berne, [Schauenburg], *Au général Nouvion*

170 ANP, AFIII 149/702/11 - BNUS, MS 0.476/1057 – SHAT, B 2 65, 28 fructidor an 6 [14 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre*

171 BNUS, MS 0.476/1066, 27 fructidor an 6 [13 septembre 1798], *Répartition des troupes faite par le général en chef à l'époque du 27 fructidor an six de la République*

172 BNUS, MS 0.482 p. 179-181, 1 vendémiaire an 7 [22 septembre 1798], *Ordre du jour, au quartier général à St. Urbin*

173 BNUS, MS 0.476/1076, 29 fructidor an 6 [15 septembre 1798], Lucerne, *Commission de commandant de la place de Lucerne, Au citoyen Debray, chef de bataillon dans la 76^e demi-brigade d'infanterie*

174 BNUS, MS 0.476/1120, Le 2 vendémiaire an 7 [23 septembre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Camus, chef de brigade, commandant à Zurich*

175 BNUS, MS 0.476/1156, Le 8 vendémiaire an 7 [29 septembre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Shérer, Ministre de la guerre*

176 Signé Pellissary. ANP, AFIII 149/702/77, 28 vendémiaire an 7 [19 octobre 1798], Ragatz, *Copie d'une lettre écrite par le chef de la 76^e demi-brigade, Au général de brigade Nouvion*, et ANP, AFIII 149/702/77, 28 vendémiaire an 7 [19 octobre 1798], *Copie de la lettre de Monsieur Pellizary, commandant les avant-postes grisons, Au citoyen Goré, chef de la 76^e demi-brigade*

177 Col à 2625 m. d'altitude, coord. [736068 / 196088](#).

178 Col à 1347 m. d'altitude, coord. [750400 / 191280](#), BNUS, MS 0.477/1303, 30 vendémiaire an 7 [21 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général Nouvion*

chiens ont coupé le pont de Zollbruck. Faites exercer dans cette vallée une surveillance très active. »¹⁷⁹

La saison s'avançant et en l'absence de locaux, une partie des soldats doit bivouaquer pour tenir la position, leur ration d'eau de vie est doublée.¹⁸⁰ Fin octobre, les 2 premiers bataillons sont remplacés et repliés sur Zurich. Le 3^e reste en position dans le canton de Glaris.¹⁸¹ La 76^e fait partie, avec les 57^e, 84^e et 109^e de la 1^{re} division, sous les ordres du général de division Ste-Suzanne.

Les conscrits commençant à arriver, le dépôt de la 76^e se trouve à Zug, où l'on parvient à caserner ces hommes pour réduire le risque de frictions avec les civils. La municipalité de Zug remercie le général d'avoir pris une telle décision :

*« Agréez, (...) nos vifs remerciements de nous avoir autorisés à cette mesure, également utile au bien du service et nécessaire pour le soulagement de notre commune. »*¹⁸²

Au moment de passer sous les ordres du général Masséna, la 76^e de ligne fait partie de la 3^e division de l'armée française en Helvétie, pas encore constituée, faute de général de division disponible, au sein de la 1^{re} brigade, commandée par le général Oudinot. Stationnée à Zurich, la 76^e est annoncée forte de 2370 hommes dans un document¹⁸³ et 2250 dans un autre.¹⁸⁴

C.II.1.7 : 109^e demi-brigade d'infanterie de ligne.

Pour compléter le remplacement de la 89^e de ligne, assuré en partie par l'arrivée du dernier bataillon de la 76^e, Schauenburg se voit attribuer la 109^e de ligne. Elle arrive depuis Strasbourg le 9 floréal [28 avril] et est immédiatement engagée contre l'insurrection des Petits Cantons. Elle reste en Helvétie jusqu'à la fin des opérations, l'année suivante. Son historique manuscrit contient quelques pages consacrées à l'année 1798¹⁸⁵. Elle a été formée le 6 ventôse an 4 [24 février 1796] des restes d'un bataillon de ligne et 5 bataillons de volontaires (cf. Tableau 6/1/7 sous Annexe 6 infra).

Parmi les bataillons constitutifs, seul le 2^e de Charente inférieure était en Vendée en août 1793.¹⁸⁶ Le 37^e régiment *Maréchal de Turenne* n'a participé à aucune campagne significative durant la seconde moitié du siècle. Dans les années 1792-94, les troupes constituant la 109^e ont fait campagne à l'armée du Rhin, dont elle fait partie depuis sa constitution. A ce titre elle a participé au siège de Kehl.

41 des 81 officiers ont commencé leur carrière militaire sous l'Ancien Régime. Parmi eux, 13 proviennent du régiment de *Turenne*. Aucun n'est étranger ou n'a fait de service dans un régiment étranger. 19 de ces vétérans ont obtenu de l'avancement avant la Révolution, dont même un grade d'officier. Les 22 autres ont pratiquement tous été promus à divers grades, le plus souvent le jour de leur enrôlement dans un bataillon de volontaires. 11 vétérans ont connu une vie militaire ininterrompue. A une exception près, ils viennent du 37^e de ligne. Les 30 autres l'ont interrompue, entre quelques mois et plusieurs années. Parmi les officiers enrôlés comme volontaires, 7 ont gardé un

179 BNUS, MS 0.477/1309, 1 brumaire an 7 [22 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général Novion*

180 BNUS, MS 0.477/1319, 2 brumaire an 7 [23 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au commissaire Dufour*

181 SHAT, B 2 339/42, 4 brumaire an 7 [25 octobre 1798], [Schauenburg], au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif, *Armée française en Helvétie, Tableau par division de l'armée française en Helvétie à l'époque du 4 brumaire an sept*. La 76^e y est mentionnée pour être positionnée ainsi le 10 brumaire.

182 BNUS, MS 0.483/204, 30 novembre 1798, Zug, *la Municipalité de la commune de Zug, Au citoyen Schauenburg, général en chef*

183 BNUS, MS 0.483/206, 20 frimaire an 6 [10 décembre 1798], *Tableau des cantonnements qu'occupe l'armée avec la situation détaillée des corps qui en font partie à l'époque du 20 frimaire an sept*

184 BNUS, MS 0.483/12, [non daté, frimaire an 7 - décembre 1798], *Notes sur l'Etat-major et sur les Corps*

185 PINDRAY, Lt. de, *109^e régiment d'infanterie, Historique du régiment*, Manuscrit, Fort de Noisy, reçu au SHAT le 14 mars 1873, pp. 70-76.

186 VALIN, op.cit., CARTE 2, p. 58. « Effectifs (...) au 15 août 1793 (de la victoire républicaine à Nantes jusqu'à la défaite vendéenne à Luçon) ».

certain temps leur statut de volontaire, 20 ont été promus dès leur accession à un grade de sous-officier et 13 à un grade d'officier. La majorité des capitaines et des officiers supérieurs sont des vétérans (22 sur 35), il y a autant de lieutenants (13) des deux classes d'ancienneté ; pour les sous-lieutenants il y a 14 volontaires pour 6 vétérans.

76 officiers proviennent de 16 départements, les origines de 5 d'entre eux ne sont pas mentionnées. Les bataillons de volontaires composant le corps sont représentatifs de leur terroir : 16 officiers proviennent de Charente-inférieure, 15 du Rhône et de Rhône-et-Loire, 10 du Bassin parisien (Seine, 4 et Seine-et-Oise, 6), 9 du Jura et 7 de la Manche.

Le dépouillement des 3475 et 3030 numéros des 2 registres matricule¹⁸⁷ a permis de retenir 193 références. Avec un effectif moyen d'environ 2450 hommes au cours de l'année 1798 en Suisse, ce sont 7,88 % des hommes qui ont fait l'objet d'une annotation. Le $\frac{4}{5}$ ^e des hommes (158/193) ont été enrôlés entre 1789 et 1794 (cf. tableau T10 structure par âges sous Annexe 21 infra). Seuls 4 hommes ont été enrôlés avant la Révolution : 1 sergent venu du 37^e régiment, libéré après 20 ans de services ; 1 caporal âgé de 50 ans, libéré après 25 ans de services commencés aux *Gardes françaises* ; 2 fusiliers venant, l'un du 61^e régiment, tué au combat près de Zug, après 17 ans de services, l'autre du 76^e régiment, qui déserte après 11 ans de services. Un seul étranger, à l'origine imprécise : « Empire » se trouve dans le rôle, ayant probablement servi à Versailles avant la Révolution, sans qu'on puisse le déterminer avec certitude. Ces militaires viennent de 39 départements. Avec 103 hommes, les 5 départements de provenance des bataillons de volontaires comptent le plus de ressortissants : le Jura (31), la Manche (22), le Rhône-et-Loire (18), la Charente-inférieure (14) et le Seine-et-Oise (13), auxquels on peut ajouter les 5 volontaires parisiens.

Compte tenu de leur provenance, 106 hommes ont passé par l'un des 6 bataillons constitutifs du corps, 34 sont entrés dans les 74^e et 205^e demi-brigades de première formation. Moins de 10 % des référencés ont été engagés directement dans la 109^e, pour moitié en provenance du Bas-Rhin.

Les observations détaillées figurent au tableau des mutations (cf. tableau 4/7 sous Annexe 4 infra). Premier constat : le nombre très réduit de désertions en comparaison des autres corps : 6 sont condamnés par contumace de 5 à 10 ans de fers. Pas de mention de sanction pour les autres.

Un quart des 120 partants en bonnes et dues formes le fait en raison des blessures subies pendant les combats en Suisse. Les pertes relativement faibles, 16 morts au total, révèlent que la 109^e n'a été réellement engagée au combat que dans les opérations de fin avril et début mai 1798. Ce relatif répit sera chèrement payé l'année suivante à Feldkirch, Luzisteig, Pont-du-Diable, Wassen.¹⁸⁸

Prévue dès janvier 1798 pour faire partie du corps d'armée qui doit faire mouvement vers le Mont-Terrible, la 109^e se trouve alors à Landau.¹⁸⁹ Elle y est notée à un effectif de 2611 hommes¹⁹⁰ et doit se rendre à Strasbourg avec ses ... 2558 hommes !¹⁹¹ Le Ministre annonce le 15 avril au Directoire qu'il met le corps, fort selon lui de 2540 hommes, à la disposition de Schauenburg.¹⁹² L'ordre formel

187 SHAT, 18 Yc 267 et 17 Yc 111

188 23 mars, 1^{er} mai, 9 mai et 25 septembre 1799.

189 SHAT, B 2 63, 8 PLUVIÔSE an 6 [27 janvier 1798], *Armée du Rhin, Département de la Guerre, 2^e division, bureau du mouvement, Rapport au Ministre de la guerre*. Landau in der Pfalz est une ville-arrondissement de la Rhénanie-Palatinat. Française de 1680 à 1815, elle est sous la République chef-lieu de canton dans le département du Bas-Rhin de 1790-1797, puis de celui du Mont-Tonnerre de 1797 à 1814. En 1816 elle passe au Royaume de Bavière.

190 SHAT, B 2 338/31, pluviôse an 6 [fin janvier 1798], *Armée du Rhin, le général de brigade, sous-chef de l'état-major général Duvignan*, [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], *Formation du corps d'armée détaché de celle du Rhin se rendant à Delémont sous les ordres du général de division Schauenbourg*

191 BNUS, MS 0.483/19, 12-13 pluviôse an 6 [31.1-1 février 1798], *général Duvignan, aux troupes aux ordres du général Schauenburg, Copie des ordres et lettres écrits par le général Duvignan, sous-chef de l'état-major général les 12 et 13 pluviôse relatives aux mouvements des troupes aux ordres du général Schauenburg*

192 SHAT, B 2 64, 26 germinal an 6 [15 avril 1798], *Paris, Rapport au Directoire exécutif, fait par le Ministre de la guerre*

part le lendemain, aussi à destination du commissaire ordonnateur Rouhière, lui ordonnant de prévoir le ravitaillement sur la route, ainsi que du général Schauenburg.¹⁹³ La 109^e leur est annoncée avec un effectif « *d'environ 2500 hommes* ». Le 9 juin, le *Tableau de forces de la République française*, indique un effectif de 2447 hommes¹⁹⁴, au lieu de 2449 de l'état décadaire. Schauenburg mentionne le 10 décembre un effectif de 2370 hommes.¹⁹⁵ A la remise du commandement à Masséna, il en annonce 2552.

La demi-brigade reçoit l'ordre de quitter Strasbourg le 23 avril 1798, à destination de Porrentruy. Elle doit y être le 2 mai pour passer immédiatement à Berne.¹⁹⁶ Anticipant l'accord du Ministre, Schauenburg a demandé au général Ste-Suzanne, commandant de la 5^e division militaire, d'accélérer son départ et de la faire passer par Huningue et Bâle afin de pouvoir la faire agir sans délai.¹⁹⁷ Elle est « *arrivée à l'armée* » le 9 floréal déjà, soit le 28 avril selon l'état de situation du 10 floréal.

Le 1^{er} bataillon et 4 compagnies du 2^e se trouvent près de Küssnacht 2 jours plus tard, soit une force de 1632 hommes. Le lendemain, les 5 autres compagnies du 2^e bataillon sont aussi près de Küssnacht pour assurer la sécurité des mouvements du reste de l'armée :

« (...) 6 compagnies de la 109^e, commandées par le chef de bataillon Durand¹⁹⁸, partirent également de K... pour attaquer le poste de Kussnach et protéger le mouvement sur Lucerne. »¹⁹⁹

Le 2 mai, le même chef de bataillon, à la tête du 3^e bataillon de la 109^e, chargé de réattaquer la position de Kussnacht sur l'un des trois fronts, constate le retrait des « *rebelles* ».

Le 3 mai, les 2 bataillons sont à Sattel. De là, le 2^e rejoint le 3^e resté à Zurich, d'où ils partent ensemble pour se diriger, via Winterthur, vers Wil sur la Thur, où ils sont rendus le 6 mai. But de ce mouvement : impressionner cette partie du pays qui tarde à accepter la nouvelle Constitution. Appenzell, Saint-Gall, le Rheintal l'ayant acceptée, ils sont de retour à Winterthur le 9 mai, repli dû à la rareté des vivres de cette partie de la Suisse. Le lendemain, le 1^{er} bataillon est de retour à Zurich, le 2^e est basé à Bremgarten (AG), le 3^e à Baden. Il doit y veiller au calme dans la partie orientale de Soleure et en Argovie et ainsi protéger Aarau, capitale provisoire de la République helvétique et siège de ses autorités.²⁰⁰

En juillet, Schauenburg se préoccupe du nombre à ses yeux inquiétant de démissions de sous-officiers, même surnuméraires, car beaucoup ne le sont qu'en apparence :

« (...) c'est-à-dire d'après la formation du corps, mais sont réellement en activité pour remplacer des absents. Et il y a des corps qui avec leurs sous officiers surnuméraires n'auraient pas leurs cadres complets sous les armes. (...) ne serait-il pas dangereux et nuisible dans les

193 SHAT, B 2 64, 27 germinal an 6 [16 avril 1798], *Paris, le Ministre de la guerre, Au commissaire ordonnateur Rouhière près l'armée française en Suisse, à Berne*, et le même, *Au général Schauenburg commandant en chef les troupes françaises en Helvétie, à Berne*

194 ANP, AFIH 149/701/1, 1 messidor an 6 [19 juin 1798], *Paris*, [le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif]

195 BNUS, MS 0.483/206, 20 frimaire an 6 [10 décembre 1798], *Tableau des cantonnements qu'occupe l'armée avec la situation détaillée des corps qui en font partie à l'époque du 20 frimaire an sept*

196 SHAT, B 13 250, 3^e décade du mois de germinal l'an 6, [10-19 avril 1798], *Armée de Terre, Relevés décadaires des mouvements, 2^e Division, Bureau du mouvement*

197 BNUS, MS 0.472/366 – 0.481/94 - SHAT B 2 64, 2 floréal an 6 [21 avril 1798], *Berne*, [Schauenburg], *au citoyen Schérer, Ministre de la guerre, Bureau du mouvement*

198 Philippe-Marie Durand, * le 27 juillet 1759, à Légny ou Ligny, Rhône-et-Loire, incorporé au 15^e régiment, du Béarn du 29 août 1778 au 25 avril 1791 où il atteignit le grade de sergent en 1784. Enrôlé volontaire le 28 octobre 1791 au 1^{er} bataillon du Rhône-et-Loire avec le grade de lieutenant, capitaine un mois plus tard, il est chef de bataillon depuis le 15 août 1795. « *Connaissant un peu les manœuvres mais ayant peu de conduite, n'ayant pas tous les moyens requis pour remplir ses fonctions, donnant quelques fois dans l'excès du vin, néanmoins d'une bonne tenue* » selon l'inspection faite par le général Ménard le premier brumaire an 9 [23 octobre 1800].

199 BNUS, MS 0.473/439 – SHAT B 2 64, 24 floréal an 6 [13 mai 1798], *Liberté – Egalité, Au quartier général à Zurich. Le général en chef de l'armée française en Helvétie, Au Directoire exécutif*

200 PINDRAY, *It. de, op. cit.*, p. 73.

circonstances actuelles d'accepter les démissions des sous-officiers, puisque la plupart de ceux qui les offrent sont ceux qui sont les plus instruits et en donnant cette latitude à des hommes qui par leur état sont journellement exposés à tous les dégoûts du métier, étant placés entre des supérieurs qui quelquefois abusent de leur autorité et des inférieurs qui souvent méconnaissent la leur. »²⁰¹

Schérer lui a soumis 6 démissions que Schauenburg ne signera qu'après une prise de position claire sur sa préoccupation. Il souligne le rôle essentiel joué par le sous-officier dans une hiérarchie militaire dont ils constituent la colonne vertébrale, souvent trop lourdement chargée. Est-ce le général en chef ou l'inspecteur de l'infanterie qui s'exprime ? La même interrogation se pose à propos de la demande de Schauenburg de rapprocher la compagnie auxiliaire, trop éloignée selon lui : elle se trouve à Wissembourg.²⁰² Le Ministre accorde ce rapprochement et l'informe qu'elle sera envoyée à Berne dans les meilleurs délais.²⁰³

Au terme d'une période assez calme au camp de Berne, du 5 au 15 août, les mouvements autrichiens outre-Rhin valent à la 109^e l'ordre, à la mi-août, de faire mouvement à la fin du mois vers l'avant-garde sous les ordres de l'adjudant-général Lauer. Elle prendra :

« (...) position le 9 fructidor [26 août], sa droite à Pfeffers [Pfäfers, SG] vis-à-vis Meyenfeld [Maienfeld, GR], sa gauche à Verdenberg [Werdenberg, SG] dans le pays de ce nom, et le 3^e bataillon s'étendant à Wallenstad [Walenstadt, SG]. »²⁰⁴

La situation autour de Nidwald impose un changement partiel d'affectation :

« Il sera nécessaire que vous fassiez venir un bataillon de la 109^e à Zurich afin de vous servir de la réserve s'il y a lieu. »²⁰⁵

Le même jour, l'évolution de la situation et les demandes du Directoire helvétique étendent l'ordre à l'ensemble de la demi-brigade, avec quelques hésitations sur la destination :

« Vous aurez le temps d'expédier vos ordres à la 109^e de manière à être rendue le 16 à 5 heures du matin à Zurich.(...) Réflexion faite, laissez un bataillon de la 109^e avec une section d'artillerie légère et 50 chevaux à Winterthur. 1 bataillon de la 109^e à Zurich et 1 bataillon à Zug. »²⁰⁶

Le 8 septembre, le mouvement se précise : le bataillon de Winterthur avance, celui qui est basé à Zurich est réparti :

« Vous enverrez au reçu de ma lettre le bataillon qui vous reste de la 109^e à Zurich et vous ferez passer celui qui est à Zurich moitié à Schindeleggi et moitié à Einsidlen. »²⁰⁷

Sa mission : surveiller la frontière de Schwyz et éviter autant que possible tout acte d'hostilité :

« Vous réunirez, (...) le bataillon que vous commandez pour vous diriger de votre personne avec la compagnie de grenadiers et 4 compagnies à Einsidlen. (...) Vous ne commettrez aucune hostilité envers le canton de Schwitz, votre mission étant seulement destinée à surveiller le canton. Vous repousserez cependant vigoureusement toute agression qui pourrait vous être

201 BNUS, MS 0.475/730, 26 messidor an 6 [14 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

202 Commune du Bas-Rhin, sur la frontière avec le département du Mont-Tonnerre, aujourd'hui la partie orientale de la Rhénanie-Palatinat allemande. BNUS, MS 0.475/778 – SHAT, B 2 65, 5 thermidor an 6 [23 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

203 SHAT, B 2 65, 14 thermidor an 6 [1^{er} août 1798], Paris, le Ministre de la guerre, *Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie*

204 BNUS, MS 0.475/877, 27 thermidor an 6 [14 août 1798], [Schauenburg], *Au général de brigade Nouvion*

205 BNUS, MS 0.476/979, 14 fructidor an 6 [31 août 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion*

206 BNUS, MS 0.476/984, 14 fructidor an 6 [31 août 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion*. Arrivée prévue le 2 septembre.

207 BNUS, MS 0.476/1023, 22 fructidor an 6 [8 septembre 1798], [Schauenburg], *A l'adjudant-général Lauer, à Winterthur, via Zurich*

faite. »²⁰⁸

Le reste de la demi-brigade doit appuyer le flanc droit de Lauer, en direction de Zug et de Küssnacht.²⁰⁹ La jonction des troupes attaquant Stans et celles de Lauer est prévue pour le 12 septembre à Schwyz. L'opération n'étant pas nécessaire, la 109^e se repositionne, sans avoir eu à combattre, à Winterthur et en direction de Saint-Gall et Schaffhouse dès le 13 septembre, toujours sous les ordres de Lauer.²¹⁰

Anecdote significative d'une forme "d'émulation" entre les différentes demi-brigades : les soldats de la 109^e sont pris dans des rixes avec ceux de la 57^e de ligne. En cause, la devise brodée sur les drapeaux. Schauenburg en réfère au Ministre pour que le décret qui interdit les devises "fantaisistes" soit appliqué.²¹¹

Fin octobre, face aux Autrichiens qui ont pénétré dans les Grisons, les bataillons de la 109^e sont répartis comme suit :

« 1^{er} bataillon: Alstetten exclusivement jusqu'à Rheineck inclusivement, 2^e bataillon: Rheineck exclusivement et Arbon inclusivement, 3^e bataillon: St. Gall. »²¹²

Début novembre, Schauenburg doit relever de ses fonctions, avec effet immédiat, le capitaine Duchet²¹³ de la 109^e, commandant de la place de Bâle. Par un excès de zèle, il a risqué de déclencher un incident diplomatique.²¹⁴ Séance tenante, Schauenburg en réfère à Paris pour éviter que la situation ne s'envenime (cf. chap. D.II.4.3 infra) La sanction est plus symbolique que réelle : après cinq jours passés dans la forteresse d'Arbourg, il est chargé du commandement de la place d'Olten.²¹⁵

Courant novembre et début décembre, la 109^e reçoit un important complément d'équipements qui en améliore la situation. Intégrée à la 2^e brigade de la division Xaintrailles, la 109^e est sous les ordres de l'adjudant-général Demont, toujours face aux troupes autrichiennes²¹⁶, dans le dispositif suivant :

« Le 1^{er} b^{on} de la 109^{me} s'étend depuis Altstetten compris jusqu'à Rheineck. Les 2 et 3^{me} b^{ons} sont entre Burit et Roschach. »²¹⁷

La position suivante est transmise avec précision à Masséna au moment de la relève :

« Le 1^{er} b^{on} de la 109^e conserve le passage d'Altstetten à Gaiss et jusqu'à Rheineck en cas d'attaque et se retirerait partie vers Gaiss, partie vers Rheineck. Le 2^e b^{on} est réuni près de Rheineck, ce b^{on} appuyant sa droite à la montagne, la gauche au Rhin qui cesse d'être guéable au dessous d'Altstetten, arrêterait l'ennemi s'il avait passé le Rhin dans le Haut-Toggenburg. Le 3^e b^{on} en réserve à Rorschach est destiné à soutenir le 2^e et de tenir en avant de

208 BNUS, MS 0.476/1024, 22 fructidor an 6 [8 septembre 1798], [Schauenburg], *Au chef d'un bataillon de la 109^{me} demi-brigade, en garnison à Zurich*

209 BNUS, MS 0.476/1026, 23 fructidor an 6 [9 septembre 1798] 3 heures ³/₄ du matin, *Lucerne*, [Schauenburg], *A l'adjudant-général Lauer*

210 BNUS, Ms 0.476/1066, 27 fructidor an 6 [13 septembre 1798], *Répartition des troupes faite par le général en chef à l'époque du 27 fructidor an six de la République*

211 BNUS, MS 0.476/1220, 20 vendémiaire an 7 [11 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre Schérer*. Voir à ce sujet la section consacrée à la 57^e de ligne.

212 SHAT, B 2 339/42, 4 brumaire an 7 [25 octobre 1798], [Au Ministre de la guerre et au Directoire Exécutif], *Armée française en Helvétie, Tableau par divisions de l'armée française en Helvétie à l'époque du 4 brumaire an sept*

213 Jean-Baptiste Duchet, * 28 juin 1763 à La Rochelle (Charente-inférieure), † ... à ..., incorporé le 22 octobre 1781 au régiment d'Aquitaine, campagne aux Indes de 1781 à 1783, caporal le 18 novembre 1786. Enrôlé le 13 mai 1790 au 2^e bataillon de volontaires de la Charente-inférieure, promu lieutenant le même jour, capitaine le 10 mai 1795. « Brave militaire ayant les qualités requises pour remplir ses fonctions, connaissant les manœuvres et d'une bonne tenue. »

214 BNUS, MS 0.477/1421, 16 brumaire an 7 [6 novembre 1798], [Schauenburg], *Au command^t du 3^{ème} bat^{on} de la 36^e ¹/₂ b^{de}*

215 BNUS, MS 0.477/1459, 21 brumaire an 7 [11 novembre 1798], [Schauenburg], *Au capitaine Duché de la 109^e ¹/₂ brigade* et BNUS, MS 0.477/1458, 21 brumaire an 7 [11 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} command^t la place d'Arbourg* pour ordonner la mise en liberté du capitaine.

216 BNUS, MS 0.478/1670, 12 frimaire an 7 [2 décembre 1798], [Schauenburg], *Au g^{al} de d^{on} Xaintrailles*

217 BNUS, MS 0.478/1671, 12 frimaire an 7 [2 décembre 1798], [Schauenburg], *A l'adj^t-g^{al} Demont*

*Rorschach, sa droite à la montagne et sa gauche au Rhin, si l'ennemi avait pris Rheineck. »*²¹⁸

Le corps est présenté de la manière suivante au nouveau commandant en Suisse :

*« Présents sous les armes, 2504. Cette ½ brigade a un corps d'officiers bien composé ; elle est assez instruite ; elle s'est trouvée en Suisse à peu d'affaires. Le chef de brigade Boulard a de la bravoure et des connaissances militaires. Cette ½ brigade a reçu un habillement complet. »*²¹⁹

C.II.1.8 : 103^e demi-brigade d'infanterie de ligne.

En remplacement de la 31^e, Schauenburg s'attribue la 103^e de ligne qui arrive depuis Strasbourg, où elle est cantonnée depuis le 11 fructidor an 5 [28 août 1797]. Elle arrive en Helvétie le 20 floréal [9 mai] pour soutenir l'opération contre les insurgés de la Suisse centrale. Elle reste jusqu'à la fin des opérations en Helvétie de l'année suivante. Son historique consacre moins d'une page à l'année 1798.²²⁰ Elle a été formée le 2 ventôse an 4 [20 février 1796]. Jusqu'au 5 messidor an 5 [23 juin 1797], elle continue de porter le numéro 86, avant qu'on ne lui attribue le numéro 103. Elle réunit les restes de 2 bataillons de ligne et 4 bataillons de volontaires (cf. Tableau 6/1/8 sous Annexe 6 infra). La 103^e respecte ainsi le principe de base en termes d'origine des corps amalgamés. Le *Royal-Suédois* était un régiment allemand au service de la France depuis 1690. En 1783, son dernier propriétaire est Axel de Fersen.²²¹ Aucun des bataillons de volontaires n'a servi en Vendée. La 103^e a participé à la défense de Kehl.

Les archives administratives attestent que la 103^e a été inspectée en détail le 12 floréal an 5 [1^{er} mai 1797] par Schauenburg. Les observations générales indiquent :

*« Toutes les compagnies de ce corps sont aussi bien tenues que les circonstances le permettent. L'espèce d'hommes est généralement très belle, surtout les grenadiers. Le soldat est bien peigné et proprement tenu. La bufleterie et les armes sont exemplairement tenues. Il ne manque point de bayonnettes. L'habillement est parfaitement soigné et entretenu. Les tambours et musiciens sont très bien tenus et vêtus. Le corps des officiers est très bien composé, réunit à une tenue exemplaire une tournure très militaire. Le corps des sous-officiers est aussi bien composé et tenu. Cette bonne composition et leur exemple se remarque efficacement sur le soldat. »*²²²

Il y a un état nominatif par bataillon et compagnie des officiers en pied du 1^{er} germinal de l'an 6 [21 mars 1798]. Il y a aussi de début 1798, un état des officiers surnuméraires qui :

*« (...) ne sont pas parvenus à des emplois effectifs et qui ont quitté le corps depuis le 1 ventôse an 4 [20 février 1796], époque de la dernière organisation. »*²²³

Cet état relève que 2 officiers ont passé à la 14^e d'infanterie légère : le chef de brigade Muller et le quartier-maître Truffot. Ils seront évoqués dans l'étude de cette 14^e légère.

218 BNUS, MS 0.483/206, 20 frimaire an 7 [10 décembre 1798], *Tableau des cantonnemens qu'occupe l'armée avec la situation détaillée des corps qui en font partie à l'époque du 20 frimaire an 7*

219 BNUS, MS 0.483/11, [non daté, probablement frimaire an 7 - décembre 1798], *Renseignements sur la position de l'armée, ses moyens de défense et d'attaque et sa destination dans l'intérieur de la Suisse*

220 Anonyme: *Historique du 103^e régiment d'infanterie de ligne*. Mamers, Publication de la Presse du 103^e de ligne, 1886, p. 42.

221 Hans Axel von Fersen, * le 4 septembre 1755 et † le 20 juin 1810 à Stockholm. Comte, Diplomate, « connu pour son amitié privilégiée avec la reine Marie-Antoinette. Il a joué un rôle politique de premier plan en s'illustrant par ses hauts faits militaires lors de la guerre d'Indépendance américaine (...) Au début de la tourmente révolutionnaire, les amis de la reine disparaissent ; seul reste Fersen, conseiller fidèle. Il organise la fuite de la famille royale à Varennes en 1791 et tente par tous les moyens de la sauver en intervenant diplomatiquement avec les souverains étrangers ». <http://www.chateauversailles.fr/decouvrir/histoire/grands-personnages/axel-fersen>

222 SHAT, X b 314

223 Ibidem.

Une forte présence d'officiers qui ont commencé leur carrière militaire sous l'Ancien Régime apparaît : 43 sur 68 (63,2 %), dont les données ont pu être retenues parce qu'ils ont opéré en Suisse en 1798. 11 proviennent du régiment 43 *Royal-Vaisseaux* et 14 du 89 *Royal-Suédois*. Ces 25 officiers ont tous une carrière ininterrompue, depuis 1772 pour le doyen. Parmi les 18, 2 vétérans du régiment des *Gardes suisses*, 1 du régiment *Salis-Samade* et 1 du régiment de *Reinach*. Aucun n'est d'origine suisse. Seuls 2 officiers sur ces 18 ont connu un parcours ininterrompu. Les 16 autres, parmi lesquels les 4 « Suisses », ont connu une interruption de leur parcours allant de 2 semaines à 16 années. 17 ont été enrôlés dans les 4 bataillons de volontaires composant la demi-brigade : 11 dans l'un des 2 bataillons parisiens, 5 dans celui du Puy-de-Dôme et 1 dans celui du Calvados.

Le chef de brigade Dumoulin est le seul qui ait obtenu un grade d'officier avant la Révolution, en 1786. 26 officiers ont obtenu un ou plusieurs grades de sous-officiers sous l'Ancien Régime ; 13 soldats passent par des grades de sous-officiers entre 1789 et 1792. Ils ne sont que 3 à passer directement du statut de soldat à celui d'officier, entre septembre et décembre 1792.

Parmi les 25 officiers issus des bataillons de volontaires, 21 viennent d'un des 4 bataillons de volontaires : 13 de Paris 1 et 19, 4 du Calvados et 4 du Puy-de-Dôme. Parmi les 4 autres, 1 a fait partie des *Gardes suisses* de 1790 au 10 août 1792. Tous ont été enrôlés entre mai 1790 et juillet 1793 et servent en continu depuis lors. Ils sont 6 à devenir officiers le jour de leur enrôlement et autant à devenir directement sous-officiers. Les 13 autres n'ont obtenu des grades qu'avec le temps, 7 en passant par des grades de sous-officiers, 6 en devenant officiers sans passer par ces premiers niveaux de la hiérarchie.

Concernant les origines géographiques, l'état ne fournit pas de données pour 8 officiers. Ils sont donc 60 à pouvoir être localisés. La 103^e présente le plus grand nombre « d'étrangers » : 3 Allemands venant du *Royal-suédois*, 1 Italien des *Gardes suisses* et 1 Belge, considéré comme Français, venant du département de l'Ourthe, ci-devant évêché de Liège. Pas de grande surprise dans les plus « fortes » représentations parmi les 25 départements représentés : 8 officiers de la Seine, via l'un des 2 bataillons de volontaires, 7 du Bas-Rhin par le *Royal-suédois*, 6 du Puy-de-Dôme et 5 du Calvados.

Les qualifications permettent de relever qu'ils sont 49 à bénéficier de l'appréciation « *Bonne conduite et moralité* », alors que 15 sont notés « *Peu/point de conduite* ». Le tableau de leurs aptitudes militaires est nettement plus nuancé : les appréciations « *bonne instruction* » ou « *talents/moyens militaires* » ne qualifient que 35 officiers, 5 ont « *quelque instruction* ». 27 sont notés comme ayant « *peu/point d'instruction* » ou « *sans moyens/talents militaires* ».

Particulièrement inquiétante, la notation de 10 officiers qui n'ont « *ni instruction, ni conduite* » ! Les remarques en marge montrent que la chose est en partie sous contrôle : 2 de ces individus ont été « *mis sous la surveillance la plus exacte du chef de bataillon* ». Pour d'autres, des mesures s'imposent, quand il écrit : « *Vil ivrogne à charge au corps et au service* », « *Il serait désirable que le gouvernement puisse débarrasser les corps de pareils mauvais et nuls sujets* », « *Triste sujet dont il serait à désirer que l'on puisse se débarrasser* ». Pour 3 autres, la solution est toute trouvée : la mise à la retraite « *pour éviter d'être renvoyé* », « *d'autant plus que c'est un ivrogne et un homme absolument impropre au service* ». Ces observations semblent en contradiction avec l'évaluation générale mentionnée plus haut (« *Le corps des officiers est très bien composé, réunit à une tenue exemplaire une tournure très militaire* »).

C'est probablement parce que le lieutenant Vautrin²²⁴ a une « *bonne instruction, bonne conduite et moralité* » que Schauenburg lui refuse le congé que le Ministre de la guerre lui a renvoyée :

224 Jean-Marie Vautrin, né le 9 mai 1771 à Paris, enrôlé le 18 juillet 1791 au 3^e bataillon de Paris, promu sous-lieutenant le 12 janvier 1792, lieutenant le 26 mars 1793. Blessé le 1^{er} mai 1799 à Coire, il sera promu officiellement capitaine le 22 décembre 1799.

« Je ne puis quant à présent accéder au désir de cet officier. Vous voudrez bien l'en prévenir en m'accusant la réception de cette lettre. »²²⁵

Le dépouillement des registres matricule²²⁶ a permis de retenir 147 références sur 3320 numéros. Avec un effectif moyen d'environ 2190 hommes au cours la moitié de l'année 1798 en Suisse, ce sont le 6,71 % des hommes qui ont fait l'objet d'une annotation. Dès le 7 frimaire an 7, il y a une forte arrivée de conscrits, à partir des numéros 3324 et jusqu'au numéro 3948 à la fin de frimaire. L'augmentation se poursuit en nivôse, ces hommes n'ayant pas été inclus dans la présente étude²²⁷.

18 hommes ont été enrôlés avant la Révolution : un seul est soldat, parce qu'il a été destitué de son grade de caporal. Tous les autres ont obtenu divers grades de sous-officier. 16 sont libérés de leurs obligations militaires, dont 5 avec une pension et 2 en attente dans une compagnie de vétérans. Les 2 derniers sont promus à un grade d'officier en juin 1798. Un sergent, natif d'Ederswiler (JU) vient du régiment de *Reinach* et un autre sergent, natif d'un « Villard » proche de Châtel-St.-Denis, des *Gardes suisses*. François Vodoz, né en 1763 à Gilly près Morges (VD) y entre le 14 juillet 1789 et y reste jusqu'au 10 septembre 1792. Il est libéré du service en mars 1799 et passe à la 3^e demi-brigade auxiliaire helvétique.

Les origines géographiques illustrent peu les appellations des bataillons de volontaires ; 48 départements sont représentés. Avec 16 soldats, le Bas-Rhin domine, suivi par la Meuse (14), le Haut-Rhin (10), la Marne et l'Yonne, avec 9 hommes chacun. Ceux de la Marne et de la Meuse ont pratiquement tous été enrôlés entre la fin de 1793 et le début 1794. Pour 33 des 35 du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de l'Yonne, il s'agit de renforts enrôlés entre fin 1797 et début 1798. La moitié déserte peu après leur arrivée en Suisse, cas de figure déjà rencontré pour d'autres demi-brigades.

Le détail des observations liées spécifiquement à la campagne d'Helvétie figurent au tableau 4/8 sous Annexe 4 infra.

Aucun homme de la 103^e n'a été tué en Suisse au combat en 1798. Ses missions durant ce semestre sur sol helvétique l'expliquent. La plus forte modification provoquant une baisse d'effectifs vient des réformes et des congés accordés (près de la moitié des mentions). Dans la rubrique des désertions, le caporal et les 3 fusiliers, âgés de 21 à 24 ans, qui désertent à l'ennemi, le font entre le 27 octobre et le 5 décembre 1798. Rien n'indique un mouvement de groupe, ils proviennent de 4 compagnies différentes et sont d'origines différentes. Pour les désertions à l'intérieur, le seul constat qui recoupe des mouvements similaires dans d'autres corps est celui des 22 hommes entrés en service entre octobre 1797 et mai 1798 : 15 proviennent du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de l'Yonne. Aucun de ces hommes ne fait l'objet d'une condamnation.

Dans les *relevés décadaires des mouvements*, la 103^e de ligne est annoncée, dans la première décade de floréal, comme devant passer de Strasbourg à Porrentruy et poursuivre sa route en direction de Berne « pour remplacer la 3^e de ligne qui part de Lausanne pour se rendre en Italie. »²²⁸ Elle est relevée à Strasbourg par la 44^e de ligne qui part aussi, quelques semaines plus tard, en Suisse.

Le 9 juin, alors que l'état décaire annonce 2095 hommes, le *Tableau de forces de la République française*, indique un effectif de 2068.²²⁹

225 BNUS, MS 0.475/723, 24 messidor an 6 [12 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen chef de la 103^e ½ brigade de ligne*

226 SHAT, 18 Yc 254-255

227 Le détail de la structure des âges figure au tableau T11 sous Annexe 21 infra.

228 SHAT, B 13 201, 5 et 13 floréal an 6 [24 avril et 2 mai 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement* et 12 floréal an 6 [1^{er} mai 1798], 2^e division, Bureau du mouvement, *Relevés décadaires des mouvements*

229 ANP, AFIII 149/701/1, 1 messidor an 6 [19 juin 1798], *Paris*, [le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif]

Une lettre de Rapinat au Directoire montre que Schauenburg a anticipé l'autorisation du Ministre en demandant directement au général Ste.-Suzanne de lui passer la 103^e. Rapinat estime que le général en chef en a grandement besoin pour faire face au climat insurrectionnel avec des troupes qui :

« (...) occupent l'espace de trente lieues de pays, et nous n'avons qu'environ vingt à vingt-deux mille hommes pour réduire par la force des armes ceux qui se trouvent égarés par les insinuations des ennemis du peuple helvétique. Le général a supposé l'ordre du Ministre dans sa demande au général Ste Susanne, il a voulu par là sauver les convenances de la hiérarchie militaire. Veuillez (...) autoriser la conduite du général, l'empire des circonstances la commande (...) »²³⁰

Le même jour, un message du commandant de la 5^e division militaire confirme cette démarche :

« (...) le général Schauenburg, par un courrier qu'il m'a expédié le 13 de ce mois [2 mai], m'a demandé la 103^e demi-brigade. Sa demande était si fortement appuyée, que je n'ai pas cru devoir différer à la lui envoyer. »²³¹

Mis devant le fait accompli, le Ministre ne peut que confirmer les dispositions de Schauenburg, Rapinat et Ste Suzanne²³², en rappelant, peut-être pour sauver les apparences, qu'il ne s'agit que de remplacer la 3^e qui doit absolument partir en Italie.

Entre les 3 et 6 mai, les 3 bataillons partent de Strasbourg. Dès son arrivée, la 103^e poursuit sa route vers Lucerne, Zug et Aegeri. Elle y arrive peu après la fin des combats en Suisse centrale, le 9 mai 1798, et y reste un certain temps. Courant juin et juillet, un certain nombre de congés sont accordés à quelques hommes, dont une partie semble se trouver encore à Strasbourg. Sur l'un des congés, le général insiste pour mentionner que le congé est accordé à cause d'une blessure mais :

« (...) que les coups de sabre ne proviennent pas des événements de la guerre. »²³³

C'est l'approche des troupes autrichiennes qui mettra en mouvement la 103^e pour prendre de nouvelles positions :

« La 103^e demi-brigade prendra position le même jour, sa droite à Liechtensteig sur la Thur [Lichtensteig, SG], sa gauche à Reuti dans le Rhinthal. [Rüthi, SG]. (...) Son 1^{er} bat^{on} occupera Lichtensteig, Valloyl [Wattwil], Cappel [Kappel], Ebnat, Kruemenau [Krummenau], Neu St.-Johann. Le 2^e bat^{on} Nesslau, Stein, Starkenbach, Vildenhau [Wildhaus], Hohensag [Tobelsäg], Gambs [Gams]. Le 3^e bat^{on} Froumsen [Frumsen], Saletz [Salez], Senvald [Sennwald], Lientz [Lienz], Buhel [Büchel], Reuty [Rüthi]. »²³⁴

En prenant cette position entre les 23 et 25 août, elle fait front vers le sud-est du Toggenburg, face à Feldkirch où semble se réunir le cœur de la force autrichienne. Elle est flanquée au sud par la 109^e qui ferme l'accès à Walenstadt dès Werdenberg. Ces 2 corps forment l'avant-garde de l'armée, commandée par l'adjudant-général Lauer, dont le quartier général se trouve à Sargans.

Des précautions particulières s'imposent dans cette partie du pays en raison de sa pauvreté en sub-

230 SHAT, B 2 64, 15 floréal an 6 [4 mai 1798], Zurich, Le Commissaire du gouvernement près l'armée de la République française en Suisse, Au Directoire exécutif [note en en-tête: "Renvoyé au Ministre de la guerre (à lui seul) 22 fl. an 6" [11 mai 1798], signé: Merlin]

231 SHAT, B 2 64, 15 floréal an 6 [4 mai 1798], Au quartier général à Strasbourg, Le général divisionnaire Bruneau Ste Susanne, commandant la 5^e division militaire, Au Ministre de la guerre

232 SHAT, B 2 64, 24 floréal an 6 [13 mai 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au citoyen Rapinat, Commissaire du gouvernement près l'armée française en Suisse et SHAT, B 2 64, 24 floréal an 6 [13 mai 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant l'armée française en Helvétie

233 BNUS, MS 0.475/796, 6 thermidor an 6 [24 juillet 1798], [Schauenburg], Au citoyen Dumoulin, chef de la 103^e ½ brigade, à Zug. Il s'agit du grenadier Agnan Legros, né en 1773 à Griselles, à une petite quinzaine de km au nord-est de Montargis, dans le Loiret, enrôlé le 22 avril 1793, libéré de ses obligations le 4 août 1798.

234 BNUS, MS 0.475/887, 27 thermidor an 6 [14 août 1798], [Schauenburg], Au général de brigade Nouvion

sistances.²³⁵ Un nouveau message confirme cette préoccupation²³⁶.

Au moment où ils vont partir vers les frontières, un témoignage indirect permet de présumer de l'attitude des hommes de la 103^e au cours de leur séjour en Suisse centrale. Les Lucernois interviennent auprès de Schauenburg pour demander que le bataillon de la 103^e qui y est cantonné puisse y rester. Son comportement doit avoir été exemplaire, mais les impératifs stratégiques demeurent prioritaires :

*« Il n'est pas possible, (...) de faire droit à la demande que vous faites de conserver le bataillon de la 103^{ème} demi-brigade qui est en garnison dans votre commune depuis quelque temps. Vous devez attendre des troupes qui les relèveront une conduite semblable à celle qui mérite vos regrets. »*²³⁷

Les officiers, dont les appréciations attestent de leur « bonne conduite et moralité », ont vraisemblablement des effets sur le comportement de la troupe. Une remise à l'ordre immédiate par le commandant en chef concerne un autre officier qui, lui, n'a pas laissé qu'un bon souvenir dans une autre commune. Un capitaine d'une compagnie :

*« (...) de la 103^e demi-brigade a, (...) mangé pendant 3 semaines chez le C^{en} Boxler, sénateur et habitant à Utznach. Cet officier a quitté cette maison sans acquitter sa pension. L'on lui réclame 40s par jour. Vous voudrez bien faire terminer cette réclamation. »*²³⁸

Le mouvement prévu est retardé par les opérations contre Stans. La 103^e doit tenir le flanc gauche, entre Utznach et Glaris :

*« N'oubliez pas, (...) la surveillance sur le cantons de Glaris. Vous savez que les habitants sont les plus fourbes de cette partie. »*²³⁹

Le 13 septembre, un bataillon de la 103^e se trouve à Utznach aux ordres de Novion, les 2 autres, aux ordres de Lauer qui :

*« (...) tiendra tous les débouchés sur St-Gall, Schaffousen et se liera par sa droite avec le bataillon de la 103^e qui sera placé à Kussnacht et environs aux ordres du général Novion et couvrira son flanc gauche. »*²⁴⁰

Il y a ici confusion entre Küssnacht, proche de Zurich et Uznach, commune proche de l'extrémité orientale du lac de Zurich, sur la frontière entre les cantons de Schwytz et de Saint-Gall. C'est de cette seconde localité qu'il s'agit.

Si le positionnement de la 103^e demeure identique, sa subordination est partagée dès le 1^{er} vendémiaire [22 septembre] : le 1^{er} bataillon continue à faire partie de l'avant-garde de Lauer, dont le quartier-général se trouve à Winterthur, les 2^e et 3^e font partie du « corps de bataille » aux ordres de Novion, basé à Schänis (SG). A cause des mouvements autrichiens proches des Grisons, un de ces bataillons est avancé sur de nouvelles positions. Il occupe :

*« Medris [Mädris (Mels)], Flums, Berchis [Berschis], Vallenstad [Walenstadt] &^{ra} par le bataillon de la 103^e qui était inutile entre Zurich et Rapperswill. »*²⁴¹

Fin octobre 1798, la 103^e, dans la deuxième division de l'armée française en Helvétie, toujours commandée par Novion mais qui son quartier général à Aarau, est redéployée sur la frontière nord de

235 BNUS, MS 0.475/891, 29 thermidor an 6 [16 août 1798], [Schauenburg], *A l'adjudant-général Lauer, commandant l'avant-garde, à Thunstetten*, cf. chap. D.III.1 infra.

236 BNUS, MS 0.475/919, 4 fructidor an 6 [21 août 1798], [Schauenburg], *A l'aide de camp Levrault*

237 BNUS, MS 0.475/922, 4 fructidor an 6 [21 août 1798], [Schauenburg], *A la Chambre administrative du canton de Lucerne*

238 BNUS, MS 0.476/1287, 26 vendémiaire an 7 [17 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au chef de la 103^e ½ brigade d'infanterie*

239 BNUS, MS 0.475/937, 6 fructidor an 6 [23 août 1798], [Schauenburg], *Au général Novion*

240 BNUS, MS 0.476/1066, 27 fructidor an 6 [13 septembre 1798], [Schauenburg], *Répartition des troupes faite par le général en chef à l'époque du 27 fructidor an 6 de la République*

241 BNUS, MS 0.482, p. 179-181, 1 vendémiaire an 7 [22 septembre 1798], *Au quartier général à St.-Urbin*, [Rheinwald], *Ordre du jour*

la Suisse et répartie dans les localités suivantes :

« 1^{er} bataillon : *Bulach* [Bülach], *Seglingen*, *Eglisau*, *Glattfelden*, *Rhinsfeld* [Rheinsfelden]; 2^e bataillon : *Zwidlen* [Zweidlen], *Veyach* [Weiach], *Nider-Filisbach* [Fisibach], *Vislikon* [Wislikofen], *Viden* [Widen-Lengnau], *Hunigen*; 3^e bataillon : *Zurzach*, *Coblentz*, *Clengnau* [Klingnau], *Baden*. »²⁴²

La position Seglingen – Eglisau contrôle le pont qui y traverse le Rhin, celle de Rheinsfelden assure le passage par bac (il ne faut pas la confondre avec Rheinfelden plus en aval dans le Fricktal autrichien). Cette position doit assurer la sécurité face au Fricktal qui ne fait pas encore partie de la République helvétique²⁴³ et fournit aux Autrichiens leur seule tête de pont significative au sud du Rhin. Des renforts sont envoyés début décembre à la 103^e pour tenir à tout prix ce front en cas de velléité de passage des impériaux.

Au moment où le commandement passe à Masséna, la position de la 103^e demeure à peu de choses près identique, elle :

« (...) occupe les ponts de *Rheinau*, *Eglisau*, *Kaysersstul*, *Cilieux* [Stilli ?], *Bruck* [Brugg] à la frontière du Fricktal. En cas d'attaque, les cantonnements sur le Rhin couperaient les ponts menacés par l'ennemi et se retireraient vers *Baden*. Les autres se retireraient vers *Bruck* et *Olten*, pour tenir entre la *Limmat* et l'*Aar* jusqu'à l'arrivée des secours. »²⁴⁴

La 103^e a passé sous les ordres du général Oudinot, qui commande la désormais 3^e division de l'armée française en Helvétie et dont le quartier général demeure à Winterthur. Dans les renseignements transmis à son successeur, Schauenburg précise concernant la 103^e de ligne :

« Il y a dans ce corps de l'ordre et une très bonne tenue, il ne s'est pas battu en Suisse. Le chef de brigade Dumoulin a des connaissances en administration. Cette ½ brigade a reçu un habillement complet. »²⁴⁵

La 103^e, épargnée par les combats et n'ayant pas subi de pertes en 1798, payera un lourd tribut l'année suivante, lorsque les hommes d'une compagnie cantonnée à Disentis seront impitoyablement massacrés par la population de la localité le 29 avril 1799, malgré les supplications du curé du lieu et d'un prêtre allemand.²⁴⁶

242 SHAT, B 2 339/42, 4 brumaire an 7 [25 octobre 1798], [Schauenburg, Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], *Armée française en Helvétie, Tableau par divisions à l'époque du 4 brumaire an 7*. Pour le dernier lieu du 2^e bataillon il est difficile de définir de quel lieu-dit il s'agit, il y a un château de Hünigen dans la région de Berne. Il est plus probable qu'il s'agisse en réalité d'Endingen (AG).

243 L'article secret numéro 6 de la paix de Campoformio du 18 octobre 1797 stipule : « La République française réunira lesdits pays [le Fricktal] à la République helvétique moyennant les arrangements qu'elles pourront prendre entre elles sans porter préjudice à S.M. L'Empereur et Roi, ni à l'Empire », In : *Correspondance de Napoléon I^{er}*, N° 2303, publiée par ordre de Napoléon III, tome III. Paris, Plon, Dumaine, 1859. Le Fricktal reste autrichien jusqu'à la paix de Lunéville en 1801 qui met fin à la Deuxième Coalition. Il se constitue le 9 février 1802 en canton, partie de la République helvétique depuis le 13 août de la même année.

244 BNUS, MS 0.483/206, 20 frimaire an 7 [10 décembre 1798], *Au quartier général à Zurich*, [Schauenburg], *Tableau des cantonnements qu'occupe l'armée avec la situation détaillée des corps qui en font partie à l'époque du 20 frimaire an 7*

245 BNUS, MS 0.483/12, [non daté, probablement frimaire an 7 - décembre 1798], *Notes sur l'Etat-major et sur les Corps*

246 ENGELBERTS, Derck, «Un épisode de guerre en montagne. La 103^e demi-brigade d'infanterie de ligne aux Grisons en 1799» In: *Revue militaire suisse*, janvier et février 1999, sur la base des archives administratives de la 103^e, SHAT, Xb 314. On y lit : « Une troupe considérable de ces montagnards, rassemblés à Disentis, surprit et assassina pendant l'heure du repas, deux officiers et quatre-vingt huit sous-officiers et soldats d'une compagnie dont le sergent-major et huit hommes seulement échappèrent » La commune et le couvent le paieront quelques jours plus tard par le pillage et la destruction de 215 maisons et granges. Une relation différente quant au déroulement mais identique quant au résultat ressort du texte suivant : « *Die Bewachungssoldaten wurden wie Vieh zusammen getrieben, (...) Die aufgebrachte Menge hätte am liebsten alle inzwischen wehrlosen französischen Gefangenen auf der Stelle niedergemacht. Auf den Knien und mit Tränen in den Augen baten der Dorfpfarrer und Pater Basil Veith, ein Deutscher, die Gefangenen zu schonen. Vergebens. Man führte sie zum Dorf hinaus und in einem Tumult wurden sie restlos niedergemetzelt. In der französischen Kriegsforschung ist diese traurige Begebenheit als „Le Massacre de*

C.II.1.9 : 106^e demi-brigade d'infanterie de ligne.

En remplacement de la 97^e partie en Italie, Schauenburg se voit attribuer la 106^e de ligne, prélevée de l'armée de Mayence, envoyée depuis Sarrebrück pour arriver avec 1 bataillon à Soleure et 2 à Berne le 6 prairial/[25 mai], après les opérations contre les Petits Cantons. Elle y reste jusqu'après la première bataille de Zurich/Albisrieden, début juin 1799. Formée le 22 pluviôse an 4 [11 février 1796], elle fait l'objet de deux historiques, qui consacrent quelques pages à l'année 1798.²⁴⁷ Elle réunit les restes d'un bataillon de ligne et de 8 bataillons de volontaires (cf. Tableau 6/1/9 sous Annexe 6 infra).

Le 1^{er} bataillon de Paris se trouve en Vendée à la mi-août 1793, le *Royal-Auvergne* y combat d'octobre à décembre 1793 jusqu'à la journée de Savenay qui clôt la Virée de Galerne. Le bataillon des Ardennes est en janvier 1794 en Vendée et le 5^e de Maine-et-Loire en août 1794.²⁴⁸ Cette demi-brigade, comme toutes les autres, a participé à la défense de Kehl où :

« (...) comme dans tous les faits de guerre où elle a eu l'honneur de porter son drapeau, elle s'est fait remarquer par son courage et sa discipline. »²⁴⁹

Divers états existent dans les archives administratives du corps²⁵⁰, dont un « *Tableau des officiers du corps compris dans le cadre avant le travail fait en vertu de l'ordre du général inspecteur de l'armée, daté du 18 pluviôse an 5* [6 février 1797], *ledit tableau étant revêtu des changements opérés ledit jour* », daté du 9 germinal an 6 [29 mars 1798]. En recoupant ces données avec celles du tableau du 1^{er} vendémiaire an 9, on peut identifier 62 officiers dont les carrières semblent pertinentes pour le séjour helvétique.

Le corps des officiers de la 106^e apparaît très équilibré entre ceux qui ont commencé leur carrière sous l'Ancien Régime (33 ou 53,2 %) et ceux issus des volontaires (28 ou 45,2%) d'après les débuts de la Révolution. Le lieutenant Dugez, en s'engageant le 14 juillet 1789 dans les gardes nationaux, fait le lien entre les deux groupes.²⁵¹ Tous les officiers ont fait les campagnes de la Révolution dès 1791/92. 9 proviennent du *Royal-Auvergne*, 3 ont fait les campagnes d'Amérique entre 1775 et 1783. Tous ont servi en continu depuis leur engagement, soit depuis 1768 pour le doyen en service. 5 montent en grade avant la Révolution. Les 9 ont été sous-officiers, avant d'obtenir leur premier grade d'officier.

24 officiers sont parvenus à la 106^e en ayant passé par les bataillons de volontaires après avoir servi sous l'Ancien Régime, la plupart dans des régiments d'infanterie. Dans la liste de la petite dizaine de régiments de provenance, 3 officiers viennent du régiment 90, ci-devant *Chartres*, 2 du régiment 85, ci-devant *Diesbach* (Suisse). Ce ne sont apparemment pas des Suisses, leurs lieux de naissance étant Saint-Tropez pour l'un, Versailles pour l'autre. Tous ont passé par l'un des bataillons de volontaires constitutifs de la 106^e (3-6 officiers chacun), enrôlés le plus souvent entre le dernier trimestre

Dissentis " bezeichnet. » <https://www.stivagrischuna.ch/geschichte> 02.02.2021

247 Du CHÂTELET, *Historique du 106^e régiment d'infanterie*. SHAT, Manuscrit non paginé, déposé en 1887 avec 5 pages consacrées à la *Campagne d'Helvétie (1798)* et VALET, *Historique du 106^e régiment d'infanterie de ligne*. Paris, Tanera, 1874, pp 40-43, très approximatif, mélangeant dates et lieux pour 1798-99.

248 VALIN, op. cit., carte 2, p. 58 : « Effectifs (...) au 15 août 1793 (de la victoire républicaine à Nantes jusqu'à la défaite vendéenne à Luçon) » carte 4, p. 60 : « Effectifs (...) au 30 janvier 1794 (du début de la virée de Galerne à la 2^e bataille de Cholet) » et carte 5, p. 61 : « Effectifs (...) au 20 août 1794 (de l'offensive de Stofflet jusqu'à l'isolement de Charette dans le marais poitevin) ». Voir pour le *Royal-Auvergne* dans : SUSANNE, Louis, *Histoire de l'ancienne infanterie française*, Vol. 3, p. 443, Paris, Librairie militaire, maritime et polytechnique de J. Corréard, 1851.

249 VALET, op.cit., p. 35.

250 SHAT, Xb 316

251 Charles Joseph Dugez, * le 3 avril 1773 à Fort-Vauban (Bas-Rhin), a été enrôlé le 14 juillet 1789 dans la garde nationale. Il passe le 5 mai 1792 au régiment 18 et est promu séance tenante au grade de sous-lieutenant. Promu lieutenant le 6 juin 1795, il passe capitaine le 7 mai 1800. Son inspecteur dit de lui : « *Bon officier, beaucoup de connaissances et de qualités* ».

de 1791 et fin 1792. 11 ont servi en continu depuis leur enrôlement sous l'Ancien Régime, 13 ont vécu des interruptions allant de 2 semaines à 11 ans.

Parmi tous les "vétérans", aucun n'a été promu officier sous l'Ancien Régime, ils ne sont que 12 à avoir connu des promotions à un ou plusieurs grades de sous-officier, 16 passent par des grades de sous-officier dès la Révolution, ils sont 5 à devenir officier le jour de leur enrôlement dans les bataillons de volontaires : 2 sous-lieutenants, 2 lieutenants et 1 capitaine. Un de ces lieutenants a fait la campagne de Gibraltar en 1782 dans le 37^e régiment *Maréchal de Turenne*. Les 29 issus de l'enrôlement dans les bataillons de volontaires proviennent pour l'essentiel de 4 bataillons constitutifs de la demi-brigade : 4 du 1^{er} des Ardennes, 7 du 5^e de la Drôme, 4 du 3^e de la Meurthe et 10 du 1^{er} de Paris. Ce sont ainsi 48 officiers (77,4 %) qui ont passé par ces bataillons de volontaires, avec ou sans antécédents sous l'Ancien Régime.

Parmi les officiers issus des volontaires, 5 ont été élus officiers et 12 sous-officiers le jour de leur enrôlement, 12 hommes sont « volontaires » pendant un certain temps, avant que 2 ne deviennent directement officiers et que les 10 autres obtiennent différents grades de sous-officier.

Les officiers proviennent de 18 départements, dont 40 de 4 départements. Leurs origines sont représentatives des bataillons constitutifs de la demi-brigade : ils sont 15 de la Meurthe, 10 des Ardennes et de la Seine, 5 du Vaucluse, ces derniers tous incorporés dans le 5^e bataillon de la Drôme voisine qui comprend aussi un ressortissant du Var et un des Bouches-du-Rhône.

Le tableau d'inspection fournit des mentions concernant les aptitudes et qualités de 53 officiers; 37 bénéficient de la mention « *bon officier* » ou « *bon à continuer de servir* ». En plus de ces qualités proprement militaires, 10 méritent la mention « *a de la moralité* », 13 celle de « *bon/vrai républicain* », 5 manifestent « *toutes les bonnes qualités* », ce qui semble signifier plus ou moins la même chose.

Moins réjouissante, la présence de 13 officiers récoltant les remarques concernant, soit leur inaptitude à remplir leur fonction, soit les défauts de leur personnalité : 6 sont qualifiés de « *passable* » ou « *peu de talents* », une mention nuancée dans 2 cas par « *mais servant bien* ».

Le tableau se dégrade avec « *aucun talent ni qualité* » (2), « *incapable de commander* » (2), « *ivrogne* » (3), « *sans moralité* » (2). 7 des 8 derniers cités sont des « vétérans », dont le doyen du corps des officiers, âgé de 49 ans en 1798 et ayant commencé la vie militaire en 1766 !²⁵² Le principe selon lequel les anciens devaient amener la rigueur et la bonne conduite dans les bataillons de volontaires doit être nuancé à la lumière de ce constat.

Si l'authenticité des sentiments républicains du général en chef et son respect scrupuleux des lois et règlements ne prêtent pas au moindre doute, en certaines occasions le républicanisme et le rigorisme n'empêchent pas une légère inclination vers une forme de protection de ses semblables. Lorsque Schauenburg apprend par le général Kellermann, inspecteur général de la cavalerie, que 2 jeunes hommes méritent une attention particulière, il écrit :

« (...) en leur faveur au chef de la 106^e demi-brigade à laquelle ils sont destinés afin qu'à leur arrivée ils soient traités avec les égards que doit leur mériter votre recommandation. »²⁵³

Le chef de brigade reçoit le message suivant à propos de ces hommes qui lui sont recommandés :

« (...) comme des jeunes gens dont l'éducation et les talents présentent des moyens pour les employer de manière à adoucir leur sort. La recommandation d'un militaire tel que le général Kellermann parle encore en leur faveur. J'y joins la mienne, (...) et vous prie de me faire part

252 Il s'agit de Jean Courtois, né le 15 avril 1749 en Meurthe, incorporé en 1766 dans un corps inconnu de dragons où il a été promu brigadier en 1768. Enrôlé dans le 5^e bataillon de la Meurthe, il y est promu sergent en 1792, sous-lieutenant le 22 novembre 1795. Malgré son ivrognerie, il est promu lieutenant le 27 avril 1800.

253 BNUS, MS 0.476/1214, le 19 vendémiaire an 7 [10 octobre 1798], [Schauenburg], *Au général Kellermann, inspecteur général de cavalerie*

*de l'arrivée de ces deux jeunes gens ainsi que ce que vous aurez fait pour eux. »*²⁵⁴

C'est ici l'occasion de rappeler que Schauenburg était le chef d'état-major de Kellermann à la bataille de Valmy, ce qui contribue à expliquer l'entente entre les deux généraux (cf. chap. A.II. supra).

Le général en chef contrôle le maintien de la discipline, estimant à juste titre que, dans ce domaine, le rôle des cadres est prioritaire. C'est d'abord un « détournement » ou un vol de cheval par un fourrier à Huttwil (BE) qui doit être élucidé :

*« Si le cheval ne se retrouve pas je vous déclare que je le ferai payer par la compagnie. »*²⁵⁵

Ce sont ensuite des officiers de la 2^e compagnie du 3^e bataillon qui sont punis de 10 jours d'arrêts pour un comportement inadéquat sur la route entre Lentzbourg et Langenthal :

*« Je les ai rencontrés sur une voiture précédant leurs compagnies, lesquelles marchaient dans le plus grand désordre, et qui se répandaient dans les vergers qui bordent la route pour y commettre différents pillages. »*²⁵⁶

Le respect des règlements implique aussi la lutte contre les abus de pouvoir de certains officiers, préoccupation récurrente, d'autant plus quand des civils en sont les victimes. Ainsi le comportement intolérable d'un officier du bataillon de la 106^e qui :

*« (...) se trouve sous votre commandement. Le citoyen Antoine, capitaine, ne se trouvant pas bien logé chez le curé de Krientz, s'est mis aux dépens de ce curé à l'auberge du lieu. Non content de s'y être fait nourrir, il a voulu exiger de l'aubergiste qu'il en fit sortir quelques paysans qui s'y réjouissaient. Sur le refus de ce dernier, il l'a pris au collet et l'a menacé de le faire mettre en prison, a fait prendre les armes à sa troupe, a fait évacuer violemment l'auberge, a fait charger les fusils faisant mine de marcher sur les paysans. »*²⁵⁷

A la suite de dénonciations faites au général, ce capitaine a commis plusieurs délits qui exigent des éclaircissements du commandant en charge de ce secteur, le chef de brigade Mainoni.

De tels comportements révèlent le fossé qui se creuse entre les militaires qui, se croyant investis d'une vraie « mission » par le gouvernement s'arrogent des droits exorbitants, et la population dont ils sortent et qu'ils sont censés protéger. Une telle attitude exaspère la population et péjore encore la perception que les paysans ont des soldats français de la force présente en Suisse ou de passage.

La cause principale, c'est le manque de conduite et de présence des officiers responsables d'une marche. Malgré ces mentions, une forte majorité des officiers de la 106^e de ligne est de qualité, ce qui aurait dû avoir des effets sur la conduite et le comportement de la troupe. La réalité des faits contredit ce pronostic (cf. infra). Cette perception dominante fait fi d'un lien nécessaire ou évident entre ancienneté et qualités, tant militaires que personnelles, des officiers.

Dans le registre matricule²⁵⁸, 2870 numéros ont été consultés, permettant de retenir 129 hommes. Pour un seul mois dès frimaire an 7, on remarque l'arrivée des conscrits, depuis le numéro 2871 jusqu'au 3234. Ces hommes, comme ceux arrivés en nivôse, n'ont pas été pris en compte. Les hommes ayant fait l'objet d'une mention représentent le 5,75 % d'un effectif moyen d'environ 2245 hommes

254 BNUS, MS 0.476/1214, le 19 vendémiaire an 7 [10 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au chef de la 106e ½ brigade d'infanterie*. Il s'agit d'Alexandre Augé et Louis Lionet, neveux du général Charton. Ils doivent rejoindre le 3^e bataillon de la 106^e.

255 BNUS, MS 0.476/1119, non datée, [5^e jour complémentaire an 6, 21 septembre 1798], *Au quartier général de St.-Urbin*, [Schauenburg], *Au commandant de la 106e ½ brigade*, à Berne

256 BNUS, MS 0.476/1121, le 2 vendémiaire an 7 [23 septembre 1798], *Au quartier général de Zurich*, [Schauenburg], *Au général Lorge*

257 BNUS, MS 0.476/1265, le 24 vendémiaire an 7 [15 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Mainony, chef de la 44e ½ demi-brigade, commandant la brigade de droite*. Le citoyen Antoine n'étant plus au corps lors de la revue de l'an 9, aucune autre donnée n'est à disposition que celle de son poste de commandant de la 4^e compagnie du 3^e bataillon.

258 SHAT, Yc 261

au cours du second semestre de 1798. La structure par âges, tableau T12, sous Annexe 21, révèle que la grande majorité des hommes (100/129) ont été enrôlés entre 1789 et 1794. 6 hommes ont été incorporés sous l'Ancien Régime, 3 sous-officiers, 2 grenadiers et 1 musicien. Parmi les 3 sous-officiers, l'un est « *retiré dans ses foyers avec la pension provisoire* », un 2^e est muté dans un autre corps, le 3^e est promu sergent ; 1 grenadier est « *rayé pour cause d'absence* », un autre a « *déserté à l'ennemi, jugé et condamné à mort par contumace* ». Le musicien (italien) est mentionné comme déserteur, sans précision.

Les origines géographiques sont très diverses avec 47 départements, s'y ajoutent 3 étrangers, qui viennent de Croatie, d'Italie et de Fribourg en Suisse. On retrouve en partie les départements de provenance des bataillons avec 17 hommes de la Meurthe, 9 de la Seine et du Vaucluse (par le bataillon de la Drôme) et 7 des Ardennes. Les 84 restants proviennent de 43 autres départements. Les observations détaillées liées spécifiquement à la campagne d'Helvétie figurent au tableau 4/9 sous Annexe 4 infra. La plus forte réduction de l'effectif vient des radiations pour réforme et libération des obligations, sous différentes formes et conditions. Il y a un nombre particulier de mutations : un mois après l'arrivée en Suisse de la 106^e, les 18 canonniers et leur tambour sont versés à l'artillerie de marine. Autre réduction, les combats du 9 septembre 1798 ont coûté 22 hommes à la 106^e. Le nombre de désertions est un des plus bas en comparaison du reste de l'armée en Helvétie. Une seule promotion est mentionnée, celle d'un sergent devenu officier, un mois après l'arrivée en Suisse.

Le 1^{er} messidor an 6 [19 juin 1798], la 106^e est mentionnée dans le *Tableau des forces de la République française*, avec un effectif de 2163 hommes²⁵⁹. Dans son tableau à l'attention de Masséna, Schauenburg mentionne un effectif de 2290 hommes²⁶⁰, l'état décadaire en annonce 2297.

A son arrivée en Suisse, le chef de brigade Perrin pose une série de questions concernant l'engagement, les promotions, les rangs et places occupées par les officiers et sous-officiers supérieurs.²⁶¹ Un échange entre les généraux Lorge et Schauenburg révèle que l'ambiance au sein des cadres du 3^e bataillon est tendue, des sergents se sont plaints de l'attitude de leur chef de bataillon. Sans prendre la question à la légère, le commandant en chef tempère en espérant que le temps calmera les esprits :

« J'y ai remarqué, (...) le caractère de l'insubordination. Mais d'un autre côté, je dois imputer l'action violente de cet officier que je connais d'ailleurs pour un très brave homme. »²⁶²

La réponse du chef de brigade, qui nous est inconnue, satisfait Schauenburg. Elle confirme que l'affaire doit en rester là :

« D'après les nouveaux renseignements que vous m'avez communiqués, (...) sur la réclamation des musiciens Laucher, Musier et Colombet, je la regarde comme non avenue et vous voudrez bien, s'ils se permettaient de quitter le corps, les faire juger comme déserteurs. »²⁶³

Les congés absolus ne sont pas accordés à la légère. Le refus opposé à un tel congé pour un sergent, d'après une lettre du Ministre, illustre la complexité administrative de la gestion du personnel des armées :

« L'arrêté du 19 fructidor [5 septembre 1797 ?] n'étant applicable qu'aux divisions de l'intérieur, vous avez sans doute cru que la 106^e ½ brigade était encore dans ce cas. Mais comme elle fait aujourd'hui partie de l'armée de Suisse, j'ai cru devoir différer d'approuver le congé

259 ANP, AFIII 149/701/1, 1 messidor an 6 [19 juin 1798], Paris, [le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif]

260 BNUS, MS 0.483/206, 20 frimaire an 7 [10 décembre 1798], *Tableau des cantonnements qu'occupe l'armée avec la situation détaillée des corps qui en font partie à l'époque du 20 frimaire an sept*

261 Les réponses très détaillées du général en chef font l'objet d'une analyse spécifique au chapitre « Etats-majors et officiers », C.V.2.1 infra.

262 BNUS, MS 0.474/631, 7 messidor an 6 [25 juin 1798], [Schauenburg], *Au général Lorge, à Berne*

263 BNUS, MS 0.475/721, 24 messidor an 6 [12 juillet 1798], [Schauenburg], *Au chef de la 106^e ½ brigade*

*du citoyen Aubry et vous en rendre compte des motifs qui m'y engageaient.»*²⁶⁴

Le strict respect des prescriptions réglementaires est un des aspects marquants de la personnalité de Schauenburg qui tient au-dessus de tout l'intérêt supérieur du service.

Un autre aspect de la "gestion du personnel", la présence des femmes est gérée à la 106^e dans le respect de la loi et des règlements, également dans l'intérêt de la troupe, même si la demande a passé par le Ministre de la guerre. La veuve d'un soldat et mère de famille demande à être admise « à la suite du bataillon en qualité de vivandière. »²⁶⁵ Pas d'objection de principe et toujours la volonté de rester dans le cadre fixé et de limiter à l'effectif réglementaire le nombre de femmes à la suite de l'armée. La vigueur mise dans la défense de la discipline n'empêche pas les gestes d'humanité. La vie d'une armée réserve parfois d'étonnantes surprises poussant Schauenburg à accorder :

« (...) la permission (...) donnée à la citoyenne Ducher, femme du C^{en} Balthus, grenadier de la 106^{ème} ½ brigade, de rester à Krientz où est partie du dépôt de ce corps pour y faire ses couchés. Un motif aussi puissant mérite une exception à la règle générale²⁶⁶. »

La 106^e se trouve avec les 44^e, 109^e de ligne et 14^e légère au camp de Berne. Selon l'historique :

« Les magasins d'effets de campement se trouvant réunis à Berne et cette ville présentant en même temps le plus de ressources en vivres (...)»²⁶⁷

Répit de courte durée : le 16 août, la 106^e quitte le camp pour se rendre dans le Gaster (SG) en réponse à l'arrivée des Autrichiens dans la vallée du Rhin. Sur sa route l'aide de camp du général ordonne que :

« La 106^e sera arrêtée, sa droite à Lentzbουργ, la gauche à Sophingue [Zofingue]. »²⁶⁸

Il faut régler la question du ravitaillement en vivres qui, dans l'est plus pauvre, n'est pas gérable.

Le refus de la prestation du serment patriotique par le district de Stans (ci-devant canton de Nidwald), détermine ensuite son parcours (cf. chap. B.V.2 supra) : 2 bataillons doivent se positionner entre Horw, Winkel et Hergiswil, le 3^e reste en retrait avec d'autres corps entre Sursee et Lucerne.²⁶⁹ Le lendemain, il est dirigé, avec des vivres pour 4 jours, sur Malters pour être le 2 septembre à Entlebuch (LU), rejoint par un bataillon de la 5^e légère.

Le jour de l'attaque générale, ce bataillon laisse sur place 3 compagnies. Les autres passent à Sarnen (OW)²⁷⁰, où elles se joignent à la 44^e de ligne et passent sous les ordres de son chef de brigade Mainoni. Un autre bataillon de la 106^e sert de réserve à l'avant-garde, la 14^e légère, qui tient le passage entre la gorge du Giessenbach et Alpnach. Le 3^e bataillon est à Lucerne, avec d'autres corps, aux ordres de Novion.²⁷¹ La 106^e, dont le chef en titre est absent, est engagée dans son entier, mais sur 3 fronts différents, 3 chefs de bataillon portent, chacun dans son secteur, la responsabilité de la réussite ou de l'échec d'une partie de la demi-brigade.

Le bataillon parti d'Entlebuch a rejoint Mainoni. Il peut en engager les grenadiers pour renforcer l'un de ses bataillons pour l'attaque principale sur Stans. Le reste du bataillon est en réserve pour assurer les arrières. Face à l'incapacité de l'aile droite de bousculer les défenses nidwaldiennes, il est engagé pour dégager les assaillants.

264 BNUS, MS 0.475/719, 24 messidor an 6 [12 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schärer, Ministre de la guerre* et BNUS, MS 0.475/720, 24 messidor an 6 [12 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Perrin, chef de la 106^e ½ brigade*

265 BNUS, MS 0.476/966, 12 fructidor an 6 [29 août 1798], [Schauenburg], *Au chef de la 106^e ½ brigade*. Cf. chap. C.-VII.2 infra.

266 BNUS, MS 0.478/1646, 10 frimaire an 7 [30 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Debray, comd^e à Lucerne*

267 Du CHÂTELET, op.cit, 2^e page consacrée à la *Campagne d'Helvétie*

268 BNUS, MS 0.476/919, 4 fructidor an 6 [21 août 1798], [Schauenburg], *A l'aide de camp Levrault*

269 BNUS, MS 0.476/984, 14 fructidor an 6 [31 août 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au général Novion*

270 BNUS, MS 0.476/990, 15 fructidor an 6 [1^{er} septembre 1798], [Schauenburg], *A l'adjudant-général Lauer*

271 BNUS, MS 0.476/1001, 16 fructidor an 6 [2 septembre 1798], *Berne, le général en chef*, *Au citoyen Mainoni, chef de la 44^e ½ brigade*

Le bataillon posté à Hergiswil prend le relais de la 76^e sur le radeau et les autres embarcations pour tenter le débarquement au pied du Kersiten. Le chef de brigade surnuméraire Delpierre le commande, qui assure le commandement ad interim de la 106^e²⁷². L'opération coûte la vie à 22 soldats, Delpierre est blessé, un fait d'arme dûment relaté au moment d'en référer au gouvernement pour savoir quels militaires sont particulièrement dignes de sa reconnaissance ainsi qu'un autre fait d'arme :

« Le citoyen Delpierre, (...) commandant les troupes embarquées sur le lac de Lucerne, a donné l'exemple de la plus grande intrépidité lors du débarquement. Il a été blessé d'une balle au bras droit en gravissant la montagne de Kersiten. Il ne s'est retiré qu'après avoir vu les rebelles en fuite. C'est la troisième fois que cet officier est blessé en combattant les ennemis de la République. Je vous ai déjà demandé pour lui le commandement en pied de la 106^e demi-brigade. Je vous réitère cette demande (...) du sergent-major des grenadiers du 3^e bat^{on} de la 106^e demi-brigade [qui] s'est élancé des premiers sur le rivage lors du débarquement à la chapelle du Kersiten et s'est emparé d'une pièce de canon des rebelles. (...) Je demande pour ce sous-officier le grade de sous-lieutenant. »²⁷³

La demande de commandement « en pied » de la demi-brigade semble bien accueillie en haut lieu et le général en chef en est visiblement satisfait :

« Votre rang militaire, la conduite honorable que vous avez tenue dans la journée du 23 [9 septembre] et de laquelle je m'empresserai de rendre compte au gouvernement aussitôt que j'aurai les détails nécessaires devrait vous assurer la réussite de votre demande et vous devez croire, mon cher Delpierre, combien elle me tient particulièrement à cœur. »²⁷⁴

De la part de Schauenburg, ce ne sont pas des paroles en l'air, une lettre à Schérer en témoigne :

« Je reviens aujourd'hui insister sur ma demande en l'appuyant sur de nouveaux motifs. Vous aurez vu par le rapport que je vous ai adressé le 28 fructidor [14 septembre] que le citoyen Delpierre s'était acquis de nouveaux droits au commandement en pied de la 106^e ½ brigade par la conduite qu'il a tenue à l'affaire du 23 fructidor [9 septembre], dans laquelle il a été blessé. (...) d'appuyer auprès du Directoire la demande du brevet que je vous ai faite en faveur du citoyen Delpierre. »²⁷⁵

Le brevet tardant à arriver, Schauenburg agit comme si ses demandes avaient déjà abouti :

« En attendant la décision du gouvernement, je vous autorise en ma double qualité de général en chef et d'inspecteur à garder le commandement en pied de la 106^e demi-brigade. »²⁷⁶

Après la prise de Stans, les 2 bataillons aux ordres de Mainoni depuis la réunion des colonnes, reviennent sous le commandement de Novion, le 3^e restant en réserve en Suisse centrale. Fin fructidor, les 2 autres sont de retour à Berne, dans la brigade aux ordres de Lorge.²⁷⁷ Le 1^{er} vendémiaire an 7, le 1^{er} bataillon est toujours détaché avec Mainoni dans les environs de Schwyz, les 2^e et 3^e font partie de la « réserve », dans le secteur Fribourg – Berne – Soleure. Le chef de brigade Delpierre commande en plus la place de Berne.

Un événement particulier met en lumière la présence et l'aptitude de ce chef de maintenir la discipline et la bonne conduite de 2 bataillons de la 106^e, tout en jouant un rôle déterminant dans la re-

272 ANP, AFIII 149/702/11 - BNUS, MS 0.476/1057 - SHAT, B 2 65, 28 fructidor 6 [14 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre*

273 BNUS, MS 0.476/1194, 13 vendémiaire an 7 [4 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République française, référence est faite à BNUS, MS 0.476/1094, 3 complémentaire an 6, 19 septembre 1798*

274 BNUS, MS 0.476/1090, 3^e jour complémentaire an 6 [19 septembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Delpierre, chef de la 106^e ½ brigade*

275 BNUS, MS 0.476/1090, 3^e jour complémentaire an 6 [19 septembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*, Le rapport cité se trouve dans le document suivant : BNUS, MS 0.476/1057 – ANP, AF III/149/702/11.

276 BNUS, MS 0.476/1242, le 22 vendémiaire an 7 [13 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Delpierre, chef de la 106^e demi-brigade*

277 BNUS, MS 0.476/1066, 27 fructidor an 6, [13 septembre 1798], *Répartition des troupes faite par le général en chef à l'époque du 27 fructidor an six de la République*

prise en main de 2 bataillons de la 21^e de ligne (cf. chap. D.IV.3.2.1 infra), demi-brigade en transit, qui s'est mutinée à Berne pour une question de manque de souliers :

« *Les 1^{er} et 2^e bataillons de la 106^e demi-brigade, (...) manifestaient la peine la plus sensible du désordre de la 21^e en même temps qu'ils annonçaient la volonté bien déterminée de les réduire au devoir par la force s'il fallait en venir à cette extrémité.* »²⁷⁸

Le chef de brigade de la 21^e doit faire appel à la garnison de Berne, essentiellement composée de 2 bataillons de la 106^e et de leur chef de brigade, pour ramener ses troupes à la raison :

« *Il sera mis incessamment à l'ordre de l'armée que la garnison de Berne, composée de deux bataillons de la 106^e demi brigade, (...) ont bien mérité de l'armée, de ses chefs et de tous les bons citoyens par la conduite sage et ferme qu'elle a tenue lors de l'insurrection que deux bataillons de la 21^{ème} demi brigade ont manifesté à leur passage à Berne.* »²⁷⁹

Le renforcement des troupes autrichiennes dégrade la situation sur les frontières orientales de la République helvétique. Le général en chef doit envoyer, via Lucerne, un 2^e bataillon de la 106^e vers la Suisse centrale, mouvement est signalé au Directoire exécutif helvétique :

« *Je suis forcé de faire passer à Lucerne un bataillon de la 106^e demi-brigade qui y arrivera le 24 et en partira le 25 [15-16 octobre 1798] pour s'embarquer et se diriger sur Bunnan.* »²⁸⁰

La formulation choisie confirme la ferme volonté de conserver les meilleurs rapports possibles avec les autorités helvétiques. En aucun cas ce passage ne doit être interprété comme une pression quelconque mise sur les autorités législatives et exécutives dont le siège est précisément à Lucerne. C'est juste un passage inévitable imposé par les circonstances stratégiques européennes et la rareté des voies d'accès à la Suisse centrale.

Cette préoccupation ressort du message adressé au commissaire des guerres chargé de pourvoir aux besoins des troupes :

« *Un bataillon de la 106^e demi-brigade logera à Lucerne, le 25 à Brunnen [16 octobre] dans le canton de Schwitz, le 26 [17 octobre] à Altorf, dans le canton d'Ury. Le 27 [18 octobre], un bataillon sera cantonné dans la vallée d'Urseren. Un autre bataillon entre Steg [Amsteg] et Altorf, quelques compagnies à Vassen [Wassen] à moitié chemin d'Altorf à St.-Gothard. Veuillez prendre, (...) les mesures les plus efficaces pour que ces troupes ne manquent pas de vivres. Le pays fournira très peu de ressources et dans une partie les transports ne pourront se faire qu'à charge de chevaux. Il faudra que ces distributions se fassent pour un bataillon à Urseren, pour un autre à Altorf et pour les compagnies intermédiaires à Vassen.* »²⁸¹

La destination des vivres est précisée comme l'impossibilité de se baser sur les ressources locales. Les 2 bataillons de la 106^e sont à nouveau aux côtés de la 44^e de Mainoni, commandant en chef des troupes en Suisse centrale, « *flanquement de droite de l'armée française* ». Ils doivent être en appui de la 44^e qui est en pointe sur le flanc sud de l'armée française en Helvétie :

« *Rapprochez sans délai les deux autres bataillons de la 106^e. Vous posterez le 2 brumaire [23 octobre] l'un des deux entre Altdorf et Vassen, l'autre à Schwitz et environs.* »²⁸²

Dans le canton d'Uri, la 106^e de ligne le 22 octobre avec le 1^{er} bataillon : Realp, Zumdorf, Hospen-

278 SHAT, B 2 67, 12 vendémiaire an 7 [3 octobre 1798], *Au quartier général à Berne, Procès-verbal dressé relativement à l'insurrection de deux bataillons de la 21^e demi-brigade à leur passage à Berne, se dirigeant sur l'armée d'Italie*

279 BNUS, MS 0.482, p. 193-194, 18 vendémiaire an 7 [9 octobre 1798], *Au quartier général à Zurich, Ordre du jour, Copie d'un arrêté du Commissaire du gouvernement, près l'armée française, en date du 14 vendémiaire an 7 de la République* [5 octobre 1798]

280 BNUS, MS 0.476/1221, le 20 vendémiaire an 7 [11 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Aux citoyens composant le Directoire exécutif de la République helvétique*

281 BNUS, MS 0.476/1222, le 20 vendémiaire an 7 [11 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Aux citoyen Toussaint com^{re} des guerres*

282 BNUS, MS 0.476/1299, le 29 vendémiaire an 7 [20 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Maynony, chef de la 44^e demi-brigade*

tal, Andermatt, Göschenen ; le 2^e : Wassen, Amsteg, Altdorf, Flüelen et le 3^e Sarnen, Stans, Beckenried.²⁸³ Ce séjour dans le massif du Saint-Gothard pose des problèmes de ravitaillement. Comme les autres corps stationnant dans ces régions pauvres en vivres, la 106^e reçoit des rations renforcées :

« Prenant en considération la position difficile des bat^{ons} (...), j'ai consenti qu'il fut fait une distribution extraordinaire de pain et de viande à raison d'une moitié en sus du nombre des hommes présents, (...) Vous voudrez bien en conséquence faire les dispositions nécessaires pour que cette distribution ait lieu le plus promptement possible et soit cautionnée jusqu'à nouvel ordre. Vous voudrez bien aussi indiquer au com^e des guerres chargé de la police de la brigade du cit^{en} Mainony le moyens de procurer de l'eau de vie aux postes et bivouacs. »²⁸⁴

La 106^e au complet se trouve 2 semaines plus tard sous les ordres de Mainoni, commandant du secteur du Gothard et des cantons de Bellinzone et Lugano, relevé à Lucerne :

« (...) par un bat^{on} de la 76^{ème} celui de la 106^{ème} qui se trouve dans ce moment à Lucerne, Schwitz &^{ra}. Le bataillon de la 106^{ème} pourra arriver sous 6 jours à Altorf où il attendra les ordres que vous jugerez convenables de lui faire passer pour sa destination ultérieure. »²⁸⁵

Schauenburg n'est pas mécontent de faire faire cette rocade ; le post-scriptum à Mainoni confirme que la conduite d'une partie de la 106^e pose des problèmes et que, malgré l'urgence de la situation, il compte sur le futur général de brigade Mainoni pour le soutenir dans son souci de rétablir l'ordre :

« (...) je suis extrêmement mécontent de la conduite de beaucoup d'individus de la 106^e 1/2 b^{de} et si les chefs et autres off^s de ce corps ne feront pas mieux observer la discipline par leurs subordonnés, je me verrai forcé d'user envers ceux qui n'auront pas employé toute la fermeté possible pour empêcher les désordres et les crimes, des pouvoirs que le gouvernement m'a confiés et qui m'autorisent à suspendre de leurs fonctions ceux qui l'auront mérité. »²⁸⁶

Les problèmes posés par la 106^e à Lucerne et environs, notamment par des cadres, sont confirmés par la condamnation d'un caporal à la suspension de son grade pendant un mois :

« (...) convaincu d'insubordination et de voies de faits envers des habitants. »²⁸⁷

Un caporal-fourrier l'est à 3 mois de prison et la suspension de son grade pour la même durée :

« (...) convaincu de voies de faits envers le sous-préfet de Lucerne. »²⁸⁸

Les documents ne permettent pas d'évaluer la pertinence des peines par rapport aux délits : trop légères, adéquates, trop lourdes ? A ce chapelet de reproches, le Directoire helvétique ajoute que :

« (...) avec regret nous vous avouons que la 106^e demi-brigade qui se trouve en partie dans le canton d'Oberland donne lieu à bien des plaintes de la part des habitants. »²⁸⁹

Schauenburg est si mécontent de la conduite des hommes de la 106^e qu'il envisage, brièvement, que si une de ses demi-brigades pouvait passer, pour l'hiver au moins, sous les ordres de l'armée d'Italie, c'est à la 106^e qu'il pense illico, en ordonnant à Mainoni de faire passer ce corps au sud du sien :

« (...) je demande au Ministre de la guerre que la 1/2 brigade que j'ai détachée au-delà du Go-

283 SHAT, B 2 339/42, le 4 brumaire an 7 [25 octobre 1798], [Schauenburg, Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], *Armée française en Helvétie, Tableau par divisions de l'armée française en Helvétie à l'époque du 4 brumaire an 7*

284 BNUS, MS 0.477/1358, le 5 brumaire an 7 [26 octobre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Dufour, com^e des guerres*

285 BNUS, MS 0.477/1449, le 19 brumaire an 7 [9 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Mainony, chef de la 44^e*

286 Ibidem.

287 BNUS, MS 0.482, p. 220-221, le 19 brumaire an 7 [9 novembre 1798], *Au quartier général à Zurich, Ordre du jour, Annonce de jugements* Est condamné, le caporal Jean-Pierre Labeurs, tailleur, de Mazères dans l'Ariège, de la 6^e compagnie du 1^{er} bataillon, militaire depuis 7 ans.

288 Ibidem. Est condamné, le caporal-fourrier Alexandre Hubert, entrepreneur de bâtiment, de Roc-Libre (ou Rocroi) dans les Ardennes, de la 5^e compagnie du 2^e bataillon de la 106^e, militaire depuis 7 ans.

289 SHAT, B 2 68, 15 novembre 1798, *Lucerne, Le Directoire exécutif de la République helvétique une et indivisible, Au citoyen Schauenburg, général en chef de l'armée française en Helvétie, pour copie conforme, Schauenburg*

thar passe sous les ordres du général Joubert (...) C'est la 106^{ème} ½ brigade que je destine à changer d'armée. Faites de suite occuper par ce corps seul tout le pays au-deçà du Gothar et faites repasser cette montagne à la 44^{ème} ½ brigade. »²⁹⁰

Dans la proposition au Ministre, Schauenburg se garde de parler des problèmes de comportement de la 106^e. Il n'invoque que des raisons militaires, organisationnelles et pratiques. Il en va de même pour les messages adressés à Joubert. L'historique mentionne que ce n'est finalement qu'en mars de l'année suivante qu'elle est subordonnée à l'armée d'Italie. Pendant l'hiver elle reste dans le secteur de Poleggio et Airolo, sous les ordres de Mainoni devenu général de brigade. Le ravitaillement seul est assuré par l'armée d'Italie, rappelée par une annotation manuscrite de Schérer sur un message reçu de Schauenburg :

« Donné connaissance à Liautey le 18 frimaire [8 décembre] que les 44^e et 106^e demi-brigades sont détachées dans le canton de Bellinzona et seront nourries par l'Italie. »²⁹¹

Divers récits relatent que les conditions de vie dans l'actuel Tessin sont rudes au point d'être relatées par les historiographes du corps :

« Les troupes françaises auraient été dans une situation relativement bonne si elles n'avaient eu à lutter que contre la supériorité du nombre, car l'habileté et les sages dispositions d'un général, surtout dans un pays montagneux, qui interdit les mouvements des grandes masses, la bravoure des soldats, le sang-froid et l'intelligence des officiers auraient pu suppléer au nombre. Mais la faim, la misère, le défaut de munitions ajoutaient encore aux dangers de cette guerre. On se ferait difficilement une idée des souffrances, des privations de toute espèce, qui étaient imposées aux troupes si la correspondance des généraux avec le général en chef et de celui-ci avec le Directoire n'en faisait foi. »²⁹²

La "geste héroïque" est relatée avec ardeur, mais ces récits taisent les souffrances subies simultanément par les populations, alors que les mesures de protection tentées par le général en chef à leur égard figurent dans les correspondances. Au moment de remettre le commandement de l'armée à son successeur, Schauenburg ne laisse planer aucun doute sur les qualités et les défauts de la demi-brigade :

« Ce corps s'est bien battu à l'affaire d'Untervald. Sa discipline laisse à désirer. Le chef de brigade Perrin est infirme et rarement à son corps ; le chef de brigade Delpierre, surnuméraire, a été blessé à l'affaire d'Untervald, où il a montré beaucoup de sang froid et d'énergie. C'est un officier recommandable. Cette ½ brigade a reçu un habillement complet. »²⁹³

En résumé, elle est bonne pour la guerre mais inadaptée pour une occupation pacifique.

C.II.1.10 : 44^e demi-brigade d'infanterie de ligne.

Pour renforcer son armée et faire face à l'agitation qui continue de régner en Suisse, Schauenburg reçoit la 44^e de ligne qui arrive depuis Spire.²⁹⁴ Elle en part, le 12 floréal [1^{er} mai] avec ses 2000 hommes, pour se rendre « sans délai » à Strasbourg²⁹⁵, où elle arrive le 8 mai²⁹⁶ pour y relever la

290 BNUS, MS 0.477/1491, le 24 brumaire an 7 [14 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Mainony* et BNUS, MS 0.477/1492, le 24 brumaire an 7 [14 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

291 BNUS, MS 0.478/1641 – SHAT, B 2 68, le 10 frimaire an 7 [30 novembre 1798], *A Zurich, le général en chef de l'armée française en Helvétie, Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre* le texte cité est ajouté en en-tête dans l'exemplaire du SHAT.

292 Du CHÂTELET, op.cit., 5^e page.

293 BNUS, MS 0.483/12, [non daté, probablement frimaire an 7 - décembre 1798], *Notes sur l'Etat-major et sur les Corps*

294 Spire, Speyer en allemand, est de 1796 à 1814 une sous-préfecture du département du Mont-Tonnerre, actuellement Land de Rhénanie-Palatinat. Elle se trouve à environ 120 km au nord-nord-est de Strasbourg.

295 SHAT, floréal an 6 [avril-mai 1798], *Relevés décennaires des mouvements, 2^e division, Bureau du mouvement*

296 SHAT, B 2 64, 20 floréal an 6 [9 mai 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au commissaire ordonnateur en chef*

103^e qui part en Suisse.²⁹⁷ Le 8 messidor [25 juin], elle apparaît dans les forces de l'armée française en Helvétie²⁹⁸ et y reste jusqu'à la fin des opérations de l'année suivante. Son historique manuscrit ne consacre que quelques lignes à l'année 1798²⁹⁹, malgré le rôle décisif qu'elle joue dans l'affaire de Stans. Cette demi-brigade a été formée le 28 pluviôse an 4 [17 février 1796] avec les restes de 3 bataillons de ligne et 4 bataillons de volontaires (cf. tableau 6/1/10 sous Annexe 6 infra).

Aucun des bataillons de volontaires n'a combattu en Vendée. L'histoire des 44^e Orléans et 46^e Bretagne montre leur engagement dans la guerre de Sept-Ans, le premier en Hesse, l'autre dans les Baléares. Le 46^e a compté parmi ses officiers, de 1783 à 1791, le sous-lieutenant Desaix³⁰⁰, devenu depuis 1793 général de division en 1798, aux côtés de Bonaparte en Egypte. La demi-brigade est inspectée par Schauenburg le 21 messidor an 4 [9 juillet 1796]. De ses observations ressort l'image d'un corps de qualité sur le plan militaire.³⁰¹

51 des 71 officiers, (71,8%), dont les données ont pu être retenues pour avoir servi en Suisse en 1798, ont commencé leur carrière militaire sous l'Ancien Régime ; 21 de ces vétérans ont obtenu divers grades de sous-officiers sous l'Ancien Régime, dont 15 dans le 105^e de ligne, ci-devant *Roy-infanterie*. Au total, 30 officiers proviennent de ces 3 régiments. Une carrière en continu est le fait de 39 de ces « vétérans ». 4 officiers ont fait les sièges de Gibraltar et de Mahon en 1781-83, l'un d'eux avait déjà fait campagne en Corse en 1770 ; 5 autres ont fait campagne aux Amériques, 2 en 1780-82, un autre en Martinique en 1792.³⁰²

Seuls 4 des 20 officiers issus des bataillons de volontaires ont été promus à un grade d'officier le jour de leur enrôlement. Tous les autres ont été, au moins pendant une semaine pour les plus rapides, soldats ou volontaires, selon les appellations ; 6 exercent un certain temps des fonctions de sous-officiers. Dès 1792, l'entier du corps des officiers fait les campagnes de la Révolution. Les origines géographiques manquent pour 10 officiers, un seul est « étranger », le chef de brigade Mainoni³⁰³, natif du Tessin, mais sa famille est en réalité « double-nationale », bourgeoise de Lugano et de Strasbourg, établie en Alsace depuis la fin du XVII^e siècle. Enrôlé dans la cavalerie nationale de Strasbourg le 18 octobre 1790, il y passe par tous les grades jusqu'à celui de chef de bataillon le 6 août 1792. Les 60 officiers proviennent de 31 départements, le plus fort contingent venant du département du Rhône, avec 8 officiers.

Dans les qualifications notées dans l'état de l'an 10, les officiers, à 2 ou 3 exceptions près, sont notés comme « assez instruit » (10), « instruit » (39) ou « très instruit » (9). La qualité de la conduite est relevée expressément pour 64 officiers, sous diverses formulations : « très bonne conduite », « bonne conduite », « a des mœurs », « bon républicain et bonnes mœurs ». Les inspecteurs attribuent de grandes qualités personnelles aux officiers de la 44^e de ligne. Les qualités de chef et les aptitudes militaires ne sont pas négligées, plus différenciées en raison des différents niveaux de responsabilité. Pour 7 officiers figurent des mentions attestant de leur potentielle promotion, 5 officiers

près l'armée française en Helvétie

297 SHAT, B 13 201, 5 et 20 floréal an 6 [24 avril et 9 mai 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement, lettres aux généraux Ste-Suzanne et Schauenburg*

298 SHAT, B 2 338, 11 messidor an 6 [29 juin 1798], *Etat de situation de l'armée française en Helvétie*

299 *Résumé historique du 44^e de ligne, (1642-1875)*, Manuscrit anonyme, reçu au SHAT, vers 1875, pp. 42-43.

300 Louis-Charles-Antoine Desaix, * 17 août 1768, † 14 juin 1800 à Marengo, un des 60 généraux d'origine noble, comme Schauenburg, ayant servi dans les armées de la République. <https://www.napoleon.org/histoire-des-2-empires/biographies/desaix-louis-charles-antoine-1768-1800-general/> 13.01.2021.

301 SHAT, Xb 265

302 Ces hommes ont ainsi fait les mêmes campagnes que les 16 qui ont été identifiés dans le cadre de la 3^e de ligne, provenant tous du 1^{er} bataillon du régiment 46 Bretagne.

303 Joseph Antoine **Maynoni**, * le 29 septembre 1762 à Lugano, † le 12 décembre 1807 à Mantoue. Chef de brigade le 11 mai 1794, à la tête de la 44^e de ligne dès le 17 février 1796. Le 29 brumaire de l'an 7, promu par le Directoire exécutif au grade de général de brigade, sur la proposition de Schauenburg et la demande du Ministre de la guerre.

sont considérés comme trop âgés ou trop atteints dans leur santé pour continuer de servir et sont proposés pour une pension de retraite honorable pour services rendus.

153 hommes ont pu être retenus sur les 4000 premiers numéros du registre matricule. L'effectif moyen est d'environ 2085 hommes durant le séjour du corps en Suisse, donc c'est un petit 7,34 % des militaires dont le parcours est marqué par la demi année qu'elle y a passé en 1798.

Comme ils proviennent de 46 départements, il est difficile de donner une forte identité territoriale à cette demi-brigade. La Marne (10) et la Loire-inférieure (9) sont, avec les 4 départements de provenance des bataillons de volontaires, ceux qui comptent le plus de représentants : 15 de l'Eure-et-Loir, 12 du Rhône-et-Loire, 11 du Bas-Rhin, 7 de la Haute-Saône. Ces 64 militaires ne représentent même pas la moitié des hommes retenus. Les étrangers sont 1 Italien, 1 Suisse et 1 « Allemand » enrôlé dans le département du Mont-Tonnerre.³⁰⁴

La grande diversité d'origine géographique est déjà marquée parmi les 60 hommes provenant des 3 régiments d'Ancien Régime avec 34 origines départementales différentes et un des 3 "étrangers". Les régiments n'étaient-ils pas déjà les "creusets" d'une identité "nationale" avant la Révolution ? La question mérite d'être posée à défaut de pouvoir y répondre.

Le relevé de la structure par âges révèle que 116/153 hommes sont entrés entre 1789 et 1794 et 18 militaires ont entamé leur carrière sous l'Ancien Régime (cf. tableau T.13 sous Annexe 21 infra). 10 de ces "vétérans" ont un grade de sous-officier, les 8 soldats sont pour moitié fusiliers et grenadiers. 2 sous-officiers et 3 grenadiers trouveront la mort en Suisse, 1 sous-officier est promu au grade de sous-lieutenant, 7 sont réformés, ainsi que le dernier grenadier et 3 fusiliers. Une seule désertion à noter, mais intéressante : peu après l'arrivée de la 44^e en Suisse, celle du 4^e fusilier, Joseph Spény (Spähni?), natif du canton de Saint-Gall, qui était dès 1786 au régiment *Castella* (Suisse), avant de passer au 44^e régiment ci-devant *Orléans*.

Les mutations détaillées liées spécifiquement au passage en Helvétie en 1798 figurent au tableau 4/10 sous Annexe 4 infra. La 44^e de ligne se démarque par le grand nombre de décès, tous tombés sur le champ de bataille de Stans : elle paie le plus lourd tribut aux combats en Suisse avec 52 morts. Une partie non négligeable des réformés rayés début octobre le sont vraisemblablement en raison des blessures subies pendant ces combats mais, faute d'indications plus précises, rien ne permet de l'affirmer avec certitude. La rigueur de la tenue du corps ressort du peu de désertions, le taux le plus bas des 10 demi-brigades, et de militaires traduits en justice. Anecdote dramatique : parmi les décès dont les causes restent non précisées, il y a celui de Claude-André Boudeville, né à Landau le 10 décembre 1797, inscrit au registre matricule le 25 avril 1798, « admis à la solde comme enfant de troupe, mort, rayé des contrôles » le 12 septembre 1798.

Le 1^{er} messidor, la 44^e est mentionnée avec une force de 2097 hommes dans la 5^e division militaire.³⁰⁵ Le relevé décadaire du 10 décembre fait état de 2006 hommes, dans son tableau à l'attention de Masséna, Schauenburg mentionne à cette date un effectif de 2136 hommes.³⁰⁶

Entre les effectifs annoncés le 1^{er} messidor et ceux du 1^{er} nivôse an 7, l'augmentation n'est que de 80 hommes. Les pertes subies à Stans ne sont pas visibles car, 2 jours plus tard, une soixantaine d'hommes venant de l'intérieur rejoignent le corps :

« Quant aux 60 hommes de la 44^e demi-brigade venant de l'intérieur et demandant à rejoindre leur corps, je vous prie de les faire armer et partir de suite en les dirigeant sur Burgdorff, Huttwil, Sursée, Lucerne &ra. »³⁰⁷

Il n'y a pas non plus de forte arrivée de conscrits en raison de son placement en fin d'année dans les

304 Il vient de Wachenheim dans l'actuelle Rhénanie-Palatinat, arrondissement d'Alzey-Worms.

305 ANP, AFIII 149/701/1, 1 messidor an 6 [19 juin 1798], *Paris, Tableau des forces de la République française*

306 BNUS, MS 0.483/206, 20 frimaire an 6 [10 décembre 1798], *Tableau des cantonnements qu'occupe l'armée avec la situation détaillée des corps qui en font partie à l'époque du 20 frimaire an sept*

307 BNUS, MS 0.476/1058, 28 fructidor an 6 [14 septembre 1798], [Schauenburg], *Au général Lorge*

cantons de Bellinzone et de Lugano, au sud du Gothard rendu quasiment infranchissable à cause des conditions hivernales. La variation des effectifs est moindre si l'on ne retient que les rapports mensuels envoyés au ministère. Une série de congés de sous-officiers est refusée au chef de brigade, dans l'attente de la certification par le Ministre, compte tenu des problèmes de commandement que cela poserait. Parmi les réformés libérés en octobre 1798, il y a 17 sous-officiers, soit le 28 %.

Sur ordre du Ministre, le corps, comme d'autres, doit mettre à jour son registre matricule :

*« (...) puisqu'il a pour but de rechercher ceux de ces lâches émigrés, qui à l'aide de fausses inscriptions sur des registres de contrôle auraient pu obtenir leur rentrée sur le sol d'une patrie qu'ils ont si indignement trahie. »*³⁰⁸

Le Ministre approuve la position de Schauenburg et lui laisse toute latitude pour se prononcer sur les congés selon ses besoins et les cas qui lui sont soumis. Dans son accusé de réception, le général fait état encore une fois du manque de sous-officiers en pied et qui demande une mesure réclamée :

*« (...) par le bien du service et la nécessité de verser les sous-officiers surnuméraires dans les demi-brigades qui, loin d'en avoir, ont un grand nombre de places vacantes. »*³⁰⁹

Comme pour la 109^e, Schauenburg transmet au Ministre la demande du chef de brigade que la compagnie auxiliaire soit rapprochée des frontières de la Suisse. Elle se trouve à « Marsak », cet éloignement :

*« (...) met beaucoup de retard et d'entraves dans la correspondance que nécessite la comptabilité et les divers objets que ce corps doit lui transmettre. »*³¹⁰

Courant juillet, une affaire disciplinaire en lien avec la 44^e occupe l'armée : une plainte contre 2 militaires pour escroquerie, dont sont victimes des civils, aboutit à la mise en prison à Soleure de l'un des deux, en attente de jugement par le Conseil de guerre ; l'autre, qui a rendu la somme escroquée au paysan, subira des arrêts pendant 15 jours au sein du corps.³¹¹

Le maintien de la discipline et la sanction des exactions ne sont pas oubliés. Mainony doit examiner un forfait qui aurait eu lieu à Udligenswil (LU) :

*« Un soldat de la 44^e y a tué d'un coup de baïonnette un paysan nommé Joseph Kost et pris ensuite la fuite. Il paraît que la rixe entre le soldat et le paysan vient de ce que le premier a voulu désarmer un habitant dudit village qui avait un fusil de chasse chez lui et de ce que Joseph Kost a voulu s'y opposer. Je vous prie de prendre les informations les plus exactes sur (...) l'assassinat qui a eu lieu à Uldigenschwill et dans le cas où l'assassin serait évadé, le faire juger par contumace. »*³¹²

Les procès-verbaux du premier Conseil de guerre de l'armée française en Helvétie ne mentionnent point cette affaire. Si jugement il y a eu, il aura été rendu par une autre instance. Schauenburg exige des explications du Conseil de guerre sur cette affaire :

« Comme il importe en outre que je fasse connaître au Directoire helvétique le résultat des

308 BNUS, MS 0.476/1273, 25 vendémiaire an 7 [16 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au même* [citoyen Schérer, Ministre de la guerre]. Dans cette lettre, Schauenburg accuse réception de 2 lettres du Ministre, à notre connaissance non conservées, des 8 thermidor an 6 et du 14 vendémiaire an 7 [26 juillet et 5 octobre 1798] sur cette question. Par la dernière il approuve « les observations que je vous ai faites sur les mouvements (...) qui résulteraient de l'acceptation des démissions des sous-officiers ».

309 BNUS, MS 0.475/817, 12 thermidor an 6 [30 juillet 1798], [Schauenburg], *Circulaire aux chefs de la 44^e, 76^e et ...*

310 BNUS, MS 0.477/1331 – SHAT, B 2 67, 3 brumaire an 7 [24 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*. Cinq différentes communes de France portent le nom de « Marsac », il n'a pas été possible de déterminer avec plus de précision si elle se trouve en Charente, en Creuse, en Dordogne, dans les Hautes-Pyrénées ou dans le Tarn-et-Garonne.

311 BNUS, MS 0.475/788, 5 thermidor an 6 [23 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Mainony, chef de la 44^e ½ brigade, à Soleure*

312 BNUS, MS 0.476/1265, 24 vendémiaire an 7, [15 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Mainony, chef de la 44^e demi-brigade, commandant la brigade de droite*

poursuites faites contre les meurtriers qu'il m'a nommés, vous voudrez bien, (...), m'envoyer directement celles des jugements rendus tant par contumace qu'autrement contre, savoir : 1° un volontaire de la 44^{ème} qui a tué un paysan d'Hadligensville, canton de Lucerne. Les pièces ont dû vous être adressées par le chef de la 44^{ème}. (...) Vous voudrez bien mettre la plus grande célérité dans l'exécution de cette disposition. »³¹³

La réponse à ce message n'a pas pu être retrouvée. Ce Conseil de guerre condamne en revanche 5 militaires, en acquitte 2 autres dans 2 affaires qui ont eu lieu à Stans :

« A condamné à la peine d'un an de fers les nommés François Prévôt, Jean Jobé, grenadiers et Jean Roux, fusilier, tous trois à la 44^e demi-brigade, convaincus de vol chez des habitants du district de Stanz et a acquitté les nommés Jacques Charmion et François Soudet, tous deux de la 44^e demi-brigade, accusés mais déclarés non coupables du même délit. A condamné à la peine de six mois de prison le nommé Jean Pfiffer, fusilier à la 44^e demi-brigade, convaincu d'avoir volé une montre, deux chaînes d'argent et autres effets à un habitant du district de Stanz et a condamné par forme de discipline et a suspendu de son grade pendant un mois le nommé François Bandier, caporal au même corps, accusé du même délit mais déclaré coupable seulement de négligence. »³¹⁴

Il s'agit d'une série d'actes commis par des soldats français délinquants sur des victimes civiles suisses. Leur nombre est certes modeste mais bien réel et ils ont, en majorité, été dûment dénoncés et sanctionnés. Les hommes acquittés et condamnés à des peines inférieures à un an ne font l'objet d'aucune inscription du jugement dans le registre matricule.

Malgré son arrivée tardive, le second semestre de 1798 passé en Suisse est fortement marqué par l'activité de la 44^e de ligne. Déjà sur sa route vers la Suisse, Schauenburg charge Mainoni d'arrêter l'imprimeur de la « *Oberrheinische Zeitung*³¹⁵ », paraissant à Bâle, parce que cette gazette :

« (...) distille la calomnie contre l'armée française. (...) Vous (...) le ferez conduire avec ses papiers au quartier général, accompagné seulement d'un officier. Vous prendrez vos dispositions pour que cette arrestation se fasse avec sûreté et sans violence inutile. »³¹⁶

Un message au Directoire confirme l'arrivée du corps à Bâle, Schauenburg y demande encore une autre demi-brigade, la 20^e légère.³¹⁷ Un rapport du Ministre au Directoire exécutif montre que l'envoi a été fait directement par le commandant de la 5^e division militaire :

« J'ai invité en même temps le général Schauenburg à ne demander ce renfort qu'autant que les circonstances rendraient cette mesure absolument indispensable pour maintenir la tranquillité en Helvétie. Le général Schauenburg ayant demandé au général Hatry une demi-bri-

313 BNUS, MS 0.477/1413, 15 brumaire an 7, [5 novembre 1798], [Zurich, Schauenburg], *Au C^{en} Clerc, chef de brigade président du Conseil de guerre*

314 BNUS, MS 0.482, p. 205-206, 2 brumaire an 7 [23 octobre 1798], *Au quartier-général à Berne, Ordre du jour*. Voici quelques informations concernant ces prévenus : F. Prévôt, né en 1774, d'Aumale (Seine-inférieure), journaliste, au régiment de ligne 44 depuis le 7 août 1791 - J. Joly (ou Jolis et non Jobé), né en 1775, de Thiange (Nièvre), laboureur, au 2^e bataillon de Rhône-et-Loire depuis le 20 avril 1794 - J. Joux (et non Roux), né en 1771, d'Archangé (Charente-inférieure), laboureur, au 5^e bataillon de Haute-Saône depuis le 1^{er} septembre 1793 - J. Charmion, né en 17 ??, d'Oulin (Rhône), maçon, militaire depuis six ans, probablement au 2^e bataillon de Rhône-et-Loire - F. Soudet, né en 17 ??, de Haute-Epine (Loire), peigneur de laine - J- Pfeiffer (et non Pfiffer), né en 17 ??, de Wissembourg (Bas-Rhin), cultivateur - F. Bandier, né en 17 ??, de Long-Chamoi (Jura), laboureur.

315 Publication paraissant 3 fois par semaine chez Samuel Flick, *1772 † 1833, sous le titre *Neue Oberrheinische Mannigfaltigkeiten – Eine helvetische Zeitschrift* à Bâle : « *Der revolutionäre Basler Verleger und Buchhändler Samuel Flick, (...) versuchte dennoch in seinem Geschäft revolutionäre helvetische Zeitungen zu vertreiben. Dies wurde ihm jedoch wiederholt verboten. Erlaubt war ihm die Publikation der «Oberrheinischen Mannigfaltigkeiten», in der er dreimal wöchentlich unpolitische Nachrichten veröffentlichen durfte* » <http://barfi.ch/Titelgeschichten/Basler-Mediengeschichte-Fusionen-und-Empoerungssuerme> 13.01.2021.

316 BNUS, MS 0.474/619, 3 messidor an 6 [21 juin 1798], à Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Mainony, chef de la 44^e ½-brigade d'inf^{rie} de ligne*

317 BNUS, MS 0.474/621 – SHAT, B 2 64, 4 messidor an 6 [22 juin 1798], à Zurich, [Schauenburg], *Aux membres du Directoire exécutif de la République française*

*gade, le général Lefèbvre lui a envoyé en conséquence le 30 prairial [18 juin] la 44^e de ligne. »*³¹⁸

La 44^e fait partie des corps réunis par Schauenburg devant la ville de Berne pour y être exercés et pour soulager les habitants de la Suisse de la charge que représente le cantonnement dans les localités. Dès la mi-août, elle fait partie de l'aile droite de l'armée, commandée par Lorge, articulée autour de Berne³¹⁹, dont Mainony devient commandant de la place le 18 août 1798.³²⁰

La région entre Zofingue et Lucerne est agitée par des mouvements contre-révolutionnaires, un chef de bataillon de la 44^e, à la tête d'une centaine d'hommes de la 14^e légère, d'autant de hussards et d'artillerie légère, est envoyé en renfort au commandant de la place d'Arbourg, chargé avec son bataillon de la 5^e légère, d'imposer le désarmement des communes de Brittnau (AG) et d'Altishofen, Reiden, Dagmersellen et Knutwil. Ces 4 communes constituent la limite septentrionale du canton de Lucerne, sur sa frontière avec le canton d'Argovie. Il s'agit des prémisses de l'opération destinée à réduire la résistance contre la prestation du serment patriotique exigé par le décret du Corps législatif helvétique du 12 juillet 1798. La région de Stans préoccupe Schauenburg :

*« Vous vous servirez de ces troupes pour balayer et rétablir la tranquillité entre Lucerne et Zoffingue et pour les envoyer sur Stantz lorsque vous le jugerez nécessaire et que la partie précitée vous l'aura permis. (...) Si nos affaires à Stantz ne prennent pas une meilleure tournure, je me propose de faire filer le long des lacs de Thun et de Brientz une demi-brigade pour être dirigée par le Brunik afin de prendre à revers les insurgés tandis que vous les amuseriez par devant. »*³²¹

La 44^e de ligne est la dernière demi-brigade arrivée dans l'armée en Helvétie et la plus faible en effectifs des demi-brigades présentes. C'est pourtant elle qui se voit attribuer cette mission décisive et délicate : réduire la révolte de Stans, ce qui révèle la confiance absolue du général en chef en ce corps et en son chef. Elle n'est pas seulement de nature tactique et militaire, Schauenburg la croit capable de maîtriser une situation dans laquelle les Français peuvent perdre beaucoup selon le comportement des troupes durant et autour des opérations.

Mainoni reçoit l'ordre, 3 jours plus tard, de partir du camp de Berne avec les 2 bataillons qui s'y trouvent pour Sarnen en passant par Thoune où il doit « récupérer » son 3^e bataillon qui s'y trouve :

« Il aura [sous] ses ordres 100 chevaux du 7^e régiment d'hussards, une section d'artillerie légère et 2 pièces de 4 servies par l'artillerie à pied. »

Mainoni devient ainsi le commandant de l'aile droite qui attaque Nidwald depuis le sud, à partir du village de Kerns, sur la route de Sarnen à Stans, selon les dispositions militaires et les ordres de comportement données par Schauenburg mentionnant qu'il doit prendre :

« (...) les dispositions qui peuvent être admises ou les circonstances imprévues tant qu'il jugera nécessaire pour le bien du service. S'il trouve des moyens de découvrir les prêtres ou chefs de l'insurrection, il prendra les mesures efficaces pour les faire arrêter sur le champ. Il évitera autant qu'il pourra toute affaire de jour si ce n'est que de jeter quelques obus dans les villages qui feraient résistance. Toutefois qu'il s'emparera d'une commune il la fera désarmer et

318 ANP AFIII 149/701/27 - SHAT, B 2 65, 16 messidor an 6 [4 juillet 1798], Paris, Rapport du Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif

319 BNUS, MS 0.482, p. 156-158, 29 thermidor an 6 [16 août 1798], Au quartier-général à Berne, Ordre du jour, répartition des troupes jusqu'à nouvel ordre

320 BNUS, MS 0.475/901, 1^{er} fructidor an 6 [18 août 1798], [Schauenburg], Mainony, chef de la 44^e ½ brigade, commandant la place de Berne

321 BNUS, MS 0.476/971, 13 fructidor an 6 [30 août 1798], à Berne, [Schauenburg], A l'adjutant-général Lauer, à Lucerne

*exigera qu'on lui livre sur le champ les auteurs de l'insurrection. »*³²²

Le 7 septembre au matin, Mainoni subit et repousse une attaque des Nidwaldiens. Il conduit l'attaque principale, à la tête de 9 bataillons, les 3 de sa 44^e, les 3 de la 14^e légère et 3 bataillons venant depuis l'Entlebuch, 1 de la 5^e légère et 2 de la 106^e de ligne. L'effort est d'abord porté par la 44^e de ligne qui, une fois bloquée, est soutenue de manière décisive par la 14^e légère. Le nombre d'hommes tués et blessés indique clairement ce rôle comme le tir meurtrier des Nidwaldiens.

Après la prise de Stans, Mainoni doit s'emparer de Buochs et de Beckenried, le canton de Schwyz étant encore en état d'insurrection :

*« Prenez les mesures nécessaires pour faire ramasser les bestiaux de tout genre et faites proclamer que tout homme qui sera trouvé les armes à la main seront fusillés comme rebelles. Il faudra, après avoir brûlé depuis Stantz jusqu'à Bequerie [Beckenried], vous en tenir là. Je ne saurais trop vous recommander de ménager les patriotes. Envoyez à Lucerne les canons, fusils et munitions que vous pouvez avoir prises. »*³²³

Le lendemain 10 septembre, il doit s'emparer de Gersau, via Emmetten ainsi que Dallenwil pour éviter que les troupes françaises ne soient contournées. Il :

*« (...) bordera le lac par sa gauche jusqu'à Boschy [Buochs?], tiendra quelque chose dans les villages de Tallwyl [Dallenwil?] et Stantz, entretiendra une correspondance sur le débouché de Kerns. Il se gardera soigneusement sur les débouchés de Wulfenschiessen [Wolfenschies-sen] et d'Engelberg parce qu'il peut être aisément surpris et inquiété. Sa colonne qui marche en avant correspondra avec lui et l'informerait des progrès qu'elles ont faits afin que le général seconde lesdites opérations en les appuyant au fur et à mesure, s'observant cependant soigneusement sur les deux flancs, vu qu'on peut très facilement descendre sur lui par les montagnes et même l'inquiéter par des débarquements connus parfaitement par les habitants. »*³²⁴

Le débarquement qui doit prendre Gersau doit passer par Brunnen. On lui propose de disposer du radeau qui a permis le débarquement à Stansstad. Comme Schwyz se rend à la raison, les ordres sont adaptés :

*« (...) nous serons reçus en amis à Brunen, et dans tout le canton de Schwitz, il suffira d'envoyer à Brunen un bataillon avec un chef ferme et ami sévère de la discipline. Le reste de vos troupes demeurera dans sa position actuelle. »*³²⁵

La fermeté n'empêche pas l'humanité et Mainoni ne veut visiblement pas que les Nidwaldiens soient martyrisés et leurs réserves pillées. Il demande une aide alimentaire pour la population, ce que le général en chef lui accorde le jour même :

*« Je vous sais, mon cher Mainony, le plus grand gré des soins que vous prenez pour soulager ces malheureux que nous venons de vaincre. Je vous ferai fournir du pain et de la viande pour eux d'après la demande que vous m'en faites. Disposez des grains en leur faveur, laissez leur leurs sels, laissez leur tout et ayez un soin particulier de leurs bestiaux. Vous pouvez être persuadé que vous ne sauriez assez veiller à leurs intérêts pour me faire plaisir. Dites leur de prendre confiance en nous et que je saurai obtenir des secours pour les patriotes qui viennent de souffrir et même pour les veuves et orphelins des insurgés. »*³²⁶

322 BNUS, MS 0.476/1001, 16 fructidor an 6 [2 septembre 1798], Berne, le général en chef, Au citoyen Mainoni, chef de la 44^e demi-brigade

323 BNUS, MS 0.476/1032, 23 fructidor an 6 trois heures moins un quart de l'après-midi, [9 septembre 1798], Au camp d'Hergiswil, [Schauenburg], Au citoyen Mainoni, chef de la 44^e demi-brigade

324 BNUS, MS 0.476/1038, 24 fructidor an 6, [10 septembre 1798], A [Hergiswil] Stantz, [Schauenburg], Au général Nouvion et chef de brigade Mainoni

325 BNUS, MS 0.476/1039, 25 fructidor an 6, [11 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], Au citoyen Mainony, chef de la 44^e demi-brigade

326 BNUS, MS 0.476/1042, 25 fructidor an 6, [11 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], Au citoyen Mainony, chef de la 44^e demi-brigade de ligne

Au terme des opérations, les échanges entre Mainoni et Schauenburg attestent d'une convergence de vues sur la manière de se comporter, de conduire et de cadrer les hommes dans le but de ménager la population, comme cela avait été indiqué dans l'ordre opérationnel du 2 septembre. Le 13 septembre, la 44^e cantonne en Suisse centrale, son chef à Schwyz, qui demeure le commandant de l'aile droite de l'armée³²⁷ que le 1^{er} vendémiaire on appellera un « *Corps détaché* ».³²⁸

L'action du chef de la 44^e lui vaut d'être cité en tête des promotions demandées par Schauenburg au Directoire, en des termes qui décrivent clairement le rôle joué par cet officier tessinois et révèlent l'estime dont celui-ci jouit auprès du général en chef :

« *Le citoyen Mainony, (...) commandant la colonne qui a pénétré par l'Oberland, a montré autant d'intelligence dans les dispositions que de sang froid et de bravoure dans l'action. Il a particulièrement contribué au succès de cette journée [9 septembre] et depuis la réduction du canton de Valdstätten, il a fait preuve de beaucoup d'adresse et d'un esprit de conciliation très utile dans le désarmement de plusieurs districts. Sa conduite sage et prudente a déjà ramené vers le nouvel ordre de choses les habitants de ces montagnes et cicatrisé en partie les malheurs de la guerre. Je vous prie, (...) de donner à ce chef de brigade une preuve de votre satisfaction dans le commandement en pied de la 44^e demi-brigade.* »³²⁹

Des renforts étant annoncés, Schauenburg prie Mainoni de préparer un mouvement de sa 44^e vers le sud, d'abord à Uri puis dans la Léventine :

« *Le but de ce mouvement serait d'être à portée des chemins de Stäg [Amsteg, UR] et Danderdamm [d'Anderdamm] à Cavetch [Tavetsch / Tujetsch, GR], ceux d'Airola et de Poleggio dans le Medelser Thal [val Medel / Lucmagn, GR] et de faire occuper par la Fourche [col de la Furka, VS/GR] quelques communes du Haut Valais. Le Bas-Valais sera suffisamment assuré par le passage de 21 bataillons qui se rendront à Milan par le St-Bernard. Informez-vous de la situation du Gothard et de la Fourche et des passages du Maderanerthal [UR], du Crispalt [Crispalt, nom donné parfois au col de l'Oberalp, GR/UR], du Lukmanier [GR/TI] et du val Breuno [Valle di Blenio, où coule le Brenno, TI]. Si ces passages sont déjà couverts de neige, s'ils seront ouverts encore longtemps et praticables sans dangers. Les renseignements que vous me donnerez décideront le mouvement dont je vous parle et auquel je destine votre demi-brigade.* »³³⁰

Schauenburg ne souhaite pas qu'une partie de son armée passe au sud du Gothard (cf. chap. B.VI.3.4 supra). L'hiver coupera toute possibilité de passage de troupes :

« *Mon intention est que les troupes sous vos ordres ne s'étendent pas au-delà de l'hospice du Gothard. Le chemin d'Airola à Obergestlen doit être impraticable. Il n'y a donc plus de motif de faire occuper Airola plutôt que Poleggio et Bellinzone. Et je regarde ces postes comme trop éloignés, surtout si la route du Gothard devient difficile.* »³³¹

Cette posture devient caduque dès l'entrée des troupes autrichiennes dans les Grisons. La réaction immédiate mise en œuvre par Schauenburg fait passer la 44^e, à raison d'un bataillon par jour au sud du Gothard. Un bataillon doit être le 2 brumaire en position à Bellinzone, pour y barrer l'accès de-

327 BNUS, MS 0.476/1066, 27 fructidor an 6, [13 septembre 1798], *Répartition des troupes faite par le général en chef à l'époque du 27 fructidor an six de la République*

328 BNUS, MS 0.482, p. 179-181, 1^{er} vendémiaire an 7, [22 septembre 1798], *Au quartier général de St.-Urbain, Ordre du jour*

329 BNUS, MS 0.476/1194 – SHAT, B 2 67, 13 vendémiaire an 7, [4 octobre 1798], *Zurich, [Schauenburg], Au Directoire exécutif de la République française*

330 BNUS, MS 0.476/1209, 19 vendémiaire an 7, [10 octobre 1798], *Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Mainony, chef de la 44^e demi-brigade*

331 BNUS, MS 0.476/1237, 22 vendémiaire an 7, [13 octobre 1798], *Zurich, [Schauenburg], Au chef de brigade Mainony, commandant le flanquement de droite de l'armée française*

puis le San-Bernardino. Un 2^e à Poleggio, ce même jour pour y fermer l'accès depuis le val Mesocco/Misox et un 3^e à Airolo avec pour mission de tenir le débouché depuis le Lukmanier. Le chef de brigade doit rester à Andermatt pour, depuis là, exercer son commandement aussi sur les troupes de la 106^e qui restent au nord du Gothard.³³²

Le choix de Mainoni à ce poste n'est pas dû au hasard. C'est un Tessinois qui connaît ce territoire et en parle le dialecte. Nul autre n'aurait pu mieux exercer ce commandement en ces lieux :

*« J'ai chargé du commandement de ces troupes le citoyen Maynony, (...) que la connaissance du pays, ajoutée à des talents militaires et à une bravoure reconnues, rend plus propre qu'un autre chef à défendre avec succès le poste de Bellinzzone. »*³³³

La faiblesse en hommes de la 44^e, la plus réduite de celles dont il dispose, n'empêche pas le commandant en chef d'ordonner ces mouvements qu'il espère être d'une durée limitée. La demande de Schauenburg au Ministre que l'armée d'Italie prenne en charge la défense des cantons de Bellinzzone et de Lugano lui permettrait de "récupérer" la 44^e.

L'évolution de la situation en Italie et face aux armées autrichiennes ne le permettra pas, Joubert s'y oppose. Seul l'acheminement des vivres et munitions sera mis à la charge de l'armée d'Italie. Une volumineuse correspondance, impliquant les généraux en chef des deux armées, le Ministre, le Directoire exécutif et même Mainony, commente ces efforts vains de changement de troupes au Tessin (cf. chap. B.VI.3.4 supra).

Un compromis intervient tout de même : Mainoni prend ses ordres du commandant en Italie, qui ne peut cependant pas disposer autrement de ses troupes que pour la défense des anciens bailliage italiens lorsque les conditions hivernales rendent impossible les communications par le col :

*« Vous correspondrez avec le général de l'armée d'Italie de qui vous recevrez des ordres pour les mouvements des troupes sous vos ordres, dont toutefois la destination dans les cantons de Bellinzona et de Lugano ne pourra être changée que par de nouveaux ordres du Ministre. »*³³⁴

Le plus grand problème n'est pas d'ordre opérationnel, c'est celui du ravitaillement en raison du manque total de ressources aussi dans cette partie du pays. Dans son message au Ministre, Schauenburg insiste sur l'impossibilité de se procurer des vivres sur place et son message rend un compte saisissant de la pauvreté structurelle en matière d'alimentation de la région :

*« Ces troupes se trouvaient dans un pays stérile et dénué de toute ressource, que le soldat n'y pouvait se procurer de légumes même avec de l'argent et que l'habitant était lui-même dans la plus grande pauvreté. Le citoyen Mainony m'a demandé en conséquence, pour prévenir les effets de ce dénuement, qu'une distribution extraordinaire soit faite aux troupes cantonnées dans cette partie, à raison d'une moitié en sus des hommes présents aux corps. »*³³⁵

Au général Brune il écrit :

*« Je dois vous prévenir que le pays fournit à peine à sa consommation. »*³³⁶

La présence de quelque 4000 bouches supplémentaires à nourrir est un problème insoluble pour cette partie de la Suisse, comme pour la Suisse orientale où d'autres troupes ont eu à faire face aux mêmes problèmes. Cette distribution renforcée de vivres par l'intendance des troupes françaises se

332 BNUS, MS 0.476/1299, 29 vendémiaire an 7, [20 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Mainony, chef de la 44^e demi-brigade*

333 BNUS, MS 0.478/1635 – SHAT, B 2 68, 9 frimaire an 7, [29 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

334 BNUS, MS 0.478/1629, 8 frimaire an 7, [28 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Mainony, chef de la 44^{ème}* Ces dispositions sont communiquées au général Joubert par le même courrier : BNUS, MS 0.478/1630, 8 frimaire an 7, [28 novembre 1798], [Schauenburg], *Au G^{al} Joubert, com^d en Italie*

335 BNUS, MS 0.477/1351, 5 brumaire an 7, [26 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre* et BNUS, MS 0.477/1358, ledit jour, [26 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Dufour, com^{te} des guerres* qui reçoit l'ordre formel de livrer ces rations de pain et viande supplémentaires.

336 BNUS, MS 0.477/1397, 12 brumaire an 7, [2 novembre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général Brune, commandant l'armée d'Italie*

fait aux frais de la République française, non de la République helvétique. C'est la raison pour laquelle Schauenburg en demande l'autorisation formelle au Ministre, bien qu'il ait déjà ordonné la fourniture de ce supplément. Comme en d'autres occasions, il estime que nécessité fait loi mais que, malgré tout, les formes doivent être respectées.

La mesure est communiquée le lendemain à Mainoni, démontrant une fois de plus que le respect des civils reste la préoccupation majeure :

*« Je mande au commissaire des guerres Dufour de faire fournir à votre brigade un supplément de vivres de la moitié de la force en sus et de l'eau de vie pour les gardes. Cette mesure devra empêcher les troupes sous vos ordres d'être à la charge de l'habitant. »*³³⁷

A noter au passage le versement supplémentaire d'eau de vie « pour les postes et bivouacs ».

Quant au Ministre, il note en tête d'une lettre de Schauenburg confirmant ces dispositions :

*« Donné connaissance à Liautey le 18 frimaire [8 décembre] que les 44^e et 106^e demi-brigades sont détachées dans le canton de Bellinzona et seront nourries par l'Italie. »*³³⁸

La 44^e assure la liaison des armées françaises qui se trouvent de part et d'autre des Alpes. Elle doit verrouiller le passage à travers le Tessin, soit vers la Suisse centrale par le Gothard, soit vers le Valais par la Furka, et fournir aux 2 généraux en chef les renseignements que ses hommes parviennent à recueillir concernant les Autrichiens :

*« (...) sur l'époque de leur entrée, sur les débouchés qu'ils occupent tant de l'Engadine dans la Valteline et le Regalia que vers l'intérieur de la Ligue Cadée et de la Ligue Grise, vers le comté de Chiavenna et les bailliages italiens. Je désirerais que les renseignements que vous me fourniriez me fissent connaître les noms des corps dont chaque détachement fait partie. »*³³⁹

En confirmant, sur décision ministérielle, la mission de la 44^e renforcée de 2 bataillons de la 106^e, Schauenburg veut que la liaison entre les armées se fasse par Sant'Antonio et Gravedona dans la République cisalpine. Stratégiquement, la défense du canton de Lugano n'est pas prioritaire, son débouché vers le nord étant couvert par Bellinzona. Depuis le duché de Côme :

*« (...) il n'existe d'ailleurs pas de débouché bien praticable entre ceux du Bernardin vers Bellinzona et du Splügen vers Chiavenna. »*³⁴⁰

Joubert a repris le commandement en chef des troupes françaises de ce côté il s'adressera à lui :

*« (...) pour la subsistance des troupes sous vos ordres, les munitions et l'art^{rie}. Vous ferez reconnaître le pays entre Bellinzona et le lac de Côme afin de savoir si un corps autrichien pourrait pénétrer par là dans le canton de Lugano ou les lacs de Côme et de Lucarno. »*³⁴¹

Les communications devenant de plus en plus compliquées en raison de l'hiver qui s'installe, Schauenburg informe le Ministre qu'en cas d'événements au sud du Gothard, il lui sera impossible de venir en aide aux troupes qui s'y trouvent :

*« La communication a déjà été interrompue pendant quelques jours. En cas d'attaque, les secours ne leur parviendraient qu'avec peine dans les temps les plus favorables et dans les temps de neige, elles seraient réduites à leurs propres forces. »*³⁴²

337 BNUS, MS 0.477/1352, 6 brumaire an 7, [27 octobre 1798], [Zurich, Schauenburg], *Au citoyen Mainony, chef de la 44^e b^{de}, com^{dt} le flanquement de droite, à Lugano*

338 BNUS, MS 0.478/1641 – SHAT, B 2 68, 10 frimaire an 7, [30 novembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérrer, Ministre de la guerre*, annotation en tête du document du SHAT.

339 BNUS, MS 0.477/1352, 6 brumaire an 7, [27 octobre 1798], [Zurich, Schauenburg], *Au citoyen Mainony, chef de la 44^e b^{de}, com^{dt} le flanquement de droite, à Lugano*

340 Ibidem.

341 Ibidem, on relève ici le quiproquo découlant de l'appellation du lac et des deux noms de Locarno et Lugano. La graphie du manuscrit ne permet pas de trancher de manière claire si Schauenburg entend parler ici du lac Majeur ou du lac de Lugano, qui nous semble cependant l'hypothèse la plus vraisemblable.

342 BNUS, MS 0.477/1563, 2 frimaire an 7, [22 novembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Mainony, chef de la 44^e*

Recevant son avis de promotion de général de brigade, Mainoni informe le Ministre de sa fonction :
« *Le citoyen général en chef Schauenburg, en m'apprenant mon nouvel avancement, m'a confié la défense du point de Bellinzona au débouché de la vallée Mesolcina, pays des Grisons, toute la Lévantine avec la gorge du val de Blegno. J'ai établi mon quartier à Bellinzona, l'endroit qui m'a paru le plus à portée pour correspondre avec l'armée d'Italie, avec laquelle je suis lié par ma droite, sur le lac de Côme.* »³⁴³

En passant le commandement à Masséna, Schauenburg montre la grande estime qu'il a pour la :
« (...) 44^e ½ brigade : Présents sous les armes, 2136. Le général de brigade Maynony a quitté récemment le commandement de ce corps. Cette ½ brigade est distinguée par sa bravoure et sa discipline; elle a eu une part marquée au succès de l'affaire d'Unterwald. Elle a reçu un habillement complet. »

Son désormais ancien³⁴⁴ chef de brigade est qualifié ainsi :

« *Général de brigade Mainony, cet officier a servi à la tête de la 44^e ½ brigade avec la plus grande distinction, il a dirigé la colonne majeure de mes dernières affaires avec les Petits Cantons, d'une manière bien utile. Celle avec laquelle il sert dans ce moment-ci dans la partie qui lui est confiée, lui méritent à tous égards d'y être maintenu pour le bien du service. Cet officier est d'une bravoure et d'une intelligence qui le rendent extrêmement précieux.* »³⁴⁵

C.II.1.11 : 57^e demi-brigade d'infanterie de ligne.

Arrivant comme premiers véritables renforts dans son armée face à l'insurrection qui agite la Suisse centrale dans le district de Stans ou l'ancien canton de Nidwald, Schauenburg reçoit la 57^e de ligne en même temps que la 18^e d'infanterie légère (cf. chap. C.II.3.4 infra). L'armée française en Suisse passe ainsi de 23 à 29 bataillons. Partie des Bouches-du-Rhône fin 1796, elle est active en 1797 en Italie, où elle reçoit de Bonaparte, après la bataille de Rivoli, le surnom de « *La Terrible 57^e demi-brigade que rien n'arrête* »³⁴⁶. Après le traité de Campo-Formio elle est renvoyée en France. Cette reconnaissance de valeur de la 57^e, « *La Terrible* », inscrite sur ses drapeaux, provoque des « *rixes* » entre militaires de la 57^e et de la 109^e en Suisse (cf. chap. C.II.1.7 supra). Le Directoire a décidé de standardiser les bannières et de supprimer les « *devises particulières* ». Schauenburg doit intervenir auprès du Ministre :

« *La 57^e demi-brigade fait partie depuis quelque temps de l'armée que je commande et je désire la conserver. La conduite valeureuse de ce corps en Italie lui a mérité la devise de terrible inscrite encore aujourd'hui sur ses drapeaux. Malgré l'apparence de désordre que donnent à cette demi-brigade son habillement délabré et l'irrégularité de la tenue des soldats et des officiers, j'ai cru y remarquer cet esprit de dévouement général à toutes nos troupes et que la 57^e a eu plus particulièrement l'occasion de déployer. Je reconnais donc les droits qu'elle peut avoir à des marques distinctives, mais la rivalité qu'elles produisent me forcent à vous demander leur suppression. (...) Les services de la 57^e demi-brigade resteront gravés dans la mémoire de la patrie reconnaissante. Cette assurance empêchera d'être pénible à ce corps le sacrifice de ses drapeaux, nécessaire à la bonne harmonie qui doit exister entre les*

Ces dispositions sont communiquées le même jour à Paris : BNUS, MS 0.477/1564 – SHAT, B 2 68, 2 frimaire an 7, [22 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Schérer, M^{re} de la g^{re}*

343 SHAT, Dossier personnel Mainoni, 21 frimaire an 7, [11 décembre 1798], *Au quartier général à Bellinzona, Maynony, général de brigade commandant la 1^{re} brigade de droite de l'armée française en Helvétie, Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

344 Mainoni a été nommé général de brigade par le Directoire exécutif le 19 brumaire an 7, soit le 9 novembre 1798, en récompense de ses services, notamment à Stans.

345 BNUS, MS 0.483/12, [non daté, frimaire an 7 - décembre 1798], *Notes sur l'Etat-major et sur les Corps*

346 14-15 janvier 1797, citation tirée de ITIER, FAVATIER, *Résumé de l'histoire du 57^e régiment d'infanterie*, Libourne, G. Maleville – G. Bouchon, 1889, p. 27.

*troupes armées pour la même cause. »*³⁴⁷

L'affaire est réglée à la satisfaction de Schauenburg, le Ministre ayant répondu :

*« (...) qu'il a donné sur le champ les ordres nécessaires pour qu'il en soit confectionné pour le corps que vous commandez et qui vous soient expédiés le plus tôt possible. »*³⁴⁸

Partie de Nantes avec ses 1600 hommes le 7 mai pour passer à Neuf-Brisach le 11 juin, la 57^e arrive depuis Belfort le 13 fructidor [29 août]. En route, elle rencontre des difficultés pour assurer son logement dans le Territoire de Belfort, nécessitant une intervention ministérielle :

*« Lettre à l'administration centrale du département du Haut-Rhin pour lui faire part des discussions qui ont eu lieu entre l'administration municipale de Belfort et les chefs militaires qui voulaient faire loger un bataillon de la 57^e demi-brigade dans cette ville, et la municipalité s'y est opposée et voulait distribuer la moitié de ce bataillon dans des villages éloignés qui faisaient rétrograder la troupe qui était harassée de fatigues. L'administration centrale préviendra la municipalité de Belfort qu'elle n'a pas le droit de s'immiscer dans le placement des troupes, ce droit appartenant à l'autorité militaire. »*³⁴⁹

Cet incident montre que les relations aux autorités civiles locales présentent les mêmes symptômes sur le territoire national qu'en Helvétie, nécessitant des rappels à l'ordre du gouvernement et illustrant ce que l'on peut considérer comme une forme de militarisation de la société.

Arrivée en Suisse, elle prend position sur la frontière du Fricktal, la gauche à Augst, le centre avec l'état-major à Rickenbach et la droite sur le Homberg, à l'ouest de Bözberg (AG)³⁵⁰. Elle reste en Suisse jusqu'à la fin des opérations de l'année suivante.

Formée le 1^{er} messidor an 4 [19 juin 1796] avec les restes de 2 bataillons de ligne et 15 bataillons de volontaires, son historique ne mentionne rien pour l'année 1798 (cf. Tableau 6/1/11 sous Annexe 6 infra). Toutes les demi-brigades de première formation ont fait les campagnes des années 2, 3 et 4 dans les armées des Pyrénées-Orientales et/ou d'Italie. Toutes ces troupes, venues du Midi, n'ont donc pas été engagées en Vendée mais arrivent avec leur "bagage" acquis en Italie. Les régiments d'Ancien Régime ne participent pas à des opérations significatives après la Guerre de Sept-Ans. Tous deux ont été affectés à des missions de garnison sur les différentes côtes françaises.

C'est la première demi-brigade arrivant en Suisse que Schauenburg ne connaît pas du tout. Contrairement aux autres, elle n'a personne venant du nord et de l'est de la France. Parmi les officiers comme dans la troupe, pas la moindre trace non plus de militaires provenant de régiments suisses ou d'origine helvétique.

Ses archives administratives³⁵¹ sont très maigres pour la période concernée. Il n'y a aucun rapport d'inspection avant l'an 9, pas de procès-verbal de sa constitution. Seuls éléments disponibles, un « *Tableau de l'organisation des officiers de la demi-brigade* » du 8 vendémiaire an 6 [29 septembre 1797] et un état nominatif grossièrement détaillé de l'an 8, un état nominatif des officiers surnuméraires conservés à la suite du 25 ventôse an 6 [15 mars] et un tableau général des officiers auxiliaires du 26 brumaire an 7 [16 novembre] permettent de constituer une base de données sommaire, pour 87 officiers.

Pour 11 d'entre eux, il manque leur lieu de naissance. Il n'y a qu'un seul « étranger », natif de Liège

347 BNUS, MS 0.476/1220, 20 vendémiaire an 7, [11 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre Schérer*

348 BNUS, MS 0.476/1362, 7 brumaire an 7, [28 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Bruno, chef de la 57^e ½ brigade*

349 SHAT, B 13 201, 20 fructidor an 6, [6 septembre 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre de la guerre*

350 BNUS, MS 0.476/953, 12 fructidor an 6, [29 août 1798], *Au quartier général de Berne*, [Schauenburg], *Au citoyen Daumas, chef de la 38^e demi-brigade*

351 SHAT, Xb 278, *Archives administratives de la 57^e demi-brigade de ligne*

dans le département de l'Ourthe à cette époque. Pour les 75 restants, l'origine méridionale de la 57^e se confirme nettement (74,7 %) : 17 ressortissants de la région Auvergne – Rhône – Alpes, qui s'ajoutent aux 39 venus de la région Occitanie. 12 sont natifs de la Haute-Garonne, 3 départements sont représentés, chacun par 8 officiers : l'Ariège, le Gard et l'Isère. 7 viennent de la Drôme, 6 des Pyrénées (3 des Hautes-Pyrénées, 3 des Pyrénées Orientales). Vu l'absence de tout ressortissant des départements du Haut- et du Bas-Rhin, la totalité des militaires de la 57^e demi-brigade stationnée en Suisse ignore les langues germaniques. La longue présence des corps qui la constituent en Italie a peut-être donné à certains un minimum de connaissances de l'italien. Elle ne sera cependant pas déployée dans les vallées tessinoises mais dans le Rheintal saint-gallois (cf. infra).

Autre différence par rapport aux autres corps : parmi les 87 officiers référencés, seuls 35 sont entrés dans le métier des armes sous l'Ancien Régime (40 %). Ce ratio, inhabituel dans les cadres des troupes actives en Suisse en 1798, correspond toutefois mieux à la proportionnalité voulue par les lois sur les amalgames entre représentants de la ligne d'Ancien Régime et des bataillons de volontaires. 13 de ces vétérans ont été promus encore avant la Révolution à un ou plusieurs grades de sous-officier. De ces 13 promus, 8 deviennent sous-lieutenants, les autres passent directement à des grades supérieurs tels que lieutenant, adjudant-major ou capitaine.

La moitié des 22 autres passent par un grade de sous-officier, avant de poursuivre leur parcours dans les grades d'officier : 8 suivent un parcours ordinaire, 2 sont directement promus capitaine et 1 adjudant-major. Les 11 autres sont directement promus à un des grades d'officier, 5 sous-lieutenants, 2 lieutenants, 3 capitaines et un chef de bataillon. Le chef de brigade Bruno³⁵², entré dans la marine en 1787, est promu directement capitaine en 1791, chef de brigade depuis le 27 janvier 1795, un chef :

« (...) qui a des qualités morales, est faible dans l'instruction et manque de fermeté, du reste brave et faisant plus que ses forces ne permettent. »

Parmi ces vétérans de l'Ancien Régime, 7 sont venus par le 42^e régiment, ci-devant *Limousin*, 6 par le 61^e, ci-devant *Vermandois*. 12 autres régiments d'infanterie, divers régiments de cavalerie et d'artillerie sont annoncés comme première incorporation de 14 officiers. La moitié des vétérans annoncent une carrière ininterrompue à partir de leur première incorporation, l'autre moitié a connu un retour à la vie civile allant de quelques mois à plusieurs années, avant leur enrôlement dans les bataillons de volontaires. C'est le 2^e bataillon de l'Isère qui est annoncé le plus souvent, avec 6 officiers, suivent les 4^e de la Drôme et du Gard avec chacun 3 officiers. Ils sont 16, dont le chef de brigade, qui proviennent de la 83^e demi-brigade de première formation et 9 de la 122^e. Seuls 3 annoncent des campagnes faites sous l'Ancien Régime, tous en Amérique entre 1776 et 1783.

50 officiers ont été enrôlés entre le 15 août 1791 et le 12 avril 1794, formant 3 groupes d'importance variable venus par les bataillons constitutifs de la 3^e demi-brigade provisoire (21), de la 83^e demi-brigade, (14), et de la 122^e demi-brigade (12) : 75 officiers au total (89,25 %) proviennent de ces 3 demi-brigades amalgamées en 1796. La structure par âges figure au tableau T14, sous Annexe 21.

Quelles ont été les carrières de ces volontaires ? 22 seulement commencent leur ascension par un grade de sous-officier, 20 deviennent ensuite sous-lieutenant, fonction qu'ils sont encore 14 à occuper en l'an 8 ; il y a 7 lieutenants, 1 seul capitaine. 30 volontaires ont obtenu directement un grade d'officier sans passer par les fonctions de sous-officier ; 25 ont même obtenu leur premier grade d'officier le jour de leur enrôlement, dont 15 occupent ce même grade en l'an 8. On compte parmi ceux-ci 3 sous-lieutenants, 5 lieutenants, 7 capitaines, grade le plus élevé occupé par les hommes issus des bataillons de volontaires. Les grades de chef de bataillon et de brigade sont tous occupés par des hommes ayant entamé leur vie militaire sous l'Ancien Régime.

352 François-Xavier **Bruno**, * le 11 février 1755 à Grenoble (Isère), † le 28 mai 1829 à Aouste-sur-Sye (Drôme), chef de brigade provisoire de la 83^e demi-brigade de première formation le 27 janvier 1794, puis de la 57^e demi-brigade de ligne dès le 19 juin 1796.

L'état des officiers fournit des qualifications de 75 des 87 officiers (cf Tableau 18/1 sous Annexe 18 infra), pour 30 issus de l'Ancien Régime et pour 45 sortis des rangs des volontaires. Un assez grand nombre de mentions (43) signalent « *bonne conduite* » ou « *bonne moralité* », s'y ajoutent 14 « *bons républicains* » ou « *civisme* ». Cette note favorable n'est accordée qu'à la moitié des officiers issus de l'Ancien Régime, alors que ceux issus des bataillons de volontaires sont 62 % à la mériter. Il n'y a que 12 mentions négatives, parfois multiples à propos d'un seul individu. Ceux de l'Ancien Régime y dominent avec les deux tiers des mentions. 2 officiers sont expressément mentionnés comme devant être renvoyés. 20 % sont bons « *à continuer de servir* », une seule promotion est souhaitée. Le niveau d'instruction du tableau est plus nuancé et fonction des effectifs respectifs des deux origines militaires. 12 officiers ont été promus en 1799, 10 sont blessés, soit à Feldkirch en mars, soit à Zurich en septembre 1799. Le corps des officiers donne dans l'ensemble une bonne image, sans écart significatif entre les deux niveaux d'ancienneté.

La durée restreinte et surtout l'absence d'engagement dans les combats n'ont laissé que très peu de traces dans les registres matricule avec 9 annotations. C'est la raison pour laquelle aucune base de données n'a été établie pour cette demi-brigade. Le registre permet cependant de relever 8 mentions couvrant 3 désertions, 3 décès et 2 réformes (cf. Tableau 4/11 sous Annexe 4 infra). Mi-septembre 1798, le rôle est "purgé" des absents de longue date. En frimaire, il note l'arrivée de 334 conscrits qui renforcent le corps, comme les 230 qui suivent en nivôse. Seul le jugement du déserteur à l'intérieur est prononcé en 1798, les 2 autres condamnations n'interviendront qu'en 1799, bien que les désertions aient eu lieu les 12 et 14 brumaire an 7 [2 et 4 novembre].

A son arrivée en Suisse, la 57^e est affectée à la couverture de la frontière du Fricktal, au moment où l'essentiel de l'armée mène campagne contre les révoltés de Stans. Son arrivée permet à Schauenburg de renforcer les troupes engagées par une demi-brigade qu'il connaît, tout en assurant ses arrières grâce à ce renfort. Il n'est pas très heureux de l'arrivée de la 57^e, en raison de sa faiblesse en effectifs, non parce qu'il aurait un quelconque préjugé. Il s'en plaint auprès du Ministre :

« *On m'assure que les 57^e et 18^e demi-brigades qui me sont envoyées ne forment pas un total de 2800 hommes et sont très délabrées.* »³⁵³

Selon le tableau décadaire du 20 fructidor [6 septembre], l'effectif est porté à 2196 hommes, alors qu'au départ de Nantes, elle en comptait environ 1600. Cet écart est difficile à expliquer, même si la 18^e légère semble principalement visée par les reproches du général au Ministre avec ses 1129 hommes seulement. Le renfort n'est ainsi que de 3325 hommes au total.

Un des bataillons est envoyé pour le 15 fructidor [1^{er} septembre] à Olten. Il doit permettre à l'adjudant-général Lauer de :

« (...) balayer et rétablir la tranquillité entre Lucerne et Zoffingue et pour les envoyer sur Stantz lorsque vous le jugerez nécessaire et que la partie précitée vous l'aura permis. »³⁵⁴

Cette opération peut être menée avec d'autres troupes sous ses ordres. La position de la 57^e est resserrée entre Augst et Olten³⁵⁵ pour contrôler la frontière occidentale du Fricktal, position qui n'est conservée que 2 jours : le 2 septembre, elle part dans le secteur de Winterthur où elle :

« (...) arrivera le 22 [8 septembre] (...) elle prendra les postes qu'occupait la 109^e (...) le bataillon de ce corps resté dans cette partie sera dirigé de manière à nous rendre maîtres promptement des débouchés qui s'y trouvent. »³⁵⁶

353 BNUS, MS 0.476/965, 12 fructidor an 6, [29 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

354 BNUS, MS 0.476/971, 13 fructidor an 6, [30 août 1798], Berne, [Schauenburg], *A l'adjudant-général Lauer, à Lucerne*

355 BNUS, MS 0.476/979, 14 fructidor an 6, [31 août 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion*

356 BNUS, MS 0.476/1000, 16 fructidor an 6, [2 septembre 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion*

Schauenburg estime toujours que les renforts qui lui ont été adressés sont insuffisants et il le répète, cette fois directement au Directoire, en termes toujours clairs, étayés cette fois de chiffres précis :

« Vous voyez, (...) combien les progrès de la sédition me forcent à désirer à l'armée les 3 demi-brigades et 2 régiments de troupes à cheval que je vous avais demandés par ma lettre du 27 thermidor dernier [14 août]. 2 demi-brigades, les 18^e légère et 57^e de ligne, (...) savoir la 18^e forte d'environ 1'200 hommes, la 57^e de 2'000 (...) sont seulement arrivés en Suisse. La faiblesse de ces corps m'oblige de vous prier instamment (...), augmentation nécessaire dans ce moment pour faire face aux Autrichiens, réduire les rebelles armés et comprimer partout les mécontents. »³⁵⁷

La demande est reformulée, 5 jours après l'affaire de Stans, avec toujours les mêmes arguments, renforcés par un autre à propos de ces 2 corps affaiblis :

« (...) par des routes longues et pénibles, forment à peine un total de 3000 hommes. »³⁵⁸

Un mouvement en direction de Winterthur vise, si nécessaire, à réduire une insurrection du canton du Sentis. La 57^e doit y arriver le 8 septembre selon un plan de marche étalé sur 5 jours : le 5 septembre à Lentzbourg, le 6 à Bremgarten, le 7 à Zurich, le 8 à Winterthur, Stacklen [Steigli ?], Hegi, Hellich [Holeich ou Holäsch ?], Herten, Gündlikon, Wiesendangen, Bertschikon et Gotzenwil.³⁵⁹

Un autre engagement est même envisagé le 9 septembre au matin :

« J'ajoute à cet ordre celui que, sur le champ, vous rassemblez la 57^e demi-brigade, votre artillerie légère et que vous vous rendiez avec la rapidité de l'éclair sur Ensiden, (...). »³⁶⁰

La mission est d'arriver à Schwytz 3 jours plus tard.³⁶¹ La 57^e s'y trouve effectivement et fait partie des troupes sous les ordres du général Novion qui commande depuis Schwytz.³⁶²

La situation militaire étant sous contrôle, il faut gérer les rapports avec les autorités et la population suisse. Le logement de la 57^e pose un problème majeur : elle est accompagnée d'un nombre trop élevé de femmes, formellement interdit par la loi et le général en chef. Il le rappelle à Rapinat qui lui a transmis des plaintes de la Municipalité de Zurich (cf. chap. C.VIII.3 infra) :

« Veuillez, (...) vous faire mettre sous les yeux les derniers ordres que j'ai donnés relativement aux femmes et vous y verrez si c'est ma faute que la 57^e en ait 123 à sa suite. Vous n'ignorez pas que ce corps ne fait qu'arriver à cette armée (...). »³⁶³

Au 1^{er} vendémiaire an 7, la 57^e est toujours subordonnée à Novion, commandant du « Corps de bataille », qu'il commande depuis Schänis (SG). De là, elle doit s'avancer vers le Rheintal pour y prendre position entre Altstätten et Salez.³⁶⁴ L'inquiétude augmentant face aux mouvements autrichiens, elle se trouve, avec d'autres troupes, en première ligne face à l'ennemi potentiel. Dès le 1^{er} octobre, elle est renforcée par la 18^e légère et 1 bataillon de la 5^e légère, couvrant le Rheintal et le pays de Sargans. Dans cette position, il existe un problème de ravitaillement.

357 BNUS, MS 0.476/1002 – SHAT, B 2 66, 17 fructidor an 6, [3 septembre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire et au Ministre de la République française*

358 BNUS, MS 0.476/1060, 28 fructidor 6 [14 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], *Au citoyen Ministre de la guerre*

359 BNUS, MS 0.476/1015, 18 fructidor an 6, [4 septembre 1798], [Schauenburg], *A l'adjudant-général Lauer*

360 BNUS, MS 0.476/1026, 23 fructidor an 6 3 heures $\frac{3}{4}$ du matin, [9 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], *A l'adjudant-général Lauer*

361 ANP, AFIII 149/702/11 - BNUS, MS 0.476/1057 - SHAT, B 2 65, 28 fructidor 6 [14 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre : « Rapport détaillé des événements qui ont précédé, accompagné et suivi la défaite des rebelles d'Unterwalden et de leurs auxiliaires »*

362 BNUS, MS 0.476/1066, 27 fructidor an 6, [13 septembre 1798], [Schauenburg], *Répartition des troupes faite par le général en chef à l'époque du 27 fructidor an six de la République*

363 BNUS, MS 0.476/1102, 4^e jour complémentaire an 6, [20 septembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Rapinat, Commissaire du gouvernement français*

364 BNUS, MS 0.476/1132, 3 vendémiaire an 7, [24 septembre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général Novion*

« Depuis Rhineck jusqu'à Sargans il n'y a qu'un à deux endroits (j'avais nommé Altstetten [Altstätten] [1 lieu illisible], Gambs [Gams]) qui présentent quelques ressources. »³⁶⁵

Après une tournée sur place, Schauenburg fait part à Rapinat de ses préoccupations concernant le ravitaillement, dont les effets sont heureusement allégés grâce à la bonne volonté de la population locale :

« C'est sans contredire la partie de la Suisse qui soit le plus dans le sens de la révolution. Mais si la vue de ce pays m'a procuré une grande satisfaction, d'un autre côté j'ai dû être bien affligé de l'état d'abandon où j'ai trouvé nos troupes cantonnées dans le Rhinthal relativement aux subsistances. Vous verrez par l'extrait ci-joint des fournitures faites par la commune d'Altstetten que sans la bonne volonté des habitants de ce pays pauvre et stérile, la 57^e demi-brigade aurait manqué totalement de vivres. »³⁶⁶

La bonne volonté des habitants atteint ses limites au moment où les soldats veulent payer leurs consommations mais que leur monnaie est refusée. D'après des renseignements transmis par le chef de la 57^e, le problème vient de la petite monnaie en billon³⁶⁷ des cantons de Fribourg et de Berne :

« (...), dans plusieurs endroits, il s'est élevé des difficultés entre l'habitant et le soldat. On s'est cru autorisé à refuser cette monnaie sous prétexte que son cours n'est pas autorisé dans toute l'Helvétie. (...) C'est particulièrement dans le Rheinthal que ces refus ont eu lieu. Je viens d'ordonner aux commandants des troupes³⁶⁸ dans cette partie de suspendre provisoirement la distribution de la petite monnaie de billon qui n'avait pas de cours autrefois. (...) Je vous observe qu'il résulterait pour les troupes de graves inconvénients du maintien du refus des diverses monnaies de la Suisse. »³⁶⁹

Le problème provient de l'inobservation par les services administratifs de l'armée d'une disposition de Rapinat pour empêcher de tels problèmes :

« (...) la distribution faite aux troupes cantonnées dans le Rheinthal de petite monnaies provenant des cantons de Berne et Fribourg, avait excité beaucoup de mécontentement et même des rixes très conséquentes entre l'habitant et le soldat. Je suis d'autant plus étonné de cette répartition maladroitement que le Commissaire du gouvernement avait ordonné que toutes les monnaies particulières fussent données aux troupes placées dans les cantons d'où elles proviennent et si le payeur général était au quartier général, cette contravention à des dispositions justes n'aurait pas eu lieu. »³⁷⁰

En attendant que le gouvernement suisse régularise sur l'ensemble du territoire la circulation de telles monnaies, les chefs de brigade doivent opérer du change avec la caisse de l'armée et fournir la solde des soldats en écus de France. C'est principalement la 57^e qui est concernée.

En plus des questions de subsistances et de finances, il faut remettre de l'ordre dans l'habillement. Le général en chef demande la livraison de 1000 habits complets en raison de l'

« état de dénuement dans lequel se trouvent les demi-brigades. »³⁷¹

Selon les ordres du Ministre, ils doivent être livrés depuis Strasbourg par l'armée de Mayence³⁷², d'où est partie la 57^e. La livraison se faisant attendre, Schauenburg s'en plaint auprès du Ministre (cf. aussi chap. D.III.3 infra) :

« Les 5000 habits qui sur cette quantité étaient spécialement destinés pour les 36^{ème}, 37, 57,

365 BNUS, MS 0.476/1199, 17 vendémiaire an 7, [8 octobre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire*

366 BNUS, MS 0.476/1207, 18 vendémiaire an 7, [9 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Rapinat, Com^{re} du Gouv^r près l'armée*

367 Petite monnaie faite d'un alliage de cuivre, zinc et argent, à valeur faciale supérieure à la valeur numéraire.

368 BNUS, MS 0.477/1312, 1 brumaire an 7, [22 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

369 BNUS, MS 0.477/1322, 2 brumaire an 7, [23 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

370 BNUS, MS 0.477/1347, 5 brumaire an 7 [26 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Dufour, commissaire des guerres chargé de la direction du service actif*

371 BNUS, MS 0.477/1323, 2 brumaire an 7, [23 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au chef de la 57^e ½ brigade*

372 BNUS, MS 0.477/1503, 25 brumaire an 7, [15 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Com^{re} ord^r en chef de l'armée de Mayence*

*84^e et 100^{èmes} ½ brigades ne pourront encore être donnés à ces corps qui sont arrivés à cette armée dans le plus grand délabrement. (...) La plupart des corps qui avaient été habillés en Suisse sont passés en Italie. Ils ont été remplacés par d'autres qui n'avaient reçus sur l'an 6 que de faibles à comptes et qui sont dans un dénuement absolu relativement aux habits, souliers et chemises. »*³⁷³

On assure au moins le ressemelage de 400 paires de souliers.³⁷⁴ Le dénuement des dernières demi-brigades arrivées est encore signalé à Masséna dans le rapport que Schauenburg lui remet.³⁷⁵

La position de la 57^e ne change pas, elle reste répartie dans la vallée du Rhin entre Gambs et Altstätten « exclusivement »³⁷⁶. Postée entre les 84^e et 109^e de ligne, elle appartient à la 1^{re} division, attribuée au général de division Ste.-Suzanne. Un chef de bataillon surnuméraire est chargé du commandement de la place de Saint-Gall.³⁷⁷ La 57^e y reste jusqu'à l'arrivée de Masséna.

Lors de l'attaque des Napolitains contre les troupes françaises, celles qui se trouvent en première ligne sont mises en état d'alerte. Il faut que

*« (...) vous redoubiez de surveillance sur toute la ligne confiée à votre commandement et que vous teniez vos postes très attentifs sur tout ce qui se passe en avant d'eux. (...) Tenez-moi de votre côté au courant de tous les renseignements qui vous parviendront. »*³⁷⁸

Le général en chef est suffisamment préoccupé pour autoriser que les avis court-circuitent la voie hiérarchique. Début décembre, le général Xaintrailles, nouvellement arrivé, prend le commandement de la division. Le doyen des chefs de brigade de la 37^e ou de la 57^e commandera la brigade de droite de cette division³⁷⁹, soit en principe celui de la 37^e.

A la veille de l'arrivée de Masséna, la 57^e fait partie de la 1^{ère} brigade de la 2^e division. Elle compte 2304 hommes, postés entre Werdenberg, Gams, Grabs, Rorschach, Wildau, Appenzell, Oberried, Reuti et Seenwald :

*« Le 1^{er}. b^{on} de la 57^e, en réserve dans le haut Toggenburg, est chargé de défendre le passage de Vildhaus en prenant une position au dessus de Gambs et de Grabs. Le 2^e. b^{on} en réserve réparti depuis Verdenberg jusqu'à Altstetten couvre le passage de Vildaus et ceux d'Oberried et de Seenvald à Appenzel dans lesquels ils se jetteraient en cas d'attaque. Le 3^e. b^{on} en réserve à Appenzel est chargé de défendre les deux derniers passages. »*³⁸⁰

Masséna ne change rien dans l'immédiat à ces positions et missions.

Que dit encore Schauenburg de cette demi-brigade ?

*« Présents sous les armes, 2260. Ce corps est à l'armée depuis peu de temps. Sa conduite à l'armée d'Italie est connue du général Masséna. Sa tenue et sa conduite vis-à-vis des autres corps de l'armée ont marqué quelqu'insubordination. Le chef de brigade Bruno est un brave et ancien militaire qui jouit de l'estime de son corps. Cette ½ brigade a reçu des secours considérables en habillement. »*³⁸¹

373 BNUS, MS 0.477/1561, 2 frimaire an 7 [22 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*.

374 BNUS, MS 0.482, pp 208-212, 4 brumaire an 7 [25 octobre 1798], *Au quartier général à Zurich, Ordre du jour et* BNUS, MS 0.477/1343, 4 brumaire an 7 [25 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au citoyen Dufour, com^{re} des guerres chargé de la direction du service actif*

375 Ibidem.

376 SHAT, B 2 339/42, 4 brumaire an 7, [25 octobre 1798], [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], *Armée française en Helvétie, Tableau par divisions de l'armée française en Helvétie à l'époque du 4 brumaire an 7*

377 BNUS, MS 0.483/201, 8 frimaire an 7 [28 novembre 1798], [Schauenburg], *Copie des renseignements laissés au général Masséna relatifs au commandement de l'armée en Helvétie*

378 BNUS, MS 0.478/1661, 11 frimaire an 7 [1^{er} décembre 1798], [Schauenburg], *Circulaire aux chefs de la 103^{ème}, de la 57, 37^{me}, 100^{me}, 109^{me} et au chef de b^{on} de la 36^{ème}*. Cf. chap. B.VI.5 supra.

379 BNUS, MS 0.478/1670, 12 frimaire an 7 [2 décembre 1798], [Schauenburg], *Au g^{al} de d^{on} Xaintrailles*

380 BNUS, MS 0.483/206, 20 frimaire an 7 [10 décembre 1798], [Schauenburg], *Tableau des cantonnements qu'occupe l'armée avec la situation détaillée des corps qui en font partie à l'époque du 20 frimaire an 7*.

381 BNUS, MS 0.483/12, non daté, frimaire an 7 [novembre - décembre 1798], [Schauenburg], *Notes sur l'Etat-major*

C.II.1.12 : 36^e demi-brigade d'infanterie de ligne.

La 36^e fait partie du groupe de 4 demi-brigades de ligne arrivant à l'armée d'Helvétie à la toute fin de vendémiaire an 7, en remplacement partiel de la 17^e de ligne, des 5^e et 18^e d'infanterie légère, en renfort pour cette demi-brigade. Elle a été formée le 28 pluviôse an 4 [17 février 1796]³⁸² avec les restes d'un bataillon de ligne et 5 bataillons de volontaires (cf. Tableau 6/1/12 sous Annexe 6 infra). Les états de service des officiers résultent d'une combinaison des données du livret d'inspection du 21 ventôse an 5 [11 mars 1797] et celles du livret de l'an 9, ce qui ne permet de retenir que 56 noms. Les qualifications ont été notées en l'an 9.

26 de ces officiers ont été incorporés avant 1787, 29 entre 1792 et 1794, 1 en 1797. 14 des vétérans viennent du régiment ci-devant *Chartres*, de 6 autres régiments d'infanterie, de la Marine royale et du corps de garde-côtes. 12 officiers, venus des régiments de ligne, ont obtenu un ou plusieurs grades de sous-officiers avant la Révolution, 1 devenu adjudant-sous-lieutenant en mai 1789, est chef de bataillon dès 1793. 10 deviennent sous-lieutenant dans les années 1792-94, dont 1 seul l'est encore en 1798, les autres ayant poursuivi leur carrière : 2 capitaines et 8 lieutenants, grades obtenus entre 1793 et 1796. Tous ces officiers ont des services continus, le doyen en années de service étant entré dans le 90^e de ligne ci-devant *Chartres* en 1762, ce qui vaut à ce chef de bataillon, né en 1743, la mention « *A fait la campagne de La Rochelle 1762* ». 5 officiers ont participé aux campagnes de 1778 à 1783 en Amérique.

9 soldats d'Ancien Régime ont passé par des grades de sous-officier entre 1790 et 1796, avant de devenir officier, 6 sont encore sous-lieutenants en 1798, 2 lieutenants, 1 est devenu capitaine. 5 deviennent directement officier à leur enrôlement dans des bataillons de volontaires : 1 adjudant-major, 3 capitaines et 1 chef de bataillon. Pour les volontaires devenus officier, 25 sont entrés dans la carrière en automne 1792 : 12 le 15 septembre dans le 15^e bataillon des Réserves, 8 le 1^{er} octobre dans le 23^e bataillon des Réserves, 44 le 13 octobre 1792 dans le 5^e bataillon du Pas-de-Calais.

Le 15^e bataillon des Réserves a élu au jour de leur enrôlement 2 sergents, 3 sous-lieutenants, 2 lieutenants et 3 capitaines. Seuls 2 volontaires ont connu une ascension plus lente, passant par les grades de sous-officiers. En 1798, les capitaines occupent toujours leur rang, les autres officiers sont tous montés d'un échelon, les sous-officiers devenus sous-lieutenants de plusieurs. Le 23^e bataillon des Réserves a élu au jour de leur enrôlement 1 sergent, 4 sous-lieutenants, 2 lieutenants et 1 capitaine. Le capitaine et 1 lieutenant occupent encore leur rang en 1798, tous les autres, entre 1793 et 1797, sont montés d'un rang ou plus. Sur ses 4 représentants, le 5^e bataillon du Pas-de-Calais a promu au jour de leur enrôlement 2 sous-lieutenants et 2 lieutenants. L'un de chaque niveau a gagné un grade en 1793.

Sur les 6 officiers restants, 1 a été simple soldat (pendant 2 semaines), alors que les autres sont devenus officiers dès leur enrôlement. Il n'y a donc que 3 officiers issus des bataillons de volontaires qui ont commencé comme simples soldats, statut qu'ont au contraire connu tous les officiers issus des régiments d'Ancien Régime.

Les qualifications des officiers de cette demi-brigade laissent songeur, celles de ceux qui sont issus des troupes d'Ancien Régime affligeantes, vu le nombre d'annotations négatives, ce qui laisse planer le doute sur le transfert d'expérience et de savoirs qu'ils sont supposés avoir amené. Le nombre de notations positives, tant en termes de conduite que de niveau d'instruction des officiers issus des bataillons de volontaires, est significativement meilleur.

Lors de la revue de 1797, il y a 15 postes vacants sur les 93 officiers réglementaires : 3 capitaines, 6 lieutenants et 6 sous-lieutenants. De manière inquiétante et durable, la demi-brigade manque donc d'officiers. Même si certaines vacances ont pu être comblées, on lit dans une lettre du 6 fructidor an 6

et sur les Corps

382 SHAT, Xb 257, Archives administratives de la 36^e demi-brigade d'infanterie de ligne

[23 août], peu avant son départ pour la Suisse :

« *Le conseil d'administration de la 36^e demi-brigade d'infanterie de ligne prévient le Ministre par lettre du 10 thermidor présent mois [28 juillet] que la demi-brigade n'a point d'officiers auxiliaires qu'il lui en manque même neuf en pied, savoir un lieutenant et trois sous-lieutenants dont les emplois reviennent au tour de remplacement ainsi que cinq autres sous-lieutenants à la nomination du gouvernement (...)* »³⁸³

Le relevé de l'an 9 ne signale pas d'arrivées d'officiers ou de promotions pendant les 40 jours sous le commandement du général Schauenburg.

En revanche, l'évolution des carrières de tous ces officiers au cours de l'année 1799 et du début de 1800 y figure : 24 promotions, dont 17 (4 sur le champ de bataille) concernent des officiers issus des bataillons de volontaires. 13 sont blessés et 5 faits prisonniers de guerre. Les lieux mentionnés sont, notamment Einsiedeln pour 5 blessés, les Grisons pour 3 blessés et 3 prisonniers de guerre, Glaris pour 2 blessés et 2 prisonniers de guerre. Les cas de cumul d'une blessure, d'une capture et/ou d'une promotion sont multiples. La structure par âges figure au tableau T15, sous Annexe 21.

D'où viennent ces officiers? Les données n'existent que pour 31 d'entre eux, les renseignements manquent pour les 25 autres. Il y a 1 Suisse venu de Comolgne, dans le val d'Onsernone au Tessin.³⁸⁴ A part les 8 officiers natifs de l'Orne et venus par le 15^e bataillon des Réserves, et 4 officiers du Pas-de-Calais venus par son 5^e bataillon de volontaires, aucune autre tendance nette ne peut être mise en évidence.

Suite à la demande renforts de Schauenburg du 7 vendémiaire [28 septembre], le Ministre accorde après consultation du gouvernement, une demi-brigade supplémentaire.

« *Conformément aux intentions du Directoire exécutif, je viens de charger le général Joubert, commandant en chef l'armée de Mayence, de détacher de cette armée, en outre des sept demi-brigades qui doivent passer par la République helvétique pour se rendre avec rapidité en Italie, ainsi que je vous l'ai marqué par ma lettre du 11 de ce mois [2 octobre], une demi-brigade qu'il désignera et qu'il fera diriger sur Bâle, pour y demeurer à votre disposition.* »³⁸⁵

Le chef de l'état-major de l'armée de Mayence annonce l'arrivée de la 36^e qui arrive en Helvétie, à Bâle, le 3 brumaire an 7 [24 octobre]. Schauenburg s'occupe :

« (...) à lui faire parvenir des ordres ultérieurs dans cette ville. »³⁸⁶

Intégrées à la 2^e division, commandée par Novion avec son quartier général à Aarau, ces troupes ont la destination suivante le 25 octobre : 1^{er} bataillon: Oltingen, Wenslingen, Rothenfluh, Ormalingen, Gelterkinden, Buus ; 2^e bataillon : Sissach, Liestal, Frenkendorf, Pratteln, Wintersingen, Arisdorf ; 3^e bataillon: Bâle, 2^e compagnie à Augst.³⁸⁷ Le Directoire helvétique est informé de cette position qui devrait bloquer toute tentative sur Bâle depuis le Fricktal :

« *Vous avez d'ailleurs reçu il y a plusieurs jours le tableau général de la situation de l'armée et vous avez pu y voir la destination particulière donnée à la 36^e ½ brigade dans le canton de Basle et sur la frontière du Frikthal.* »³⁸⁸

Dans l'exécution de cette mission, la 36^e devient responsable de la place de Bâle. Avant son arrivée,

383 Ibidem.

384 Il s'agit de Jean-Pierre Buzzigny, * le 12 mai 1768, enrôlé comme adjudant-major le 8 mai 1794 au 9^e bataillon des sapeurs puis passé au 4^e bataillon de volontaires du Morbihan. Il sera blessé le 15 août 1799 à Einsiedeln. « *Instruit. Bien bonne conduite, bon officier.* »

385 SHAT, B 2 67, 15 vendémiaire an 7, [6 octobre 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie*

386 BNUS, MS 0.476/1272 – SHAT, B 2 67, 25 vendémiaire an 7, [16 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

387 SHAT, B 2 339/42, 4 brumaire an 7, [25 octobre 1798], [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], *Armée française en Helvétie, Tableau par divisions de l'armée française en Helvétie à l'époque du 4 brumaire an 7*

388 BNUS, MS 0.477/1370 – SHAT, B 2 67, 8 brumaire an 7, [29 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire helvétique à Lucerne*

ce commandement a posé quelques problèmes. Il y a eu un litige entre le Directoire helvétique et Schauenburg sur le droit d'accès à l'arsenal (cf. chap. D.II.4.2 infra), également un problème diplomatique dont la 36^e doit corriger les conséquences (cf. chap. C.II.2.7 supra). Le commandant de place destitué, issu de la 109^e de ligne, doit :

« (...) remettre au citoyen commandant le 3^{ème} bat^{on} de la 36^e ½ brigade toutes les instructions qu'il a reçues au commencement dudit commandement (...). »³⁸⁹

Les ordres suivants lui sont remis. C'est un ordre de mission très précis :

« (...) concernant le commandement de Basle et celui-ci se bornera à leur stricte observation et procédera de suite au redressement de toutes les démarches qui auraient été faites par le citoyen Duchet, contradictoires au contenu desdites instructions, particulièrement vis-à-vis de M^r de Greyfenegg, membre de la mission impériale à Basle, à qui il assurera tous les égards dus à son caractère. »³⁹⁰

A en croire le Directoire helvétique, la troupe s'est comportée de manière exemplaire dans l'exécution de sa tâche :

« C'est avec une satisfaction bien vive que nous avons appris par deux lettres du préfet national de Bâle que les bataillons 1^{er} et 2^e de la 36^e demi-brigade pendant leur séjour dans cette ville se sont comportées de manière à se concilier l'estime et l'affection des habitants. Nous nous empressons de vous le faire connaître, et de voir dans cette exacte discipline l'effet des ordres que vous avez donnés. »³⁹¹

Cette information est dûment transférée à Paris...

Quelques jours plus tard, 2 bataillons interviennent pour maintenir ou rétablir l'ordre dans un secteur proche (cf. chap. B.VI.4 supra) :

« Vous ferez marcher le plus rapidement qu'il dépendra de vous les 1^{er} et 2^e bat^{on} de la 36^e ½ b^{de}, l'un pour se rendre à Langenthal et l'autre à Herzogenbuchsée. (...) une insurrection éclatée dans les villages voisins des deux communes susdites. »³⁹²

Commandée par Lorge, l'opération est menée à satisfaction :

« Je vous prie de faire rentrer dans leurs premiers cantonnements les deux bat^{ons} de la 36^{ème} ½ brigade et de ne laisser dans Langenthal et environs que les détachements nécessaires pour terminer et notamment pour ne pas vous mettre en sous-ordres l'opération du désarmement et l'arrestation des principaux acteurs de la rébellion. »³⁹³

L'évolution de la situation stratégique en Italie après l'attaque des Napolitains implique pour les troupes postées sur les frontières de l'Empire de devoir se mettre en état de veille active, comme cela a été indiqué plus haut pour la 57^e de ligne³⁹⁴. Le bataillon de la 36^e est renvoyé :

« (...) dans son ancienne position à Augst et à Basle ... »³⁹⁵

Comme pour la 57^e, la préoccupation prioritaire de l'inspecteur de l'infanterie plus que du général en chef est de fournir suffisamment d'habits. Il en demande un supplément au Ministre, les fonds nécessaires en Suisse pour cet objet étant épuisés.³⁹⁶ Cette demande de 1000 habits vaut pour chacune

389 BNUS, MS 0.477/1420, 16 brumaire an 7, [6 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Duchet, Comd^t à Basle*

390 BNUS, MS 0.477/1421, 16 brumaire an 7, [6 novembre 1798], [Schauenburg], *Au commandant du 3^{ème} bat^{on} de la 36^e ½ b^{de}*

391 SHAT, B 2 68, 15 novembre 1798, [25 brumaire an 7], *Lucerne, Le Directoire exécutif de la République helvétique une et indivisible, Au citoyen Schauenburg, général en chef de l'armée française en Helvétie. Par le Directoire, le secrétaire général, signé Mousson, Pour copie conforme, le général en chef, [signé:] Schauenburg*

392 BNUS, MS 0.477/1464, 21 brumaire an 7, [11 novembre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au général Lorge*

393 BNUS, MS 0.477/1525, 27 brumaire an 7, [17 novembre 1798], [Schauenburg], *Au général Lorge*

394 BNUS, MS 0.478/1661, 11 frimaire an 7, [1^{er} décembre 1798], [Schauenburg], *Circulaire aux chefs de la 103^{ème}, de la 57, 37^{me}, 100^{me}, 109^{ème} et au chef de b^{on} de la 36^{ème}*

395 BNUS, MS 0.478/1687, 13 frimaire an 7, [3 décembre 1798], [Schauenburg], *Au général Lorge*

396 BNUS, MS 0.477/1312, 1^{er} brumaire an 7, [22 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre, le*

des 36^e, 37^e, 57^e, 84^e et 100^e demi-brigades. L'ordonnateur de l'armée de Mayence doit fournir ces équipements à l'armée postée en Suisse (cf. supra)³⁹⁷. Il y a des retards importants et le chef de brigade s'en inquiète. Schauenburg s'assure que ce qu'il a pu lui attribuer lui soit au moins parvenu :

« Personne ne souffre autant que moi lorsque le soldat a des besoins que je ne puis satisfaire. De ce nombre sont ceux que vous me détaillez dans votre lettre du 22 du mois dernier [12 novembre]. Votre corps n'est arrivé malheureusement qu'après que la distribution des effets que j'avais obtenus (...) Il ne me restait plus qu'une faible réserve à laquelle je vous ai fait participer par la répartition que j'ai arrêtée le 9 brumaire [30 octobre] entre tous les corps nouvellement arrivés à l'armée et qui n'ont point eu part à la distribution générale. Dans cette répartition, qui portait sur tous les objets tant existants en magasin que l'effort à fournir par les entrepreneurs sur leur marché, votre corps a été compris pour les quantités d'objets ci-après : 240 banderoles, 500 paires de guêtres, 600 chapeaux, 1000 paires de bas, 600 chemises, 400 habits, 400 paires de semelles. Si vous n'avez pas encore perçu ces effets, (...) vous pouvez envoyer votre capitaine d'habillement ici pour s'informer de ce qu'il pourra recevoir de suite et quand le restant pourra lui être délivré. En vous donnant le détail de ce que vous devez recevoir, c'est vous faire connaître que je ne puis vous accorder ce que vous demandez par votre lettre, puisque j'ai partagé tout ce qui existait à ma disposition. »³⁹⁸

Qu'il se rassure : selon les informations du Ministre, la dotation de l'an 7 doit arriver. Il explique aussi pourquoi ce qui a été promis par le Ministre par lettre de mi-juillet, confirmée par celle du 2 brumaire [23 octobre], n'est pas arrivé.

« Du moment où j'aurai des moyens de venir au secours de vos besoins, vous devez bien croire que je m'empresserai de vous les annoncer. »

Les souliers sont aussi en mauvais état et la 36^e reçoit 400 cuirs pour effectuer des ressemelages³⁹⁹. Cette opération au moins peut donc être effectuée de suite. A son arrivée, Masséna est informé de la situation en matière d'habillement :

« (...) les 5 autres, (36^e, 37^e, 57^e, 84^e, et 100^e) récemment arrivées de l'armée de Mayence, n'avaient reçu que des faibles à comptes sur l'an 6. Depuis leur arrivée en Suisse, elles ont eu quelques livraisons qui ont satisfait leurs plus pressants besoins. »⁴⁰⁰

Des conscrits arrivent à la 36^e, dont les effectifs passent de 2192 à l'arrivée en Suisse à 2384 au moment du changement de commandant en chef. Au moment où Masséna s'apprête à prendre le commandement, elle fait partie de la 2^e brigade de la 3^e division. Elle occupe, avec un effectif encore renforcé à 2456 hommes, une ligne de postes dans les villes de Berne, Fribourg, Soleure, Aarburg, Bâle et Augst.

« Le 3^e. b^{on} de la 36^e défendrait le passage de la Birse en avant de Basle et se jetterait en dernier recours dans Huningue après avoir brûlé le pont de Basle. »⁴⁰¹

Schauenburg écrit à son successeur :

« 36^e ½ brigade, présents sous les armes, 2336. Cette ½ brigade est dans le cas de la précédente [qui vient d'arriver à l'armée, dont la composition et l'état sont inconnus de Schauenburg]. Elle a reçu quelques secours en habillement. »⁴⁰²

C^{en} Schérer

397 BNUS, MS 0.477/1502, 25 brumaire an 7, [15 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Com^{re} ord^r en chef de l'armée de Mayence*

398 BNUS, MS 0.477/1502, 2 frimaire an 7, [22 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Chef de la 36^e*

399 BNUS, MS 0.482, pp. 208-210, 4 brumaire an 7, [25 octobre 1798], *Au quartier général à Zurich, Ordre du jour et BNUS, 0.477/1343, 4 brumaire an 7, [25 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Dufour, comre des guerres chargé de la direction du service actif*

400 BNUS, MS 0.483/201, 8 frimaire an 7 [28 novembre 1798], [Schauenburg], *Copie des renseignements laissés au général Masséna relatifs au commandement de l'armée en Helvétie*. Cf. aussi chap. D.III.3 infra.

401 BNUS, MS 0.483/206, 20 frimaire an 7 [10 décembre 1798], [Schauenburg], *Tableau des cantonnements qu'occupe l'armée avec la situation détaillée des corps qui en font partie à l'époque du 20 frimaire an 7*

402 BNUS, MS 0.483/12, non daté, frimaire an 7 [novembre - décembre 1798], [Schauenburg], *Notes sur l'Etat-major*

C.II.1.13 : 37^e demi-brigade d'infanterie de ligne

La 37^e fait partie du groupe de 4 demi-brigades de ligne arrivant à l'armée d'Helvétie à la toute fin de vendémiaire an 7, en partie en remplacement de la 17^e de ligne, ainsi que des 5^e et 18^e d'infanterie légère. Elle a été formée, fait rare, en conformité du principe de base, le 28 pluviôse an 4 [17 février 1796] avec les restes de 2 bataillons de ligne et 4 bataillons de volontaires (cf. Tableau 6/1/13 sous Annexe 6 infra).

Pour 1798, plusieurs états nominatifs (1 par trimestre) comprennent la liste complète des officiers en activité, notamment un état du 1^{er} vendémiaire [22 septembre] et du 1^{er} nivôse [21 décembre]. Y figurent également les mutations du trimestre écoulé. Il n'y en a cependant aucune de significative. Les dossiers fournissent des qualifications remontant à la fin de l'an 5 et de l'an 9.

La 37^e est commandée par un vétéran, un des rares officiers supérieurs ayant obtenu ses grades d'officier déjà sous l'Ancien Régime. Philippe Joseph Lacroix vient de *Nassau-infanterie*, devenu en 1791 le 96^e de ligne, ci-devant *Nassau*⁴⁰³. Comme capitaine il a servi dans ce régiment sous les ordres du colonel Balthasar de Schauenburg, entre 1791 et 1792. Selon ses qualifications de l'an 5 :

*« Mœurs distinguées. Officier doué de toutes les connaissances nécessaires à l'emploi qu'il occupe, tant militaire qu'administratif. Doit être conservé, ayant commandé sa demi-brigade avec valeur et distinction. »*⁴⁰⁴

L'inspecteur de l'an 9 ajoute :

*« Officier supérieur recommandable par ses anciens services, par sa moralité, ses talents militaires et son exactitude à remplir les devoirs de son état. »*⁴⁰⁵

Le relevé des officiers donne 99 noms, dont 69 ont entamé leur carrière sous l'Ancien Régime, entre janvier 1749 et avril 1788, 30 autres entre février 1790 et octobre 1793.

Parmi les officiers issus des troupes d'Ancien Régime, 2 ont obtenu un grade d'officier, l'un étant capitaine, l'autre porte-drapeau avant les débuts de la Révolution, 40 ont obtenu un ou plusieurs grades de sous-officier avant la Révolution. En 1798, ce sont 13 sous-lieutenants et autant de lieutenants, 12 capitaines et 2 chefs de bataillon. Seuls 5 de ces officiers n'ont pas passé par les grades intermédiaires pour devenir lieutenant (3), capitaine (1) et adjudant-major (1).

En 1798, 16 soldats d'Ancien Régime ont passé par des grades de sous-officiers entre 1790 et 1793, avant de devenir officier, 1 a passé directement au grade de capitaine, tous les autres par la voie normale. Pour les 11 soldats devenus officiers sans avoir été sous-officiers, 7 sont directement devenus capitaines et 1 chirurgien-major, grades et fonctions qu'ils occupent encore en 1798. Les 3 autres ont fait les grades d'officier « à la régulière », pour devenir lieutenant (1) ou capitaine (2).

Sur les 30 officiers issus des bataillons de volontaires ou des levées dès 1790, $\frac{2}{3}$ ont fait un ou plusieurs grades de sous-officier, 7 étant élus à leur premier grade à l'enrôlement. 1 enfant de troupe devient directement sous-lieutenant (cf. infra), il y a 6 sous-lieutenants, 1 lieutenant, 2 capitaines et 1 chirurgien-major. 4 de ces "officiers directs" le deviennent le jour même de leur enrôlement, tel ce capitaine qui l'est toujours en 1798, alors que les autres ont poursuivi leur avancement.

58 officiers viennent de la 173^e demi-brigade, 33 de la 111^e. Le contingent le plus important (28), du 56^e de ligne, ci-devant *Chartres*, 19 du ci-devant *Nassau*. Des bataillons de l'Orne et de la Meurthe proviennent, pratiquement à égalité, 29 officiers, de ceux de la Moselle et des Vosges 14, dont 9 de la Moselle. En plus des 2 régiments constitutifs de la 37^e, il y a 21 autres régiments d'in-

et sur les Corps

403 Philippe Joseph **Lacroix**, * le 19.10.1738 à Maastricht (NL), – † le 27.12.1804 à Sarre-Libre (Moselle). Chef de brigade de la 37^e demi-brigade de ligne dès sa création.

404 SHAT, Xb 258, *Archives administratives de la 37^e demi-brigade d'infanterie de ligne*

405 Ibidem.

fanterie. 4 officiers ont entamé leur carrière dans le régiment *Roy-infanterie*, 3 viennent de régiments suisses, 2 du *Reinach* et 1 du *Diesbach*, 3 viennent de 2 régiments d'artillerie et 3 d'autant de régiments de troupes montées. La structure par âges figure au tableau T16, sous Annexe 21.

Les mentions concernant les campagnes effectuées en disent long sur le vécu de ces véritables vétérans : 6 ont fait celles du Hanovre entre 1759 et 1762, 4 celles de Corse entre 1773 et 1775, 11 les campagnes sur mer de 1780 à 1783, 6 la campagne dite de Genève en 1782. 47 de ces officiers (68,2 %) ont fait service en continu, parfois depuis la campagne du Hanovre, 22 ont fait un retour à la vie civile, parfois juste de quelques mois, parfois de plusieurs dizaines d'années. Corollaire de ce grand nombre d'officiers ayant entamé leur carrière sous l'Ancien Régime, c'est l'âge moyen supérieur à 40 ans, comme dans les 3^e et 36^e de ligne.

Les données d'origine existent pour les $\frac{2}{3}$ des officiers de la 37^e. Ils viennent de 29 départements. Les modestes groupes identifiables, dans des proportions similaires, viennent des départements ayant des bataillons de volontaires constitutifs : ils sont 8 de l'Orne et autant de la Meurthe, 4 de la Moselle et autant des Vosges. Des 8 officiers originaires du Haut et du Bas-Rhin, 7 viennent du régiment ci-devant *Nassau*, comme les 5 officiers allemands et le chef de brigade néerlandais. Un "Suisse", natif de Versoix (GE), et 1 Belge complètent le groupe des "étrangers". Des 34 officiers pour lesquels il n'y a aucune indication, les $\frac{3}{4}$ sont des soldats d'Ancien-Régime, s'identifiant probablement plus à leur corps d'origine qu'à leur lieu de naissance.

Avant le départ de la 37^e vers l'Italie, le général Hoche accorde diverses promotions soumises au Directoire par le Ministre qui lui propose de :

« (...) confirmer la nomination des trois officiers ci-après faite par le général Hoche, étant au choix du Directoire dans la 37^e demi-brigade de ligne. Ce général a rendu d'excellents témoignages de la bonne conduite, du zèle, du talent et du patriotisme de ces officiers. »⁴⁰⁶

3 sont proposés à une sous-lieutenance, le Directoire en accorde 2⁴⁰⁷, mais avec effet seulement à partir de la date de la décision du Directoire de brumaire an 7, pas de la promotion faite par Hoche en l'an 5. La décision prend de l'importance au moment d'une promotion ultérieure : en effet, l'ancienneté en grade est, dans certaines circonstances, déterminante. La 3^e promotion devra attendre que cet enfant de troupe ait atteint l'âge légal de 18 ans.⁴⁰⁸ Par ailleurs, le Directoire choisit 1 des 2 adjudants-sous-officiers qui « sont tous deux très bien notés », qui ont été proposés par le Ministre à un autre grade de sous-lieutenant dont le poste est vacant.⁴⁰⁹

Un lieutenant obtient un congé accordé par Schauenburg, même si ses blessures n'ont pas été provoquées par la guerre et qu'il n'a pas encore un nombre suffisant d'années de service :

« Ses infirmités le rendent incapable d'un service actif, j'ai cru pouvoir signer son congé, afin qu'il jouisse dans ses foyers du traitement provisoire accordé par la loi du 11 brumaire an 6 [1^{er} novembre 1797] (...) Vous rédigerez en sa faveur un mémoire de proposition pour la pension militaire. J'ai chargé cet officier de vous adresser une copie certifiée des officiers de

406 ANP, AFIII 181/833/53, 15 brumaire an 7 [5 novembre 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif

407 Il s'agit de « Piedmont, Jean Nicolas, dragon au 14^e régiment, le premier ventôse an 2 [14 mars 1794], nommé sous-lieutenant par le général Hoche, n'a pas passé par les grades, a l'âge requis » et de « Fromont, Auguste-Nicolas, volontaire le 6 septembre 1792, caporal le 18 dudit mois et fourrier le 7 septembre suivant. Nommé sous-lieutenant le 27 thermidor an 5 [14 août 1797] par le général Hoche. »

408 Il s'agit de Louis Lacroix, « Enfant du 96^e régiment à été admis à la solde le 11.10.1790. Il n'a pas encore 17 ans, n'a point passé par les grades. »

409 Il s'agit de : « Chevalier, Jean-Marie-Louis-Julien, volontaire du 20.9.1791, sergent le 8.9.1792, sergent-major le 15.10.92, adjudant sous-officier le 24 thermidor an 5 [11 août 1797]; On annonce que le citoyen Chevalier a rempli pendant près de deux ans les fonctions d'un sous-lieutenant fait prisonnier. » Son concurrent était plus ancien en grade mais doit encore attendre.

*santé. Vous m'enverrez ensuite le tout comme inspecteur général de l'infanterie, afin que je fasse passer au Ministre de la guerre les pièces qui le concernent*⁴¹⁰. »

Cette lettre, qui n'est pas tirée de correspondance du « *général en chef de l'armée française en Helvétie* », montre déjà le changement de fonction qui réjouit le général Schauenburg : il peut en revenir à ce qu'il préfère et où il excelle, l'inspection de l'infanterie.

Les promotions sont référencées dans les rapports d'inspection. Celui de l'an 9 indique que 9 sous-lieutenants, 4 lieutenants et 2 capitaines sont promus à un grade supérieur en 1799. En 1800, il s'agit de 7 sous-lieutenants, 4 lieutenants. Si la mention de promotion pour acte de bravoure ne figure nulle part expressément, le fait que certains promus aient été blessés lors des combats de 1799 tend à indiquer que leur avancement est bien la récompense, au moins informelle, de leur valeur. La « *bravoure* » du corps des officiers actif en Suisse en 1798 est confirmée par les événements de la campagne de 1799 : 10 y sont blessés, la majorité au passage de la Limmat en septembre.

Les revues de détail de la 37^e ont généré deux ensembles de qualifications très détaillés, parmi les plus précis de tous les rapports analysés, figurant sous les Tableaux 18/3 et 18/4 sous Annexe 18 infra. Pour le premier de l'an 5, le très grand nombre de qualifications favorables ressort nettement. Nombreux sont les officiers à obtenir de manière cumulative des mentions positives, additionnant *probité*, *bravoure*, *honneur* et *valeur*. Les aptitudes sont le plus souvent définies dans des variantes de la formule :

« *A les connaissances nécessaires à un bon officier et servant bien / de manière distinguée* »

Les notations moins positives sont le plus souvent liées à une insuffisance en connaissances des manœuvres ou des notions liées au rôle de l'officier. L'inspecteur croit en une aptitude à s'améliorer pour un bon tiers de ces hommes moins doués. Les officiers dont il propose la mise à la retraite sont le plus souvent atteints dans leur santé par les blessures, le nombre d'années de service, mais aussi par une incapacité à améliorer leurs performances. Les mentions les plus négatives, pratiquement toujours liées au goût excessif pour le vin, sont suivies de la proposition d'un renvoi. Dans le tableau des qualifications de l'an 9, 20 des officiers, soldats d'Ancien Régime, ne sont plus évalués : 10 ont sans doute obtenu la retraite, 2 ont été renvoyés. Pour les 8 autres, aucune indication ne permet de savoir pourquoi ils ne sont plus évalués. Ont-ils changé de demi-brigade, ont-ils démissionné, ont-ils été tués dans les combats de 1799 ? Chez les officiers issus des volontaires, 8 ne sont plus évalués pour des raisons non précisées.

Pour une partie des 33 propositions de promotion faites en l'an 5, 18 sont devenues réalité entre 1798 et 1800. Il y a 2 officiers d'origine allemande – cas très particuliers – dont les qualités personnelles et militaires sont excellentes mais dont la faiblesse principale est leur incapacité à lire et écrire en français, obstacle à tout avancement.

L'image ressortant du tableau de l'an 9 reste, dans l'ensemble, toujours aussi positive : 61 officiers sont toujours signalés pour leur bonne conduite, certains ajoutant d'autres qualités telles que des mœurs particulièrement bonnes ou le civisme, 47 des 71 officiers obtiennent une note correcte pour leur niveau d'instruction, dans des proportions similaires à l'importance de leurs groupes respectifs. Il reste toujours quelques ivrognes et quelques officiers qui en raison de leur âge et/ou de leurs infirmités sont proposés à la retraite, façon "élégante" de pousser vers la sortie les amateurs excessifs de vin. Quant aux « *propos inconsiderés* », le tableau ne dit pas s'ils sont de nature politique, disciplinaire ou autre.

Avec les 84^e et 100^e de ligne, le corps fait partie d'un groupe de 7 demi-brigades envoyées de l'armée de Mayence à celle de l'Italie. Son arrivée à Porrentruy est prévue le 24 vendémiaire [15 oc-

410 BNUS, MS 0.453/21, 9 frimaire an 7, [29 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Chef de la 37^{ème}*

tobre]. Elle y reçoit sa feuille de route pour la suite. En transmettant cette information au Ministre, Schauenburg émet cependant un souhait :

« J'aurais désiré, (...) conformément à vos intentions, échanger la plus grande partie de ces corps contre un pareil nombre de ceux faisant partie de l'armée d'Helvétie. Mais comme vous l'observez vous-même, il est utile d'y conserver les demi-brigades qui y ont fait la guerre et qui en connaissent les localités. D'ailleurs leur dissémination et leur éloignement de la route du Valais m'a encore empêché de faire cet échange autant que je l'aurais désiré. »

Un minimum d'échange se fait cependant, les 17^e de ligne et 18^e légère sont envoyées en Italie. Cette 17^e de ligne apparaît sur les relevés d'effectifs dans un état du 1^{er} vendémiaire an 7 [22 septembre]. Son arrivée a été annoncée 3 jours avant.⁴¹¹ Elle n'aura passé que 3 semaines en Suisse avec ses 2070 hommes, à peine plus que le temps nécessaire à la traversée du pays pour les autres troupes en transit. Partant le 22 vendémiaire [13 octobre], son arrivée à Milan est prévue pour le 13 brumaire [3 novembre].

« Echange de ces deux corps, les 84^e et 100^e recevront l'ordre de demeurer en Helvétie. La 37^e arrivera à Milan le 16 brumaire [6 novembre]. »⁴¹²

A ce stade, la 37^e ne doit pas rester en Suisse. Schauenburg décide, quelques jours plus tard, de la conserver avec ses 2012 hommes et de l'échanger avec la 5^e légère et ses 1426 hommes, dont 200 nouveaux conscrits encore trop peu formés pour aller au combat. La connaissance personnelle qu'il a de son chef et de ses aptitudes ne sont sans doute pas étrangères à ce choix.

« J'ai l'honneur de vous prévenir que je viens de diriger sur l'Italie la 5^e demi-brigade d'infanterie légère qui se trouvait déjà placée en avant sur la route qui y conduit et dont les 2 premiers bataillons arriveront à Milan le 11 du mois prochain [31 octobre]. Je garderai en échange (...) la 37^e demi-brigade venant de l'armée de Mayence et qui arrive seulement aujourd'hui à Bienne. J'ai pensé par ce changement seconder efficacement le désir que vous m'avez témoigné de voir arriver avec célérité à l'armée d'Italie le renfort de troupes que vous lui faites passer. »⁴¹³

Par cet échange "corps contre corps", le général en chef obtient surtout en effectifs l'équivalent d'un petit bataillon supplémentaire. Intégrée à la 2^e division, commandée par Nouvion avec son quartier général à Aarau, sa destination est la suivante :

« 37^e d'infanterie de ligne aura le 12 brumaire [1^{er} novembre] : 1^{er} bataillon: à Thun, 2^e bataillon: à Berne, 3^e bataillon: à Berne. »⁴¹⁴

Partie de l'armée de Mayence, la 37^e a laissé sa compagnie auxiliaire à Trèves⁴¹⁵ ; Schauenburg en demande le déplacement à Belfort :

« Le bien du service exigeant que les compagnies auxiliaires soient autant que possible rapprochées de leurs corps (...) »⁴¹⁶

Le Ministre ordonne ce mouvement en l'envoyant à Besançon où elle est attendue le 21 brumaire [11 novembre].⁴¹⁷ Le chef de brigade en est dûment informé.⁴¹⁸

411 BNUS, MS 0.476/1088, 3^e jour complémentaire an 6, [19 septembre 1798], A St.-Urbin, [Schauenburg], Au Ministre de la guerre

412 BNUS, MS 0.476/1219, 20 vendémiaire an 7, [11 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au C^{en} Schérer, Ministre de la guerre

413 BNUS, MS 0.476/1282, 26 vendémiaire an 7, [17 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre

414 SHAT, B 2 339/42, 4 brumaire an 7, [25 octobre 1798], [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], Armée française en Helvétie, Tableau par divisions de l'armée française en Helvétie à l'époque du 4 brumaire an 7

415 La correspondance ne précise pas s'il s'agit de Trèves dans la République cisrhénane d'alors ou d'un des Trèves du département du Rhône, du Gard ou du Maine-et-Loire.

416 BNUS, MS 0.477/1391 – SHAT, B 2 67, 11 vendémiaire an 7, [1^{er} novembre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre

417 SHAT, B 2 68, 19 brumaire an 7 [9 novembre 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie

418 BNUS, MS 0.477/1505, 25 brumaire an 7, [15 novembre 1798], [Schauenburg], Au C^{en} Lacroix, chef de la 37^{ème}

A Trèves on doit être soulagé de ce départ au vu du message de Schauenburg qui s'engage à faire traduire en justice un grenadier du corps sur la base d'un :

« (...) *procès-verbal constatant des voies de fait exercées par le nommé Klein, grenadier de la 37^{ème} ½ brigade contre le maréchal des logis et un gendarme de votre résidence. J'ai de suite invité le chef du corps de faire traduire ledit Klein au Conseil de g^{re} de cette armée dont son corps fait partie, afin qu'il y soit jugé d'après la loi.* »⁴¹⁹

Le prévenu incorporé dans la compagnie auxiliaire, basée sur le sol national, sera jugé par le tribunal compétent de la 6^e division de l'intérieur à Besançon. Le rapport de gendarmerie doit être transmis par le chef de brigade qui en reçoit l'ordre le même jour :

« *Le procès-verbal qui constate ce délit vous a été adressé. Il vous invite à traduire ce grenadier au Conseil de guerre de l'armée afin qu'il y soit jugé d'après la loi.* »⁴²⁰

Comme pour les autres corps arrivés en cet automne 1798, l'état de l'habillement est misérable. Les démarches entreprises par le général en chef sont identiques à celles décrites plus haut pour les 57^e et 36^e de ligne (cf. chap. C.II.2.11 et 12 supra). Les souliers sont aussi en mauvais état, la 37^e reçoit aussi 400 cuirs pour faire des ressemelages.⁴²¹ Fin novembre on lui alloue 1589 paires de souliers.⁴²² Les manques sont aussi criants dans d'autres domaines, dont les conséquences portent sur l'aptitude au combat de la 37^e. Elle n'a pas de caissons à cartouches, un manque que doit combler le commandant de l'artillerie de l'armée :

« *Vous voudrez bien, (...) les leur en faire délivrer sur la demande qui vous en sera faite par les chefs de ces corps.* »⁴²³

Elle manque en plus de fusils et de la buffleterie nécessaire et le chef de brigade recevra les :

« (...) *fusils qui vous manquent pour les hommes qui rentrent des hôpitaux, mais il ne m'est pas possible de vous faire délivrer des gibernes, parce qu'il n'y en a pas en magasin.* »⁴²⁴

Elle reçoit une allocation spécifique lui permettant de se rééquiper en partie et de :

« (...) *donner aux conscrits une partie de ces effets et disposer aussi pour les mêmes objets des vieux habits ou vestes que vous avez dû retirer en distribuant les neufs. Quant aux armes, vous pourrez envoyer à Zurich chercher celles dont vous aviez besoin avant l'incorporation des conscrits. Ceux-ci devant en prendre à Zurich, quand ils y passeront pour se rendre dans le dépôt qui vous sera indiqué. Si vous n'avez encore reçu aucune caisse de tambour depuis votre entrée en Suisse, vous pourrez en faire prendre dix dans le magasin de Zurich en me soumettant pour cet effet un état calculé sur cette quantité ainsi que pour les fusils.* »⁴²⁵

Elle manque même de cartes, la comptabilité indique une dépense de 158 livres pour des cartes à remettre à son commandant.⁴²⁶

Comme tous les corps en première ligne, la 37^e doit se mettre en état d'alerte après l'attaque des Napolitains.⁴²⁷ Sa mission est précisée dans l'ordre au général de division Xaintrailles, nouvellement

419 BNUS, MS 0.477/1574, 2 frimaire an 7, [22 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Delbut, lieut^{nt} de gend^{rie}, à Trèves*

420 BNUS, MS 0.477/1575, 2 frimaire an 7, [22 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Lacroix, chef de la 37^{ème}*

421 BNUS, MS 0.482, pp. 208-210, 4 brumaire an 7, [25 octobre 1798], *Au quartier général à Zurich, Ordre du jour et BNUS, 0.477/1343, 4 brumaire an 7, [25 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Dufour, com^{re} des guerres chargé de la direction du service actif*

422 BNUS, MS 0.482, pp. 244-245, 9 frimaire an 7, [29 novembre 1798], *Ordre du jour*

423 BNUS, MS 0.477/1366, 8 brumaire an 7, [29 octobre 1798], *Zurich, [Schauenburg], Guardia, comd^t de l'artillerie*

424 BNUS, MS 0.478/1645, 10 frimaire an 7, [30 novembre 1798], [Schauenburg], *Au chef de la 37^{ème}*

425 BNUS, MS 0.453/25, 16 frimaire an 7, [6 décembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Lacroix, chef de la 37^e*

426 BNUS, MS 0.484/112, 21 frimaire an 7 [11 décembre 1798], *Armée française en Helvétie, Compte que rend le général Schauenburg commandant en chef ladite armée des dépenses qu'il a faites sur une somme de 400'000# mise à sa disposition, jusqu'au 1^{er} frimaire an 7* [21 novembre 1798]

427 BNUS, MS 0.478/1661, 11 frimaire an 7, [1^{er} décembre 1798], [Schauenburg], *Circulaire aux chefs de la 103^{ème}, de*

arrivé à l'armée dans l'attente de celle de Masséna :

« *La brigade de droite reste destinée au g^{al} Nouvion. (...), chargez le plus ancien chef de brigade des 37^e ou 57^e du commandement de la brigade de droite.* »⁴²⁸

Elle prend seule la succession des 5^e et 18^e légères qui s'y trouvaient, ce corps aux effectifs dans la moyenne suffit à remplacer ces 2 autres très faibles en nombre d'hommes. Pour mieux prévenir les effets d'un éventuel franchissement autrichien du Rhin, la 1^{ère} ligne est allégée et des réserves sont positionnées en retrait pour être en mesure de porter l'effort là où l'ennemi l'imposera. Le 2^e bataillon de la 37^e est replié sur Appenzell, remplacé en partie à Altstätten par des éléments du 1^{er} de la 109^e de ligne. (cf. chap B.VI.3.3 supra).⁴²⁹

Au moment où Masséna prend le commandement, la 37^e fait partie de la 1^{ère} brigade de la 2^e division. Début décembre, elle occupe, avec 2104 hommes, une série de postes en Suisse orientale (Pfäfers, Sargans, Sevelen, Walenstadt, Glaris, Näfels) :

« *Les 7 premières comp^{es} du 1^{er} b^{on} de la 37^e se retireraient en cas d'attaque sur Vallenstadt pour défendre le passage de Mullihorn [Mühlehorn] ; les 2 dernières compagnies se retireraient suivant les points d'attaque de l'ennemi sur Vallenstad ou sur Gambs. Le 2^e b^{on} soutiendra indifféremment les troupes retirées de Sargans ou celles de Glaris. Le 3^e b^{on} est chargé de la défense de Eimns [Elm?] à Glaris et de communiquer par le Schechental [Schächental] par Aldorf.* »⁴³⁰

La 37^e prend ses aises au-delà de ce qui est admissible. Cela ne plaît pas à Schauenburg, informé par une plainte du Directoire exécutif helvétique. Une mise au point, signée Schauenburg, s'impose, illustrant à la perfection les divers abus d'autorité qui ont généré l'image négative de la présence française en Suisse :

« *Le Directoire helvétique se plaint, (...) de l'arrestation de plusieurs citoyens helvétiques faite par les ordres du chef de bataillon commandant à Glaris et particulièrement de celle du C. Kubly, faite le 6 frimaire [26 novembre]. L'instruction mise à l'ordre de l'armée dans les derniers jours de brumaire prescrivait aux commandants français dans les places de la Suisse leur conduite vis-à-vis des citoyens helvétiques. Elle porte expressément que les détails de la police intérieure appartiennent exclusivement aux autorités constituées et que les commandants français doivent seulement appuyer, par le concours des forces confiées à leur commandement, l'exécution des mesures prises par les Chambres administratives.*

Veillez me faire connaître, (...) le militaire de votre corps qui a agi contradictoirement à cet ordre dans la commune de Glaris et les motifs qui ont pu décider cette infraction. Une autre plainte du Directoire helvétique porte que les troupes cantonnées dans les communes de Pfäfers y vivent à discrétion et exigent même au-delà de ce qui est nécessaire et agréable. Vous ne pouvez ignorer, (...) le règlement qui borne toutes les prétentions à faire par les soldats français vis-à-vis de leurs hôtes à la place au feu et à la lumière et vous ne pouvez ignorer non plus que les différents communes situées sur territoire helvétique sont propriétaires de la Nation helvétique. Veillez désormais veiller à la ponctuelle exécution de l'ordre susdit. »⁴³¹

C'est d'une part d'une immixtion dans les affaires de police intérieure du pays, donc une violation de sa souveraineté, d'autre part des réquisitions excessives (cf. aussi chap. D.II.4.5 infra). L'arrivée récente de la demi-brigade n'est pas une excuse, les conditions sont connues, en particulier le droit au feu et à la chandelle, et ont été fournies au commandant à son arrivée.

Les 7 et 9 décembre, le Conseil de guerre condamne 7 fusiliers de la 37^e pour cause de désertion à

la 57, 37^{me}, 100^{me}, 109^{ème} et au chef de b^{on} de la 36^{ème}

428 BNUS, MS 0.478/1670, 12 frimaire an 7, [2 décembre 1798], [Schauenburg], *Au g^{al} de d^{on} Xaintrailles*

429 BNUS, MS 0.478/1700, 15 frimaire an 7, [5 décembre 1798], [Schauenburg], *Au g^{al} Xaintrailles*

430 BNUS, MS 0.483/206, 20 frimaire an 7 [10 décembre 1798], [Schauenburg], *Tableau des cantonnements qu'occupe l'armée avec la situation détaillée des corps qui en font partie à l'époque du 20 frimaire an Sept*

431 BNUS, MS 0.478/1679, 12 frimaire an 7, [2 décembre 1798], [Schauenburg], *Au commandant de la 37^{ème}*

l'intérieur, 6 à 10 ans de fers, alourdies de peines pécuniaires en proportion des effets emportés. Le 7^e condamné n'écope que de 5 ans de fers pour désertion à l'intérieur simple.

Schauenburg, au moment de laisser la place à Masséna, se montre diplomate dans sa description :
« *Présents sous les armes, 2090. Ce corps est en Suisse depuis peu de temps. Son chef, le citoyen Lacroix, est un ancien et très brave soldat. Le reste du corps est inconnu au général en chef. Ce corps a reçu quelques secours en habillement.* »⁴³²

C.II.1.14 : 84^e demi-brigade d'infanterie de ligne

La 84^e, formée le 1^{er} ventôse an 4 [20 février 1796] avec les restes de 2 bataillons de ligne et 6 bataillons de volontaires fait partie du groupe de 4 demi-brigades de ligne arrivant en Helvétie à la toute fin de vendémiaire an 7, en partie en remplacement de la 17^e de ligne, ainsi que des 5^e et 18^e d'infanterie légère. Parmi les troupes constitutives de la 84^e de ligne, le régiment 18, ci-devant *Royal-Auvergne*, a participé à la guerre de Vendée en automne 1793, le 5^e bataillon de Maine-et-Loire en été 1794. La structure par âges figure au tableau T17, sous Annexe 21.

Le corps du chef de brigade Jacques Quetard de la Porte⁴³³ a été inspecté par Schauenburg le 8 prairial an 5 [27 mai 1797]. Il existe une situation des officiers de messidor an 5 [19? juin 1797], combinée avec la précédente détaillée, du 1^{er} ventôse an 4 [20 février 1796] : dans celle de l'an 5, seuls les détails des nouveaux sont notés. Pour l'an 6, il y a un état des services du 28 thermidor [15 août], soit 2 mois avant leur entrée en Suisse vers le 20 octobre. Il recense 68 officiers en pied et 16 à la suite. La base ainsi constituée donne un total de 82 références.

54 officiers (65,86 %) ont été incorporés entre janvier 1761 et septembre 1787, 25 sont venus des bataillons constitutifs de la demi-brigade, 14 du régiment 58 (ci-devant *Rouergue*), 11 du régiment 18 (ci-devant *Royal-Auvergne*), 24 ont entamé leur carrière dans 15 autres régiments d'infanterie, dont un tiers dans le régiment 75 (ci-devant *Monsieur*), 1 qui vient des *Gardes suisses*, Joseph-Etienne Stoude, se disant natif d'Argenteuil (Seine-et-Oise), 3 des régiments de dragons. Seul le chef de brigade a entamé sa carrière chez les gendarmes. 38 de ces officiers affichent une vie militaire ininterrompue depuis leur premier engagement, 16 l'ont interrompue entre quelques mois et une vingtaine d'années, 12 reprennent leur carrière militaire dans l'un des bataillons de volontaires constitutifs de la 84^e (5 dans le 1^{er} bataillon du Loiret, 4 dans le 5^e de la Somme).

Si, bien entendu, tous ont fait les campagnes de la Révolution, les autres campagnes mentionnées donnent une liste imposante : 9 ont fait les campagnes d'Amérique de 1791, 8 celles des années 1778 à 1783 (parfois les mêmes), 7 ont participé aux campagnes d'Espagne de 1782-83. Sont encore mentionnées 2 fois celles du Hanovre (1761), 5 diverses campagnes en Corse entre 1768 et 1777, celles de mer de 1780-1783. 38 officiers proviennent des bataillons constitutifs des 2 demi-brigades de première formation, soit en continu pour les 25 des 18^e et 58^e régiments, 13 autres retournent au service dans l'un des bataillons de volontaires. 30 officiers ont obtenu un ou plusieurs grades de sous-officier sous l'Ancien Régime, 1, natif de Martinique, obtient ses grades dans un régiment de dragons (sous-lieutenant en 1784, lieutenant en 1785, grade qu'il semble encore avoir en 1798).

Entre septembre 1789 et mars 1794, 14 soldats d'Ancien Régime obtiennent des grades de sous-officier, 2 au jour de leur retour après l'interruption de leurs services. Les 10 autres passent directement dans le corps des officiers, dont 8 au moment de leur enrôlement (3 sous-lieutenants, 3 capitaines, 1 lieutenant et 1 lieutenant-colonel). 2 des capitaines le sont toujours, alors que les autres ont progres-

432 BNUS, MS 0.483/12, non daté, frimaire an 7 [novembre - décembre 1798], [Schauenburg], *Notes sur l'Etat-major et sur les Corps*

433 Jacques **Quetard de la Porte**, * le 5 décembre 1746 à Orléans (Loiret), † le 10 décembre 1822 à Chaigny (Loiret). Chef de brigade le 21 novembre 1794 de la 36^e demi-brigade de première formation puis de la 84^e dès sa constitution.

sé dans la hiérarchie. Tous les officiers supérieurs étaient des soldats d'Ancien Régime. Dans les autres grades, la répartition se fait de manière homogène pour les 3 grades, proportionnellement à leur part dans l'ensemble : $\frac{2}{3}$ issus de l'Ancien Régime, $\frac{1}{3}$ des volontaires.

Pour les 28 officiers issus des rangs des volontaires, 17 ont passé par des grades de sous-officier, 10 le devenant au jour de leur enrôlement. Pour les 11 volontaires devenus directement officier, 9 ont été élus le jour même de leur enrôlement, 5 l'ont été à un grade de sous-lieutenant, tous ayant ensuite pris 1 ou 2 galons de plus, 1 volontaire est devenu directement lieutenant et 2 sont capitaines, grades qu'ils occupent encore en 1798. Un dernier, aumônier à son enrôlement, est devenu par la suite quartier-maître-lieutenant. Seuls 9 de ces 28 officiers ont ainsi connu la vie du simple soldat avant de sortir du rang.

L'identité régionale des officiers de la 84^e de ligne se caractérise par une absence totale d'étrangers, ainsi qu'une grande diversité avec des natifs de 33 départements avec, en plus, 2 Martiniquais. Peu de groupes importants en dehors de 10 officiers venant de la Meurthe, soldats d'Ancien Régime. Deuxième groupe en importance, les 7 officiers natifs du Loiret venus par son 1^{er} bataillon de volontaires. Cette observation est aussi valable pour les 6 du Maine-et-Loire et les 5 de la Moselle. Seuls 8 officiers viennent de départements du Midi, tous les autres ont leurs origines dans le centre et le nord. A nouveau, la région Grand-Est se trouve en première place avec ses 23 ressortissants.

On dispose de qualifications pour 60 officiers, 36 d'Ancien Régime et 24 venus des volontaires. Complexe et peu structuré, utilisant plus de 50 critères différents, le résultat est assez nuancé (cf. Tableau 18/5 sous Annexe 18 infra). La majorité de ces qualifications ont été tirées de l'inspection de l'an 8. Le premier critère évalué est celui de l'aptitude à conduire « *dans les manœuvres et les détails* », viennent ensuite les autres aptitudes ou faiblesses proprement militaires. Les qualités et les défauts personnels sont évalués dans la seconde partie.

A propos de 6 officiers il est formellement noté qu'ils sont aptes à continuer de servir. 1 capitaine et 1 chef de bataillon sont signalés comme très aptes à passer au grade supérieur. Dans les qualificatifs originaux, on trouve les mentions « *joueur* », « *aimant mieux ses plaisirs* » ou « *volage* ». La plus originale: « *Mauvais soldat, ayant souvent des maladies de commande aux entrées en campagne.* » Comme ailleurs, le nombre de mentions favorables quant à la bonne conduite, qui n'exclut pas que l'officier « *aime à boire* », domine clairement et les notes de personnalité positives sont nettement dominantes. Dans le domaine des aptitudes militaires, le bilan apparaît bien plus contrasté. Le corps a été plus en mouvement pour des opérations de guerre que pour des périodes de formation : l'aptitude à conduire des manœuvres est notée positivement pour la majorité des officiers. Les problèmes se posent dès que l'on entre dans l'instruction de détail, ce qui n'a pas échappé à l'inspecteur général Schauenburg.

Agissant comme inspecteur, non comme général en chef, Schauenburg recadre le chef de brigade au moment d'accorder des congés limités (il n'en accorde qu'un seul) à des officiers qui :

« (...) *n'étant pas dans l'impossibilité absolue de continuer leur service, ne peuvent se retirer dans leurs foyers quant à présent. Ils doivent passer à la compagnie auxiliaire le temps nécessaire à leur convalescence. (...) Quant aux autres, je vous les renvoie annulés.* »⁴³⁴

Le respect de la voie hiérarchique doit aussi être rappelé à une partie des cadres à l'occasion d'une réclamation adressée à Schauenburg par 6 sous-lieutenants voulant :

« (...) *obtenir le paiement de leurs gratifications de campagne. Vous appellerez à ces officiers que la hiérarchie m^{re} leur prescrivait de vous présenter d'abord leur réclamation et de me la faire parvenir par vous. (...) c'est au Ministre lui-même que, (...) le Conseil d'adm^{on} doit*

434 BNUS, MS 0.453/16, 14 brumaire an 7, [4 novembre 1798], de Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Quétard, chef de la 84^{ème}

*adresser les pièces nécessaires pour le paiement des sommes qui leur sont dues. »*⁴³⁵

L'administration financière des corps ne saurait tolérer la moindre légèreté et le général en chef, dans ce domaine, ne se permet aucune liberté.

Les compétences des artisans de troupe permettent au corps de disposer de quelques revenus supplémentaires, mais toujours dans le strict respect des tarifs officiels, ainsi lorsque certaines armes sont en piètre état, Schauenburg autorise :

*« (...) que vous fassiez réparer 150 fusils que vous avez reçus de l'arsenal de Berne par les armuriers à la suite de la 84^{ème} ½ brigade qui s'en fait charger au prix porté dans le tarif que le Ministre a adressé aux Conseils d'administrations des corps d'infanterie. »*⁴³⁶

Comme celui des autres corps arrivées en cet automne 1798, l'état de l'habillement de la 84^e est misérable. Schauenburg entreprend des démarches identiques à celles concernant les 57^e et 36^e de ligne.⁴³⁷ Comme pour toutes les autres demi-brigades, une dotation de 400 paires de cuirs lui est accordée pour le ressemelage.⁴³⁸ On lui accorde en plus 1774 paires de souliers.⁴³⁹ Plus grave, l'aptitude au combat, comme celui de la 37^e, est péjorée par l'absence de caissons à cartouches, manque que doit combler le commandant de l'artillerie de l'armée.⁴⁴⁰

La 84^e de ligne est touchée par une série de désertions. Le 22 brumaire [12 novembre], 6 fusiliers sont condamnés, 3 à 5 ans de fers, les autres à 10 ans *« convaincus de désertion à l'intérieur, les trois derniers avec armes et bagages. »*⁴⁴¹ 5 jours plus tard, une 2^e série de condamnations pour les mêmes délits, sanctionnés par les mêmes peines, concerne un groupe de 7 déserteurs, dont 3 avec armes et bagages.⁴⁴² Un 3^e groupe de 6 déserteurs à l'intérieur est aussi condamné à 5 ans de fers le 16 frimaire [6 décembre].⁴⁴³

L'arrivée à Porrentruy de la 84^e, forte de 2262 hommes, est prévue le 26 vendémiaire [17 octobre]. Elle y reçoit sa feuille de route pour la suite. Schauenburg informe le Ministre qu'il enverra en Italie les 17^e de ligne et 18^e légère, en échange :

*« (...) de ces deux corps, les 84^e et 100^e recevront l'ordre de demeurer en Helvétie. »*⁴⁴⁴

La 84^e fait partie, avec les 37^e et 100^e de ligne, d'un groupe de 7 demi-brigades envoyées de l'armée de Mayence à celle de l'Italie. Elle reste pourtant en Suisse car Schauenburg :

« (...) à qui j'avais recommandé de mettre la plus grande célérité à l'exécution de ce mouvement, n'ayant pu faire relever les troupes employées sous ses ordres qui se trouvaient réparties sur plusieurs points trop éloignés et craignant de retarder l'arrivée de ce renfort en Italie, s'est déterminé à faire filer les sept demi-brigades venant de l'armée de Mayence par la direction la plus courte, sur Milan, où elles doivent arriver du 13 au 20 brumaire [3-10 no-

435 BNUS, MS 0.477/1597, 5 frimaire an 7, [25 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Quétard, chef de la 84^{ème}*

436 BNUS, 0.477/1632, 7 frimaire an 7, [27 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Guardia, commandant l'art^{ie} de l'armée*

437 Voir C.II.2.11 et 12 supra.

438 BNUS, MS 0.482, pp. 208-210, 4 brumaire an 7, [25 octobre 1798], *Au quartier général à Zurich, Ordre du jour et BNUS, 0.477/1343, 4 brumaire an 7, [25 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Dufour, com^{re} des guerres chargé de la direction du service actif*

439 BNUS, MS 0.482, pp. 244-245, 9 frimaire an 7, [29 novembre 1798], *Ordre du jour*

440 BNUS, 0.477/1366, 8 brumaire an 7, [29 octobre 1798], *Zurich, [Schauenburg], Guardia, comd^e de l'artillerie*

441 BNUS, MS 0.482, pp. 231-233, 25 brumaire an 7, [15 novembre 1798], *Au quartier général à Zurich, Ordre du jour – Annonce de jugements*

442 BNUS, MS 0.482, pp. 254, 20 frimaire an 7, [10 décembre 1798], *Annonce de jugements*

443 BNUS, MS 0.482, pp. 237-239, 1^{er} frimaire an 7, [21 novembre 1798], *Au quartier général à Zurich, Ordre du jour – Annonce de jugements*

444 BNUS, MS 0.476/1219, 20 vendémiaire an 7, [11 octobre 1798], *Zurich, [Schauenburg], Au C^{en} Schérer, Ministre de la guerre*

vembre], à l'exception des 84^e et 100^e demi-brigades, qu'il a retenues en échange des 17^e et 18^e qu'il a envoyées en Italie. »⁴⁴⁵

Elle est dirigée immédiatement vers la Suisse orientale, où elle est incorporée à la 1^{ère} division, commandée par le général Ste-Suzanne. Dans le Seeztal et le Rheintal, la 84^e occupe le 31 octobre] : 1^{er} bataillon : Pfäfers, Bad Ragaz, Mels, Sargans ; 2^e bataillon de Walenstadt à Weesen ; 3^e bataillon de Wartau à Werdenberg.⁴⁴⁶

La situation évoluant, une nouvelle mission est fixée au chef de brigade. Une partie importante de la 84^e est redéployée plus au cœur de la Suisse, pour assurer le lien avec les troupes du flanc septentrional du Gothard et fermer en profondeur le passage entre le Rheintal, Glaris et Uri (cf. chap. B.VI.3.3 supra) :

« Les 3 compagnies de grenadiers de la 84^{ème} seront placées au poste du Amstag [Amsteg], le 1^{er} bat^{on} de la 84^{ème} sera réparti depuis le poste qu'il devra encore soutenir jusqu'à Altorff, ayant quelques compagnies dans le Schekenthal [Schächental]. Le 2^{ème} bat^{on} de la 84^{ème} sera placé à Altorf et environs et le 3^{ème} bat^{on} prendra les cantonnements qu'occupe en ce moment le 3^{ème} bat^{on} de la 76^{ème}. »⁴⁴⁷

« Vous serez chargé, (...) jusqu'à nouvel ordre, du commandement des 2^e et 3^e bataillons de la 38^{ème} ½ brigade, et des 1^{er} et 2^{ème} bat^{ons} de la 84^{ème} ½ brigade. Ces troupes seront chargées de la ~~position~~ défense de la position tellement importante qu'elles devront les conserver à tout prix. Leur destination est d'assurer la liaison de l'armée de Suisse avec celle d'Italie et d'empêcher les Autrichiens de pénétrer dans le Valais sur les derrières de l'armée d'Italie. »⁴⁴⁸

Le chef de brigade doit se poster à Altdorf en attendant d'être remplacé par un général de brigade (ce sera Lecourbe) et assurer le lien avec Mainoni posté au sud du Gothard.⁴⁴⁹ Le verrou est même renforcé le lendemain, la demi-brigade étant entièrement concentrée dans le canton d'Uri :

« Le 3^{ème} bat^{on} de votre corps relèvera sous peu de jours le 2^{ème} bat^{on} dans la position que celui-ci prendra le 12. Le même jour le 2^{ème} bat^{on} devra occuper Fluelen, Aldorff et s'étendre vers le Sachenthal, le 1^{er} bat^{on} se concentrera entre Stoeg et Aldorff exclusivement. »⁴⁵⁰

Marque de confiance du général en chef à son égard, le rôle du chef de brigade est bien de commander l'ensemble du verrou septentrional du Gothard en remplacement de celui de la 38^e :

« Jusqu'à l'arrivée du citoyen Quétard, (...) vous serez chargé, (...) du commandement des troupes entre le Mont Gothar et le lac de Lucerne. (...) A l'arrivée du citoyen Quétard, vous serez chargé, sous ses ordres, du commandem^t dans la vallée d'Urseren et de celui de vos deux bat^{ons}. »⁴⁵¹

Cette fonction de général de brigade *de facto* amènera une promotion intervenant en juin 1799.

A la suite de l'attaque des Napolitains contre le général Championnet, l'état d'alerte est renforcé et la 23^e demi-brigade, qui va arriver, doit prendre la relève de la 84^e.⁴⁵² Le 3^e bataillon de la 84^e est ramené sur le front nord, sur les rives du Bodan et dans le Toggenbourg⁴⁵³, entre Rorschach et Sennwald en passant par Gais, où il doit arriver le 16 ou 17 frimaire [6-7 décembre].⁴⁵⁴ C'est l'adjudant-

445 SHAT, B 2 67, 1^{er} brumaire an 7 [22 octobre 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif

446 SHAT, B 2 339/42, 4 brumaire an 7, [25 octobre 1798], [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], Armée française en Helvétie, Tableau par divisions de l'armée française en Helvétie à l'époque du 4 brumaire an 7

447 BNUS, 0.478/1627, 8 frimaire an 7, [28 novembre 1798], [Schauenburg], Ordre donné au C^{en} Travitz, aide de camp

448 BNUS, MS 0.478/1628, 8 frimaire an 7, [28 novembre 1798], [Schauenburg], Au C^{en} Quétard, chef de la 84^{ème}.

Texte intégral sous Annexe 1.14 infra.

449 BNUS, MS 0.478/1629, 8 frimaire an 7, [28 novembre 1798], [Schauenburg], Au C^{en} Mainony, chef de la 44^{ème}

450 BNUS, MS 0.478/1632, 9 frimaire an 7, [29 novembre 1798], [Schauenburg], Au C^{en} com^d la 84^{ème}

451 BNUS, MS 0.478/1634, 9 frimaire an 7, [29 novembre 1798], [Schauenburg], Au C^{en} chef de la 38^{ème}

452 BNUS, MS 0.478/1653, 10 frimaire an 7, [30 novembre 1798], [Schauenburg], A l'adju^t g^{al} Demont

453 BNUS, MS 0.478/1669, 12 frimaire an 7, [2 décembre 1798], [Schauenburg], Au général Novion

454 BNUS, MS 0.478/1670, 12 frimaire an 7, [2 décembre 1798], [Schauenburg], Au g^{al} de d^{on} Xaintrailles

général Demont qui commande ce secteur.

« La ligne du Rhin depuis les Grisons jusqu'au lac de Constance est trop étendue pour la défendre avec succès en hiver. Le fleuve a plusieurs gués. Notre attention devra donc être dirigée principalement sur le passage des montagnes. Vous serez chargé de celui d'Altstetten à Gais et de la route le long du lac. »⁴⁵⁵

Le 3^e bataillon de la 84^e occupe ici la position centrale, celle de Gais. Les 2 autres bataillons, qui restent dans leurs positions uranaises, passent sous les ordres du général Lecourbe :

« Le 1^{er} b^{on} de la 84^{me} a deux comp^{ies} à Silenen, une à Erstfeld, 1 à Schaudorf 1 à Birglen, une à Spiringen et Unterschachen et 2 à Altorf et Flulen. Ce b^{on} est destiné à soutenir ceux de la 38^{me} et les grenadiers de la 84^{me}, à se lier par le Schenthal avec les troupes de g^{al} Xaintrailles à Schwanden et d'assurer la communication par le lac. Ce b^{on} peut aussi communiquer avec les troupes de Stanz par un chemin de pied par la vallée d'Engelberg. Le 2^{me} b^{on} de la 84^{me} occupera Stanz, Stanstad, Kusnacht, Arth, Schweiz et Brunnen. Il est destiné à contenir les habitants des cantons de Schwitz et d'Unterwald, à assurer les communications de votre brigade avec l'armée et celle par le lac de Lucerne. »⁴⁵⁶

Au moment de la remise du commandement à Masséna, La 84^e est toujours partagée entre 2 divisions, son 3^e bataillon, fort de 780 hommes, intégré à la 2^e brigade de la 2^e division couvre la route de Gais à Altstetten, les 2 autres bataillons font partie de la 2^e brigade de la 1^{ère} division composée de 2 brigades commandées par deux généraux : Lecourbe et Mainoni, séparés par le Gothard, pratiquement ferme en hiver. Les 1^{er} et 2^e bataillons de la 84^e occupent avec 1680 hommes une position entre Amsteg et Arth :

« 2 Comp^{es} de Grenadiers de la 84^e occupent Steg [Amsteg], détachent 72 hommes en avant à Bristen : elles sont chargées de la défense du chemin de Disentis à Steg. Le 1^{er} b^{on} de la 84^e est placé entre Steg et Flulen [Flüelen] et dans le Schechental pour soutenir les grenadiers et la 38^e et communiquer avec les troupes cantonnées à Schwanden [Schwanden]. Le 2^e B^{on} occupe Stans, Kusnach [Küssnacht], Arth, Schweiz, Brunnen pour assurer la communication avec l'armée et maintenir le pays. »⁴⁵⁷

Le compte rendu de Schauenburg de la 84^e à son successeur est globalement positif :

« Présents sous les armes, 2276. Il règne dans ce corps un ordre et une discipline exemplaires. Il a fait la guerre avec distinction. Le chef de brigade Guetard a toutes les qualités d'un bon chef. Cette ½ brigade, arrivée nouvellement à l'armée, a reçu peu de secours en habillement. »⁴⁵⁸

C.II.1.15 : 100^e demi-brigade d'infanterie de ligne.

La 100^e de ligne, formée le 26 pluviôse an 4 [15 février 1796], avec les restes d'un bataillon de ligne et 9 bataillons de volontaires (cf. Tableau 6/1/15 sous Annexe 6 infra), fait partie du groupe de 4 demi-brigades arrivant à l'armée d'Helvétie à la toute fin de vendémiaire an 7, en partie en remplacement de la 17^e de ligne et des 5^e et 18^e d'infanterie légère.

Schauenburg, qui inspecte la 100^e le 6 ventôse en 5 [24 février 1797], la note bien :

« L'inspecteur est très satisfait de la manière avec laquelle les chefs et les commandants de pelotons conduisent leur troupe ainsi que du maniement d'armes du soldat. Il attribue le bon

455 BNUS, MS 0.478/1671, 12 frimaire an 7, [2 décembre 1798], [Schauenburg], A l'adj^t g^{al} Demont

456 BNUS, MS 0.478/1710, 17 frimaire an 7, [7 décembre 1798], [Schauenburg], Au C^{en} Lecourbe, g^{al} de b^{de}

457 BNUS, MS 0.483/206, 20 frimaire an 7 [10 décembre 1798], [Schauenburg], Tableau des cantonnements qu'occupe l'armée avec la situation détaillée des corps qui en font partie à l'époque du 20 frimaire an 7

458 BNUS, MS 0.483/12, non daté, frimaire an 7 [novembre-décembre 1798], [Schauenburg], Notes sur l'Etat-major et sur les Corps

état dans lequel se trouve la demi-brigade à son chef dont les talents militaires lui sont connus. »⁴⁵⁹

Ce commandant est le chef de brigade Anne Gilbert de La Val.⁴⁶⁰

Le procès-verbal de formation du corps fournit une liste des officiers. En la combinant avec un état non daté mais dont les mentions couvrent l'an 6, on peut constituer une base de données avec 67 officiers. Comme dans la majorité des demi-brigades étudiées, les officiers, anciens soldats incorporés sous l'Ancien Régime, dominent en nombre. Dans la 100^e, ils sont 40 (59,7 %), 18 annoncent comme première incorporation le régiment d'infanterie 3 (ci-devant *Piémont*), dont un des bataillons fait partie de la 6^e demi-brigade de première formation. Dans leurs parcours, 16 autres régiments sont mentionnés, dont un passage par un régiment irlandais et un par le régiment 69 (ci-devant *Vigier* suisse), 3 régiments de troupes montées et 2 d'artillerie enrichissent cette liste. 23 officiers annoncent une carrière ininterrompue. La structure par âges figure au tableau T18, sous Annexe 21.

14 des 17 autres ont été enrôlés dans 4 des bataillons constitutifs de la 100^e demi-brigade : 4 chacun dans le 7^e de la Drôme et le 10^e des Vosges, 3 dans le 2^e de l'Aube, 3 dans le 1^{bis} du Maine-et-Loire, établissant une parfaite parité entre les 2 demi-brigades de première formation dans le second amalgame. Il n'y a que 15 officiers, sortis de l'armée de l'Ancien Régime, qui ont obtenu un ou plusieurs grades de sous-officier avant la Révolution, dont un a obtenu un grade de sous-lieutenant en 1787. Par la suite, un seul de ces sous-officiers est devenu capitaine sans passer par les grades, les autres les ont tous faits, il y a encore en 1798 3 sous-lieutenants, 4 lieutenants, 4 capitaines, 2 chefs de bataillon et 1 quartier-maître-major. Un chef de bataillon passe chef de brigade le 24 juillet 1799. 4 de ces vétérans sont mentionnés comme ayant mérité leur retraite, 9 soldats d'Ancien Régime ont obtenu un grade de sous-officier entre août 1789 et août 1792, parmi eux un enfant de troupe incorporé en 1774, à l'âge de 4 ans. Un seul a eu cette promotion au moment de son enrôlement dans le 7^e bataillon de la Drôme. Les 16 autres sont immédiatement promus à un grade d'officier : 3 sous-lieutenants, 6 lieutenants, 7 capitaines. Seuls 4 de ces officiers ont progressé par la suite dans la hiérarchie. Ils étaient 11 à obtenir leur promotion le jour de leur enrôlement. Dans ce second groupe, seuls 2 officiers sont pressentis pour la retraite.

On ignore l'unité de premier enrôlement de 3 officiers issus de volontaires. Pour les autres, il s'agit de 4 des bataillons constitutifs de la 100^e de ligne : 9 sont entrés dans le 7^e de la Drôme et 4 chacun dans le 2^e de l'Aube, le 10^e des Vosges et le 1^{er} des Fédérés nationaux. Seuls 10 de ces volontaires ont passé par des grades de sous-officier, dont 9 le jour de leur enrôlement. En 1798, il y a 6 sous-lieutenants, 2 lieutenants, 1 capitaine et 1 adjudant-major. 13 des 17 volontaires ont été promus à un grade d'officier le jour de leur enrôlement : 3 sous-lieutenants, 4 lieutenants, dont 2 le sont encore en 1798, 4 capitaines, dont 3 le sont encore en 1798, 1 chef de bataillon et 1 adjudant-major, les 2 occupant encore ce rang en 1798. Tous les autres ont franchi un échelon supplémentaire dans la hiérarchie. Cette demi-brigade illustre les carrières-éclair de l'année 1792, l'essentiel des enrôlements, 22 sur 27, ayant été faits entre les 24 juillet et 28 août 1792, la totalité entre le 4 novembre 1791 et 12 septembre 1792.

La gestion du personnel officier par le conseil d'administration de la demi-brigade pêche par excès de zèle, quand il n'accorde pas à un officier les rang et place qui doivent lui être accordés. Le chef de brigade qui en fait part au général en chef reçoit son soutien :

*« Vous leur enjoindrez d'insérer sans aucun délai sur les contrôles du corps le citoyen Flixé en aide de camp en qualité de lieutenant et de le faire jouir du droit que lui donne son ancienneté de grade pour rentrer en activité. »*⁴⁶¹

459 SHAT, Xb 311, *Archives administratives de la 100^e demi-brigade d'infanterie de ligne*

460 Anne-Gilbert de La Val, * le 9 novembre 1762 à Riom (Puy-de-Dôme), † le 6 septembre 1810 à Mora de Rubielos (Catalogne). Chef de brigade de la 100^e de ligne le 16 février 1796.

461 BNUS, MS 0.478/1648, 9 frimaire an 7, [29 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Laval, chef de la 100^{ème}*

Le lieu de naissance de 4 officiers n'est pas connu, il n'y a aucun étranger. Pour les 62 restants, ce sont, parmi les 26 départements représentés, celui des Vosges (10), celui de la Drôme (9) qui fournissent les groupes les plus importants ; 8 des 10 Vosgiens ont été enrôlés dans leur bataillon départemental, les 2 derniers sont venus par le 3^e régiment d'infanterie. Tous les Drômois sont venus par leur bataillon de volontaires. 2 autres départements – l'Aube et la Haute-Saône – comptent 5 ressortissants. La demi-brigade représente une sorte de compromis ou de synthèse représentative de l'ensemble du corps des officiers étudié pour les troupes françaises en Suisse, avec une forte présence de natifs venant du nord de la Loire, voire du Grand-Est avec les Vosges, et une minorité de la partie méridionale de la France, dont les Drômois renforcent la représentation. Dans les registres de cette demi-brigade figurent des lieux de naissance encore définis par les anciennes provinces d'avant la Révolution : Languedoc, Normandie, Perche, Picardie. Ils ont été incorporés entre 1754 et 1781. C'est un cas unique parmi les 15 demi-brigades étudiées.

L'analyse des qualifications (cf. Tableau 18/6 sous Annexe 18 infra) porte en priorité sur l'évaluation des niveaux d'instruction et des moyens pour les acquérir, sur la manière de servir et, marginalement, sur la personnalité des officiers. 3 qualifications⁴⁶² sont marquantes par leur formulation, l'une concernant un sous-lieutenant, ancien chasseur à cheval :

« *Instruction nulle, point de moyens, accuse les autres pour ses folies* »

Un chef de bataillon, issu des volontaires, obtient une notation inquiétante :

« *Instruction médiocre. Plus d'ambition et d'intrigue que de moyens. Homme dangereux, il fréquente les tripots et y fait des affaires déshonorantes* »

Un autre chef de bataillon, qui a passé ses grades entre 1775 et 1794, donne une image plus conforme aux attentes :

« *Cet officier a toujours, depuis la Révolution, montré son attachement au gouvernement républicain. A fait les campagnes de la Révolution avec succès. Est très en état de servir.* »

L'observation la plus inquiétante ressortant du tableau : la moitié (49,3 %) du corps des officiers est considérée comme ayant « *peu ou pas de moyens* ». Seuls 38,8 % ont une mention de bonne à très bonne instruction, alors qu'ils sont 28,4 % à n'avoir qu'un niveau d'instruction assez bon ou passable. Le nombre absolu de notations positives est assez similaire pour les 2 groupes d'officiers, alors que ceux issus des soldats d'Ancien Régime représentent les 2/3 de l'ensemble. Le nombre d'évaluations négatives est significativement plus élevé pour ces derniers. En proportion les officiers issus des rangs des volontaires s'en sortent mieux, donnent une meilleure impression. Dans cette configuration on imagine à nouveau mal comment les officiers "d'Ancien Régime" ont pu faire passer de manière efficace leur "expérience" - présumée positive – aux hommes levés entre 1791 et 1792...

Au moins un des hommes arrivés en Suisse ne devrait pas s'y trouver et il est autorisé à rentrer dans ses foyers :

« *J'ai reçu, (...) votre lettre relative au nommé Jean-B^{te} Gougerat et j'ai de suite donné ordre au chef de la 100^e ½ brigade de bien faire délivrer une feuille de route pour retourner dans ses foyers, attendu qu'aux termes de la loi du 23 fructidor [9 septembre 1798] il aurait dû être dispensé de rejoindre.* »⁴⁶³

La lettre au chef de brigade explique la raison qui le dispense du service militaire :

« *Ce citoyen, reconnu incorporé dans la 100^e ½ brigade, s'étant marié avant le 1^{er} germinal dernier [21 mars] n'a pas dû être forcé à rejoindre, conformément à la loi et qu'en conséquence il peut retourner dans ses foyers. Vous voudrez bien faire expédier une route au nom-*

462 SHAT, Xb 311

463 BNUS, MS 0.477/1380, 9 brumaire an 7, [30 octobre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Saulnier, Com^{re} du Direct^{re} exécutif près l'ad^m centrale du département de la Meurthe*

*mé Gougerat, et autoriser son retour dans sa famille. »*⁴⁶⁴

La 100^e fait partie, avec les 37^e et 84^e de ligne, d'un groupe de 7 demi-brigades envoyées depuis l'armée de Mayence à celle de l'Italie. Forte de 2174 hommes, elle devrait arriver à Bâle le 25 vendémiaire [16 octobre], elle y reçoit sa feuille de route pour la suite. Schauenburg informe le Ministre qu'il enverra en Italie les 17^e de ligne et 18^e légère.⁴⁶⁵

Intégrée à l'avant-garde de l'armée, sa première mission – elle reste la même jusqu'à l'arrivée de Masséna – est d'assurer avec ses 3 bataillons la garde de la partie occidentale des rives du Bodan entre Uttwil et Stein-am-Rhein, en particulier de bloquer la tête de pont que constitue la ville de Consance⁴⁶⁶. C'est dans cette position que la 100^e est informée de l'attaque des Napolitains contre les Français et qu'elle doit, comme toutes les troupes en première ligne, se mettre en état d'alerte⁴⁶⁷.

Au moment de la remise du commandement à Masséna, la 100^e de ligne, forte de 2489 hommes grâce à l'arrivée de conscrits, fait toujours partie de l'avant-garde commandée par le général Ruby, dont le quartier général se trouve à Schaffhouse. Elle occupe la ceinture autour de Constance et les positions couvrant les ponts de Stein-am-Rhein, Diessenhofen et Schaffhouse. Sa mission, aux côtés de la 14^e légère :

*« En cas d'attaque sur Schaffouse, la 14^e., le 2^e. b.^{on} de la 100^e, le 7^e d'hussards et l'artillerie prendraient une position en avant de cette ville. On brûlerait les ponts de Stein et Disenhoffen et on tenterait de s'emparer de Constance, de brûler ce pont et de prendre une position au delà. En cas d'attaque par Constance on brûlerait les ponts sur la Thur, on prendrait une position au-dessus de Schaffouse entre le Rhin et la Thur, laissant des troupes au delà de Schaffouse, et on tiendrait dans cette position jusqu'à l'arrivée du secours. »*⁴⁶⁸

Comme les autres corps arrivées en automne 1798, l'état de l'habillement est misérable. Les démarches sont dès lors identiques⁴⁶⁹ à celles déjà décrites plus haut pour les 57^e et 36^e de ligne. La 100^e reçoit 1809 paires de souliers⁴⁷⁰ en plus des 400 ressemelages qui lui ont aussi accordés. Le 8 décembre, 3 fusiliers sont jugés par le Conseil de guerre, 2 condamnés à 10 ans de fers pour désertion à l'intérieur avec armes et bagages, le 3^e à 6 mois de prison sur les derrières pour avoir volé de l'argent à un paysan.

Le compte que rend Schauenburg de la 100^e à son successeur est aussi positif que pour la 84^e :

*« Présents sous les armes, 2308. Ce corps est à tous égards dans le cas du précédent. Le Citoyen Laval réunit la bravoure, la fermeté, les talents militaires. »*⁴⁷¹

464 BNUS, MS 0.477/1381, 9 brumaire an 7, [30 octobre 1798], [Schauenburg], *Au chef de la 100^e ½ brigade*

465 BNUS, MS 0.476/1219, 20 vendémiaire an 7, [11 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au C^{en} Schérer, Ministre de la guerre*

466 SHAT, B 2 339/42, 4 brumaire an 7, [25 octobre 1798], [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], *Armée française en Helvétie, Tableau par divisions de l'armée française en Helvétie à l'époque du 4 brumaire an sept*

467 BNUS, MS 0.478/1661, 11 frimaire an 7, [1^{er} décembre 1798], [Schauenburg], *Circulaire aux chefs de la 103^{ème}, de la 57, 37^{me}, 100^{me}, 109^{ème} et au chef de b^{on} de la 36^{ème}*

468 BNUS, MS 0.483/206, 20 frimaire an 7 [10 décembre 1798], [Schauenburg], *Tableau des cantonnements qu'occupe l'armée avec la situation détaillée des corps qui en font partie à l'époque du 20 frimaire an Sept*

469 Voir C.II.2.11 et 12 supra,

470 BNUS, MS 0.482, pp. 244-245, 9 frimaire an 7, [29 novembre 1798], *Ordre du jour*

471 BNUS, MS 0.483/12, non daté, frimaire an 7 [novembre - décembre 1798], [Schauenburg], *Notes sur l'Etat-major et sur les Corps*

C.II.1.16 : Présentation sommaire des troupes de la division Ménard / Brune

Après la présentation aussi approfondie que possible des troupes subordonnées au général Schauenburg tout au long de l'année 1798, une présentation, au moins sommaire, de celles amenées dans le Pays de Vaud par le général Ménard et conduites contre Berne par le général Brune permet de mettre en évidence quelques observations et comparaisons.

Dès le départ il a été fait le choix de ne pas se pencher de manière aussi détaillée sur cette « division de l'armée d'Italie » pour deux raisons principales :

- la durée somme toute très brève de leur séjour en territoire suisse ;
- leur part tout aussi modeste au renversement de la puissance bernoise.

Seule leur histoire d'amalgame et leur participation aux combats sera esquissée ici. Il n'y a eu analyse ni des corps des officiers, ni des registres matricule des soldats.

C.II.1.16.1 : Amalgames :

Les 4 demi-brigades étudiées confirment qu'entre la théorie législative et la réalité il n'y a pas de rapport. Pour ces troupes aussi la règle reste purement théorique pour le second amalgame en tout cas, comme le montrent les tableaux précis sous Annexe 6.

La 18^e de ligne réunit les restes de 2 bataillons de ligne – des 23^e et 35^e régiments, ci-devant *Royal et Aquitaine* – et 15 bataillons de volontaires provenant principalement des régions Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Seuls un bataillon de la Corrèze et un autre de Paris font exception. L'histoire d'amalgame de la 18^e de ligne montre aussi que les 199 premières demi-brigades de première formation sont, le plus souvent, constituées comme la loi le prévoyait. Le nombre "excédentaire" de bataillons de volontaires a contraint à la formation de demi-brigades portant des numéros à partir de 200 et même des demi-brigades "provisoires". Des cas identiques sont illustrés par les 38^e, 57^e, 97^e, 100^e, 106^e et 109^e demi-brigades.

La 25^e de ligne réunit aussi les restes de 2 bataillons de ligne des 42^e et 51^e régiments, ci-devant *Limousin* et *La Sarre* – et avec ici ceux de 7 bataillons de volontaires et d'une compagnie de grenadiers de la 26^e demi-brigade de première formation. Les bataillons de volontaires viennent des mêmes régions que pour la 18^e de ligne.

La 32^e de ligne réunit les restes de 4 bataillons de ligne – des 11^e, 59^e, 70^e et 40^e régiments, ci-devant *La Marine*, *Bourgogne*, *Médoc*, *Soissonnais* – et de 8 bataillons de volontaires, provenant toujours des mêmes régions, à l'exception de ceux qui viennent du Haut-Rhin et de la Haute-Saône.

Comme la précédente, la 75^e réunit aussi 4 bataillons de ligne – des 35^e, 59^e, 82^e et 13^e régiments, ci-devant *Aquitaine*, *Bourgogne*, *Saintonge* et *Bourbonnais* – et 8 bataillons de volontaires de provenances plus diverses, allant des Landes au Bas-Rhin et de la Manche à l'Ardèche. Ainsi ce corps partage l'héritage du 15^e régiment avec la 18^e de ligne et celui du 59^e avec la 32^e de ligne.

Pour les 32^e et 75^e demi-brigades, si le nombre de bataillons est élevé, la proportion de base voulue est respectée : au total 8 bataillons de ligne pour 16 bataillons de volontaires.

Dans les $\frac{3}{4}$ des demi-brigades de première formation (12 sur 16) entrant dans la composition de celles de seconde formation, les proportions correspondent au principe de base. Parmi ces 12 demi-brigades il y a des bataillons issus de 10 régiments de ligne. Les régiments *Aquitaine* et *Bourgogne* se trouvent dans la composition de 2 demi-brigades.

En prenant en compte les origines géographiques de ces troupes, elles sont bien plus "méridionales"

que celles conduites par Schauenburg. Il y a 26 départements représentés par les bataillons de volontaires. 27 viennent régions actuelles Occitanie (9), Auvergne-Rhône-Alpes (12) et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (6) avec en plus 1 bataillon corrézien et 8 seulement viennent du nord de la Loire. Leur présence en terres majoritairement romandes, combinée à la brièveté du séjour de ces demi-brigades en Suisse, ne permet pas de mettre en évidence des différences de comportement par rapport aux autres troupes.

C.II.1.16.2 : Combats :

Venues de l'armée d'Italie où certaines se battent depuis 1795, ces troupes ont un passé bien différent de celles de Schauenburg. Un seul bataillon constitutif (dans la 75^e de ligne) a participé à la Vendée, le 1^{er} des volontaires de l'Ardèche, à fin janvier 1795.

On trouve la 18^e demi-brigade notamment à Lodi, Castiglione et Arcole en 1796 et Rivoli en 1797. Elle mentionne Fribourg dans son historique :

*« Le 2 mars 1798, la 18^{ème} de ligne (Brigade Pichon) arrive devant Fribourg. La ville, sommée de se rendre, fait mine de résister. La nuit même, le sergent Barbe, de la 18^{ème}, avec un détachement composé du fourrier Tisch et de 13 hommes, réussit à escalader la muraille et à s'introduire dans la place sans éveiller l'attention des assiégés. Se défilant dans l'ombre, il atteint le poste qui garde une des portes de la ville, le surprend et l'égorge. La porte est ensuite ouverte à nos troupes qui s'emparent sans peine de Fribourg. A la suite de cette action d'éclat, le sergent Barbe fut nommé sous-lieutenant. »*⁴⁷²

Passant sous silence son bref passage en Suisse, l'historique de la 25^e de ligne énumère, entre autres, les noms de Loano pour 1795, Millesimo et Arcole pour 1796 et le siège de Mantoue pour 1797.

La 32^e de ligne est à Loano en 1795, Millesimo, Roveredo, Bassano et Arcole en 1796 et Rivoli en 1797. L'historique publié à la fin du XIX^e siècle cite une correspondance du 9 mars 1798 :

*« La prise de Berne n'est plus une nouvelle pour vous. Elle nous a coûté deux ou trois combats et quelques hommes. Rien ne nous retient plus que la perception des contributions imposées aux Suisses et l'établissement de la nouvelle Constitution helvétique. La 32^e a un bataillon dans Berne et deux autres dans un village aux environs. Elle n'a pas brûlé une amorce dans cette campagne. »*⁴⁷³

La suite se penche sur la campagne d'Egypte.

Les batailles de Loano (1795), Arcole, Rivoli, Millesimo, Lodi notamment en 1796 et Mantoue en 1797, marquent le parcours de la 75^e de ligne. Il n'y a aucune allusion au bref passage en Suisse.

On peut s'étonner que des troupes avec un « palmarès » aussi prestigieux se soient trouvées bloquées sur la Singine et n'ayant pu franchir de manière décisive le pont de Neuenegg. Ce n'est pas le lieu ici d'approfondir cette question.⁴⁷⁴ Leur épopée égyptienne, infiniment plus "prestigieuse", a surpassé dans leurs historiques l'éphémère, et peu glorieux, passage en terre helvétique.

Comme les registres matricule n'ont pas été passés en revue, une connaissance précise des pertes françaises manque encore à ce jour. Les différentes publications suisses évoquent souvent un nombre d'environ 400 blessés. Au vu des constatations établies pour les autres affaires qui ont eu lieu en 1798 en Suisse, cela paraît une estimation trop élevée. Il n'y a eu que peu d'hommes réellement engagés dans les combats sur la Singine. On devrait dès lors être plus près des chiffres constatés dans la division de l'Erguel : une trentaine de morts ou décédés des suites de leurs blessures.

472 <http://18eme-de-ligne.fr/empire/index.php/pages/18e>, 27.03.2023.

473 PIÉRON, Gustave Louis Eugène, *Histoire d'un régiment. La 32^e demi-brigade (1775-1890)*, Paris, A. Le Vasseur, 1890, p. 85

474 On se référera notamment aux articles de HINTERMANN, Robert : « Le combat de Neuenegg, 5 mars 1798 », *Revue militaire suisse*, 1910 : N° 11, novembre, pp. 845-862 et N° 12, décembre, pp. 949-967 et STEINER, Gustave : « La chute de l'ancienne Confédération », in : *Histoire militaire de la Suisse*, Berne, Commissariat central des guerres, 1918, 7^e cahier, 6^e chapitre, pp. 125-132.

Avec un ratio de 4 à 6 blessés par tué, cela porte l'estimation à environ 120 à 180 blessés, soit environ 2 centaines mises hors de combat. Cela correspond à une bonne moitié des blessés français lors de l'affaire de Stans, autrement plus violente et difficile pour les troupes françaises, mais victorieuse, contrairement à Neueneegg.

C.II.1.17 : Éléments de synthèse concernant l'infanterie de ligne

Après avoir étudié ces 19 demi-brigades d'infanterie de ligne engagées à l'entrée de Brune et Schauenburg en Suisse et pour la suite des opérations, quelques observations et constatations peuvent être mises en exergue. Beaucoup de ces corps étaient présents, à un moment ou un autre, lors d'un ou plusieurs épisodes de combats en Suisse en 1798. Parmi les 15 demi-brigades sous Schauenburg, seules les 103^e, 36^e, 37^e, 84^e et 100^e n'ont pas combattu. Cela s'explique par l'éloignement du front pour la 103^e et l'arrivée tardive, en automne, des 4 autres. Toutes les autres ont été engagées sur différents fronts, une ou plusieurs fois selon les époques de leur séjour. Chez Brune, ce sont les 18^e et 25^e qui ont porté le feu contre Berne.

C.II.1.17.1 : Amalgames

Ces demi-brigades montrent qu'entre la théorie des dispositions législatives mettant en œuvre les deux amalgames et la réalité des corps présents en Suisse, il y a des écarts considérables. Pour ces troupes en 1798, la règle est en réalité l'exception. Seules les 3^e, 37^e et 103^e de ligne correspondent au principe de base, soit de réunir en 1 demi-brigade de seconde formation les restes de 2 bataillons provenant des régiments de ligne d'Ancien Régime et de 4 bataillons de volontaires.

Dans le corps des officiers, les proportions sont à l'inverse des proportions théoriques d'un tiers provenant de l'Ancien Régime et deux tiers des bataillons de volontaires. Dans la 3^e demi-brigade 80,6 % des officiers sont des militaires issus de l'Ancien Régime, dans la 103^e ces derniers représentent encore 63,24 %. Les soldats de la Révolution sont conduits majoritairement par des officiers issus des soldats et sous-officiers d'Ancien Régime, soit par arrivée directe avec les bataillons de ligne, soit par un retour à la vie militaire par enrôlement dans les bataillons de volontaires. C'est en cela que l'esprit des amalgames est respecté : l'expérience des anciens permet de former, encadrer, canaliser et conduire "l'enthousiasme" révolutionnaire.

Les 16 autres demi-brigades présentent toutes des variations – différentes – de la « règle » :

- les 36^e, 38^e, 97^e, 100^e, 106^e et 109^e (6) ne comptent dans leurs rangs que les restes d'un seul bataillon issu d'un régiment de ligne ;
- les 18^e, 25^e, 31^e, 32^e, 36^e, 38^e, 57^e, 75^e, 84^e, 89^e, 97^e, 100^e, 106^e et 109^e (14) comportent les restes de 5 à 15 bataillons de volontaires, au lieu des 4 prévus par la loi ;
- les 44^e et 76^e (2) comptent 3 bataillons provenant des régiments de ligne ;
- la 76^e compte des troupes provenant de pas moins de 16 corps et unités différents, en plus des 3 bataillons de régiments de ligne. Les 61^e et 76^e demi-brigades de première formation, ainsi que les restes de la 62^e (qui en réalité n'a jamais été organisée), amènent des restes de 2 bataillons d'un même régiment de ligne, le 31^e (ci-devant *Aunis*), en plus des hommes d'un 3^e bataillon de ligne. Il y a en plus les restes de 8 bataillons de volontaires et d'une série importante d'apports complémentaires de compagnies ou de fragments de corps divers.
- la 18^e présente un profil proche avec 2 bataillons de régiments de ligne et 15 bataillons de volontaires. Le second amalgame réunit 4 demi-brigades de 1^{re} formation et 3 bataillons divers.

A l'exception notable des 18^e et 76^e de ligne, il semble que le premier amalgame a été fait avec plus de rigueur : des 50 demi-brigades⁴⁷⁵ de première formation, les 1^{re}, 4^e, 21^e, 26^e, 42^e, 45^e, 47^e, 54^e, 69^e, 70^e, 74^e, 80^e, 83^e, 84^e, 86^e, 91^e, 92^e, 101^e, 111^e, 116^e, 117^e, 118^e, 122^e, 127^e, 129^e, 152^e, 162^e, 163^e,

475 Cela représente le 21,7 % ou un gros cinquième des 226 demi-brigades de bataille de première formation.

173^e et 186^e (30, soit le 60 %) étaient conformes au principe de base posé par la loi. Les 6^e, 35^e, 36^e, 61^e, 62^e, 76^e et 109^e comptaient aussi toutes un bataillon d'Ancien Régime mais avaient au moins 3 bataillons de volontaires, voire plus. Cela représente 14 % de l'échantillon. Seules les 200^e, 201^e, 203^e, 204^e, 205^e, 209^e et 209^e *bis*, 211^e, 1^{ère}, 2^e, 3^e, 5^e et 6^e demi-brigades *provisoires* ne comptaient pas de troupes d'Ancien Régime en leur sein mais 3 bataillons de volontaires, voire plus. Elles formaient le 26 % de l'échantillon.

Est-ce là une indication de l'écart entre la perception théorique parisienne, autoritaire et centralisée, et la réalité du terrain qui impose aux militaires une interprétation pragmatique tenant compte des contraintes locales ? Seule une étude ciblée des procédures d'amalgames permettrait d'en amorcer l'analyse. Elle n'a pas sa place dans la présente étude.

C.II.1.17.2 : Corps des officiers

Un constat général s'impose d'emblée : seuls 2 des officiers actifs en Suisse ont commencé leur carrière militaire par une incorporation après la mi-octobre 1793. Âgés de 24 et 30 ans, engagés et incorporés en avril 1794 et en novembre 1795, ils appartiennent aux 57^e et 36^e de ligne. Les officiers ayant entamé leur carrière militaire après la proclamation de la République ne représentent que le 9,23 % du corps des officiers, proportion fortement augmentée par la 57^e à nouveau, où ils représentent 18,39 %.

L'immense majorité compte plus de 5 à 6 ans de vie militaire ininterrompue en 1798. Près des deux tiers (59,39 %) ont entamé cette carrière sous l'Ancien Régime, mais ils ne sont que 8 (sur 547!) à avoir obtenu un grade d'officier avant la Révolution. Un gros tiers de ces « vétérans » a cependant gravi sous l'Ancien Régime quelques échelons dans la hiérarchie des sous-officiers. Ceux qui sont restés simples soldats sous l'Ancien Régime ont en général connu des avancements rapides, voire dès le jour de leur enrôlement dans les bataillons de volontaires, même dans les bataillons de régiments de ligne, avec des grades allant de caporal à capitaine. Une part considérable (environ 40%) des officiers sans passé militaire préalable, issus des volontaires, ont été promus le jour de leur enrôlement. Il fallait remplacer les 91,5 % d'officiers d'Ancien Régime ayant abandonné leur poste ou été révoqués, suspendus et/ou destitués.⁴⁷⁶

Pour 101 (11,87 %), pas de données permettant de discerner une origine ; pour les 832 (89,17 %) dont le lieu de naissance est indiqué, leur provenance géographique se situe dans 82 départements. Parmi ces 832 origines identifiées, les plus forts contingents viennent de la Meurthe (52 officiers, 6,25 %), suivis de la Seine (45, 5,41 %), du Rhône-et-Loire (40, 4,81 %), du Jura (37, 4,42 %). 5 départements comptent entre 20 et 22 ressortissants, 9 entre 15 et 19, 14 entre 10 et 14. Les officiers nés à l'étranger sont au nombre de 18 (2,16 %) : Suisse, Italie, Allemagne et Belgique. Pour ces deux derniers pays, il faut relativiser car, au moment de leur enrôlement, ces militaires étaient en partie considérés comme citoyens français. Une comparaison avec les cartes d'origines proposées par Bodinier montre que ces résultats ne recoupent que partiellement les données d'ensemble qu'il a réunies⁴⁷⁷. Celles-ci sont principalement confirmées avec les départements du Jura et de la Meurthe qui ressortent du lot. Les Ardennes ont 22 natifs, Côte-d'Or, Doubs et Haute-Saône se trouvent dans les départements comptant entre 15 et 20 ressortissants.

Dans sa majorité, le corps des officiers est représentatif d'une force armée provenant des départements situés au nord de la Loire, avec une forte présence du nord-est de la France. Ce sont des officiers qui ont encadré et commandé les armées de Sambre-et-Meuse, du Nord, du Rhin, de Mayence, de Rhin-et-Moselle. Ils ont conduit des troupes qui ont porté, avec succès après des débuts compli-

476 BODINIER – 1987, pp. 92-94

477 BODINIER – 1987, p. 143.

qués, l'effort de guerre pendant la Première Coalition (1792-1797) contre l'Empire sur la partie septentrionale de la France. Il y a l'exception notable de la 57^e de ligne provenant du Midi et active uniquement en Italie pendant la même période (comme celles de Brune). Les troupes du nord ont conquis les Pays-Bas espagnols, la République des Provinces-Unies et la rive gauche du Rhin du Saint-Empire, celles du sud une partie significative de l'Italie, transformant ces parties de l'Europe soit en départements français, soit en une des Républiques-sœurs: Républiques batave (1795), cisalpine, ligurienne (1797), romaine (1798) et de nombreuses autres à l'existence éphémère.

Les qualités de chefs des officiers, tant dans la conduite au combat que dans la tenue des troupes pendant la majeure partie de leur temps – celui de l'occupation d'une position dans le pays – apparaissent déterminantes dans la bonne tenue des troupes. Le suivi le plus strict possible du général en chef met en lumière la majorité des cas de défaillances. Un constat s'impose : les officiers cités dans les rapports concernant des opérations spécifiquement militaires le sont toujours pour leur courage, leur détermination, leur exemplarité dans les combats. En revanche, les noms des officiers apparaissant dans la correspondance en période de résidence le sont presque exclusivement pour différents abus ou du laisser-aller dans la surveillance dont le comportement du soldat doit faire l'objet.

Parmi les abus, sans être exhaustif, la filouterie d'auberge, l'exigence de prestations ou réquisitions auxquelles on n'a pas droit mais qu'on s'arroge en tant qu'officier (plus qu'en tant que Français), les pressions exercées sur les autorités locales, voire le simple citoyen, pour obtenir une action ou une abstention qui arrange, les malversations à l'encontre des civils, de leurs autorités ou au détriment de la République, le non-respect dû aux subordonnés... Quelques cas suffisamment documentés figurent dans les chapitres de leurs corps. Les cas sont trop peu nombreux pour établir une ou plusieurs corrélations-types généralisables entre le comportement incorrect et le passé et la carrière des officiers, selon le grade. Des éléments plus précis font l'objet d'un chapitre spécifique : C.V.2 infra.

L'analyse transversale par grade donne d'autres indications⁴⁷⁸. Elle renseigne sur l'évolution des carrières aux différents niveaux, avec notamment des comparaisons entre régiments de ligne et bataillons de volontaires, les structures d'âge, les origines régionales et départementales.

C.II.1.17.3 : Troupe

Les références extraites des registres matricule confirment le très petit nombre de militaires "sans-grade" d'Ancien Régime qui font l'objet de notations. La grande majorité des hommes provient des différentes levées faites entre fin 1791 et 1793. Aucune précision des registres matricule ne permet de savoir si, en partie au moins, ils ont connu une expérience militaire antérieure (gardes locales, milice par exemple). Un autre important contingent, relevé en fin 1797, se justifie par les pertes essuyées par les demi-brigades qui ont participé à la vaine défense de Kehl. En effet, les 24 bataillons de 8 des 10 demi-brigades combattantes en Suisse se trouvent parmi les 40 bataillons qui ont été engagés dans ce secteur. 6 autres bataillons, avec la même expérience, viendront encore avec les renforts de brumaire : les 84^e et 100^e de ligne. Les 3/4 des défenseurs de Kehl se trouvent ainsi en Suisse au cours de 1798.

Au moment où ces troupes entrent en Suisse, les hommes, comme chez les officiers, ont au moins un vécu militaire moyen de 4 à 6 ans.⁴⁷⁹ Il s'agit d'une véritable armée professionnelle qui intervient contre des miliciens qui ne sont entraînés que quelques dimanches par année, en particulier dans le maniement de leurs armes personnelles, domaine dans lequel les observateurs français relèvent leur évidente maîtrise. Cette vie militaire de longue durée peut expliquer, au sein des corps, le nombre de réformes, retraites et radiations pour longue absence (à l'hôpital ou en congé). Le 48,01 % des ré-

478 Voir chapitre C.V.2.2 infra.

479 Voir Tableau T19 Structure par âges de l'infanterie de ligne, sous Annexe 21.

formés (362 hommes sur 754) sont entrés en service entre le 11 juillet 1792 et le 27 juillet 1794.

La levée de 1797 se caractérise dans certains corps par un taux considérable de désertions (72,27 %), souvent en groupes régionaux au rythme des travaux agricoles (semis-moissons-vendanges). A cela s'ajoutent les réformés (34,88 %, 263 hommes sur 754), la plupart considérés comme inaptes aux efforts imposés par la vie militaire. Les Alsaciens, surtout du Haut-Rhin, pourraient faire l'objet d'une étude plus approfondie, probablement par canton, voire par commune pour préciser les origines et suites de ces indications.

En 1797 les hommes incorporés proviennent de la région où se trouvent la majorité des corps : la partie septentrionale et orientale de la France, qui correspond plus ou moins aux régions actuelles "Grand-Est" et "Bourgogne-Franche-Comté".⁴⁸⁰ Ces nouveaux arrivés n'ont de ce fait aucun lien avec les "racines" des demi-brigades (bataillons de volontaires par département en particulier), sous réserve de la présence, par le fruit du hasard, parmi les bataillons de volontaires constitutifs de la demi-brigade d'un bataillon venant justement de ces régions.

Une place particulière revient aux « *enfants de troupe* », statut réservé aux enfants de sous-officiers et de leurs épouses, le plus souvent blanchisseuses, raccommodeuses ou vivandières, qui émargent au corps. Ce statut existe déjà sous l'ancien régime, formalisé par une ordonnance de 1766 :

« *En France, où ce fait n'est ni institutionnalisé ni aussi fréquent, on rencontre des épouses de soldats vivant à l'armée surtout dans les corps étrangers ou les compagnies détachées d'invalides qui tiennent garnisons dans les forteresses. (...) Un arrêté du 7 thermidor an VIII (26 juillet 1800) reprend l'essentiel de l'ordonnance de 1788 en introduisant quelques modifications. Les enfants pourront être inscrits dès l'âge de deux ans. Ils devront être nés légitimes d'une femme, attachée au corps comme blanchisseuse ou vivandière, et d'un militaire. Ils recevront l'instruction militaire, et à 16 ans seront invités à souscrire un engagement d'ailleurs volontaire.* »⁴⁸¹

Ce statut explique les âges d'enrôlement très bas relevés, tant dans la troupe que dans le corps des officiers. Une étude plus poussée et étendue à une partie plus importante des forces armées de la République, devrait déterminer plus précisément les différents destins de ces enfants et du respect des normes édictées par l'ordonnance du 17 mars 1788 :

« *Deux enfants par compagnie seraient mis à la demi-solde. (...) ils seraient admis entre 6 et 8 ans. A 16 ans ils devaient s'engager ou, pour quitter le régiment, seraient tenus de payer 100 livres, somme à laquelle on estimait peut-être que se montaient les frais de leur entretien.* »⁴⁸²

Un bataillon pourrait ainsi compter jusqu'à 18 enfants, une demi-brigade 54. Dans la correspondance, il n'y a aucune mention les concernant. Ils n'apparaissent que fugitivement dans les registres matricule, le plus souvent au moment de leur radiation. Afin de « lisser » les données statistiques concernant les structures d'âge, la limite à 16 ans semble indiquer l'entrée potentielle dans la vraie vie militaire, le plus souvent comme tambour, correspondant à l'âge à partir duquel on peut les intégrer dans le calcul.

Les mutations vers d'autres corps et les promotions sont globalement assez peu fréquentes. Le groupe complet de canonnières de la 106^e de ligne, muté à l'artillerie de marine, apparaît comme une exception. Près des 2/3 des promotions interviennent dans 2 corps : 55 sous-officiers dans la 38^e de ligne et 24 dans la 109^e de ligne, ce qui apparaît comme une autre exception. En général, elles restent peu nombreuses, le plus souvent imposées par la perte d'un sous-officier tombé au combat, par la retraite ou la réforme ou encore par la promotion récompensant un comportement héroïque sur le champ de bataille. Les promotions à un grade d'officier sont encore plus rares, 11 au total. Cela

480 Cf. tableau infra.

481 CORVISIER, André, « La société militaire et l'enfant », In : *Annales de démographie historique*, 1973. Enfant et Sociétés, pp 334-338, https://www.persee.fr/doc/adh_0066-2062_1973_num_1973_1_1201 31.01.2021

482 Ibidem, p. 339.

s'explique par la « réserve » que constituent les officiers « surnuméraires » ou « à la suite », issus des amalgames et attendant d'être remis en activité (cf. chap. C.V.2.1 infra).

Le nombre de jugements intervenant dans ces 10 demi-brigades est lui aussi peu élevé, un aspect en général confirmé après l'arrivée des renforts en fin d'année. La 84^e de ligne s'illustre négativement dans ce domaine, présentant autant de prévenus (21) devant le Conseil de guerre que les 76^e (19) et 109^e (24) qui, elles, sont présentes pendant 10, respectivement 8 mois de l'année. L'analyse complète, avec une comparaison avec les demi-brigades légères, figure au chapitre spécifique (cf. chap. D.V.3 et D.V.4 infra).

La lourdeur des sanctions, plusieurs condamnations à mort, souvent confirmées après révision du procès, ou par contumace, est impressionnante.⁴⁸³ L'absence de toute condamnation à des peines inférieures à une année de prison ou de fers dans les registres matricule peut en partie être vérifiée dans les procès-verbaux de jugement. Les prévenus acquittés ne font pas l'objet d'une mention dans les registres matricule. C'est par exemple le cas lorsqu'un sous-officier est condamné à une peine "légère" mais est simultanément dégradé ou déclaré « *indigne de servir* ». Cela explique le décalage qui apparaît entre le nombre de mentions dans les registres matricule et le nombre de prévenus déférés devant le Conseil de guerre. Aucun des dossiers d'archives administratives des corps étudiés n'a conservé une forme de registre des punitions ou sanctions relevant de la discipline du corps.

Réformés, déserteurs, morts, voici les mentions les plus fréquentes relevées sur les registres matricule. Selon les calculs, les 10 demi-brigades étudiées, dont l'effectif total moyen est d'environ 21'779 hommes, voient leurs effectifs diminuer de 1620 hommes, soit de 7,44 %. La plus forte réduction provient de toutes les sortes de réformés, soit 754 hommes ou 3,46 % de l'effectif total moyen. Les désertions – 505 hommes – ponctionnent le 2,32 % des troupes, les 265 morts le 1,22 %. Plus d'un quart des morts (72) ne sont pas imputables aux opérations militaires. Le détail de toutes les mutations intervenues dans les registres matricule se trouve dans les tableaux *ad hoc*.⁴⁸⁴

Les origines territoriales de la troupe sont extrêmement diverses: 78 départements ont déjà été répertoriés. Plus de la moitié des soldats et sous-officiers viennent de 2 des grandes régions françaises actuelles, proches de la Suisse (Grand-Est et Bourgogne - Franche-Comté), un petit tiers des hommes provient de l'Alsace-Lorraine (558 hommes, 30,71 %) et des départements voisins (165 hommes, 9,1 %), surtout en raison des incorporations et enrôlements de 1797 et 1798. Une deuxième région proche de la Suisse complète cette répartition.

Tableau N° 7a :		Origines géographiques de l'infanterie de ligne présente en Suisse en 1798			
Région Grand-Est , avec les départements suivants :				723 / 1817 = 39,79 %	
<u>Haut-Rhin</u>	196	10,78 %	<u>Moselle</u>	47	2,59 %
<u>Bas-Rhin</u>	172	9,47 %	Marne	33	1,82 %
<u>Vosges</u>	76	4,18 %	Meuse	32	1,76 %
<u>Meurthe</u>	67	3,69 %	Ardennes	28	1,54 %
Haute-Marne	55	3,03 %	Aube	17	0,94 %
	566	31,15 %		157	8,64 %

483 Cf. chap. D.V.4 infra.

484 Cf. Annexe 4 : Synthèse des mutations dans l'infanterie de ligne

Tableau N° 7b : Origines géographiques de l'infanterie de ligne présente en Suisse en 1798					
Région Bourgogne – Franche-Comté , avec les départements suivants :				263 / 1817 = 14,47 %	
Jura	59	3,25 %	Haute-Saône	32	1,76 %
Saône-et-Loire	43	2,37 %	Doubs	30	1,65 %
Yonne	37	2,04 %	Nièvre	26	1,44 %
Côte-d'Or	35	1,93 %	Territoire de Belfort + Mont-Terrible	1	0,06 %
	174	9,58 %		89	4,89 %

19 départements comptent entre 10 et 19 ressortissants, 12 entre 20 et 29, 7 entre 30 et 39, 5 entre 40 et 49, 5 entre 50 et 100. Deux types de structures sont discernables dans les corps : des demi-brigades sans identité régionale forte qui illustrent apparemment ce "creuset national" que représenterait l'armée, d'autres sont fortement marquées régionalement. Dans ces dernières, on peut relever la tendance à une plus forte désertion, aspect peut-être à pondérer en raison de leur proximité de la Suisse et donc de la facilité à rentrer.

C.II.1.17.4 : Inspections

Les 10 demi-brigades engagées dans l'invasion et les combats contre les insurrections en mai et septembre sous les ordres du général en chef Schauenburg, ont été inspectées ou ont passé des "revues de détail" dans les semaines ou mois précédant leur entrée en Suisse par l'inspecteur général de l'infanterie ... Schauenburg, 2 des demi-brigades arrivant en fin d'année ont également été inspectées par lui. Le commandant en chef connaît ainsi les qualités et les défauts de pratiquement toutes les troupes (cadres et soldats) sous ses ordres ; il peut les engager avec un optimum d'efficacité en fonction de ce qu'il en attend, même si certaines inspections semblent remonter assez loin dans le temps, notamment pour les 109^e et 44^e demi-brigades.

Tableau N° 8 :	Inspections effectuées par Schauenburg, 1796-1798 :	
3 ^e :	26 nivôse an 6	15 janvier 1798
31 ^e :	15 pluviôse an 5	3 février 1797
38 ^e :	1 germinal an 5	21 mars 1797
89 ^e :	24 germinal an 5	13 avril 1797
97 ^e :	28 brumaire an 6	18 novembre 1797
76 ^e :	13 ventôse an 5	3 mars 1797
109 ^e :	15 prairial an 4	3 juin 1796
103 ^e :	12 floréal an 5	1 ^{er} mai 1797
106 ^e :	18 pluviôse an 5 *	6 février 1797
44 ^e :	21 messidor an 4	9 juillet 1796
84 ^e :	8 prairial an 5	27 mai 1797
100 ^e :	6 ventôse an 5	24 février 1797
* La date précise est inconnue. Une mention expresse de Schauenburg dans une lettre au Ministre indique qu'elles ont eu lieu à plusieurs reprises et il y a un tableau des officiers de cette date. ⁴⁸⁵		

485 BNUS, MS 0.475/913, 3 fructidor an 6, [20 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

Il ressort aussi de la correspondance que le général en chef connaît bien les chefs de brigade, son langage est facilement cordial: "Mon cher Untel" revient souvent en début de lettre. Cela ne l'empêche pas d'être exigeant dans ses données d'ordres et il n'hésite pas à exprimer si nécessaire le fond de sa pensée, si leur exécution ne donne pas les résultats escomptés. Pour plusieurs officiers supérieurs, il défend des propositions d'avancement ou de confirmation dans le grade supérieur. Le plus souvent, le Ministre et le Directoire exécutif le suivent, une recommandation de Schauenburg n'est pas sans influence à Paris.

C.II.1.17.5 : Combats / occupation

Les corps subissent globalement peu de pertes dans les opérations⁴⁸⁶, contrairement aux évocations qui en ont été faites en Suisse, au cours du XIX^e siècle. Cet aspect fait l'objet d'observations relevées dans le chapitre "Historiographie" (cf. chap. A.III.1 supra). Les chiffres retenus ici résultent du dépouillement intégral des registres matricule des demi-brigades qui interviennent en 1798 dans les combats en Suisse. Si des imprécisions ne sont pas exclues, vu la grande diversité de qualité des notations, ces registres ne sont pas des communiqués de victoire adressés au gouvernement ou à la presse pour servir la politique gouvernementale. Ce sont des documents administratifs qui justifient le versement des soldes aux corps, ainsi que la fourniture des équipements. Ils tendent au moins à la meilleure précision possible, compte tenu des circonstances et de la rigueur des administrateurs des corps, soumis à des contrôles périodiques. Faits par Schauenburg, ils sont très rigoureux. Les radiations en série à différentes dates, mentionnées dans les comptes rendus indiquent un maximum de "pertes" qui reste, lui aussi, dans des limites "raisonnables".

L'opération au coût humain le plus élevé pour les Français est celle contre Stans, bien qu'elle ne dure en réalité qu'une seule matinée. C'est sans doute aussi celle qui a le plus marqué les contemporains, en Suisse et à l'étranger. Selon les normes de notre temps, ces événements pourraient être considérés comme des crimes de guerre. A l'époque, après les atrocités survenues en Vendée et en Italie, il s'agit d'un incident, certes regrettable, mais « *inévitabile* » ou « *nécessaire* » selon les termes apparaissant plusieurs fois dans la correspondance.

L'invasion proprement dite, qui dure deux fois un jour de combats, n'a pas ponctionné un grand nombre de vies dans les troupes d'invasion, ni généré d'exactions rapportées. Les 6 jours de campagne en Suisse centrale représentent également un coût en vies françaises assez réduit, même si elles ne sont pas prises à la légère par le commandement français. L'attaque contre Sion ne génère pas non plus de grandes pertes mais, selon les perceptions du XXI^e siècle, il en résulte des actes qualifiables aussi de "crime de guerre".

La seule demi-brigade de ligne à participer à toutes les opérations menées en Suisse est la 76^e, à l'exception de celle de Sion qui a été menée par la seule 31^e. La demi-brigade de ligne ayant subi les pertes les plus importantes est la 44^e, qui se produisent toutes à Stans.

Si les cadres obtiennent de bons résultats sur le champ de bataille, ils peinent à garder le contrôle sur les hommes dans le séjour subséquent, même si des actes de générosité des soldats à l'égard des civils sont également rapportés, par exemple pour la 38^e de ligne. Cet aspect fait l'objet d'une attention particulière par ailleurs (cf. chap. D.I infra). L'attitude de la 106^e est particulièrement intéressante à cet égard.

Il ressort de nombreuses correspondances que certaines parties du pays sont difficiles à occuper, non à cause de l'attitude des habitants, de voies de communication difficiles, voire du climat hostile, mais surtout en raison du manque structurel de vivres, de la pauvreté généralisée, endémique, de la population. Les mentions de « *pays pauvre en subsistances* » ou de cantons incapables de fournir ne serait-ce qu'en partie des vivres aux soldats sont très fréquentes, dès que les troupes quittent les

486 Cf. Ann. 4. : « **Mutations ...** » infra.

plaines du Moyen-Pays occidental et central. C'est particulièrement le cas pour les cantons alpins et du sud des Alpes ainsi que de toute la Suisse orientale : Toggenburg, pays d'Appenzell et de Saint-Gall plus spécialement. Impossible pour de nombreuses petites communautés montagnardes ou de fonds de vallées de nourrir une centaine de bouches de plus. Une étude plus pointue des mesures imaginées, réalisées ou non, pour concilier possibilités locales et nécessités militaires figure dans un chapitre spécifique (cf. chap. C.VI et D.III infra). C'est aussi une mise en abyme des structures organisationnelles des armées françaises de l'époque en termes de subsistances.

La situation stratégique, résultat des postures menaçantes de la France et de l'Autriche sur les frontières septentrionale et orientale de l'Helvétie, ainsi que sur le Rhin face à l'Alsace, exige une « concentration » du gros des forces dans la Suisse alémanique. C'est un large arc de cercle allant de Bâle à Ragaz le long du Rhin, contournant le Fricktal, tête de pont impériale au sud du Rhin, en passant par Schaffhouse, seconde tête de pont française au nord du Rhin, jusqu'au Bodan puis, de là, au travers des Alpes, par-dessus le Gothard jusqu'aux cantons de Bellinzone et de Lugano. La Suisse devient l'avant-terrain opératif oriental de la France au nord des Alpes, un territoire tampon entre l'Empire et la République. L'armée française en Suisse appuie sa gauche sur le Rhin, avec sa tête de pont bâloise, sa droite, sur le lac de Lugano, à l'Italie.

Les effectifs des troupes dans la partie francophone de la Suisse restent très modestes tout au long de l'année, ce qui peut expliquer en partie une perception très différente par rapport à ce que, en Suisse alémanique, on appelle la « Franzosenzeit ». Ce constat est à nuancer en tenant compte de l'aspect des « troupes de passage » (cf. chap. D.IV infra) qui, lui, est épargné en 1798 aux alémaniques mais qui pèse lourdement sur les cantons traversés : Bâle, Soleure, Berne, Fribourg et Vaud en particulier.

C.II.2 : les demi-brigades d'infanterie légère, introduction générale

Au cours de l'année 1798, 6 demi-brigades d'infanterie légère interviennent en Suisse. Lors de l'invasion, elles sont au nombre de 3, totalisant 9 bataillons. L'une d'elles (3 bataillons) est sous les ordres de Brune, et les 2 autres (6 bataillons) sous les ordres de Schauenburg. Celle de Brune quitte la Suisse fin mars pour Toulon et l'Égypte et n'est pas remplacée.

Parmi les demi-brigades légères sous les ordres de Schauenburg, seule la 14^e reste en Suisse toute l'année. A la mi-mai, les 2 bataillons restants de la 16^e quittent la Suisse. Elle est remplacée une décade plus tard par la 20^e, à laquelle succède, après 3 décades, et pour un peu moins de 3 mois la 5^e, qui est remplacée après son départ par une demi-brigade de ligne. La 18^e légère arrive en Suisse en compagnie de la 57^e de ligne le 30 août. Elle en repart le 18 octobre. Dès cette date seule la 14^e est encore en Suisse. Au moment de remettre son commandement à Masséna, Schauenburg ne dispose que de cette seule demi-brigade légère.

Les 16^e et 5^e demi-brigades feront l'objet d'une étude de la même nature que les 10 de ligne « combattantes ». Pour les 18^e et 20^e, leur bref passage en Helvétie et leur non-participation aux opérations militaires n'ayant généré qu'un trop petit nombre de mentions dans les registres matricule, sont étudiées de manière plus sommaire, comme les 5 dernières de ligne.

La 14^e demi-brigade fait, au contraire, l'objet de l'étude la plus exhaustive pour toute l'infanterie. C'est l'ensemble du registre matricule (plus de 2600 entrées) qui a été saisi et analysé de manière spécifique pour les raisons qui seront indiquées dans la partie qui lui est consacrée (cf. chap. C.II.2.5 infra).

Les 2 demi-brigades légères chargées de l'invasion de la Suisse par le nord fournissent des mentions concernant les attelages, chevaux et pièces d'artillerie, informations qui manquent pour les corps entrant ultérieurement en Suisse en relèvement.

C.II.2.1 : 16^e demi-brigade d'infanterie légère.

La 16^e d'infanterie légère est l'une des 2 mises sous les ordres de Schauenbourg pour son entrée en Suisse. Dans la première proposition d'organisation du corps d'armée à constituer dans l'Erguel figure l'option de n'y détacher qu'un seul bataillon de la 16^e, stationné à Sélestat et de garder en réserve les deux autres à Strasbourg.⁴⁸⁷

Le 6 pluviôse suivant [25 janvier], c'est la totalité de la 16^e et de ses 2407 hommes qui se trouvent à Schlestatt et qui sont destinés à en partir le 14 pluviôse [2 février] pour se rendre, en passant par Huningue, à Delémont, à une date d'arrivée laissée en blanc d'abord puis fixée au 20 [8 février].⁴⁸⁸

Elle a été formée le 1^{er} ventôse an 4 [20 février 1796], avec les restes d'un bataillon de chasseurs, 8 bataillons de volontaires et 3 bataillons de chasseurs extraits de 3 "Légions" : Ardennes, Moselle, Rhin. Le détail figure au Tableau 6/2/1 sous Annexe 6 infra. En tant que partie de corps, il n'y a aucun ensemble d'hommes ayant une expérience collective remontant à l'Ancien Régime. Pour leur majorité, les unités combattantes réunies dans la 16^e légère ont été actives après la Révolution sur les fronts du Nord et de l'Est. Seul le 2^e bataillon de Lot-et-Garonne est à mi-août 1793 en Vendée.⁴⁸⁹

Le contrôle des services sur lequel se basent les renseignements concernant le corps des officiers⁴⁹⁰ date du 15 floréal an 6 [4 mai 1798]. Il a donc été établi lors du séjour de la 16^e en Suisse. Il est précédé d'un « *contrôle nominatif et indicatif de la moralité et de l'instruction des officiers* » du 7 vendémiaire an 6 [28 septembre 1797] duquel sont tirés les renseignements ci-dessous.

L'étude des données concernant le cadre de cette demi-brigade change radicalement la perception de manque d'expérience évoquée plus haut : il est largement dominé par des hommes issus des troupes d'Ancien Régime : 84/117, ou 71,79 %.

Ce ne sont pas moins de 34 régiments d'infanterie qui sont représentés. 11 officiers proviennent de 5 régiments suisses : les *Gardes suisses* et les régiments *Castella*, *Eptingen*, *Steiner* et *Vigier*. En plus de ces origines d'infanterie, il y a des officiers venant d'autres troupes d'Ancien Régime, tant de cavalerie (chasseurs et dragons) que d'artillerie. Les régiments *Roy-infanterie* et *Castella* suisse comptent le plus de représentants, avec chacun 4 officiers sortis de leurs rangs. Les mentions de campagnes vécues sont significatives :

« *A fait les quatre dernières campagnes du Hanovre* »⁴⁹¹, « *A fait six campagnes de mer* »⁴⁹², « *A fait les campagnes sur les côtes de Brest en 1782-83* », « *A fait la campagne d'Amérique, 1792-93* »

Le manque d'expérience des combats en tant que corps, au moment de la Révolution, est compensé par cette expérience très étendue d'officiers qui doivent, selon le concept même des amalgames, pouvoir amener aux volontaires des bataillons révolutionnaires le savoir-faire indispensable pour faire la guerre.

37 de ces officiers ont déjà franchi un ou plusieurs échelons de la hiérarchie des sous-officiers sous l'Ancien Régime, un seul atteint le grade de quartier-maître trésorier en 1779. Les échelons de sous-

487 SHAT, B 2 63, 8 pluviôse an 6 [27 janvier 1798], *Armée du Rhin, Département de la Guerre, 2^e Division, Bureau du mouvement, Rapport au Ministre de la guerre*

488 BNUS, MS 0.483/19, 12-13 pluviôse an 6 [31 janvier – 1^{er} février 1798], *Copie des ordres et lettres écrits par M. le général Duvignan, sous-chef de l'état-major général, relatives aux mouvements des troupes aux ordres du général Schauenbourg* et SHAT, B 2 338/31^{bis}, 14 pluviôse an 6 [2 février 1798], *Strasbourg, Le citoyen Viotte, agent général au quartier général*, [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif] et BNUS, MS 0.450/fol 16, 14 pluviôse an 6 [2 février 1798], [Schauenbourg], *Au général Nouvion, à Delémont*

489 VALIN, op.cit., carte 2, p. 58. « Effectifs (...) au 15 août 1793 (de la victoire républicaine à Nantes jusqu'à la défaite vendéenne à Luçon) »

490 SHAT, Xb 332

491 Guerre de Sept-Ans, 1756-1763.

492 Le *Royal-Roussillon* est affecté dès 1762 au service de la Marine et des Colonies et à la garde des ports.

officiers sont franchis par 19 officiers entre mi-1789 et septembre 1794.

28 soldats d'Ancien Régime deviennent directement officier (14 sous-lieutenants, 5 lieutenants, 7 capitaines, un "officier de cavalerie" et un adjudant-chirurgien-major). Depuis cette première nomination éclair, 10 de ces officiers n'ont par la suite connu aucun avancement. La raison du blocage ressort des qualifications : 8 sur ces 10 officiers cumulent une double note peu flatteuse :

« *sans théorie et sans pratique* ».

Elle est compensée pour 6 d'entr'eux par :

« *bonne conduite* », « *bonnes moeurs* », voire « *a fait des progrès* » ou a « *du zèle* ».

Une vie militaire ininterrompue depuis leur engagement, en 1755 pour le plus ancien, vaut pour 52 officiers, alors que les 32 autres ont interrompu leur vie militaire entre la fin de leur engagement sous l'Ancien Régime et leur enrôlement dans les bataillons de volontaires, au cours des années 1791-1792. Ce sont les 3^e bataillon de la Haute-Saône avec 13 officiers et le 2^e du Lot-et-Garonne avec 6 officiers qui en ont recueilli le plus grand nombre.

76 des officiers d'Ancien-Régime ont fait l'objet de qualifications. En regroupant les informations, selon qu'elles qualifient les aptitudes militaires ou personnelles, l'image écorne ici encore quelque peu la qualité d'exemple qu'on en attend. Ils ne sont que 26 à bénéficier des appréciations « *a de la théorie* » et/ou « *a de la pratique* » contre 44 à mériter la notation contraire. Il existe certes des qualifications croisées, un officier connaissant la théorie peut manquer de pratique, le contraire est relevé à la même fréquence. Pour une moitié, ces notations négatives sont aussi pondérées par « *a fait quelques progrès* ». C'est expressément le contraire pour 11 officiers, alors qu'ils sont 8 à être gratifiés de « *peu de / sans talents* ».

Quant à leur personnalité, les « *bonne conduite* » et « *bonnes moeurs* » en qualifient au total 49, certains bénéficiant en plus de qualificatifs concernant leur *zèle* (8) ou leur *bravoure* (3).

Les mentions peu élogieuses des autres sont : « *sans moeurs* » ou des « *moeurs irrégulières* » voire une « *mauvaise conduite* » attribuées à 18 officiers, alors que le terme de « *crapuleux* » apparaît à 8 reprises (c'est à dire un dixième des officiers évalués !). Pour un chef de bataillon des doutes sur ses opinions figurent dans ses qualifications et lui méritent une inculpation. Pour la suite des carrières, l'inspecteur ne fait que 3 propositions de promotion et précise que 4 autres ... attendent leur retraite.

Qu'en est-il des 33 officiers issus des volontaires ? Sur le plan de leurs carrières, les $\frac{2}{3}$ de ces officiers ont passé d'au moins un mois à plusieurs années au rang des soldats volontaires, après quoi, 7 sur ces 21 ont gravi les échelons en passant par les grades de sous-officier, alors que 14 deviennent sans autres officier à différents grades, du sous-lieutenant au capitaine. Seuls 4 sont promus au jour de leur enrôlement à un grade de sous-officier et 6 le sont à un grade d'officier.

Parmi ces volontaires nous trouvons les 2 autres chirurgiens-majors. Leur carrière évolue selon un schéma propre, leurs études de médecine s'étant le plus souvent encore faites sous l'Ancien Régime.

Un seul regroupement d'origine militaire est bien discernable. Les 33 officiers passés par le 12^e demi-brigade de première formation constituent l'ensemble de cadres le plus cohérent. Avec les 13 officiers issus du 3^e bataillon de la Haute-Saône, les 5 du bataillon du Roussillon et les 9 du 2^e bataillon de volontaire du Lot-et-Garonne. Ils forment, avec leurs 6 camarades issus de l'Ancien Régime passés par les mêmes bataillons, un gros quart du corps des officiers de la 16^e légère.

Pour les qualités personnelles et militaires il y a peu de différences notables par rapport aux camarades d'Ancien Régime. Les « *peu de théorie* » et/ou « *peu de pratique* » dominent avec 21 mentions (les $\frac{2}{3}$ de l'effectif !). Si des « *talents* », du « *zèle* » ou une « *connaissance de son état* » apparaissent à 11 reprises au total, des progrès sont notés pour 10 d'entr'eux et 3 sont évalués comme dépourvus de talents ou d'intelligence, un officier attend sa retraite et un dernier est estimé trop faible

pour assumer la vie militaire.

La vraie différence apparaît au niveau de la personnalité : il n'y a aucune mention négative expresse, alors qu'ils sont 29 à bénéficier de l'une des mentions soulignant leur « *bonnes moeurs* » ou leur « *bonne conduite* ». On est loin de l'image des soudards révolutionnaires. Au total, les $\frac{2}{3}$ du corps des officiers de la 16^e légère bénéficient d'une évaluation de caractère positive. Les mentions négatives sont attribuées seulement aux officiers issus des troupes d'Ancien Régime.

Les origines géographiques de la 16^e légère se démarquent par les 10 officiers d'origine étrangère. Malgré les vétérans des régiments suisses, il n'y a aucun ressortissant helvétique. Les 6 Italiens dominent, venant du Piémont, de la Lombardie et des Etats-du-Pape. Ils sont accompagnés de 2 Allemands, d'un Belge flamand et d'un Russe d'Estonie. Aucun étranger n'est annoncé comme ayant servi dans un régiment étranger, les données sont muettes sur ce sujet. Le Malinois a servi dans le 9^e régiment de cavalerie ci-devant *Artois-cavalerie* et un des Piémontais a fait partie du *Royal-Corse*. Les 17 représentants de la Haute-Saône et les 15 du Lot-et-Garonne sont les regroupements significatifs des 33 départements répertoriés. Les 13 Alsaciens sont 6 du Bas- et 7 du Haut-Rhin.

Dans le registre matricule⁴⁹³, 210 références ont pu être retenues sur les 4290 premiers numéros. Avec un effectif moyen de 2360 hommes pendant la période où elle était au complet en Suisse, ce sont 8,9 % des hommes qui ont ainsi fait l'objet d'une inscription.

Les hommes entrés dans la vie militaire sous l'Ancien Régime ne sont que 3 : 2 chasseurs sont réformés et un sergent est mort de ses blessures le 3 mai après les combats en Suisse centrale. 44 hommes sont enrôlés avant la proclamation de la République, 77 le sont ensuite jusqu'à thermidor an 2. Les 71 derniers sont enrôlés après la formation, en février 1796, de la 16^e légère, surtout en 1797 et 1798 (cf. Tableau T21 Structure par âges sous Annexe 21 infra).

Provenant de 51 départements différents, la seule esquisse d'identité territoriale discernable s'approche de celle des officiers et tourne autour des bataillons de volontaires ayant formé la 12^e demi-brigade légère de première formation : ce sont les 34 de la Haute-Saône qui dominent, accompagnés d'un douzaine du Lot-et-Garonne.

La présence de la vingtaine d'Alsaciens du Bas- et du Haut-Rhin s'explique par leur enrôlement majoritaire en 1797-98 pour compléter les effectifs. Les 19 hommes de la Meuse et les 11 Ardennais s'expliquent plus difficilement, leurs enrôlements s'étalant sur une période de 5 ans, sans cumul particulier sur une courte période. Ces 96 hommes représentent en 6 départements les bons 45 % des références. Les 114 autres références sont réparties sur 45 origines différentes.

Les observations détaillées concernant les mutations intervenant dans la 16^e légère et liées spécifiquement à la campagne d'Helvétie figurent au Tableau 5/1 sous Annexe 5 infra.

Cette demi-brigade se démarque par le nombre de réformes - radiations. A relever que 18 sur 135 sont réformés avec la mention expresse de blessures recues entre le 2 mars et le 27 avril 1798 et 36 sont réformés entre les 2 et 19 mai 1798, juste après les actions en Suisse centrale et à Sion, avec la mention de blessures pour 32 hommes au moins. Il est probable que ces 50 militaires font partie des blessés "irrécupérables" dont la 16^e se défait après les combats. Ces pertes peuvent être ajoutées aux 18 troupiers tués et morts de leurs blessures. Une telle proportion de blessés graves semble compatible avec le nombre de tués dans les différentes affaires.

Le 21 septembre, 64 hommes sont rayés en bloc au moment de ce qui a tout l'air d'une "mise au net" du registre au début de la nouvelle année civile (révolutionnaire). Leur mention est maintenue ici, les suites des combats en Suisse ne pouvant être formellement exclues. L'analyse des victimes des combats permet de relever qu'un mort sur 6 (3/18) est un sous-officier. Il faut ajouter à cette liste un officier qui meurt de ses blessures en mars et qui, bien entendu, ne figure pas dans le registre matricule. Les cadres sont aux côtés de leurs hommes et s'exposent tout autant.

Si le nombre de désertions répertoriées est relativement modeste avec un taux de 1,46 %, certains

493 SHAT, 18 Yc 350-351

détails sont ici intéressants. Comme déjà relevé pour de nombreuses autres demi-brigades, 26 des 35 déserteurs sont des réquisitionnaires et volontaires enrôlés en 1797-98.

Parmi ces déserteurs il y a 3 Suisses (2 Genevois et un Bernois), enrôlés entre le 21 mars et le 4 mai 1798. Ils désertent apparemment ensemble le 10 mai 1798. La désertion en groupe est aussi le fait de 3 militaires originaires de Lignières (Aube) et de 4 Strasbourgeois (Bas-Rhin). 2 groupes de 4 déserteurs chacun, provenant de la Meuse et de la Haute-Saône, forment aussi de modestes ensembles désertant en commun.

Schauenburg, en tant qu'inspecteur général de l'infanterie, a vu le corps le 25 messidor an 5 [13 juillet 1797]. Dans son rapport sur la 16^e dans son ensemble il dit :

*« L'espèce d'hommes de ce corps est en général une des plus vigoureuses de l'infanterie de cette armée [Rhin et Moselle]. Les carabiniers sont surtout à distinguer par leur tournure. Le corps d'officiers a infiniment gagné pour son ensemble et sa tenue depuis quelques mois. Il en est de même pour les sous-officiers et chasseurs qui sont maintenant équipés et armés aussi bien que les circonstances le permettent. Ce corps a manoeuvré en ligne avec l'infanterie et aussi régulièrement qu'elle. »*⁴⁹⁴

Cette observation d'ensemble des aptitudes et de la disposition générale est tempérée par des problèmes dans la gestion administrative et financière, problèmes réglés par diverses sanctions. L'inspecteur constate aussi des problèmes de tenue chez les cadres mais il est satisfait des dispositions proprement militaires de la 16^e légère :

*« La tenue des officiers est en général irrégulière. Le chef de brigade prendra les précautions nécessaires pour faire faire des retenues à ceux qui auront négligé de se procurer les objets prescrits par le règlement. Celle des sergents, caporaux et chasseurs en général deviendra uniforme lorsque les officiers y tiendront la main et surtout qu'ils en donneront l'exemple.(...) Les sous-officiers et caporaux ont également montré du zèle et de l'exactitude dans les évolutions, les carabiniers et chasseurs dans le maniement d'armes et de la régularité dans leurs mouvements. Mais ils devront être exercés dans leur marche de front et de flanc, qui toutes deux sont trop emportées. La cadence des pas de route et ordinaire est trop lente, les tambours devront être instruits à battre celle prescrite dans l'instruction. »*⁴⁹⁵

L'aptitude au combat ne semble pas souffrir de doute de la part de l'inspecteur, la demi-brigade doit cependant encore améliorer certains détails précis.

L'arrivée de la 16^e légère se fait au compte-gouttes selon un message complémentaire du 4 février au chef du 2^e bataillon stationné à Bartenheim (Haut-Rhin) l'enjoignant de partir et passer par Huningue où il doit prendre en charge "l'autre" bataillon pour aller avec ces 2 unités à Delémont en passant par Reinach.⁴⁹⁶ Leur arrivée est annoncée au général Nouvion commandant sur place, sous réserve de la disponibilité en ressources :

*« Les deux bataillons de 16^e légère et la 6^e compagnie d'artillerie légère du 2^e régiment vont arriver demain à Delémont et seront suivis par le 3^e bataillon de la 16^e légère, les 31^e et 3^e demi-brigades de ligne, [en attente] aux environs de Huningue jusqu'à ce que nos subsistances dans le Mont-Terrible soient assurées. (...) elles ne nous manqueront pas. »*⁴⁹⁷

La suite de leur route les fait passer par Court pour se rendre à Sonceboz les 2 jours suivant leur arrivée à Delémont. De là, Nouvion doit les attribuer à l'aile droite en les plaçant dans le vallon de Saint-Imier. Schauenburg changeant le partage des ailes, elle est attribuée le lendemain à l'aile gauche⁴⁹⁸, sans changer de position.

494 SHAT, Xb 332

495 Ibidem.

496 BNUS, MS 0.470/6, 16 pluviôse an 6 [4 février 1798], [Schauenburg] *Au commandant du 2^e bataillon [Tugnot] de la 16^e demi-brigade d'infanterie légère*

497 BNUS, MS 0.470/7, 17 pluviôse an 6 [5 février 1798], [Schauenburg] *Au général Nouvion, général de brigade*

498 SHAT, B 2 338/31^{ter}, 19 pluviôse an 6 [7 février 1798], *Au quartier général à Delémont, Le général commandant*

Le 10 février, le 1^{er} bataillon de la 16^e légère occupe les villages du Plateau de Diesse où, contrairement à ce qu'on pensait, il ne trouve aucune présence bernoise :

« *Ce chef de bataillon m'a fait le rapport que les communes de Lamboin [Lamboing], Presle [Prêles], Diesse et Nouse [Nods], gouvernées encore par leurs anciens magistrats, lui ont témoigné leur ardent désir de l'être par les troupes/lois de la République française.* »⁴⁹⁹

Au 30 pluviôse [18 février], la 16^e légère, forte de 2392 hommes, 7 charretiers, 37 chevaux, dont 24 d'officier, fait toujours partie de l'aile gauche de l'armée commandée par Novion.⁵⁰⁰

Au moment de préparer, avec divers bataillons de la 97^e de ligne et sous les ordres de Novion, les opérations concrètes contre les Bernois et les Soleurois, le 1^{er} bataillon doit être à Court le 8 ventôse [26 février] à 9 heures du matin, les 2 autres à Moutier « *pour y rester jusqu'à nouvel ordre.* »⁵⁰¹

Schauenburg prévoit la mission précise d'une partie de :

« (...) la 16^e demi-brigade, avec votre cavalerie, sera une force assez imposante pour vous emparer de Longeau, Granges etc. »⁵⁰²

Au combat, le capitaine Raphin s'est :

« (...) particulièrement distingué à la tête des carabiniers qu'il commandait au passage de Weissenstein, en Suisse. »⁵⁰³

Le passage de son bataillon a aussi laissé des traces, moins élogieuses, dans les archives locales : « *Anno 1798 machten die Franzosen dem Berge auch einen Besuch. Darüber heißt es im Protokoll der Gemeindenkammer folgendes : „ Der Weißenstein hat unendlich durch den Durchzug der Franken gelitten. Alles ist in den dasigen Gebäuden zerstört, und bis aufs Dach und Gemäuer muß alles erneuert und dem Senn das nöthigste Geschirr wieder angeschafft werden ; selbst der allda befindlich gewesene Heuvorrath befindet sich auf dasiger Weide zerstreut und ist unbrauchbar geworden. „* »⁵⁰⁴

Les soldats ont-ils sorti le foin pour servir de litière aux chevaux et à la troupe pendant le jour d'attente supplémentaire imposé par ordre de l'état-major entre les 1^{er} et 2 mars ? S'agit-il des déprédations inévitables dues à la guerre ? La documentation est muette sur la question.

Soleure tombée, le 14 ventôse [4 mars], la 16^e légère est postée en corps intermédiaire à Bätterkinden. Elle n'est pas engagée en première ligne le lendemain contre Berne. Après la prise de Berne par d'autres troupes, elle est déplacée à Aarbourg où elle doit occuper la place forte, chose faite le 10 mars, et désarmer la population, même les patriotes pour éviter les jalousies et les plaintes, de cette

le Corps d'Armée en Erguel, signé Schauenburg, [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], Copie, Département de la Guerre, Armée de Terre, 2^e Division, Bureau du mouvement, pour copie conforme, le Ministre de la guerre

499 BNUS, MS 0.470/66, 24 pluviôse an 6 [12 février 1798], Au quartier général à Bienne, Le général commandant les troupes rassemblées dans l'Erguel, Au citoyen Mengaud, ambassadeur en Suisse et Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre [seulement le début de la lettre, en particulier cette partie]

500 SHAT, B 2 338/32, 2 ventôse an 6 [20 février 1798], Bienne, Corps d'armée dans l'Erguel, force active à l'époque du 30 pluviôse an 6 [18 février 1798, signé] Schauenburg, [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif]

501 BNUS, MS 0.470/145 – MS 0.481/19, 6/7 ventôse an 6 [24/25 février 1798], [Schauenburg] Au général de brigade Novion

502 BNUS, MS 0.470/163 – MS 0.481/31, 9 ventôse an 6 [27 février 1798], [Schauenburg] A l'adjudant-général Bonamie

503 Etats des services du 21 avril 1801. Louis Barthelemy Raphin, * 10 avril 1768 à Villefranche-du-Queyran (Lot-et-Garonne), incorporé le 15 mai 1786 au régiment d'infanterie 32, ci-devant Bassigny, enrôlé au 2^e bataillon de volontaires du Lot-et-Garonne le 15 juin puis sergent-major le 21 juin 1792, adjudant-sous-officier le 7 septembre 1793, lieutenant le 1^{er} mars puis capitaine le 8 juillet 1794, « *A de la théorie, de la pratique, a fait quelques progrès, bonnes moeurs.* »

504 « *En l'an 1798 les Français visitèrent également l'alpage. Voici ce qu'en dit le procès-verbal de la chambre communale : « le Weissenstein a infiniment pâti du passage des Francs. Tout y est détruit dans le bâtiment, et on doit remettre à neuf jusqu'au toit et aux murs et on doit aller jusqu'à racheter la vaisselle indispensable du vacher ; même la réserve de foin qui s'y trouvait se trouve dispersée sur la prairie environnante et est devenue inutilisable. »* » <https://www.sac-cas.ch/it/le-alpi/zum-panorama-des-weissenstein-8674/>, 16.03.2021

partie du désormais ci-devant canton de Berne et canton d'Argovie en devenir. Le reste de la mission du chef de brigade est formulé en termes clairs :

*« 2° vous vous assurerez de l'état des casernes de la forteresse et vous y ferez loger toutes les troupes qu'elles pourront contenir, pour décharger d'autant les habitants. 3° l'officier commandant les troupes en garnison à Arburg prendra les mesures les plus efficaces pour maintenir le bon ordre parmi les troupes et les habitants. Vous déclarerez en même temps aux patriotes d'Arburg qu'ils doivent attendre de nous bienveillance et amitié, que l'intention du gouvernement et la mienne est de leur sauver toute vexation. Je vous charge, (...) de maintenir la police la plus sévère parmi vos troupes et vous me rendrez compte de l'exécution de cet ordre. »*⁵⁰⁵

Au vu des bonnes notations en termes de conduite et mœurs de la large majorité des officiers, le général en chef semble vouloir se reposer sur ce préalable favorable pour maintenir des rapports corrects entre force militaire "libératrice" et population "libérée". Petit rappel au chef de brigade : vous êtes personnellement responsable de tout débordement. Le général en chef se souvient sans doute des instructions données comme inspecteur général lors de sa dernière inspection.

Le chef de brigade Pinot ne prend pas les choses à la légère et propose la destitution de 4 caporaux :

*« Je confirme celles des nommés Volut et Dourmel. Quant aux citoyens Bert et Menetelon, leurs fautes sont de nature à mériter seulement une punition de discipline. »*⁵⁰⁶

La décision nuancée de Schauenburg n'a pas laissé de trace dans le registre matricule.

Pour dédommager les personnes chargées d'évacuer l'arsenal et les magasins d'Aarbourg, le général accorde, par le même message, une certaine somme, dont l'importance est laissée à l'appréciation de Pinot qui doit *« concilier à cet égard la justice avec l'économie »*, le solde devant être reversé sur la caisse de Soleure.

Schauenburg a-t-il pêché par optimisme en accordant sa confiance au corps ? Les combats terminés, la 16^e légère apparaît dans la rubrique judiciaire avec des délits graves, notamment dans des affaires touchant des victimes suisses dans des cas de vol et d'atteinte à la vie :

« Le Conseil permanent (...) a condamné à six mois de prison le nommé Léonard Georges⁵⁰⁷, chasseur à la seizième d'infanterie légère, convaincu d'avoir volé une montre chez le citoyen Henry Hofmann, horloger à Arbourg, n'ayant point pu statuer d'après le titre cinq du pillage, n'étant point convaincu de l'avoir fait à main armée ou en troupe. (...) »

Le même Conseil, sans désespérer, a condamné à la peine de mort le nommé Jean Voirau⁵⁰⁸, aussi chasseur à la 16^e légère, convaincu d'avoir attenté à la vie du nommé Haller, postillon à pied de Zofingue, ainsi que le porte l'article 5 du code pénal.

*Le nommé François Barbier⁵⁰⁹, aussi chasseur même demi-brigade, convaincu de complicité, mais moins âgé que le premier, a été condamné à quatre ans de fers et à être présent à l'exécution du jugement de son camarade. La majorité des voix ne s'étant pas réunie pour lui appliquer la même peine, le parti le plus favorable a été adopté à son égard, vu l'article 33 qui dit que dans le cas où la majorité de cinq voix ne se réunirait pas pour l'application de la peine, le parti le plus favorable sera adopté. »*⁵¹⁰

505 BNUS, MS 0.471/232, 23 ventôse an 6 [13 mars 1798], [Schauenburg] *Au chef de la 16^{ème} légère*

506 BNUS, MS 0.471/284, 2 germinal an 6 [22 mars 1798], Soleure, [Schauenburg] *Au général de brigade Nouvion*

507 L. Georges, maçon, de Saint-Georges (Creuse), sa condamnation n'a pas fait l'objet d'une référence dans le registre matricule étant inférieure à un an.

508 Selon le registre matricule Jean Vuarraux, né en 1773, à Villers-le-Sec ou Villers-sur-Meuse (Meuse), enrôlé le 5 mai 1797.

509 Selon le registre matricule François Barbiers est né en 1777 à Saint-Margeul (Saint-Marcel?), canton de Vesoul (Haute-Saône) et a été enrôlé le 1^{er} décembre 1797.

510 BNUS, MS 0.482/70, p. 40-42, 11 germinal an 6 [31 mars 1798], Berne, *au quartier général, Ordre du jour de l'armée – Annonce de jugements*

Les crimes sont graves et certaines peines sont lourdes. Mais le soldat est un justiciable qui bénéficie de l'application d'un droit relativement nuancé. Il y a aussi des sanctions pour des comportements inacceptables commis à l'intérieur de l'armée :

« *Le nommé Pierre Salvan, chasseur à la même demi-brigade, a été condamné dans la même séance à trois ans de fers et à la dégradation en présence de la garnison pour cause d'insubordination et de menaces envers ses supérieurs, (...).* »⁵¹¹

Lors des audiences suivantes, il y a de nouveau 3 militaires de la 16^e légère sur le banc d'infamie du premier Conseil de guerre avec cette fois la présence d'un officier et de 2 sous-officiers :

« (...) dans sa séance du 21 germinal [10 avril] a renvoyé à son corps le citoyen Bon Marchand⁵¹², capitaine à la 16^e légère, accusé mais non convaincu, d'avoir par négligence laissé dilapider des effets appartenant au citoyen Heiser, ministre luthérien de Leutesheim⁵¹³, lesquels il avait été chargé de faire transporter à Greissien près de Lohr⁵¹⁴. Le même Conseil, même séance, a condamné à la peine de six mois de prison et à la restitution des effets volés, le nommé Charles Ebert, sergent des carabiniers à la 16^e ½ brigade légère, accusé et convaincu de vol.

Le même Conseil, dans sa séance du 23 germinal [12 avril] a condamné à six mois de prison sur les derrières le nommé Félix Gaillard, sergent-major des carabiniers à la 16^e d'infanterie légère, accusé d'avoir délivré un faux congé au citoyen Victorin, volontaire à la 37^e ½ brigade et d'avoir été porteur de trois autres congés en blanc, ainsi que d'un cachet portant l'empreinte de la 37^e ½ brigade. »⁵¹⁵

Ce jugement du capitaine Bonmarchand démontre que son évaluation n'est pas loin de la réalité. Il n'y a aucune trace de ces 3 jugements dans le registre matricule, l'un concernant un officier qui n'y figure pas à ce titre, les 2 peines des sous-officiers étant trop légères pour une inscription.

Il en va de même pour la condamnation à 3 mois de prison « *sur les derrières* » du tambour de la 14^e compagnie pour vol⁵¹⁶, de celle d'un caporal à 6 mois de prison pour « *atteinte à la sûreté des citoyens* »⁵¹⁷, ainsi que de la libération de 2 chasseurs accusés du vol d'une montre, de sa chaîne et d'argent au marchand de rubans Jean Eker d'Aarbourg, faute d'unanimité de la Cour⁵¹⁸.

Sur les 24 condamnations au total figurant dans le registre matricule, seules 3 relèvent du Conseil de guerre en Suisse. Il faut ajouter les 8 jugements supplémentaires évoqués ci-dessus à ceux qui sont mentionnés dans le tableau des mutations. Les 13 condamnations pour désertion et 4 autres condamnations à la peine capitale ne sont pas le fait du Conseil de guerre en Suisse mais de divisions militaires de l'intérieur. Cela montre aussi que les problèmes n'ont pas attendu l'arrivée de la 16^e légère en Suisse mais que ces comportements délictueux ont aussi lieu en France même. C'est le rapport du militaire au civil qui est en question, pas forcément celui du "Français" face au "Suisse".

511 Ibidem, Pierre Salvan, né selon le registre matricule à Taillerac (Taillebourg?), canton de Lauzun (Lot-et-Garonne) en 1772, enrôlé le 21 juin 1792.

512 François Bonmarchand, * 25 mai 1763 à Servance (Haute-Saône), incorporé le 17 décembre 1783 au 6^e régiment d'infanterie ci-devant *Armagnac*, sous-lieutenant le 21 octobre 1791 au 3^e bataillon de volontaires de la Haute-Saône, lieutenant le 25 septembre 1793 et capitaine le 30 mars 1795, « *A de la théorie, de la pratique, sans moeurs, d'une conduite crapuleuse* »

513 Leutesheim est actuellement un quartier de la ville allemande de Kehl, sur la rive droite du Rhin, en face de Strasbourg.

514 Lohr est une commune française du département du Bas-Rhin

515 BNUS, MS 0.482, p. 47-48, 24 germinal an 6 [13 avril 1798], *Berne, au quartier général, Ordre du jour de l'armée – Annonce de jugements*

516 BNUS, MS 0.482, p. 49, 26 germinal an 6 [15 avril 1798], *Berne, au quartier général, Annonce de jugement*. Est condamné Mathieu Bertrand-dit-Roland, d'Orléans (Loiret), Audience du 23 germinal [12 avril]

517 BNUS, MS 0.482, p. 50, 1^{er} floréal an 6 [20 avril 1798], *Berne, au quartier général, Annonce de jugements*. Est condamné François Colbeau, de Neufchâtel-sur-Aisne (Aisne), Audience du 29 germinal [1^{er} avril]

518 BNUS, MS 0.482, p. 73, 15 prairial an 6 [3 juin 1798], *Zurich, au quartier général, Annonce de jugement*. Sont libérés Pierre Ribaumont de Cravant (Loire-et-Cher) et François Laigneau, d'Anton (Antogny-le-Lac ? Indre-et-Loire), chasseurs à la 14^e compagnie, libérés selon les articles 31 et 37, Audience du 30 mai à Zurich.

Selon un ordre reçu du Ministre de la guerre⁵¹⁹, le 1^{er} bataillon de la 16^e légère est détaché le 18 germinal [7 avril] pour se rendre à Lyon. Il devrait arriver fin germinal à destination, soit une distance d'environ 370 km à parcourir en une douzaine de jours, le rythme apparemment usuel d'une trentaine de kilomètres/jour selon les premières étapes suivantes :

*« Je me suis aussitôt concerté avec le général en chef qui m'a prévenu hier qu'il avait donné l'ordre au 1^{er} bataillon de la 16^e demi-brigade d'infanterie légère d'exécuter la marche ci-après savoir : le 19 à Bremgarten – le 20 à Avanches – le 21 à Moudon – le 22 à Lausanne – le 23 à Rolle – et le 24 à Gex [8 au 13 avril 1798], d'où il partira le 25 [14 avril 1798] pour se rendre à Lyon par marche d'étape, mais sans séjour. »*⁵²⁰

A destination il est envoyé :

*« (...) dans le département de la Haute-Loire pour y apaiser un commencement de révolte. »*⁵²¹

Le 2^e bataillon fait partie le 20 avril de l'aile gauche de l'armée, toujours aux ordres de Novion, positionnée entre Berthoud et Aarwangen. C'est lui qui participe à l'intervention en Suisse centrale. Leurs mouvements sont les suivants : le 22 avril à Berthoud, le 23 à Herzogenbuchsee, le 24 à Langenthal, le 25 à Olten, le 27 à Zurich, le 30 à Richterswil, le 1^{er} mai à Rapperswil, le 2 à Aegei, le 3 à Sattel, le 6 à Wyl sur la Thur, le 8 à Saint-Gall, le 9 à Liechtensteig et Zurich, le 10 à Zug, le 11 à Schwangnau [22 avril – 11 mai]. Le 26 avril il rencontre les « insurgés » à Haeglingen :

*« Un attroupement de révoltés s'est opposé à l'entrée d'un détachement français dans ce village en ayant même poussé la témérité jusqu'à l'attaque, fut culbuté en un instant. (...) Ces malheureux dans leur fureur, avaient mutilé un caporal blessé de la 16^e légère qui était tombé entre leurs mains. »*⁵²²

Ce caporal sera la seule victime de la demi-brigade de cette journée. Le 2 mai, il doit renforcer la position de Sattel⁵²³, il y perd 4 hommes à cause de la défense acharnée et couronnée de succès des Schwyzois, 2 hommes meurent encore les jours suivants. Envoyé directement en direction de Saint-Gall⁵²⁴, le bataillon doit y obtenir avec d'autres troupes le ralliement de la Suisse orientale à la constitution helvétique dès le 6 mai avant de retourner dans la région zurichoise.

Le 3^e bataillon est envoyé en direction de Genève le 17 avril, ville qu'il occupe le lendemain avant d'aller rejoindre le 1^{er} qui est parti à Lyon.⁵²⁵ A priori il devrait être à Lyon entre les 30 avril – 1^{er} mai, mais il est stoppé dans son déplacement. L'ordre en a été donné au commissaire du gouvernement à Genève en des termes clairs :

« Je suis surpris, (...) de l'interprétation que vous avez donnée à ma lettre du 2 de ce mois [21 avril], et en la relisant, je me suis convaincu qu'elle ne devrait vous laisser aucun doute sur mon intention formelle de rappeler les troupes détachées à Genève de l'armée que je commande. (...) Les circonstances difficiles où je me trouve nous nous trouvons, me font un devoir impérieux de les rappeler auprès de moi et vous jugerez de l'importance de ces circonstances quand vous saurez que les cantons démocratiques sont en pleine insurrection et que nous sommes en marche pour les réduire et détruire dans sa naissance cette nouvelle Vendée. D'après cette nouvelle explication, j'ai lieu d'espérer, (...) que vous n'apporterez plus aucun

519 BNUS, MS 0.471/344, 18 germinal an 6 [7 avril 1798], [Schauenburg] *Au citoyen Ministre de la guerre*

520 SHAT, B 2 64, 19 germinal an 6 [8 avril 1798], *Au quartier général à Berne, Rouhière, commissaire ordonnateur en chef, Au citoyen Ministre de la guerre*

521 GUICHARD, *Historique du 91^e régiment d'infanterie*, SHAT, Mauscrit, 1889, p. 67

522 BNUS, MS 0.472/381 – MS 0.481/106 – SHAT, B 2 64, 11 floréal an 6 [30 avril 1798], *Arau*, [Schauenburg] *Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre*. Il s'agit sans doute de Jean-Claude Paris, né en 1764, d'Aillevillers, canton de Luxeuil (Haute-Saône), enrôlé le 21 octobre 1791, caporal à la 4^e compagnie du 2^e bataillon, noté comme « Tué à l'ennemi » le 26 avril 1798 (cf. chap. B.III.3.2.1 supra).

523 BNUS, MS 0.472/392, 13 floréal an 6 [2 mai 1798], *Horgen*, [Schauenburg] *Au général Jordy*

524 BNUS, MS 0.472/401, 17 floréal an 6 [6 mai 1798], *Zuric*, [Schauenburg] *A l'adjutant-général Lauer*

525 SHAT, B 2 64, 28 germinal an 6 [17 avril 1798], *Au quartier général à Berne, le général en chef de l'armée française en Helvétie, Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*.

obstacle au départ de ces troupes, et vous devez croire que l'intérêt que j'y attache m'est dicté par des motifs de la plus haute conséquence. Je vous prie d'observer que l'inexécution prolongée des ordres que j'ai donnés au citoyen Montserrez⁵²⁶, compromettrait cet officier et le mettrait dans le cas de subir la suite de l'insubordination militaire. »⁵²⁷

Le bataillon est le 11 mai à Lausanne, le 12 à Villeneuve, le 13 à Martigny et le 18 à Sion, d'où ils poursuivent leur route jusqu'à Louèche, après la prise de la ville. Le 15 mai ce 3^e bataillon a fait partie des troupes sous les ordres du général Lorge chargé de combattre les insurgés Haut-Valaisans. L'attaque est lancée le 17 :

« (...) le bataillon de la 16^e légère a gravi des rochers impraticables pour tout autre que des Français pour prendre afin de tourner l'ennemi sur sa droite. (...) Le général [Lorge] donne des éloges au chef de bataillon Monserraz, de la 16^e légère. »⁵²⁸

L'historique du régiment 91^e régiment d'infanterie relate à sa manière l'événement :

« Le bataillon du commandant Montferrat qui poursuivait les Valaisans vers les sources de la Morge, fut exposé à une avalanche de pierres et de rochers que les Suisses firent rouler sur les Français. Presque tous les hommes du 3^{ème} bataillon furent blessés ; Malgré ces obstacles l'ennemi fut enfoncé et poussé au-delà de la Lenth. »⁵²⁹

Cette action, qui a coûté la vie à 5 hommes, a mis en retard le bataillon sur sa route vers Milan, le général Brune qui y commande en est dûment informé.⁵³⁰

Après les opérations en terre helvétique, les 2 bataillons restants quittent l'armée le 19 mai pour rejoindre celle d'Italie. Leur arrivée à Milan est prévue pour le 10 juin.⁵³¹

C.II.2.2 : 20^e demi-brigade d'infanterie légère.

La 20^e est le deuxième des corps d'infanterie légère intervenant successivement aux côtés de la 14^e légère en Suisse. Elle assure une sorte d'intérim d'un mois entre les 16^e et 5^e. Elle ne participe à aucune action en Suisse. Son bref passage est l'occasion de prendre la mesure des rapports hiérarchiques et de confiance qui existent entre les autorités à Paris et ses représentants supérieurs en Suisse, le général en chef de l'armée française en Helvétie et le Commissaire du gouvernement près de cette armée.

Constituée le 2 floréal an 4 [21 avril 1796], la 20^e légère est composée des restes d'un « détachement » du 66^e de ligne, ci-devant *Castella*, d'un ancien bataillon de chasseurs et de 2 bataillons issus des "Légions" du Centre et de la Moselle.

Les archives administratives⁵³² sont très minces : un « *Extrait du registre des nominations d'officiers du 1^{er} vendémiaire au 7 au 2 pluviôse an 8* » [22 septembre 1798 – 22 janvier 1800] et un « *Etat général des services, actions, campagnes et blessures des officiers* » établi le 1^{er} ventôse an 9 [20 février 1801]. Ces états permettent néanmoins de reconstituer une partie de son corps d'officiers. Ils fournissent l'évaluation des aptitudes personnelles et militaires de la grande majorité d'entre eux.

526 Il s'agit du chef de bataillon Pierre François **Mont-Serraz**, 1758 - 1820, enrôlé le 21 juillet 1791 au bataillon des Gardes nationaux, élu capitaine le 1^{er} août puis adjudant major le 5 août 1791, il passe au 12^e bataillon de chasseurs où il repasse par les grades de lieutenant le 3 juillet 1792, d'adjudant-major puis de capitaine le 10 mars 1793. Chef de bataillon le 8 juillet 1794, « *Connaît son état. Il est susceptible par son énergie et ses moyens d'occuper une grade supérieur au sien* ».

527 BNUS, MS 0.472/372 - MS 0.481/100, 5 floréal an 6 [24 avril 1798], Berne, [Schauenburg], *Au citoyen Desportes, commissaire du Gouvernement*, avec référence à BNUS, MS 0.472/369 - MS 0.481/97, 2 floréal an 6 [21 avril 1798], Berne, [Schauenburg], *Au citoyen Desportes, commissaire du Gouvernement*, à Genève

528 BNUS, MS 0.473/474 - SHAT, B 2 64, 3 prairial an 6 [22 mai 1798], [Schauenburg], *Au Directoire Exécutif*

529 GUICHARD, op.cit., pp 68-69

530 BNUS, MS 0.473/490, 6 prairial an 6 [25 mai 1798], Zurich, [Schauenburg] *Au général Brune*

531 BNUS, MS 0.473/462, 30 floréal an 6 [19 mai 1798], [Schauenburg] *Au Ministre de la guerre*

532 SHAT, Xb 334

Ce sont 60 noms d'officiers ayant probablement passé un mois en Suisse avec la 20^e légère qui ont été retenus. Dans l'ensemble, le corps des officiers de la 20^e légère apparaît comme très homogène par ses parcours et qualités.

Ils sont 44 (73,3 %) à avoir entamé leur vie militaire sous l'Ancien Régime, au sein de 22 régiments différents, dont 4 régiments suisses, 64 *Salis-Samade*, 65 *Sonnenberg*, 66 *Castella* et 97 *Steiner*, (9 officiers) et 3 régiments allemands, 62 *Salm-Salm*, 94 *Bavière* et 96 *Nassau-infanterie* (5). Cet élément pourrait expliquer en partie le choix fait d'envoyer de préférence cette troupe en Suisse, sans qu'aucun document explicite ne le précise. C'est le corps qui présente la proportion la plus élevée d'officiers provenant des régiments étrangers et bilingues. Peu d'officiers ont commencé leur carrière dans une autre arme que l'infanterie. Les campagnes autres que celles de la Révolution se résument à la participation de 3 officiers à celles de mer et d'Amérique entre 1775 et 1783.

Les premiers échelons des grades de sous-officier ont été franchis par 18 officiers avant la Révolution. Ils sont encore 15 à en franchir un second avant de devenir officier entre 1789 et 1797, les 3 autres devenant directement officier entre 1792 et 1794. 24 soldats d'Ancien-Régime acquièrent un ou plusieurs grades de sous-officier entre septembre 1789 et janvier 1796. Il n'y a que 2 hommes passant directement du statut de soldat à celui d'officier, parmi eux un enfant de troupe.⁵³³

Une carrière continue depuis leur incorporation est le fait de 27 officiers, 17 l'ont interrompue, d'une à deux semaines seulement pour 4 officiers provenant de régiments suisses. La moitié en sont réenrôlés directement dans la 20^e légère. Les officiers en carrière continue ont passé pour 14 d'entr'eux par la Légion de la Moselle, et 13 par le 10^e bataillon de chasseurs du Gévaudan.

Ces vétérans sont généralement bien à très bien notés : 30 officiers méritent la mention de « *bon militaire* » ou « *brave* » et ils sont 11 à mériter en plus la précision « *instruit* », alors que 22 ont celle d'être « *exact à remplir ses devoirs* » ou « *zélé* ». Si 2 officiers ont une remarque de « *propre à rien* », ils sont autant à avoir celle de « *distingué* ». Pour 25 officiers il y a l'observation concernant leur « *bonne conduite* », leur « *probité* » ou « *conduite régulière* », 5 seulement sont notés comme ayant « *peu de conduite* » ou une « *conduite irrégulière* ».

Dans les bataillons de volontaires, 16 officiers ont été enrôlés entre le premier août 1789 et le 20 janvier 1794, répartis de manière très égale dans ceux qui composent le demi-brigade à leur très grande majorité. Parmi eux il y a les 2 chirurgiens dont les carrières évoluent selon des critères propres. Pour les 14 autres, une moitié a connu le statut de soldat avant de monter en grade, 5 d'abord comme sous-officier, alors que 2 deviennent ensuite lieutenants. Pour les promotions immédiates, il y a 4 sous-officiers et 3 officiers. Leurs bataillons de premier enrôlement sont très divers, chacun ayant un parcours individuel sans aucun regroupement, même pour les chirurgiens !

Les qualifications de ces officiers diffèrent peu de celles décrites ci-dessus. Comme ailleurs, la seule différence réside dans l'absence de qualifications négatives, tant sur le plan des aptitudes que de celui des qualités personnelles. 13 officiers sont qualifiés de « *bons militaires* » ou « *braves* », ils sont 11 à « *remplir leurs devoirs avec exactitude* » et 6 avec une remarque « *instruit* ». La « *bonne conduite* » est soulignée pour 11 personnes et la « *distinction* » pour 2 en plus.

Un cinquième des officiers sont des étrangers : 7 Allemands, 2 Suisses, 2 Belges et un Piémontais. Ce sont les représentants des anciens régiments étrangers, déjà mise en évidence plus haut. Les

⁵³³ Le jeune capitaine Jean-Ernest Beurmann, *26 octobre 1773 à Strasbourg, incorporé le 10 août 1784 au régiment 62, ci-devant *Salm-Salm* (allemand), élu sous-lieutenant le 21 mai 1790, lieutenant le 15 septembre 1791 au 19^e régiment de ligne où il est promu capitaine le 17 mai 1794. « *Officier distingué, d'une conduite on ne peut plus régulière et servant avec la dernière exactitude, mérite de conserver son emploi.* »

autres officiers proviennent de 22 départements, parmi lesquels ceux de la Seine et de la Moselle ressortent avec chacun 7 représentants et celui du Bas-Rhin (5). Paradoxalement, cette demi-brigade, dont au moins un tiers des officiers est germanophone, ne séjourne pratiquement qu'en Suisse romande.

Comme la 20^e légère n'a passé qu'un mois en Suisse, qu'elle n'y a été engagée dans aucune action et que de surcroît il manque le registre matricule du 3^e bataillon, la saisie détaillée des données des hommes de troupe n'a pas été effectuée. Un sondage rapide des registres matricule des 2 premiers bataillons⁵³⁴ a permis de relever quelques éléments d'information concernant la troupe. 3078 matricules ont été passés en revue sur lesquels 71 observations ont été relevées. Les effectifs réels de la 20^e légère ne figurant pas dans les relevés de l'armée française en Suisse, son effectif moyen a dû être estimé par déduction à partir des données générales de l'armée en Helvétie. En déduisant celui de la 14^e légère de l'effectif total d'infanterie légère cela donne l'effectif supposé de la 20^e légère : 1857 hommes en moyenne pour les 3 décades de présence en Suisse. Cela étant, les notations ne venant que de 2 bataillons, aux fins de comparaison, seuls les deux tiers ont été retenus pour donner la proportion la plus plausible possible, soit 1225 hommes. Ce seraient ainsi 4,90 % des hommes qui auraient fait l'objet d'une mention, le taux le plus bas de l'ensemble de l'infanterie.

De manière très résumée, on relève qu'il y a 36 désertions, 20 réformes et 4 jugements selon le Tableau 5/2 sous Annexe 5 infra qui donne les détails liés spécifiquement au passage en Suisse.

La première mention de l'arrivée d'un bataillon de la 20^e légère, venant de Mayence, apparaît le 25 mai pour relever la 16^e légère en train de quitter le Valais. La 20^e y est annoncée pour arriver entre le 31 mai et le 3 juin en Valais.⁵³⁵ Elle entre sur le sol helvétique environ 5 à 6 jours avant pour traverser depuis Bâle vers le bassin lémanique. Le général en chef n'a pas en vue de conserver la 20^e longtemps :

« Vous recevrez incessamment des ordres pour le départ successif de la 105^{ème} et des Bat^{ons} de la 20^{ème} légère pour une autre destination, »⁵³⁶

Comme le Ministre demande que la 14^e légère parte pour le Midi, Schauenburg entame des démarches, au demeurant assez adroites, pour plutôt expédier la 20^e et conserver la 14^e⁵³⁷. La suite de cette correspondance est étudiée plus loin (cf. chap. D.II.1.1 infra). La 20^e légère quitte la Suisse en direction du Midi, en passant par Gex. Elle arrive à Toulon le 7 août.

C.II.2.3 : 5^e demi-brigade d'infanterie légère.

La 5^e légère est le 3^e corps de ce type agissant successivement aux côtés de la 14^e légère sous les ordres de Schauenburg en Suisse. Elle prend en messidor la relève de la 20^e légère qui n'aura passé que 30 jours en Suisse, sans y combattre.

Le 1^{er} messidor [19 juin], elle figure comme réserve dans l'armée de Mayence, sur le Haut-Rhin, avec un effectif de 1285 hommes seulement. Le Ministre a donné ordre le 25 prairial [13 juin] au commandant de ces troupes de la mettre à la disposition de Schauenburg. Son commandant reçoit l'ordre de se rendre pour le 8 messidor [26 juin] à Bâle⁵³⁸, d'où il doit passer immédiatement :

« à Lucerne, Zug et environs ».⁵³⁹

Peu satisfait de l'effectif qu'elle présente, Schauenburg demande en vain au Ministre de la renvoyer

534 SHAT, 17 Yc 295 et 17 Yc 296

535 BNUS, MS 0.473/490, 6 prairial an 6 [25 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général Brune*

536 BNUS, MS 0.473/525, 14 prairial an 6 [2 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général Lorge*

537 BNUS, MS 0.473/526 – SHAT, B 2 64, 14 prairial an 6 [2 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

538 SHAT, B 2 64, 6 messidor an 6 [24 juin 1798], Colmar, Lefèbvre, général de division, corps du Haut-Rhin, *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

539 BNUS, MS 0.474/669, 16 messidor an 6 [4 juillet 1798], [Schauenburg] *Au Ministre de la guerre*

à Besançon et de compléter en échange la 38^e de ligne par l'envoi de son 1^{er} bataillon :

« Je vous prévient, (...) que d'après les dispositions ultérieures qui viennent d'être ordonnées par le Directoire exécutif, la 5^e demi-brigade légère étant destinée à être spécialement employée à l'armée d'Helvétie, je ne puis adopter la proposition que vous me faites à cet égard. »⁵⁴⁰

Le 17 octobre, la 5^e légère quitte Fribourg, Soleure et Richterswil en direction de Milan, sans être remplacée par un autre corps d'infanterie légère.

Constituée le 1^{er} ventôse an 4 [20 février 1796], elle réunit les restes d'une multitude de corps parmi lesquels ceux d'un bataillon de ligne, de 3 bataillons de chasseurs et 13 bataillons de volontaires (cf. Tableau 6/2/3 sous Annexe 6 infra).

Les vétérans du 28^e de ligne, ci-devant *Maine*, ont pu participer à la guerre d'indépendance des Etats-Unis entre 1781-83 et amener cette expérience d'Ancien Régime. Seul le 8^e bataillon du Calvados est à mi-août 1794 en Vendée.⁵⁴¹ Pour l'essentiel, les unités combattantes constitutives de la demi-brigade ont été actives après la Révolution sur divers fronts de la guerre contre la première coalition, passant par les côtes océanes, le Nord, l'Est et enfin l'Italie. Il pourrait sembler qu'il n'y ait aucun ensemble d'hommes assez nombreux parmi les reliquats de ces 17 bataillons réunissant une expérience collective suffisante avant que la demi-brigade ne se distingue dans l'armée d'Italie à Mantoue (30 mai au 1^{er} août 1796), Primolano et Bassano (7-8 septembre 1796). C'est un élément d'explication de son très faible effectif.

L'étude du corps des officiers bénéficie de l'inspection faite lors de son séjour en Suisse. Il y a :

- 2 rôles des services des officiers des 24 messidor et 5 complémentaire an 6 [23 juin et 21 septembre]. Le second est en réalité un état de l'an 5 mis à jour à la fin de l'an 6 ;
- 1 état des 27 officiers surnuméraires du 1^{er} août 1798, sans détails des carrières ;
- 1 « état des services, campagnes, blessures et actions » des officiers de la 5^e légère de l'an 9.

Cet ensemble de données permet d'étudier 110 officiers au total.

Ceux qui ont commencé leur carrière militaire encore sous l'Ancien Régime sont au nombre de 51, (46,36 %). Le corps compte aussi 2 des officiers répertoriés en Suisse enrôlés en dernier : le 21 mars 1796 et le 1^{er} février 1797. Le doyen est le capitaine Nicolas Valhuet, né le 17 juillet 1738, incorporé le 22 septembre 1755 au régiment *Nice-infanterie* où il resta jusqu'au 22 septembre 1781. Réenrôlé à l'âge de 54 ans le 1^{er} juin 1792, il passe à la 5^e légère le 1^{er} décembre 1796.

Ce sont 34 régiments d'infanterie d'Ancien Régime qui sont représentés. Provenant de 4 régiments suisses : les *Gardes suisses* et les régiments *Erlach*, *Eptingen* et *Sonnenberg*, il y a 5 officiers. En plus de ces origines d'infanterie, il y a encore ceux venus d'autres troupes d'Ancien Régime, tant de cavalerie (chasseurs et dragons) que d'artillerie et de la garde du roi. Les régiments ci-devant *Roy-infanterie* et *Lyonnais* comptant le plus de représentants (4). 11 régiments sont identiques pour les 5^e et 16^e légères.

La liste des campagnes évoquées est impressionnante : Corse 1767-69 (2), 1773-74, 1777 ; « Celle de 1792 à la Guiane contre les neigres », Guadeloupe (1770) ; d'Amérique 1779-83 (5) ; Hanovre 1758-62 (3) ; Martinique 1775-83, Indes 1781-83, Amérique 1792, Mahon et Gibraltar 1781-82.

La carrière militaire continue depuis leur incorporation sous l'Ancien Régime concerne 16 officiers, 35 l'ont interrompue, en grande majorité pendant plusieurs, voire de nombreuses, années avant

540 SHAT, B 2 65, 29 messidor an 6 [17 juillet 1798], *Paris, le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant l'armée en Helvétie*

541 VALIN, op.cit., carte 5, p. 61. « Effectifs (...) au 20 août 1794 (du début de la virée de Galerne à la 2^e bataille de Cholet) »

d'être enrôlés dans l'un des bataillons de volontaires, dans les années 1792-93 le plus souvent et 29 en passant par les bataillons de l'Ain, de l'Ardèche, du Jura, de Rhône-et-Loire et la Légion Rosenthal, constitutifs des 55^e et 201^e demi-brigades de première formation.

19 des soldats d'Ancien Régime ont obtenu des grades de sous-officier avant la Révolution. Les autres n'ont commencé leur avancement qu'à partir de 1790, 17 par un ou plusieurs grades de sous-officier, 15 en devenant directement officier. De ces 15 "officiers directs", 7 portent encore en 1798 leur seul grade obtenu. Le chef de brigade Antoine Chatagnier a été promu au jour de son enrôlement avec le grade de chef de bataillon. Il passe chef de brigade 3 ans plus tard. 5 de ces vétérans obtiennent leur retraite le 26 août 1798 en Helvétie.

Les principaux bataillons par lesquels les officiers ont passé pour parvenir à la 5^e légère sont le 5^e de Rhône-et-Loire (20), les 4^e de l'Ain et 5^e du Jura (14 chacun) et les 2 bataillons ardéchois (11). 44 de ces 59 officiers sont natifs des départements d'origine de ces bataillons. C'est aussi dans ces bataillons que se fait la réunion de 22 hommes d'Ancien-Régime et de 45 volontaires. Ce sont les groupes régionaux les plus marqués relevés dans l'infanterie française en Helvétie.

Parmi les volontaires, 18 passent par une période de quelques jours à quelques années avec le statut de soldat, avant qu'une moitié devienne sous-officier alors que l'autre moitié obtienne directement un grade d'officier. 19 volontaires sont directement promus à l'enrôlement à un grade de sous-officier, alors qu'ils sont 22, parmi eux les 2 chirurgiens-majors, à devenir directement officier, sautant les échelons intermédiaires.

Les officiers viennent de 37 départements différents. Il y a 5 origines non mentionnées et 3 étrangers : un Espagnol, un Piémontais et un Bernois de Montillier. On pourrait y ajouter un ressortissant de Courtedoux, dans le département du Mont-Terrible en 1798.⁵⁴² La moitié du corps des officiers (55) provient de 4 départements, dont trois sont assez proches de la Suisse, connaissant les plus fortes représentations : le Rhône-et-Loire (18), le Jura (15), l'Ain (12) et l'Ardèche (10). La 5^e légère, comme la 57^e de ligne, connaît une proportion de représentants de la partie méridionale de la France très supérieure aux autres demi-brigades légères intervenant en Suisse.⁵⁴³

La revue de détail se prononce dans de très rares cas sur les aptitudes des officiers, exclusivement pour ceux issus des bataillons de volontaires. L'observation la plus intéressante concerne le dernier arrivé :

*« S'est toujours comporté en brave militaire et en homme d'honneur. Cet officier fut envoyé par le général en chef Bonaparte en qualité de lieutenant le 13 pluviôse an 5 [1^{er} février 1797]. On n'a pu détailler ses services précédents attendu qu'il n'est pas rentré des prisons et qu'il est porteur de ses titres. An 7: A Lucerne, où il se fait traiter d'une blessure grave reçue à l'affaire de Stantz. A de la moralité et du civisme, très instruit, bon officier, on ignore le résultat de sa blessure. »*⁵⁴⁴

Sur les 3360 premiers numéros du registre matricule⁵⁴⁵, 87 références ont pu être retenues. L'effectif moyen pendant son passage en Suisse était de 1343 hommes. Ce sont 6,48 % des hommes qui ont

542 Jean Fasnacht, né en 1740 à Montillier, (bailliage commun FR/BE à l'époque, actuellement FR), a servi 12 ans au régiment d'Erlach, de 1766 à 1778, dès cette date aux Gardes suisses jusqu'au 10 août 1792, enrôlé comme capitaine le 1^{er} mai 1793 à la Légion Rosenthal. Le lieutenant Joseph Cornevaux, né en 1745 à Courtedoux (JU), s'engage en 1764 au régiment d'Eptingen d'où il passe en 1779 aux Gardes suisses jusqu'au 10 août 1792, date de son enrôlement dans la Légion Rosenthal où il fait ses grades. Ils obtiennent les 2 leur retraite le 26 août 1798.

543 Il y a, par ordre alphabétique : Ardèche (10), Ariège (1), Aude (1), Aveyron (1), Bouches-du-Rhône (1), Cantal (1), Corse-du-Sud (1), Dordogne, (1), Gard (1), Gers (1), Gironde (6), Isère (1), Landes (1), Puy-de-Dôme (1), Basses-Pyrénées (1), Hautes-Pyrénées (2), Rhône-et-Loire (17), Var (1), soit 49 officiers au total.

544 Il s'agit du lieutenant Santo Campy, d'Ajaccio (Corse), entré à la 5^e légère le 1^{er} février 1797.

545 SHAT, 18 Yc 299, 300, 302 Ont été passés en revue les 1332 + 1008 + 1020 premiers matricules de ces 3 registres.

fait l'objet d'une inscription, troisième taux le plus bas de toutes les demi-brigades étudiées.

Aucune mention ne concerne une entrée dans la vie militaire sous l'Ancien Régime. 13 sont enrôlés avant la proclamation de la République, 22 le sont ensuite jusqu'à thermidor an 2. Les 50 derniers arrivent après 1794, la majorité après la formation de la 5^e légère : 6 en 1797 et 40 même en 1798. La structure par âges figure au Tableau T22 sous Annexe 21 infra.

Provenant de 29 départements différents, la seule esquisse d'identité territoriale discernable s'approche partiellement de celle des officiers et tourne, ici aussi, autour des bataillons de volontaires ayant formé les 55^e et 201^e demi-brigades de première formation. Ce sont : le Jura (9), accompagnés de l'Ain (8), du Rhône (7) et de l'Ardèche (5). La présence de la douzaine d'Alsaciens du Bas- et du Haut-Rhin s'explique par leur enrôlement majoritaire en 1798 pour compléter les effectifs avec un résultat désolant : on recense 11 déserteurs et un mort par accident. Ces 47 hommes représentent en 7 départements les bons 54 % des références. Les 40 autres références sont réparties sur 22 origines départementales différentes.

Le détail des observatoires liés spécifiquement à la campagne d'Helvétie figure au Tableau 5/3 sous Annexe 5 infra. Le nombre de désertions ressort fortement de ce tableau, la très grande majorité en a été sanctionnée par la justice militaire ce qui est plutôt rare. 27 déserteurs font partie des hommes enrôlés en 1798. Aucun de ces jugements n'a été prononcé par le Conseil de guerre en Helvétie. Les changements de fonctions sont en très grande majorité des chasseurs promus dans les compagnies de carabiniers.

Au détour d'un message, on apprend que la 5^e légère n'a jamais été inspectée par Schauenburg. Qu'à cela ne tienne :

« Je vais m'occuper de suite de la 5^e ½ brigade d'infanterie légère, puisque vous me mandez que ce corps devra faire partie de cette armée. (...) J'en passerai moi-même une revue et je le rendrai le plus près de moi qu'il sera possible afin de le remettre sous tous les rapports, étant aussi délabré en discipline et en formation, qu'il l'est en vêtements. Vous savez, (...) que c'est un bonheur pour moi que de pouvoir rétablir l'ordre et la discipline, je me charge encore de son équipement. J'ai maintenant recours pour vous demander des hommes, il en faudra au moins 1200 pour porter son effectif à celui des autres corps de cette armée. Sous quelques jours je vous rendrai un compte détaillé de l'état dans lequel je l'aurai trouvé. »⁵⁴⁶

A la fin du message, le général en chef suggère carrément de compléter la 5^e par un bataillon complet déjà formé et qui « ne soit pas encore encadré ».

L'inspection soulève de nombreuses questions liées à sa formation et aux officiers et sous-officiers, à leurs rangs en pied et surnuméraires et manques en effectifs à certains niveaux. Pour y voir clair, le général demande au chef de brigade :

« (...) de me communiquer le procès-verbal de la formation de la ½ brigade que vous commandez avec des notes sur la création des divers bataillons qui ont concouru à cette formation et ceux que, depuis cette époque, vous avez pu recevoir par incorporation. (...) Vous me ferez connaître aussi le nombre exact des sergents majors, sergents caporaux et fourriers caporaux qui vous manquent pour compléter le cadre des sous-officiers. Vous y comprendrez tous ceux qui n'ont pas rejoint à l'expiration d'un congé limité ou qui sont à l'hôpital depuis plus de 6 mois sans avoir donné de leurs nouvelles. Comme il existe dans plusieurs corps de l'armée un grand nombre de sous-officiers surnuméraires, vous ne procéderez à aucun rem-

546 BNUS, MS 0.475/777, 5 thermidor an 6 et MS 0.475/918, 4 fructidor an 6 [23 juillet et 21 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*. Renvoi est fait à : SHAT, B 2 65, 29 messidor an 6 [17 juillet 1798], supra.

*placement dans votre corps jusqu'à ce que votre cadre soit complété. »*⁵⁴⁷

Le manque de sous-officiers dans ce corps et l'excédent dans d'autres permet d'y renforcer les effectifs en fournissant des postes à des cadres en attente ailleurs.

Dès son arrivée en Suisse, la 5^e légère est engagée dans l'opération de rétablissement de l'ordre dans plusieurs villages lucernois : Hallwil, Willisau, Grosswangen, Knutwil et Beromünster :

*« J'ai de suite fait marcher dans ces villages la 5^e demi-brigade d'infanterie légère qui venait d'arriver à Basle et qui sera rendue incessamment dans le canton de Lucerne. »*⁵⁴⁸

Cette opération terminée, elle doit conserver sa position dans la réserve, à l'arrière de l'armée dont le front est tourné vers l'Est. Ce prépositionnement, qui confirme son rôle de relève de la 20^e légère qui s'y trouvait avant son départ, doit aussi permettre de conserver une troupe en mesure d'intervenir en cas de remous dans le Valais, dont certains bruits parviennent au général en chef. Il n'intègre pas la 5^e légère dans le camp devant Berne. Le Directoire helvétique est informé de ces mouvements :

*« (...) la tranquillité est parfaitement rétablie dans les cantons de Valstatten et de Lucerne et que les causes qui avaient donné lieu à une augmentation de troupes dans quelques communes de ce dernier canton ont cessé d'exister. Je m'empresse en conséquence, ainsi que je vous l'avais promis, d'en retirer les bataillons que j'y avais établis. Déjà la formation du camp m'a permis de répartir dans les cantons de Soleure et de Fribourg la majorité de la 5^e demi-brigade d'infanterie légère qui était cantonnée dans la commune de Munster [Beromünster ?], Vangen [Grosswangen ?], Rusiville [Russwil] &^{ra}. Je donne en ce moment l'ordre de départ pour le bataillon qui était resté à Villisau et environs. Il va prendre les cantonnements entre Bulle et Vevay et cette disposition présentera l'avantage de contenir le Valais où j'apprends qu'il se manifeste quelques symptômes de sédition. »*⁵⁴⁹

Dans le cadre du mouvement général en direction des frontières orientales, le 3^e bataillon de la 5^e légère effectue une rotation pour être le 22 août à Kilchberg (ZH) et environs.⁵⁵⁰ Un autre bataillon doit se rendre, toutes affaires cessantes, le 27 août à Zofingue pour y attendre des ordres ultérieurs qui lui seront transmis par un magistrat lucernois.⁵⁵¹

Le 3^e bataillon est à la disposition du général Novion qui doit renforcer la position face à l'insurrection de Nidwald.⁵⁵² L'opération menée par le chef de bataillon LeCorps étant terminée, il doit poursuivre sa route avec 4 jours de vivres en direction de Wolhusen pour aller le lendemain 3 septembre à Entlebuch.⁵⁵³ Là il se mettra sous les ordres du chef de brigade Mainoni si la jonction avec ses troupes peut se faire.⁵⁵⁴ Jonction faite et conduit par le citoyen LeCorps, le bataillon de la 5^e légère gravit, avec le 1^{er} bataillon de la 44^e de ligne, l'Ächerli sur le flanc du Stanserhorn dominant Stans, pour fondre latéralement sur la gauche des défenses nidwaldiennes. L'opération terminée, le bataillon qui a opéré sous les ordres de Mainoni, est renvoyé au général Novion⁵⁵⁵, après avoir par-

547 BNUS, MS 0.475/806, 10 thermidor an 6 [28 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Chatagnier, chef de la 5^e ½ brigade d'infanterie légère, à Willisau*

548 BNUS, MS 0.474/686, 19 messidor an 6 [7 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Lauer, adjudant-général commandant l'avant-garde de l'armée, à Zurich*

549 BNUS, MS 0.475/860, 21 thermidor an 6 [8 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

550 BNUS, MS 0.475/920, 4 fructidor an 6 [21 août 1798], [Schauenburg], *A l'aide de camp Levrault*

551 BNUS, MS 0.475/945, 10 fructidor an 6 [27 août 1798], *Au quartier général à Lucerne*, [Schauenburg], *Au citoyen LeCorps, chef de bataillon commandant d'Arbourg*

552 BNUS, MS 0.476/984, 14 fructidor an 6 [31 août 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au général Novion*

553 BNUS, MS 0.476/992, 15 fructidor an 6 [1^{er} septembre 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au chef de bataillon LeCorps, à Knutwil Sursee*

554 BNUS, MS 0.476/1001, 16 fructidor an 6 [2 septembre 1798], *Berne, le général en chef*, *Au citoyen Mainoni, chef de la 44^e demi-brigade*

555 BNUS, MS 0.476/1032, 23 fructidor an 6 [9 septembre 1798], *3 heures moins un quart de l'après-midi, au camp*

ticipé à l'occupation de Gersau pour contrôler l'accès à Schwyz.⁵⁵⁶

Le 13 septembre ce bataillon de la 5^e est basé dans les environs de Schwyz, toujours sous les ordres de Mainoni, à l'aile droite de l'armée. Les 2 autres bataillons sont sous les ordres du général Lorge, ramenés l'un à Soleure et l'autre à Fribourg.⁵⁵⁷ Au premier vendémiaire an 7, les positions des 3 bataillons de la 5^e légère sont identiques : le 3^e bataillon fait partie des « *Corps détachés* » aux ordres de Mainoni dans le secteur de Schwyz, les 1^{er} et 2^e ont été attribués à la « *Réserve* », postés à Fribourg et Soleure, aux ordres du général Lorge.⁵⁵⁸

Le 3 octobre le 3^e bataillon doit renforcer la brigade d'avant-garde de Novion, obligeant la troupe à se redéployer dans le secteur de Richterswil.⁵⁵⁹

La 5^e légère fait l'objet de critiques virulentes d'un publiciste helvétique au point d'émouvoir le chef de brigade Chatagnier. Le général en chef l'incite à traiter la chose par le mépris :

« *Vous devez, (...) mépriser les vociférations du foliculaire helvétique auquel on doit plutôt appliquer la qualité de chien enragé que celle de l'honorable expression de philanthrope.* »⁵⁶⁰

Le 17 octobre la 5^e légère quitte l'armée d'Helvétie à destination de Milan, où les 2 premiers bataillons doivent arriver le 31 octobre. Elle est relevée par la 37^e de ligne qui arrive le jour même à Bienne depuis l'armée de Mayence⁵⁶¹.

La 5^e légère n'a pas échappé à la rubrique judiciaire lors des 4 mois de son séjour helvétique, 4 de ses militaires étant condamnés pour insubordination le 28 août⁵⁶², condamnation plus fréquente dans les troupes légères que dans les autres. Un sergent est en outre condamné à 2 mois de prison pour :

« (...) avoir acheté divers objets, tels que montres, draps, [avec] les appointements de quatre officiers qu'il avait été chargé de toucher pour eux chez le quartier-maître du corps. »⁵⁶³

C.II.2.4 : 18^e demi-brigade d'infanterie légère.

Envoyée en renfort en Suisse à la fin de l'été, la 18^e d'infanterie légère n'y fera cependant qu'un bref passage d'un mois et demi. Sa marche est annoncée par un courrier du 12 fructidor [29 août] qui signale son arrivée pour le lendemain et insiste sur sa faiblesse en effectifs. Le 26 vendémiaire suivant [17 octobre] Schauenburg annonce son départ pour le lendemain à destination de Milan, où elle doit arriver le 13 brumaire [3 novembre].

d'Hergiswil, [Schauenburg], Au citoyen Mainoni, chef de la 44^e demi-brigade

556 BNUS, MS 0.476/1038, 24 fructidor an 6 [10 septembre 1798], *A Hergiswil, Stanz [Schauenburg], Au général Novion et au chef de brigade Mainony*

557 BNUS, MS 0.476/1066, 27 fructidor an 6 [13 septembre 1798], *Répartition des troupes faite par le général en chef à l'époque du 27 fructidor an six de la République*

558 BNUS, MS 0.482, p. 179-181, 1^{er} vendémiaire an 7 [22 septembre 1798], *Au quartier général à St. Urbain, Ordre du jour*

559 BNUS, MS 0.476/1176, 12 vendémiaire an 7 [3 octobre 1798], *Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Mainony et BNUS, MS 0.476/1177, 12 vendémiaire an 7 à 10 heures du matin [3 octobre 1798], [Schauenburg], Au général Novion*

560 BNUS, MS 0.476/1232, 21 vendémiaire an 7 [12 octobre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Chatagnier, commandant la 5^e légère*

561 BNUS, MS 0.476/1282, 26 vendémiaire an 7 [17 octobre 1798], *Zurich [Schauenburg], Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

562 Ce sont : caporal Pierre Regnier, condamné à 1 mois de prison et 3 mois de suspension de son grade et des chas-seurs Pierre Virache, François Schoulet et Louis Pouce, tous à 2 mois de prison « *par forme de discipline* ». BNUS, MS 0.482, p. 163-164, 14 fructidor an 6 [31 août 1798], *Au quartier général à Berne, Ordre du jour*

563 Il s'agit du sergent Pierre Orlier, condamné à 2 mois de prison à son corps « *par forme de discipline correction-nelle* ». BNUS, MS 0.482, p. 174-175, 1^{er} complémentaire an 6 [17 septembre 1798], *Au quartier général à St. Urbain, Ordre du jour*

Constituée le 30 mars 1796 et aussitôt attribuée à l'armée des Alpes, elle est composée des restes d'un bataillon de ligne et 8 bataillons de volontaires (cf. tableau 6/2/4 sous Annexe 6 infra). Seul le 2^e bataillon de volontaires du Lot-et-Garonne a combattu en Vendée en 1793. Toutes les campagnes de la 18^e légère ont été menées en Italie jusqu'au traité de Campo Formio. Elle y a livré de nombreuses batailles et perdu un grand nombre de ses hommes. En février 1798 elle est envoyée à l'armée d'Angleterre, avec garnison à Rennes. En mai elle est envoyée à Huningue. C'est de là qu'elle part vers Berne fin août 1798. Elle est commandée par le chef de brigade Soyez⁵⁶⁴ depuis septembre 1797. Elle n'a jamais été inspectée par Schauenburg qui ne la connaît pas, comme la 5^e légère et la 57^e de ligne.

La brièveté de son séjour en Suisse (49 jours), toujours aux côtés de la 57^e de ligne avec laquelle elle est arrivée et partage l'expérience italienne et une large partie de ses origines géographiques, n'a pratiquement pas laissé de traces dans la correspondance et aucune dans les procès-verbaux d'audience du Conseil de guerre. N'ayant en plus combattu nulle part, approfondir une recherche plus poussée sur le cadre et les troupes composant ce corps n'a pas semblé pertinent.

Voici les opérations, ou plutôt les déplacements opératifs, de cette demi-brigade en Suisse. Arrivant le 14 fructidor [31 août] à l'armée depuis Bâle avec ses 82 officiers et 1263 hommes restants⁵⁶⁵, c'est en réalité une moitié de demi-brigade qui vient en "renfort" ou l'équivalent de 2 faibles bataillons au lieu des 3 complets souhaités. L'effectif moyen, encore 10 % plus faible que celui de la 5^e légère, n'est en réalité que de 1206 hommes selon les 4 rapports décennaires sur lesquels figure la 18^e légère.

Son arrivée à la veille des opérations contre Stans permet au général en chef de dégager la 14^e légère du camp de Berne et de l'envoyer vers la Suisse centrale.⁵⁶⁶ La 18^e est attendue à Berne le 3 septembre. Selon l'ordonnateur en chef, elle est déroutée pour se diriger directement vers Zurich où elle doit être le 4 septembre.⁵⁶⁷ Il n'en est rien, puisque la 18^e arrive bien au camp de Berne à la date prévue par marche forcée pour y :

« (...) remplacer la 44^e que je destinai à pénétrer dans *l'Ob dem Vald* par l'Oberland. »⁵⁶⁸

Constatant sa faiblesse en hommes, Schauenburg le signale au Directoire et au Ministre et les prie :

« (...) instamment de donner les ordres nécessaires pour le départ pour la Suisse d'une demi-brigade et d'un régiment de cavalerie, augmentation nécessaire dans ce moment pour faire face aux Autrichiens, réduire les rebelles armés et comprimer partout les mécontents. »⁵⁶⁹

La demande est réitérée 10 jours plus tard⁵⁷⁰, en ajoutant que 18^e légère est aussi affaiblie :

« (...) par des routes longues et pénibles ».

Fin fructidor, elle est postée dans le Rheintal entre les 103^e et 57^e demi-brigades, dans le secteur de Pfäfers.⁵⁷¹ De passage en terres zurichoises, on apprend à cette occasion qu'aucune troupe ne peut

564 Louis-Stanislas-Xavier Soyez, * à Versailles le 21 mai 1769, † le 21 février à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

565 DUROISEL, G., *Historique du 93^e régiment d'infanterie, ancien Enghien et 18^e léger*, La Roche-sur-Yon, V^e Ivonnet & Fils, 1893, p. 179.

566 BNUS, MS 0.476/972, 13 fructidor an 6 [30 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

567 SHAT, B 2 66, 18 fructidor an 6 [4 septembre 1798], *Au quartier général à Berne, Rouhière, commissaire ordonnateur en chef, Au Ministre de la guerre*

568 ANP, AFIII 149/702/11 - BNUS, MS 0.476/1057 – SHAT, B 2 66, 28 fructidor an 6 [14 septembre 1798], *Lucerne, [Schauenburg], Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre*

569 BNUS, MS 0.476/1002 – SHAT, B 2 66, 17 fructidor an 6 [3 septembre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif et au Ministre de la République française*

570 BNUS, MS 0.476/1060, 28 fructidor an 6 [14 septembre 1798], *de Lucerne, [Schauenburg], Au citoyen Ministre de la guerre*

571 BNUS, MS 0.476/1066, 27 fructidor an 6 [13 septembre 1798], [Schauenburg], *Répartition des troupes faites par le général en chef à l'époque du 27 fructidor an six de la République*

être logée dans la ville même⁵⁷². Elles doivent l'être dans les villages environnants, la 18^e légère étant la première à devoir respecter cette prescription.

Elle profite de son passage en Suisse pour se rééquiper en souliers, bottes, chemises et paires de bas⁵⁷³. Début octobre, la 18^e légère est toujours dans le Rheintal sous les ordres de Novion et où :

« Il faudra jeter dans le couvent de Pfeffers [Pfäfers] un bataillon entier de la 18^e, placer les deux autres inclusivement jusqu'à vous, (...) Comme les moines de Pfeffers ont fait, dit-on, ce qu'ils ont pu en notre faveur, il faudrait recommander au chef d'y avoir les plus grands égards envers eux et de leur faire entendre que l'occupation de leur couvent n'est qu'instantanée et commandée par les circonstances. Vous employerez aussi tous les moyens qui dépendent de vous pour avoir des bateaux afin d'éviter le détour immense que serait dans le cas de faire la gauche de la 18^e pour passer le pont qui est près de l'embouchure de la rivière Leukart [Landquart].

*Je vous réitère de recommander aux chefs et aux officiers en général le maintien du plus grand ordre envers les citoyens et la plus grande circonspection envers les Grisons et les Autrichiens, ne faisant aucune attention à leurs bravades et occupons nous sérieusement de tous les moyens possibles de les combattre avec succès si nous sommes forcés d'en venir aux mains. »*⁵⁷⁴

Comme aucune réclamation n'apparaît dans la correspondance, il semble que ces ordres aient été suivis de manière adéquate. C'est d'autant plus méritoire qu'arrivant à destination, les troupes n'y ont pas trouvé les ravitaillements nécessaires, pourtant prévus. Schauenburg s'en inquiète auprès de Rapinat :

*« (...) j'ai dû être bien affligé de l'état d'abandon où j'ai trouvé nos troupes cantonnées dans le Rhinthal relativement aux subsistances. »*⁵⁷⁵

Les forces françaises se concentrent de plus en plus dans le secteur mais la faiblesse du 18^e impose qu'un bataillon de la 5^e légère « destiné à remplir l'intervalle entre la 57^e et la 18^e légère. » doive prendre la place du 2^e bataillon de la 18^e. Seule troupe faisant l'objet d'une telle mesure, une distribution particulière de cartouches doit leur être faite car elle semble en être démunie :

*« J'ai donné dans la journée de hier l'ordre au commandant de l'artillerie de l'armée de faire passer de suite des cartouches à la 18^e légère. »*⁵⁷⁶

La menace paraît si forte que le général en chef procède à une rocade pour remplacer la 18^e aux effectifs largement insuffisants :

*« (...) il est nécessaire de surveiller rigoureusement la frontière et c'est pour remplir efficacement ce but que dès ce matin j'avais donné ordre à la 76^e demi-brigade forte de 2200 hommes de partir pour Ragatz et Pfeffers où elle relèvera la 18^e légère qui n'est que de 1300 hommes. Cette dernière fait partie de plusieurs corps qui vont passer à l'armée d'Italie. Elle sera échangée en Suisse par une de celles venant du Haut-Rhin. »*⁵⁷⁷

La correspondance mentionne ainsi expressément la cause de l'envoi de la 18^e légère à Milan et son remplacement prévu d'abord par la 84^e ou la 100^e. Finalement c'est la 37^e de ligne, forte de plus de

572 BNUS, MS 0.476/1120, 2 vendémiaire an 7 [23 septembre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Camus, chef de brigade, commandant à Zurich

573 BNUS, MS 0.476/1131, 3 vendémiaire an 7 [24 septembre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Lorge, général de brigade, à Soleure

574 BNUS, MS 0.476/1165, 10 vendémiaire an 7 [1^{er} octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Novion, général de brigade

575 BNUS, MS 0.476/1207, 18 vendémiaire an 7, [9 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Rapinat, Com^{re} du Gouv^t près l'armée

576 BNUS, MS 0.476/1177, 12 vendémiaire an 7 [3 octobre 1798], [Schauenburg], Au citoyen Novion,

577 BNUS, MS 0.476/1215, 19 vendémiaire an 7, [10 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Florent-Guyot, Résident de la République française près celle des Grisons, à Reichenau

2000 hommes et qui devait se rendre à Milan selon les ordres du Ministre, qui la remplace. En interprétant de manière assez "souple" les ordres du Ministre, le général en chef a, *de facto*, renforcé son armée de l'équivalent d'un bataillon par la simple rocade « corps contre corps ». Il a peut-être aussi répondu à une demande informelle de la troupe à retourner en Italie. Aucun document ne permet pourtant d'en attester.

Elle se met en route le 18 octobre pour arriver à Milan le 3 novembre⁵⁷⁸, information transmise par le Ministre au Directoire au jour même de son départ⁵⁷⁹.

C.II.2.5 : 14^e demi-brigade d'infanterie légère.

La 14^e d'infanterie légère est l'une des 2 mises sous les ordres de Schauenburg pour son entrée en Suisse. Elle fait l'objet d'une étude plus étendue pour plusieurs raisons cumulatives :

1. C'est la seule demi-brigade d'infanterie (de ligne et légère) complète avec 3 bataillons sous les ordres de Schauenburg pour toute la période considérée, soit de la mise sur pied de la division de l'Erguel à la transmission du commandement à Masséna ;
2. C'est la seule qui est engagée systématiquement en première ligne par le général en chef sur les différents théâtres d'opérations, depuis l'attaque de Soleure à la prise de Stans. Seule l'opération valaisanne, menée de manière autonome par le général Lorge avec un bataillon de la 16^e légère aux côtés de la 31^e de ligne fait exception ;
3. Elle a un historique spécifique qu'elle ne partage avec aucune des autres troupes en Suisse ;
4. C'est le corps qui connaît le plus fort taux de pertes en vies à la suite des combats, tant en soldats, sous-officiers que d'officiers ;
5. C'est aussi celle qui voit défiler le nombre de prévenus le plus élevé devant le Conseil de guerre en Helvétie, essentiellement pour cause de désertion et/ou insubordination ;
6. C'est la seule troupe que Schauenburg cherche à tout prix à garder sous son commandement, au risque de froisser le gouvernement et le Ministre de la guerre ;
7. C'est enfin la demi-brigade d'incorporation de Maximilien Schauenburg, le fils du général en chef, âgé de 14 ans, qui y occupe le rang de sous-lieutenant, ce qui peut expliquer en partie le point 6...

Les données générales de la 14^e légère sont présentées de manière similaire à celle des autres demi-brigades. Au niveau de la troupe, l'étude est plus poussée : l'ensemble des hommes figurant au registre matricule est analysé, par bataillon, mais selon les mêmes critères que les autres corps.

Constituée le 1^{er} messidor an 4 [19 juin 1796] sous la houlette de Hoche⁵⁸⁰, cette troupe porte en premier le nom de « 1^{ère} Légion des Francs », levée en vue de l'expédition d'Irlande en préparation⁵⁸¹ et à laquelle elle est spécialement destinée. Elle a aussi été appelée « Légion Noire », pour des raisons ... vestimentaires :

« On l'habilla avec des habits-vestes qui avaient été pris à Quiberon⁵⁸², dont on fit des uniformes d'infanterie légère. Ces habits furent teints en brun-marron. Toute l'infanterie de cette légion fut

578 BNUS, MS 0.476/1219, 20 vendémiaire an 7, [11 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

579 ANP, AFIII 149/702/59, 27 vendémiaire an 7, [18 octobre 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif*

580 Lazare Louis **Hoche**, * 24 juin 1768 à Versailles, † 18 septembre 1797 à Wetzlar, A la tête de l'armée de Vendée, vainqueur militaire et pacificateur par sa tolérance religieuse.

581 DESBRIÈRE, Edouard, *1793-1805, projets et tentatives de débarquement aux îles britanniques*, Paris, R. Chapelot, 1900, tome 1, pp. 135 ss.

582 Les Anglais débarquèrent à Quiberon une petite armée d'émigrés le 27 juin 1795. Elle fut rejetée à la mer par Hoche. Plus de 700 prisonniers furent exécutés sur ordre du Comité de Salut public, malgré la promesse de vie sauve qui leur avait été accordée. D'après : MOURRE, Michel, *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, Paris, Bordas, 1996, Tome n-r, p. 4585

décorée de la grenade. Voici quel était son uniforme : habits-vestes marron tirant sur le noir, avec collet, parements, passe-poil et doublures bleu-de-ciel ; revers d'infanterie légère couleur de l'habit ; boutons blancs à la hussarde ; gilet rouge avec boutons comme ceux de l'habit ; pantalon bleu-de-ciel à la hussarde, et brodequins noirs avec passe-poil et glands rouges. Le chapeau était retapé à la Henri IV, avait une ganse blanche arrêtée par une grenade en cuivre doré ; il était surmonté par un plumet de carabinier en crin rouge et avait des glands de la même couleur qui pendaient sur les deux côtés ; toute la légion portait des moustaches. »⁵⁸³

L'esprit de corps s'exprime ainsi de manière spécifique par l'habit et la moustache, laissant penser à une identité militaire portée avec fierté. Une autre référence confirme cette apparence particulière :

« (...) la 1^{re} était dite légion noire parce qu'elle portait l'habit-veste noir, avec le gilet rouge, le pantalon bleu de ciel et le chapeau à la Henri IV. »⁵⁸⁴

La 1^{ère} Légion des Francs a été mise sur pied à Rennes et participe à l'expédition du général Hoche en Irlande sur les vaisseaux *Nestor* (569 hommes), *Cassard* (543 hommes) et *Droits de l'Homme* (549 hommes)⁵⁸⁵, formant l'avant-garde partie de Brest le 12 décembre 1796. L'expédition se solde par un échec dû autant aux erreurs de navigation qu'aux conditions météorologiques. Aucun soldat français ne mit le pied sur le sol irlandais. Qu'en reste-t-il dans la 14^e légère en 1798 ?

La moitié des 1661 hommes partis de Brest, précisément 828, sont encore dans la 14^e légère 2 ans plus tard, donc encore la moitié des partants. En Suisse il y a même encore 605 soldats et sous-officiers qui ont fait partie de la mise sur pied du 19 juin 1796. Cela correspond à 36,42 % des hommes partis de Brest, resp. 22,95 % des références de la troupe présente en Suisse en 1798.

Après l'échec de l'expédition d'Irlande, à son retour, la 14^e légère se compose des restes des près de 80 détachements de 20 hommes tirés de chacun des corps de l'armée « *des Côtes de l'Océan* » et de ceux de 2 bataillons de ligne et 4 bataillons de volontaires dont le détail figure au Tableau 6/2/5 sous Annexe 6 infra.⁵⁸⁶

Compte tenu de l'évolution des effectifs, il semble plus pertinent de comparer le groupe des "vétérans" du corps expéditionnaire à l'effectif moyen de la demi-brigade, soit 1988 hommes. En effet, une partie des soldats (867/2636) figurant au registre matricule n'arrive à l'armée qu'en 1798, entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre et représentent un petit tiers (32,89 %) des entrées.

Les 828 vétérans d'Irlande en représentent 41,65 %, ceux de la création de la demi-brigade 30,43 %. La totalité des pertes ne peut être attribuée au seul échec de l'expédition et du naufrage du *Droits-de-l'homme*. Voici ce qu'en raconte Bigarré :

« Cette superbe légion perdit 500 hommes dans cette malheureuse expédition d'Irlande, sans rendre le moindre service à l'Etat ; on l'autorisa à se recruter dans les autres corps, de sorte qu'en moins d'un mois, cette perte fut à peu de choses près réparée (...) Le 3^e bataillon de la légion des Francs perdit aussi, lui, 4 officiers tués dans le combat et 8 dans le naufrage. Il eut également 5 officiers blessés et 360 hommes tués ou noyés. »⁵⁸⁷

Les données indiquent qu'entre le retour de l'expédition et l'arrivée en Suisse, la Légion Noire a participé à la campagne de 1797 avec l'armée de Sambre-et-Meuse, toujours sous le commandement de Hoche, en ayant sa part à la victoire française de Neuwied où elle a perdu des hommes :

583 BIGARRÉ, Auguste, *Mémoires du général Bigarré, aide de camp du roi Joseph, 1775-1813*. Paris, Ernest Kolb, s.d. (1903), cité par : https://www.1789-1815.com/inf_leg_14.htm 03.04.21

584 PARIS, P.-A., « Souvenirs », in : *Carnet de la Sabretache*, 1903, cité par : https://www.1789-1815.com/inf_leg_14.htm 03.04.21

585 Le navire de ligne « *Droits de l'Homme* », trois-mâts barque lancé en 1794, 74 canons, 2900 tonneaux, 56 mètres de long, 15 m. de large et d'un tirant d'eau de 7 m., fait naufrage en échouant sur un banc de sable devant Plozévet, au cours d'un combat contre 2 frégates anglaises, le 15 janvier 1797. Au moins 400 des 1300 hommes (matelots et corps de débarquement) à bord périssent noyés, en plus des près de 150 hommes tombés au cours du combat. <https://www.plongee-infos.com/chaque-jour-une-epave-18-janvier-1797-le-droits-de-lhomme-et-lamazon/> 03.04.21

586 SHAT, Xb 330/An 6

587 BIGARRÉ, op. cit., p. 74

« Cette affaire fut si glorieuse pour nos armes, nous culbutâmes les Impériaux avec une telle rapidité, qu'en moins de quatre jours nous arrivâmes devant Mayence et Francfort, après avoir pris à l'ennemi grand nombre de canons et de prisonniers »⁵⁸⁸

Après l'armistice de Leoben, la Légion des Francs est envoyée vers Paris où elle se trouve au moment du Coup d'Etat du 18 fructidor :

« Le général Augereau, qui était venu à notre rencontre avec tout son état-major, félicita le général Humbert de la belle tenue de notre légion et lui recommanda bien de la tenir prête à tout événement. Cette journée (...) ne fut autre chose que le triomphe du parti républicain sur celui des irrésolus et des inconstants. »⁵⁸⁹

Un certain nombre de soldats ont en plus été licenciés, libérés ou ont déserté. Leurs nombres précis respectifs n'ont pas été relevés dans l'étude de l'année 1798. Ces effectifs de vétérans « d'Irlande et de Neuwied » paraissent encore suffisants pour avoir une influence sur la posture et le manière de combattre du corps. Au moment de se retrouver en vie sur terre :

« (...) des serremments de mains et de nouvelles protestations d'amitié cimentèrent de nouveau ce franc et loyal attachement qu'entre militaires d'un même corps on se voue. »⁵⁹⁰

Ils sont encore porteurs de la motivation qui les a poussés à s'engager dans des aventures où, selon Hoche, cité par le général Bigarré :

« (...) il y aurait du danger à courir, mais beaucoup de gloire à moissonner. »

C.II.2.5.1 : Le corps des officiers de la 14^e légère.

Les deux tiers des officiers présents en Suisse, 61/93, affichent leur participation à cette expédition. Les détails tirés du *Registre de contrôle des services des officiers*⁵⁹¹ permettent d'identifier quelques données complémentaires concernant leurs antécédants. Les 3 chefs de bataillon le sont dès le 2^e jour complémentaire an 4 [18 septembre 1796]. Ils ont donc participé à l'expédition d'Irlande, comme 1 des adjudants-majors, 1 des quartier-maître-trésoriers et les 2 adjudants-sous-lieutenants. Cette expédition figure expressément sur les états de service de 16 capitaines, 19 lieutenants et 21 sous-lieutenants, pour un effectif de 27 de chacun de ces grades. 5 sont des rescapés du *Droits de l'Homme*. L'expérience irlandaise constitue sans doute aucun un élément d'identité fort pour la 14^e légère, sentiment affiché par la couleur particulière de leurs uniformes et les moustaches.

Seul le 2^e bataillon du Lot-et-Garonne a été engagé en Vendée⁵⁹², mais il y a lieu de penser que les officiers, comme les hommes, fournis par l'armée de l'Ouest proviennent, au moins en partie, de corps engagés en Vendée (cf. infra).

Les officiers de la 1^{ère} Légion des Francs ont été recrutés de manière particulière et ont choisi leurs hommes de la même manière, formant la base d'un corps motivé et volontaire :

« Le général Bigarré, qui en avait fait partie, raconte dans ses *Mémoires* que Hoche avait demandé, par un ordre du jour, des officiers jeunes, robustes et de bonne volonté, déterminés à entreprendre une expédition lointaine où il y aurait du danger à courir, mais beaucoup de gloire à moissonner. Il lui fallait 300 officiers, 1'800 se présentèrent. Bigarré fut retenu, et reçut l'ordre de choisir dans sa demi-brigade, la 17^e, dix-sept grenadiers, deux caporaux, un sergent et un tambour, et de se rendre en toute hâte à Rennes. Pour éviter que les corps ne profitent de l'occasion pour se débarrasser de leurs mauvais sujets, défense avait été faite aux chefs de brigade de s'opposer au choix que feraient les officiers choisis.

"De sorte, écrit Bigarré, que tous nous arrivâmes à Rennes avec l'élite de nos demi-brigades". »⁵⁹³

588 BIGARRÉ, op. cit., p. 78

589 BIGARRÉ, op. cit., p. 80

590 BIGARRÉ, op. cit., p. 76

591 SHAT, Xb 330, ans 6 et 7,

592 VALIN, op.cit., carte 2, p. 58. « Effectifs (...) au 15 août 1793 (de la victoire républicaine à Nantes jusqu'à la défaite vendéenne à Luçon) »

593 https://www.1789-1815.com/inf_leg_14.htm 03.04.21

La composition du corps des officiers de la 14^e légère permet de relever quelques éléments plus concrets. Conséquence de la mise sur pied très particulière de la Légion des Francs, pour 7 officiers⁵⁹⁴ il y a l'observation suivante dans l'état de leurs services :

« Nous ne pouvons donner les états des services de ce citoyen vu qu'il était absent au moment de l'organisation de la demi-brigade et qu'il ne s'est point trouvé de papiers dans les archives qui les constatent ».

Pour le reste des officiers (86), d'autres lacunes apparaissent. Premier constat : la grande diversité des origines territoriales, corollaire inévitable de la constitution du corps. Le groupe le plus important est celui dont l'origine départementale ... n'a pu être déterminée : 21/93 officiers répertoriés. Plus précisément : il manque le lieu de naissance (11) et les graphies des lieux de naissance des 10 autres n'ont pas permis de déterminer la localisation. Le deuxième groupe réunit les 6 officiers étrangers : Suisses (3), Belges (2) et un Allemand. Aucun département ne compte plus de 3 représentants, cela explique les 44 départements au total, auxquels on doit ajouter 2 Guadeloupéens, pour les 59 officiers français dont l'origine a pu être identifiée.

Deuxième observation qui différencie cette demi-brigade : seuls 22 officiers ont entamé leur carrière militaire sous l'Ancien Régime, soit 23,66 %. C'est, de beaucoup, le taux le plus bas de toute l'infanterie engagée en Suisse en 1798. Les origines régimentaires de première incorporation ne sont pas indiquées, sauf pour les 2 officiers issus des *Gardes suisses*, et dont l'un, originaire du Doubs, a commencé sa vie militaire dans le régiment 85, ci-devant *Diesbach*. Un seul est noté comme ayant commencé dans l'artillerie.

Les campagnes de ces vétérans sont celles d'Amérique en 1780-83 et en 1791-92, et surtout la première expédition d'Irlande de 1796 pour 13 officiers, dont 2 sur le *Droits-de-l'homme*. La carrière continue est le cas de 16 officiers, 6 ont bénéficié d'un congé de quelques mois ou années. L'ascension à des grades de sous-officier a commencé avant la Révolution pour 9 d'entre eux, 10 les obtiennent entre le 1^{er} janvier 1791 et le 5 décembre 1792, alors que 3 vétérans passent directement au statut d'officier entre le 20 septembre 1792 et le 19 mai 1793. Nés entre 1755 et 1759, les doyens en nombre d'années de service sont le chef de brigade Nicolas Muller, le capitaine Jacques Warré et le lieutenant Guillaume Simon, incorporés en 1776. Ce sont les « doyens » les plus jeunes de toute l'infanterie présente en Suisse, tant en âge qu'en nombre d'années de service.

38 officiers issus des bataillons de volontaires et autres troupes levées après les débuts de la Révolution ont passé par un ou plusieurs grades de sous-officier entre le 24 octobre 1791 et le 14 janvier 1795. Ils n'ont été que 11 à passer à ce grade directement au jour de leur enrôlement, les 35 autres restant simple soldat au moins quelques mois, souvent près d'une année.

Les carrières qui passent directement aux grades d'officier présentent un profil inversé : 12 le sont dès leur enrôlement et 7 seulement à passer un certain temps avec un grade de soldat.

Certains de ces officiers ont mené les campagnes de 1791-92 à Saint-Domingue à bord du vaisseau *Eole*, celles de 1792-95 en Guadeloupe et ils sont 48 à avoir participé à la 1^{re} expédition de l'Irlande de 1796-97, dont 3 sur le *Droits-de-l'Homme*. Parmi les particularités, il y a un officier topographe qui a participé en tant que tel aux campagnes de l'armée de la Moselle, un aspirant de marine et un officier « *sous-lieutenant par trait de bravoure pour l'arrestation de Stofflet* ⁵⁹⁵ » en Vendée.

En comparaison avec les autres demi-brigades, la structure par âges du corps des officiers fait res-

594 Il s'agit d'un chef de bataillon, 1 quartier-maître, 2 capitaines, 2 lieutenants et 1 sous-lieutenant.

595 Il s'agit du lieutenant Charles-Louis Saint-Lot, * le 11 décembre 1762 à Mamers (Sarthe), grenadier enrôlé le 2 septembre 1791 qui a contribué à l'arrestation de Jean-Nicolas Stofflet, *3 février 1753 à Bathélemon (Meurthe-et-Moselle), † 25 février 1796 Angers (Maine-et-Loire), général royaliste de la guerre de Vendée.

sortir une relative jeunesse, résultat sans doute du choix opéré par Hoche en sélectionnant les 300 officiers "élus" pour la mission en Irlande. Le *Registre de contrôle des services des officiers* confirme aussi la mort au combat en Suisse de 4 officiers (1 chef de bataillon, 2 lieutenants et 1 sous-lieutenant), et les blessures de 3 capitaines, taux de perte très supérieur à ce qui peut être relevé dans le reste de l'armée d'Helvétie.

C.II.2.5.2 : Mutations dans la troupe de la 14^e légère.

Qu'en est-il de la troupe ? Comme indiqué plus haut, l'analyse de 14^e légère sera plus fine que celle des autres demi-brigades étudiées. Le registre matricule⁵⁹⁶ livre 3326 entrées jusqu'à fin brumaire an 7, dont 2636 hommes sont en principe encore au corps en 1798.

L'ensemble de ces hommes a été saisi selon les données utilisées pour les autres corps. Il est analysé par bataillon et par compagnie. Les effectifs des 3 bataillons sont assez similaires : le 1^{er} compte 863 entrées, le 2^e 895 et le 3^e 858. Il y a enfin 20 hommes ressortissant à l'état-major.

Sur cet ensemble, **522** hommes font l'objet d'annotations spécifiques liées à leur passage en Suisse, (19,8 %), pour une perte nette de **283** hommes, (10,74 %), parmi lesquels il faut compter **117** morts, (4,44 %), dont **105** (3,98 %) au combat ou à la suite des blessures reçues en combattant. Ces données globales dépassent tout ce qui a été relevé pour les autres troupes.

Tableau N° 9 :		Pertes de la 14 ^e légère en Suisse en 1798, par bataillon			
Détail bataillon I/14		Détail bataillon II/14 :		Détail bataillon III/14 :	
Par compagnie : 1/I=20, 2/I=17, 3/I=25, 4/I=22, 5/I=22, 6/I=10, 7/I=20, 8/I=10, 9/I=21		Par compagnie : 1/II=24, 2/II=11, 3/II=29, 4/II=16, 5/II=34, 6/II=25, 7/II=23, 8/II=28, 9/II=19		Par compagnie : 1/III=21, 2/III=11, 3/III=24, 4/III=14, 5/III=11, 6/III=12, 7/III=24, 8/III=15, 9/III=14	
perte totale : 167 /863	19,37 %	perte totale : 209 /895	23,35 %	perte totale : 146 /858	16,98 %
diminution nette : 94	10,91 %	diminution nette : 117	13,07 %	diminution nette : 72	8,37 %
dont morts : 27	3,13 %	dont morts : 57	6,37 %	dont morts : 33	3,84 %

Cette masse de données constitue un élément de comparaison pertinent par rapport aux effectifs retenus pour le reste de l'infanterie, tant de ligne (1823) que légère (645), soit au total 2468 soldats et sous-officiers. Les 4 tableaux de détail sont présentés sous Annexe 5, ils sont structurés de manière identique aux autres troupes et rendent compte en détail des indications tirées du registre matricule, mais notées en premier lieu par bataillon.

Le tableau du premier bataillon se signale avec 66 désertions, plus du double du nombre de pertes (29), ce bataillon perd 11,02 % de ses effectifs. Les désertions à l'ennemi sont plus du double que dans l'ensemble de l'infanterie de ligne.

Seules 3 demi-brigades de ligne enregistrent plus de pertes que ce seul bataillon ! Les promotions sont nécessitées par les pertes de sous-officiers au combat et l'arrivée des conscrits en fin d'année.

Dans le 2^e bataillon, on peut relever les 58 déserteurs et 57 morts, 115 notations sur 209, font perdre à ce corps un huitième de son effectif (12,85 %). Elle est loin d'être compensée par les 25 arrivées depuis d'autres troupes.

Les pertes de ce seul bataillon sont supérieures à celles de n'importe quelle autre demi-brigade !

Elles sont particulièrement marquées pour la campagne en Suisse centrale, illustrent la violence des combats et l'efficacité de la défense, victorieuse mais inutile, des Schwyzois devant Sattel et Ro-

⁵⁹⁶ SHAT, 18 Yc 344

thenturm, les 2-3 mai 1798.

Pour les désertions à l'ennemi, ce bataillon compte aussi le double de l'ensemble de l'infanterie de ligne. Comme pour le 1^{er} bataillon, cela explique en partie le nombre encore plus élevé de promotions, (34 = 3,8 % de l'effectif).

Comme le 2^e bataillon, le 3^e perd également le plus d'hommes dans « *l'affaire des Petits-Cantons* ». Le nombre de désertions à l'intérieur y est similaire aux autres bataillons, comme aussi celui des promotions de sous-officiers et des arrivées depuis d'autres corps. Comme dans les autres bataillons, l'essentiel des condamnations relevées dans le registre matricule concerne essentiellement la condamnation à mort des déserteurs à l'ennemi. C'est cependant le seul à mentionner l'exécution d'une peine capitale pour un autre motif.

En plus des mentions des 3 bataillons, les 19 hommes composant la troupe d'état-major (musiciens, cordonnier, armurier et 5 sous-officiers) connaissent une promotion à un grade de caporal.

L'ensemble des chiffres ressortant des tableaux de mutations n'est comparable à rien de ce que révèlent les données de chacune des autres demi-brigades, tant de ligne que légères.

Aucune retraite, avec ou sans pension, ne figure dans le registre matricule de la 14^e légère, rares sont les radiations, surtout en comparaison avec les corps restant longtemps en Suisse, telles que les 76^e et 109^e de ligne (154, resp. 120 radiations) et encore plus en comparant avec la 31^e de ligne ou la 16^e légère qui n'y passent qu'une centaine de jours et annoncent 139, resp. 135 radiations. Cela donne l'impression que l'on ne quitte cette Légion Noire que par la désertion ou par la mort.

Dans toutes les autres rubriques les données sont sans commune mesure et très supérieures à celles de chacun des autres corps agissant en Suisse en 1798. Seule la 76^e de ligne a aussi perdu des hommes sur chacun des mêmes théâtres d'opération, mais avec « seulement » 43 morts au total.

Seule la 44^e de ligne a perdu autant d'hommes que la 14^e légère sur un seul théâtre d'opérations, d'ailleurs aux côtés de la 14^e légère : 52 morts lors de l'action contre Stans. C'est peut-être un élément d'explication – en aucun cas de justification ! – des excès commis par la 14^e légère à Stans.

Les sous-officiers représentent théoriquement environ 13% de l'effectif de la troupe dans un bataillon d'infanterie. L'étude plus précise des pertes de la 14^e légère montre que le niveau de pertes de sous-officiers est de 15 %, niveau très légèrement supérieur à celui des hommes du rang. Cette information permet de constater que le sous-officier est aux côtés du soldat et en partage le destin, sans privilège de grade face à l'ennemi et à la mort. Il n'y a nulle part d'indication qu'ils aient fait l'objet d'un tir ciblé de la part des défenseurs helvétiques.

Rien ne permet de déterminer si cette similitude de destin est le résultat d'une impossibilité pour l'ennemi de distinguer le cadre du soldat par l'uniforme ou si aucune consigne n'a été donnée aux défenseurs de viser en priorité les cadres pour désorganiser l'assaillant.

L'absence de cadres formés, en particulier d'officiers, dans les troupes suisses lors des combats en Suisse centrale et Unterwald ne permettent pas d'exclure cette seconde hypothèse.

Une seule indication allant dans le sens d'une volonté de viser sciemment ou d'abattre en priorité les cadres peut éventuellement être tirée du fait que 3 des 4 officiers tués l'ont été les 2 et 3 mai 1798 dans les échecs français devant Rothenturm et Arth.

Le relevé des pertes dans ces combats se présente de la manière suivante : 45 soldats, 4 caporaux, 2 sergent-majors, 2 lieutenants et 1 chef de bataillon, soit 1 cadre pour 5 soldats.

Officier supérieur formé par son service en Espagne et ayant l'expérience de la guerre, le rôle d'Alois Reding dans l'organisation efficace de cette défense est reconnu. Aurait-il formulé la recommandation de viser les cadres ? Aucune indication ne figure dans les documents français pour interpréter plus loin ces constats ou valider cette hypothèse.

Le premier officier du corps a été tué au Grauholz, ainsi que 2 sous-officiers supérieurs, 1 sergent et 2 caporaux aux côtés des 23 soldats. Là aussi se trouvaient des officiers pour conduire les feux des défenseurs bernois.

C.II.2.5.3 : Les origines géographiques de la troupe de la 14^e légère.

La demi-brigade réunit dans son ensemble 81 départements avec, en plus, des représentants des colonies et ceux de 11 pays européens actuels. Cette diversité n'est identifiée nulle part ailleurs et trouve son origine et son explication dans la genèse de la 1^{ère} Légion des Francs.

Par comparaison, à la suite de la genèse compliquée de la 76^e de ligne décrite plus haut⁵⁹⁷, celle-ci présente la plus grande diversité de l'armée française en Helvétie sous cet aspect, mais on n'y a relevé "que" 56 départements. Les principales origines départementales, regroupant 24 départements plus le groupe des étrangers avec chacun au moins 30 représentants, donnent le tableau suivant :

Tableau N° 10 :	Origines départementales principales de la 14 ^e légère*			
	Bataillon I	Bataillon II	Bataillon III	Total 14 ^e légère
Yonne	74	62	65	201
Seine / Paris	46	37	38	121
Haute-Marne	52	33	33	118
Seine-et-Oise / Yvelines	29	28	47	104
"étranger"	35	33	28	96
Bas-Rhin	27	42	26	95
Meurthe-et-Moselle	27	32	28	87
Charente-inférieure	14	23	43	80
Nord	27	28	23	78
Seine-et-Marne	25	31	22	78
Lot	30	20	21	71
Moselle	28	19	14	61
Saône-et-Loire	20	23	17	60
Marne	19	17	18	54
Côte-d'Or	11	13	29	53
Vosges	15	22	15	52
Hautes-Alpes	17	19	7	43
Haut-Rhin	11	15	15	41
Rhône-et-Loire	11	16	14	41
Seine-inférieure	17	14	9	40
Aisne	14	14	9	37
Manche	12	19	4	35
Gironde	18	7	9	34
Loiret	5	14	14	33
Meuse	9	13	11	33
Indre	3	6	22	31
Totaux	596	600	581	1777
* Ne figurent ici que les départements comptant plus de 30 ressortissants.				

597 cf. chap C.II.1.6 supra

Les "étrangers" représentent le cinquième "groupe" le plus important. Pour une petite moitié (43) ce sont des ressortissants des départements français d'alors de la Belgique, du Luxembourg et même du Limbourg néerlandais actuels. Ils viennent en majorité du département de Jemmapes (17), mais aussi des Deux-Nèthes, de la Dyle (9), de l'Escaut, des Forêts, de la Lys, de l'Ourthe, de la Meuse inférieure et de Sambre-et-Meuse. Selon la législation en vigueur en 1798, ce sont des Français, au même titre que les 5 « coloniaux » venus de Pondichéry (Inde)⁵⁹⁸, de la Martinique et de Saint-Domingue (Haïti). Il en est de même pour les 3 Genevois et 2 Jurassiens, classés sous les départements du Léman et du Mont-Terrible.

Il y a ensuite 14 représentants tant de la Pologne que de la Suisse (sous la réserve du paragraphe ci-dessus), et 11 de l'Allemagne. La dernière dizaine se partage entre 1 Autrichien, 3 Hongrois et autant d'Italiens, 2 Néerlandais et 1 Turc.

Les "étrangers" présentent-ils des différences par rapport au reste de la demi-brigade ? Sous réserve de l'importante différence de base statistique entre cette petite centaine face aux plus de 2600 de l'ensemble du corps, un constat s'impose : globalement, ils désertent et meurent 2 fois plus que la moyenne de la 14^e. Pour ces 96 hommes, il y a 11 désertions, tant à l'intérieur qu'à l'ennemi, (11,46 % au lieu de 6,49 % pour la 14^e au total) et 10 morts (10,42 % au lieu de 4,51 % pour la 14^e au total). Plus précisément cela donne les indications suivantes :

Tableau N° 11 :		14 ^e légère : pertes et désertions parmi les "étrangers"
2 Allemands sont tués	1 a déserté, sans jugement.	
1 Suisse a été tué (Fribourgeois, à Stans)	1 (Bâlois) est condamné à 10 ans de fers pour désertion à l'intérieur avec armes et bagages 1 (Zurichois) l'est à 5 ans de fers pour désertion à l'intérieur 1 (Genevois) est condamné à mort pour désertion à l'ennemi et le 2 ^e a déserté, sans jugement.	
1 Italien (Piémontais) est tué	1 (Milanais) condamné à mort pour désertion à l'ennemi	
1 Belge est tué	1 a déserté sans jugement 1 est condamné à 1 an de fers pour désertion à l'intérieur	1 l'est à 6 mois de prison pour insubordination 1 à 3 mois de prison puis acquitté en révision
1 Hongrois est tué		
3 Polonais sont tués	3 ont déserté, sans jugement	
1 sergent de Saint-Domingue meurt de ses blessures		

Ces hommes sont proportionnellement aussi plus nombreux à être jugés pour leurs désertions : un sur 2 contre un sur 3 en moyenne pour la demi-brigade. Leurs 5 condamnations représentent 7,81 % des condamnations pour désertion dans la 14^e légère, alors qu'ils ne représentent ensemble que 3,64 % de la troupe. Enfin, aucune promotion à aucun grade n'est notée pour l'année 1798. Un seul sergent suisse passe d'une compagnie de chasseurs aux carabiniers, ce qui peut être perçu comme une semi-promotion.

De cet ensemble d'observations on peut conclure, avec toutes les réserves nécessaires, que les "étrangers" ont payé un tribut plus lourd à la campagne d'Helvétie de 1798 que le reste du corps. Enoncer une cause profonde semble téméraire au vu du peu de renseignements disponibles dans les sources françaises.

⁵⁹⁸ Ville indienne située sur le Golfe du Bengale, capitale de l'Inde française, passant tour à tour de la Compagnie des Indes orientales aux Hollandais, aux Français ou aux Anglais, notamment entre 1778 et 1783 puis de 1793 à 1802 et encore de 1803 à 1816, rendue à l'Inde en 1954. D'après MOURRE, op.cit., tome 4, p. 4425.

C.II.2.5.4 : Les structures d'âge de la troupe de la 14^e légère.

La structure des groupes d'ancienneté dans la vie militaire des hommes se présente de manière assez différenciée de bataillon en bataillon comme le montre le tableau synthétisant les données des tableaux T25 à T29 sous Annexe 21 infra :

Tableau N° 12 :	Synthèse de la structure d'ancienneté par bataillon de la 14 ^e légère ⁵⁹⁹							
	Bat ^{on} I	%	Bat ^{on} II	%	Bat ^{on} III	%	14 ^e légère	%
Cohorte 1	52	6.03	57	6.37	56	6.37	165	6.26
Cohorte 2	331	38.4	324	36.2	308	35.08	963	36.55
Cohorte 3	216	25.06	311	34.75	195	22.21	722	27.4
Cohorte 4	263	30.51	203	22.68	319	36.34	785	29.79
Totaux	862	100	895	100	878	100	2635	100

Si la part des troupiers entrés dans la vie militaire avant la proclamation de la République (cohortes 1 et 2) est très similaire et ne varie que de quelques unités d'un bataillon à l'autre, c'est la structure d'ancienneté postérieure qui fait apparaître de fortes différences. La part des vétérans d'avant le 14 juillet 1789 (cohorte 1) est 1 % supérieure à celle de l'infanterie de ligne.

La part de ceux qui sont entrés entre la prise de la Bastille et la proclamation de la République (cohorte 2) est significativement différente. Au total, les hommes entrés dans l'armée avant le 20 septembre 1792 représentent 37,71 % dans l'infanterie de ligne, alors que dans la 14^e légère ils sont 42,81 %. Cette différence peut être un élément d'explication d'un niveau d'expérience au combat plus élevé. C'est sans doute ce qui était recherché par Hoche au moment de la mise sur pied de la 1^{ère} Légion de Francs. Hoche a aussi pu compter là-dessus dans l'armée de Sambre-et-Meuse en 1797. La suite démontre que Schauenburg lors des opérations en Suisse en fait de même.

Si un peu plus du quart de la troupe a entamé sa carrière entre la proclamation de la République et la chute de Robespierre, le 2^e bataillon réunit plus du tiers de ses hommes enrôlés à cette période. Il est en cela le moins éloigné de cette proportion d'hommes dans l'infanterie de ligne (près de 41 %). Corollaire de cette situation, la part des hommes les moins expérimentés, entrés dans le métier des armes après 1794, y est la plus basse. Y a-t-il un lien entre l'engagement préférentiel de ce bataillon contre certaines positions très critiques en stipulant un enthousiasme plus vigoureux ? Ce qui ressort aussi : le nombre de pertes y est supérieur aux 2 autres bataillons. Est-ce le prix payé pour la moindre expérience ?

La très forte présence de nouveaux conscrits dans les 1^{er} et 3^e bataillon explique-t-il *a contrario* un engagement sur des secteurs moins exposés, comptant ensemble à peine plus de pertes et moins de radiations que le seul 2^e bataillon ? Ces questions doivent au moins être posées. Aucune indication n'a été retrouvée dans les documents et ne permet en revanche d'y répondre.

La structure par âges met en évidence quelques particularités supplémentaires. Les 3 bataillons présentent des âges moyens et médians très semblables en 1798.

Conséquence de l'élévation progressive de l'âge de première incorporation, la structure d'âges en 1798 est très homogène. Sous l'Ancien Régime, cet âge oscille en moyenne entre 17³/₄ et 18 ans ³/₄. Dès 1794, après la chute de Robespierre et sous le Directoire, il fluctue entre 24¹/₂ et 25 ans.

⁵⁹⁹ Les cohortes ont été formées selon les critères suivants : 1° : les hommes incorporés / enrôlés sous l'Ancien Régime jusqu'au 30 juin 1789 ; 2° : entre le 1^{er} juillet 1789 et le 20 septembre 1792 ; 3° : entre le 21 septembre 1792 et le 31 juillet 1794 ; 4° : après le 1^{er} août 1794

Les derniers arrivés dans le corps ont ainsi, en grande partie, des âges identiques à ceux qui sont sous les armes depuis 5 à 8 ans. Seule la moyenne d'âge des « vétérans » incorporés avant les débuts de la Révolution est de 32 à 33 ans, moyenne d'âge qu'on retrouve ailleurs dans les troupes étudiées. Autre aspect : 234 hommes⁶⁰⁰ ont entamé leur vie militaire en-dessous de l'âge de 16 ans, sans avoir été nécessairement des « enfants de troupe ». Le tableau T30 en Annexe 21 en montre la répartition. Il n'y a plus que 9 enfants et adolescents de moins de 16 ans présents en 1798. Les 9/10^{es} des mineurs enrôlés au cours des années ont passé le cap des 18 ans, amenant probablement avec eux un formatage et une vigueur intacts.

On peut en penser autant de ceux qui sont entrés dans la vie militaire à 16 et 17 ans. Les soldats de 16 ans sont encore 4 et ceux de 17 ans au nombre de 10 en 1798. Le tableau T31 sous Annexe 21 dresse la liste détaillée des 401 hommes⁶⁰¹ relevant de cette catégorie. En ressort à nouveau le nombre très important correspondant à la 2^e cohorte : 225 sur 401 !

En prenant en compte les 2 tableaux recensant les militaires mineurs et jeunes adultes selon les normes actuelles, on arrive à environ ¼ des hommes présents en Suisse en 1798 qui ont entamé leur vie militaire en-dessous de 18 ans. Pour mémoire, les 357 hommes enrôlés dans la 2^e cohorte (132 + 225) ont derrière eux une expérience de 6 à 8 ans de vie militaire ininterrompue, soit au moins ¼ de leur vie. Pour les 174 (57 + 117) de la 3^e cohorte, cette expérience est encore de 4 à 6 ans, soit encore un 1/5^e de leur vie passée à porter les armes de la République. Il n'y a plus que 23 militaires de moins de 18 ans présents en Suisse. Quel effet peut avoir sur l'engagement au combat d'un groupe aussi jeune qu'expérimenté ? Il peut réunir toute la vigueur et une certaine inconscience ou du moins légèreté liées à l'âge. Ces hommes jeunes ont potentiellement aussi une posture à l'égard des citoyennes non dépourvue de volonté d'impressionner ou de faire valoir leur « valeur ». Ces hommes sont aussi répartis de manière très homogène au travers des 3 bataillons, ce qui contribue certainement à l'aptitude au combat similaire des 3 unités.

Dans le 3^e bataillon, plus des 2/3 des désertions sont le fait d'hommes de la dernière cohorte, alors que dans les 2 autres, on n'arrive pas à 1/3 des déserteurs dans le 1^{er} bataillon et même pas à 1/4 dans le 2^e pour le même groupe. La forte tendance à désertir pour les hommes arrivés en dernier dans les corps a déjà été relevée dans de nombreuses autres demi-brigades de ligne⁶⁰² et légères. L'analyse de détail des désertions dans la 14^e légère confirme ainsi que plus la part des hommes "neufs" est importante, plus leur part dans les désertions augmente. Quelles qu'en soient les causes, cela illustre l'effet sur la portée réelle de la conscription (cf. chap. C.VIII.2 infra).

Le nombre de promotions accordées aux derniers arrivés est généralement modeste et la confiance en ces hommes peu expérimentés diminue en fonction de l'engagement sur les points "chauds". C'est aussi le reflet du système accordant une importance certaine quant aux droits découlant de l'ancienneté. Le 2^e bataillon n'accorde à ceux arrivés après 1796 que 2 promotions, sur les 33 au total en 1798. Dans les 2 autres bataillons on est 3 fois plus "audacieux" en accordant chacun 5 promotions sur les 27, resp. 28 au total.

C.II.2.5.5 : Passé et origines militaires de la troupe de la 14^e légère.

Reste à présenter les débuts de carrière des hommes composant la 14^e légère avant leur intégration dans ce corps, en termes d'ancienneté et de parcours au travers des différents corps et unités de l'infanterie depuis l'Ancien Régime et au cours de ses différentes réorganisations.

Les débuts des parcours de 1638 soldats et sous-officiers, représentant les 62,14 % de la totalité des

600 Soit 8,89 % de l'effectif total étudié !

601 Soit 15,22 % de l'effectif total étudié !

602 Voir à ce propos les observations faites relativement aux très nombreuses désertions des ressortissants du Haut-et-du Bas-Rhin enrôlés pour renforcer les demi-brigades éprouvées lors du siège de Kehl, cf. chap. C.II.1 supra.

références peuvent être définis. Avant d'appartenir à la 14^e légère, leurs débuts se sont faits dans nombre de corps différents : régiments, demi-brigades et bataillons de volontaires. Les données du registre matricule livrent un véritable kaléidoscope des forces armées françaises.

En plus des troupes de 507 (!) corps et unités d'origine d'infanterie, analysées plus en détail ci-dessous, une kyrielle d'autres unités diverses viennent s'ajouter à cette liste déjà impressionnante. On y trouve pêle-mêle les tirailleurs belges, différentes unités de chasseurs à pied ou à cheval, les convois militaires, différentes formations de cavalerie et d'artillerie, des canonniers, de marine notamment. La trentaine d'hommes ayant passé par les « charrois » sont les plus nombreux dans chacun des bataillons.

En commençant par les régiments de ligne d'Ancien Régime, il y en a 80 (plus 6 régiments dont la nationalité n'a pu être définie) pour un total de 367 hommes. 16 régiments sont retrouvés dans les 3 bataillons. De plus, 16 le sont dans les 1^{er} et 2^e bataillons, 12 dans les 1^{er} et 3^e et 5 seulement dans les 2^e et 3^e. 31 régiments n'ont été identifiés que dans un seul des 3 bataillons. Les 11 régiments mentionnés le plus souvent et qui réunissent 45,5 % de ces hommes (167/367), figurent au tableau 22/1 sous Annexe 22 infra.

Près d'un millier d'hommes (912) ont mentionné comme troupe de premier enrôlement l'un des 305 bataillons de volontaires relevés dans le registre matricule. Ce nombre très élevé doit être fortement relativisé : 177 hommes (19,41 %) sont des représentants solitaires de leur bataillon d'enrôlement qui représentent le 58 % des bataillons de cette liste impressionnante. 262 hommes (28,73 %) font partie de petits groupes de 2 à 5 représentants, pas nécessairement réunis dans le même bataillon. Ils représentent 92 bataillons de volontaires, soit 30,16 % des bataillons. Les groupes comptabilisant entre 6 et 9 personnes totalisent 128 hommes, formant 14,04 % des volontaires. 28 bataillons de volontaires comptent des représentants dans les 3 bataillons.

25 bataillons de volontaires sont identifiés dans les 1^{er} et 2^e bataillons, 18 dans les 1^{er} et 3^e, enfin 23 dans les 2^e et 3^e bataillons. Le tableau 22/2 sous Annexe 22 réunit 345 personnes ou 37,83 % de militaires issus des 18 bataillons révolutionnaires qui sont mentionnés le plus souvent, mais au moins 10 fois.

La revue de détail des bataillons révolutionnaires permet de relever que 145 des militaires concernés proviennent de 35 bataillons étant intervenus à un moment ou un autre en Vendée. Ce sont en particulier : le 2^e des Hautes-Alpes et les 3^e et 7^e de la Charente-inférieure qui réunissent 85 hommes (*mis en évidence* dans le tableau) et dont la grande majorité se trouvent dans les 1^{er} et 2^e bataillons qui, avec 49 hommes venus d'autres bataillons « vendéens », réunissent en tout 117 combattants (80,69 %) ayant l'expérience vendéenne.

Il faut ajouter à cela que 11 des régiments évoqués plus haut, représentés par 41 hommes en tout (dont 23 appartenant aux 1^{er} et 2^e bataillons), sont également intervenus en Vendée. Ce sont les bataillons qui interviennent le plus en première ligne, en particulier en mai et en septembre 1798 lors des opérations contre les cantons de la Suisse centrale « *dont elle [la 14^e] fut bientôt la terreur.* »⁶⁰³ C'est en tout 8 % de la troupe de ces 2 bataillons qui a vécu cette expérience vendéenne illustrant la lutte violente et acharnée entre 2 fanatismes, l'un religieux-conservateur face aux révolutionnaires laïcs. Le 2^e bataillon paie le prix fort pour cet engagement, les pertes relevées plus haut en attestent.

100 demi-brigades de ligne et 16 légères, dites de première formation, sont mentionnées par 359 hommes comme premier corps d'incorporation. Il n'y en a que 6 de ligne et 4 légères retrouvées dans les 3 bataillons. 12 de ligne et 2 légères sont retrouvées dans les 1^{er} et 2^e bataillons, 9 de ligne et 2 légères dans les 1^{er} et 3^e, enfin 10 de ligne et 4 légères dans les 2^e et 3^e bataillons. 63 demi-bri-

603 PARIS, P.-A. « Souvenirs », in : *Carnet de la Sabretache*, 1903, cité par https://www.1789-1815.com/inf_leg_14.htm 22.10.'20

gades de ligne et 4 légères ne sont identifiées que dans un seul bataillon. Les 15 demi-brigades réunissant les groupes les plus importants, représentant 47,35 % de ces hommes figurent au tableau 22/3 sous Annexe 22 infra.

La première troupe d'incorporation n'est pas le seul élément d'une forme d'« identité » militaire. Les parcours de ces hommes, entre leur enrôlement initial et leur intégration à la 1^{ère} Légion des Francs puis à la 14^e légère, devrait permettre de distinguer d'autres indicateurs. Ils y apportent, selon l'importance de leurs groupes, des habitudes, des comportements, des statures, voire des opinions qui leur sont communs.

Sur la base de ces parcours, il est possible d'identifier de nombreux regroupements d'une bonne vingtaine de personnes ayant connu un parcours qui les a progressivement réunis et finalement conduits à la 14^e légère, illustrant l'histoire de la mise sur pied de la fameuse 1^{ère} Légion des Francs. Pour les identifier, une analyse plus précise des parcours et leur mise en relation avec les résultats de le premier amalgame s'impose. La présence des représentants des 2 demi-brigades constitutives de la 14^e légère après le retour d'Irlande, au moment de son second amalgame, se confirme.

Dans la 108^e demi-brigade de première formation, 20 hommes annoncent une incorporation dans le 54^e régiment, ci-devant *Royal-Roussillon*, et 31 dans la 108^e directement, soit un total de 51, auxquels il faut ajouter les 44 venus par les 1^{er} et 2^e bataillons du Lot. Personne n'annonce une première incorporation dans les bataillons de Lot-et-Garonne.

De la 139^e demi-brigade de première formation, il y a 22 hommes du 75^e régiment, ci-devant *Monsieur*, 5 annoncent leur entrée dans la 139^e précisément, 12 dans le 3^e bataillon d'Indre-et-Loire, 14 dans le 5^e de Seine-et-Marne, formant aussi un groupe de 51 militaires.

Le gros de la 14^e légère étant le résultat de la levée particulière de la « Légion Noire » en 1796, d'autres groupes aux parcours communs demeurent identifiables 2 ans plus tard et permettent la présentation du tableau N° 13 faisant la synthèse des observations ci-dessus.

Pour établir ce tableau, où figurent les principaux regroupements et origines militaires communes les plus nombreuses, ont été pris en considération les chiffres les plus importants relevés dans chacun des types de corps de première incorporation et les réunir selon les aléas des deux amalgames.

La première colonne, à gauche, présente les effectifs les plus importants du regroupement considéré, identifié dans la totalité de la 14^e légère ou seulement un ou 2 bataillons.

Les régiments constitutifs figurent sur fond gris clair avec, à leur droite, le nombre d'hommes de la demi-brigade qui l'annoncent comme étant celui de leur premier enrôlement.

A la droite des régiments, sur fond gris moyen, les demi-brigades intégrant son ou ses bataillons lors du premier amalgame.

La colonne suivante dénombre, sur fond foncé les bataillons de volontaires amalgamés avec les bataillons « royaux » dans les demi-brigades de première formation. A leur droite, le nombre de ceux qui y ont connu leur premier enrôlement.

La dernière colonne, à droite, indique l'effectif total dans la demi-brigade des représentants des corps définis ayant ce(s) parcours commun(s).

Il peut y avoir 2 raisons pour que dans ce tableau une seule demi-brigade soit mentionnée après le régiment de ligne au lieu des 2 dans lesquels normalement chacun de ses bataillons devait s'amalgamer avec les 2 bataillons de volontaires. Le 54^e *Royal-Roussillon* illustre ce cas :

- 1° soit aucun militaire issu du second bataillon de ce régiment, ni de sa demi-brigade d'amalgame, ne se trouve dans la 14^e légère ;
- 2° soit un des 2 bataillons du régiment de ligne n'a pas été amalgamé au cours de la première réorganisation de l'infanterie.

Les deux cas de figure se présentent dans le cadre de la genèse de la 14^e légère.

Tableau N° 13 :		Principaux regroupements et origines militaires communes nombreuses					
bataillons	Principal regroupement réunissant les trois bataillons de la 14 ^e légère						½-brigade
Bat I/14 52	54 <i>Royal-Roussillon</i>	20	107 ^e	7	3 ^e Yonne	7	119
Bat II/14 30					4 ^e Yonne	10	
Bat III/14 37			108 ^e	31	1 ^{er} Lot	13	
	2 ^e Lot	31					
Principaux regroupements au sein du I ^{er} bataillon de la 14 ^e légère							
Bat I : 24	94 <i>Royal-Hesse-Darmstadt</i>	7	171 ^e	2	2 ^e Hautes-Alpes	40	52
Bat II : 22					2 ^e Marne	3	
34	98 <i>Bouillon</i>	5	176 ^e	20	4 ^e Fédérés	2	36
					Popincourt	9	
11	bataillons non amalgamés :				4 ^e Gironde	17	37
9					3 ^e Seine-et-Oise	20	
Principaux regroupements au sein du II ^e bataillon de la 14 ^e légère							
22	75 <i>Monsieur</i>	22	139 ^e	5	3 ^e Indre-et-Loire	12	53
					5 ^e Seine-et-Marne	14	
28	38 <i>Dauphiné</i>	17	76 ^e	8	9 ^e Fédérés	11	43
			75 ^e	2	1 ^{er} Vosges	5	
25	80 <i>Angoumois</i>	15	148 ^e	4	7 ^e Gironde	5	29
					11 ^e Gironde	5	
21	83 <i>Foix</i>	24	154 ^e	6	1 ^{er} Valenciennes	5	0
					1 ^{er} République (Paris)	5	
31	31 <i>Aunis</i>	8	61 ^e	28	3 ^e Morbihan	8	45
					8 ^e Manche	1	
13	bataillon non amalgamé :				7 ^e Charente-inférieure	14	14
Principaux regroupements au sein du III ^e bataillon de la 14 ^e légère							
29	9 <i>Normandie</i>	19	17 ^e	7	2 ^e Indre	10	36
15	20 <i>Cambrésis</i>	19	40 ^e	2	3 ^e Landes	1	24
					3 ^e Hautes-Pyrénées	2	
26	bataillons de volontaires non réunis lors du premier amalgame mais avec une forte présence numérique dans le corps :				6 ^e Charente-inférieure	27	126
19					13 ^e Seine-et-Oise	21	
12					7 ^e Jura	15	
Bat I : 13 Bat III : 10					3 ^e Charente-inférieure	31	
Bat II : 21 Bat III : 10					3 ^e Fédérés nationaux	32	

Le groupe qui s'articule autour des vétérans du 54^e régiment de ligne, ci-devant *Royal-Roussillon*, est à l'évidence le plus important. En plus, il est représenté de manière assez équilibrée au travers des 3 bataillons. A ce stade il est d'autant plus regrettable que les régiments d'incorporation initiaux et successifs des officiers nous demeurent inconnus, empêchant tout recoupement entre cadre et troupe puisqu'une comparaison des parcours est ainsi impossible à mettre en place.

Autre constat : la présence de 8 groupes de plus de 20 hommes dans le 2^e bataillon, comptant 200 hommes au total et formant un petit quart de cette unité.

Dans chacun des 2 autres bataillons on ne recense que 3 groupes de ce type, 110 hommes en tout dans le 1^{er} et 92 dans le 3^e, soit un huitième et un dixième de ces 2 unités.

C.II.2.5.6 : Réflexions sur la désertion et son lien avec les origines géographiques ou militaires

Si au niveau des pertes en vies aucun regroupement significatif ne peut être relevé, ce qui d'ailleurs ne pourrait être que le résultat du hasard, la question des regroupements, géographiques et/ou militaires, parmi les déserteurs suscite quelques pistes de réflexion. Cet acte, qui aux yeux des codes pénaux militaires relève du crime, expose le soldat à des sanctions lourdes, voire capitales.

Pour les uns, la désertion se fait de manière solitaire, pour des raisons que ni les procès-verbaux ni le registre matricule ne permettent de retracer. On peut imaginer que le déserteur solitaire veut mettre toutes les chances de réussite de son côté en ne révélant rien de son projet à qui que ce soit. Pour d'autres, la désertion pourrait se faire de préférence en groupe, pour mieux affronter les difficultés inévitables : celle de trouver le chemin, se procurer les ressources nécessaires, se protéger contre les dénonciations et les recherches éventuelles des autorités par exemple.

Les questions que de tels comportements soulèvent sont par conséquent :

- ces groupes sont-ils identifiables au travers des notations dans le registre matricule et ;
- se forment-ils par rapport à des affinités d'origine militaire et/ou régionale.

La suite de cette partie esquisse des pistes de réponses.

Un constat préalable s'impose : les désertions à l'ennemi, une vraie "spécialité" de la 14^e légère. Elles conduisent pratiquement toutes à une condamnation à mort⁶⁰⁴, ont toutes lieu à la fin de 1798, pour l'essentiel entre les 2 et 17 décembre. Ces déserteurs recèlent les groupes les plus importants.

L'hypothèse est que les amitiés forgées au cours des mois, voire des années, et des épreuves passées ensemble, comme l'expédition d'Irlande par exemple, au travers d'aventures que l'on vit en commun depuis son enrôlement, pourraient être susceptibles de pousser de petits groupes à désertir en commun pour retourner à la vie civile.

L'analyse des dates des désertions relevées dans le registre matricule renseigne que les « groupes » de déserteurs sont, à priori, en nombres variables selon les bataillons et que la désertion apparaît prioritairement comme une décision liée, individuellement ou en groupe, à l'incorporation dans une même compagnie. C'est à ce niveau que des groupes, toujours petits, ressortent.

La recherche cible des groupes de 2 militaires ou plus qui désertent le même jour ou en 2 jours consécutifs et qui présentent, au moins, une des 3 conditions suivantes, soit ils :

- appartiennent à la même compagnie ;
- viennent du même département, voire de la même commune ;
- sont arrivés dans la 14^e légère en passant dans le(s) même(s) corps ou unité(s) antérieur(s).

Le cumul de plusieurs de ces conditions permettrait d'affirmer que des amitiés solides se sont forgées au point d'affronter ensemble les risques de la désertion.

604 Les condamnations à mort semblent systématiques et sont prononcées par contumace, le prévenu n'étant pas aux mains de l'armée. Elles peuvent être alourdies de condamnations pécuniaires selon les « armes et bagages » emportés par le déserteur, allant de 24 à 76 francs ou de 31 £ 15 sols à 63 £ 12 sols.

Dans le 1^{er} bataillon, une nette majorité des désertions, 39/66 (59 %) se font par petits groupes de 2 à 3 soldats. Un seul groupe plus important est relevé pour la compagnie des carabiniers avec 6 déserteurs à l'ennemi les 15 et 16 décembre 1798. Il y a même 2 fratries (ou paires de cousins) qui décident de désertir ensemble. Les déserteurs solitaires sont, dans ce bataillon, clairement minoritaires. Le détail de ces désertions groupées figure au tableau 23/1 sous Annexe 23 avec la mention des dates, du nombre d'hommes et des compagnies concernées ainsi que du type de désertion : à l'intérieur ou à l'ennemi et de la condamnation prononcée s'il y en a.

Les 3^e et 9^e compagnies de ce 1^{er} bataillon sortent clairement du lot. Avec 17 déserteurs dont un seul à l'ennemi, la 3^e compagnie est celle qui connaît le taux le plus fort. 11 le font en groupe :

Le 13 mai, les frères ou cousins Jacques et Auguste Chabanne, nés à Sens (Yonne) les 8 juin 1772 et 15 novembre 1775, désertent en compagnie de Jean-Louis Chrétien, né le 21 décembre 1773 à Pasly (ou un des deux Passy, Aisne). Les 16 et 17 mai désertent Nicolas Bergmann, né le 14 juillet 1774 et Pierre Favre né le 28 septembre 1774, tous les deux à Sarralbe (Moselle). Le 18 juillet, Pierre Dubois, né le 26 avril 1770 à Champlost (Yonne) et Edme Callot, né le 12 juillet 1771 à Arces (Yonne) désertent avec Pierre Febvre, né le 6 décembre 1772 à Grandchamp (Haute-Marne). Ils sont condamnés à 5 ans de fers le 30 août 1798 par une cour non précisée. Ils n'ont pas été condamnés par le 1^{er} Conseil de guerre en Helvétie.

La 4^e compagnie présente le « goupe » le plus soudé : Pierre et Denis Vautrot (frères ou cousins?) nés le 8 février 1769 et en 1775, à Moutiers-sur-Meuse (Meuse), incorporés le 26 mars 1794 dans la 86^e demi-brigade de première formation, désertent en même temps et sont condamnés par contumace le 29 septembre 1798 par le 1^{er} Conseil de guerre en Helvétie à 5 ans de fers.

La 5^e compagnie présente une situation particulière avec 4 déserteurs à l'ennemi notés les 6, 12, 17 décembre et la quatrième sans indication du jour. Comme un de ces chasseurs a déjà déserté à l'intérieur en mars 1798, le tableau retient l'hypothèse d'au moins 2 soldats désertant le même jour en décembre. 2 de ces 4 déserteurs, Pierre Hérubelle, né le 2 mars 1770 et Auguste Métais, né le 28 novembre 1773, annoncent une origine de la Seine-inférieure : Ingouville et Critot.

La 7^e compagnie présente une paire « alsacienne » avec Laurent Bourgade, né le 10 août 1774 à Strasbourg (Bas-Rhin) et Boniface Crucher, né le 12 mai 1771 à Cernay (Haut-Rhin). La communauté régionale et linguistique a-t-elle joué un rôle ici ?

La 8^e compagnie présente une paire de déserteurs qui n'a en commun, en plus, que son jour d'enrôlement : le 1^{er} février 1798. Ce sont Joseph Humbert, né le 18 août 1771 à Tours (Indre-et-Loire) et Sébastien Etienne, né le 11 août 1777 en Moselle. Ils désertent à peine 2 mois après leur enrôlement le 5 avril 1798.

Avec 8 déserteurs partant en 2 groupes, la 9^e compagnie, celle des carabiniers, est celle qui illustre au mieux l'effet de groupe. L'un est formé de 2 déserteurs pour l'intérieur en juin. L'autre, composé de 6 carabiniers, déserte à l'ennemi entre les 15 et 16 décembre 1798. C'est le groupe le plus important en nombre dans le bataillon. Ils y représentent un tiers des déserteurs à l'ennemi. En font partie Nicolas Valton, né le 20 septembre 1772 à Ancy (Yonne), enrôlé le 28 août 1792 dans le 4^e bataillon de l'Yonne et Louis Picault, né le 9 avril 1776 à Saint-Martin d'Ordon, même département et enrôlé le 7 septembre 1791 dans le même bataillon. Les condamnations à mort sont prononcées les 7 et 8 janvier 1799.

Plusieurs petits groupes, de 2 soldats presque toujours, désertent le même jour dans le 2^e bataillon. C'est une toute petite majorité des déserteurs du bataillon : 30/58. A la différence du 1^{er} bataillon, la désertion a été ici un acte autant individuel que collectif. L'ordre chronologique des différents cas figure au tableau 23/2 sous Annexe 23 infra.

La 3^e compagnie se distingue par un groupe de 4 déserteurs à l'ennemi, dont 2 ont le point commun de venir de la 108^e demi-brigade de première formation, où ils ont été enrôlés, le premier le 30 août, le second le 1^{er} septembre 1792. Ils sont arrivés le 14 avril 1797 dans la 14^e légère. Ce sont Nicolas

Virion, né le 9 avril 1775 à Metz (Moselle) et Gabriel Philippon, né le 1^{er} novembre 1775 à Saint-Vitte (Cher, mais mentionné dans le registre matricule comme appartenant à l'Allier dont la commune est limitrophe). Le chasseur Philippon semble avoir convaincu en plus un de ses « pays » de l'accompagner en désertant de la 4^e compagnie en même temps que lui. C'est François Pérot, né le 8 juin 1773 dans un des Saint-Didier de l'Allier qui le fait, mais « à l'intérieur ». Lui n'est pas jugé. Philippon et Pérot pourraient donc former un des groupes à identité régionale, sans être de la même compagnie.

10 de ces 30 déserteurs de groupe ont quitté la 5^e compagnie, en 5 groupes de 2 qui ne présentent aucun autre point commun que leur appartenance à cette compagnie. En plus, le 3 juillet, 3 soldats de cette compagnie sont condamnés à différentes peines pour insubordination. Un de ces 3 déserte de prison. 3 autres désertent encore à différentes dates, dont un à l'ennemi avec, circonstance aggravante, armes et bagages, ce qui lui vaut bien entendu une condamnation à mort. Sont réunis ainsi 14 des 58 désertions, 1/4 de ce bataillon. Il n'est pas possible de vérifier ce qui cause ces nombreux délits dans une seule compagnie.

7 déserteurs viennent de la 8^e compagnie. Olivier Crépel, né en 1771 à Médréac (Isle-et-Vilaine) et Jean-Baptiste Goudin, né le 11 août 1776 à Annay (Pas-de-Calais) désertent à l'intérieur après avoir commis une insubordination. Ils ont en commun d'avoir été enrôlés le 10 mars 1791 et le 3 avril 1792 dans le régiment d'infanterie 83 qui les verse le 19 juin 1796 dans la 1^{ère} Légion des Francs. Comme 3 autres soldats désertent individuellement à différentes dates, sans être jugés, cela donne un total de 11 désertions pour la 8^e compagnie, un petit cinquième à elle seule dans ce bataillon. Aucune désertion ne se fait cependant à l'ennemi, comme dans les 1^{ère}, 4^e et 7^e compagnies.

Les 3^e, 5^e et 8^e compagnies sont celles qui ont des problèmes de conduite de la part de leurs cadres, question à propos de laquelle la correspondance reste hélas muette. Serait-ce à cause du nombre de victimes : 13 pour la 3^e, dont 6 le 2 mai et 6 le 9 septembre 1798 ? C'est moins le cas dans les 5^e et 8^e où il n'y en a « que » 5 dans chacune, tous (sauf un) tués ou morts des suites de leurs blessures en mai 1798. Seules les 1^{ère} et 2^e compagnies ont eu moins de tués dans ce bataillon. Certaines des dates tendraient à indiquer que ces pertes pourraient avoir été des déclencheurs pour désertir.

Les deux hommes qui affichent l'Allier comme département d'origine (3^e et 4^e compagnies) formeraient l'un des 4 groupes de ce bataillon à désertir par identité régionale. Il y en a 3 autres :

- 2 hommes du Haut-Rhin désertent, l'un à l'intérieur, l'autre à l'ennemi le 11 décembre 1798. Leurs parcours militaires antérieurs diffèrent, ils n'appartiennent pas à la même compagnie et la date de leur désertion commune pourrait n'être qu'un hasard. L'un n'est pas jugé, l'autre est condamné à mort le 7 janvier 1799, par contumace évidemment.
- 2 Parisiens désertent à l'intérieur le 23 septembre 1798. Leurs parcours diffèrent : Antoine Delcusse, né le 15 juillet 1776 à Paris a passé par la légion des Allobroges dès le 22 octobre 1795. Louis Mongé, né le 4 février 1774 à Paris également, semble n'avoir été enrôlé que le 11 mai 1798. L'aîné a-t-il convaincu son concitoyen à rentrer à Paris ? Ils n'ont pas été jugés.
- 2 hommes de Seine-et-Marne désertent le 12 et 16 mai 1798, à l'intérieur et sans être jugés. Leurs parcours sont très différents : Joseph Mouton, né le 15 janvier 1770 à Meaux est entré le 1^{er} juillet 1783 dans le régiment de *Pondichéry*, devenu le 107^e régiment, non amalgamé dans la première réorganisation de l'infanterie. Il arrive le 10 janvier 1798 dans la 14^e légère. De son côté, Charles Semelle, né le 4 juin 1776 à Dammartin-en-Goële, a été enrôlé le 25 juillet 1792 dans le 3^e bataillon des Fédérés nationaux, non amalgamé lui non plus, avant d'arriver, le 19 juin 1796, au moment de la création de la 1^{ère} Légion des Francs. La proximité de leurs désertions pourrait être le pur fait du hasard.

Il est difficile de relever un effet d'entraînement significatif pour le 2^e bataillon par le parcours militaire antérieur. Les seuls cas relevés sont de la 108^e demi-brigade dans la 3^e compagnie et du 83^e régiment d'infanterie dans la 8^e compagnie. Il y aurait un potentiel effet de groupe détectable, très modeste par les origines géographiques, avec 4 paires de désertions en tout. Or, ces soldats n'appar-

tiennent pas à la même compagnie, contrairement à ce qui est relevé dans les 2 autres bataillons. C'est donc un petit total de 9 désertions sur 66 qui serait concerné ici. C'est l'appartenance à la même compagnie qui ressort comme critère décisif pour que des soldats désertent en commun dans ce bataillon.

Dans le 3^e bataillon, quelques petits regroupements, réunissant 23 déserteurs sur les 47, sont également identifiables, par les origines départementales seulement et non par le parcours au travers des corps dans lesquels ils ont servi avant d'être intégrés à la 14^e légère. Il y a un fort contingent de 12 déserteurs venant de 3 compagnies quittant le bataillon en 3 jours. Les différents cas figurent par ordre chronologique au tableau 23/3 sous Annexe 23 infra.

Dans la 1^{ère} compagnie Joseph Renaud, né le 15 mai 1768 et Nicolas Meunier, né le 15 novembre 1773, enrôlés le 27 décembre 1797 depuis Gondrexange (Moselle), relevant de la Meurthe selon le registre matricule, désertent le 12 juin. Dans la 2^e compagnie, François Balotte, né le 5 novembre 1768 et Jean Bouloux, né le 19 octobre 1774, tous deux de la Creuse, arrivés les 19 juin et 26 juillet 1796 dans la 1^{ère} Légion des Francs, désertent le 4 juin 1798. Dans la 3^e compagnie, ce sont 6 soldats qui désertent, dont 5 originaires de l'Yonne, entre les 13 et 14 juin, enrôlés entre le 14 décembre 1797 et le 1^{er} janvier 1798. C'est un des groupes les plus importants relevés.

Dans la 4^e compagnie, le 25 juin 2 des 3 déserteurs viennent du Morbihan. Dans la 7^e compagnie, les 12 et 14 juin, 2 groupes de 2 hommes désertent. Enrôlés entre le 1^{er} et le 20 janvier 1798, 3 d'entre eux viennent de l'Yonne, le quatrième de la Creuse. Ce dernier a-t-il souhaité retrouver ses « pays » désertés une semaine plus tôt de la 2^e compagnie ?

Dans ce 3^e bataillon il y a autant de déserteurs solitaires que de "groupe". C'est le fort contingent des 8 déserteurs provenant de l'Yonne, assez fraîchement enrôlés, qui présente le mouvement régional le plus marqué dans la demi-brigade. Comme dans le 1^{er} bataillon, les départs simultanés dans les compagnies sont fréquemment le fait de soldats venant de la même partie de la France.

La forte proportion parmi les déserteurs de soldats enrôlés depuis moins d'une année explique le peu de références à des corps ou unités ayant formé la demi-brigade.

La synthèse des 3 bataillons donne les résultats suivants pouvant être mis en exergue :

Un peu plus de la moitié (53,8 %) des déserteurs le font en groupe, avec des disparités importantes entre bataillons : 59 % des déserteurs dans le 1^{er}, seulement 49 % dans le 3^e.

La grande majorité des groupes, 27/37, se compose de 2 soldats seulement. Il y a 5 groupes de 3 et 5 groupes allant de 4 à 6 déserteurs.

Dans les 1^{er} et 3^e bataillons, en plus de l'appartenance des déserteurs à la même compagnie, 11/24 groupes présentent une identité départementale et/ou de parcours militaire antérieur. Il y a 2 cas de désertion commune d'une fratrie, ou de cousins, réunissant forcément les autres critères en plus.

Le 2^e bataillon ne recense que des identités militaires, aucun regroupement départemental n'a été décelé à l'intérieur d'une même compagnie. L'enrôlement antérieur dans le même corps qui a été versé dans la 14^e légère après son retour d'Irlande constitue le seul point complémentaire d'identité.

Autre critère mis en évidence par cette analyse et qui a une incidence sur les désertions : celui de la date de l'enrôlement. Cela a déjà été relevé dans les demi-brigades de ligne : une part significative des déserteurs sont des hommes arrivés depuis peu sous les armes.

Dans le 1^{er} bataillon, 1/3 des déserteurs n'ont été enrôlés qu'en 1797, pratiquement tous lors du second semestre et en 1798 seulement, donc après la "création" de la 14^e légère. Dans le 2^e bataillon ils représentent 1/4 des déserteurs et dans le 3^e les 3/4.

Soit l'esprit de corps n'a pas de prise sur eux, soit il les pousse même à partir. C'est en particulier le cas du groupe de 12 déserteurs quittant les 1^{ère}, 3^e et 7^e compagnies du 3^e bataillon entre les 12 et 14 juin. Cette forte proportion dans ce bataillon porte à 2 déserteurs sur 5, au niveau de la demi-brigade, la part de ceux qui sont dans le corps depuis moins d'une année.

C.II.2.5.7 : L'activité de la 14^e légère en Suisse en 1798

La première mention de la 14^e légère dans la correspondance apparaît fin janvier 1798. Elle fait partie des 18 bataillons destinés à « *passer dans le Mont-Terrible* ». ⁶⁰⁵ Ses 3 bataillons se trouvent répartis dans le Bas-Rhin, sur la trentaine de kilomètres qui séparent Lauterbourg de Drusenheim. Sur ordre du gouvernement, l'inspecteur de l'infanterie Schauenburg a transformé la 1^{ère} Légion des Francs en 14^e demi-brigade d'infanterie légère à la fin de 1797. Sa cavalerie fut intégrée dans le 7^e régiment de hussards ⁶⁰⁶, également destiné à la mission contre la Suisse. Son artillerie a été versée dans le régiment en garnison à Strasbourg.

Le document officialisant la formation du corps d'armée subordonné à Schauenburg indique que ses 1809 hommes doivent quitter Wissembourg le 3 février pour se rendre avec armes et bagages à Delémont en passant par Huningue :

« (...) et laissera vacantes les garnisons de Wissembourg et Lauterbourg. Veuillez y pourvoir tant par les dépôts que par la garde nationale sédentaire. » ⁶⁰⁷

La demi-brigade devra vivre :

« (...) en bonne police et discipline conformément aux lois et règlements militaires. » ⁶⁰⁸

La date d'arrivée prévue apparaît le lendemain : la marche de Wissembourg à Delémont, environ 230 km, doit se faire en 11 jours pour une arrivée le 14 février. ⁶⁰⁹ La 14^e légère est immédiatement mise en première ligne, dans l'avant-garde de l'aile droite du corps de l'Erguel :

« L'aile droite comprend : le territoire de la Neuveville, la Montagne de Diesse, la partie de Bienne, le pays depuis Reiben par Sonceboz et le Val de St.-Imier jusqu'à Renan, passant par la Ferrière, les Bois, en suivant toute la grande route jusqu'à St.-Brais, tous les villages situés entre cette route et le Val de St.-Imier revenant alors à Tavanne et suivant la grande route par Fuet, Bellelay et Sauci [Saulcy], en y comprenant les communes de Saucy, Genevay [Les Genevez], Prés Dames [Le Prédame], La Joux, Fornet dessus et dessous, Rebevillier [Rebeuvelier] et Bottières [La Bottière], suivant alors tout le cours de la Sorne jusqu'à Brelincourt et toute la vallée de Delémont depuis Glovelier jusqu'à Courtalet. L'avant-garde sera placée à Bienne et environs, (...) » ⁶¹⁰

Nouvion a l'ordre exprès de hâter sa marche vers Bienne où Schauenburg attend son arrivée :

« Faites marcher la 14^e légère aussitôt qu'elle arrivera. » ⁶¹¹

Dans l'état de l'armée de la fin du mois, la 14^e légère se compose de 2173 hommes d'infanterie, de 7 charretiers et de 27 chevaux, dont 14 d'officier. ⁶¹²

En passant par Delémont, Schauenburg désigne le citoyen Laplanche-Morthières ⁶¹³, chef de brigade

605 SHAT, B 2 63, 8 pluviôse an 6 [27 janvier 1798], *Armée du Rhin, Département de la guerre, 2^e division, Bureau du mouvement, Rapport au Ministre de la guerre*

606 BIGARRÉ, op.cit., p. 84. Le 7^e de hussards est souvent aux côtés de la 14^e légère en Suisse.

607 SHAT, B 2 338/31, pluviôse an 6 [février 1798], *Duvignan, général de brigade sous-chef de l'état-major général, [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], Armée du Rhin, Formation du corps d'armée détaché de celle du Rhin se rendant à Delémont sous les ordres du général de division Schauenbourg*

608 BNUS, MS 0.483/19, 12-13 pluviôse an 6 [31 janvier – 1^{er} février 1798], *Copie des ordres et lettres écrits par M. le général Duvignan, sous-chef de l'état-major général, relatives aux mouvements des troupes aux ordres du général Schauenbourg*. Dans ce document la demi-brigade est mentionnée avec un effectif de 1819 hommes.

609 SHAT, B 2 338/31^{bis}, 14 pluviôse an 6 [2 février 1798], *Le citoyen Viotte, agent général au quartier général, Corps d'Armée dans l'Erguel, [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], Etat indicatif des corps qui doivent composer cette armée, de leur force, de la date de leur départ et de celle de leur arrivée* et BNUS, MS 0.450/fol 16, 14 pluviôse an 6 [2 février 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion, à Delémont*

610 SHAT, B 2 338/31^{ter}, 19 pluviôse an 6 [7 février 1798], *Au quartier général à Delémont, Le général commandant le Corps d'Armée en Erguel, signé Schauenburg, [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], Copie, Département de la Guerre, Armée de Terre, 2^e Division, Bureau du mouvement, pour copie conforme, le Ministre de la guerre*

611 BNUS, MS 0.470/69, 25 pluviôse an 6 [13 février 1798], *Bienne, [Schauenburg], Au général Nouvion*

612 SHAT, B 2 338/32, 2 ventôse an 6 [20 février 1798], *Bienne, Corps d'armée dans l'Erguel, force active à l'époque du 30 pluviôse an 6 [18 février 1798, signé] Schauenburg, [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif]*

613 Claude Joseph de **Laplanche-Morthières**, * 28 juin 1772 à Morthières (Aube), † 28 octobre 1806 à Chieti (Italie),

surnuméraire de la 14^e, comme commandant de la place de Delémont.⁶¹⁴ Il a pu s'adjoindre un capitaine surnuméraire comme adjudant de place. Il y est chargé :

« (...) d'activer l'armement des hommes non armés de la 14^e légère. Ces hommes tiendront garnison à Delémont. »⁶¹⁵

A la veille de l'ouverture des hostilités, la 14^e légère cède ses positions biennoises à la 38^e de ligne⁶¹⁶ et prend position plus près de la frontière :

« (...) demain 9 du courant [27 février] à 10 heures du soir en avant de Perles [Pieterlen] sur la pointe de la montagne du Butterberg [Büttenberg], appuyant sa droite au bois qui couronne cette montagne et étendant sa gauche sur le penchant et vers le village de Perles. Vous recommanderez à votre troupe le plus grand silence. »⁶¹⁷

En cas de besoin, le 3^e bataillon de la 97^e de ligne est en appui sur ses derrières pour la soutenir⁶¹⁸. Laissons la suite du récit aux auteurs de l'historique de la 14^e légère :

« Vers le 3 mars, le général Schauenburg, après s'être emparé de Soleure pousse son avantgarde sur Berne par Shahiren [sic! Lire : Schalunen, BE] ; le 5, nos troupes se mettent en marche à la pointe du jour, et rencontrent l'ennemi dans le bois en arrière de Shahiren. Une assez forte fusillade s'engage aussitôt entre la 14^e légère et les troupes bernoises, qui ont du canon; mais l'artillerie française intervient, et l'ennemi se retire, de position en position jusqu'aux hauteurs d'Altmerkingen⁶¹⁹, où la route de Soleure à Berne forme un défilé facile à défendre.

Les Suisses, fortement retranchés, embusqués derrière de nombreux abatis, continuent la lutte par un feu meurtrier ; le général Schauenburg fait alors avancer la 14^e demi-brigade légère et la 89^e de ligne pour emporter ces retranchements formidables.

Le chef de brigade Rubi donne l'ordre à trois compagnies de la 89^e de gravir les rochers qui couvrent les pentes des hauteurs attaquées, tandis qu'un bataillon de la 14^e et un bataillon de la 89^e passent par les marais⁶²⁰, pour tourner la gauche de la position.

En même temps, l'artillerie légère canonne les abatis sur la grande route, de sorte que l'ennemi, assailli de front et de flanc, ne peut continuer la résistance.

Sa déroute fut complète ; il abandonna toute son artillerie, et, peu après, la ville de Berne a envoyé des députés pour faire sa soumission. »⁶²¹

Sans le citer, le reformulant partiellement et sans en corriger les noms de lieux, les auteurs se sont servis du rapport adressé par Schauenburg au gouvernement⁶²². Rendant compte des actes de bravoure méritant l'attention particulière du gouvernement, Schauenburg cite 2 officiers :

« Le chef de brigade Muller commandant la brave 14^e légère a conduit ce corps avec autant de bravoure que d'intelligence dans les diverses actions où il a eu la plus grande part. Je demande pour lui la confirmation de ses grades et l'expédition de son brevet. Le chef de bataillon Lesbros aussi de la 14^e légère a montré beaucoup de valeur dans les affaires qui ont eu lieu. Il a cassé son sabre à celle de Longeau en se jetant sur l'artillerie ennemie. Je de-

chef de brigade de la 1^{ère} Légion des Francs le 14 septembre 1796 par Hoche.

614 BNUS, MS 0.482/31, 4 ventôse an 6 [22 février 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion*

615 BNUS, MS 0.470/145, 6/7 ventôse an 6 [24/25 février 1798], [Schauenburg], *Au général de brigade Nouvion*

616 BNUS, MS 0.470/148 – MS 0.481/21, 8 ventôse an 6 [26 février 1798], [Schauenburg], *Au commandant de la 38^{ème} de ligne*

617 BNUS, MS 0.470/151 – MS 0.481/24, 8 ventôse an 6 [26 février 1798], [Schauenburg], *Au citoyen chef de la 14^{ème} légère*

618 BNUS, MS 0.470/153 – MS 0.481/26, 8 ventôse an 6 [26 février 1798], [Schauenburg], *Au chef du 3^e bataillon de la 97^{ème} demi-brigade*

619 Sic !, les auteurs se trompent à l'évidence, Allmendingen se trouve au sud-est de Berne, entre Muri et Münsingen. Il faut lire ici : Im Sand et Grauholz.

620 C'est la zone marécageuse qui sépare alors le Sand de Moosseedorf.

621 SIMON, P.; SIMON, E., *Historique du 89^e régiment d'infanterie*. Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1899, p 135-136

622 BNUS, MS 0.470/209 – MS 0.481/51 – SHAT, B 2 63, « Archiv », Vol 12, p. 478-480, 17 ventôse an 6 [7 mars 1798], Berne, [Schauenburg] *Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre*, cité dans *L'invasion de 1798*, op.cit, p. 219.

*mande pour lui un sabre qui, donné par vous, sera le gage de nouveaux traits de bravoure. »*⁶²³

Relayées par le Ministre au Directoire un mois plus tard, ces demandes ont été accordées.⁶²⁴ Le général en est informé par une lettre du 27 avril :

*« (...) vous me faites part de la décision qu'a prise le Directoire exécutif sur votre proposition relativement aux citoyens Muller, chef de la 14^e légère, Lesbros, chef de bataillon du même corps, (...) Veuillez être auprès du Directoire exécutif l'interprète de ma reconnaissance et le remercier en mon nom de ce qu'il a bien voulu déférer aux demandes que je lui ai faites pour ces citoyens. »*⁶²⁵

Berne tombée, le 1^{er} bataillon de la 14^e légère fait partie de la garnison de Berne avec 2 bataillons des 76^e et 89^e de ligne⁶²⁶. Le passage de ce bataillon a laissé une trace dans la correspondance de Marianne von Jenner-von Haller, fille d'Albrecht von Haller (cf aussi A.III.1.25 supra). Evoquant la présence des soldats français dans la ville de Berne, elle parle expressément de la 14^e légère dans une lettre adressée à sa fille, attribuant au corps le nom qui lui donne son identité :

*« Jedermann musste Franzosen bei sich aufnehmen. Ich, für meinen Teil, erhielt einen sehr netten Offizier, der Major in der « légion noire » ist. Bis zu dieser Stunde konnte er verhindern, dass ich auch noch Soldaten Einquartierungen gewähren musste. Diese führen sich hier so auf, wie sie es in einer eroberten Stadt zu tun dürfen glauben, obgleich die Offiziere ihr möglichstes tun, um Ordnung zu halten und Patrouillen herumschicken. »*⁶²⁷

Cette lettre atteste de la volonté du commandement français de faire ce qui est stipulé de la main même du général vainqueur dans l'acceptation de la capitulation :

*« Pleine liberté de culte et sûreté des personnes et des propriétés. »*⁶²⁸

Quelques jours plus tard, pour soulager les habitants vivant entre Soleure et Berne, seul le 3^e bataillon de la 14^e y est maintenu. Les 1^{er} et 2^e sont campés sur la route entre Berne et Berthoud.⁶²⁹ Un premier assassinat de civil se produit sur cette route, commis par un charretier de la 14^e légère (cf. chap. D.V.4.2.1 infra). Le charretier n'est pas un militaire relevant du registre matricule, son crime, son jugement et son exécution n'y figurent pas et le délit doit être ajouté au total des mutations.

Ce cas particulièrement grave n'est pas l'unique apparition de la 14^e légère dans la "chronique judiciaire". Avec 92 prévenus déférés devant le Conseil de guerre en Helvétie, elle y représente à elle seule 23,5 % des cas ! Les 90 cas figurant au tableau des mutations (cf. chap C.II.2.5.2 supra) sont en-deçà de la réalité, comme l'indique le cas du charretier. Il y a d'autres exemples : une condamnation à 3 mois de prison pour insubordination intervient le 30 juin. Puisque la peine est inférieure à

623 BNUS, MS 0.471/267 – MS 0.481/64, 28 ventôse an 6 [18 mars 1798], Berne, [Schauenburg] *Au Directoire exécutif*

624 ANP, AFIII 180/832/11, 25 germinal an 6 [14 avril 1798], *Rapport au Directoire Exécutif*, [du Ministre de la guerre]

625 BNUS, MS 0.473/415, 18 floréal an 6 [7 mai 1798], Zurich, [Schauenburg] *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

626 BNUS, MS 0.470/208 – MS 0.481/50, 17 ventôse an 6 [7 mars 1798], Berne, [Schauenburg] *Au général Brune*

627 « Chacun devait accueillir des Français. Pour ma part, on m'attribua un officier très agréable, major dans la « Légion Noire ». Jusqu'à cette heure, il a pu empêcher que j'eusse à loger également des soldats. Ces derniers se comportent ici comme ils pensent pouvoir le faire dans une ville conquise, même si les officiers font tout leur possible pour maintenir l'ordre et envoient des patrouilles. » Lettre citée par Andreas WÜGLER dans *Berns goldene Zeit. Das 18. Jahrhundert neu entdeckt*, Herausg. André HOLENSTEIN, Bern, Stämpfli Verlag AG, 2008, S. 529. Le chef de bataillon est sans doute de Jacques-Balthazar Lesbros, * le 1^{er} septembre 1769 à Veynes (Hautes-Alpes), enrôlé le 28 septembre 1791, capitaine le 28 novembre 1791, chef de bataillon le 18 septembre 1796 à la 1^{ère} Légion des Francs. A fait la campagne de Saint-Domingue et l'expédition d'Irlande.

628 BNUS, MS 0.483/47 – 48 (copie) – Archiv, t. 12, p. 481 [date fautive !], 4 mars 1798 [14 ventôse an 6 pour le texte de la capitulation soumis par Frisching, président du « Gouvernement populaire provisoire », contreseigné par le général Schauenburg du 15 ventôse an 6, 5 mars 1798], cité et reproduit dans *L'Invasion*, op. cit, p 207-213.

629 BNUS, MS 0.471/237, 23 ventôse an 6 [13 mars 1798], Soleure, [Schauenburg], *Au général Brune*

une année, elle ne figure pas non plus dans le registre matricule⁶³⁰, comme toutes les condamnations inférieures à un an de prison et les acquittements. Une autre, du 3 juillet, n'a pas non plus été référencée dans le registre, contrairement aux 3 autres prononcées le même jour⁶³¹, sans qu'on puisse expliquer cet "oubli ?". Les condamnations pour insubordination et/ou désertion se suivent au cours de toute l'année et émaillent les ordres du jour adressés à l'armée.

Les demandes de mise à la disposition de la justice sont également transmises quand elles viennent de l'intérieur, comme le montre le message suivant :

*« J'ai reçu, (...) joint à votre lettre du 13 du courant [3 novembre], un mandat d'arrêt que vous décernez contre un sergent-major de la 14^{ème} ½ brig^{de} légère. Je l'ai de suite fait passer au chef de ce corps en l'invitant d'en surveiller l'exécution et de vous en faire part. »*⁶³²

Le chef de brigade reçoit le message avec prière de faire le nécessaire :

*« Vous voudrez bien le mettre à exécution, si le serg^t-major contre lequel il est décerné se trouve à votre corps. Je vous prie de m'informer du résultat de vos recherches et en faire part également au capitaine rapporteur susdit en lui renvoyant le mandat d'arrêt dans le cas où le prévenu ne serait pas trouvé. »*⁶³³

La suite de la correspondance ne mentionne plus ce cas, rien ne permet ainsi de savoir comment l'affaire a été réglée.

Apprenant que le gouvernement prévoit de retirer certaines troupes de la Suisse, Schauenburg s'adresse au Directoire pour le prévenir qu'il faudrait plutôt renforcer ses troupes, compte tenu de l'agitation qui règne encore en Helvétie. Il informe le Ministre plus précisément de ses inquiétudes et formule une demande, réitérée à plusieurs reprises qui concerne en particulier la 14^e légère :

*« Dans le cas où il deviendrait indispensable de tirer des troupes du corps d'armée que je commande, je vous demanderais comme une faveur particulière de me laisser la 14^{ème} légère et la 76^{ème} demi-brigade. »*⁶³⁴

Son attachement personnel à la 14^e légère apparaît clairement ici et il se confirmera plus tard, courant prairial, après les opérations qui sont sur le point de commencer.

Au 20 avril, la 14^e légère fait partie de l'avant-garde de l'armée, aux ordres de Jordy :

« Elle occupait les deux rives du lac de Thun, les débouchés du Valais par le Grimsel et le Gemmi, celui du canton d'Unterwalden par le Brunigg et ceux de Lucerne par Entlibuch et

630 Le tambour Joseph David, * le 25 mai 1777 à Neufchâteau (Vosges), cordonnier, est condamné à trois mois de prison sur le derrière pour désobéissance et insubordination, par le premier Conseil de guerre, audience du 30 juin 1798 à Zurich. BNUS, MS 0.482, p. 93-94, 20 messidor an 6 [8 juillet 1798], *Au quartier général à Berne* [Ordre du jour, annonce de jugements]

631 BNUS, MS 0.482, p. 94-95, 21 messidor an 6 [9 juillet 1798], *Au quartier général à Berne, Ordre du jour* [annonce de jugements], Audience du 3 juillet à Zurich. Sont condamnés à 6 mois : Guillaume-Joseph Bordeau (père), * le 15 août 1751 à Tournai (Jemmapes-Belgique), paveur, incorporé le 1^{er} janvier 1789 au 87^e régiment, ci-devant *Dillon irlandais*, enrôlé le 27 décembre 1797 dans la 14^e légère ; Louis Lebecq, * le 10 septembre 1768 à Thionville (Moselle), serrurier, enrôlé le 15 juillet 1792 dans la 24^e demi-brigade d'infanterie légère, passé le 3 septembre 1797 à la 14^e légère ; Charles-Joseph Mouthier, * le 10 janvier 1771 à Paris (Seine), jardinier, enrôlé le 31 octobre 1793 dans la 21^e demi-brigade, passé le 28 août 1797 à la 14^e légère. Est condamné par contumace à 5 ans de fers, Jean-François Lettellier, * le 18 juillet 1774 au Fbg Saint-Germain, Paris (Seine), menuisier, enrôlé le 16 juillet 1791 dans le 2^e bataillon de Seine-et-Oise, passé le 10 septembre 1792 à la légion des Francs de Mayence, le 6 octobre 1797 à la 14^e légère.

632 BNUS, MS 0.477/1520, 26 brumaire an 7 [16 novembre 1798], [Schauenburg] *Au C^{en} Poulet, cap^{ne} rapporteur près le 1^{er} Conseil de gr^e de la 2^{ème} div^{on} m^{re}*, avec référence à BNUS, MS 0.477/1522 infra.

633 BNUS, MS 0.477/1522, 26 brumaire an 7 [16 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Muller, chef de la 14^{ème} d'inf^{rie} légère*

634 BNUS, MS 0.472/351 – MS 0.481/87 – SHAT, B 2 64, 21 germinal an 6 [10 avril 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre* avec renvoi à BNUS, MS 0.472/354 – MS 0.481/88 – SHAT, B 2 64, 21 germinal an 6 [10 avril 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif*

*Langnau. Un bataillon assurait sa communicatin avec Berne. »*⁶³⁵

Le refus de la constitution par les cantons de la Suisse centrale impose des mouvements. Commence alors ce que l'on appelle du côté français « l'affaire des Petits Cantons ». La 14^e légère est avancée vers le théâtre d'opérations : le 25 avril elle est à Schwartzenburg (BE), le 26 à Berthoud, le 27 à Aarau, le 28 à Mury (AG) et le 29 à Zug.

Le 1^{er} mai, 7 compagnies se trouvent à Arth (SZ) et 7 autres à Hütten (ZH), formant une force de 1002 hommes. Le lendemain 2 mai, 5 compagnies postées à Walchwil (ZG) sont envoyées en renfort à Arth⁶³⁶. Le 3 mai, 20 compagnies sont réunies à Sattel. Le général en chef commente dans son rapport ultérieur le rôle de la 14^e légère dans les combats très vifs menés dans les secteurs de Schindeleggi, Rothenthurm, Sattel et Küssnacht :

« (...) lieux fameux dans les fables helvétiques par les victoires que les Suisses y ont remportées dans le 13^e et le 14^e siècles. Les insurgés étaient à la vérité sans organisation militaire mais ils avaient des armes et du canon et l'exaltation des esprits était à son comble.(...) Les dispositions avaient été faites pour l'attaquer [Küssnacht] sur 3 points différents, (...) (le 3^e par sa droite en faisant côtoyer la montagne dite Rinkenbergr [sic !, Rooterberg ou Rischi-bergr ?] par 5 compagnies de la 14^e légère aux ordres du capitaine Jacquelet. (...)

*L'attaque de Sattel n'eut pas le même succès. 14 compagnies de la 14^e légère et 5 du 2nd bataillon de la 16^e étant arrivés sur la montagne de St Jost⁶³⁷ y trouvèrent bien supérieur en nombre. Elles parvinrent cependant à le repousser jusques dans Rothenthurm, mais après un combat très vif, les insurgés, ayant reçu de nouveaux renforts, reprirent leur avantage. Nos troupes se maintinrent sur les hauteurs de St. Jost. »*⁶³⁸

C'est dans cette position et au cours de ces combats que la 14^e légère subit ses pertes les plus lourdes, la moitié de l'ensemble de ses pertes au combat en 1798 : 52 sur 111 au total. En plus des 8 qui décèdent de leurs blessures dans les jours qui suivent, 3 officiers et 45 soldats et sous-officiers tués. La chose n'est pas dissimulée au gouvernement et la formulation est intéressante :

« On ne saurait trop regretter le chef de bataillon Morel de la 14^e légère tué à l'affaire du 14 près d'Akwil [Walchwil ?]. Cet officier joignait aux qualités militaires celles d'un excellent citoyen et surtout d'un bon fils. Il partageait ses appointements avec sa mère qu'il laisse dans l'indigence. Je la recommande à la bienveillance du Directoire exécutif. Nous avons aussi à regretter les lieutenants Quertemps et Delaye, aussi de la 14^e légère, tués en combattant courageusement. Je demande la place de chef de bataillon vacante dans la 14^e légère par la mort du citoyen Morel, pour le capitaine Massard, commandant par intérim le premier bataillon. Cet officier, dans plusieurs occasions, a fait preuve de talents et d'intrépidité. »⁶³⁹

635 SHAT, MR 359, 18 pluviôse an 6 – 30 vendémiaire an 7 [6 février – 21 octobre 1798], *Bulletin historique de l'armée française en Helvétie*. Cet extrait relatif à floréal ne figure pas dans le document de Strasbourg: BNUS, MS 0.479 et 0.480. Voir aussi « Archiv », vol. 15, p 322-366.

636 BNUS, MS 0.472/392, 13 floréal an 6 [2 mai 1798], Horgen, [Schauenburg] Au général Jordy

637 Il s'agit de la chapelle St.-Jost à Raten, commune d'Oberaegeri (ZG), coord. 692.918 / 221.943

638 BNUS, MS 0.473/439 - SHAT, B 2 64, 24 floréal an 6 [13 mai 1798], *Liberté – Egalité, Au Quartier Général à Zurich, Le Général en chef de l'armée française en Helvétie, Au Directoire exécutif*. Texte intégral sous Annexe 1.6 infra.

639 Ibidem. Le relevé des 123 soldats tombés dans l'infanterie de ligne et légère mentionne 95 tués et 28 décédés de leurs blessures. Cela laisse un nombre à peu près équivalent de blessés qui seront susceptibles d'être remis sur pied. Pour les officiers, il s'agit de Jean-Louis Morel, * le 1^{er} mars 1763 à Briquerville (Manche), † le 2 mai 1798 à Sattel (SZ), incorporé le 7 août 1781, caporal le 30 décembre 1785, sergent-major le 29 avril 1792, sous-lieutenant le 18 mai 1792, canonnier à la 14^e division d'artillerie en 1793, lieutenant le 28 mars 1794, capitaine le 30 mars 1796, 3^e chef de bataillon le 18 septembre 1796 à la 1^{ère} Légion des Francs, a donc fait la campagne d'Irlande; Pierre Jean François Quertemps, * 20 novembre 1769 à Brest (Finistère), † le 2 mai 1798 à Sattel (SZ), enrôlé comme sous-lieutenant le 23 octobre 1791, lieutenant le 4 juillet 1792 ; Hector Delaye, * le 7 novembre 1768 à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), † le 2 mai 1798 à Sattel (SZ), grenadier le 10 septembre 1792, sergent le 13 octobre 1792, sergent-major le 15 juin 1793, sous-lieutenant le 20 novembre 1793, lieutenant le 22 septembre 1796, a fait la campagne d'Irlande ; Charles-Louis Massard, * le 14 juillet 1762 à Corsier-sur-Vecvey (VD), † 1804, soldat aux Gardes suisses le 28 dé-

Le général ne mentionne pas que ce capitaine est natif de Corsier-sur-Vevey... Ces officiers ne sont pas les seuls de la 14^e légère à s'être exposés comme le montre la suite du rapport :

« Le chef de bataillon Broyeu de la 14^e légère a eu son cheval blessé de deux coups de feu. Le citoyen Helye, lieutenant du même corps, quoique blessé à l'affaire de Berne, en portant encore le bras droit en écharpe, n'en a pas moins combattu avec intrépidité. Ce brave officier a reçu une seconde blessure dans l'affaire de Satel.

*Je vous prie, (...) de donner à ces officiers une preuve de votre satisfaction. »*⁶⁴⁰

Plus de la moitié des demandes de récompense du général sont destinées aux officiers de la 14^e légère, comme après l'invasion et la victoire sur les troupes bernoises. Il y a lieu d'interpréter cela comme étant le double effet de l'engagement en première ligne de cette troupe et en plus de l'attention particulière que lui accorde Schauenburg. Elles sont relayées au Directoire, suivies de l'observation suivante :

*« Veuillez, (...) me faire connaître vos intentions sur les diverses demandes du général Schauenburg relatives (...), au capitaine Massard et à la mère du chef de bataillon Morel. »*⁶⁴¹

Les opérations terminées autour de Schwyz, la 14^e légère est une semaine plus tard, le 9 mai, à Greifensee (ZH), le lendemain à Frauenfeld et sur la Thur, où d'autres soulèvements menacent le nouvel ordre helvétique en train de s'installer après l'adoption de la constitution et à laquelle les cantons doivent formellement se rallier, au même titre que ceux de la Suisse centrale qui y ont été contraints par les armes.

Le 27 mai, la 14^e légère, forte encore de 1800 de ses hommes, est annoncée dans le registre des mouvements du Ministère de la guerre comme devant se rendre en Avignon pour y remplacer la 7^e légère « *qui a ordre de s'embarquer* ». Dans le courrier qui en informe Schauenburg, le Ministre met des formes qui ne sont pas usuelles.⁶⁴² Ce message est suivi d'un échange rapide et intense entre Paris et la Suisse (cf. chap. D.II.1.1 infra) qui permet de prendre la mesure du réel attachement de Schauenburg à "sa" 14^e légère. Ratinat a compris cet attachement et le communique au Ministre :

« Cet événement inattendu le peine tellement qu'il touche sa sensibilité de très près. Ce corps est dénué de tout, il n'est ni vêtu, ni habillé, il est habitué de servir sous ses ordres. Il a fait toute la campagne de la Suisse, il est si essentiel que peut-être sans lui les opérations du général n'auraient pas eu le succès qu'elles ont eu. D'ailleurs c'est le général qui a formé le corps, et je vous assure, (...) qu'il l'a formé pour la victoire. Vous sentez d'après cela que le coup que vous venez de porter (...) est extrêmement affligeant pour lui. (...) Il faut donc au général un corps particulier sur lequel il puisse compter. Il a la même idée, ainsi que moi, de tous les corps qu'il commande, c'est à dire qu'ils sont tous braves, qu'ils sont français, mais la langue du pays, mais l'idiome, mais la connaissance particulière des localités, toutes ces qualités essentielles se trouvent réunies dans la 14^e demi-brigade d'infanterie légère, et j'ose

cembre 1786, adjudant-major le 20 septembre 1792, capitaine le 20 avril 1797, a fait la campagne d'Irlande. selon : <https://gw.geneanet.org/estoppey?n=massard&oc=&p=charles+louis>

640 Ibidem. Claude-Honoré Broyeu, * le 6 mars 1764 à Lyon (Rhône), † 1818 incorporé le 1^{er} août 1782, caporal le 30 décembre 1784, congé absolu du 1^{er} août 1790 à son enrôlement comme lieutenant le 25 septembre 1792, chef du 2^e bataillon de la 1^{ère} Légion de Francs le 18 septembre 1796, a donc fait la campagne d'Irlande, colonel en second en mars 1809, blessé à Essling et Wagram, admis à la retraite en janvier 1810. Compléments trouvés dans : Napoléon Bonaparte, *Correspondance générale*, tome neuvième, *Wagram, février 1809 – février 1810*, Paris, Arthème Fayard, 2012, réf 20307 ; Jacques-Marguerite Helye, * 26 janvier 1777 à Rennes (Ille-et-Vilaine), † ?, garde national soldé le 1^{er} janvier 1791, brigadier le 19 juin 1796, sous-lieutenant le 5 novembre 1796, lieutenant le 14 décembre 1796, a fait l'expédition d'Irlande.

641 SHAT, B 2 64, 1 prairial an 6 [20 mai 1798], Paris, le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif

642 SHAT, B 2 64, 8 prairial an 6 [27 mai 1798], Paris, le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant l'armée française en Helvétie et un message du même jour avec la même information rédigée de manière normalement formelle Au commissaire ordonnateur près l'armée française en Helvétie

*même dire, que sans sa présence nous n'aurions pas été aussi loin que nous avons été. »*⁶⁴³

C'est le lien particulier entre le commandant en chef et la demi-brigade qui est au coeur du débat. Rapinat ajoute, dans une lettre personnelle au Ministre jointe à la précédente officielle :

*« Le général a versé des larmes de chagrin à la lecture de votre ordre. Il s'est écrié avec douleur qu'on lui enlevait son meilleur corps. (...) mettez vous à la place d'un général qui a formé un corps sous l'affectueuse autorité comme lui, surtout lorsqu'il vous deviendrait nécessaire comme celui-là. (...) Je vous assure que ce corps vaudra le double ici s'il reçoit le contre-ordre. »*⁶⁴⁴

En bon militaire Schauenburg commence par obéir dans les formes à l'ordre et informer des ordres qu'il a donnés. Une fois les formes et le respect de l'autorité témoignés, ce sont les arguments plus personnels et les sentiments qui dominent et décrivent en quelque sorte la "personnalité" du corps :

*« (...) ce n'est pas sans le plus vif regret que je vois partir la 14^{ème} (...). Ce corps, qui s'est particulièrement distingué dans toutes les affaires qui ont eu lieu en Suisse, y a fait des pertes assez considérables, son habillement est dans un délabrement absolu et je me proposais de commencer par lui la distribution des effets de tout genre dont ils ont le plus pressant besoin. Enfin, sa force n'est dans ce moment que de 1700 hommes et il eut été à désirer qu'il recueille le grand nombre des malades et de blessés qu'il a dans les hôpitaux. S'il était possible, (...) que le brave corps fut rendu à l'armée, (...) dont le nom seul est un objet de terreur pour les malveillants dont ce pays abonde. »*⁶⁴⁵

Les sentiments et le dépit de Schauenburg sont aussi adressés à la 14^e légère par un message au chef de brigade Muller :

« Le départ de la 14^e ½ brigade d'infanterie légère, (...) doit causer des regrets à tous ceux qui savent apprécier la valeur et les services importants qu'elle a rendus dans le cours de cette campagne. Soyez auprès d'elle l'interprète des sentiments particuliers d'estime que sa conduite m'a inspiré. J'y joindrai même celui de la reconnaissance. Je le dois à la part distinguée que ce brave corps a eu dans les succès de l'armée française en Suisse.

Dans les rapports que j'ai fait au Directoire exécutif, je lui ai retracé les titres qu'il s'est acquis à sa bienveillance et si je n'obtiens pas la demande que je lui ai faite de le conserver à l'armée, c'est que le gouvernement lui réserve une nouvelle occasion de déployer sa valeur et d'ajouter de nouveaux lauriers à ceux qu'il a déjà cueillis.

Quel que soit au reste le succès de ma demande, soyez assuré, (...) que le souvenir de la 14^e légère me sera toujours cher et que ce sera me faire un plaisir bien sensible que de me mettre à même de lui rendre tous les services qui dépendent de moi.

*J'ai été à portée de juger combien votre zèle et votre exemple ont contribué à mériter au corps que vous commandez l'estime de toute l'armée et la confiance du gouvernement et je serai toujours disposé à rendre les témoignages avantageux que vous méritez. »*⁶⁴⁶

Les arguments de Schauenburg lui permettent finalement de conserver la 14^e légère en Suisse. Anticipant la décision gouvernement Rapinat rend un arrêté qui lui intime l'ordre de rester en Suisse. Parmi les nombreux considérants dont il le fait précéder, il y en a un qui illustre le rôle joué à ses yeux par la 14^e :

« Considérant que parmi ces corps retirés de l'armée, il se trouve la 14^e demi-brigade d'infanterie légère et le 8^e régiment d'hussards, que c'est à eux principalement qu'on doit la réduction des Petits Cantons et même de Berne et de Soleure, que la majeure partie de ces dé-

643 SHAT, B 2 64, 14 prairial an 6 [2 juin 1798], Zurich, Le Commissaire du gouvernement près l'armée de la République française en Helvétie, Au Ministre de la guerre

644 La seconde lettre est aussi sous SHAT, B 2 64, 14 prairial an 6 [2 juin 1798], Zurich, Le Commissaire du gouvernement près l'armée de la République française en Helvétie, Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre

645 BNUS, MS 0.473/526 - SHAT, B 2 64, 14 prairial an 6 [2 juin 1798], Zurich, Le Général en chef de l'armée française en Helvétie, Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre

646 BNUS, MS 0.473/536, 17 prairial an 6 [5 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Muller, chef de la 14^e ½ brigade d'infanterie légère

fenseurs sait allier à une bravoure reconnue la connaissance de l'idiome du pays, des localités et tous les défilés, que rien ne sait les arrêter, ni rochers, ni montagnes à piques dont ces petits cantons sont hérissés.(...)

Article premier: la 14^e demi-brigade d'infanterie légère ainsi que le 8^e régiment d'hussards qui sont en marche vers la France d'après les ordres du Ministre de la guerre, rétrograderont sur le champ pour être employés aux expéditions que le général en chef jugera à propos d'entreprendre. (...) »⁶⁴⁷

Dans la lettre accompagnant l'arrêté adressé en copie au Directoire, il ajoute un argument qui ne pouvait à l'évidence pas figurer dans le texte de l'arrêté. Son contenu a de quoi surprendre et il n'est pas douteux que dans les régions concernées le point-de-vue de Rapinat est tout sauf partagé :

*« (...) en supposant qu'il fallut en venir à se battre, ces deux corps sont tellement dévoués aux chefs que jamais il ne se commet le moindre excès, et que le sang même des ennemis est versé le moins possible. La philanthropie et la prudence de ces chefs leur méritent tous les éloges. »*⁶⁴⁸

La demi-brigade reçoit le contre-ordre de Rapinat et est renvoyée *sine die* vers la Suisse orientale où le Rheintal s'agite et où elle doit être de retour le 13 juin. L'adjudant-général Lauer en est informé le jour même.⁶⁴⁹

Sa présence plus durable en Suisse assurée, la 14^e légère reçoit un montant de 15'000# en prairial :

*« (...) secours extraordinaire pour donner à ce nouveau corps les moyens d'établir convenablement son administration et de faire face à ces dépenses indispensables pour lesquelles les anciens corps ont des ressources qu'il n'a pas. »*⁶⁵⁰

L'attachement du général à la 14^e légère a aussi une raison très personnelle, la présence de son fils Max, qui est sous-lieutenant, rattaché à la demi-brigade, en réalité aide de camp pour son père. Il demande⁶⁵¹ en vain au Directoire de confirmer cette nomination encore provisoire à cause de son jeune âge (14 ans). C'est peut-être aussi une des raisons du général de vouloir garder près de lui la 14^e légère...

Concernant un incendie qui aurait eu lieu dans un corps de garde, le chef de brigade est chargé de fournir des éclaircissements pour déterminer si les troupes sous ses ordres y ont une quelconque responsabilité.⁶⁵² La question n'est plus évoquée par la suite.

Le camp devant la ville de Berne, mis sur pied par Schauenburg (cf. chap. C.VIII.1.2.2 infra), comprend, avec les 44^e, 106^e et 109^e de ligne, bien entendu la 14^e légère. Elle y forme la brigade de droite avec la 44^e.⁶⁵³ L'ordre à un commissaire des guerres illustre son manque d'équipements :

647 SHAT, B 2 64, 20 prairial an 6 [8 juin 1798], Zurich, le Commissaire du gouvernement près l'armée de la République française en Helvétie

648 SHAT, B 2 64, 20 prairial an 6 [8 juin 1798], Zurich, le Commissaire du gouvernement près l'armée de la République française en Helvétie, Au Directoire exécutif.

649 BNUS, MS 0.474/558, 20 prairial an 6 [8 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], A l'adjudant-général Lauer, commandant l'avant-garde

650 BNUS, MS 0.484/112, 21 frimaire an 7 [11 décembre 1798], Armée française en Helvétie, Compte que rend le général Schauenburg commandant en chef ladite armée, des dépenses qu'il a faites sur une somme de 400'000# mise à sa disposition, jusqu'au 1^{er} frimaire an 7 [21 novembre 1798].

651 SHAT, B 2 64, 2 messidor an 6 [20 juin 1798], Au quartier général à Zurich, le général en chef de l'armée en Helvétie, Au Directoire exécutif

652 BNUS, MS 0.475/769, 2 thermidor an 6 [20 juillet 1798], [Schauenburg], Au citoyen Muller, chef de la 14^e ½ brigade légère. L'incendie se serait produit à Ranflüh, près de Rüderswil dans l'Emmental, coord. 622.750 / 204.200

653 BNUS, MS 0.482, p. 120-128 - 129-137, 18-20 thermidor an 6 [5-7 août 1798], Règlement pour les services du camp

« Je vous prie de faire de suite transporter au camp les faisceaux d'armes⁶⁵⁴ et autres ustensiles nécessaires pour la 14^e légère qui campe aujourd'hui. Ces effets devront rester sous la garde d'un commis jusqu'à ce qu'ils aient été délivrés. »⁶⁵⁵

La seconde phrase montre comment l'administration doit surveiller la remise des objets nécessaires contre bonne et due quittance, dans l'espoir d'empêcher les dilapidations de matériel.

L'approche des troupes autrichiennes des frontières des Grisons interrompt les exercices au camp après 10 jours, dès le 16 août. La 14^e légère doit disloquer pour être le 22 août dans un secteur s'étendant de Lucerne à Rapperswil, passant par Küssnacht, Zug, Einsiedeln, Horgen et Richterswil⁶⁵⁶, une série de postes couvrant près de 70 à 80 km. avec, en plus, l'avant-poste distant à Einsiedeln. Le but principal de ce positionnement est d'éviter à tout prix qu'une communication puisse s'établir entre les Schwyzois et les Autrichiens. Par le positionnement de la 14^e légère on signifie aussi aux « *Petits Cantons* » que s'ils tentent quoi que ce soit, ce sont leurs adversaires les plus redoutables qui les empêcheront de tomber sur les arrières des troupes positionnées plus à l'est.

La 14^e légère fait ainsi partie de l'aile gauche de l'armée, commandée par Nouvion dont le quartier général se trouve à Lachen (SZ).

Avant de partir, la 14^e légère fait partie des quelques troupes qui assistent à la fête civique organisée à l'occasion de la prestation du Serment civique à Berne le 17 août 1798.

Le 21 août, elle doit appuyer jusqu'à Einsiedeln sans s'avancer plus loin. Les raisons ne sont pas d'ordre opératif mais logistique et en disent long sur la pauvreté alimentaire structurelle de cette partie de la Suisse que la présence du corps ne doit pas péjorer :

« Il faut par conséquent choisir un emplacement au revers de la hauteur sur le chemin de Winterthour, à peu près entre les lacs de Greifensee et celui de Zurich. »⁶⁵⁷

Quelques jours plus tard, Nouvion doit en faire partir un détachement :

« Ce mouvement devra être fait avec assez de rapidité pour que le bataillon de la 14^e, l'artillerie légère et les 25 chevaux soient rendus demain à Lucerne. »⁶⁵⁸

La situation se dégrade rapidement à Stans, de nouveaux mouvements sont ordonnés. La 14^e légère se trouve ainsi engagée avec ses 3 bataillons, répartis sur 2 axes d'attaque très éloignés, dans les opérations :

« Le même jour, 2 bataillons de la 14^e seront versés sur Thun et de là portés en avant sur la direction du Brunig, étant intentionné de tourner Stans par l'Oberland pendant que nous occupons en avant de Lucerne les défilés entre Hergiswil et Altnacht [Alpnach] près du Mont Pilate.(...) Je viens de proposer au Directoire helvétique une proclamation qui pourrait encore avoir un bon effet sur ces égarés et me donner le temps nécessaire de préparer le lavement que je compte leur donner par derrière avec la colonne de l'Oberland. »⁶⁵⁹

Le langage particulièrement cru du général ne peut dissimuler que, tout en étant certain du résultat final, il souhaite se donner le temps nécessaire à la réussite totale et rapide des opérations.

La 14^e légère forme l'avant-garde de Lauer, postée entre Horw et Winkel, et doit s'avancer jusqu'à Hergiswil avec une partie de la 106^e de ligne, de la cavalerie et de l'artillerie. Seul une centaine

654 Amas de fusils rangés la crosse en bas le bout en haut, autour d'un montant de bois, d'environ sept pieds [2,27 m] de hauteur, enfoncé en terre d'un pied, & traversé à sa partie supérieure par deux chevilles saillantes qui se croisent & soutiennent les fusils. *Encyclopédie méthodique. Art militaire.* (Tome second, Paris, 1785). Pendant le 18^e siècle, on ne connaissait pas encore des faisceaux d'armes formés exclusivement des fusils. Cité par : <http://www.demi-brigade.org/faiscfr.htm> , 15.05.2021

655 BNUS, MS 0.475/840, 18 thermidor an 6 [5 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Dufour, Com^{re} des guerres*

656 BNUS, MS 0.475/887, 27 thermidor an 6 [14 août 1798], [Schauenburg,] *Au général de brigade Nouvion*

657 BNUS, MS 0.475/919, 4 fructidor an 6 [21 août 1798], [Schauenburg], *A l'aide de camp Levrault*

658 BNUS, MS 0.475/949, 10 fructidor an 6 [27 août 1798], *Au quartier général à Lucerne*, [Schauenburg], *Au général Nouvion*

659 BNUS, MS 0.475/979, 14 fructidor an 6 [31 août 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion* Le jour désigné est le 17 fructidor, 3 septembre 1798.

d'hommes restent à l'arrière, à la disposition directe de Nouvion.⁶⁶⁰ En attendant l'arrivée des renforts, Lauer doit adopter une posture offensive et augmenter la pression autant que ses forces le lui permettent, c'est pourquoi il a une partie de la 14^e légère à sa disposition :

« *Soyez extrêmement entreprenant (...) Vous avez dans la 14^e des officiers qui ne demanderont pas mieux que d'enlever des postes pendant la nuit, mais faites soutenir cela par l'artillerie légère que vous ne compromettrez cependant pas hors des gorges de Hergiswil.* »⁶⁶¹

La remarque concernant le corps révèle la confiance du général en chef dans la volonté combattive des officiers. Si certains individus sont gratifiés de telles observations, souvent après les opérations, aucun autre corps n'en bénéficie, encore moins avant les événements !

Un autre détachement d'une centaine d'hommes de la 14^e légère est encore sous les ordres des chefs de bataillon LeCorps de la 5^e légère et Brury de la 44^e de ligne, chargés de maintenir le contrôle sur le secteur de Sursee :

« *Le chef de bataillon Brury devra rester à Sursee avec la section d'artillerie légère, la moitié de ses hussards et le détachement des Francs.* »⁶⁶²

L'utilisation de l'appellation d'origine du corps souligne, une nouvelle fois, cet aspect qui en forme encore la véritable identité, reconnue aussi en-dehors du corps. La mission du détachement, qui prévoit le recours à des informateurs locaux, est précisée :

« *Vous surveillerez parfaitement les environs de Sursée et surtout les communes où il s'était manifesté des mouvements séditeux. (...) Vous ferez faire de nombreuses patrouilles dans la partie que vous occupez afin de savoir toujours ce qui se passe dans les environs et si les communes désarmées se tiennent tranquilles. Pour connaître l'esprit des gens du pays, vous pourriez employer à cet effet quelques hommes affidés.* »⁶⁶³

La 14^e légère étant en partie bilingue, elle est bien adaptée au "recrutement" de tels "affidés".

Le lendemain, le chef de la 44^e de ligne Mainoni est informé que la 14^e légère tient le terrain entre le Giessenbach et Alpnach. Elle a réalisé les opérations "suggérées" en enlevant les postes entre Hergiswil et Alpnach. Elle est ainsi disponible pour agir dans l'avant-garde, la jonction s'étant faite avec les troupes ayant passé le Brunig.⁶⁶⁴

La 14^e franchit le Mueterschwand le 9 septembre au matin, pour rejoindre le gros des troupes de la 44^e de ligne devant Ennetmoos, depuis où l'attaque est portée contre l'Allweg.

Une fois l'action achevée, Schauenburg recommande à Mainoni, qui a porté l'effort principal depuis Sarnen et Kerns, de garder sous ses ordres directs sa propre 44^e de ligne et la 14^e légère

« *Faites moi part le plus tôt possible de l'emplacement des troupes que vous commandez et disposez de votre demi-brigade et la 14^e légère de manière à rester sous vos ordres.* »⁶⁶⁵

Ayant traversé le lac, les troupes de Mainoni occupent dès le 12 septembre Gersau et environs pour pouvoir poursuivre les actions en direction de Schwyz si ce canton persiste dans son insurrection.

Le 13 septembre, toujours sous les ordres de Mainoni, la 14^e légère reste en Suisse centrale, dans l'aile droite de l'armée.⁶⁶⁶ C'est dans cette position qu'elle termine l'an six de la République.

C'est à cet instant que se place une anecdote dont il a été fait mention comme pouvant être une sorte d'opération de communication autour de la bonté des Français. Le chef de brigade Muller a trouvé

660 BNUS, MS 0.476/984, 14 fructidor an 6 [31 août 1798], Berne, [Schauenburg], *Au général Nouvion*

661 BNUS, MS 0.476/985, 14 fructidor an 6 [31 août 1798], Berne, [Schauenburg], *A l'adjutant-général Lauer*

662 BNUS, MS 0.476/990, 15 fructidor an 6 [1^{er} septembre 1798], [Schauenburg], *A l'adjutant-général Lauer*

663 BNUS, MS 0.476/993, 15 fructidor an 6 [1^{er} septembre 1798], Berne, [Schauenburg], *Au chef de bataillon Brury, à Sursée*

664 BNUS, MS 0.476/1001, 16 fructidor an 6 [2 septembre 1798], Berne, *le général en chef, Au citoyen Mainoni, chef de la 44^e demi-brigade*

665 BNUS, MS 0.476/1032, 23 fructidor an 6 trois heures moins un quart de l'après-midi [9 septembre 1798], *Au camp d'Hergiswil, [Schauenburg], Au citoyen Mainoni, chef de la 44^e demi-brigade*

666 BNUS, MS 0.476/1066, 27 fructidor an 6 [13 septembre 1798], [Schauenburg], *Répartition des troupes faite par le général en chef à l'époque du 27 fructidor an six de la République*

un orphelin dont il veut assurer la garde. Il en informe Schauenburg qui lui répond par un message, reproduit en entier ici :

*« Je vous prie, mon cher Muller, de m'envoyer le malheureux orphelin que vous avez trouvé. Vous me ferez plaisir de me faire partager avec vous cette bonne action. »*⁶⁶⁷

L'insurrection maîtrisée en Suisse centrale, l'approche des Autrichiens devient la préoccupation dominante au début de l'an 7. Elle nécessite un redéploiement dans lequel la 14^e légère reste à l'avant-garde, commandée par l'adjudant-général Lauer dont le quartier général est à Winterthur.⁶⁶⁸

Il reste au général à citer au Directoire les militaires particulièrement méritants au cours des actions écoulées. Un des 5 hommes cités vient, bien entendu, de la 14^e légère :

*« Le citoyen Delpech, tambour-major de la 14^e légère, animant de la voix et de l'exemple les tirailleurs de ce corps a sauté des premiers sur une redoute que les rebelles défendaient opiniâtrement. Je demande pour ce sous-officier le grade de sous-lieutenant. »*⁶⁶⁹

Il est possible que les excès attribués à la 14^e légère dans le massacre de Stans et qui semblent confirmés par un faisceau d'indices concordants, aient réduit les mentions à ce seul militaire du corps. Ce serait de la part de Schauenburg une reconnaissance implicite de la gravité de ce qui se passa le 9 septembre 1798 dans le chef-lieu de Nidwald et sa manière de "sanctionner" la 14^e légère.

Les préoccupations stratégiques n'empêchent pas la machine bureaucratique de continuer à exiger des données administratives. La mise sur pied et l'organisation hors normes de la Légion des Francs pose des problèmes de suivi des carrières des officiers d'infanterie. Par l'intermédiaire de Schauenburg, le Ministre demande des précisions au chef de brigade :

« (...) plusieurs objets relatifs à votre formation et surtout les procès-verbaux de nomination des officiers de l'infanterie de la ci-devant Légion des Francs. Il dépend de vous de satisfaire à cette seconde demande, et vous devez avoir entre les mains les pièces que réclame le Ministre. Je ne saurais donc trop vous engager à vous occuper sans délai d'un travail qui intéresse essentiellement les officiers du corps que vous commandez.

*Quant aux pièces relatives à votre formation dernière, comme elles se trouvent dans mon bureau de Strasbourg, je vais répondre à cet égard au Ministre de la guerre. Vous devez également faire passer au Ministre de la guerre toutes les pièces relatives à la première formation de la Légion des Francs, en y joignant celles de la cavalerie, si elles sont encore entre vos mains. Accusez moi de la réception de cette lettre. »*⁶⁷⁰

La première formation dont il est question remonte au 19 juin 1796. Elle fut menée par Hoche, décédé entretemps. Ce corps a une organisation initiale qui ne ressemble à aucune autre dans l'infanterie française, d'où le besoin d'éclaircissements à Paris. Schauenburg montre encore une fois sa bienveillance en prenant sa part à la réponse au Ministre. Son rôle dans l'organisation de la 14^e légère telle qu'elle est en Suisse est connu, il fera le nécessaire pour transmettre toutes les données :

« Je (...) n'ai été chargé que de l'organisation en demi-brigade d'infanterie légère de la partie d'infanterie de la ci-devant Légion des Francs, la partie de cavalerie en a été séparée dès ma première revue. (...) Je ne puis donc vous fournir que les renseignements relatifs à l'infanterie. Toutes les pièces relatives à la formation première de la Légion des Francs sont

667 BNUS, MS 0.476/1045, 25 fructidor an 6 [11 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg, au chef de brigade Muller, commandant de la 14^e légère]

668 BNUS, MS 0.482, p. 179-181, 1 vendémiaire an 7 [22 septembre 1798], *Ordre du jour, au quartier général à St. Urbin*

669 BNUS, MS 0.476/1194, 13 vendémiaire an 7 [4 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République française*. Il s'agit de Laurent Delpech ou Delpêche, * le 28 décembre 1773 à Lyon (Rhône), incorporé le 28 décembre 1786 au 83^e régiment d'infanterie, ci-devant Foix, sergent le 23 novembre 1795, passé à la 1^{ère} Légion de Francs le 19 juillet 1796, faisant fonction de tambour-major à l'état-major.

670 BNUS, MS 0.476/1123 – SHAT, B 2 67, 2 vendémiaire an 7 [23 septembre 1798], *Au quartier général à Zurich*, [Schauenburg], *au citoyen Muller, chef de la 14^e ½ brigade*, avec renvoi à BNUS, MS 0.476/1124 infra.

entre les mains du conseil d'administration de la 14^e légère. Je lui envoie copie de votre lettre avec ordre de satisfaire sans aucun délai à cette partie de votre demande ainsi qu'à celle concernant les procès-verbaux d'élection des officiers de l'infanterie. Quant à celles concernant la formation en demi-brigade d'infanterie légère et à la revue qui en a été la suite, elles se trouvent en ce moment dans mon bureau à Strasbourg. Elles étaient prêtes à vous être adressées quand j'ai pris le commandement de l'armée d'Helvétie. Aussitôt que mes occupations me le permettront, je les signerai toutes et m'empresserai de vous les envoyer. »⁶⁷¹

Ce sont ces documents qui ont livré toutes les informations qui ont permis l'analyse des officiers. La dernière phrase de cette réponse, qui n'a rien à voir avec la 14^e légère, rappelle de manière sous-jacente la volonté du général en chef d'être rendu à ses seules fonctions d'inspecteur de l'infanterie...

Pour soutenir une demande de renforts, il indique quelques jours plus tard, que la 14^e légère est épuisée par les efforts fournis au cours de l'année, au point de devoir la mettre en retrait :

« Les 14^e légère et 76^e (et notamment la première) ont été si continuellement occupées que je me suis vu forcé de les mettre en seconde ligne momentanément. Veuillez, (...) vous rappeler que depuis neuf mois, je n'ai cessé de tenir les troupes toujours en haleine, vu leur petit nombre, qu'il fallait cependant toujours employer dans les opérations qui se sont succédées les unes aux autres. »⁶⁷²

Le rappel de la faiblesse en effectifs en Helvétie permet de signifier finement, sans avoir l'air de réclamer, que la 14^e légère surtout a beaucoup servi et que, le fer de lance étant au repos, l'envoi de renforts est indispensable.

Les préoccupations stratégiques ne l'empêchent pas de penser au bien-être des soldats sous ses ordres. Le cas du capitaine Bigarré en offre un exemple. Ses souvenirs ont été plusieurs fois évoqués plus haut. Son père s'adresse au général en chef pour avoir des nouvelles de sa santé, ayant appris qu'il avait été blessé. La question paternelle est transmise au chef de brigade :

« (...) une lettre du citoyen Bigarré, com^{re} des guerres à Belle-Isle en Mer, père d'un capitaine de ce nom qui sert dans votre corps. Il me demande des renseignements sur ce fils qu'il a appris avoir été blessé près le lac de Lucerne et me prie de lui donner des nouvelles de sa situation. Mettez moi, (...) à même de satisfaire ce père sur l'état actuel de son fils. »⁶⁷³

Il a été blessé lors des combats autour de Stans. Il le relate dans ses mémoires :

« (...) j'eus la mâchoire cassée d'un coup de feu. Cette blessure, quoique très grave, ne m'empêcha pas d'être par trop sensible aux assiduités d'une jeune femme... »⁶⁷⁴

Ses états de service confirment qu'il a été :

« Blessé d'un coup de feu à la tête le 19 fructidor an 6^e sur le lac de Lucerne par les Révoltés du canton d'Undervald ».

671 BNUS, MS 0.476/1124, 2 vendémiaire an 7 [23 septembre 1798], *Au quartier général à Zurich*, [Schauenburg], au citoyen Schérer, Ministre de la guerre, avec renvoi à BNUS, MS 0.476/1123 supra.

672 BNUS, MS 0.476/1156, 8 vendémiaire an 7 [29 septembre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], au citoyen Schérer, Ministre de la guerre

673 BNUS, MS 0.476/1275, 25 vendémiaire an 7 [16 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], Au citoyen Muller, chef de la 14^e ½ brigade légère

674 BIGARRÉ, op.cit., p. 89. Il s'agit d'Augustin Julien Bigarré, * 1^{er} janvier 1775 à Belle-Isle-en-Mer (Morbihan), † le 14 mai 1838 à Rennes. Enrôlé le 18 février 1793, sous-lieutenant le 17 juillet 1793 au 9^e régiment d'infanterie, ci-devant Normandie, fait lieutenant le 25 octobre 1793 par Hoche après une blessure, incorporé dans la 1^{ère} Légion des Francs le 19 juin 1796, capitaine le 12 octobre 1796, a fait l'expédition d'Irlande à bord du *Droits-de-l'homme*, a regagné la côte à la nage après le naufrage. Après son passage et sa blessure en Suisse, il est promu chef de bataillon et officier de la Légion d'honneur en 1804, aide-de-camp de Joseph Bonaparte, roi de Naples, colonel le 3 février 1807, général de brigade le 9 juin 1808, lieutenant-général le 24 juin 1813. Reçoit de Louis XVIII la croix de Saint-Louis et devient commandeur de la Légion d'honneur. En non-activité de 1815 à 1830. Grand officier de la Légion d'honneur le 29 avril 1833, inspecteur général d'infanterie en 1835-36. Décède de maladie. A reçu au cours de sa carrière d'innombrables blessures au combat. Données complétées selon SARRUT, Germain ; SAINT-EDME, B., *Biographie des hommes du jour*, Tome 2, 1^{re} partie, Paris, Henri Krabbe, 1836, p. 296-297

Cette « affaire » n'en reste pas là. La réponse du général en chef au père inquiet montre que la vie aventureuse du fils Bigarré, fièrement revendiquée dans ses mémoires, a manifestement déplu à sa famille. Cette blessure sera la clé d'une réconciliation à laquelle Schauenburg se montre ravi d'apporter sa part en transmettant un message en provenance de la 14^e légère :

*« Ce dernier [Bigarré fils] m'a écrit il y a quelques jours pour me faire part que, depuis ~~quelques~~ plusieurs années sa conduite et ses dépenses lui avaient fait perdre votre amitié, qu'il désirait que, prenant des informations près de son chef sur sa conduite récente, je vous en fisse part afin d'obtenir une réconciliation de laquelle il faisait dépendre le bonheur de son existence. J'écrivis en effet au citoyen Muller, chef de la ½ brigade dans laquelle il sert pour en obtenir des renseignements sur votre fils. Je vous fais passer ci-joint la réponse qu'il m'a faite et qui renferme des témoignages propres à obtenir la réconciliation tant désirée de votre fils. Je m'estimerai heureux si ma recommandation jointe à ces témoignages peut la lui procurer. »*⁶⁷⁵

Le fils est informé de la réponse adressée au père en des termes assez similaires :

*« Je viens, (...) de faire part à votre père des témoignages avantageux que m'a rendus de vous le C^{en} Muller, votre chef. Je désire que la réconciliation que vous en attendez en soit le résultat et je serai fort aise d'y avoir contribué. »*⁶⁷⁶

De tels messages contredisent l'adage selon lequel *de minimis non curat praetor*, ce qui s'est aussi illustré en d'autres occasions dans d'autres corps. Si le temps lui en est laissé, le général en chef accorde l'attention qu'il estime légitime pour s'occuper de ses subordonnés comme des personnes et non comme des chiffres sur un tableau d'effectifs de la troupe.

Et ce soin à l'état de santé des militaires ne se limite pas aux officiers. Un autre message, par lequel le général valide des congés de réforme, le montre :

*« (...) le citoyen Vantol, qui se trouve infirme par suite d'un coup de boulet et le citoyen Maréchal, qui a reçu un coup de feu, m'ont parus susceptibles de la récompense nationale, puisque leurs infirmités proviennent des événements de la guerre. Il faut donc, si cela est, les porter sur un état et constater ce fait d'après les instructions que j'ai données, et m'envoyer le tout avec d'autres congés, d'après lesquels ils se retireront dans leurs foyers pour y jouir du traitement provisoire de retraite. »*⁶⁷⁷

Ce message figure dans la correspondance de l'inspecteur général et non celle du général en chef. Ces deux affaires sont des cas rares dans l'ensemble de la correspondance, le cas de Bigarré est même unique et lié, comme par hasard, à la 14^e légère.

En tant qu'inspecteur général de l'infanterie, Schauenburg poste le bataillon de garnison destiné à accueillir les réquisitionnaires et conscrits de la 14^e légère qui arrivent en grand nombre à Berthoud.

*« (...) vous choisirez parmi tous les officiers et sous-officiers du corps que vous commandez, (...) ceux que leur âge ou des infirmités rendent le moins susceptibles d'un service actif. (...) aussi qu'au moins la moitié des sergents et des caporaux sachent lire et écrire. (...) Les officiers et sous-officiers dont le choix vient de vous être prescrit, ainsi que les conscrits déjà arrivés aux corps seront dirigés sur Burgdorf (14^{ème} légère) (...) »*⁶⁷⁸

En augmentant dans la localité le nombre de cadres qui :

« (...) réunissent à l'amour de la discipline et à une fermeté bien connue »,

L'inspecteur général espère aussi accroître le contrôle sur l'atelier et ses occupants qui ont donné lieu à des plaintes et tracasseries (cf. chap. D.I.1 infra).

675 BNUS, MS 0.477/1601, 5 frimaire an 7 [25 novembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Bigarré, commissaire des g^{res} à Belleisle-en-Mer* La réponse de Muller évoquée ici nous demeure, hélas, inconnue.

676 BNUS, MS 0.477/1603, 5 frimaire an 7 [25 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Bigarré, cap^{ne} à la 14^e légère*, avec renvoi à BNUS, MS 0.477/1601 supra.

677 BNUS, MS 0.453/14, 8 brumaire an 7 [29 octobre 1798], [Schauenburg], *Au chef de la 14^e légère*

678 BNUS, MS 0.453/22, 12 frimaire an 7 [2 décembre 1798], [Schauenburg], *Aux chefs de corps*

Le repos relatif de la 14^e légère prend fin peu après l'entrée des Autrichiens en territoire grison. Le général en chef la poste à Schaffhouse, pour assurer une jonction crédible et fiable entre les troupes autour de Saint-Gall et celles qui contrôlent la frontière du Fricktal. C'est dans la formulation de cette information transmise au Ministre que réside l'intérêt :

*« Je vous ai rendu compte dans ma lettre du 30 vendémiaire des dispositions que j'avais faites d'après l'entrée des Autrichiens dans le pays Grisons et des nouvelles idées que cet événement m'avait fait naître sur les opérations à suivre en cas de rupture avec l'Autriche. Je viens en conséquence de pousser la brave 14^e légère et le 7^e régiment de hussards dans le petit canton de Schaffousen, »*⁶⁷⁹

Le qualificatif « brave » accolé à la brigade redit toute son estime pour ce corps, sentiment qu'il espère sans doute partagé par le Ministre. Nulle part ailleurs dans la correspondance ne figure une telle formulation pour un autre corps quelconque. Le qualificatif « brave » est utilisé soit pour décrire les qualités d'un ou au plus quelques militaires, de quelque grade que ce soit, soit pour louer l'attitude au combat de l'ensemble des troupes engagées. Autre constat : l'infanterie et la cavalerie de la 1^{ère} Légion des Francs sont, de fait, à nouveau réunis.

Dès le 21 octobre, les positions exactes du corps sont les suivantes :

*« Avant-garde, Quartier général à Schaffuse, Ruby général de brigade, Lauer adjudant-général. 14^e d'infanterie légère : occupera le 30 [vendémiaire] savoir: 1^{er} bataillon: Diessenhofen [Diessenhofen, TG], il se liera par la gauche à Schaffouse ; 2^e bataillon: Schaffouse ; 3^e bataillon: Rhinau [Rheinau, ZH], il se liera par sa droite à Schaffouse. »*⁶⁸⁰

Chaque pont permettant de franchir le Rhin est tenu par un bataillon de la 14^e légère. Deux ponts franchissent le fleuve là où il forme la frontière septentrionale de la République helvétique, en amont et en aval de Schaffhouse. Schauenburg veut éviter à tout prix que les Autrichiens s'emparent d'une tête de pont autre que celles que constituent le Fricktal, avec le pont de Rheinfelden, et Constance, également pourvue d'un pont. Il veut aussi conserver à tout prix celles dont disposent les Français : les villes et cantons de Schaffhouse et de Bâle.

Le pont de bois de Diessenhofen subira de lourds dommages l'année suivante lors des combats entre les troupes françaises et celles de Korsakow qui y fut mis en déroute, confirmant le bien-fondé du choix de vouloir le tenir à tout prix.

La mission de l'avant-garde est précisée dans le document de synthèse de Schauenburg à Masséna. Le rôle vital des ponts, et de la 14^e légère chargée de les garder, est au centre de cette mission :

*« En cas d'attaque sur Schaffouse, la 14^e, le 2^e b.^{on} de la 100^e, le 7^e d'hussards et l'artillerie prendraient une position en avant de cette ville. On brûlerait les ponts de Stein et Disenhoffen et on tenterait de s'emparer de Constance, de brûler ce pont et de prendre une position au delà. En cas d'attaque par Constance on brûlerait les ponts sur la Thur, on prendrait une position au-dessus de Schaffouse entre le Rhin et la Thur, laissant des troupes au delà de Schaffouse, et on tiendrait dans cette position jusqu'à l'arrivée du secours. »*⁶⁸¹

La 100^e de ligne est encore à Diessenhofen en 1799, la 14^e a été engagée au front plus à l'est.

Le matériel nécessaire pour la mise à jour de l'habillement et des petits équipements parvient à la 14^e légère dans cette position sur la frontière nord de la République helvétique. Dans ses notes sur les corps composant l'armée d'Helvétie, Schauenburg peut dire, et en commençant par elle :

679 BNUS, MS 0.476/1156, 2 brumaire an 7 [23 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], au Ministre de la guerre, avec référence à BNUS, MS 0.477/1306, 30 vendémiaire an 7 [21 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], au Ministre de la guerre

680 SHAT, B 2 339/42, 4 brumaire an 7 [25 octobre 1798], Au quartier général à Zurich, Rheinwald, [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], Armée française en Helvétie, Tableau par divisions de l'armée française en Helvétie à l'époque du 4 brumaire an sept.

681 BNUS, MS 0.483/206, 20 frimaire an 7 [10 décembre 1798], Tableau des cantonnements qu'occupe l'armée avec la situation détaillée des corps qui en font partie à l'époque du 20 frimaire an Sept

« 14^e ½ brigade légère : Présents sous les armes 2570. Cette ½ B^{de} réunit les avantages d'avoir un bon chef, des officiers instruits, une très belle espèce d'hommes. Sa conduite dans les différentes affaires où elle s'est trouvée en Suisse prouve qu'on peut compter sur sa bravoure. Son habillement a été renouvelé en entier. »

Les documents n'informent pas sur le maintien de sa couleur « noire » caractéristique. Le nombre de conscrits arrivés au cours des mois d'octobre et novembre a permis de faire remonter les effectifs à un nombre très supérieur à ce qui a été le cas lors des opérations de combat qu'elle a menées.

Au cours de l'année suivante, Schauenburg est victime d'intrigues qui lui imputent des malversations et autres prétendus défauts. Les officiers de la 14^e légère volent alors à son secours, le chef de bataillon Lesbros et le capitaine Bigarré en tête :

« Quand on calomnie un général qui a su mériter la confiance dans les casernes de toutes les troupes de son armée, ce serait un crime de se taire. Les officiers de la 14^{ème} ½ brigade d'inf^{rie} légère n'ont donc pu voir qu'avec la plus grande indignation le général Schauenburg traité d'une manière aussi atroce et aussi dénuée de tout fondement par le général St.-Martin (N^o 1458 Ami des Lois⁶⁸²). Ils s'empressent de faire connaître par la même voix à la France entière que ce brave général, pendant le temps qu'il a commandé en Helvétie, n'a cessé d'être à la tête de son armée, de la diriger lui-même dans les différentes marches et attaques contre Soleure, Berne, les Petits-Cantons et les révoltés d'Unterwald, que ce n'a été qu'aux sages dispositions qu'il a prises qu'on a dû la conquête d'un pays aussi difficile, que sans cesse il s'est occupé de l'ordre et de la discipline la plus sévère et qu'il a ménagé autant que les circonstances ont pu le lui permettre les habitants du pays, ainsi qu'on peut le voir par les ordres qu'il a donnés.

Ce témoignage est une justice qu'ils rendent au zèle et à l'attachement pour son pays qu'ils ont toujours remarqués dans ce général ainsi qu'aux soins particuliers qu'il leur a sans cesse prodigués pendant le temps qu'ils ont eu l'honneur d'être sous ses ordres. Ils se flattent que le général St.-Martin s'empressera de déclarer qu'il a été trompé par le rapport qu'on lui a fait, n'ayant jamais été à même d'en juger par lui-même n'étant arrivé à Berne qu'après les affaires majeures qui ont eu lieu en Suisse et étant parti peu de temps après pour une autre destination.

Aux avant-postes de la 8^{me} division militaire, ce 18 fructidor, an 7^e [suivent une trentaine de signatures, parmi lesquelles sont lisibles :]

Lesbros, chef de b^{on} / Bigarré, cap^{ne} / Minard, cap^{ne} de carabiniers / Jeannieu, chirurgien-major / Lanion, cap^{ne} / L. Wolff, adjud^t major / D^{que} Richard, s-lt de carabiniers / Erard, lieut / Bonot, lieut des carabiniers / L.H. Lagarde, s-lt des c^{iers} / Dubosc, lieutenant / Verninez, cap^{ne} des carabiniers / Beny, s-lt / Svallie, lieutenant / J^{ph} Jaquelet, cap^{ne} / Bonnet, lieutent des carb. / Warré, capitaine / Smerche, cap^{ne} / F. Deyné, capitaine [+ 15 autres] »⁶⁸³

Il n'y a que 30 signatures au bas du document parce qu'en 1799 a eu lieu une :

« Réorganisation de la 14^e demi-brigade d'infanterie légère le 15 messidor an 7 [3 juillet 1799], dont douze compagnies ont été faites prisonnières de guerre ».

Ce document note que 589 hommes et 3 officiers sont à l'hôpital, 31 officiers et 897 hommes sont prisonniers de guerre, ce qui réduit l'effectif de la 14^e légère de 1520 hommes au total. Ce sont les suites de son engagement dans les débuts des opérations de la guerre de la deuxième coalition dans lesquelles elle perd aussi son chef de brigade Muller, le 7 mars 1799, à l'ouverture de la campagne. Masséna l'a envoyée en première ligne, elle l'a très chèrement payé, les troupes autrichiennes étant d'un autre trempe que les insurgés helvétiques de 1798 !

682 *L'ami des Lois* N^o 1458, Octidi, 8 fructidor an 7 de la République, *Le général St.-Martin, commandant en chef l'artillerie de la 17^e division militaire, à l'Ami des Lois*. Au SHAT, l'"Affaire Saint-Martin" figure sur les documents suivants du *Dossier personnel* de Schauenburg : fol. 12 – 15 / fol. 17 – 18 / fol. 22 / fol. 78 – 79 / fol. 104 / fol. 116.

683 BNUS, MS 0.483/213, 18 fructidor an 7 [4 septembre 1799], [les officiers de la 14^e demi-brigade d'infanterie légère, lettre de soutien au général Schauenburg]

C.II.2.6. Éléments de synthèse sur l'infanterie légère

Au préalable, il faut souligner que l'essentiel des constats énumérés ci-dessous ne retient que ce qui a été mis en évidence pour 5^e, 16^e, 18^e et 20^e demi-brigades d'infanterie légère.

L'analyse de la 14^e légère a largement démontré que c'est un corps à nul autre pareil. Baser des conclusions un tant soit peu générales en tenant compte de la « Légion noire » introduirait un biais qu'il paraît pertinent d'éviter. Les observations la concernant figurent toujours à part ce qui permet de mettre en évidence les particularités.

En comparaison avec l'infanterie de ligne plusieurs marqueurs apparaissent assez clairement :

1° Les **Amalgames** : les 5 demi-brigades d'infanterie légère présentées démontrent que la notion de base des amalgames est totalement abstraite. Aucune demi-brigade légère ne réunit 6 anciens bataillons, dont 2 d'Ancien Régime. On passe de 3½ bataillons pour la 20^e à 17 bataillons pour la 5^e, sans même tenir compte de la constitution hors normes de la 14^e légère et qui renforce à sa manière le constat. Pour les autres corps, on doit en réalité plutôt parler de reliquats de bataillons, voire de « *débris de corps* » de troupes comme le dit le général Schauenburg pour la 5^e légère.

2° Les **corps des officiers** : près des ⅔ (62,37 %) des officiers sont des soldats et sous-officiers d'Ancien-Régime, proportion supérieure à celle de la ligne. En leur sein il y a un nombre très supérieur d'officiers (30) issus des régiments étrangers (suisses et allemands). Ils représentent 10,45 % du total des officiers étudiés. Exception à la règle, et allant dans l'extrême contraire, la 14^e légère a moins d'¼ de ses officiers enrôlés sous l'Ancien Régime.

L'effet des amalgames est discernable sur la totalité des officiers de l'infanterie légère. Le nombre d'officiers issus des différents bataillons composant les demi-brigades est excédentaire par rapport au nombre de places tant disponibles que nécessaires. Il y a un grand nombre de "surnuméraires" en attente d'engagement et, par voie de conséquence, des conflits issus des priorités de remise en activité en fonction des droits des uns et des autres. C'est certes une question d'orgueil mais ce sont surtout les questions financières qui génèrent les conflits.

Dans ces demi-brigades, les origines géographiques des officiers recoupent mieux que dans la ligne les lieux d'enrôlement des bataillons de volontaires. Il y a un certain nombre de groupes d'officiers qui vivent en commun depuis leur enrôlement. Cela est susceptible d'avoir créé les conditions favorables à la formation d'un "esprit de corps", de sentiments d'appartenance à un groupe, sans exclure les jalousies et rancunes dues à une vie commune dans des conditions parfois très difficiles. Pour la 14^e légère, c'est la participation à l'expédition d'Irlande de la 1^{ère} Légion des Francs qui constitue le liant fort du corps, exprimé physiquement par la couleur de l'uniforme et la moustache. Survivre à un naufrage crée des liens forts entre militaires de tout grade. Cela surpasse tout autre critère de définition identitaire. Le cas est unique dans l'échantillon des forces armées françaises présentes en Suisse.

3° La **troupe** :

Au contraire des officiers, la quasi absence d'hommes (1,57 %) issus des troupes d'Ancien-Régime, constitue un premier constat qui la différencie de la ligne, où un petit 4,73 % a pu être identifié. La 14^e légère prend à nouveau le contrepied avec 6,26 % de troupiers « vétérans d'Ancien Régime ».

La structure d'âges des demi-brigades légères est plus proche de la ligne pour les 3 cohortes enrôlées dès mi-1789, légèrement plus élevées pour les 2^e et 4^e cohortes (53,68% au lieu de 52,13 %), quasiment identique (44,13 resp. 44,75 %) pour les hommes enrôlés dans la 3^e, entre la proclamation de la République et le 1^{er} août 1794.

La 14^e légère diffère nettement, ayant la plus forte part de ses hommes enrôlés entre les débuts de la Révolution et le 21 septembre 1792 (36,56 %) et près d'un deuxième tiers après le 1^{er} août 1794 (29,76 %).

Deuxième caractéristique : les faibles à très faibles effectifs de ces demi-brigades qui s'explique probablement par l'engagement au combat de ces troupes d'élite – notamment des 5^e et 18^e légères en Italie – en première ligne et dans les terrains les plus difficiles.

Seule la 16^e légère fait exception en affichant un effectif moyen de 2360 hommes, les 4 autres demi-brigades sont toutes en-dessous de 2000 hommes en moyenne : la 20^e (1857) et même en-dessous de 1500 hommes : les 5^e (1343), 18^e (1206), soit un effectif inférieur aux 2 bataillons chacun des 38^e (1612) et 89^e (1955) de ligne. Dans ce domaine au moins la 14^e légère ne fait pas fortement exception avec son effectif moyen de 1988 hommes.

C'est une des raisons pour laquelle les 5^e et 18^e sont (r)envoyées mi-octobre en Italie et remplacées par des demi-brigades de ligne aux effectifs plus importants. En termes de nombre d'individus, les 36^e, 37^e, 84^e et 100^e de ligne comptent en moyenne 2239 hommes chacune, alors que les 5^e et 18^e réunies n'en comptent que 2549 !

Autre constat pour les mutations relevées dans les registres matricule : le nombre de notations est en moyenne en-dessous de la ligne (6,76 % au lieu de 8,37 %), à condition de mettre à part la 14^e légère avec ses 26,26 % de notations, bien au-dessus des 17,15 % de la 76^e de ligne ou des 14,02 % des 2 bataillons de la 38^e de ligne, seuls autres corps résidant toute l'année en Suisse. La même réserve n'est pas nécessaire pour la proportion de départs, étant pour les 4 demi-brigades légères inférieure à la ligne de près d'un pourcent.

Pour les 5^e, 16^e et 20^e, le taux de désertions est pratiquement identique à la ligne : 2,44 contre 2,32 %. En excluant le cas de la 44^e de ligne avec ses 2,49 %, les pertes des 5^e et 16^e sont inférieures à la moyenne de la ligne, (0,49 % au lieu de 0,76 %). La place spéciale de la 14^e légère sort du lot : 8,6 % de désertions et 5,38 % de pertes !

Dans le domaine de la délinquance, pas de différence notable non plus entre troupes légères et de ligne. Les 5^e et 16^e comptent en tout 25 prévenus (5,72 %) au Premier Conseil de guerre en Helvétie. C'est pratiquement autant que la 109^e de ligne (5,49 %) qui compte un nombre de décades de présence (23) proche du cumul des deux autres présences (12+8). La brièveté des séjours des 18^e et 20^e légères n'a pas laissé de traces judiciaires en Helvétie, contrairement à la 14^e légère à nouveau avec les 92 prévenus déferés à la justice (21,06 %). Pour une durée égale de séjour, les 5 bataillons des 38^e et la 76^e de ligne cumulent 29 prévenus (6,46 %).

Les origines territoriales de l'infanterie légère sont encore plus diverses que dans la ligne, la seule 14^e légère comptant 81 départements. La moitié des troupiers (49,67 %) vient de 3 des grandes régions françaises actuelles. Comme dans la ligne, les 2 majoritaires sont voisines de la Suisse : Grand-Est et Bourgogne – Franche-Comté. L'Alsace-Lorraine compte 386 représentants (13,16 %) pour des raisons identiques à la ligne. L'Île-de-France est la 3^e région en importance.

Tableau N° 14 :		Origines géographiques de l'infanterie légère présente en Suisse en 1798			
Région Grand-Est , avec les départements suivants :				685 / 2934 = 23,35 %	
Haute-Marne	126	4,29 %	<u>Vosges</u>	58	1,98 %
<u>Bas-Rhin</u>	113	3,85 %	<u>Haut-Rhin</u>	55	1,88 %
<u>Meurthe</u>	93	3,17 %	Meuse	52	1,77 %
<u>Moselle</u>	67	2,28 %	Ardenes	37	1,26 %
Marne	60	2,05 %	Aube	24	0,82 %
	459	15,64 %		226	7,71 %

Région Bourgogne – Franche-Comté , avec les départements suivants :				462 / 2934 = 15,74 %	
Yonne	202	6,88 %	Haute-Saône Jura	39	1,33 %
Saône-et-Loire	62	2,11 %	Nièvre	30	1,02 %
Côte-d'Or	55	1,88 %	Doubs	20	0,68 %
Haute-Saône	54	1,84 %	Territoire de Belfort + Mont-Terrible	0	0,0 %
	373	12,71 %		89	3,03 %
Région Île-de-France , avec les départements suivants :				310 / 2934 = 10,57 %	
Seine	125	4,26 %	Seine-et-Marne	80	2,73 %
Seine-et-Oise	105	3,58 %			
	230	7,84 %		80	2,73 %

14 départements comptent entre 10 et 19 ressortissants, 18 entre 20 et 29, 10 entre 30 et 39, 3 entre 40 et 49, 14 entre 50 et 100 6 entre 103 et 202. Contrairement à la ligne, les demi-brigades d'infanterie légère sont moins marquées par une identité régionale forte. Elles illustrent ainsi ce "creuset national" que représente l'armée.

4° **Combats et occupation :**

Deux des 5 corps n'ont pas combattu en Suisse, la 16^e légère a participé à l'invasion et son 3^e bataillon s'est illustré lors de la prise de Sion le 17 mai aux côtés de la 31^e de ligne. Une partie de la 5^e légère a participé aux opérations contre Stans aux côtés de la 44^e de ligne. Quant aux combats menés par la 14^e légère, ils sont amplement commentés plus haut. Elle est intervenue partout sauf à Sion, toujours en première ligne et en perdant un nombre considérable de ses combattants. Partout les demi-brigades légères interviennent pour mettre un effort décisif permettant d'obtenir une percée, de flanc ou de front selon les conditions du combat, souvent avec succès. Le blocage de la 14^e légère à Saint-Jost le 2 mai sert de contre-exemple et illustre la force d'une défense établie sciemment en un lieu à la charge historique forte depuis 1315.

Dans l'occupation, l'infanterie légère ne se révèle ni meilleure ni pire que la moyenne des autres troupes. Il n'y a pas de différence générique discernable entre les deux types d'infanterie dans leur posture de force d'occupation.

C.III : Les régiments montés, typologies et effectifs

Au cours de l'année 1798, une douzaine de régiments de troupes montées ont été affectés à l'armée française en Helvétie pour des périodes de quelques mois au plus. Un seul régiment a passé l'année entière en Suisse, le 7^e régiment de hussards (cf. tableau des relèves des troupes montées en Suisse sous Annexe 3 infra).

Les 4 types de régiments de cavalerie ont été présents. La cavalerie lourde a été représentée par 3 régiments de cavalerie et 4 de dragons. La cavalerie légère, par 3 régiments de hussards et 2 de chasseurs à cheval. En raison de la présence l'année entière du 7^e de hussards c'est le type de corps qui sera analysé en premier, suivi des chasseurs puis des régiments de cavalerie et de dragons.

De manière générale, les troupes montées étaient le maillon faible des armées françaises depuis le début de la Révolution. Les rapports pointaient tant le manque d'équipement et d'armement que de chevaux et aussi la médiocrité des cadres. En 1798, ces troupes sont en pleine remise en état :

« (...) les troupes manœuvraient mal, les cadres étaient ignorants ou peu instruits, dans certains ré-

*giments les chevaux n'avaient pas été pansés depuis un an, faute d'ustensiles d'écurie, les gaspillages étaient innombrables. La cavalerie, écrivait le général Berryer, le 29 mai 1797, est infiniment coûteuse et peu utile, elle "est absolument nulle, et par le défaut des chevaux et par le défaut d'instruction des hommes et des chevaux" (...) La cavalerie ne représentait que 5 à 10% des combattants.»*⁶⁸⁴

Cette évaluation pour le moins circonspecte est quelque peu nuancée pour la période subséquente. En 1799, la cavalerie était en très fort sous-effectifs mais son encadrement s'était amélioré. Il vaut la peine de tenter d'évaluer ses performances en Helvétie en 1798.

Pour ce qui est des effectifs, les données concernant les troupes en Suisse confirment ce constat. Les effectifs théoriques de temps de paix vont de 516 hommes pour les régiments de cavalerie à près de 700 pour les 3 autres types de régiments. En temps de guerre ces effectifs devaient théoriquement être renforcés pour être portés à près de 900 hommes pour la cavalerie légère, 570 pour la cavalerie lourde et même 942 pour les dragons.

Les 3 régiments de cavalerie présents à un moment ou un autre en Suisse annoncent entre 237, 311 et 396 hommes au maximum. Chez les dragons les effectifs sont au maximum de 355, 417, 579 et 654 hommes, ce qui n'en laisse qu'un seul proche de son effectif de paix complet. Pour les hussards, les maxima sont de 245, 370 et 638 hommes. Là aussi un seul régiment serait presque complet sur le pied de paix. Chez les chasseurs le tableau est un peu moins catastrophique avec 543 et 613 hommes au maximum annoncé. Aucun des régiments n'atteint les effectifs théoriques pour le temps de paix, seuls 3 sur les 12 en approchent quelque peu : le 11^e dragons, le 7^e de hussards et le 12^e chasseurs. Cette faiblesse en effectifs incite Schauenburg à autoriser l'enrôlement de jeunes Suisses qui le souhaiteraient :

*«Le général en chef, informé que plusieurs jeunes gens de la Suisse désirent prendre service dans l'armée française, autorise les chefs des régiments de cavalerie à recevoir dans leurs corps ceux de ces jeunes gens qui voudront se monter à leurs frais.»*⁶⁸⁵

Pour ce qui est de l'encadrement et de la qualité des troupes, la présentation des différents régiments en donnera une approche.

C.III.1 : les hussards

Comme l'armée française en Helvétie compte en permanence au moins un régiment de hussards, en l'occurrence le 7^e, ce type de troupe de cavalerie est étudié en premier. Les 8^e et 11^e régiments interviennent également, mais ils quittent la Suisse début juin, l'un pour l'Italie, l'autre pour le Midi.

*«Parmi tous les corps de cavalerie de l'armée française, les hussards occupent une place de choix. Leurs uniformes chatoyants, leurs exploits sur les champs de bataille de la Révolution et de l'Empire ont très vite séduit le grand public. Et puis, il y a un "esprit hussard"; ce panache, ce mélange de courage et d'indiscipline, une certaine idée de l'honneur et ce mépris de la mort qui font dire à Lasalle, le plus célèbre d'entre eux : "Tout hussard qui n'est pas mort à trente ans n'est qu'un Jean-Foutre !". Ainsi, un hussard ne peut faire aucune concession à l'honneur. Au combat, il se doit de prendre tous les risques. Et animé d'un tel sens du sacrifice, un hussard peut se permettre quelques "écarts" avec la discipline, les règlements et la bienséance.»*⁶⁸⁶

Servant d'éclaireurs, effectuant des raids pour approvisionner l'armée en marche, harcelant l'ennemi pendant les combats, les hussards accomplissent d'innombrables actes de courage ou de panache, parfois embellis par des légendes, telles que celle de la prise de la flotte hollandaise bloquée dans les glaces à Texel en 1795 par un détachement du 8^e de hussards (cf. chap. C.III.1.2 infra).

684 BODINIER, - 1992, op. cit., pp. 247-248.

685 BNUS, MS 0.482, p. 47, 22 germinal an 6 [11 avril 1798], *Au quartier général à Berne, Ordre à l'armée*

686 ROLIN, Vincent, *Les Hussards, 1792-1815*, Paris, Napoléon 1^{er} Editions, 2009, résumé c/o

https://www.payot.ch/Detail/les_hussards_1792_1815-vincent_rolin-9782916385150 27.07.2021

«Au cours du XVIII^e siècle, les hussards sont recrutés, soit parmi les Hongrois, soit parmi les Allemands. On y donne les commandements en allemand si on y apprend à jurer en hongrois. (...) Ils sont armés d'un mousqueton, de deux pistolets et d'un sabre court.»⁶⁸⁷

Ce sabre pend très bas, ses courroies portent aussi la sabretache, pochette plate ornée de l'emblème du régiment. Le nombre de régiments passe de 6 en 1789 à 14 sous la Première République en 1793.

En terme d'effectifs, le régiment est composé de 4 escadrons, comptant chacun 2 compagnies, réunissant théoriquement en temps de paix 682 hommes, dont 653 sont montés. Selon le *Tableau des forces de la République française* établi le 19 juin 1798, les 13 régiments de hussards comptent 8660 hommes, soit 666 par régiment en moyenne.⁶⁸⁸ Ce même tableau annonce un effectif de 395 hommes pour le seul régiment de hussards présent en Suisse à cette date, le 7^e. L'état-major du régiment, fort de 18 personnes, compte 4 officiers supérieurs, 1 quartier-maître trésorier, 3 porte-étendards, 2 adjudants, 1 chirurgien-major, 1 aumônier, 1 premier trompette et 5 artisans de troupe (maréchal, sellier, armurier-éperonnier, tailleur, bottier).

En théorie, chaque compagnie, forte de 83 hommes, est composée de 3 officiers, 7 sous-officiers, 4 appointés, 1 trompette et 67 hussards (dont 2 à pied, parmi lesquels un maréchal-ferrant) et 1 enfant de troupe. En temps de guerre, les compagnies devraient recevoir un renfort de 25 cavaliers montés, ce qui porterait l'effectif théorique à 882 hommes, dont 853 sont montés.⁶⁸⁹ La réalité des régiments présents en Suisse est très en-dessous de ces nombres. Pour les 7^e et 8^e régiments présents en entier en Suisse, on arrive à une moyenne de 47, respectivement 51 soldats et sous-officiers par compagnie selon les rapports d'inspection de début 1798.

C.III.1.1 : 7^e régiment de hussards

Après avoir porté le numéro 8 au moment de sa création le 23 novembre 1792, le 7^e régiment de hussards porte ce numéro dès le 4 juin 1793 et le garde jusqu'en 1815. Il est "enrichi" par les cavaliers de la *Légion de la Moselle*, une partie du 20^e régiment de chasseurs à cheval et, dès 1797, des cavaliers de la 1^{ère} *Légion des Francs*, dont l'infanterie a formé la 14^e d'infanterie légère (cf chap. C.II.2.5 supra). Il fait partie des troupes qui entrent en Suisse dans la Division de l'Erguël, sous les ordres de Schauenburg dès sa mise sur pied. Il reste en Helvétie pendant toute l'année 1798. La revue de détail du 15 février 1798, à la veille de l'intervention en Suisse, donne l'état précis du nombre d'officiers, sous-officiers et soldats, tant présents qu'absents, ainsi que de chevaux :

L'état d'effectifs détaillé figure sous Annexe 14/13. Il est complété par un état des officiers du 5 décembre 1798⁶⁹⁰. Ces deux revues donnent de nombreux renseignements sur les aptitudes, qualités et défauts des officiers. Il y a en tout 54 références couvrant la totalité des cadres présents et absents qui sont réunies. Les deux revues ont bénéficié de qualifications personnelles, en plus d'un jugement sur leur niveau d'instruction technique et pratique.

Les qualifications du chef de brigade, Jacques Marisy⁶⁹¹ sont intéressantes. Il est incorporé le premier janvier 1779 au *Conflans hussards*, devenu *Saxe hussards* en 1789, puis 4^e régiment de hussards le 1^{er} janvier 1791. La quasi-totalité de ce 4^e régiment part en émigration en mai 1792 et passe à l'armée des princes. Seul son 4^e escadron, fort de 88 hommes, revient peu après. Ils sont incorpo-

687 DELMAS, Jean, *Hussards* c/o <https://www.universalis.fr/encyclopedie/hussards/> 27.07.2021

688 ANP, AFIII 149/701/1, 1 messidor an 6 [19 juin 1798], *Paris, Tableau des forces de la République française*

689 Selon l'*Ordonnance portant règlement sur la formation et solde des régiments de hussards*, du 17 mars 1788, cité par https://www.1789-1815.com/leg_mil_1788_03_17.htm, 29.07.2021

690 SHAT, Xc 250, archives administratives du 7^e régiment de hussards.

691 Il s'agit en réalité de Frédéric Christophe Henri Pierre Claude Vagnair dit **Marisy**, * le 8 juillet 1765 à Altroff (Bas-Rhin), † au combat le 1^{er} février 1811 à Talavera de la Vieja (Espagne), qui a choisi de porter le nom de sa mère.

rés dans la *Légion de Kellermann* qui deviendra *Légion de la Moselle*. Le parcours du chef de brigade se fait dans ce 4^e escadron : promu sous-lieutenant le 2 janvier 1784, lieutenant le 27 mai 1788 puis capitaine le 29 avril 1792. Il passe chef d'escadron à son retour, le 19 novembre 1792, puis chef de brigade le 19 juin 1794, à la tête du 7^e de hussards 5 jours plus tard. Ses niveaux d'instruction sont qualifiés de « *très bons* ». En février 1798, on dit de lui : « *Chef infiniment distingué sous tous les rapports* ». A la fin de la même année, son évaluation est un peu nuancée :

« *Ce chef a de bonnes mœurs, il est très brave et bon militaire, mais il n'a aucune connaissance en administration et est très inconscient à cet égard* ».

Ce point faible du commandant est souligné par une réprimande du général en chef en juillet 1798⁶⁹². Sa négligence ressort à plusieurs reprises de la correspondance.⁶⁹³ La demande est répétée le 21 septembre pour des pièces comptables couvrant la période du 21 mars au 19 mai ... Marisy n'est pas le seul à l'avoir négligé, mais des rappels précédents, qui lui ont été faits en même temps qu'à d'autres corps, ont suffi aux autres retardataires pour répondre au Ministre.

Qu'en est-il des cadres ? Les corps des officiers est-il aussi « *ignorant et peu instruit* » que le suggère Bodinier ? Le niveau d'instruction avec le détail des qualités par grade figure au tableau 18/7 sous Annexe 18 infra. La synthèse des qualifications au niveau de leur instruction technique et pratique, évaluée selon un barème très simple, allant de « *nulle* » à « *très bonne* » donne un résultat préoccupant et confirme les notes générales concernant le niveau d'instruction des cadres des troupes montées. Au niveau de l'instruction technique, seul 1/4 des officiers atteint des notes allant de moyen à très bon. Sur le plan de l'instruction pratique, un petit 60% atteint de telles notes.

Seuls 43 officiers ont été notés sur leur niveau instruction technique et pratique. 11 officiers n'ont pas été évalués pour diverses raisons :

- 6 n'arrivent au corps que le 19 juillet 1798 (1 chef d'escadron, 2 capitaines, 1 lieutenant et 2 sous-lieutenants) ;
- 2 sont notés comme « *susceptible de retraite* » ou « *à renvoyer dans ses foyers* » ;
- 1 autre sert aux états-majors et « *n'est pas assez connu au corps pour que l'on puisse donner des notes sur son compte* » ;
- 1 rentre de « *prisonnier de guerre* » ;
- le dernier, un sous-lieutenant, vient du 8^e de hussards et semble avoir « *surtout des talents pour la comptabilité* », ce qui devrait être très utile pour le chef de brigade.

Sur les 4 chefs d'escadron, 2 ne sont pas notés, l'un parce qu'il est infirme, donc à mettre à la retraite (à 33 ans), l'autre parce qu'il fait partie des arrivants du 19 juillet 1798.

Les qualifications personnelles, faites en début et fin d'année 1798, sont plus détaillées. Le 15 février 1798, les officiers sont évalués selon 2 à 4 critères différents. Ils ont trait d'une part à leur caractère, leur personnalité. L'autre aspect évalué concerne leurs aptitudes pour leur fonction. Les 31 mentions « *bonnes mœurs /bonne moralité* » ressortent avec force. Les uns et les autres y ajoutent des mentions concernant leur « *zèle* », qu'ils sont « *actifs* » ou « *bons officiers* » (7 chacun). Cela souligne le respect de l'honneur évoqué plus haut. Quelques mentions figurent sur leurs aptitudes militaires ou d'instructeur, leur intelligence ou leur bravoure (entre 3 et 5 mentions chacune). Un 2^e élément interpelle : 8 officiers sont mentionnés comme « *susceptibles de retraite* », dont 5 comme « *estropiés* » ou « *infirmes* », un « *sans aptitude* » et un seul pour « *mauvaise mœurs* ». Ce sont bien en majorité des combattants qui ont payé de leur corps le dévouement à la patrie. Les notations négatives, au demeurant assez peu nombreuses avec seulement 14 références concernant 8 officiers,

692 BNUS, MS 0.474/697, 20 messidor an 6 [8 juillet 1798], [Schauenburg], *Au chef de brigade Marisy, commandant le 7^e régiment de hussards*

693 BNUS, MS 0.476/1113, Le 5^e complémentaire an 6 [21 septembre 1798], [Schauenburg], *Au commandant du 7^e de hussards et de la 5^e demi-brigade d'infanterie légère*.

varient entre un « *enclin à la boisson* », le peu d'instruction, d'énergie, de conduite ou de moyens.

Le tableau se précise lors de l'inspection du 5 décembre 1798. Au cours de l'année, 4 officiers se sont retirés, 3 autres sont mis à la retraite lors de cette revue, tous pour raison d'âge. De plus, l'inspecteur, le général Bourcier⁶⁹⁴, recommande le retrait de 5 officiers supplémentaires, pour incapacité et/ou raison d'âge. Pour le reste, les mentions favorables continuent de dominer, avec 32 officiers notés pour leur « *bonne moralité, bonnes mœurs ou bonne conduite* ». On peut y ajouter les 15 mentions de « *bon citoyen* ». Les mentions concernant le « *zèle* » et la « *bonne volonté* » figurent une douzaine de fois. La « *bonne instruction* » apparaît 16 fois, alors que, pour 7 officiers, il s'agit de s'occuper de leur instruction. L'inspecteur estime généralement qu'ils présentent les aptitudes nécessaires. La bravoure et l'expérience de la guerre apparaissent à quelques reprises, ainsi que la fermeté et des aptitudes spécifiques pour divers aspects administratifs ou d'instructeur. Si pratiquement toutes les mentions négatives, le peu de moralité, d'instruction et même de moyens d'en acquérir sont réunies sur les officiers à mettre à la retraite, un seul des 7 officiers faisant preuve de « *légèreté* » ou de « *penchant pour la boisson* » est réellement poussé vers la sortie.

Seule une grosse moitié des origines des officiers du 7^e de hussards figurent dans les revues. 14 de ces 28 officiers viennent du Bas-Rhin, de la Moselle, d'Allemagne et du Haut-Rhin. Ils forment de petits groupes de 2 à 5 officiers. Dans toutes ces régions, la pratique de l'allemand est fréquente, voire généralisée. C'est un argument intéressant pour une troupe séjournant en Suisse. Schauenburg en usera pour conserver le régiment sous ses ordres tout au long de l'année.

Les origines militaires présentent un intérêt certain. Ils indiquent que les officiers viennent en grand nombre d'un corps de hussards fort ancien qui a changé de nom à plusieurs reprises : ce sont d'abord le *chasseurs de Fischer*⁶⁹⁵, de 1743 à 1761. Ils deviennent dès 1763 la *Légion de Conflans*, origine d'incorporation annoncée par 7 officiers. À la mort de son commandant propriétaire, en 1789, ce corps prend le nom de *Saxe-hussards*, incorporation citée par 3 autres officiers. Devenu 4^e régiment de hussards, c'est lui qui part en émigration lors de la guerre de la première coalition. Seul le 4^e escadron reste fidèle à la France plutôt qu'au Roi, comme le démontrent 10 officiers au total, soit un bon sixième du cadre du régiment actif en Suisse. Ces hommes passent à la *Légion de Kellermann*, appelée aussi *Légion de la Moselle*, annoncée comme corps d'incorporation par 1 officier. C'est la cavalerie de cette légion qui a formé le 7^e régiment de hussards dès le 4 juin 1793, corps d'incorporation annoncé par 3 officiers. ¼ des officiers témoigne ainsi du passé mouvementé du régiment. Un autre groupe significatif de 6 officiers vient du *Régiment Royal-allemand cavalerie*, devenu 15^e régiment de cavalerie en 1792. 3 officiers proviennent de la cavalerie de la *Légion des Francs* et ont fait la campagne d'Irlande, comme la 14^e d'infanterie légère. Ces 23 officiers ont fait le choix de défendre les idéaux de la Révolution et de la grandeur de la France. Ils sont, selon la formule des qualifications, de « *bons républicains* ».

Les ¾ du cadre, 39 officiers, ont été incorporés avant la Révolution, et ils sont même 44 (83%) à avoir été incorporés avant la proclamation de la République. Ils sont garants du respect des traditions des hussards. Avec un âge moyen à l'incorporation inférieur à 18 ans et un âge moyen de près de 37 ans en 1798, ces hommes sont de vrais soldats professionnels, engagés en continu depuis 20 ans en moyenne et sur les différents théâtres de guerre depuis près de 10 ans. L'officier incorporé en dernier, Antoine-Louis Lambert, l'a été le 21 juin 1793, à l'âge de 38 ans. Il est chargé du suivi de l'habillement et de l'équipement. On lui attribue des « *bonnes mœurs, ami de l'ordre et de la disci-*

694 François-Antoine-Louis **Bourcier**, * le 21 février 1760 à Petite-Pierre (Bas-Rhin), † le 8 mai 1828 à Pont-à-Mousson (Meurthe), inspecteur général de la cavalerie de l'armée d'Helvétie dès le 15 septembre 1798.

695 Corps créé par Johann Christian **Fischer**, * le 17 janvier 1713 à Stuttgart (Wurtemberg), † 25 juin 1762 à Cassel (Hesse).

pline, réputé probe et honnête ». Ce « *volontaire* » a été promu maréchal-des-logis au jour de son enrôlement, sous-lieutenant le 23 mars 1794. 3 anciens «enfants de troupe» figurent au rôle, l'un des chefs d'escadron, proposé à la retraite en raison de ses infirmités après 33 ans de vie militaire, un lieutenant vanté pour ses qualités d'instructeur avec 20 ans de service et un sous-lieutenant âgé de 25 ans en 1798, « *susceptible de faire un très bon officier* ».

Le chef de brigade Marisy est le seul des officiers actifs en Suisse ayant obtenu 2 grades d'officier sous l'Ancien Régime. Ils ne sont que 14 à avoir obtenu de l'avancement avant la Révolution à un ou plusieurs grades de sous-officier, soit brigadier ou maréchal-des-logis-(chef). Plus des $\frac{3}{4}$ des officiers (41) obtiennent leurs premières promotions entre la proclamation de la République et la révolution thermidorienne. Les carrières rapides ne sont le fait que de 7 officiers qui deviennent directement lieutenant (4) ou capitaine (3). 16 officiers portent en 1798 encore le grade acquis sous cette période : 13 sous-lieutenants, 1 lieutenant et 2 capitaines. 21 sous-lieutenants ont poursuivi leur avancement. En 1798, les 2 sous-lieutenants promus entre 1789 et 1791 sont devenus chefs d'escadron, les 2 autres chefs d'escadron étant devenus officiers après la proclamation de la République. 7 des 10 capitaines sont sortis des rangs de ces sous-lieutenants, ainsi que 10 des lieutenants. Le corps connaît un roulement très régulier, les places vacantes étant remplies par les plus jeunes, fonctions du rythme normal des départs et des avancement aux grades successifs. Ainsi ce sont 1 des 4 chefs d'escadron, 4 des 14 capitaines, 1 des 11 lieutenants et 4 des 22 sous-lieutenants qui sont proposés à la mise à la retraite, ces derniers surtout pour incapacité à remplir leurs fonctions. Les autres le sont principalement pour cause d'âge et d'incapacité physique.

Quelques affaires judiciaires illustrent les « *écarts avec la discipline, les règlements et la bienséance* » évoqués par Rolin en relation avec la mentalité des hussards. Deux cas spécifiques (cf. chap. D.I.1 infra) poussent Schauenburg à les communiquer à l'ensemble de l'armée comme des exemples à ne suivre en aucun cas.⁶⁹⁶ Malgré ces 2 cas de comportements contraires aux règlements et aux ordres, on perçoit mieux les raisons pour lesquelles Schauenburg souhaite conserver ce régiment sous ses ordres. En premier lieu, son cadre présente des qualités personnelles et militaires très satisfaisantes et le passé républicain n'est pas non plus sujet à caution, au vu du parcours de ces officiers. C'est un régiment sur lequel il sait pouvoir compter en toutes circonstances, au combat comme de manière plus générale.

Le nombre d'hommes ayant fait l'objet d'une annotation au cours de l'année 1798 semble élevé, compte tenu de la moyenne de 513 hommes annoncés par le régiment au cours de l'année. Il y a 114 inscriptions dans les registres matricule⁶⁹⁷, qui concerne le 22,22% de l'effectif moyen. C'est très supérieur à ce que l'on a pu relever dans l'infanterie. Même en retenant l'effectif maximum mentionné de 638 hommes à la mi-août, cela représente encore 17,86%. Ce sont des taux similaires aux 14^e d'infanterie légère et 76^e de ligne, seuls autres corps complets et en Suisse toute l'année.

Le département du Bas-Rhin est l'origine la plus représentée pour ces hussards avec 48 militaires, dont 30 n'ont été enrôlés qu'entre 1796 et 1797. Il y a ensuite les 14 ressortissants du Haut-Rhin et les 13 de la Moselle qui forment les groupes les plus importants. 8 des hommes du Haut-Rhin n'ont été enrôlés qu'entre 1796 et 1798, alors qu'ils ne sont que 2 dans ce cas pour la Moselle. Ces données géographiques recoupent celles des officiers. Ces 75 hommes étaient selon toute probabilité également bilingues français-allemand.

La troupe présente une structure d'âge bien plus jeune que les cadres (cf. tableau T32 sous Annexe 21). Seuls 8 militaires ont été engagés avant les débuts de la Révolution et 7 en plus avant la procla-

696 BNU, MS 0.482 p. 197-198, 22 vendémiaire an 7 [13 octobre 1798], *Au quartier général à Zurich, Ordre du jour*
697 SHAT, 24 Yc 416-417

mation de la République. Ils sont 40 à avoir été enrôlés entre début 1792 et fin juillet 1794. Plus de la moitié des militaires retenus n'ont été enrôlés qu'à partir de 1795. L'augmentation de l'âge moyen à l'incorporation donne à la structure d'âges du régiment en 1798 une grande homogénéité : pour la troupe, la moyenne des 3 premières cohortes varie entre 24 ans et 9 mois et 26 ans et 3 mois. Pour la dernière cohorte, enrôlée dès 1795, on arrive à 23 ans et 3 mois. Un enfant de troupe figure au rôle. Il sera rayé des contrôles, sur ordre de l'inspecteur de la cavalerie au moment de la revue du corps en décembre 1798. En résumé, on relève les observations suivantes liées spécifiquement à la campagne d'Helvétie, soit par la mention expresse du lieu, soit par la date de l'inscription.

Le nombre de promotions, dont la très grande majorité, 17, ont lieu le 20 mai, ressort fortement de ce tableau. On peut présumer qu'il s'agit d'une récompense pour leur comportement lors des combats de mars. Un des brigadiers sera tué par la suite à Fribourg. Il y a une sorte de mise au net par radiations du rôle, qui s'est faite fin août 1798. Elle fait passer le régiment de 638 hommes à 590 selon les états décadaires.

La quasi absence de notations de jugements (une seule désertion à l'intérieur, punie de 5 ans de fers⁶⁹⁸) tient au fait que le peu d'autres prévenus du 7^e de hussards n'ont été condamnés qu'à des peines légères, comme le 18 avril par un renvoi à leur corps des :

« (...) nommés Charles Boucher et Joseph Keler, hussards même compagnie, prévenus mais non convaincus de désobéissance. Le Conseil les ayant regardé suffisamment punis de deux mois de prison qu'ils ont subis. (...) le nommé Joseph Rénard, brigadier à la 4^e compagnie du 7^e régiment d'hussards, convaincu de désobéissance et de mauvais propos envers son chef relativement au service [est condamné à] un an de prison et à la destitution de son grade, déclaré incapable de servir dans les armées de la République (...) »⁶⁹⁹

Jorge Sticker et François Radmacker, brigadiers à la même compagnie, convaincus de désobéissance sont condamnés à 6 mois de prison et à la destitution.⁷⁰⁰ Compte tenu de sa longue présence en Suisse, ce très petit nombre de jugements semble faire mentir la réputation d'indiscipline des hussards. Peut-on en déduire que les excellentes notes de moralité du corps des officiers se reportent sur la troupe ? Le rôle d'exemple des cadres, si souvent évoqué par Schauenburg, serait alors illustré par le 7^e de hussards.

Les passages à d'autres corps sont le résultat d'un ordre provenant de Paris :

« D'après les ordres du Ministre, (...) chaque régiment de cavalerie et cavalerie légère doit fournir un contingent de 7 hommes pour opérer le recomplètement des deux régiments de carabiniers. Je vous charge d'exécuter pour votre corps les intentions du Ministre en vous transmettant ci-après les instructions nécessaires pour y parvenir. Vous vous conformerez pour cette opération à l'article 2 du titre 1^{er} du règlement du 1^{er} janvier 1792 sur le recrutement et vous aurez soin de ne désigner que des hommes bien corsés⁷⁰¹, d'une constitution robuste, d'une bonne conduite, d'une bravoure reconnue, de la taille de 5 pieds 4 pouces au moins⁷⁰² et qui aient, s'il est possible, plusieurs années de service. Lorsque vous aurez fait ce choix, vous ordonnerez que ces hommes soient rayés des contrôles du corps, qu'on leur délivre le certificat de leurs services et les ferez diriger sur Beauvais. »⁷⁰³

698 BNUS, MS 0.482 p. 161-163, 10 fructidor an 6 [27 août 1798], *Ordre de l'armée, au quartier général à Berne, Annonce de jugements*. Cette condamnation du 7 fructidor an 6 [24 août 1798] n'est pas mentionnée dans le registre matricule, seule la désertion y figure. Il s'agit du brigadier Pierre-Jacques Denis, * en 1775, incorporé le 10 juin 1788, promu brigadier le 12 octobre 1795.

699 BNUS, MS 0.482 p. 50, 1^{er} floréal an 6 [20 avril 1798], *Ordre de l'armée, au quartier général à Berne, Annonce de jugement*

700 Ibidem

701 Corsés = vigoureux

702 Cela correspond à 173,25 cm.

703 BNUS, MS 0.473/441, 25 floréal an 6 [14 mai 1798], [Schauenburg], *Aux commandants du 7^e, 8^e et 11^e régiments de hussards*

Seuls 4 hussards sont ainsi biffés le 25 mai dans le registre matricule du régiment.

Quel fut le parcours du 7^e de hussards en Suisse en 1798 ? Le régiment a fait l'objet de plusieurs historiques, dont l'un réserve une place correcte à son action en Helvétie, lui consacrant 8 pleines pages. Il y a des inexactitudes sur les dates et lieux précis, mais il cite des témoignages intéressants tirés des mémoires du général Curély, fourrier lors de son passage en Suisse.⁷⁰⁴ Ces témoignages concernent en particulier l'invasion de mars et les combats de Stans de septembre.

Les 4 escadrons du 7^e de hussards, incorporés à l'armée du Rhin stationnent dans les environs de Landau. Ils sont proposés dès le 27 janvier pour «*passer dans le Mont-Terrible*».⁷⁰⁵

Le sous-chef d'état-major de l'armée du Rhin en confirme l'envoi le 1^{er} février⁷⁰⁶, comme le montre aussi le tableau complet des troupes envoyées sur les frontières de la Suisse. Il doit quitter Spire le 6 février avec ses 519 hommes pour se rendre à Delémont, soit environ 275 km à parcourir :

« (...) il est ordonné au 7^e régiment de hussards de partir de ses cantonnements avec armes et bagages (...) pour se rendre par Huningue à Delémont où il recevra de nouveaux ordres du général de division Schauenburg. (...) Il vivra en bonne police et discipline conformément aux lois et règlements militaires. »⁷⁰⁷

Son arrivée est prévue le 18 février à Delémont.⁷⁰⁸ Il est affecté à l'avant-garde placée à Bienne et environs.⁷⁰⁹ Il y relève le 17^e de dragons qui repart vers l'intérieur dès que le 7^e de hussards sera arrivé. Schauenburg s'inquiète de la date de son arrivée et insiste auprès de Nouvion pour qu'il passe le plus vite possible à Delémont où il ne doit pas s'arrêter :

« Vous voudrez bien me prévenir le plus tôt que vous pourrez, de l'époque où le 7^e régiment de hussards pourra être rendu à Bienne, pour relever le 17^e régiment de dragons qui sera à votre disposition. »⁷¹⁰

L'état des troupes indique que le régiment n'est pas encore arrivé le 18.⁷¹¹ A son arrivée à Delémont, le 20 février selon Louvat, le cadre du régiment est renforcé par les officiers de l'escadron des guides qui y séjourne :

« Vous ordonnerez (...) à tout ce qui est gradé, à commencer du chef d'escadron, jusqu'au dernier brigadier, de faire partie du cadre du 7^e régiment d'hussards, mais comme surnuméraires. »⁷¹²

Au passage par Huningue le régiment s'est servi de quelques chevaux et voitures que le général en chef s'engage à récupérer et renvoyer :

« Je viens de recevoir la plainte que vous m'adressez relativement au 7^e d'hussards, et je vais donner les ordres les plus précis de faire restituer les chevaux et voitures que ce corps peut avoir amenés. »⁷¹³

704 LOUVAT, Edmond Charles Constant, *Historique du 7^{ème} hussards*, Paris, Pairault & Cie, 1889, pp 53-61.

705 SHAT, B 2 63, 8 pluviôse an 6 [27 janvier 1798], *Armée du Rhin, Département de la Guerre, 2^e Division, Bureau du mouvement, Rapport au Ministre de la guerre*

706 SHAT, B 2 63, 13 pluviôse an 6 [1 février 1798], *Armée du Rhin, le général de brigade, sous-chef de l'état-major général, au citoyen Schérer, Ministre de la guerre* [signé :] Duvignan

707 SHAT, B 2 338/31, pluviôse an 6 [février 1798], [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], *Armée du Rhin, Formation du corps d'armée détaché de celle du Rhin se rendant à Delémont sous les ordres du Général de Division Schaenbourg* [sic]

708 BNUS, MS 0.450/fol 16, 14 pluviôse an 6 [2 février 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion, à Delémont*

709 SHAT, B 2 338/31^{ter} (original), 19 pluviôse an 6 [7 février 1798], [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], *Département de la guerre, Armée de Terre, Copie, 2^e Division, Bureau du Mouvement*

710 BNUS, MS 0.470/69, 25 pluviôse an 6 [13 février 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion*

711 SHAT, B 2 338/32, 30 pluviôse an 6 [18 février 1798], *Corps d'armée dans l'Erguel, Corps de troupes commandé par le Général Schauenburg, Force active à l'époque de 30 pluviôse 6^e année*

712 BNUS, MS 0.482/10, 2 ventôse an 6 [20 février 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion*

713 BNUS, MS 0.482/36, 6 ventôse an 6 [24 février 1798], [Schauenburg], *Au commandant d'Huningue*

Arrivé à Bienne, le 7^e de hussards se porte sur la frontière le 27 février où il reçoit un nouvel ordre :
« (...) tous vos détachements d'être réunis demain à 8 heures du soir à Perles. Vous donnerez ordre à cet effet à l'escadron des guides de partir d'Orvin pour se rendre à Bienne et y relever tous les postes fournis par votre régiment. Ces postes ne devront être relevés que la nuit. »⁷¹⁴

Il y rejoint le 18^e de cavalerie et le 17^e de dragons⁷¹⁵, finalement resté dans le secteur. Le lendemain, il est envoyé sur la pointe du Büttenberg :

« (...) à la gauche du village de Mont Menil [Meinisberg] où vous lui ferez observer le plus grand silence et où il restera réuni et prêt à monter à cheval lorsqu'il en recevra l'ordre. »⁷¹⁶

Le mouvement en direction de Soleure se fait finalement le 2 mars. Un détachement de 25 hussards est envoyé pour patrouiller entre Perles et Boujean.⁷¹⁷

Le 4 mars, les hussards accompagnant le maréchal-des-logis Curély⁷¹⁸ en corvée de fourrage rencontrent des fantassins suisses qu'ils parviennent à leurrer facilement en leur affirmant que :

« (...) les hostilités avaient cessé depuis trois heures et que j'étais chargé d'en donner la nouvelle à toutes les troupes suisses et françaises que je rencontrerais sur ma route. (...) Le brave homme me crut et nous passâmes, mes hussards et moi. »⁷¹⁹

Le lendemain 5 mars, 2 escadrons sont à la pointe de l'attaque aux côtés de la 14^e légère, sur la gauche des Bernois postés à Fraubrunnen. Ils chargent ensuite, aux côtés du 8^e de hussards, pour tourner la position bernoise et sont sur le point de franchir l'Aar au moment où les parlementaires présentent leur capitulation aux Français :

« Les hussards du 7^e et du 8^e régiment chargèrent avec bravoure sur les pièces de canon et il est indubitable que si, dans ce moment, Berne n'avait envoyé des députés pour capituler, toutes les troupes auraient été faites prisonnières de guerre, et l'avant-garde leur ayant coupé toute retraite, serait entrée dans Berne, avant même qu'on eut le temps d'en fermer les portes. »⁷²⁰

3 hussards et 1 brigadier payent de leur vie ces opérations. Le chef de brigade Marisy et un autre officier ont eu leur cheval tué sous eux. Il y eut aussi quelques blessés dont le nombre, comme toujours, n'est pas précisé.

La présence de femmes, de vieillards et d'enfants au Grauholz est évoquée, comme aussi leur valeur désespérée au combat. Dans ses mémoires, Curély relate une autre anecdote dénotant différentes mentalités au sein des troupes bernoises, selon qu'on soit modeste combattant à pied ou cavalier :

« (...) un vieillard (...) se trouva devant moi. Je lui criai de jeter son fusil ; pour toute réponse il m'envoya un coup à bout portant ; heureusement je détournai le canon avec mon sabre et je fus manqué. Il me porta ensuite plusieurs coups de baïonnette qui atteignirent mes vêtements sans me blesser. Je fus forcé de le tuer après avoir ainsi essayé le courage d'un vieillard armé pour défendre son pays. Je voulus voir ce qu'était la cavalerie suisse : je jetai un cavalier en bas et je pris

714 BNUS, MS 0.470/154, MS 0.481/27, 8 ventôse an 6 [26 février 1798], [Schauenburg], *Au chef du 7^{ème} régiment de hussards*

715 BNUS, MS 0.470/157, 8 ventôse an 6 [26 février 1798], [Schauenburg], *Au citoyen commandant le 18^e de cavalerie*

716 BNUS, MS 0.470/155, MS 0.481/28, 9 ventôse an 6 [27 février 1798], [Schauenburg], *Au chef du 7^{ème} régiment de hussards*

717 BNUS, MS 0.470/188, 12 ventôse an 6 [2 mars 1798], Perles, [Schauenburg], *Au chef du 7^e régiment de hussards* et BNUS, MS 0.470/189, 12 ventôse an 6 [2 mars 1798], Perle, [Schauenburg], *Au chef de la 31^e à Mont-Menil*

718 Jean-Nicolas Curely, * 26 mai 1774 à Avillers (Meuse), † 19 novembre 1827 à Jaulny (Meurthe-et-Moselle). Fils de laboureur, engagé volontaire au 7^e régiment de hussards le 5 avril 1793. Fourrier le 6 mars 1794, grade qu'il occupe en Suisse en 1798. Il relate donc les événements tels qu'il s'en souvient les avoir vécus au niveau du terrain.

719 LOUVAT, op. cit., p. 55

720 BNUS, MS 0.470/209 - MS 0.481/51 - SHAT B 2 63, "Archiv", 12, pp. 478 – 480, 17 ventôse an 6 [7 mars 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au Directoire et au Ministre de la guerre*,

*son cheval : le vieillard avait montré de la bravoure, le cavalier n'essaya pas de se défendre. »*⁷²¹

Les trois situations évoquées par Curély illustrent la posture, tantôt naïve, tantôt vaillante d'une partie de la population bernoise qui, ne voulant pas d'une présence étrangère sur son sol, livre un combat d'autant plus désespéré que le «*gouvernement populaire provisoire* »⁷²² avait déjà décidé de capituler la veille ! Le fourrier français a su reconnaître et respecter la noblesse du combat de ceux qu'il a vaincus.

Au lendemain de la victoire, le général en chef doit intervenir dans une affaire de chevaux pris irrégulièrement et ramenés sur les arrières par des officiers des hussards sans son autorisation :

« *Il a dû partir pour Vesoul des chevaux conduits par des hussards. A Corgémont, Courtebert dans le Val de Moutier, il y en a un grand nombre sans aucune permission. »*⁷²³

Cette sombre affaire n'est, à l'évidence, pas évoquée dans les historiques !

Le 13 mars, pour soulager la charge des troupes pesant sur le canton de Soleure, le régiment est scindé en deux, 2 escadrons sur la route de Berne à Thun, les 2 autres sur la rive gauche de l'Emme en arrière de Berthoud.⁷²⁴ On sait que 2 autres compagnies ont séjourné quelque temps à Morat.⁷²⁵ Le ravitaillement est assuré depuis la base logistique installée à Thoune pour trois des compagnies basées dans l'Oberland⁷²⁶, au même titre que la 14^e légère.

Selon un rapport du Ministre de la guerre au Directoire, les effectifs au 1^{er} germinal seraient de 519 hommes⁷²⁷, alors que l'état décadaire en dénombre 471. La différence peut provenir des blessés absents après les combats, ou de l'intégration dans le rapport du Ministre du nombre des officiers. Il manque aussi des chevaux, puisqu'il leur en est envoyé 2 centaines depuis Vesoul, amenés par des hussards à pied :

« *Ordre de faire prendre à ces détachements des bridons et des licols pour mener les chevaux attendu qu'ils leur seront livrés à nu. »*⁷²⁸

Le 20 avril, 10 jours plus tard, les effectifs du 7^e de hussards tombent même à 432 hommes.⁷²⁹ Il fait partie, avec les 31^e et 97^e de ligne, de la brigade de droite, commandée par le général Lorge, articulée entre Berne et Fribourg :

« *Sa droite occupait Fribourg, les débouchés du Valais par Farvagni et Gruyère, les ponts de Neueneck, Laupen, Guemine sur la Saane et sur la Sense et fournissant la garnison de Berne. »*⁷³⁰

Dans une telle position, les hussards sont certes chargés de la garde de certains points, mais ils assurent surtout les communications entre les troupes et des reconnaissances en direction des débou-

721 LOUVAT, op. cit., p. 56

722 BNUS, MS 0.483/47 et 48 (copie) - « Archiv », 12, p. 481 (date fausse !), 4 mars 1798, contresign du 15 ventôse an 6 [5 mars 1798], *Capitulation de la ville de Berne* et MS 0.483/49 et 50 (copie), 5 mars 1798 [15 ventôse an 6], *Frisching, Président du gouvernement populaire provisoire* [demande à capituler]

723 BNUS, MS 0.470/217, 20 ventôse an 6 [10 mars 1798], *Soleure*, [Schauenburg], *Au chef de brigade Marisy, commandant le 7^e régiment d'hussards*, Cf. chapitre B.III.1.5.

724 BNUS, MS 0.471/237, 23 ventôse an 6 [13 mars 1798], *Soleure*, [Schauenburg], *Au général Brune*

725 BNUS, MS 0.471/320, 12 germinal an 6 [1^{er} avril 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au commandant la place à Morat*

726 BNUS, MS 0.471/319, 12 germinal an 6 [1^{er} avril 1798], *Au quartier général à Berne*, [Schauenburg], *Au général Jordy*

727 ANP, AFIII 149/700/22 - SHAT B 2 64 - B 13 201, 18 germinal an 6 [7 avril 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif*

728 SHAT, B 13 201, 29 germinal an 6 [18 avril 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement*

729 SHAT, B 2 64, 26 germinal an 6, [15 avril 1798], *Paris, Rapport au Directoire exécutif, fait par le Ministre de la guerre*

730 SHAT, MR 359, 18 pluviôse an 6 - 30 vendémiaire an 7 [6 février – 21 octobre 1798], *Bulletin historique de l'armée française en Helvétie*, [Extrait relatif au mois de floréal tiré de ce bulletin et ne figurant pas dans le document de Strasbourg]

chés que la troupe doit couvrir.

Alors que les opérations contre les cantons de Suisse centrale commencent, 5 jours plus tard, le régiment, fort de 396 cavaliers, est à Hindelbank, le lendemain à Berthoud, le jour suivant à Aarau, avant de passer le lendemain à Muri pour arriver à Zug le 29 avril, poursuivant son chemin vers Lucerne, d'où il est chargé, avec les deux bataillons de la 38^e de ligne, le 30 avril, de :

« (...) chasser de Lucerne les insurgés qui s'en étaient emparés la veille sans que les habitants eussent fait la moindre résistance. »⁷³¹

Il revient à Zug le 3 mai, sans avoir participé activement aux opérations. Les 195 hussards de ses 1^{er} et 2^e escadrons sont envoyés ensuite en direction de la Suisse orientale, passant par Zurich, puis Winterthur, Wil, Saint-Gall jusqu'à Lichtensteig (SG), où ils arrivent le 9 mai. Les 3^e et 4^e escadrons se trouvent à cette date avec la 103^e de ligne, répartis entre Lucerne, Zug et Aegeri.

Au moment où il se déplace ainsi au nord-est de la Suisse, on envisage, selon les relevés décadaires du bureau du mouvement, de l'envoyer à Milan et de le remplacer par le 6^e régiment. Schauenburg opte pour l'envoi direct de ce 6^e régiment en Italie et conserve le 7^e sous ses ordres :

« (...) ce changement a été fait pour le bien du service attendu que le 7^e sait la langue allemande et connaît déjà la Suisse, ce qui l'y rend très utile. »⁷³²

Les aptitudes linguistiques soulignées comme identitaires du 7^e de hussards ont justifié son choix. Conséquence du maintien du régiment en Suisse, un certain nombre de hussards, restés avec les l'infanterie envoyée en Italie et pour lesquelles ils servaient d'homme de liaison, y sont déjà arrivés. Ils doivent donc rentrer en Suisse⁷³³. Ils font partie des 108 hommes du 1^{er} escadron du régiment des guides, troupe incorporée le 19 juillet au 7^e de hussards pour le renforcer. Ce renfort venu du régiment des guides, arrivé entre le 29 juin et le 19 juillet, porte le régiment de 395 à 521 hommes selon les états décadaires. Son historique le situe à nouveau entre Berne et Fribourg avec les 38^e et 44^e de ligne cette fois, à l'aile droite de l'armée, toujours commandée par Lorge, basé désormais à Berne.⁷³⁴ D'autres renforts le font passer à 590 hommes et 811 chevaux un mois plus tard.

Autre conséquence du maintien en Helvétie, le dépôt du régiment, resté à Chambéry et prêt à aller vers l'Italie, est bien trop loin pour un régiment stationné entre le centre et l'est de la Suisse. Schauenburg en demande le rapprochement pour des raisons de gestion rationnelle et efficace :

« (...) dans une des places du département du Doubs ou de la Haute-Saône. En vous transmettant cette demande, C^{en}. M^{re}, je vous prie de la prendre en considération et d'avoir égard aux avantages qui en résulteraient (...) il résulte de cet éloignement des entraves et retards très préjudiciables au bien du service, tant pour la comptabilité que pour la confection de l'habillement et l'harnachement des chevaux de remonte que ce régiment vient d'obtenir. »⁷³⁵

Le Ministre fait déplacer le dépôt de Chambéry à Gray (Haute-Saône) où il doit être rendu le 14 septembre.⁷³⁶

C'est depuis la position centrée autour de Berne que 2 escadrons sont détachés pour se rendre vers la Suisse centrale et y participer aux opérations contre Nidwald. Le 17 août, ces 2 escadrons font aussi

731 BNUS, MS 0.473/439, 24 floréal an 6 [13 mai 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif et au Ministre et SHAT, B 2 64, Liberté - Egalité, Au Quartier Général à Zurich, Le général en chef de l'armée française en Helvétie, Au Directoire exécutif*. [rapport sur les opérations contre les Petits-Cantons]

732 BNUS, MS 0.473/480, 4 prairial an 6 [23 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

733 BNUS, MS 0.475/851, 19 thermidor an 6 [6 août 1798], [Schauenburg], *Au chef de l'état-major de l'armée d'Italie*.

Ces trois hommes étaient détachés chez les chefs de la 31^e demi-brigade de ligne et 16^e demi-brigade légère.

734 BNUS, MS 0.482, p. 156-158, 29 thermidor an 6 [16 août 1798], *Au quartier général à Berne, Ordre du jour – Répartition des troupes jusqu'à nouvel ordre*

735 BNUS, MS 0.475/868, 22 thermidor an 6 [9 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

736 BNUS, MS 0.475/928, 5 fructidor an 6 [22 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Marisy, chef du 7^e régiment d'hussards*

partie, avec la 14^e légère, des troupes assistant à la prestation du serment patriotique à Berne. Devant le refus de quelques communes lucernoises de prêter ce serment, 1 escadron du 7^e de hussards accompagne 1 bataillon de la 44^e de ligne qui y est envoyé. Ces troupes sont chargées :

« (...) du désarmement des quatre communes de Altishofen, Reiden, Damersellen [Dagmersellen] et Knuttwyl [Knutwil]. »⁷³⁷

Le Directoire helvétique en est informé :

« Je viens de diriger un détachement composé de 100 ~~chevaux~~ hussards, 1 section d'artillerie légère, 100 hommes d'infanterie légère pour marcher sur le flanc droit des insurgés du canton de Lucerne. Ce détachement couche ce soir à Valterswil [Walterswil, BE ou SO ?], demain 14 à Casten..g [localité non identifiée] et le 15 à Sursé [Sursee]. »⁷³⁸

2 escadrons doivent arriver le 2 septembre à Muri (AG) où ils doivent rester jusqu'à nouvel ordre.⁷³⁹

Une autre dépêche révèle que ces hussards placés dans le canton de Baden sont engagés de leur côté dans différentes opérations de police :

« Je vous prie de diriger sur Sursee ce qui vous reste disponible de ce corps après avoir gardé ce qu'il vous faut pour le service du quartier-général, de le diriger- dis-je, sur Roth [Rotkreuz] et environs, garnir la route de ce dernier endroit à Zug et environs. (...) Vous ordonnerez au chef de brigade Maritz [Marisy] de porter un détachement sur la communication entre Roth et Kusnack [Küssnacht] et de garnir la route de ce dernier endroit à Zug et environs, plaçant son état-major dans ce dernier lieu. Vous commanderez un détachement de 50 hussards que vous dirigerez par le chemin le plus court sur Zug pour venir enlever les prisonniers du canton de Schwitz qui s'y trouvent et les diriger par le chemin le plus court dans la prison d'Arbourg. »⁷⁴⁰

Selon Curély, les 2 autres escadrons, se dirigent vers la Suisse centrale par le canton d'Oberland (Allmendigen, Thoune, Wimmis, Unterseen, Brienz), pour y entrer par Obwald (Kerns)⁷⁴¹ :

« Ils suivirent des sentiers praticables pour des piétons seulement. A droite était un précipice tellement profond, que l'on osait tout juste le regarder ; à gauche, une montagne dont la vue atteignait à peine la cime ; les hussards marchaient en file à pied, conduisant leurs chevaux par la bride. Si les Suisses des petits cantons s'étaient portés dans ces défilés, les Français n'auraient jamais pu pénétrer dans leur pays de ce côté. »⁷⁴²

Curély en rajoute pour renforcer l'image épique des hussards, mais sa description mérite malgré tout d'être évoquée. A l'évidence, c'est l'ascension du Brunig, et éventuellement le chemin longeant les lacs de Brienz et de Lungern, qui ont pu susciter cette description paysagère très personnelle. Il situe ce déplacement entre les 27 et 31 août, une erreur de date manifeste, les dates étant en réalité entre les 17 et 21 fructidor, selon le rapport détaillé adressé à Paris, qui confirme la difficulté du chemin pour les troupes montées et l'artillerie :

« Le 17 [fructidor, 3 septembre] j'ai donné ordre au chef de brigade Maynony de partir du camp de Berne avec cette dernière demi-brigade [la 44^e de ligne], 2 pièces d'artillerie légère

737 BNUS, MS 0.476/971, 13 fructidor an 6 [30 août 1798], Berne, [Schauenburg], A l'adjutant-général Lauer, à Lucerne

738 BNUS, MS 0.476/972, 13 fructidor an 6 [30 août 1798], [Schauenburg], Au Directoire exécutif de la République helvétique

739 SHAT, B 2 66, 15 fructidor an 6 [1^{er} septembre 1798], Berne, Copie de la lettre du citoyen Rheinwald, adjudant général, chef de l'état-major général de l'armée, Au commissaire ordonnateur en chef

740 BNUS, MS 0.476/1027, 23 fructidor an 6 [9 septembre 1798], Berne, [Schauenburg], A l'adjutant-général chef de l'état-major général. Une information concernant cette opération est adressée au Directoire helvétique : BNUS, MS 0.476/1028, 23 fructidor an 6 [9 septembre 1798], 3 heures du matin, Lucerne, [Schauenburg], Au Directoire helvétique

741 Mouvement confirmé partiellement par l'ordre adressé au chef de brigade Mainoni qui parle de « 100 chevaux du 7^e régiment de hussards » : BNUS, MS 0.476/1001, 16 fructidor an 6 [2 septembre 1798], Berne, Le général en chef, Au citoyen Mainoni, chef de la 44^e demi-brigade

742 LOUVAT, op.cit. p. 58, citant Curély. op.cit, p. 49.

et 100 chevaux du 7^e de hussards. (...) La route du Brunigg [Brünigpass⁷⁴³] était entièrement difficile. Les insurgés pouvaient facilement intercepter des communications précieuses et il était incertain que la cavalerie et l'artillerie pussent y passer. (...) Je reçus à mon arrivée dans cette ville [Lucerne], la nouvelle que le chef de brigade Maynony avait passé heureusement le Brunigg, qu'il s'était de suite établi à Kermis [Kerns] village situé à l'entrée du défilé qui conduit à Stantz. (...) La section d'artillerie légère n'avait pu passer le Brunigg, (...) Les 100 hussards du 7^e régiment avaient passé difficilement en menant les chevaux par la bride. Le citoyen Maynony m'informait en outre que le matin, 21, les insurgés avaient eu l'audace d'attaquer toute la ligne de ses postes, mais qu'ils avaient été vigoureusement repoussés. (...) l'artillerie, après avoir facilité l'attaque des retranchements, devait rester sous la protection d'un escadron du 7^e de hussards.»⁷⁴⁴

C'est à leur arrivée dans la plaine outre-Brunig, entre Sarnen et Kerns, que se place le récit qui contribuerait à expliquer les terribles événements de Stans qui suivent :

« (...) les 1 et 2 septembre [en réalité : 7 et 8] furent employés à reconnaître les positions de l'ennemi. Il y eut quelques fusillades de part et d'autres, et les Suisses nous prirent 3 soldats qu'ils nous renvoyèrent horriblement mutilés. Deux d'entre eux avaient la langue et les oreilles coupées ; le troisième, les yeux crevés et une main coupée. Ces barbares atrocités indignèrent tellement l'infanterie, et en particulier la Légion-Noire, à laquelle appartenaient les 3 soldats traités de la sorte, que nos troupes dépassèrent les Suisses en férocité pendant le combat. »⁷⁴⁵

Vérité ou mensonge ? Le récit de Curély, repris par l'historique du régiment, est une pièce au dossier de l'attaque de Stans. Prudemment, Louvat ajoute au récit l'observation suivante :

« Les historiens ne font généralement pas mention de ce fait, qui atténue singulièrement, s'il ne l'excuse pas tout à fait, l'horreur du massacre de Stans. »

Même si les dates mentionnées par Curély sont fausses, les événements évoqués doivent avoir eu lieu, l'avant-veille et la veille de l'attaque contre Stans. Comme pour l'évocation de la marche, la confusion peut provenir d'une conversion erronée des 21, 22 et 23 fructidor, qui correspondent aux dates réelles. Dans la correspondance il n'est nulle part fait mention des événements ayant précédé l'attaque de Stans, le témoignage de Curély semblant être le seul à les évoquer. Sa description glaçante de ce qui s'est passé dans la localité de Stans⁷⁴⁶ apparaît suffisamment évocatrice pour attribuer un certain crédit à ses dires.

N'ayant eu à déplorer aucune perte, quelle responsabilité a porté le 7^e de hussards dans la prise de Stans ? Là aussi, Curély apporte sa réponse. Il confirme le récit du médecin Luga (cf. chap. B.V.2.6 supra) à propos du rôle de Mainoni. Le régiment n'est pas directement engagé dans les actions successives amenant l'entrée des Français dans Stans. Il n'intervient qu'après, pour tenter de réfréner la rage de la 14^e légère :

« Le général en chef Mouviéry [Mainoni] rétablit enfin l'ordre en chassant ces forcenés [la 14^e légère]. Les deux escadrons de hussards ne mirent le sabre à la main que pour assister le général dans cette tâche, en empêchant, autant que cela était en leur pouvoir, le massacre de s'étendre. Un brigadier du 7^e hussards, dont le nom est resté gravé dans l'histoire de la Suisse, voyant un fantasme prêt à plonger sa baïonnette dans le corps d'un enfant de trois à quatre ans, arrêta le coup, et prit l'enfant en lui disant : " Pauvre petit, je serai ton père " Et, en effet le brigadier eut un soin extrême de l'enfant, qu'il put remettre lui-même à ses parents. Un peintre suisse a représenté ce brigadier en uniforme de 7^e hussards, sauvant l'enfant du coup qui allait lui être porté. Au bas du tableau est gravé le nom du brigadier avec cette inscription : "Ich will dein Vater sein". »⁷⁴⁷

743 La route du col du Brünig, alt. 1008 m., n'a été construite qu'au milieu du XIX^e siècle, inaugurée en 1861.

744 ANP, AFIII 149/702/11 - BNUS, MS 0.476/1057 - SHAT, B 2 65, 28 fructidor 6 [14 septembre 1798], *Lucerne, Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre*

745 LOUVAT, op.cit. p. 58, citant Curély, op.cit. p.49.

746 cf. chap B.V.3 pour le détail et la description de Curély.

747 LOUVAT, op.cit, pp 59-60. En l'état, nous ignorons de quelle oeuvre il s'agit, elle n'est pas citée par Louvat. Curély,

Une gravure⁷⁴⁸, figurant dans un livre d'histoire de 1900, reprise pour un calendrier en 1904, semble évoquer cet événement : on y distingue un fantassin sur le point de planter sa baïonnette dans le corps d'un enfant porté par sa mère sur le seuil de sa maison. Il porte la moustache, marque identitaire de la Légion Noire ou 14^e légère. Un cavalier ayant tiré son sabre, portant l'uniforme d'un hussard, se rue à cheval sur le fantassin, le seul personnage sur la gravure que le hussard puisse frapper. L'événement raconté par Curély semble donc avoir eu lieu, éclairant d'une manière différente, plus nuancée, l'attitude des Français. Les hussards du 7^e régiment auraient contribué à préserver autant que possible ce qui restait de population locale en chassant, parfois à grand peine, de Stans les fantassins de la 14^e légère. Curély poursuit, mission accomplie, ils quittent le lendemain :
« (...) la ville avec ses maisons fumant encore et ses rues remplies de cadavres et de sang. »

Les hussards sont acheminés tant bien que mal par bateau en direction de Lucerne :
« Dans un mauvais bateau de pêcheurs, on plaça six hommes et six chevaux ; les chevaux, en frappant du pied sur les planches du fond, les faisaient ployer au point de nous faire croire à chaque instant qu'elles allaient être brisées. »

Les 6 marins d'occasion se répartissent les rôles, qui pour diriger la barque, qui pour ramer. Trois hussards sont chargés de tenir chacun deux chevaux :

« Les chevaux ne se tenaient pas tranquilles ; ils se battaient ou cherchaient à boire ; la barque était à chaque moment prête à chavirer. »

Ils ont toutes les peines du monde à franchir le lac, $\frac{3}{4}$ de lieue, mais arrivent sans accident :

« Enfin, chacun fit du mieux qu'il put et nous couchâmes cette nuit à Rothemberg [Rothenburg], près de Lucerne. »⁷⁴⁹

Rien dans la correspondance concernant les événements de Stans n'évoque le rôle particulier du 7^e de hussards, relaté par le fourrier Curély. La précision de ses observations porte à y accorder une certaine crédibilité, son émotion en observant les souffrances de ces habitants, pour la plupart paysans comme lui avant qu'il ne s'enrôle, ne semblent pas de simples figures de style.

Les opérations en Suisse centrale ne réclamant plus leur présence, les hussards du 7^e régiment sont d'abord réunis avec leurs 4 escadrons, puis redéployés en Suisse orientale. Ils y sont, avec les 103^e (2 bataillons) et 109^e de ligne et 1 compagnie d'artillerie légère, sous les ordres de l'adjudant-général Lauer, ayant son quartier-général à Winterthur.⁷⁵⁰ Ces troupes forment l'avant-garde de l'armée en Helvétie au 1^{er} vendémiaire an 7.⁷⁵¹

Suite à l'entrée des Autrichiens dans les Grisons, le 20 octobre, partant de Saint-Gall, le 7^e de hussards est envoyé pour renforcer les défenses septentrionales de la Suisse. Schauenburg précise au Ministre qu'il vient de faire avancer :

« (...) la brave 14^e légère et le 7^e régiment de hussards dans le petit canton de Schaffousen, entre les troupes réparties dans le canton de St.-Gall et sur la frontière du Frickthal. »⁷⁵²

La position précise est la suivante le 21 octobre : les 1^{er}, 2^e et 3^e escadrons en avant de Schaffouse,

qui rapporte le fait évoqué par Louvat précise qu'il s'agit d'un « brigadier dont le nom m'est sorti de la mémoire »

748 Gravure HGRA-1-K-20, tirée de SUTZ, Johann, *Schweizergeschichte für das Volk erzählt*, La Chaux-de-Fonds, F. Zahn, 1900, communiquée par Mme Irène Sidler, Sachbearbeiterin im Staatsarchiv des Kantons Nidwalden, 19.08.2021.

749 LOUVAT, op.cit., p. 61

750 BNUS, MS 0.476/1060, 28 fructidor an 6 [14 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], *Au citoyen Ministre de la guerre*, et BNUS, MS 0.476/1062, 28 fructidor an 6 [14 septembre 1798], [Schauenburg], *A l'adjudant-général Lauer* et BNUS, MS 0.476/1066, 27 fructidor an 6 [13 septembre 1798], *Répartition des troupes faite par le général en chef à l'époque du 27 fructidor an six de la République*

751 BNUS, MS 0.482, p. 179-181, 1^{er} vendémiaire an 7 [22 septembre 1798], *Au quartier général à St. Urbin, Ordre du jour – L'armée est, et demeure jusqu'à nouvel ordre, distribuée de la manière suivante, savoir :*

752 BNUS, MS 0.477/1315, 2 brumaire an 7 [23 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

le 4^e escadron en ville.⁷⁵³ La compagnie du fourrier Curély se trouve à Neuhausen :
« (...) à deux-cents pas de la chute du Rhin, où ce fleuve tombe d'une hauteur de quatre-vingt pieds. »⁷⁵⁴ Sa mission, avec l'infanterie à ses côtés : tenir la tête de pont de Schaffhouse et, en cas de nécessité, brûler les ponts qui permettraient aux impériaux de passer au sud du Rhin.⁷⁵⁵ Le régiment est annoncé dans les environs de Schaffhouse avec une force de 618 hommes.

Au moment où il remet le commandement à Masséna, le rapport de Schauenburg signale que :
« Des 4 régiments de troupes légères, le 7^e d'hussards est le seul habillé en Suisse qui soit resté à cette armée. »⁷⁵⁶

Dans un autre document on apprend :

« Présents à l'armée, 618. Ce régiment est bien monté ; il a fait la guerre avec bravoure. Le chef de brigade Marissy est un officier supérieur brave et instruit. Le corps d'officiers est médiocre. Ce régiment n'a aucun besoin en habillement. »⁷⁵⁷

Ce régiment participe aux opérations contre la deuxième coalition dès 1799.

C.III.1.2 : 8^e régiment de hussards

Créé le 23 novembre 1792 comme « régiment des éclaireurs de Fabrefonds (...) formé en grande partie des chasseurs de Fischer »⁷⁵⁸ (il va porter le numéro 9 dès le 22 février 1793), le 8^e régiment de hussards porte ce numéro dès le 4 juin 1793, après le départ du 4^e de hussards pour l'armée des princes. Il le garde jusqu'à sa dissolution en 1814. Il a reçu par incorporation la 1^{ère} compagnie franche des chasseurs de Fischer, le 16 octobre 1793, et les hussards de Jemmapes, le 28 avril 1794. Il est réduit de 6 à 4 escadrons le 6 mars 1796.

Les débuts de son histoire ont fait l'objet de plusieurs recherches dans le dernier quart du XIX^e siècle qui permettent de retenir divers éléments pouvant contribuer à comprendre sa manière d'agir en Suisse, en particulier au combat.

Il a passé quelque temps en Vendée avant de passer à l'armée du Nord où l'historiographie française relève le « fait d'armes » de la prise de la marine hollandaise bloquée dans les glaces devant l'île de Texel, le 23 janvier 1795.⁷⁵⁹ La réalité est moins "glamour" : il ne s'agissait que de la prise en

753 SHAT, B 2 339/42, 4 brumaire an 7 (25 octobre 1798), [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], *Armée française en Helvétie, Tableau par divisions de l'armée française en Helvétie à l'époque du 4 brumaire an sept*

754 Curély, op.cit, p. 52.

755 BNUS, MS 0.483/206, 20 frimaire an 7 [10 décembre 1798], *Tableau des cantonnements qu'occupe l'armée avec la situation détaillée des corps qui en font partie à l'époque du 20 frimaire an sept*

756 BNUS, MS 0.483/201 - SHAT B 2 68, 8 frimaire an 7 [28 novembre 1798], *Copie des renseignements laissés au général Masséna relatifs au commandement de l'armée en Helvétie*

757 BNUS, MS 0.483/12, [non daté, frimaire an 7 - décembre 1798], *Notes sur l'Etat-major et sur les Corps*

758 PAULTRE de LAMOTTE, Charles Henri Pierre, *Résumé de l'historique du 8^e régiment de hussards, 1793 à 1893*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1894, p. 14.

759 Le 8^e de hussards s'était "emparé" de la flotte hollandaise, prise dans les glaces à Texel, le 23 janvier 1795. <http://www.amicale-8-hussards.com/historique1.htm#haut> 24.11.2020 et 16.08.2021 La version néerlandaise diffère quelque peu : « In januari 1795 raakte de noordelijke defensielinie tegen de oprukkende Franse invasiemacht, het Nederlandse eskader in het Nieuwediep, ingevroren in het ijs. De Fransen hadden inmiddels een regiment huzaren onder leiding van de "Franse" brigadegeneraal Johan de Winter naar Den Helder gezonden om de overgave van de schepen te bespreken. De commandant van het eskader, Kapitein ter Zee Reijntjes, had inmiddels van zijn superieuren opdracht gekregen om te capituleren, hetgeen hij deed op 29 januari 1795. In de Franse geschiedschrijving is de mythe ontstaan als zou de Franse cavalerie stormenderhand over het ijs het eskader veroverd hebben. In werkelijkheid ging het om een handjevol huzaren (voornamelijk "Bataven") die de boodschap van de Franse legerleiding aan de eskadercommandant kwamen overbrengen. », Traduction de la partie soulignée : « Dans l'historiographie française on cultive le mythe d'une troupe de cavalerie française qui aurait pris d'assaut l'escadre prise dans la glace. En réalité il y eut une poignée de hussards (principalement des « Bataves ») qui ont remis en mains propres le message du commandement de l'armée française au chef d'escadre » <https://www.maritiemdigitaal.nl/index.cfm?event=search.getdetail&id=103001123> 24.11.2020

charge de la capitulation de la flotte hollandaise, signée par le commandant de l'escadre, le capitaine de vaisseau Reijntjes. Le 29 janvier 1795, il en avait reçu l'ordre de ses autorités supérieures. Il n'y a eu ni charge héroïque, ni d'exploit autre que de s'aventurer avec les montures sur la glace. En réalité, seul une poignée de hussards ont assuré la transmission des messages entre le commandement français et Reijntjes.

Le 8^e de hussards passe ensuite à l'armée du Rhin et Moselle en 1796-97, y participe activement aux différentes opérations menées contre l'Empire. Au cours de ces opérations, le nom de Marulaz⁷⁶⁰ apparaît fréquemment pour son sang-froid, sa hardiesse, ses blessures, passant du grade de capitaine à chef d'escadron (pour belle conduite), grade qui est le sien en Suisse. Il devient le chef de brigade officiel du 8^e de hussards après ses exploits en Helvétie, fonction réelle qu'il y occupe, sans en avoir le grade. Dans le rapport sur la revue de 1798 on lit à son propos, de manière prophétique :

*« En état de devenir chef de brigade. Il a toutes les qualités qui distinguent un bon chef. Le régiment lui doit toute la gloire qu'il s'est acquis pendant la guerre. Son patriotisme est égal à sa bravoure. »*⁷⁶¹

Le 8^e de hussards fait partie des corps attribués à la division de l'Erguël confiée au général Schauenburg. Il quitte la Suisse pour l'Italie début juin 1798. La revue passée avant de se diriger vers les frontières helvétiques livre une série de qualifications des officiers et un tableau des effectifs (cf. tableau 14/14 sous Annex 14 infra). Les effectifs du 8^e régiment sont assez similaires à ceux du 7^e, sous réserve de l'écart significatif en nombre de chevaux (39 en moins). L'information plus détaillée sur les raisons d'absence sont d'un intérêt certain. Le registre matricule indique que bon nombre d'« *anciens à l'hôpital* » sont rayés aux fins de mois : les 30 ventôse (48), germinal (50) et prairial (43), soit au total 141 des 155 figurant au tableau, auxquels se sont ajoutés les blessés des opérations en Suisse, en nombre inconnu.

La liste des officiers inspectés lors de la revue ne donne qu'un échantillon assez modeste de 27 noms et se contente des seules qualifications personnelles. Seuls 7 officiers ont une mention, peu élogieuse, concernant leur niveau de formation technique : (6 « *faible* » et 1 « *nulle* ») et pratique : (1 « *faible* », 2 « *passables/routine* », 3 « *moyenne* » et 1 seul « *bonne* »). Les données concernant les lieux de naissance ne sont fournies que pour 1/3 des officiers, rendant toute conclusion ou réflexion à ce sujet aléatoire.

15 officiers ont entamé leur carrière militaire avant la Révolution, 3 autres entre ses débuts et la proclamation de la République. Seul le dernier tiers n'a été enrôlé qu'après, soit entre le 1^{er} octobre 1792 et le 15 mars 1793. Le premier corps d'incorporation n'est mentionné que pour de rares officiers : 2 viennent par les hussards, 1 de *Bretagne infanterie*, 3 annoncent avoir passé par la garde nationale et 2 par les carabiniers. Il n'y a que 3 officiers qui ont obtenu un grade de sous-officier sous l'Ancien Régime, aucun n'est alors devenu officier. 1 des 3 sous-officiers d'Ancien Régime, le doyen en terme de vie militaire avec une incorporation remontant au 15 mars 1776, caporal le 15 mars 1784, maréchal des logis le 1^{er} juin 1792, devient sous-lieutenant le 21 février 1795 et occupe encore ce rang en 1798. Il fait partie de ceux dont les instruction technique et pratique sont qualifiées de « *faible* ». L'inspecteur précise : « *Homme probe, aime à boire mais bon soldat.* »

Les qualifications personnelles permettent à nouveau de relever le terme de « *bonne moralité* » et ses différentes variantes qui figurent 20 fois dans la revue, les 3/4 des officiers. L'évaluation prédic-

760 Jacob François **Marulaz** (ou Marola), * le 6 novembre 1769 à Zeisskam (Rheinland-Pfalz – ehem. Bistum Speier), † 10 juin 1842 à Filain (Haute-Saône), enfant de troupe au 3^e hussards le 16 septembre 1778, lieutenant au corps des éclaireurs (devenu ensuite le 8^e de hussards) le 1^{er} octobre 1792, servit en Vendée en 1793-94 où il passe capitaine le 1^{er} mars 1793, chef d'escadron au 8^e hussards le 6 juin 1794, grade et fonction qu'il occupe en Suisse en 1798. « *Servit à l'attaque de Berne* » (Six, p. 163).

761 SHAT, Xc 252, Archives administratives du 8^e régiment de hussards, 1792 – an 9.

tive mentionne, pour 9 officiers soit $\frac{1}{3}$ des cas, la probabilité ou la pertinence d'en permettre l'avancement, ce à tous les différents niveaux de grade. Le « *patriotisme* » apparaît à 4 reprises, ainsi que quelques mentions soulignant les qualités de chef, d'instructeur ou propre à une fonction plus administrative. 2 officiers sont mentionnés comme démissionnaires. Les notations négatives ont le plus souvent trait à la consommation d'alcool : « *aime à boire* » et ses variantes. Le manque de fermeté ou d'instruction n'apparaissent qu'une fois chacun. C'est globalement une appréciation assez positive de ce corps des officiers. La prudence reste de mise en raison du faible nombre de références dans le cas de ce régiment.

Ce qui interpelle au premier abord dans la troupe, c'est le très faible effectif moyen qui ressort des différents relevés décennaires : 252 hommes, allant de 341 annoncés au moment de la formation de la division de l'Erguël à 157 sur l'état du 29 avril, au moment de son engagement dans les opérations en Suisse centrale. Cet effectif reste très éloigné des 410 hommes qui figurent comme « présents » au rapport d'inspection. Ce sont en gros 3 compagnies qui manquent à l'appel en nombre d'hommes alors que, selon les ordres d'engagement, seul un escadron (donc 2 compagnies) doit rester dans le Haut-Rhin pour assurer les communications avec l'armée du Rhin. Le nombre d'annotations au registre matricule⁷⁶² semble aussi assez élevé en comparaison avec l'effectif présent. Le 68 inscriptions en représentent le 27 %, soit 1 homme sur 4 ou 1 sur 5, en tenant compte du nombre d'hommes le plus élevé annoncé en pluviôse.

Ces hussards viennent de 27 départements. Ce sont à nouveau le Bas- et le Haut-Rhin qui sont les plus fortement représentés avec 10 et 6 hommes, soit au total 23,5 % de l'ensemble. 3 autres départements ont de petits groupes de ressortissants : l'Aisne (5), la Meurthe et la Haute-Saône (4 chacun). C'est à nouveau l'actuelle région Grand-Est qui est majoritaire dans ce régiment avec 33 hommes, soit le 48,5 % de la troupe, auxquels on peut ajouter les 2 provenant du département du Mont-Terrible, pour arriver à 51,5 %. 5 militaires viennent de régions qui ne sont plus françaises de nos jours, 2 de l'actuelle Belgique (Bruxelles et Liège) et 3 Suisses, 1 Genevois et 2 de l'ancienne Principauté épiscopale de Bâle (Renan et La Neuveville, appelée Neustadt dans le registre matricule). Comme pour le 7^e régiment, le bilinguisme pratiqué par une grande partie des habitants de ces départements a certainement été un critère déterminant pour envoyer ces hussards en Suisse.

Contrairement aux données du 7^e régiment, celui-ci présente une plus forte homogénéité d'âge, non seulement entre troupe et cadre mais aussi à l'interne (cf. Structure par âges au tableau T33 sous Annexe 21). Les âges moyens en 1798 varient d'un peu plus de 2 ans, entre 24 ans et 6 mois pour la plus basse à 26 ans et 10 mois pour la plus haute. Les cadres les plus jeunes sont, en moyenne, seulement une année plus vieux que leurs subordonnés.

Aucune des références d'enrôlement ne remonte au-delà du premier octobre 1792. Il n'y a, dans la troupe, aucune mention remontant à l'Ancien Régime ni même aux débuts de la Révolution. Tous les hommes sont entrés dans la vie militaire après la proclamation de la République. Les âges d'enrôlement sont similaires à ceux relevés dans l'infanterie. Le résumé des observations liées spécifiquement à la campagne d'Helvétie figurent au tableau 10/2 sous Annexe 10 infra.

Le nombre de radiations est mis en évidence dans le tableau. La très grande majorité semble faire suite aux blessures subies en Suisse. Les désertions ne mentionnent aucune forme de sanction, un seul de ces déserteurs est annoncé rentrant un mois après sa désertion. Aucun jugement ne figure au registre pour cette période, ce qui est corroboré par les procès-verbaux d'audience du Conseil de guerre fonctionnant en Suisse. Un seul hussard du 8^e régiment a été prévenu de vol et recel de cheval, mais libéré de toute sanction faute d'unanimité de la cour :

« (...) dans sa séance du 17 prairial [5 juin] (...) acquitté et déclaré non coupable des délits qui lui étaient imputés, le nommé Claude Villaume, hussard au 8^e régiment, accusé d'avoir

762SHAT, 24 Yc 416-417

*quitté sa compagnie pour aller sur les derrières vendre un cheval qu'il avait pris au château de Ricken, d'être un insubordonné sans respect pour ses chefs, tâchant de soulever ses camarades contre eux, accusé en outre de désertion et de n'avoir pas rendu en partant une paire de draps qu'il avait empruntés au garde-magasin des fournitures. »*⁷⁶³

Le nombre d'hommes perdus en Suisse est similaire au 7^e régiment.

En 1798 en Suisse, le parcours du 8^e de hussards partage d'abord celui du 7^e, puis il est engagé sur d'autres secteurs. L'historique manuscrit de Lamotte⁷⁶⁴ donne sur 9 pages quelques détails évoqués en parallèle des événements étudiés.

3 escadrons du 8^e de hussards, faisant partie de l'armée du Rhin et stationnés à Epinal, sont proposés le 27 janvier pour faire partie de la future « *Division de l'Erguël* ». ⁷⁶⁵ Le sous-chef d'état-major de l'armée du Rhin en confirme l'envoi le 1^{er} février. ⁷⁶⁶ Le tableau complet des troupes sur les frontières de la Suisse le confirme :

*« Vous voudrez bien donner les ordres nécessaires pour qu'un escadron du 8^e régiment de hussards reste réparti sur la ligne pour fournir la correspondance depuis Huningue jusqu'à la droite de la 2^e division. »*⁷⁶⁷

Il doit quitter Colmar avec ses 341 hommes :

*« Il est ordonné au 8^e régiment de hussards de partir de ses cantonnements le 16 du courant [4 février] avec armes et bagages pour se rendre à Delémont où il recevra de nouveaux ordres (...) »*⁷⁶⁸

L'arrivée du régiment, qui a laissé un escadron à Huningue, est prévue le 10 février à Delémont.⁷⁶⁹ Schauenburg pousse même le général Girard-dit-Vieux à l'envoyer sans attendre d'ordonner :

*« (...) à ce qui est rassemblé du 8^e régiment de hussards de se rendre à Delémont. »*⁷⁷⁰

Comme le 7^e régiment, le 8^e est attribué à l'avant-garde. Nouvion est averti qu'aussitôt que :

*« (...) le huitième régiment d'hussards sera arrivé, je prendrai les mesures nécessaires pour vous l'envoyer et je crois qu'il arrive ici [Delémont] aujourd'hui ou demain. »*⁷⁷¹

Si Girard-dit-Vieux fait le nécessaire pour le suivi du mouvement, le 8^e régiment :

*« (...) d'hussards partira de ses cantonnements pour coucher le 21 à Reinach, Aesch, Pfeffingen et Oberviller [Oberwil], et se rendra ici [Delémont] le 22 [10 février 1798]. »*⁷⁷²

Arrivés dans le secteur de Nouvion, ce dernier reçoit l'ordre précis de placer :

« (...) deux escadrons du 8^e régiment de hussards à Tavanne et Sonceboz. (...) Vous placerez à

763 BNUS, MS 0.482, p. 75-77, 19 prairial an 6 [7 juin 1798], *Au quartier général à Zurich, Annonce de jugements*. Il s'agit de Claude Villaume, * en 1780 à Charmes-sur-Moselle (Vosges), sans profession, enrôlé le 30 mars 1797 et chassé du corps par ses camarades le 25 mai 1798.

764 PAULTRE DE LAMOTTE, op.cit., pp. 64-72. D'autres historiques manuscrits sont très sommaires, ne consacrant que quelques lignes au passage en Helvétie, soulignant cependant son rôle dans les combats en Suisse centrale et louant bien entendu le « commandant » Marulaz.

765 SHAT, B 2 63, 8 pluviôse an 6 [27 janvier 1798], *Armée du Rhin, Département de la Guerre, 2^e Division, Bureau du mouvement, Rapport au Ministre de la guerre*

766 SHAT, B 2 63, 13 pluviôse an 6 [1 février 1798], *Armée du Rhin, le général de brigade, sous-chef de l'état-major général, au citoyen Schérer, Ministre de la guerre* [signé :] Duvignan

767 BNUS, MS 0.483/19, 12-13 pluviôse an 6 [31 janvier -1^{er} février 1798], [général Duvignan, aux troupes aux ordres du général Schauenburg], *Au général commandant la 1^{ère} division de l'armée du Rhin*

768 SHAT, B 2 338/31, pluviôse an 6 [février 1798], [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], *Armée du Rhin, Formation du corps d'armée détaché de celle du Rhin se rendant à Delémont sous les ordres du Général de Division Schaenbourg* [sic] et BNUS, MS 0.483/19, supra.

769 BNUS, MS 0.450/fol 16, 14 pluviôse an 6 [2 février 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion, à Delémont*

770 BNUS, MS 0.470/11, 18 pluviôse an 6 [6 février 1798], Bâle, [Schauenburg], *Au général Girard-dit-Vieux et en son absence à l'officier qu'il a laissé pour le remplacer*

771 BNUS, MS 0.470/17, 19 pluviôse an 6 [7 février 1798], [Schauenburg], *Au général de brigade Nouvion*

772 BNUS, MS 0.470/19, 19 pluviôse an 6 [7 février 1798], [Delémont, Schauenburg], *Au général Girard-dit-Vieux et en son absence à l'officier qu'il a laissé pour le remplacer*

*Huningue les 3 compagnies du 11^e de hussards, et vous appellerez auprès de vous l'escadron du 8^e de hussards, qui est en garnison à Huningue. »*⁷⁷³

Pour des raisons indéterminées, cette rocade n'aura pas lieu. Selon l'état des troupes du 18 février, le 8^e de hussards présent en Suisse constitue une force de 370 hommes et 375 chevaux, dont 30 d'officier⁷⁷⁴, effectif relativement proche des 410 hommes annoncés lors de la revue, supérieur à celui qui ressort des ordres de mouvement.

Après avoir envoyé un escadron à Delémont le 27 février, le régiment, reste avec les 2 autres sur les frontières de Soleure et de Bâle pour assurer la couverture de cette partie du futur front :

*« Le restant du régiment sera réparti à Zwingen et Lauffon. Ces trois escadrons seront chargés de la surveillance de la ligne et la garderont militairement. Vous vous établirez de votre personne à Zwingen. »*⁷⁷⁵

Il est aux côtés d'un bataillon de la 76^e de ligne dans cette position jurassienne, subordonné à l'adjudant-général Bonnami.

L'idée est de faire passer ces troupes par la route du Passwang, afin de créer une diversion par rapport à l'attaque principale de l'aile gauche qui doit être déclenchée depuis Moutier par Welschenrohr / Gänsbrunnen / Saint-Joseph, afin d'accéder à Soleure par le nord. Cette idée de manoeuvre ressort d'une dépêche entièrement biffée :

~~*« Vous ferez de suite, (...) les dispositions nécessaires pour la marche le 10 au matin par le poste de Brislach à Thierstein et donnez des vivres à ... dans cette partie et vous y jetterez aussi loin que votre prudence vous guidera. (...) Le but de cette manoeuvre étant de jeter l'alarme dans les communications de Thierstein, Beinweil-Mimeswyl [Mümliswil] »*~~⁷⁷⁶

L'escadron posté à Delémont est envoyé à Moutier.⁷⁷⁷ La rocade entre les 8^e et 11^e régiments a donc lieu ici, non pas à Huningue, les 3 compagnies du 11^e allant à Delémont, libérant le 3^e escadron du 8^e pour les opérations de combat à venir. Dans sa version définitive qui reprend en partie le message biffé, l'ordre à Marulaz est encore plus précis :

« Déboucher le 10 au matin [28 février] par le poste de Brislach [Brislach] sur Thierstein. Vous vous jetterez en avant autant que vous croirez le pouvoir sans vous compromettre. (...) Vous tenterez de vous porter par Bastals [Balsthal] sur Matzendorf, d'où vous tâcherez de vous lier à une colonne qui aura débouché par St. Joseph [Gänsbrunnen] dans le val de Grandval, sur Weissenstein et Oberdorf. »

La jonction serait ainsi faite. Le régiment, qui doit aussi assurer les communications entre les différents corps en marche sur Soleure, serait à nouveau réuni, retrouvant l'escadron venu depuis Delémont. L'intérêt du message réside surtout dans sa seconde partie, consacrée au comportement à adopter face à la population locale qui est presque une opération de "relations publiques" :

« Vous n'agirez hostilement contre les paysans et les troupes armées qu'autant qu'elles s'opposeraient à votre passage. Mais vous vous tiendrez toujours en mesure contre eux, et vos troupes à portée de se réunir. Vous ferez en sorte de détacher les paysans de leur gouvernement. Vous assurerez protection à tous ceux qui ne prendront pas les armes et vous maintiendrez vos troupes en bonne discipline, de manière à ne pas exaspérer les habitants contre vous. Si ces troupes de paysans se portaient au pillage des chevaux, vous empêcherez vos

773 BNUS, MS 0.470/69, 25 pluviôse an 6 [13 février 1798], Bienne, [Schauenburg], *Au général Novion*

774 SHAT, B 2 338/32, 30 pluviôse an 6 [18 février 1798], *Corps d'armée dans l'Erguel, Corps de troupes commandé par le Général Schauenburg, Force active à l'époque de 30 pluviôse 6^e année*

775 BNUS, MS 0.470/143, 6 ventôse an 6 [24 février 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Marulat, commandant le 8^e d'hussards*

776 BNUS, MS 0.470/136, 8 ventôse an 6 [26 février 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Marulat, chef d'escadron du 8^e d'hussards*

777 BNUS, MS 0.470/140, 8 ventôse an 6 [26 février 1798], [Schauenburg], *Au chef d'escadron du 8^e régiment d'hussards, cantonné à Delémont*

*troupes d'y prendre part. »*⁷⁷⁸

La remarque concernant le pillage de chevaux est particulièrement intéressante. Elle concerne autant les paysans que la troupe elle-même. C'est une sorte de trafic, le sujet principal de la correspondance dès le lendemain de la prise de Berne.⁷⁷⁹

L'ordre de reporter l'ouverture des hostilités du 1^{er} au 2 mars parvient trop tard au 8^e de hussards et : « (...) *le petit corps chargé de la démonstration sur Dorneck (...) réussit à prendre le château. Le 2 mars [12 ventôse] le passage réussit et Soleure capitula.* »⁷⁸⁰

Après la prise de Soleure, à laquelle il n'a pas eu de part directe, le corps rejoint l'avant-garde et : « (...) *se porta jusqu'au village de Betterkingen [Bätterkinden] sur la route de Berne et poussa ses avant-postes jusqu'à Schalunen d'où deux bataillons bernois se retirèrent sur un corps de cinq à six mille hommes sur le hauteurs de Faubrünn [Fraubrunnen].* »⁷⁸¹

Il est aux côtés du 7^e régiment lors des combats de Fraubrunnen et du Grauholz, où ils :

« (...) *chargèrent avec bravoure sur les pièces de canon.* »⁷⁸²

L'historique du régiment rend hommage à l'action de celui qui, dans les faits, le commande :

« *Le commandant Marulaz charge à la tête de son régiment jusqu'aux portes de la ville et fait un grand nombre de prisonniers. (...) Une pièce de 12 et quelques centaines de prisonniers furent le fruit de cette charge. Il y eut quelques hussards de blessés, la capitaine Christophe eut un cheval tué sous lui.* »⁷⁸³

Le 8^e de hussards se porte ensuite en direction de Frienisberg, où il traite la capitulation des troupes zurichoises qui s'y trouvaient⁷⁸⁴. Le régiment prend provisoirement ses cantonnements entre Fraubrunnen et Büren an der Aare.

Le 20 mars, dans un rapport interne du Ministère de la guerre au Directoire⁷⁸⁵, le 8^e régiment est annoncé avec une force de 300 hommes présents en Suisse, effectif qui correspond peu ou prou à 3 escadrons sur les 4, sans que cela soit précisé dans le rapport. Il se peut que l'escadron manquant soit posté à cette date déjà à Genève et ne relève de ce fait plus du décompte des troupes en Helvétie. 3 compagnies du régiment sont attribuées à cette époque aux troupes de l'avant-garde, stationnées dans le canton d'Oberland.⁷⁸⁶ Le reste du régiment est posté sur la route de Berne à Soleure.

Sans doute lassé par le fait que le 8^e de hussards n'est pas au complet en Suisse, le général en chef intervient auprès du commandant de la 5^e division militaire :

« *Le commandant du 8^e régiment d'hussards m'a rendu compte que 3 compagnies en étaient détachés pour la correspondance depuis Brisack jusqu'à Huningue et environs. Je vous prie-
rai donc, (...) de me renvoyer ces compagnies.* »⁷⁸⁷

778 BNUS, MS 0.470/146 – MS 0.481/20, 8 ventôse an 6 [26 février 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Marullaz, chef d'escadron commandant le 8^e régiment d'hussards*

779 BNUS, MS 0.470/207, 16 ventôse an 6 [6 mars 1798], [Schauenburg, Aux commandants des 7^e et 8^e régiments d'hussards], et BNUS, MS 0.471/227, 22 ventôse an 6 [12 mars 1798], *Soleure*, [Schauenburg], *Au commandant du 8^e de hussards*. Cf. chapitre B.III.1.5.

780 PAULTRE DE LAMOTTE, op.cit., p. 66.

781 Ibidem, pp. 66 - 67.

782 BNUS, MS 0.470/209 - MS 0.481/51 - SHAT B 2 63, "Archiv", 12, pp. 478 – 480, 17 ventôse an 6 [7 mars 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au Directoire et au Ministre de la guerre*

783 PAULTRE DE LAMOTTE, op.cit., p. 67.

784 BNUS, MS 0.483/53, 6 mars 1798, *Au château de Frienisberg, Römer, commandant les troupes zurichoises, Réponse à la sommation du général Schauenburg* et BNUS, MS 0.483/54, 16 ventôse an 6 [6 mars 1798], *Au quartier général à Berne*, [Schauenburg, ordre de laisser-passer pour les troupes zurichoises]

785 ANP, AFIII 149/699/52, 30 ventôse an 6 [20 mars 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Rapport fait au Directoire exécutif*, les effectifs des deux régiments qui y sont présents ayant été inversés

786 BNUS, MS 0.471/322, 12 germinal an 6 [1^{er} avril 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au citoyen Rouhière*

787 BNUS, MS 0.472/355, 22 germinal an 6 [11 avril 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au général Ste-Suzanne*, [à Strasbourg]

Il en réfère aussi au Ministre pour obtenir ces compagnies, en ajoutant l'argument de la faiblesse structurelle des troupes montées en prévenant :

« (...) *que je ne pourrai la mettre à sa disposition [1 compagnie de guides] sans morceler des corps de cavalerie qui sont déjà très faibles. Je lui propose en conséquence de me renvoyer les 3 compagnies du 8^e régiment d'hussards qui sont détachés dans le Haut-Rhin.* »⁷⁸⁸

Les faibles effectifs ressortent de l'état des troupes déployées en Suisse le 30 mars remis par le Ministre au Directoire. Il annonce un effectif encore affaibli ramené à 242 hommes présents sous les armes⁷⁸⁹, réduction qui peut provenir, en partie au moins, des blessés à l'hôpital après les combats du 1^{er} au 5 mars. Cette demande de "restitution" des troupes restées à l'arrière n'a été suivie d'autre effet qu'un accord adressé à Schauenburg par le Ministre qui ne peut :

« (...) *qu'approuver la demande que vous avez faite au général Ste-Suzanne à ce sujet (...)* »⁷⁹⁰

Schérer ordonne à Ste-Suzanne de prendre les mesures :

« (...) *convenables pour faire passer ces trois compagnies du 8^e régiment d'hussards dans la Suisse, pour y remplacer l'escadron des guides qui sera dirigé sur Strasbourg.* »⁷⁹¹

Accusant réception de cet accord⁷⁹², Schauenburg adresse de son côté un ordre de mouvement à Strasbourg. L'arrivée effective de ces 3 compagnies n'a pas pu être identifiée dans les états décadaires qui restent très bas, correspondant peu ou prou à 2 petits escadrons. Comme dans le 7^e régiment, il manque aussi des chevaux. Il leur en est aussi adressé 2 centaines, malgré des effectifs bien plus faibles, mais depuis Gray.⁷⁹³

Un échange avec le représentant du gouvernement à Genève confirme que le détachement de hussards qui y séjourne provient, lui aussi, du 8^e régiment. Avec l'autorisation du Ministre, Schauenburg en exige le renvoi vers le reste de l'armée en Suisse en écrivant une nouvelle fois :

« (...) *à ce général [Pouget, commandant la 7^e division militaire] pour faire relever à Genève par ~~une pareille unité~~ des forces égales (...) et l'escadron du 8^{ème} régiment d'hussards qui s'y trouvent et je l'invite à mettre dans cette opération la plus grande célérité, afin que ces troupes soient à ma disposition le plus promptement possible.* »⁷⁹⁴

Au moment où les troupes qui doivent rétablir l'ordre en Suisse centrale vont se mettre en mouvement, les éléments du 8^e régiment disponibles pour le général Schauenburg, réunis dans le secteur de l'Oberland le 20 avril, passent dès le 22 par Berthoud, suivis des étapes quotidiennes de Herzogenbuchsee, Langenthal, Olten, Lenzburg, pour être à Zurich le 27 avril. L'arrivée à Zurich n'est pas de tout repos. Selon le rapport du général Schauenburg, 2 compagnies de la 16^e d'infanterie légère rencontrent une troupe d'insurgés (cf. chap. B.III.3.2.1 supra), près de Hägglingen (AG), près du pont de Mellingen selon l'historique. Les rapports français l'estiment à 1500 hommes. Repoussés par les Suisses, il faut le renfort de 2 compagnies de la 3^e de ligne et d'un escadron du 8^e régiment de hussards pour prendre l'avantage :

788 BNUS, MS 0.472/356 – SHAT, B 2 64, 22 germinal an 6 [11 avril 1798], Berne, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

789 SHAT, B 2 64, 26 germinal an 6, [15 avril 1798], Paris, *Rapport au Directoire exécutif, fait par le Ministre de la guerre*

790 SHAT, B 2 64, 8 floréal an 6, [27 avril 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef les troupes françaises en Suisse, à Berne*

791 SHAT, B 2 64, 8 floréal an 6, [27 avril 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général commandant la 5^e division militaire, à Strasbourg*

792 BNUS, MS 0.473/411 – SHAT, B 2 64, 18 floréal an 6 [7 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

793 SHAT, B 13 201, 29 germinal an 6 [18 avril 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement*

794 BNUS, MS 0.472/372 - MS 0.481/100, 5 floréal an 6 [24 avril 1798], Berne, [Schauenburg], *Au citoyen Desportes, commissaire du Gouvernement, [à Genève]*

*« Un attroupement de révoltés s'est opposé à l'entrée d'un détachement français dans ce village [Hägglingen ou Mellingen] en ayant même poussé la témérité jusqu'à l'attaque, fut culbuté en un instant. Le 4^e escadron du 8^e régiment d'hussards fondit sur eux avec impétuosité et en tailla en pièces une centaine. De ce nombre fut un curé qui portait un drapeau à la tête des insurgés. »*⁷⁹⁵

L'historique relate que le 4^e escadron était sous les ordres du capitaine Becker⁷⁹⁶ qui : *« (...) les poursuivit et leur enleva trois-cent-soixante quatorze hommes et sept officiers. »*⁷⁹⁷ Le 30 avril, le 8^e de hussards est à Richterswil :

*« Les toupes du général Jordy ayant attaqué Richterswyl, furent repoussées deux fois et ne purent s'en emparer qu'avec le secours de quelques compagnies d'infanterie, d'un escadron du 8^e hussards et de deux pièces d'artillerie. »*⁷⁹⁸

Le lendemain il est à Rapperswil, les 2 et 3 mai à Einsiedeln. Il ne retourne à Zurich que le 9 mai. Dans la majorité des actions menées dans le secteur du lac de Zurich, les hussards sont surtout employés pour aider les troupes d'artillerie, assurer les communications et le transport sur les arrières des prisonniers de guerre. Leur part à la prise de la position de Richterswil est leur seul combat, coûtant 2 vies au régiment.

Paris ordonne les 2 et 3 mai d'opérer une sorte de relève des troupes françaises en Suisse par des troupes venant de l'armée du Rhin. Celles qui se trouvent en Suisse doivent aller renforcer l'armée en Italie. Parmi les troupes à relever, le Ministre ne mentionne pas le 8^e régiment de hussards. C'est Schauenburg qui, en accusant réception des ordres du Ministre, évoque le départ du 8^e régiment :

*« Je vais seulement ordonner à la 3^e de ligne et au 18^e régiment de cavalerie ainsi qu'aux 7^e et 8^e d'hussards de se tenir prêts à se mettre en marche pour cette destination [Milan] aussitôt l'arrivée de la 103^e, du 3^e de cavalerie, du 7^e de chasseurs à cheval et du 6^e d'hussards. »*⁷⁹⁹

Ce mouvement se trouve retardé par les événements qui se passent en Valais. Les hussards du 8^e postés à Genève sont rétrogradés en urgence avec d'autres troupes au général Lorge qui réunit la force qui doit réduire l'insurrection des Haut-Valaisans. Le tir intempestif d'un ou plusieurs des défenseurs de la ville de Sion touche ces hommes qui avancent avec :

*« (...) le drapeau blanc. La cavalerie s'approchait des remparts de la ville, lorsqu'éclata une fusillade qui tue le lieutenant Hamon⁸⁰⁰ et quelques hussards. Furieuses de cette trahison, nos troupes se jettent dans la ville et massacrent tout. On y tua 7 à 800 insurgés. »*⁸⁰¹

L'auteur de l'historique semble se baser sur le rapport de Lorge à Schauenburg, cité par Donnet :

*« Ils ont arboré le drapeau blanc, et déjà un détachement de hussards s'avance vers la porte ; au même instant part des créneaux une décharge de mitraille et de petites armes qui tue un officier et quelques hussards. Alors je n'ai plus été maître des troupes ; la ville est escaladée et on y a fait un massacre horrible de l'ennemi qui tirait des fenêtres. 7 à 8 cents des leurs sont restés sur la place ; autant à peu près sont blessés ou pris ; 7 drapeaux, 8 pièces de canon sont un des fruits de la victoire. »*⁸⁰²

795 BNUS, MS 0.472/381 - MS 0.481/106 – SHAT, B 2 64, 11 floréal an 6 [30 avril 1798], Arau, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre*

796 Nicolas Becker, * le 1^{er} septembre 1769 à Volckerange (Moselle), incorporé le 1^{er} mars 1787 au 6^e régiment de hussards, maréchal des logis le 1^{er} octobre 1792, adjudant-sous-lieutenant le 1^{er} novembre 1792, lieutenant le 15 mars 1793 et capitaine le 7 mai 1794, « Degré d'instruction technique faible, degré d'instruction pratique bonne, bonne moralité, se livrant avec soin à l'instruction »

797 PAULTRE DE LAMOTTE, op.cit., p. 69.

798 Ibidem, p. 70.

799 BNUS, MS 0.473/420 – SHAT, B 2 64, 20 floréal an 6 [9 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

800 Il s'agit probablement de François Hamion, * le 1^{er} septembre 1766, incorporé le 1^{er} octobre 1784, maréchal des logis le 1^{er} janvier 1793, sous-lieutenant le 15 décembre 1796, « Bonne moralité, peu de fermeté pour le service »

801 PAULTRE DE LAMOTTE, op.cit., pp. 70-71.

802 *Bull. off.*, 1798, t. II, pp. 176-178. Docs Donnet 2, p. 42-43 : Sion, 29 floréal an VI [18 mai 1798], *Second rapport*

Le registre matricule confirme que 2 hussards ont été tués à Sion. Le 8^e de hussards est ainsi un des rares corps, avec la 16^e légère, à être intervenu et avoir subi des pertes dans les cantons de Suisse centrale et en Valais. Le gros du régiment est toujours posté à Winterthur, avant d'être envoyé le 17 prairial [5 juin] vers le Midi, en passant par Versoix :

« (...) pour y attendre de nouveaux ordres sur leur marche ultérieure. »⁸⁰³

On lui attribue une force de 240 hommes, l'équivalent d'environ 5 petites compagnies ou 2 escadrons et demi. La suite de la route le conduit à Gex, puis à Avignon.⁸⁰⁴

Schauenburg en regrette le départ, mais n'entreprend pas des démarches identiques à celles faites pour conserver la 14^e légère. Le régiment est attendu le 17 juin à Versoix⁸⁰⁵, avec un léger retard dû aux discussions sur les troupes à fournir et à recevoir pour le renfort ou le maintien de la force présente en Suisse et à l'arrêté de Rapinat les retenant sur leur route⁸⁰⁶ :

« Je me suis contenté de conserver la 14^e légère, imaginant que le 8^e d'hussards est encore plus avantageux à l'objet pour lequel vous le destinez. »⁸⁰⁷

Il adresse au chef d'escadron Marulat, commandant en fait du régiment, un courrier évocateur :

« Soyez, (...) auprès du corps que vous commandez, l'interprète de mes regrets et témoignez lui l'estime que méritent la bravoure et la bonne conduite qu'il a tenue dans le cours de cette campagne. S'il se présente quelque occasion de lui être utile ainsi qu'à vous, (...) vous me ferez plaisir en me la procurant. »⁸⁰⁸

C.III.1.3 : 11^e régiment de hussards

Le séjour de ce régiment en Suisse est particulière, partielle et passagère, ce qui justifie une présentation bien plus sommaire que pour les 2 autres. Ses différents historiques ne consacrent guère plus qu'un paragraphe à son passage en Suisse, venu de l'armée de Rhin et envoyé en juin en Italie. Sa fragmentation en multiples détachements, dont seuls quelques uns sont en Suisse en 1798, a rendu non pertinente une recherche sur les officiers et la troupe : les registres et les documents administratifs sont trop imprécis et peu fiables pour déterminer qui a, effectivement, été présent en Suisse.

Le régiment a été créé par décret de la Convention le 28 juillet 1793, transformant le 24^e régiment de chasseurs à cheval, ci-devant *Légion germanique*, et en y ajoutant 1 escadron du 7^e régiment de hussards (bis), 1 compagnie connue sous le nom de *Volontaires de Luçon*, et 1 escadron du 1^{er} régiment des guides de l'armée du Rhin.

A la formation de la Division de l'Erguël, en janvier 1798, 1 escadron du 11^e régiment posté à Porrentruy, lui est attribué.⁸⁰⁹ Dans l'ordre de mouvement, le détachement du 11^e passe à 3 compagnies,

du général Lorge, au général en chef Schauenburg. Rapport repris presque textuellement par le général en chef dans BNUS, MS 0.473/474 - SHAT, B 2 64, 3 prairial an 6 [22 mai 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif*

803 SHAT, B 2 64, 8 prairial an 6, [27 mai 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant l'armée française en Helvétie*

804 SHAT, B 13 201, 10 prairial an 6 [29 mai 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement*

805 BNUS, MS 0.473/526 - SHAT, B 2 64, 14 prairial an 6 [2 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

806 SHAT, B 2 64, 20 prairial an 6 [8 juin 1798], *Le Commissaire du gouvernement près l'armée de la République française en Helvétie, Au Directoire exécutif* et SHAT, B 2 64, 20 prairial an 6 [8 juin 1798], Zurich, *Le commissaire du gouvernement près l'armée de la République française en Helvétie*, [Au général Schauenburg, Arrêté pour interrompre la marche des 14^e d'infanterie légère et 8^e de hussards]

807 BNUS, MS 0.473/560 - SHAT, B 2 64, 20 prairial an 6 [8 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

808 Cité par PAULTRE DE LAMOTTE, op. cit, pp. 71-72.

809 SHAT, B 2 63, 8 pluviôse an 6 [27 janvier 1798], *Armée du Rhin, Département de la Guerre, 2^e Division, Bureau du mouvement, Rapport au Ministre de la guerre*

dont l'effectif n'est pas donné mais qu'on peut estimer entre 100 et 150 hommes, qui doivent se rendre de Porrentruy à Delémont :

« (...) à moins que le général de Division ne trouve à propos de les laisser où elle sont. »⁸¹⁰

Ce mouvement est ordonné pour le 4 février. Aucun des documents ne donne d'indication sur les effectifs réels, ce qui n'est le cas que pour 2 compagnies d'artillerie. Toutes les autres troupes sont quantifiées en hommes et chevaux. Ces 3 compagnies de hussards sont subordonnées initialement à la gauche de la division où elles doivent prendre position avec le 17^e de dragons, entre Courrendlin, Courroux, Vicques et Delémont. L'attribution de ces 3 compagnies à la division de l'Erguel semble avoir été faite pour compenser l'escadron du 8^e régiment resté à Huningue. Schauenburg tente, en vain, de corriger cette incohérence :

« Vous placerez à Huningue les 3 compagnies du 11^e de hussards, et vous appellerez auprès de vous l'escadron du 8^e de hussards, qui est en garnison à Huningue. »⁸¹¹

Cette rocade n'a pas eu lieu, le commandant de la 5^e division militaire ne l'autorisant pas. Le 18 février, les 3 compagnies sont marquées comme n'étant pas arrivées⁸¹², les effectifs demeurent toujours inconnus. Schauenburg motive même sa décision de retarder l'ordre de départ du 17^e de dragons en direction de l'armée d'Angleterre par la non-arrivée des hussards du 11^e régiment.⁸¹³

Cette troupe ne participe pas aux actions contre Soleure et Berne. Le 11^e régiment ne participe pas non plus au trafic de chevaux après les combats. Un effectif pour ces 3 compagnies (200 hommes) apparaît pour la première fois dans le tableau général des forces de la République.⁸¹⁴ Il demeure inchangé 2 décades plus tard.⁸¹⁵

Fin germinal, un détachement de 112 hommes du 11^e régiment est mis en route depuis Dijon pour se rendre « sans délai » à Berne, et un autre réunissant :

« (...) des hommes montés du 11^e d'hussards de la 6^e division militaire, sans délai à Berne. Un idem du même corps de la 7^e division militaire sans délai à Lausanne et de là à Berne. »⁸¹⁶

Ces différents messages révèlent que ce régiment est totalement disloqué sur de multiples positions et qu'il manque cruellement d'une conduite cohérente. C'est le sens du courrier adressé par une vingtaine d'officiers au Ministre qui mérite d'être largement cité :

« Le désir de faire le bien du régiment nous a déterminés à demander aux membres du Directoire qu'il lui plaise d'ordonner sa réunion. Et pour seconder son empressement à être employé d'une manière plus active au service de la République, nous avons cru devoir solliciter sa jonction à l'armée qui s'organise à Perpignan. Tout le corps est impatient de servir sous les ordres du général qui commande cette armée, à qui son intrépidité républicaine est connue. Nous vous prions, (...) de vouloir bien appuyer notre pétition de tout votre crédit. Nous réussirons, si vous le voulez, et nous pensons que vous le voudrez puisque notre but est en même temps de procurer l'avantage d'un corps à qui sa dispersion préjudicie beaucoup, et de saisir une nouvelle occasion de montrer notre zèle pour la prospérité de la République

810 SHAT, B 2 338/31, pluviôse an 6 [février 1798], [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], *Armée du Rhin, Formation du corps d'armée détaché de celle du Rhin se rendant à Delémont sous les ordres du Général de Division Schauenbourg* [sic] et BNUS, MS 0.483/19, 12-13 pluviôse an 6 [31 janvier -1^{er} février 1798], [général Duvignan, aux troupes aux ordres du général Schauenbourg], *Copie des ordres et lettres écrits par le général Duvignan, sous-chef de l'état-major général les 12 et 13 pluviôse relatives aux mouvements des troupes aux ordres du général Schauenbourg*

811 BNUS, MS 0.470/69, 25 pluviôse an 6 [13 février 1798], Bienne, [Schauenburg], *Au général Novion*

812 SHAT, B 2 338/32, 30 pluviôse an 6 [18 février 1798], *Corps d'armée dans l'Erguel, Corps de troupes commandé par le Général Schauenbourg, Force active à l'époque de 30 pluviôse 6^e année*

813 BNUS, MS 0.470/174 – SHAT, B 2 63, 10 ventôse an 6 [28 février 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

814 ANP, AFIII 149/699/52, 30 ventôse an 6 [20 mars 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Rapport fait au Directoire exécutif*

815 ANP, AFIII 149/700/22, 18 germinal an 6 [7 avril 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif*

816 SHAT, B 13 238/239, *Registres du mouvement* et SHAT, B 13 250, 2^e décade du mois de germinal l'an 6 [31 mars – 9 avril 1798], *Armée de Terre, Relevés décadaires des mouvements, 2^e Division, Bureau du mouvement*

L'envoi des divers détachements est la mise en œuvre de la décision du Ministre qui accepte la demande de réunion, mais se réserve le droit d'envoyer le régiment là où il estime en avoir le plus besoin. Ce n'est pas le régiment souhaité par Schauenburg qui demande plutôt l'envoi du 4^e régiment⁸¹⁸, commandé par l'un des frères du citoyen Merlin de Thionville, membre du Conseil des Cinq-Cents, où il représente le département de la Moselle.

Les conséquences de la grande dispersion d'un tel régiment sont le manque de conduite, de suivi par les officiers supérieurs. Le lieu de stationnement n'a aucune influence sur de tels effets, que la troupe se trouve en France ou sur un théâtre d'opérations étranger. Cela ressort d'une plainte auprès de Ministre contre le 11^e de hussards par le commandant de la 18^e division militaire. Le message mérite d'être cité en entier. Il illustre la situation et l'urgence d'une sérieuse reprise en mains :

*« Différents reproches qui me sont parvenus contre plusieurs hussards du 11^e régiment et dont la conduite annonce que beaucoup d'entr'eux méritent les plus vifs reproches, tant par les principes anticiviques qu'ils manifestent que par les excès désordonnés auxquels ils se livrent, me forcent de vous prévenir qu'il serait, je pense, très dangereux de laisser ce corps plus longtemps dans l'intérieur de la République. Je suis loin d'en inculper la majorité que je crois composée de bons citoyens, mais comme depuis beaucoup de temps, ce régiment est disséminé sur une infinité de points de la République, et que par cela tant la discipline et la comptabilité même en doivent souffrir considérablement, je dois vous observer que pour faire reprendre à ce corps toute sa pureté, et le sauver désormais des dénonciations malheureusement trop méritées contre quelques-uns de ses membres, il est de son honneur comme de l'intérêt de la République d'en rapprocher toutes les parties éparses et de l'envoyer aux armées. Je puis vous assurer, (...) que c'est le désir le plus ardent de plusieurs des officiers qui n'aspirent qu'à la gloire et à l'estime publique. »*⁸¹⁹

Le général Parein, soutenant l'argumentaire des officiers, préfère que les exactions aient lieu à l'étranger plutôt que dans son arrondissement. Schauenburg n'a certainement pas vu les choses de la même manière. Cette description illustre à merveille les propos de Rolin concernant la réputation des hussards se permettant de prendre *« quelques "écarts" avec la discipline, les règlements et la bienséance. »* Schérer adopte la réunion du 11^e de hussards, mais en Suisse et en informe le Directoire, sans mentionner les raisons profondes de sa décision :

*« Je me réserve en outre de lui [Schauenburg] envoyer (...) le 11^e régiment d'hussards qui se trouve disséminé dans les 6^e, 7^e, et 18^e divisions militaires. Toutes ces troupes peuvent être rendues à Berne du 10 au 12 du mois prochain [29 avril - 1^{er} mai]. Je soumetts, (...) cette mesure à votre approbation. »*⁸²⁰

Selon ce rapport, les troupes ainsi réunies à Berne porteraient les effectifs du 11^e régiment à 600 hommes. Les ordres de mouvement sont expédiés le 16 avril aux commandants des 3 divisions militaires pour un départ immédiat de tous les détachements du 11^e régiment d'hussards à destination de Berne.⁸²¹

817 SHAT, B 2 63, 8 germinal an 6 [28 mars 1798], Besançon, *Les officiers du onzième régiment d'hussards, Au Ministre de la guerre*, suivent une vingtaine de signatures et en marge il est noté de la main de Schérer : *« ce régiment va en Suisse »*

818 BNUS, MS 0.471/317 – SHAT, B 2 64, 12 germinal an 6 [1^{er} avril 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre* et BNUS, MS 0.483/87, 11 germinal an 6 [31 mars 1798], *Au quartier général à Berne, Le général en chef de l'armée en Helvétie, Au citoyen Merlin, Membre du Conseil des Cinq Cents au Corps Législatif*

819 SHAT, B 2 64, 14 germinal an 6 [3 avril 1798], Macon, Parein, *général de brigade, commandant la 2^e subdivision de la 18^e division militaire, Au général Schérer, Ministre de la guerre*

820 SHAT, B 2 64, 26 germinal an 6 [15 avril 1798], Paris, *Rapport au Directoire exécutif, fait par le Ministre de la guerre*

821 SHAT, B 13 201, 27 germinal an 6 [16 avril 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement* et SHAT, B 2 64, 27 germinal an 6 [16 avril 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg commandant en chef les troupes françaises en Helvétie, à Berne*

L'information est transmise au «bénéficiaire», le général Schauenburg. Comme pour les 2 autres régiments de hussards, un courrier parti 2 jours plus tard lui attribue 150 chevaux supplémentaires, à prendre en charge depuis Aix, détachement qui doit arriver en Suisse le 16 mai.⁸²² Les ordres de route des commandants de division partent une quinzaine de jours plus tard :

« Conformément aux dispositions de votre lettre du 27 germinal dernier [16 avril], tous les hussards du 11^e régiment employés sous mes ordres partiront le 20 du courant [9 mai] de Carrouge [Carouge!] pour se rendre à Berne aux ordres du général en chef de l'armée en Helvétie. »⁸²³

Les premiers éléments épars arrivent à l'armée dès le 29 avril. Le 9 mai, les compagnies présentes en Suisse se trouvent à Baden, sans avoir participé aux opérations contre la Suisse centrale, ayant, là également, laissé les risques, les pertes et la gloire aux 2 autres régiments de hussards.

Les relevés décadaires des mouvements annoncent dès le 1^{er} mai que le 11^e régiment, estimé à 600 hommes, doit quitter Lausanne le 26 mai, pour se rendre à Milan dans les meilleurs délais. Il y est arrivé le 16 juin. L'annonce du départ a été envoyée le 2 mai à Schauenburg⁸²⁴, répété le 9 mai. Ce n'est qu'à cette date que le général Massol, de la 7^e division militaire, annonce le départ depuis Carrouge vers la Suisse des éléments du 11^e qu'il y a réunis⁸²⁵. Le 13 mai, le Ministre accuse réception des informations de Schauenburg du 9 mai, relatives au mouvement des troupes en direction de l'Italie, donc aussi du 11^e régiment⁸²⁶, en le pressant de faire au plus vite.

Le 5 juin, le 11^e régiment est annoncé dans les registres du mouvement comme ayant quitté l'armée en Suisse pour celle d'Italie. Les compagnies qui ont séjourné le plus longtemps en Suisse y ont passé 2 petits mois, les dernières arrivées n'auront fait qu'y passer pour s'y réunir à celles qui y étaient déjà. Aucune compagnie de ce régiment n'a participé aux actions militaires dans le pays, ni de combat ni de police. Il n'en sera pas de même en Italie, où les attend impatiemment le général Brune.

C.III.2 : les chasseurs à cheval

Second type de cavalerie légère, dernière née des troupes montées, appelée également « cheveu-légers », ces unités n'ont été constituées qu'en 1779, à partir des escadrons de chasseurs tirés des régiments de dragons existants. Elles ne sont officiellement créées sous ce nom qu'en 1784 ; on leur adjoint à nouveau un bataillon d'infanterie. L'organisation qui sera la leur remonte à l'ordonnance du 17 mars 1788. Les 6 premiers régiments constitués en 1779 changent de numéro à cause de la transformation de 6 régiments de dragons en chasseurs à cheval qui prennent les numéros 1 à 6. L'infanterie est à nouveau séparée, devenant des chasseurs à pied. De nouveaux régiments, au nombre de 13, sont créés entre 1793 et 1795, en y incluant les cavaleries tirées des légions, dissoutes en 1793.

L'armement comporte 1 sabre dit à « demi - panier » modèle 1781, 1 carabine à baïonnette, modèle 1781, 1 pistolet d'arçon, modèle 1777 ou 1763 (un seul!), 1 sabretache et 1 hache à marteau enfouie dans la fonte droite. Les effectifs sont, selon l'ordonnance de 1788, de 648 hommes dont 604 mon-

822 SHAT, B 13 201, 29 germinal an 6 [18 avril 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement*

823 SHAT, B 2 64, 14 floréal an 6 [3 mai 1798], *Au quartier général de la 7^e division militaire à Grenoble, Honoré Auguste Massol, général divisionnaire, commandant en chef, Au Ministre de la guerre*

824 SHAT, B 13 201, 13 floréal an 6 [2 mai 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement et B 2 64, 13 floréal an 6 [2 mai 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au commissaire ordonnateur Rouhière près l'armée française en Helvétie. Ordre rappelé par une lettre du 20 floréal an 6 [9 mai 1798] au général et à l'ordonnateur.*

825 SHAT, B 2 64, 20 floréal an 6 [9 mai 1798], *Au quartier général de la 7^e division militaire à Grenoble, Honoré Auguste Massol, général divisionnaire, commandant en chef, Au Ministre de la guerre*

826 SHAT, B 2 64, 24 floréal an 6 [13 mai 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant l'armée française en Helvétie*

tés, 36 à pied et 8 enfants.⁸²⁷ Au 1^{er} messidor an 6 [19 juin 1798]⁸²⁸, les 23 régiments de chasseurs à cheval comptent 13'350 hommes, soit en moyenne 580 hommes.

L'exploration et les reconnaissances forment les missions primaires de cette troupe. Après la bataille, elles sont le plus souvent chargées du harcèlement des troupes ennemies en déroute :

« Dans les grandes guerres de la Révolution et de l'Empire, ils ne tardèrent pas à rivaliser de bravoure avec les anciens corps. Leur vogue fut grande. Dès le début de la guerre, la jeunesse ardente et patriote s'y jeta en force en donnant aux opérations, par son entrain et son audace, cette allure leste, entreprenante et vive qui déconcerta les méthodiques généraux ennemis (...) Portés à 6 escadrons, les régiments sont ramenés à 4 escadrons en 1796 ; chacun d'eux compte alors 38 officiers et 941 cavaliers. On retrouvera ces régiments dans les rangs de toutes les armées qui seront mises sur pied par le gouvernement révolutionnaire, puis par celui du Directoire. »⁸²⁹

L'armée française en Helvétie ne compte que 2 régiments de chasseurs à cheval présents, successivement, de juin à la mi-août pour le premier, de la mi-août jusqu'à la fin de l'année pour celui qui prend la relève. Leur étude sera plus succincte que celle concernant les hussards.

C.III.2.1 : 7^e régiment de chasseurs à cheval

Issu du régiment ci-devant *Picardie*, ex *Chasseurs des Alpes*, le 7^e régiment porte ce numéro depuis 1788, confirmé en 1791, et le conserve durant toute l'épopée révolutionnaire et impériale.

Selon les relevés décadaires des mouvements, il est envoyé le 30 avril depuis Bruxelles pour être rendu à Porrentruy le 23 mai, d'où il doit poursuivre sa route en direction de Berne. Il fait partie des troupes qui doivent relever en Suisse les régiments de hussards envoyés en Italie. On lui attribue une force de 680 hommes. Le Ministre pensait aviser le général en chef de ce mouvement dans un courrier demandant des nouvelles de l'arrivée de la 109^e de ligne. Pour une raison inconnue cette partie du brouillon est biffée :

~~« Je vous prévient au surplus que j'ai donné des ordres (...) pour faire diriger sur Porrentruy le 7^e régiment de chasseurs, le 6^e de hussards et le 9^e de cavalerie pour y demeurer à votre disposition et être sous vos ordres en Suisse. »~~⁸³⁰

Le message est finalement envoyé 2 jours plus tard⁸³¹ et Schauenburg en accuse la réception le 9 mai.⁸³² Le régiment arrive bien à la date prévue à Porrentruy, le général doit lui :

« (...) faire parvenir des ordres pour leur marche ultérieure. »⁸³³

Le régiment est arrivé à l'armée le 30 mai. Il remplace le 11^e de hussards dans l'avant-garde de l'armée en Helvétie. Dans le rapport annuel au Directoire, le Ministre précise :

« A cette époque [au 15 prairial / 3 juin], le 7^e régiment de chasseurs composé de 717 effectifs,

827 Ordonnance du roi Portant Règlement sur l'administration & la comptabilité tant des Appointements & Solde, que des Masses, dans les régimens de Cavalerie, Hussards, Dragons & Chasseurs à cheval, du 20 juin 1788, Paris, Imprimerie royale, 1788, Titre II, art. 3.

828 ANP, AFIII 149/701/1, 1 messidor an 6 [19 juin 1798], Paris, Tableau des forces de la République française

829 CABARET, Alexis, Les chasseurs à cheval : deux siècles d'histoire, article en pdf sur : www.mont-saint-jean.com, 30.08.2021

830 SHAT, B 2 64, 11 floréal an 6 [30 avril 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant l'armée en Helvétie

831 SHAT, B 13 201, 13 floréal an 6 [2 mai 1798], Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement et B 2 64, 13 floréal an 6 [2 mai 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au commissaire ordonnateur Rouhière près l'armée française en Helvétie. Ordre rappelé par une lettre du 20 floréal an 6 [9 mai 1798] au général et à l'ordonnateur.

832 BNUS, MS 0.473/420 – SHAT, B 2 64, 20 floréal an 6 [9 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], Au Ministre de la guerre

833 SHAT, B 2 64, 24 floréal an 6 [13 mai 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant l'armée française en Helvétie

506 présents est arrivé en Helvétie, venant de la 24^e division militaire (...) »⁸³⁴

La destitution décrétée par le chef de brigade à l'encontre d'un maréchal des logis en chef est la première mention concernant ce régiment. Le général en chef la désapprouve sur la forme :

*« Cette mesure, nécessaire peut être dans certaines circonstances, n'en est pas moins contraire aux lois existantes. S'il y a des plaintes fondées contre ce sous-officier, le chef de corps doit le traduire en Conseil de guerre qui prononcera. Vous lui ferez part sur le champ de cette disposition, en lui ordonnant de ne pas procéder au remplacement du maréchal de logis en chef. »*⁸³⁵

Un courrier de fin juillet 1798 montre que cette affaire a été laissée en suspens :

« Je vous ai écrit dans le courant de prairial en réponse à l'avis que vous m'aviez donné, de la destitution d'un maréchal des logis en chef (...). J'ai donc dû être bien surpris de recevoir de ce sous-officier une lettre dans laquelle il réclame contre sa destitution qui a été maintenue au mépris des ordres contraires que j'avais donnés. Je vous prie de m'informer dans le plus court délai des motifs qui ont guidé la conduite du chef de brigade dans cette circonstance afin que je prononce la punition que mérite une semblable désobéissance.

*Dans tous les cas, vous lui ordonnerez de rendre sur le champ au citoyen Levant le grade qu'il occupait (...) »*⁸³⁶

Le fait que le régiment soit en partance pour l'Italie ne réduit en rien la surveillance du général en chef, prompt à faire respecter les règlements et les droits. Il en va de même quand il s'agit de financer la remonte :

« J'ai communiqué au Commissaire du gouvⁿ ce que vous me marquez au sujet des fonds qui sont nécessaires au 7^e régiment de chasseurs pour parfaire le payement des chevaux de remonte qui lui ont été accordés. Il m'a dit que pour les obtenir, il fallait que le Conseil d'administration de ce corps en fasse la demande au Commissaire ordonnateur en chef en lui envoyant l'état des sommes déjà versées, de celles payées et de ce qui est encore dû pour acquitter la totalité des chevaux reçus.

*Veillez faire part au Chef de cette marche afin qu'il la suive. »*⁸³⁷

Selon le tableau des forces du 19 juin, le régiment serait fort de 690 hommes, soit à un effectif de temps de paix au complet, tant troupe que cadres. Mi-messidor, le chef de brigade reçoit une remontrance de Schauenburg, en même temps que 10 autres chefs de corps, pour avoir négligé d'adresser au Ministre un état de situation mensuel :

*« Je vous envoie ci-joint copie de cette lettre pour vous mettre à même de juger de l'importance que met le Ministre à recevoir promptement l'état prescrit par sa circulaire pour les mois de germinal, floréal et prairial et vous fais connaître les moyens qu'il indique pour lever les difficultés que quelques corps ont cru rencontrer dans l'exécution de ses intentions pour la rédaction de l'état à l'époque du 1^{er} de chaque mois. »*⁸³⁸

Le 13 juillet, le Directoire approuve l'envoi du 7^e de chasseurs à cheval de Zurich à Milan.⁸³⁹ Sa

834 ANP, AFIII 149/702/20ter, 9 vendémiaire an 7 [30 septembre 1798], *Rapport au Directoire exécutif, fait par le Ministre de la guerre*

835 BNUS, MS 0.474/582, 24 prairial an 6 [12 juin 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *A l'adjudant-g^{al} Lauer, commandant l'avant-garde.*

836 BNUS, MS 0.475/823, 13 thermidor an 6 [31 juillet 1798], [Schauenburg], *A l'adjudant-g^{al} Lauer, commandant l'avant-garde*

837 BNUS, MS 0.475/831, 14 thermidor an 6 [1^{er} août 1798], [Schauenburg], *A l'adjudant-g^{al} Lauer*

838 BNUS, MS 0.474/661, 12 messidor an 6 [30 juin 1798], *A Berne*, [Schauenburg], *Circulaire aux chefs des 14^e demi-brigade légère, 38^e, 44^e, 76^e, 103^e, 106^e, 109^e d'infanterie de ligne, Aux chefs du 3^e régiment de cavalerie, 7^e id. de hussards, 7^e id. de chasseurs et au commandant de l'artillerie, En tout 11 corps*

839 ANP, AFIII 149/701/48, 25 messidor an 6 [13 juillet 1798], *Tableau des différents corps de troupes désignés pour se rendre sur le Rhin et en Italie, signé Merlin, Barras, Treillard, pour copie conforme, le Ministre de la guerre*

force est à cette date ramenée à 543 hommes. Ce même jour, le régiment reçoit un bon de 1'500 livres pour son capitaine d'habillement.⁸⁴⁰ Le commandant de l'avant-garde, auprès duquel les chasseurs semblent exercer leur fonction d'explorateurs et de surveillance à la satisfaction du général en chef, est prié de veiller à ce que le chef de brigade envoie à Berne :

« (...) l'officier chargé de l'habillement. Il recevra les objets qui lui sont nécessaires. »⁸⁴¹

A la fin du mois apparaît un délicat problème lié à un ancien commandant du 7^e de chasseurs. C'est la présence en Suisse d'un émigré qui n'est autre que le ci-devant commandant du 1^{er}, devenu le 7^e régiment de chasseurs à cheval : Armand-Désiré de Vignerot du Plessis-Richelieu, duc d'Aiguillon.⁸⁴² Son arrivée est annoncée par le Ministre à Schauenburg qui ne la voit point de manière favorable. Il en réfère même au Directoire :

« Lameth et Daiguillon sont rentrés en Suisse et se proposent de se rendre aux eaux de Baden ou de Schintznach. Je ne puis vous dissimuler que le séjour de ces émigrés dans un pays occupé par l'armée française peut avoir de grands inconvénients et répandre l'inquiétude parmi les troupes et nuire sous bien des rapports à la tranquillité publique.(...) J'ajouterai, (...) que le 7^e régiment de chasseurs à cheval ci-devant commandé par Daiguillon, se trouve à Baden et dans les environs. N'est-il pas à craindre que ses intrigues n'altèrent le bon esprit de ce régiment ou n'y jettent des germes de division ? (...) PS : J'ai communiqué cette lettre au citoyen Rapinat, (...) dont l'arrêté relatif aux émigrés avait été pris dans la vue de prévenir les inconvénients dont je dois vous entretenir. »

Le 23 juillet, le Ministre décide de faire passer le 7^e de chasseurs à cheval en Italie, parmi d'autres corps.⁸⁴³ Schauenburg reçoit l'assurance que le régiment partant sera relevé par un autre du même type⁸⁴⁴, déjà prépositionné dans le Haut-Rhin. Sans le mentionner expressément, cette relève règle le problème de la présence de d'Aiguillon à proximité de son ancien régiment. L'ordre de départ date du 6 août, la relève du 12^e régiment étant arrivée la veille.

« (...) le 7^e régiment de chasseurs partira le 25 du même mois de thermidor [12 août] et arrivera à Milan le 21 fructidor [7 septembre]. J'ai prévenu le général en chef de l'armée d'Italie de l'arrivée de ces corps à Milan afin que de là il les dirige où il croira convenable. »⁸⁴⁵

Le régiment quitte la Suisse sans y avoir combattu, sans subir de pertes et sans avoir laissé de traces dans le registre de la justice militaire. Il emmène avec lui 3 hommes de la 5^e légère, chose qui est vivement reprochée au chef de brigade :

« J'aime à croire qu'une conduite aussi répréhensible et aussi contraire aux règlements militaires est seulement celle d'un de vos subordonnés, et que vous n'y avez pas donné votre assentiment. Quoi qu'il en soit, vous voudrez bien au reçu du présent ordre, renvoyer à leur

840 BNUS, MS 0.475/728, 25 messidor an 6 [13 juillet 1798], [Schauenburg], *Aux commandants des 44^e ½ brigade, 103^e ½ brigade et 106^e ½ brigade et au chef de brigade du 7^e régiment de chasseurs à cheval*

841 BNUS, MS 0.475/758, 29 messidor an 6 [17 juillet 1798], [Schauenburg], *A l'adjutant-g^{al} Lauer, Cdt l'avant-garde de l'armée*

842 Armand, Désiré Vignerot du Plessis Richelieu **d'Aiguillon** * le 31 octobre 1761 à Paris (- France) - † le 4 mai 1800 à Hambourg (Ville libre d'Hambourg Saint- Empire romain (Allemagne). Il s'agit probablement d'Alexandre Théodore Victor, comte de **Lameth**, * le 24 juin 1756 à Paris - † le 19 octobre 1854 au château de Busagny près Pontoise (Val-d'Oise). A ouvert une maison de commerce à Hambourg avec d'Aiguillon et ses frères Charles Malo François, comte de **Lameth**, * le 6 octobre 1757 à Paris, † le 28 décembre 1832 à Paris, et Alexandre Théodore Victor, comte de **Lameth**, * le 28 octobre 1760 à Paris, † le 20 mars 1829 à Paris. Les trois frères ont des parcours militaires et politiques similaires, tous rentrent en France sous le Consulat. Seul Charles de Lameth a son nom sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

843 SHAT, B 13 201, 5 thermidor an 6 [23 juillet 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement* et SHAT B 2 65, *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général en chef de l'armée d'Italie*

844 SHAT B 2 65, 12 thermidor an 6 [30 juillet 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie, à Berne*

845 BNUS, MS 0.475/848 – SHAT, B 2 65, 19 thermidor an 6 [6 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Ministre de la guerre*

*corps les 3 chasseurs réclamés par le chef de la 5^{ème} légère. Si cet ordre éprouvait le moindre retard, j'en instruirais le Ministre de la guerre et je ferais juger ces 3 militaires comme déserteurs. »*⁸⁴⁶

C.III.2.2 : 12^e régiment de chasseurs à cheval

Issu du régiment ci-devant *Champagne*, ex *Chasseurs des Ardennes*, le 12^e régiment porte ce numéro depuis 1788, confirmé en 1791. Il le conserve durant toute l'épopée révolutionnaire et impériale.

Selon les relevés décadaires des mouvements, ce régiment est envoyé le 17 mai depuis Le Mans pour être rendu à Belfort le 12 juin. On lui connaît une force de 640 hommes. Schauenburg en est informé par le Ministre :

*« Je vous prévient au surplus qu'indépendamment des renforts que j'ai fait passer sous vos ordres, sept demi-brigades, et les 11^e, 12^e et 13^e régiments de dragons, ainsi que le 12^e de chasseurs, sont en ce moment en marche pour se porter sur le Haut-Rhin où ils doivent arriver successivement à compter du 10 du mois prochain [29 mai]. Ce corps d'armée, commandé par le général de division Lefèvre, doit demeurer stationné dans le département du Haut-Rhin sous les ordres du général en chef de l'armée de Mayence, pour seconder et appuyer au besoin vos opérations ultérieures. »*⁸⁴⁷

Le tableau des forces du 19 juin, alors qu'il fait partie de l'armée de Mayence, l'indique fort de 640 hommes, proche d'un effectif de temps de paix au complet, tant troupe que cadres. Au moment où le Ministre décide de faire passer en Italie le 7^e régiment, ordre est donné au général en chef de l'armée de Mayence pour :

*« (...) faire passer en Helvétie 1 régiment de chasseurs et 2 compagnies d'artillerie et de prévenir le général Schauenburg de leur arrivée. »*⁸⁴⁸

Le 12^e de chasseurs à cheval est envoyé par le commandant du Haut-Rhin à Bâle⁸⁴⁹. Il arrive le 18 thermidor [5 août] en Helvétie⁸⁵⁰, où il prend la relève le 7^e de chasseurs envoyé en Italie⁸⁵¹. Le 2^e escadron est immédiatement mis à la disposition du général Novion pour y rejoindre sur les frontières de la République helvétique le reste de ses troupes, face aux Autrichiens, dans le secteur de Sargans. Les 3 autres escadrons restent dans un secteur allant de Rapperswil à Zurich et de là à Winterthur.⁸⁵²

Dans l'armée déployée dès le début de fructidor, 1 escadron du 12^e régiment de chasseurs, aux ordres de l'adjudant-général Lauer, commandant de l'avant-garde, se trouve à Sargans ; 3 escadrons, aux ordres de l'adjudant-général Garabau, commandant l'aile gauche, se trouvent à Lachen.⁸⁵³

Au moment où les régions du centre de la Suisse font de la résistance face à l'obligation de prêter le serment patriotique, un détachement est envoyé dans le secteur entre Lucerne et Sursee, pour en imposer à la population. La mission très précise mérite d'être largement citée :

846 BNUS, MS 0.475/924, 4 fructidor an 6 [21 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen commandant le 7^e régiment de chasseurs à cheval*

847 SHAT, B 2 64, 16 floréal an 6 [5 mai 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant l'armée en Helvétie*

848 SHAT, B 13 201, 5 thermidor an 6 [23 juillet 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement*

849 SHAT B 2 65, 19 thermidor an 6 [8 août 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie*

850 SHAT B 2 339, 1 fructidor an 6 [18 août 1798], *Etats de situation de l'armée française en Helvétie*

851 BNUS, MS 0.475/848 – SHAT, B 2 65, 19 thermidor an 6 [6 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Ministre de la guerre*

852 BNUS, MS 0.475/887, 27 thermidor an 6 [14 août 1798], [Schauenburg], *Au général de brigade Novion*

853 BNUS, MS 0.482, p. 156-158, 29 thermidor an 6 [16 août 1798], *Au quartier général à Berne, Ordre du jour, Répartition des troupes jusqu'à nouvel ordre*

« Le général en chef ordonne au commandant du détachement du 12^e de chasseurs à cheval cantonné à Lucerne de faire partir pour demain à 2 heures du matin un détachement composé d'un officier, 2 maréchaux de logis, 3 brigadiers, 29 chasseurs et un trompette.

Ce détachement se réunira devant la maison commune où l'officier trouvera un citoyen de Lucerne qui le dirigera sur le village de Sursee où il fera ensuite d'arriver pour les 6 heures du matin. Il fera occuper de suite une position près dudit village sur laquelle il restera jusqu'à vers 4 heures du soir.

Il permettra à la moitié de sa troupe de descendre de cheval pour rafraîchir. Il fera demander des vivres et fourrages pour lui être apportés à la position qu'il aura choisie. Il ne permettra à qui que ce soit de son détachement de le quitter sous aucun prétexte. S'il se passait une rixe de conséquence entre le peuple, il ne devra pas y prendre part qu'autant que ce serait pour sa défense. S'il remarquait des rassemblements armés, il en ferait de suite instruire le général en chef à Lucerne. A 4 heures après midi, l'officier du détachement et sa troupe partiront dudit Sursee pour se rendre à Neukirk [Neuenkirch], moitié chemin de Lucerne à Sursee. Le 12 [29 août] il rentrera à Lucerne. »⁸⁵⁴

Toujours en préalable à l'action à mener contre le district de Stans, un autre détachement de 25 chasseurs est envoyé de Zug en direction de Lucerne avec un bataillon de la 14^e légère :

« Ce mouvement devra être fait avec assez de rapidité pour que le bataillon de la 14^e, l'artillerie légère et les 25 chevaux soient rendus demain à Lucerne. »⁸⁵⁵

Le message apprenant au Directoire helvétique la mise au pas du secteur de Dagmersellen, Reiden, Knutwil et Altishofen, révèle que le chef de l'expédition envoyée à Sursee y a participé et laissé :

« (...) 3 compagnies d'infanterie, 1 pièce de canon et quelques chasseurs à cheval. »⁸⁵⁶

Une partie du corps est envoyé le 31 août pour renforcer, avec d'autres troupes, l'avant-garde de Lauer :

« Donnez lui 150 chevaux du 12^e de chasseurs à cheval (...). »⁸⁵⁷

Le reste du régiment est retiré de Zurich pour être ramené en direction de Lucerne. Seuls les hommes attribués à la correspondance doivent y rester.

Le lendemain, 50 chevaux du 12^e de chasseurs se trouvent aux côtés du chef de bataillon LeCorps qui intervient, avec d'autres troupes, du côté de Wolhusen (cf. chap. B.V.1.1 supra) :

« Vous ferez faire de nombreuses patrouilles dans la partie que vous occupez afin de savoir toujours ce qui se passe dans les environs et si les communes désarmées se tiennent tranquilles. »⁸⁵⁸

Les autres chasseurs se trouvent avec les troupes de l'adjudant-général Lauer, dans :

« (...) la position des gorges entre la Grisbach [Giessenbach] et Alpnach (...). Outre cela il a une compagnie d'artillerie légère et 100 chevaux du 12^e de chasseurs. »⁸⁵⁹

Le corps se trouve au plus près de la ligne de front qui se constitue face aux insurgés de Nidwald :

« Le général Nouvion a avec lui à Lucerne et environs (...) à peu près 150 à 200 chevaux du 12^e de chasseurs. »⁸⁶⁰

854 BNUS, MS 0.475/947, 10 fructidor an 6 [27 août 1798], [Schauenburg], *Au commandant du détachement du 12^e régiment de chasseurs, cantonné à Lucerne*

855 BNUS, MS 0.475/949, 10 fructidor an 6 [27 août 1798], *Au quartier général à Lucerne*, [Schauenburg], *Au général Nouvion*

856 BNUS, MS 0.476/972, 13 fructidor an 6 [30 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

857 BNUS, MS 0.476/984, 14 fructidor an 6 [31 août 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au général Nouvion*

858 BNUS, MS 0.476/993, 15 fructidor an 6 [1^{er} septembre 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au chef de bataillon Brury, à Sursée*

859 BNUS, MS 0.476/1001, 16 fructidor an 6 [2 septembre 1798], *Berne*, *Le général en chef, Au citoyen Mainoni, chef de la 44^e demi-brigade*

860 Ibidem.

Une autre partie s'en éloigne 2 jours plus tard : comme des mouvements autrichiens font craindre une manoeuvre depuis la Suisse orientale, Lauer y est envoyé pour y prendre sous son commandement la 57^e de ligne en train d'arriver depuis la France :

« *Il est autorisé de même à prendre en passant les chasseurs du 12^e qui sont dans ce moment-ci à Rotte [Rotkreuz]. Il les dirigera sur Winterthur. Il fera sur le champ occuper le poste d'Andelfingen et tous ceux qui lui assureront les débouchés sur St. Gall.* »⁸⁶¹

Les chasseurs ne sont pas engagés dans les combats contre les Nidwaldiens, mais une cinquantaine sont postés dès le lendemain de la bataille à Stans, sous les ordres de Nouvion.⁸⁶² Poursuivant sa mission « *pour la correspondance* » en Suisse centrale sous ses ordres, un escadron du 12^e de chasseurs, avec une compagnie d'artillerie légère, est posté entre Schwyz et le lac de Walenstadt pour boucler l'accès depuis les Grisons.⁸⁶³ Une partie plus importante du 12^e de chasseurs reste sous les ordres du chef de brigade Mainoni posté à Schwyz où :

« (...) *il occupera avec 7 bataillons, une compagnie d'artillerie légère et 2 escadrons de chasseurs à cheval toute la partie des ci-devant Petits Cantons que nous venons de soumettre* »⁸⁶⁴.

L'ordre du jour du 1^{er} vendémiaire an 7 confirme cette position avec la nouvelle année.⁸⁶⁵

Dans le cadre des mouvements destinés à contrer une opération autrichienne à travers la partie méridionale de la Suisse, Mainoni peut conserver sous ses ordres 2 escadrons du 12^e de chasseurs :

« *Dans la disposition prochaine des troupes, vous aurez sous vos ordres les 44^e et 106^e demi-brigades et 2 escadrons du 12^e de chasseurs* »⁸⁶⁶

Il en dispose immédiatement dans un secteur allant de la vallée d'Urseren à Sarnen, Küssnacht et Einsiedeln. Nul doute que les chasseurs ont été engagés pour assurer les communications dans un dispositif aussi étendu.

A la même époque, 2 compagnies se trouvent toujours entre Lachen et Horgen.⁸⁶⁷ Les escadrons postés sur les différents points du Moyen-Pays semblent chargés de fonctions de correspondance et d'escorte de prisonniers déplacés en direction d'Aarbourg. Elle peut se révéler inefficace, comme l'indique la condamnation d'un brigadier :

« (...) *convaincu d'avoir laissé évader un prisonnier qu'il était chargé de conduire.* »⁸⁶⁸

Fin octobre, le 12^e de chasseurs à cheval est positionné à Winterthur et environs⁸⁶⁹ dans le dispositif de la 1^{re} division, forte de 4 demi-brigades, commandée par le général Lorge. Un escadron est resté sous les ordres de Mainoni, son seul élément de troupes montées. Il a passé le Gothard et se trouve

861 BNUS, MS 0.476/1016, 18 fructidor an 6 [4 septembre 1798], [Schauenburg], *A l'adjutant-général Lauer*

862 BNUS, MS 0.476/1038, 24 fructidor an 6 [10 septembre 1798], *A [Hergiswil] Stans*, [Schauenburg], *Au général Nouvion et au chef de brigade Mainoni*

863 BNUS, MS 0.476/1066, 27 fructidor an 6 [13 septembre 1798], *Répartition des troupes faite par le général en chef à l'époque du 27 fructidor an six de la République*

864 BNUS, MS 0.476/1060, 28 fructidor an 6 [14 septembre 1798], *Lucerne*, [Schauenburg], *Au citoyen Ministre de la guerre*

865 BNUS, MS 0.482, p. 179 - 181, 1^{er} vendémiaire an 7 [22 septembre 1798], *Au quartier général à St.-Urbain, Ordre du jour, L'armée est, et demeure jusqu'à nouvel ordre, distribuée de la manière suivante ; savoir : [suit la liste de l'ensemble des positions]*

866 BNUS, MS 0.476/1237, 22 vendémiaire an 7 [13 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au chef de brigade Maynoni, commandant le flanc de droite de l'armée française*

867 BNUS, MS 0.476/1260, 24 vendémiaire an 7 [15 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au général de brigade Nouvion*

868 BNUS, MS 0.482, p. 201 - 202, 25 vendémiaire an 7 [16 octobre 1798], *Au quartier général à Zurich, Ordre du jour, Annonce de jugements*. Est condamné le 13 octobre 1798 à un mois de prison par discipline correctionnelle, le brigadier Claude Lagarde, natif de Marsuit (Dordogne), militaire depuis 24 ans,

869 SHAT B 2 339/42, 4 brumaire an 7 [25 octobre 1798], [Rheinwald, Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], *Armée française en Helvétie, Tableau par divisions de l'armée française en Helvétie à l'époque du 4 brumaire an sept*

dans les cantons de Bellinzona et Lugano :

« *Le peu de largeur des vallées, l'escarpement des montagnes et la fréquence des marais diminueront le besoin en cavalerie, l'escadron de chasseurs pourra vous suffire.* »⁸⁷⁰

Dans les démarches tentées pour subordonner les troupes postées dans les cantons tessinois à l'armée d'Italie (cf. chap. B.VI.3.4 supra), il est prévu que le 12^e régiment repasse au nord du Gothard :

« *Faites repasser cette montagne (...) à l'escadron du 12^{ème} de chasseurs, à moins que vous ne le croyez nécessaire tant que cette partie sera sous votre commandement.* »⁸⁷¹

Le Ministre est informé de cette mesure, justifiée par la présence en Suisse du reste du régiment :

« *Je donne ordre de rétrograder à une comp^{ie} du 12^{ème} de chasseurs, dont le corps doit continuer à faire partie de l'armée en Suisse.* »⁸⁷²

Le même jour, l'escadron de chasseurs mis à la disposition de Novion au nord du Gothard est aussi rappelé vers le gros du régiment :

« *La cavalerie éprouverait dans cette partie [ci-devant cantons de Schwyz et Uri] beaucoup de difficultés pour l'entretien des chevaux, sans être d'aucune utilité. Vous voudrez bien donner ordre à l'escadron du 12^{ème} rég^t resté sous vos ordres, de rejoindre son corps à Vintherthur. Vous lui tracerez sa route à cet effet et vous donnerez connaissance au com^{re} des g^{res} Souvestre pour assurer sa subsistance pendant sa marche. Vous conserverez de cet escadron ce qui vous sera nécessaire pour votre correspondance jusqu'à Fluehelen, dans les passages elles se fera à cheval plus promptement qu'à pied.* »⁸⁷³

Quant à Mainoni, dont la présence dans les ci-devant bailliages italiens est confirmée, il a l'autorisation de renvoyer, s'il le juge nécessaire, son escadron de chasseurs.⁸⁷⁴ Cette autorisation se transforme en instruction :

« *Le renfort que vous recevez vous met à même de vous passer de l'escadron du 12^{ème} de chasseurs qui d'ailleurs vous sert peu dans le pays que vous occupez. Faites-le passer aussitôt que le chemin sera praticable à Aldorff où je lui adresserai de nouveaux ordres* »⁸⁷⁵

Sur le plan disciplinaire, peu de mentions de ce régiment qui semble moins perturbateur que bien d'autres corps. Un seul cas, de peu de gravité, apparaît au Conseil de guerre qui dans la :

« (...) séance du 27 brumaire [17 novembre] a condamné (...) à un mois de prison le nommé François Bay, chasseur au 12^e régiment, convaincu d'avoir dépensé le prêt de ses camarades, le Conseil ordonnant en outre qu'il sera fait une retenue sur sa solde pour rembourser ce qu'il a dépensé. »⁸⁷⁶

La position occupée à l'arrivée de Masséna est la suivante : il fait partie de la 1^{re} brigade de la 3^e division de l'armée. Basé à Winterthur, il est annoncé avec une force de 570 hommes.⁸⁷⁷ L'évaluation du régiment par le général en chef est laconique :

« *12^e régiment de chasseurs. Présents à l'armée, 558. Ce corps est peu connu au général en chef. Il paraît bien tenu et bien monté. Le chef de brigade Sigard est un ancien officier estimable.* »⁸⁷⁸

870 BNUS, MS 0.477/1352, 6 brumaire an 7 [27 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Mainony, chef de la 44^e b^{de}, comd^t le flanquement de droite, à Lugano*

871 BNUS, MS 0.477/1491, 24 brumaire an 7 [14 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Mainony*

872 BNUS, MS 0.477/1535, 30 brumaire an 7 [20 novembre 1798], [Schauenburg], *Au M^{re} de la guerre*

873 BNUS, MS 0.477/1541, 30 brumaire an 7 [20 novembre 1798], [Schauenburg], *Au général Novion*

874 BNUS, MS 0.477/1563, 2 frimaire an 7 [22 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Mainony, chef de la 44^e*

875 BNUS, MS 0.477/1629, 8 frimaire an 7 [28 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Mainony, chef de la 44^{ème}*

876 BNUS, MS 0.482, p. 237 - 239, 1^{er} frimaire an 7 [21 novembre 1798], *Au quartier général à Zurich, Ordre du jour, Annonce de jugements.*

877 BNUS, MS 0.483/206, 20 frimaire an 7 [10 décembre 1798], *Tableau des cantonnements qu'occupe l'armée avec la situation détaillée des corps qui en font partie à l'époque du 20 frimaire an Sept*

878 BNUS, MS 0.483/12, non daté, [frimaire an 7 - décembre 1798], *Note sur l'Etat-major et sur les Corps*

C.III.3 : la cavalerie lourde ou grosse cavalerie

Ces troupes, qui remontent au XVII^e siècle, appartiennent au premier type de cavalerie appelée "lourde" en raison de la nature de leur armement et de la taille de leurs chevaux, avec lesquels elles chargent. Aux débuts de la République, ces cavaliers ne portent plus le plastron qui ne sera réintroduit que plus tard, sous le Consulat puis, surtout, sous l'Empire, alors qu'ils ont été transformés dès 1801 en cuirassiers.

Ces régiments prennent l'organisation qui est la leur jusqu'aux réformes napoléoniennes par l'ordonnance du 17 mars 1788 qui, pour l'essentiel, les réduit de 4 à 3 escadrons, chacun composé de 2 compagnies. Chaque compagnie est divisée en 2 subdivisions, lesquelles sont à leur tour divisées en 2 escouades.

En 1791, les anciennes appellations des 24 régiments d'Ancien Régime sont remplacées par des numéros correspondant à leur ancienneté. Une partie importante du 15^e régiment part à l'émigration en 1792, décalant ainsi les numéros des derniers régiments. De nouveaux régiments, au nombre de 5, sont créés entre 1791 et 1792, portant leur nombre à 27.

Sur un pied de paix, chaque escadron compte 163 hommes (soldats, sous-officiers et officiers). L'état-major compte 18 hommes, dont 6 non-montés (le chirurgien-major, l'aumônier et les artisans). Chaque compagnie compte 5 officiers et 77 sous-officiers et soldats (75 montés, 2 à pied). Chaque compagnie peut avoir un enfant de troupe. Selon l'ordonnance de 1788, les effectifs théoriques sont donc de 507 hommes dont 483 montés, 18 à pied et 6 enfants.⁸⁷⁹ Sur pied de guerre, 13 cavaliers sont ajoutés théoriquement à chacune des compagnies, soit 78 cavaliers au total qui doivent composer :

« (...) un dépôt auxiliaire, auquel sa Majesté attachera 2 ou 3 Officiers & tel nombre de bas Officiers qu'Elle jugera nécessaire suivant ce que les circonstances & le genre de guerre auquel le régiment sera destiné seront déterminés alors. »⁸⁸⁰

La réalité des effectifs de 1798 sont bien moindres : au 1^{er} messidor⁸⁸¹, les 27 régiments de cavalerie comptent 10'906 hommes, soit environ 404 en moyenne. Les effectifs moyens des 3 régiments passant par la Suisse varient entre 217 et 261 hommes.

Pour des périodes limitées et successivement, l'armée française en Helvétie ne compte que 3 régiments de cavalerie, présents de mi-février à début août. Leur étude sera donc aussi plus succincte que celle concernant les hussards. Aucun des 3 régiments n'a passé par la Vendée. Les procès-verbaux du Conseil de guerre sont exempts de toute mention concernant ces 3 régiments.

C.III.3.1 : 18^e régiment de cavalerie

Le 18^e régiment de cavalerie, ci-devant *Royal-Normandie* cavalerie, porte son numéro depuis le 4 juin 1793, après la défection du 15^e régiment passé à l'émigration. Il a fait toutes les grandes campagnes avec l'armée du Centre, de la Moselle, du Rhin, du Rhin-et-Moselle. Lors de son inspection, en novembre 1797, le général Bourcier estime qu'il s'agit d'un corps bien tenu dans l'ensemble, d'un niveau d'instruction généralement satisfaisant pour les cadres comme pour la troupe. Il compte alors 21 officiers et 283 sous-officiers et soldats présents, 3 officiers et 189 troupiers absents, dont 60 détachés, 98 aux hôpitaux externes et 31 absences diverses.

En 1798 il est commandé par le chef de brigade Denis Terreyre :

« Les vertus morales et civiques qui caractérisent l'homme d'honneur, des connaissances militaires et infiniment de zèle et d'activité. »⁸⁸²

879 Ordonnance du roi Portant Règlement sur la constitution des troupes à cheval & spécialement sur la formation & la solde de la Cavalerie, du 17 mars 1788, Paris, Imprimerie royale, 1788, art. 10.

880 Ibidem, art. 13, al. 4.

881 ANP, AFIII 149/701/1, 1 messidor an 6 [19 juin 1798], Paris, *Tableau des forces de la République française*

882 Denis Terreyre, * le 5 octobre 1765 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), † le 23 février 1823 au même lieu. Chef de brigade le 2 août 1794. Rapport d'inspection du général Bourcier de novembre 1797, SHAT, Xc 124, Archives

Leur instruction pratique est qualifiée d'assez bonne, l'instruction théorique des cadres est :

« (...) faible, mais j'ai remarqué les meilleures dispositions de la majeure partie qui est susceptible d'acquérir le degré nécessaire. (...) L'instruction des cavaliers est individuellement bonne. Ils meuvent assez bien leurs chevaux, ce qui promet qu'ils ne seront pas longtemps sans atteindre un degré supérieur si les circonstances permettent la continuation du travail établi dans ce régiment. » Equitation « Bonne » Discipline « Très bonne ».

Avec de telles notes, l'évaluation globale du régiment ne peut être que positive :

« C'est avec plaisir que l'inspecteur témoigne au 18^e régiment de cavalerie sa satisfaction sur l'ordre, la discipline et la bonne tenue qu'il y a remarqué. Il n'est pas moins satisfait de son instruction actuelle. Mais pour parvenir au degré nécessaire et où semble devoir le porter facilement le zèle dont il est animé, il est indispensable que les chefs continuent à s'attacher particulièrement à celle des officiers. Alors ce corps parviendra aisément au point de perfectionnement auquel il est susceptible d'atteindre. »

A en croire ce rapport d'inspection, les efforts tendant à l'amélioration des troupes montées semblent avoir porté leurs fruits pour ce régiment.

Un état des officiers, avec leurs carrières et qualifications, n'a été conservé que pour l'année 1800. On peut y identifier encore 25 officiers incorporés au régiment lorsque celui-ci était en Suisse. Il en ressort l'image d'un corps des officiers de qualité, malgré un certain nombre de sujets moins brillants. Les bonnes mœurs sont reconnues pour 22 officiers et on mentionne le patriotisme de 16 d'entre eux. Les qualités de bon instructeur, notamment à cheval, sont soulignées pour 6 officiers ; 6 méritent de l'avancement, ce qui leur sera accordé à tous dans les 2 ans qui suivent. Les degrés d'instruction technique et pratique ne sont évalués formellement que pour 1/3 des officiers. Sans surprise, les 3 officiers récoltant la mention « Nulle » ou « Faible » font partie des 5 qu'on propose de mettre à la retraite. A cette faiblesse, 1 officier ajoute le fait qu'il est en plus « estropié » et « se livrant à la boisson ». Si le républicanisme et la bravoure sont des qualités, que vaut encore le même officier s'il est « ivrogne, peu instruit et sans intelligence » ? Cela n'empêche pas la promotion du lieutenant Lupart au grade de capitaine !⁸⁸³ Globalement, les 13 mentions négatives sont nettement moins nombreuses que les 70 positives.

Les données concernant les lieux de naissance et de formations de première incorporation sont trop lacunaires pour donner des renseignements fiables. Seules les carrières sont solidement référencées, ce qui ne saurait étonner : les droits aux pensions de retraite sont évalués sur leur base.

En ce qui concerne l'ancienneté, seuls 2 officiers sont entrés dans la carrière entre le début de la Révolution et la proclamation de la République. Tous les autres l'ont entamée entre 1758 et 1787. Le doyen en âge et en nombre d'années de vie militaire, un capitaine âgé de 61 ans, qui compte 40 ans de vie militaire, demande sa retraite. 16 officiers ont passé par des grades de sous-officier, dont 9 sous l'Ancien Régime. Aucun grade d'officier n'a été obtenu avant 1791. Tous ces anciens sous-officiers ont passé par le grade de sous-lieutenant ou adjudant-sous-lieutenant que 7 d'entre eux occupent encore en 1798. 4 sont lieutenants en 1798, 2 capitaines, 2 chefs d'escadron et 1 chef de brigade. Il n'y a pas de « carrière éclair » dans ce régiment : ces 5 derniers officiers ont franchi tous les échelons de la hiérarchie sans en sauter aucun. Pour les 9 officiers qui ont gagné leurs grades sans passer par ceux de sous-officier, les 2 chirurgiens ont obtenu leurs fonctions en 1795-96. Pour les 7 autres, 2 sont devenus directement sous-lieutenant et 5 lieutenant, tous entre février et septembre 1793. Entre septembre 1793 et janvier 1795, chacun grimpe d'un seul échelon dans la hiérarchie, les lieutenants étant devenus capitaines et les sous-lieutenants devenus lieutenants. Selon leurs qualifi-

administratives du 18^e régiment de cavalerie

883 Louis-François Lupart, * le 7 novembre 1761 à Borin (Aisne, incorporé le 29 septembre 1777 au régiment de Flandres infanterie, brigadier le 18 septembre 1789, maréchal des logis le 16 septembre 1793, sous-lieutenant le 5 juillet 1795 et lieutenant le 24 août 1795, promu capitaine le 21 janvier 1802.

cations, 4 de ces capitaines sont susceptibles d'être mis à la retraite.

Dans la liste des troupes désignées pour passer dans le Mont-Terrible se trouvent les 3 escadrons du 18^e de cavalerie, posté alors à Epinal.⁸⁸⁴ Les données détaillées concernant les troupes ainsi détachées, estiment les effectifs à 396 hommes, respectivement chevaux, qui doivent quitter Epinal le 7 février pour se rendre sans délai à Delémont.⁸⁸⁵ Le régiment fait alors partie de la réserve de l'armée du Rhin. Sa route est tracée d'Epinal par Huningue à Delémont, où il doit arriver le 14 février.⁸⁸⁶

« *Il vivra en bonne police et discipline conformément aux lois et règlements militaires.* »⁸⁸⁷

Ses mouvements étant plus rapides qu'ordonnés, Schauenburg attend son arrivée 3 jours plus tôt à Delémont, soit le 11 février, selon une dépêche à l'ambassadeur Mengaud⁸⁸⁸. 2 jours plus tard, force est de constater qu'il n'en est point ainsi, puisque le général Novion reçoit l'ordre de garder ce régiment en réserve. Le 18^e de cavalerie :

« (...) *restera jusqu'à nouvel ordre dans les cantonnements où il se trouve aux environs de Hésingue.[Hésingue – Häisingen (Haut-Rhin)] (...) S'il vous est possible de faire appuyer le 17^e de dragons plus à droite, (...), vous ferez appuyer plus à droite le 18^e de cavalerie.* »⁸⁸⁹

Le régiment reste donc sur les arrières de la force d'invasion.

Dans l'état des troupes réellement sous ses ordres, Schauenburg annonce un effectif de 219 hommes et 224 chevaux⁸⁹⁰, bien plus bas que ce qui lui avait été annoncé. L'écart entre ce qui est annoncé depuis le Mont-Terrible et ce que le Ministre annonce au Directoire demeure étonnant puisque, dans son rapport du 20 mars, c'est toujours l'effectif de 396 hommes qui est mentionné. Cela permet au Ministre d'écrire :

« *Je pense, (...) que vous jugerez cette force suffisante pour faire respecter le gouvernement français dans cette contrée et y maintenir l'ordre.* »⁸⁹¹

Le rapport du Ministre ne mentionne plus que la présence de 196 hommes 10 jours plus tard.⁸⁹²

Le régiment est subordonné à la brigade de gauche du général Novion dont le quartier général est encore à Delémont. Le corps est très discret, apparemment le général en chef n'en a aucune nouvelle, comme le montre cet ordre qui le pousse à le rapprocher :

« *Si vous avez des nouvelles du 18^e de cavalerie, vous lui ordonnerez de se rendre le 9 [27 février] avant midi à Plaigne [Pleigne, JU] avec vivres et fourrages pour deux jours.* »⁸⁹³

884 SHAT, B 2 63, 8 pluviôse an 6 [27 janvier 1798], *Armée du Rhin, Département du la guerre, 2^e division, bureau du mouvement, Rapport au Ministre de la guerre* et 13 pluviôse an 6 [1^{er} février 1798], *Armée du Rhin, le général de brigade, sous-chef de l'état-major général, au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

885 SHAT, B 2 338/31, pluviôse an 6 [février 1798], *Armée du Rhin, le général de brigade Duvignan, sous-chef de l'état-major général, Formation du corps détaché de celle du Rhin se rendant à Delémont sous les ordres du général de division Schauenbourg* [sic!]

886 SHAT, B 2 338/31bis [original], 14 pluviôse an 6 [2 février 1798], [Schauenburg, Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], *Corps d'armée dans l'Erguel* et BNUS, MS 0.450/fol. 16, 14 pluviôse an 6 [2 février 1798], [Schauenburg], *Au général Novion, à Delémont*

887 BNUS, MS 0.483/19, 12-13 pluviôse an 6 [31 janvier -1^{er} février 1798], *général Duvignan, aux troupes aux ordres du général Schauenburg, Copie des ordres et lettres écrits par le général Duvignan, sous-chef de l'état-major général les 12 et 13 pluviôse relatives aux mouvements des troupes aux ordres du général Schauenburg*

888 BNUS, MS 0.470/24, 19 pluviôse an 6 [7 février 1798], *Delémont, [Schauenburg], Au citoyen Mengaud, chargé d'affaires en Suisse*

889 BNUS, MS 0.470/69, 25 pluviôse an 6 [13 février 1798], *Bienne, [Schauenburg], Au général Novion*

890 SHAT, B 2 338/32, 30 pluviôse an 6 [18 février 1798], *Corps d'armée dans l'Erguel, Corps de troupes commandé par le général Schauenburg, Force active à l'époque du 30 pluviôse 6^e année*. L'historique parle de 224 hommes et 230 chevaux présents le 27 janvier 1798.

891 ANP, AFIII 149/699/52, 30 ventôse an 6 [20 mars 1798], *Paris, Rapport fait au Directoire exécutif, par le Ministre de la guerre*

892 SHAT, B 2 64, 26 germinal an 6 [15 avril 1798], *Paris, Rapport au Directoire exécutif, fait par le Ministre de la guerre*

893 BNUS, MS 0.470/145 – BNUS, MS 0.481/19, 6/7 ventôse an 6 [24/25 février 1798], [Schauenburg], *Au général de*

Cette position, au nord de Delémont, laisserait le régiment très éloigné du front. Rien n'est moins vrai, car il est en réalité près des premières lignes, ce qui ressort du message que Schauenburg adresse le lendemain au chef de brigade commandant le régiment :

« Vous ferez partir votre régiment de ses cantonnements de manière qu'il soit rendu demain [27 février] à minuit sur le Butterberg [Büttenberg], en avant du village de Perle [Pieterlen / Perles]. Il se placera en arrière de l'infanterie que vous trouverez sur cette montagne. Le 10 [28 février] à 2 heures du matin vous le ferez monter à cheval, lorsqu'il recevra l'ordre. »⁸⁹⁴

Ce flou concernant sa position réelle démontre à quel point les communications sont importantes et l'incertitude du chef grande. Aucune mention concernant une action concrète au combat pendant l'invasion ne figure dans la correspondance.

L'historique du régiment se montre plus loquace, signalant qu'au terme d'une marche :

« (...) très pénible par la neige et par le mauvais état des chemins, (...) ses 3 escadrons occupaient près de Bienne, dans l'Erguel [sic!], de mauvais cantonnements où ils eurent beaucoup à souffrir du manque de subsistances et de la difficulté de se loger dans les maisons très disséminées. »⁸⁹⁵

Il semble qu'après la prise de Soleure, le 18^e de cavalerie ait été posté du côté de Büren, avant de se réunir aux troupes avançant vers Berne, le 5 mars au matin. En seconde ligne lors des combats, le régiment bivouaque :

« (...) sur les hauteurs qui dominent la ville au nord-est et occupe à la fois les routes de Soleure et celle de Thunn. »⁸⁹⁶

Le 18^e de cavalerie remonte ensuite vers le nord, occupe la route entre Soleure et Bâle dès le 12 mars, jusqu'à la prise de commandement de l'armée par Schauenburg, après le départ de Brune.

Une cinquantaine de cavaliers du régiment contribuent au rétablissement du calme dans les environs d'Aarau au lendemain de la proclamation de la République helvétique, rentrant dans leurs cantonnements dès le 18 avril. A la fin du mois, le régiment passe sous les ordres du général Lorge dans la brigade de droite, corps de réserve dans les opérations contre les cantons de Suisse centrale. Entre les 29 avril et 5 mai, divers détachements couvrent les routes entre Berne, Soleure et Aarbourg. Il ne participe pas aux combats.

Toujours sous les ordres de Lorge, une partie du 18^e régiment entre en action contre les insurgés du Valais à la mi-mai, aux côtés de quelques hussards du 8^e régiment. Il arrive le 15 mai à Martigny, face aux insurgés. Les rapports ne mentionnent pas la part tenue dans les combats et dans le sac subséquent de la ville de Sion. Les jours suivants, les troupes avancent jusqu'à Brigue, 2 escadrons étant restés en position entre Fribourg, Berne, Soleure et Aarbourg.

C'est dans cette position que, le 18 mai, le régiment a l'ordre de se rendre à l'armée d'Italie.⁸⁹⁷ Les 2 escadrons stationnés dans le Moyen-Pays passent par Morat, Lausanne et Vevey. Ils rejoignent le 3^e escadron revenu à Martigny et franchissent le Grand-Saint-Bernard. L'arrivée est prévue le 2 juin à Milan.⁸⁹⁸ Brune est informé de ce mouvement par Schauenburg.⁸⁹⁹

C.III.3.2 : 14^e régiment de cavalerie

Le 14^e régiment de cavalerie, ci-devant *Royal-Piémont cavalerie*, fait un passage assez bref en Helvétie. Comme le 18^e régiment, le 14^e a servi principalement dans les armées du Rhin, a fait partie de la garnison de Mayence en 1793, toujours à l'armée de Rhin-et-Moselle. Il a été envoyé en Suisse

brigade Nouvion

894 BNUS, MS 0.470/157, 8 ventôse an 6 [26 février 1798], [Schauenburg], *Au citoyen commandant le 18^e de cavalerie*

895 Anonyme, *Historique du 18^e régiment de cavalerie*, SHAT, manuscrit, sans date, p. 173.

896 Ibidem.

897 SHAT, B 2 64, 3 prairial an 6 [22 mai 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie.*

898 BNUS, MS 0.473/501, 10 prairial an 6 [29 mai 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

899 BNUS, MS 0.473/490, 6 prairial an 6 [25 mai 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au général Brune*

suite à la demande d'un membre du Conseil des Cinq-Cents :

« Comme vous êtes à portée de voir le Ministre de la guerre, vous pourriez lui faire la demande relative au corps commandé par votre frère. Il vous l'accorderait sans doute. Dans le moment je reçois une lettre du Ministre qui me met dans le cas de lui demander de l'augmentation de cavalerie. J'en profite pour lui demander le régiment de votre frère. Appuyez ma demande. »⁹⁰⁰

Relayée par le général en chef au Ministre, la demande est formulée habilement et révèle une certaine forme de pragmatisme du général Schauenburg :

« Il devient indispensable, (...) que vous me donniez un renfort de troupes surtout en cavalerie. Dans ce cas je vous prie de m'accorder le 14^e régiment de cavalerie actuellement à Nancy et le 4^e régiment de hussards qui fait partie de l'armée de Mayence. Ce renfort ne peut qu'être avantageux, tant parce que l'on craint beaucoup notre cavalerie en ce pays (...) »⁹⁰¹

La demande doit néanmoins être renouvelée. Schauenburg argue notamment du fait qu'il a dû envoyer des troupes à Genève, ce qui affaiblit son dispositif face à la Suisse centrale. Il souhaite :

« (...) obtenir le remplacement des forces que j'ai dirigées sur Genève, d'après la demande du résident sur place, d'après la vôtre. Vous y verrez les différents motifs sur lesquels j'appuie la demande relative aux 12^{me} et 14^{me} régiments de cavalerie et au 4^{me} régiment d'hussards. Les deux premiers faisant partie de la 4^{me} division militaire et le 3^{me} de l'armée de Mayence, leur réunion à l'armée française en Suisse serait également utile sous le rapport de l'augmentation des forces qui en résulterait et sous celui de diminution des dépenses du trésor public. »⁹⁰²

La seconde demande est suivie d'effet :

« Je me réserve en outre de lui envoyer le 14^e régiment de cavalerie qui est stationné dans les environs de Nancy (...) »⁹⁰³

Dans son rapport, le Ministre porte les effectifs du 14^e régiment à 200 hommes, pouvant arriver à Berne autour du 30 avril. Fort en réalité de 277 hommes, il reçoit le 17 avril l'ordre de partir de Nancy le 23 pour être à Porrentruy le 2 mai. L'ordonnateur est averti de ce mouvement pour assurer la logistique :

« Je vous préviens en outre que le 14^e régiment de cavalerie composé d'environ 270 hommes doit arriver le 13 du mois prochain [2 mai] à Porrentruy pour y attendre également les ordres du général Schauenburg sur sa marche ultérieure. »⁹⁰⁴

Arrivé en Suisse après la réduction de l'insurrection de la Suisse centrale, il en repart presque aussitôt. Selon l'ordre du Ministre de la guerre⁹⁰⁵, ses 200 hommes quittent l'armée en Suisse, en direction de Grenoble, pour celle d'Italie le 7 juin, passant par Versoix, où il est attendu le 11 juin⁹⁰⁶. Il n'a participé à aucune action de combat au cours de son bref séjour et n'a laissé aucune autre trace dans la correspondance.

900 BNUS, MS 0.483/87, 11 germinal an 6 [31 mars 1798], *Au quartier général à Berne, Le général en chef de l'armée en Helvétie, Au citoyen Merlin, Membre du Conseil des Cinq-Cents au Corps Législatif*

901 BNUS, MS 0.471/317 – SHAT, B 2 64, 12 germinal an 6 [1^{er} avril 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

902 BNUS, MS 0.472/351 – MS 0.481/87 – SHAT, B 2 64, 21 germinal an 6 [10 avril 1798], *Berne, [Schauenburg], Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*. Référence faite à BNUS, MS 0.472/354 – MS 0.481/88 – SHAT, B 2 64, 21 germinal an 6 [10 avril 1798], *Berne, [Schauenburg], Au Directoire exécutif*

903 SHAT, B 2 64, 26 germinal an 6 [15 avril 1798], *Paris, Rapport au Directoire exécutif, fait par le Ministre de la guerre*

904 SHAT, B 2 64, 27 germinal an 6 [16 avril 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au commissaire ordonnateur Rouhière près l'armée française en Suisse, à Berne et SHAT, B 2 64, 27 germinal an 6 [16 avril 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg commandant en chef les troupes françaises en Helvétie, à Berne*

905 SHAT, B 2 64, 8 prairial an 6 [27 mai 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg commandant l'armée française en Helvétie*

906 BNUS, MS 0.473/526 – SHAT, B 2 64, 14 prairial an 6 [2 juin 1798], *Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

C.III.3.3 : 3^e régiment de cavalerie

Le 3^e régiment de cavalerie, ci-devant *Commissaire-général cavalerie*, fait aussi un passage plutôt bref en Helvétie. Il arrive le 16 mai pour prendre la relève du 18^e qui part le lendemain pour l'armée d'Italie. Comme les 2 autres régiments engagés en Suisse, le 3^e est également resté actif sur les fronts du nord et de l'est de la France. Il a participé à la bataille de Valmy en 1792.

Première préoccupation pour ce régiment, dès son arrivée, c'est la perception des fonds :

« (...) extraordinaires qui ont été accordés aux autres pour les remontes. Cependant, ce corps a dans son dépôt un grand nombre d'hommes prêts à monter et une quantité assez considérable de selles, brides &^{ra}. Je vous prie de mettre à la disposition du conseil d'administration une somme de trente mille livres qu'il emploiera à l'achat des chevaux dont il rendra compte. P.S. Je vous prie de m'adresser votre ordonnance afin que je la transmette au chef de ce rég^t qui la fera quittance par le conseil d'administration. »⁹⁰⁷

Ces fonds devraient permettre l'acquisition de 60 à 80 chevaux à acheter en Suisse pour ne pas peser trop sur les réserves équestres de la France. Dans son rapport au Directoire, le Ministre de la guerre annonce un effectif de 232 hommes pour ce régiment.⁹⁰⁸

Si le régiment arrive après les combats, il ne passe pas inaperçu pour autant. C'est son chef de brigade qui est chargé de remettre les documents élaborés par Rapinat pour son "coup d'Etat" (cf. chap. D.II.3.1.1 infra) à leurs destinataires et à assurer l'installation des nouveaux Directeurs :

« Vous trouverez ci-inclus, (...) deux arrêtés du Commissaire du gouvernement portant nomination des citoyens Ochs et Dolder, représentants du peuple, aux deux places vacantes dans le Directoire helvétique par les démissions des citoyens Bay et Pfiffer ainsi que deux lettres adressées à ces citoyens. Vous leur remettrez ces différentes pièces. Vous verrez au bas des arrêtés que vous êtes chargé de l'installation des nouveaux Directeurs. Vous les accompagnerez en conséquence au Directoire, ~~vous~~ les présenterez aux trois membres restants et vous vous ferez délivrer un procès-verbal de l'installation des citoyens Ochs et Dolder. Vous mettrez dans cette opération autant d'éclat et de dignité qu'il vous sera possible. Vous vous ferez accompagner de tous les officiers qui se trouvent dans la place et ferez fournir une escorte d'honneur aux nouveaux Directeurs. Vous m'enverrez la copie du procès-verbal de leur installation. »⁹⁰⁹

C'est à son allure que la cavalerie doit l'honneur de marquer les solennités républicaines. Une belle allure mérite d'être soutenue, c'est donc sans problèmes que le chef de brigade obtient les effets qu'il demande. De plus, il a l'autorisation de se défaire des chevaux qui ne sont plus aptes au service :

« Je ne vois aucune difficulté à ce que vous procédiez à la vente des chevaux infirmes et hors d'état de servir. Vous aurez soin cependant qu'elle se fasse avec régularité. Vous en ferez part au Ministre de la guerre, en lui demandant ses ordres pour l'emploi des fonds qui proviendront de cette vente. Vous m'en informerez également. »⁹¹⁰

En cas de manque en Suisse, le régiment peut faire venir de Lunéville les effets de harnachement dont il peut avoir besoin.⁹¹¹

907 BNUS, MS 0.473/517, 13 prairial an 6 [1^{er} juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Rapinat, Commissaire du gouvernement près l'armée*. Un montant identique de 30'000 livres figure aussi dans la comptabilité pour le 18^e régiment de cavalerie, le 14^e n'apparaît pas et n'a donc pas reçu ces fonds extraordinaires.

908 ANP, AFIII 149/701/1, 1 messidor an 6 [19 juin 1798], Paris, *Tableau des forces de la République française*

909 BNUS, MS 0.474/616, 2 messidor an 6 [20 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Meunier, chef de brigade du 3^e régiment de cavalerie, commandant à Arrau*

910 BNUS, MS 0.474/700, 21 messidor an 6 [9 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Meunier, chef de brigade du 3^e régiment de cavalerie, à Arrau*

911 BNUS, MS 0.475/768, 2 thermidor an 6 [20 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Meunier, chef de brigade du 3^e régiment de cavalerie, à Arrau*

Le républicanisme des hommes du régiment apparaît lorsque l'un des cavaliers se voit remettre des libelles anti-français et qu'il transmet immédiatement cette information à ses supérieurs :

« *Ce qui m'étonne le plus, c'est que l'on me marque que les six exemplaires de cette adresse ont été remis à un cavalier du 3^e régiment par un secrétaire du C^{en} Stapfer, Ministre de l'intérieur.* »⁹¹²

Le général en chef félicite expressément le chef de brigade :

« *Je ne puis qu'applaudir au zèle qui vous a porté à me donner connaissance de ce fait. Si je ne connaissais les sentiments qui vous ont inspiré, je vous engagerais à le continuer, mais cette recommandation serait superflue.* »⁹¹³

Le chef de brigade gère son personnel officier de manière très rigoureuse, au point que, si l'un d'eux ne lui convient pas, pour des raisons que la correspondance n'indique pas, qui peut donc tenir soit au manque de motivation, soit à l'inaptitude du concerné, il cherche à s'en débarrasser. Ce n'est pas facile, car il doit se conformer au respect des règlements :

« *Cet officier ne peut nullement être compris dans le nombre de ceux dont le Ministre ordonne la rétrogradation par sa lettre du 2 messidor [20 juin], puisque deux lettres ministérielles l'attachent à la suite du 3^e R^{ég}t de cavalerie. Il n'est pas en mon pouvoir d'annuler cette nomination et les motifs particuliers qui vous le font désirer ne peuvent que vous engager à l'égard de cet officier à beaucoup de surveillance.* »⁹¹⁴

Fin messidor, le 3^e régiment fait partie des corps dont le Directoire autorise l'envoi en Italie.⁹¹⁵ Les généraux en chef en Italie et en Suisse sont avertis de cette décision une décade plus tard.⁹¹⁶ Il est remplacé par le 12^e de chasseurs à cheval qui arrive le 5 août, ce qui permet de donner l'ordre de départ le jour même :

« *En conséquence, le 3^e régiment de cavalerie quittera ses cantonnements le 21 dudit [8 août] et arrivera à Milan le 12 fructidor [29 août].* »⁹¹⁷

Sans avoir participé à aucune action de combat, le bref passage de ce régiment n'a pas passé inaperçu dans la région d'Aarau où il a principalement été posté, pour des raisons fort honorables au demeurant.

C.III.4 : les dragons

Ces troupes sont d'un type qu'on peut qualifier d'hybride : ils se déplacent à cheval mais combattent à pied. Elles ont été mises sur pied et organisées en France dès la seconde moitié du XVII^e siècle. On les y reconnaît grâce à leur casque « à la romaine » et à la couleur verte de leur uniforme. Avec le temps, notamment lors des guerres de la Révolution, les dragons combattent de moins en moins à pied et préfèrent mener la charge à cheval, mode de combat qui devient exclusif sous la période napoléonienne. Leur armement est constitué d'un sabre à lame droite, d'un fusil de dragon et d'un pistolet. Les diverses réorganisations de 1788, 1791 et 1793 modifient les effectifs sans changer fonda-

912 BNUS, MS 0.474/706, 22 messidor an 6 [10 juillet 1798], [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

913 BNUS, MS 0.474/708, 22 messidor an 6 [10 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Meunier, chef de brigade du 3^e régiment de cavalerie*

914 BNUS, MS 0.475/750, 29 messidor an 6 [17 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Meunier, chef de brigade du 3^e régiment de cavalerie*

915 ANP, AFIII 149/701/48, 25 messidor an 6 [13 juillet 1798], *Paris, Tableau des différents corps de troupe désignés pour se rendre sur le Rhin et en Italie*

916 SHAT, B 13 201, 5 thermidor an 6 [23 juillet 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement* et SHAT, B 2 65, 5 thermidor an 6 [23 juillet 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général en chef de l'armée d'Italie* et SHAT, B 2 65, 5 thermidor an 6 [23 juillet 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie*

917 BNUS, MS 0.475/848 – SHAT, B 2 65, 19 thermidor an 6 [6 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Ministre de la guerre*

mentalement les missions. Les chasseurs à cheval de ces régiments en sont détachés en 1788⁹¹⁸ pour former les régiments de chasseurs à cheval nouvellement créés (cf. chap. C.III.2 supra). Le nombre de régiments reste identique mais le nombre d'escadrons de chacun est réduit de 4 à 3.

L'état-major du régiment a la même composition que les autres régiments montés, soit 18 personnes, 10 officiers supérieurs, 2 sous-officiers, tous "montés". Le chirurgien-major et l'aumônier, ainsi que les 4 artisans sont à pied. Chaque escadron⁹¹⁹, comme les autres troupes montées, comprend 2 compagnies à 4 escouades. Chaque compagnie compte 4 officiers, 7 sous-officiers, 65 dragons, 4 appointés et 1 trompette. 75 de ces hommes sont montés, 2 sont à pied, notamment le maréchal ferrant. Un enfant de troupe est également admis par compagnie. Compte tenu de tous ces hommes, chaque escadron est fort de 163 hommes et le régiment de 507 dont 489 montés et, potentiellement, 6 enfants de troupe. A ces effectifs de temps de paix, le temps de guerre peut ajouter 13 dragons par compagnie. Ces 78 hommes forment un dépôt auxiliaire. En temps de guerre⁹²⁰, sur la base des 3 escadrons en 1788, le régiment devrait compter 592 individus, dont 570 montés.

Le règlement du 21 février 1793⁹²¹ porte à nouveau le nombre d'escadrons à 4, d'un effectif de 170 hommes, ce qui porte un régiment, sur le pied de paix, à 698 hommes, dragons et cadres :

« *Mal commandés, mal équipés, manquant de chevaux de remonte, leurs effectifs furent souvent bien en deçà du complet et la Révolution fit un gros travail de réorganisation, d'instruction, de formation, de création de nouvelles unités. Au fil des années, cette cavalerie de ligne devint une arme redoutable.* »⁹²².

Cela semble se vérifier en Suisse en 1798.

D'après le tableau des forces de la République française de juin 1798⁹²³, les dragons sont portés à 10'664 hommes pour 20 régiments, soit une moyenne de 533 hommes par régiment. Les 11^e et 13^e régiments, qui se trouvent sur ce tableau incorporés à l'armée de Mayence, qui, par la suite viendront en Suisse, annoncent des effectifs de 491, respectivement 536 hommes, plus proche de la moyenne générale que pour les autres troupes montées. Ces effectifs demeurent en-dessous (environ 20 %) de l'effectif théorique.

La force d'invasion puis d'occupation française en Suisse en 1798 comprend 4 régiments différents : 1 au début de l'invasion elle-même, 3 dès la mi-septembre dont un juste de passage pour 2 mois à peine, les 2 autres s'installant pour passer en fin d'année sous les commandement de Masséna. Aucun de ces régiments ne combat réellement en Suisse en 1798, leur étude sera donc aussi succincte que pour la cavalerie lourde. Au cours de l'année, 4 autres régiments de dragons traversent la Suisse, d'Allemagne en Italie. Ce sont ainsi 40 % des dragons qui ont passé par le pays en 1798.

C.III.4.1 : 17^e régiment de dragons

Le 17^e régiment de dragons a été formé à partir du régiment ci-devant *Schomberg-dragons*. Entre 1784 et 1791, ce régiment est commandé par Charles-Louis d'Erlach-Jegenstorf⁹²⁴, celui-là même qui est à la tête de l'armée bernoise en février-mars 1798. Dès le début de la guerre contre la 1^{ère}

918 Ordonnance du roi Portant Règlement sur la formation & la solde des Régimens de Dragons, du 17 mars 1788, Paris, Imprimerie royale, 1788, art. 1.

919 Ibidem, art 9.

920 Ibidem, art. 12.

921 Décret de la Convention nationale du 21 février 1793, l'an II de la République française, Relatif à l'organisation de l'armée, & aux pensions de retraite & traitement de tout Militaire, de quelque grade qu'il soit. Grenoble, Imprimerie d'Allier, 1793, Titre II, art 1^{er}.

922 <https://revolutionsehri.wordpress.com/dragons/>, 11.09.2021

923 ANP, AFIII 149/701/1, 1 messidor an 6 [19 juin 1798], Paris, Tableau des forces de la République française

924 Charles-Louis d'Erlach-Jegenstorf, * le 10 novembre 1746 à Berne, † le 5 mars 1798 près de Wichtrach (BE), assassiné.

coalition, le régiment intervient dans les armées de la Moselle, notamment à Valmy en 1792, des armées de l'Ouest, de Rhin-et-Moselle. Il n'est pas intervenu en Vendée. Comme de nombreuses demi-brigades engagées en Suisse, il se distingue en avril 1797 près de Kehl. Le régiment est commandé par le chef de brigade Joseph-Nicolas Saint-Dizier⁹²⁵, qui est noté ainsi :

« *A passé par tous les grades, plein de zèle de bravoure et de modestie, connaît les manœuvres et très bien le détail d'un corps, bon pour être employé dans un Etat-major et devenir bon officier-général.* »⁹²⁶

Toute la carrière de cet officier a passé par ce seul et unique régiment et il a donc été un des sous-officiers sous les ordres d'Erlach.

Le régiment apparaît pour la première fois dans le document annonçant la formation de la division de l'Erguël. Il y figure avec une force supposée de 417 hommes, devant quitter Huningue le 5 février pour se rendre sans délai à Delémont mais :

« (...) *ce régiment laisse un escadron à Huningue pour la correspondance.* »⁹²⁷

Il est détaché de la première division de l'armée du Rhin⁹²⁸ avec ses 407 chevaux et doit se trouver à Delémont 2 jours plus tard. Il n'est pas possible de déterminer si cet effectif correspond à 3 ou 4 escadrons. Dans la première hypothèse, le total du régiment pourrait être estimé à environ 540 hommes, ce qui semble proche de la moyenne générale de ce type de cavalerie (cf. supra).

Un cafouillage administratif à Paris envoie le 17^e de dragons à Caen au moment où ce régiment, détaché de l'armée du Rhin, doit se rendre sur les frontières de la Suisse. Cette anomalie est signalée par Schauenburg au Ministre (cf. chap. D.II.1.1 infra). Dans l'immédiat, il suspend l'ordre de départ pour la Normandie et l'intègre dans ses ordres de mouvement. Il en informe ses subordonnés :

« *Vous voudrez bien donner ordre aussi à un escadron du 17^e de dragons de suivre la même destination [Delémont] le plus tôt possible.* »⁹²⁹

Le régiment appartient à la brigade de gauche. Un escadron, qui a pour mission de protéger l'artillerie, doit avancer pour se rendre à Bienne où il doit arriver le 9 février.⁹³⁰ Un autre escadron est posté à Laufon pour empêcher une éventuelle sortie des troupes suisses par les défilés de Montsevelier et Mervelier.⁹³¹

Les troupes restées dans le Haut-Rhin sont même appelées à venir rejoindre le reste du régiment :

« *Le commandant des compagnies du 17^e de dragons resté à Molsheim et environs rassemblera de suite tout son monde dispersé en ordonnance et se rendra ici où il recevra de nouveaux ordres.* »⁹³²

Schaenburg évite de mettre le 17^e de dragons en première ligne et veut le faire remplacer par le 7^e

925 Joseph Nicolas Saint-Dizier, * le 20 novembre 1755 à Saint-Die (Vosges), † le 11 octobre 1805 à Haslach-Jungingen (Bavière), au combat. Chef de brigade le 13 juin 1794 du 17^e régiment de dragons.

926 ANP, AF II/211, *Troupes à cheval, chefs de brigade en fructidor an II*, cité par Desbrière, Edouard et Sautai, Maurice, *La cavalerie pendant la Révolution, La fin de la Convention (du 19 jui 1794 au 27 octobre 1795)*, Paris, Berger-Levrault, 1908, p. 244.

927 SHAT, B 2 338/31, pluviôse an 6 [février 1798], *Armée du Rhin, le général de brigade Duvignan, sous-chef de l'état-major général, Formation du corps détaché de celle du Rhin se rendant à Delémont sous les ordres du général de division Schauenbourg* [sic!]

928 BNUS, MS 0.483/19, 12-13 pluviôse an 6 [31 janvier -1^{er} février 1798], *général Duvignan, aux troupes aux ordres du général Schauenbourg, Copie des ordres et lettres écrits par le général Duvignan, sous-chef de l'état-major général les 12 et 13 pluviôse relatives aux mouvements des troupes aux ordres du général Schauenbourg*

929 BNUS, MS 0.470/11, 18 pluviôse an 6 [6 février 1798], *Bâle, [Schaenburg], Au général Girard-dit-Vieux et en son absence à l'officier qu'il a laissé pour le remplacer* et BNUS, MS 0.470/12, 18 pluviôse an 6 [6 février 1798], *Bâle, [Schaenburg], Au général Nouvion*

930 BNUS, MS 0.470/17, 19 pluviôse an 6 [7 février 1798], [Schaenburg], *Au général Nouvion*

931 BNUS, MS 0.470/23, 19 pluviôse an 6 [7 février 1798], *Delémont, [Schaenburg], Au général Nouvion*

932 BNUS, MS 0.470/47, 21 pluviôse an 6 [9 février 1798], *Delémont, [Schaenburg], Au citoyen commandant le compagnie du 17^e de dragons, à Molsheim*

de hussards à Bienne :

« Vous garderez les 150 hommes de ce corps [17^e dragons] qui sont à Bassecourt, mais je vous préviens que les dragons qui sont aux environs de Bienne n'en partiront que lorsqu'ils auront été relevés par le 7^e de hussards. Vous placerez ce corps entre Bâle et Moutier. (...) S'il vous est possible de faire appuyer le 17^e de dragons plus à droite, pour se porter promptement par la communication de Bellelay (...). »⁹³³

Le 18 février, le régiment est toujours intégré à la brigade de gauche de la division de l'Erguël, fort de 360 hommes et 352 chevaux, dont 30 d'officier⁹³⁴, effectif qui semble bien correspondre à la part du régiment directement disponible pour Schauenburg, compte tenu de l'escadron laissé à Hunningue. Le mouvement des dragons présents à Bienne vers Delémont peut finalement être ordonné une semaine plus tard. Ils passent ainsi sous les ordres du général Nouvion. Le général Girard-dit-Vieux est invité à :

« (...) vouloir bien donner l'ordre de suite à la portion du 17^e régiment de dragons, cantonné à Perles, Montmenil et Bienne de partir demain quatre du courant [22 février] de ses cantonnements, pour se rendre à Evillard et Orvin et de là être dirigés sur Delémont (...) »⁹³⁵

Le régiment doit tourner bride 3 jours plus tard. Son nouvel emplacement est indiqué par Schauenburg au commandant de la brigade, Nouvion :

« Au reçu de la présente vous donnerez ordre au 17^e de dragons de partir de ses cantonnements de manière à être rendus le 8 au soir [26 février] à la Reuchenette. Il emportera les vivres et fourrages pour les 8 et 9. »⁹³⁶

Cet ordre est suivi d'un ordre plus précis au chef de brigade pour la suite du mouvement :

« Vous ferez partir votre régiment de ses cantonnements de manière qu'il soit rendu demain [28 février] à minuit sur le Butterberg [Büttenberg] en avant du village de Perles. Il se placera en arrière de l'infanterie que vous trouverez sur cette montagne. Le 10 à 2 heures du matin vous le ferez monter à cheval pour le porter à la gauche du village de Mont Menil [Meinisberg] où il devra rester toujours prêt à monter à cheval lorsqu'il en recevra l'ordre. »⁹³⁷

La volonté du commandant des opérations est donc bien d'engager les dragons, aux côtés des hussards du 7^e régiment et des cavaliers du 18^e lors de son attaque contre Soleure. Sous réserve des détachements chargés des communications, toutes les troupes montées dont il dispose sont ainsi postées en première ligne.

C'est dans cette position très avancée et prêt à intervenir, que le chef de brigade reçoit une nouvelle fois l'ordre de tourner bride et de partir :

« (...) de vos cantonnements de Bienne pour vous rendre en passant Bellelay, et arriver le 13 [3 mars] à Bèfort. Vous suivrez ensuite la route qui vous est tracée. J'instruis le Ministre du retard apporté dans votre marche. »⁹³⁸

Ce départ abrupt, à la veille de l'invasion, a donné lieu à une interprétation curieuse du chercheur qui publia en 1866 le *Bulletin historique de la campagne d'Helvétie*.⁹³⁹ Schauenburg y écrit :

« Le 17^e de dragons part ce jour pour l'Angleterre. »⁹⁴⁰

Ce mouvement de repli serait attribué à une sorte de caractère chevaleresque qui aurait encore été

933 BNUS, MS 0.470/69, 25 pluviôse an 6 [13 février 1798], Bienne, [Schauenburg], *Au général Nouvion*

934 SHAT, B 2 338/32, 30 pluviôse an 6 [18 février 1798], *Corps d'armée dans l'Erguel, Corps de troupes commandé par le général Schauenburg, Force active à l'époque du 30 pluviôse 6^e année*

935 BNUS, MS 0.482/23, 3 ventôse an 6 [21 février 1798], Bienne, [Schauenburg], *Au général Girard-dit-Vieux*

936 BNUS, MS 0.470/145 – MS 0.481/19, 6/7 ventôse an 6 [24/25 février 1798], [Schauenburg], *Au général de brigade Nouvion*

937 BNUS, MS 0.470/156 – MS 0.481/29, 9 ventôse an 6 [27 février 1798], [Schauenburg], *Au chef du 17^{ème} régiment de dragons*

938 BNUS, MS 0.470/175, 10 ventôse an 6 [28 février 1798], [Schauenburg], *Au chef du 17^{ème} régiment de dragons*

939 BNUS, MS 0.479 et 0.480 - SHAT, MR 359 - « Archiv », Vol. 15, p 322-366

940 « Archiv », op.cit, p. 330.

l'apanage de cette troupe. Dans une note de commentaire, basée sur un témoignage recueilli par Thellung de Courtelary, cet analyste affirme que le régiment aurait été renvoyé, car la troupe se serait montrée opposée à l'entrée en Suisse et en particulier à la perspective de devoir livrer combat contre son ci-devant commandant d'Erlach.⁹⁴¹

Force est de constater que cette interprétation, pour romanesque qu'elle soit, est loin de la réalité. Les archives administratives ont démontré que le mouvement vers l'armée d'Angleterre est planifié depuis Paris, et depuis longtemps (cf. chap. D.II.1.1 infra). Il n'intervient à la veille de l'invasion qu'en raison de la désobéissance ou, au moins, de l'obstruction suspensive du mouvement par le général Schauenburg.

L'ordre formel de se diriger vers Caen vient du Ministre, il est clair et son exécution n'est pas susceptible d'être retardée, même si le commandant des forces devant attaquer Soleure a prévu d'engager le régiment dans les combats. Dans la documentation consultée, aucune pièce d'archives ne permet de mettre en évidence une demande qui aurait été faite par le régiment au Ministre pour éviter de se rendre en Suisse. Il semble aussi douteux que le nombre de vétérans du régiment *Schomberg* soit encore suffisant en 1798 pour pousser à un tel mouvement de repli. Sur la base des analyses de la part de militaires enrôlés avant 1791 dans la très grande majorité des corps étudiés, leur proportion est minime, de l'ordre de 5 à 8 %. Ce n'est que dans le corps des officiers qu'on trouve encore fréquemment une forte proportion de ci-devant soldats et sous-officiers d'Ancien Régime.

C'est ainsi, sans avoir combattu, et sans même avoir mis le pied sur le territoire helvétique, que le 17^e de dragons quitte la division de l'Erguël le 2 mars, au moment où les autres troupes marchent sur Soleure. Le Ministre est informé du mouvement ordonné par un commissaire des guerres, le général étant occupé à mener la campagne contre Soleure :

*« Conformément à vos ordres relatés dans votre lettre du 5 du courant [23 février], que je viens de recevoir, le 17^e régiment de dragons part aujourd'hui pour l'armée d'Angleterre. Le général Schauenburg lui a transmis vos ordres en conséquence. Ce corps suivra la route que vous lui avez indiquée. »*⁹⁴²

Cette réduction des troupes, qui lui avait pourtant été imposée, fonde Schauenburg à en demander fermement le remplacement car il est indispensable :

*« (...) que vous me donniez un renfort de troupes, surtout en cavalerie. Dans ce cas je vous prie de m'accorder le 14^e régiment de cavalerie actuellement à Nancy (...) »*⁹⁴³

C'est le 14^e de cavalerie, seul, qui sera attribué à l'armée d'Helvétie (cf. chap. C.III.3.2 supra)

Le séjour du régiment dans les vallées jurassiennes ne s'est pas passé sans anicroche, puisque le chef de la 89^e de ligne apprend au général la conduite :

*« (...) peu délicate de quelques dragons du 17^e régiment qui ont donné des bons non signés à un maréchal de ville. Prévenez ce citoyen que je viens d'en ordonner la retenue sur la solde de ce régiment et qu'il se présente demain chez l'ordonnateur pour recevoir l'ordonnance du montant qui lui sera payée de suite. S'il éprouvait des difficultés, qu'il vienne me trouver. »*⁹⁴⁴

L'affaire, dénoncée par la voie interne de l'armée, est réglée séance tenante, en principe sans sanction disciplinaire contre les dragons mais à satisfaction de la victime. Cette tentative de prévarication a eu lieu sur ce qui, en 1798, est le sol national français.

941 « In diesen wenigen Worten liegt ein schönes, ein herrliches Zeugniß für den französischen Charakter, wie nämlich damals er war. Karl Ludwig von Erlach, der bernische Feldherr, am französischen Hofe wohl bekannt, wo dessen Zierde, des Kaisers Franz Schwester, ihre Hand ihm nicht versagt hätte, war Oberst des 17. Dragoner-Regimentes gewesen, der frühern Ulanen des Marschalls von Sachsen. Wie das Regiment in die Schweiz einrücken sollte, äusserte in demselben der Unwille über den ungerechten Krieg, die Achtung für den gewesenen Obersten sich so laut, dass man für gerathen hielt, dasselbe zurückzusenden. »

942 SHAT, B 2 63, 10 ventôse an 6 [28 février 1798], *Armée d'Erguel, au quartier général à Perles, Henry Perroud, commissaire ordonnateur de l'armée, Au Ministre de la guerre*

943 BNUS, MS 0.471/317 – SHAT, B 2 64, 12 germinal an 6 [1^{er} avril 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

944 BNUS, MS 0.470.124, 6 ventôse an 6 [24 février 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Ruby, chef de la 89^e*

C.III.4.2 : 9^e régiment de dragons

Le ci-devant régiment de *Lorraine dragons*, devient le 9^e de dragons après la proclamation de la République. Dans les années 1792-1797, l'essentiel du régiment se trouve, soit dans l'armée d'Italie, soit dans celle des Alpes, voire en partie dans l'une et dans l'autre. C'est une des rares troupes qui sera sous les ordres de Schauenburg à avoir un tel parcours. Seul un détachement du corps participe aux combats en Vendée, en 1794. Début janvier 1798, il rentre en France depuis l'Italie, 3 escadrons cantonnant à Lyon (6 février), puis à Caen (9 mars), où le régiment est incorporé à l'armée dite d'Angleterre.⁹⁴⁵ Le régiment doit quitter Rennes le 25 juillet en direction de Strasbourg où il doit arriver le 27 août.⁹⁴⁶

Le 14 août, le général Schauenburg demande urgemment un renfort de troupes, parmi lesquelles des troupes légères, sans en préciser la nature⁹⁴⁷, laissant l'initiative au Ministre. Ce dernier y répond : le 9^e de dragons est envoyé à l'armée d'Helvétie depuis le Haut-Rhin. Fort de ses 300 chevaux, il est annoncé comme arrivé le 3 septembre en compagnie de 2 demi-brigades :

« *La faiblesse de ces corps, m'oblige de vous prier instamment de donner les ordres nécessaires pour le départ pour la Suisse d'une demi-brigade et d'un régiment de cavalerie, augmentation nécessaire dans ce moment pour faire face aux Autrichiens, réduire les rebelles armés et comprimer partout les mécontents.* »⁹⁴⁸

Il y a eu des incidents lors de la traversée de la France. Ils sont suffisamment sérieux pour que le Ministre demande au général en chef en Helvétie de s'assurer de la sanction du délit. Ce dernier adresse au chef de brigade :

« (...) *deux pièces relatives à un vol commis à Chartres par deux individus attachés au commandant en second du 9^e régiment de dragons. Le Ministre de la guerre, (...) m'invite à prendre les mesures convenables pour que les deux individus de ce délit soient arrêtés et jugés conformément aux lois.* »⁹⁴⁹

Des vols se commettent sur le passage des troupes, peu importe où elles se trouvent. Les procès-verbaux d'audience du Conseil de guerre ne permettent pas d'identifier la sanction. A-t-il été jugé par la justice disciplinaire du corps ? Par celle d'un Conseil de guerre de l'intérieur ? Aucune pièce de la correspondance ne permet de le savoir. Dans les archives liées au passage en Suisse, il n'y a pas moins de 4 militaires du 9^e de dragons déférés dans le trimestre d'automne devant le premier Conseil de guerre de l'armée en Helvétie, ce qui en fait le régiment de dragons au plus grand nombre de prévenus.

Une interprétation hâtive pourrait conclure à de mauvaises habitudes acquises dans les campagnes en Italie. Ce serait aller trop vite en besogne, puisque les 4 prévenus, 3 du 4^e escadron et 1 du 2^e, sont tous accusés d'insubordination, certains avec circonstances aggravantes, donc de délits spécifiquement militaires. Il n'est question ni de vol ni d'autres délits contre des civils. Les jugements sont de 2 fois 2 ans de prison, 1 acquittement et 1 condamnation à 1 mois de prison par discipline correctionnelle.

Le régiment est d'abord envoyé à Olten où il arrive le 5 septembre. De là il passe à Murgental (BE)

945 D'après MARTINET, M., *Historique du 9^e régiment de dragons*, Paris, Ed. Artistiques militaires de Henry Thomas Hamel, 1888, p. 61 - 73

946 ANP, AFIII, 149/701/48, 26 messidor an 6 [14 juillet 1798], *Tableau des différents corps de troupes désignés pour se rendre sur le Rhin et en Italie, Approuvé par le Directoire exécutif le 25 messidor an 6, signé Merlin, Barras, Treillard, pour copie conforme, le Ministre de la guerre*

947 BNUS, MS 0.475/880 – SHAT, B 2 65, 27 thermidor an 6 [14 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République française*

948 BNUS, MS 0.476/1002 – SHAT, B 2 66, 17 fructidor an 6 [3 septembre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire et au Ministre de la République française*

949 BNUS, MS 0.476/1115, 5^e jour complémentaire an 6 [21 septembre 1798], [Schauenburg], *Au commandant du 9^e de dragons*

où il arrive le 6 septembre.⁹⁵⁰ 2 escadrons en sont détachés aux ordres de l'adjudant-général Lauer, commandant de l'avant-garde. Ils doivent se trouver le 7 septembre à Baden, le lendemain à Zurich, le 9 à Winterthur.⁹⁵¹

Leur engagement direct contre les révoltés de Stans, opération en cours lors de ces journées, n'est pas prévue. Leur mission fait partie de l'opération de large enveloppement, prévue en cas d'extension de la rébellion comme l'explique le général dans son rapport qu'il a donné à :

« (...) l'adj^t g^{al} Lauer, qui à la nouvelle de l'insurrection du Säntis s'était rendu à Vintherthur avec la 57^e demi-brigade, 1 bataillon de la 109^e, 1 section d'artillerie légère et 2 escadrons du 9^e de dragons, d'en partir sur le champ avec ces forces et de se porter par une marche forcée sur Ensiden, afin d'être arrivé à Schvitz le 26 [12 septembre] au plus tard. »⁹⁵²

Les opérations en Suisse orientale et centrale achevées, le 9^e de dragons est redirigé vers l'ouest où il passe sous les ordres du général Lorge, commandant de la réserve, dans la position qu'il occupe depuis le Fricktal à Fribourg, en passant par Soleure et Berne.⁹⁵³ Il cantonne à Berne, fort de ses 358 chevaux, le 22 septembre. Il est en manque de pièces d'habillement, puisqu'il y est rhabillé et rechaussé en entier. Il est accordé :

« (...) au 9^e régiment de dragons 330 paires de souliers, 150 paires de bottes, 200 chemises et 330 paires de bas. Je pourvoirai aux autres besoins de ce corps (...) autant que nos ressources nous le permettront. »⁹⁵⁴

Intégré à la 2^e division de l'armée en Suisse, le 9^e occupe en octobre les villes de Soleure, Berne, Thoun et Fribourg⁹⁵⁵, probablement avec un escadron par localité. Le régiment se languit de retourner en Italie :

« Vous me témoignez que vous voudriez que votre corps soit destiné à passer en Italie par échange d'un de ceux qui viennent de l'armée de Mayence. L'ordre que vous avez dû recevoir remplit vos vœux et je suis fort aise que les circonstances vous soient favorables. »⁹⁵⁶

Le corps de remplacement sera le 13^e de dragons (cf. infra), initialement destiné à l'Italie, mais échangé par Schauenburg contre le 9^e. Il quitte la Suisse, sans y avoir combattu, pour retourner en Italie. Son arrivée à Milan est prévue le 17 novembre.⁹⁵⁷ Les conditions hivernales l'obligent à renoncer au passage par le Grand-Saint-Bernard. Il modifie son parcours en passant par Genève puis le Mont-Cenis⁹⁵⁸, ce qui rallonge d'autant son voyage.

950 SHAT, B 2 66, 18 fructidor an 6 [4 septembre 1798], *Au quartier général à Berne, Rouhière, commissaire ordonnateur en chef, Au Ministre de la guerre*

951 BNUS, MS 0.476/1016, 18 fructidor an 6 [4 septembre 1798], [Schauenburg], *A l'adjudant-général Lauer*

952 ANP, AFIII, 149/702/11 – BNUS, MS 0.476/1057 – SHAT, B 2 65, 28 fructidor an 6 [14 septembre 1798], *Lucerne, [Schauenburg], Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre*

953 BNUS, MS 0.476/1066, 27 fructidor an 6 [13 septembre 1798], *Répartition des troupes faite par le général en chef à l'époque du 27 fructidor an six de la République*

954 BNUS, MS 0.476/1131, 3 vendémiaire an 7 [24 septembre 1798], *Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Lorge, général de brigade, à Soleure*

955 SHAT, B 2 339/42, 4 brumaire an 7 [25 octobre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif, Armée française en Helvétie, Tableau par divisions de l'armée française en Helvétie à l'époque du 4 brumaire an sept*

956 BNUS, MS 0.477/1335, 3 brumaire an 7 [24 octobre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Sébastiani, chef d'escadron du 9^e régiment de dragons*

957 BNUS, MS 0.477/1376, 9 brumaire an 7 [30 octobre 1798], *Zurich, [Schauenburg], Au général Brune comd^e en chef l'armée d'Italie* et BNUS, MS 0.477/1377, 9 brumaire an 7 [30 octobre 1798], *Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

958 BNUS, MS 0.477/1539, 30 brumaire an 7 [20 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

C.III.4.3 : 11^e régiment de dragons

Le 11^e régiment de dragons vient du régiment ci-devant *Angoulême dragons*. L'essentiel des campagnes menées par ce régiment, après le début de la Révolution, ont eu lieu dans les armées du Nord et du Rhin. Commandé par le chef de brigade Debelle⁹⁵⁹, fort de 500 hommes, il est retiré de l'armée d'Angleterre début mai 1798 pour être dirigé vers l'armée de Mayence. Il doit quitter Caen le 5 mai pour être rendu à Belfort le 31 mai.⁹⁶⁰ Il doit y remplacer un autre régiment de dragons qui a l'ordre de traverser la Suisse pour se rendre en Italie. Son dépôt, fort de 151 hommes, est déplacé de Metz à Mirecourt entre les 19 et 22 mai, « *pour se rapprocher de son corps* ». Comme pour les 9^e et 13^e régiments, ce déplacement doit permettre, en cas de besoin, de servir de renfort pour les armées en Helvétie et en Italie. Schauenburg en est informé :

« *Je vous prévient au surplus que (...) les 11^e, 12^e et 13^e régiments de dragons, ainsi que le 12^e de chasseurs, sont en ce moment en marche pour se porter sur le Haut-Rhin où ils doivent arriver successivement à compter du 10 du mois prochain [29 mai]. Ce corps d'armée, (...) doit demeurer stationné dans le département du Haut-Rhin (...) pour seconder et appuyer au besoin vos opérations ultérieures.* »⁹⁶¹

Suite à la demande expresse de début septembre et à l'envoi du 9^e régiment arrivé une quinzaine plus tôt, le 11^e de dragons arrive à Bâle le 21 septembre, selon l'ordre du Directoire du 13 septembre.⁹⁶² Il y est impatientement attendu :

« *Je viens de donner les ordres nécessaires pour que ces deux corps, à leur arrivée à Bâle, trouvent les dispositions faites pour assurer leurs subsistances et leur route tracée pour leur destination ultérieure.* »⁹⁶³

Le corps est dirigé vers le Moyen-Pays, sous les ordres du général Lorge, commandant de la réserve, dans la position qu'il occupe depuis le Fricktal à Fribourg, par Soleure et Berne.⁹⁶⁴

Une partie du régiment intervient dans un contexte bien particulier : la mutinerie de 2 bataillons de la 21^e de ligne, en transit à travers la Suisse pour l'Italie (cf. chap. D.IV.3.2.1 infra). Les dragons, aux côtés d'autres unités françaises, ont encerclé les mutins. Ils manifestaient leur peine :

« *(...) la plus sensible du désordre de la 21^e en même temps qu'ils annonçaient la volonté bien déterminée de les réduire au devoir, par la force s'il fallait en venir à cette extrémité.* »⁹⁶⁵

Les troupes de l'armée d'Helvétie qui ont rétabli l'ordre sont citées comme ayant :

« *(...) bien mérité de l'armée, de ses chefs et de tous les bons citoyens par la conduite sage et ferme tenue lors de l'insurrection que deux bataillons de la 21^{ème} demi-brigade ont manifesté à leur passage à Berne.* »⁹⁶⁶

Intégré à la 2^e division de l'armée en Suisse, ayant la mission de couvrir la frontière du Frickthal, le 11^e régiment, probablement à raison d'un escadron par localité, occupe les localités de Wildenstein,

959 César Alexandre Debelle, * le 27 novembre 1770 à Voreppe (Isère), † le 19 juillet 1826 au même lieu. Chef de brigade du 11^e de dragons le 21 mars 1797.

960 SHAT, B 13 201, 9 floréal an 6 [28 avril 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement*

961 SHAT, B 2 64, 16 floréal an 6 [5 mai 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant l'armée en Helvétie*

962 SHAT B 13 201, 27 fructidor an 6 [13 septembre 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement*

963 BNUS, MS 0.476/1088, 3^e jour complémentaire an 6 [19 septembre 1798], *A St. Urbin, [Schauenburg], Au Ministre de la guerre*

964 BNUS, MS 0.476/1066, 27 fructidor an 6 [13 septembre 1798], *Répartition des troupes faite par le général en chef à l'époque du 27 fructidor an six de la République*

965 SHAT, B 2 67, 12 vendémiaire an 7 [3 octobre 1798], *Au quartier général à Berne, Procès-verbal dressé relativement à l'insurrection de deux bataillons de la 21^e demi-brigade à leur passage à Berne, se dirigeant sur l'armée d'Italie*, cf. chap. D.IV.3.2.1 infra.

966 BNUS, MS 0.482, p. 193-194, 18 vendémiaire an 7 [9 octobre 1798], *Au quartier général à Zurich. Ordre du jour*

Hauenstein, Aarau et Erlinsbach.⁹⁶⁷ Ce sont les dragons cantonnés à Erlinsbach qui font preuve de civisme, méritant même les remerciements du Directoire helvétique adressés au général en chef dans une lettre qui se plaint pourtant d'autres malversations :

*« J'ai vu avec satisfaction que vous saviez placer les traits généreux qui rachètent les premières. Le dévouement qu'ont montré à Erlibach quelques dragons français vous prouvent, (...) que si dans une armée nombreuse on trouve quelquefois des individus indignes d'être les défenseurs d'un peuple libre, le caractère national n'en reste pas moins le même et qu'il se montrera toujours quand il y aura des sacrifices à faire et des périls à braver. »*⁹⁶⁸

Que s'est-il donc passé à Erlinsbach (AG/SO) ? Quels sacrifices a-t-il fallu faire ou quels périls affronter ? Un ordre du jour de l'armée révèle que le Directoire helvétique :

*« (...) a fait part au général en chef de la satisfaction qu'ils avaient éprouvée en apprenant la bonne conduite qu'ont tenue les dragons du 11^e régiment lors de l'incendie qui a éclaté à Erlinsbach. L'un d'eux a bravé le plus grand danger pour sauver deux enfants qui allaient être la proie des flammes. Enfin ce sont eux qui ont arrêté le progrès de l'incendie qui menaçait d'embraser tout le village. Le général en chef se joint au Directoire helvétique pour témoigner à ces braves soldats toute l'estime que méritent leur courage et leur dévouement. »*⁹⁶⁹

Ces dragons, transformés en soldats du feu, ont rempli leur devoir citoyen en protégeant la population de la localité.

Quelques jours plus tard, le régiment doit se déplacer pour se trouver, le 12 novembre, avec 2 escadrons à Langenthal, les 2 autres à Herzogenbuchsee.⁹⁷⁰ Ils doivent y réprimer une :

*« (...) insurrection excitée par les malveillants qui ont répandu l'alarme sur les suites de l'ordre donné par le D^{re} helvétique de réorganiser les milices. »*⁹⁷¹

La situation semble assez tendue pour ne pas autoriser de congés privés pour certains cadres :

*« Je suis peiné, (...) de ne pouvoir accorder en ce moment le congé que vous me demandez (...) pour le citoyen Jotz, votre parent, maréchal des logis en chef du 11^{ème} rég^t de dragons. Ce corps est très divisé et très activement employé actuellement à réduire des insurgés dans quelques parties de l'Helvétie, ce qui rend très nécessaire la présence d'un sous-off^{er} en chef. A cet obstacle se joint encore la revue qu'est sur le point de faire le général Boursier qui est ici. Je vous prie de croire au regret que j'ai de ne pouvoir répondre au désir que vous me témoignez d'avoir pour quelque temps ce jeune homme près de vous. »*⁹⁷²

Aucun passe-droit ne semble pouvoir être accordé, mais il n'en est pas toujours ainsi. A une autre occasion, quelques jours plus tard, des arrangements peuvent tout de même être trouvés pour la famille du chef de brigade. Son frère, général commandant de l'artillerie de l'armée d'Italie, demande à Schauenburg que le 11^e de dragons puisse être versé dans l'armée d'Italie en échange d'un autre régiment. Sa demande lui parvient trop tard pour qu'il puisse y répondre positivement. Mais il trouve un arrangement intéressant directement la famille Debelle :

*« Croyez que je serai toujours disposé à vous obliger dans la personne de votre frère. J'écris dans ce moment au chef de brigade pour le prévenir que, conformément à votre désir, je donne au sous-lieutenant la permission d'aller passer deux mois auprès de vous. »*⁹⁷³

967 SHAT, B 2 339/42, 4 brumaire an 7 [25 octobre 1798], [Schauenburg, Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], *Armée française en Helvétie, Tableau par divisions de l'armée française en Helvétie à l'époque du 4 brumaire an sept*

968 BNUS, MS 0.477/1427, 16 brumaire an 7 [6 novembre 1798], [Schauenburg], *Au D^{re} exécutif de la République helvétique*

969 BNUS, MS 0.482, pp 218-219, 18 brumaire an 7 [8 novembre 1798], *Au quartier général à Zurich, Ordre du jour*

970 BNUS, MS 0.477/1464, 21 brumaire an 7 [11 novembre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général Lorge*

971 BNUS, MS 0.477/1524, 26 brumaire an 7 [16 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*, cf. chap. D.II.4.2 infra.

972 BNUS, MS 0.477/1531, 29 brumaire an 7 [19 novembre 1798], [Schauenburg], *Au général Vandamme*

973 BNUS, MS 0.477/1595, 4 frimaire an 7 [24 novembre 1798], [Schauenburg], *Au général Debelle, comd^t l'art^{rie} d'Italie*

Ce sous-lieutenant est le 3^e frère Debelle qui fait partie du cadre du 11^e de dragons :

*« Votre jeune frère, (...) a la permission d'aller passer deux mois auprès de lui pour l'équiper et le monter. Charmé d'avoir une occasion d'obliger ce général, je vous autorise à donner à votre frère un congé limité pour se rendre à Milan où il pourra demeurer pendant 2 mois. »*⁹⁷⁴

Soit le calme a été rétabli dans le secteur Langental – Herzogenbuchsee, soit il est plus facile de s'arranger du manque d'un sous-lieutenant que d'un maréchal-des-logis en chef. Le chef de brigade semble avoir fait une observation sur cette autorisation ou sur l'impossibilité de passer en Italie avec son régiment qui, elle, reçoit un accueil pour le moins frais de Schauenburg qui ne souhaite pas le voir au quartier général :

*« Si vous avez, (...) quelques observations à me faire d'expédier un congé limité à votre frère, sur l'autorisation que je vous en ai donnée, pour aller passer deux mois auprès du g^{al} Debelle, je vous prie de les faire par écrit, votre présence étant nécessaire dans les circonstances actuelles au rég^t que vous commandez. »*⁹⁷⁵

Dans son rapport à Masséna sur l'état des troupes qu'il aura sous ses ordres, Schauenburg signale que, comme le 13^e régiment, le 11^e de dragons est arrivé « dans un grand dénuement » et que ce sont surtout les souliers qui manquent.⁹⁷⁶ Au moment de remettre le commandement, le 11^e de dragons, fort de 590 hommes (officiers compris), se trouve à Aarau et environs, secteur de la 2^e brigade de la 3^e division. Sa mission est de soutenir en cas de besoin la 103^e de ligne postée le long des ponts sur le Rhin et l'Aar entre Rheinau et Brugg.⁹⁷⁷ C'est la frontière du Frickthal qu'il faut pouvoir tenir et éviter que l'Empire ne sépare les armées de Mayence et d'Helvétie par cette voie. C'est là un engagement potentiel du régiment qui se trouverait dans un tel cas en première ligne :

*« (...) 3 bataillons [de la 103^e de ligne] sont dispersés sur la rive du Rhin depuis Schafhausen jusqu'à l'Aar et sur la frontière du Frickthal. En cas de mouvement hostile de la part de l'ennemi, ces trois bataillons, après avoir brûlé les ponts de Rheinau, Eglisau, Kydorf et Coblenz se concentreraient entre l'Aar et la Limat, occupant les ponts de Bruck, Aarau, Olten et celui de Baden. Le 11^{me} de dragons et 3 pièces d'artillerie légère réunis à Aarau, avec les détachements qu'on pourrait tirer de deux bataillons en garnison à Berne, Soleure et Arbourg, mettraient à même de tenir dans cette position jusqu'à l'arrivée de secours. »*⁹⁷⁸

Que dit Schauenburg de ce régiment ? Il semble plus influencé par les affaires de réquisitions indues que par celle d'Erlinsbach, voire aussi par la posture du chef de brigade :

*« 11^e de Dragons, Présents à l'armée, 556. Ce corps est peu connu au général en chef. Sa tenue annonce de la négligence de la part du chef. »*⁹⁷⁹

C.III.4.4 : 13^e régiment de dragons

Ci-devant Régiment de dragons de Monsieur, le 13^e de dragons, commandé depuis mars 1797 par le

974 BNUS, MS 0.477/1598, 4 frimaire an 7 [24 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Debelle, chef du 11^{me} rég^t de dragons*

975 BNUS, MS 0.478/1647, 9 frimaire an 7 [29 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Debelle, chef du 11^{me} rég^t de dragons*

976 BNUS, MS 0.483/201, 8 frimaire an 7 [28 novembre 1798], [Schauenburg], *Copie des renseignements laissés au général Masséna relatifs au commandement de l'armée en Helvétie*

977 BNUS, MS 0.483/206, 20 frimaire an 7 [10 décembre 1798], [Schauenburg], *Tableau des cantonnements qu'occupe l'armée avec la situation détaillée des corps qui en font partie à l'époque du 20 frimaire an Sept*

978 BNUS, MS 0.478/1729, 21 frimaire an 7 [11 décembre 1798], [Schauenburg], *Au général Férino, commandant l'aile droite de l'armée de Mayence*

979 BNUS, MS 0.483/12, non daté, frimaire an 7 [décembre 1798], [Schauenburg], *Notes sur l'Etat-major et sur les Corps*

chef de brigade Mansuy Dominique Roget⁹⁸⁰, a fait les campagnes de 1792 à 1794 à l'armée du Nord, se distinguant à Jemmapes, puis a fait celles de l'an IV à l'armée de l'Ouest, en Vendée. Il est revenu à l'armée de Rhin-et-Moselle l'année suivante, d'où il retourne à l'armée de l'Ouest.

Fort de 700 hommes, il est retiré de l'armée d'Angleterre début mai 1798 pour être dirigé vers l'armée de Mayence. Il doit quitter Lizieux le 4 mai pour être rendu à Marveaux le 30 mai. Comme les 9^e et 11^e régiments, il y remplace un des régiments de dragons qui traverse la Suisse pour l'Italie.

Il doit aussi pouvoir, en cas de besoin, servir de renfort pour les troupes sous les ordres de Schauenburg qui est informé de ce mouvement :

« Je vous prévient au surplus que (...) les 11^e, 12^e et 13^e régiments de dragons, ainsi que le 12^e de chasseurs, sont en ce moment en marche pour se porter sur le Haut-Rhin où ils doivent arriver successivement à compter du 10 du mois prochain [29 mai]. »⁹⁸¹

Dans les relevés décennaires des mouvements du ministère, le 13^e de dragons fait partie des corps de l'armée de Mayence qui doivent se déplacer :

« (...) avec rapidité et sans délai en Helvétie et de là en Italie. »⁹⁸²

Schauenburg est autorisé à profiter du passage de diverses troupes pour opérer des changements et en envoyant en Italie d'autres corps :

« (...) sauf à donner en échange trois autres corps que vous détacherez de ceux qui se trouvent en ce moment employés sous vos ordres. »⁹⁸³

L'arrivée du 13^e régiment de dragons à Bâle est annoncée pour le 30 octobre. Schauenburg qui conserve le 13^e régiment et l'engage directement en direction de Zurich où il doit arriver le 4 novembre. Il envoie le 9^e de dragons en Italie à sa place (cf. chap. D.II.1.1 infra). Ce ne sont d'abord que 3 des 4 escadrons qui entrent en Suisse, ce qui ne saurait durer comme Schauenburg le fait savoir au général Lefèvre :

« Je ne puis trouver mauvais que vous ayez retenu momentanément un escadron du 13^e régiment de dragons (...) Mais je vous prie de renvoyer cet escadron à l'armée que je commande aussitôt l'arrivée du 6^e de chasseurs que vous attendez. »⁹⁸⁴

Le 13^e de dragons reste en Suisse et y occupe une position sur les derrières du front septentrional de l'armée d'Helvétie. Aucune anecdote, aucune action ni délit ne figure dans la correspondance concernant ce régiment.

Dans son rapport à Masséna sur l'état des troupes, Schauenburg signale que, comme le 11^e régiment, le 13^e de dragons est arrivé « dans un grand dénuement » et que, là aussi, ce sont les souliers qui manquent.⁹⁸⁵ Au moment de remettre le commandement, le 13^e de dragons, fort de 594 hommes (officiers compris), se trouve réparti entre Baden, Wettingen, Würenlos, Otelfingen et Spreitenbach, secteur de la 1^{re} brigade de la 3^e division, commandée par le général de brigade Oudinot. Le général en chef dit de ce régiment à son successeur :

« 13^e de Dragons, Présents à l'armée, 594. La discipline de ce corps laisse peu à désirer. Le chef de brigade Roget est un très bon chef. »⁹⁸⁶

980 Mansuy Dominique Roget, * le 20 octobre 1760 à Lorry-devant-le-Pont (Moselle), † le 9 janvier 1832 à Rémelfing (Moselle). Nommé chef de brigade du 13^e de dragons le 4 mars 1797 par Moreau, confirmé par le Directoire le 19 novembre 1798.

981 SHAT, B 2 64, 16 floréal an 6 [5 mai 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant l'armée en Helvétie*

982 SHAT, B 13 250, 3^e décennie du mois de vendémiaire l'an 7 [12 – 21 octobre 1798], *Armée de terre, relevés décennaires des mouvements, 2^e division, Bureau du mouvement*

983 SHAT, B 2 67, 9 brumaire an 7 [30 octobre 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée en Helvétie*

984 BNUS, MS 0.477/1378, 9 brumaire an 7 [30 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général de division Lefèvre*

985 BNUS, MS 0.483/201, 8 frimaire an 7 [28 novembre 1798], [Schauenburg], *Copie des renseignements laissés au général Masséna relatifs au commandement de l'armée en Helvétie*

986 BNUS, MS 0.483/12, non daté, frimaire an 7 [décembre 1798], [Schauenburg], *Notes sur l'Etat-major et sur les*

C.III.5 : Conclusions générales sur les troupes montées

De l'ensemble des renseignements tirés des activités des troupes montées en Suisse, on peut retenir que celles-ci ont, dans l'ensemble, été peu présentes sur les champs de bataille. Les difficultés du terrain ne sont à l'évidence pas étrangères à cette discrétion. Le récit du parcours du 7^e de hussards en direction de Nidwald est particulièrement évocateur à cet égard. Il en est de même des atermoiements autour du maintien ou non du 12^e de chasseurs dans les cantons de Bellinzone et Lugano.

Là où elles sont intervenues, elles ont eu un rôle de force de frappe sur des points précis, sans subir de lourdes pertes, notamment à l'approche de Berne. Il ressort de la correspondance que ces troupes impressionnent fort les Suisses qui n'ont pas l'habitude d'en voir de semblables. Cela explique leur utilisation assez fréquente, aux côtés de l'infanterie, dans la remise au pas de régions agitées. La seule présence de ces troupes montées en impose aux populations.

Les régiments sont fortement dispersés et ne sont que rarement réunis dans un même cantonnement. L'unité d'engagement en Suisse est en général l'escadron, bien plus que le régiment. Ce fait réduit l'influence possible du chef de brigade sur son régiment, tout en augmentant les responsabilités tactiques et disciplinaires des chefs d'escadron.

Concernant la qualité de formation et d'encadrement, dont le redressement est signalé dans la littérature, on peut constater que ce mouvement semble avoir fait son effet, quoique de manière inégale. Les corps des officiers étudiés montrent de manière assez générale que, dans leur très grande majorité, ces cadres font preuve, selon le général Bourcier, de bonne moralité et de bon républicanisme. Les officiers dont les notations sont négatives sont le plus souvent promis à la retraite. C'est au niveau de l'instruction technique que la faiblesse est la plus manifeste, l'instruction pratique étant mieux évaluée.

Pour la question des effectifs, les données des troupes présentes en Suisse illustrent aussi le redressement en cours. Il semble accompli pour les dragons, mais plus problématique dans la cavalerie légère : les hussards et les chasseurs à cheval. Contrairement à l'artillerie, le manque de chevaux semble aussi en cours de régularisation, leur manque n'est jamais expressément formulé et les besoins de remonte semblent généralement satisfaits, soit depuis la France, soit sur place en Helvétie.

La réputation d'indiscipline attribuée à certaines troupes, plus particulièrement les hussards en Suisse, semble surfaite. En proportion des effectifs présents en Suisse, le nombre de cavaliers défectueux devant le Conseil de guerre⁹⁸⁷ est clairement plus bas, loin derrière l'infanterie et, surtout, l'artillerie. Avec seulement 17 prévenus des troupes montées, sur un total moyen de 437, ils représentent 3,89 % des prévenus, alors qu'en moyenne les troupes montées forment environ 6,85 % des effectifs. Si les hussards y sont le plus nombreux, c'est en partie parce que le 7^e de hussards est le seul régiment monté présent toute l'année en Suisse. Les incidents relevés pour le 11^e de dragons n'ont pas été traités par les tribunaux, mais impliquent un grand nombre de fautifs de divers grades.

Les malversations constatées et non poursuivies par le Conseil de guerre sont pratiquement toutes du même type : des officiers, fréquemment accompagnés de leurs épouses, de domestiques ou d'invités, consomment dans des auberges ou aux frais des communautés où ils cantonnent et ne paient pas les prestations, voire en exigent qu'ils n'ont pas le droit de demander. Une telle attitude, pour critiquable qu'elle soit, n'est pas réservée au séjour en Suisse, c'est bien plus un problème structurel lié à un certain type d'individus non représentatifs de la majorité de la troupe. Ce qui s'est passé à Chartres et dans l'Erguël l'indique.

Certains cavaliers se sont aussi attirés les louanges de la population ou des autorités par des attitudes "chevaleresques", protégeant femmes et enfants dans des situations critiques, souvent au risque de leur propre sécurité.

Corps

987 10 hussards des 7^e (7 prévenus), 8^e et 11^e régiments, 5 dragons des 9^e (4 prévenus) et 11^e régiments, 2 chasseurs à cheval du 12^e régiment.

C.IV : Les régiments d'artillerie : typologies, effectifs, actions

Depuis le 18 floréal an 3 [7 mai 1795], la France dispose de 16 régiments d'artillerie, pour moitié chacun à pied ou à cheval.⁹⁸⁸ Il y a aussi 12 compagnies d'ouvriers d'artillerie et un corps de pontonniers.

Différence fondamentale par rapport à l'infanterie et aux troupes montées : en campagne, les artilleurs sont engagés par compagnie et non par régiment complet. Une formation intermédiaire équivalente du bataillon ou de l'escadron n'existe pas.

« *Ordinairement les divisions disposaient d'une compagnie à pied et d'une compagnie à cheval. On estimait qu'il fallait trois canons pour mille hommes.* »⁹⁸⁹

Comme pour les autres troupes, les effectifs théoriques diffèrent de la réalité du terrain. Ils sont également en-dessous de ce qui figure dans le décret de l'an 3.

L'état-major du régiment n'a dans ce contexte qu'une fonction administrative, le commandant du régiment n'ayant, en 1798 en tout cas, jamais la totalité de ses troupes à proximité de lui.

C.IV.1 : Mouvements généraux, commandement, relèves de l'artillerie de l'armée d'Helvétie

Un grand nombre de compagnies d'artillerie ont été affectées à l'armée française en Helvétie en 1798. Elles ont relevé des deux types, à pied ou à cheval, mais n'ont que rarement formé même un demi régiment de chaque. Le nombre de leurs relèves est similaire à celui de l'infanterie. Dans la correspondance, la désignation précise des compagnies manque souvent, surtout pour l'artillerie à pied, leurs mouvements sont ainsi difficiles à suivre. L'artillerie n'a par conséquent pas pu faire l'objet d'une analyse aussi approfondie que l'infanterie et les troupes montées, surtout dans le domaine de son personnel mais même sur le plan de ses actions de combat.

C.IV.1.1 : Relèves, mouvements généraux et comportement des artilleurs

Provenant de plusieurs régiments différents, ces compagnies, parfois nombreuses, ne passent en majorité que peu de temps en Helvétie en y laissant peu de traces, sauf en matière judiciaire. Ce constat s'impose d'emblée : il y a un fort décalage entre la proportion des soldats d'artillerie au sein de l'armée et celle des prévenus artilleurs déferés devant le Conseil de guerre. Leur proportion dans l'armée n'est en moyenne qu'à peine de 4,9 % pour l'année 1798, soit 1067 sur 21770 hommes alors qu'ils représentent le 23 % (102) des 443 prévenus !

Pour 63 des 120 inculpations à l'égard de ces artilleurs, il est question de désertion à l'intérieur. Cela représente même 35,8 % de l'ensemble des désertions à l'intérieur. Aucun document ne permet d'expliquer ces proportions spécifiques à l'artillerie, aussi aucune interprétation raisonnable ne peut en être proposée sur la base de la documentation consultée.

Le rapport du Ministre de la guerre au Directoire montre qu'au moment de l'invasion, la part de l'artillerie dans les divisions sur les frontières de la Suisse était bien en dessous de la moyenne annuelle. Pour sa « *division du Pays de Vaud* », Brune ne dispose que de 2 compagnies d'artillerie à pied et d'une d'artillerie à cheval, réunissant en tout 180 hommes. En plus, il note que :

« (...) je ne reçois qu'en ce moment de l'artillerie à cheval, mais elle est sans canons. On a été à Besançon pour en chercher. (...) »⁹⁹⁰

988 DUVERGIER, J.B., *Collection complète des Lois, Décrets, Ordonnances, Réglemens, Avis du Conseil-d'Etat (...) de 1788 à 1830 inclusivement(...)*, Tome huitième, Paris, A. Guyot et Scribe, 1835, pp. 107-111.

989 BODINIER - 1992, op.cit., p. 249

990 SHAT, B 2 62, «Archiv», 12, pp. 266 – 271, 29 pluviôse an 6 [17 février 1798], *Payerne, Brune, général de Division, commandant les troupes françaises sur les frontières de la Suisse, Au Directoire exécutif*

A raison d'environ 25 à 30 km/jour, il faut 4 à 6 jours pour parcourir les 130 à 145 km jusqu'à Payerne avec les pièces. Ce délai pourrait expliquer en partie la nécessité pour Brune de faire durer les pourparlers avec LLEE de Berne.

La division sous les ordres de Schauenburg dispose de 3 compagnies d'artillerie à pied, fortes de 200 hommes au total et d'une compagnie d'artillerie à cheval comptant 65 hommes.⁹⁹¹ Ici au moins il ne manque pas les pièces, au nombre de 15 dans l'état d'affectation du corps de l'Erguel.⁹⁹²

Avec les artilleurs de Brune, il y a en tout 445 artilleurs sur une force totale de 27'095 hommes, soit 1,64 % seulement de la force d'invasion. On est loin de l'application du principe de 3 pièces pour 1000 hommes.

Il est important de noter que le nombre des militaires artilleurs ne tient pas compte des charretiers qui les accompagnent et qui ne sont pas considérés comme des soldats et ne figurent que rarement dans les états. Chez Schauenburg ils sont au total 124. Faute d'indication pour la force de Brune, on peut les estimer à 2 fois 20 pour l'artillerie à pied et à environ 60 pour l'artillerie à cheval.

« *L'emploi offensif de l'artillerie, et notamment des compagnies à cheval, obligeait les charretiers à prendre des risques, bien que les manoeuvres sous le feu fussent faites par les canonniers ; (...) On tenta d'améliorer à la fois leurs conditions de vie et leur conduite en leur donnant un uniforme et un sabre, puis on les soumit à une subordination hiérarchique et à la réglementation militaire en 1798.* »⁹⁹³

A la fin de son commandement, Schauenburg annonce au Directoire que l'artillerie compte 952 des 29'386 hommes présents sous les armes au 15 novembre 1798⁹⁹⁴, soit un petit 3,24 % de l'armée.

L'artillerie de la division Brune repart vers Toulon avec le reste de ses troupes selon un ordre du Directoire à la mi-mars 1798.⁹⁹⁵ Dans son rapport mensuel de ventôse, le Ministre confirme la présence des compagnies d'artillerie et des ouvriers attribués à Schauenburg pour l'invasion formant au total 300 hommes.⁹⁹⁶

Les archives du bureau du mouvement indiquent qu'au cours de messidor, artillerie et génie des armées d'Helvétie et de Mayence doivent se rendre en Italie et qu'elles seront remplacées par des forces équivalentes venant de Douai (Nord).⁹⁹⁷ L'information de ce mouvement "interne" n'est adressée aux généraux en chef des armées d'Italie, d'Helvétie et de Mayence et au commandant de la 5^e division que début thermidor :

« (...) on fait passer au général Schauenburg des compagnies d'artillerie à pied et à cheval qui seront rendues en Suisse vers les premiers jours du mois prochain [18 - 23 août], et qu'il fera passer en échange en Italie dix compagnies d'artillerie à pied du 5^e régiment et quatre compagnies d'artillerie à cheval des 3^e et 8^e régiment (...) [il doit](...) faire filer sur Milan par

991 ANP, AFIII 149/699/52 - SHAT, B 2 63, 13 ventôse an 6 [3 mars 1798], *Rapport au Directoire exécutif fait par le Ministre de la guerre*

992 SHAT, B 2 338/32, 30 pluviôse an 6 [18 février 1798], *Corps d'armée dans l'Erguel, Corps de troupes commandé par le général Schauenburg. Force active à l'époque de 30 pluviôse 6^e année*

993 BODINIER - 1992, op.cit., p. 249-250.

994 BNUS, MS 0.478/1625 - SHAT, B 2 68, 8 frimaire an 7 [28 novembre 1798], [Schauenburg], *Au D^{re} français*. Dans la transmission de ce rapport par le Ministre, on apprend qu'il y a 724 artilleurs à pied et 228 à cheval : ANP, AFIII 150a/703/58 / SHAT, B 2 68, 16 frimaire an 7 [6 décembre 1798], *Paris, Rapport du Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif*

995 SHAT, B 2 63, 24 ventôse an 6 [14 mars 1798], *Paris, Ampliation, Extrait des registres du Directoire exécutif, Instruction pour le général en chef de l'Armée française en Suisse*

996 ANP, AFIII 149/699/52, 30 ventôse an 6 [20 mars 1798], *Paris, Rapport fait au Directoire exécutif par le Ministre de la guerre*

997 ANP, AFIII 149/701/48 - SHAT, B 13 238-239 : [25] messidor an 6 [13 juillet 1798] : *Registre du mouvement, Tableau des différents corps de troupes désignés pour se rendre sur le Rhin et en Italie*

*la route la plus courte les dix compagnies d'artillerie à pied et les quatre à cheval aussitôt que les sept compagnies d'artillerie à pied et les deux compagnies à cheval qu'on y envoie seront arrivées en Suisse. »*⁹⁹⁸

Sont ainsi annoncées :

Tableau N° 15 :		Mouvement d'artillerie en direction de la frontière orientale de la France, messidor an 6 :				
Unités		effectif	depuis	départ	à	arrivée
2 comp ^{ies} du 2 ^e rgt d'art ^{rie} à pied		120	Besançon	28 juillet 1798	Huningue	1 ^{er} août 1798
2 comp ^{ies} du 2 ^e rgt d'art ^{rie} à cheval		150	Douai	26 juillet 1798	Porrentruy	18 août 1798
7 comp ^{ies} du 1 ^{er} rgt d'art ^{rie} à pied		400	Douai	24 juillet 1798	Porrentruy	16 août 1798
2 comp ^{ies} du 2 ^e rgt d'art ^{rie} à cheval		160	Douai	27 juillet 1798	Strasbourg	17 août 1798

Courant thermidor, le 3^e régiment de cavalerie quitte la Suisse pour l'Italie, "remplacé" par 2 compagnies du 3^e régiment d'artillerie à cheval tirées de l'armée de Mayence (cf. chap. C.III.3.3 supra).⁹⁹⁹ Elles ne restent pas et passent aussi en Italie.

L'échange de troupes se fait au tout début de fructidor [18-19 août] en raison du temps mis par la relève pour arriver depuis Douai, soit une distance de 550 à 600 km à franchir par étapes d'une trentaine de km par jour pour atteindre Porrentruy.¹⁰⁰⁰ Arrivées aux dates prévues à destination¹⁰⁰¹, elles libèrent les troupes stationnées en Suisse. Les 2 compagnies du 1^{er} d'artillerie légère et les 10 du 5^e d'artillerie à pied doivent arriver à Milan le 4 septembre.

Les 5^e et 6^e compagnies du 8^e d'artillerie à cheval ne font que traverser la Suisse pour passer de l'armée de Mayence à celle d'Italie. Elles arrivent à Porrentruy le 18 août pour en repartir le lendemain, parcourir environ 530 km et arriver à Milan le 9 septembre en une vingtaine d'étapes de 25 km/jour. Ces 14 compagnies réunissent avec armes et bagages environ 1000 artilleurs, 400 charretiers et un millier de chevaux. Elles traversent le Moyen-Pays de Nidau à Vevey pour traverser les Alpes par le Grand-Saint-Bernard.¹⁰⁰²

Après ce mouvement il reste en Suisse 13 compagnies d'artillerie, les 2^e et 4^e du 8^e à cheval qui y restent et :

*« Les 5^e et 6^e compagnies du 2^e régiment d'artillerie à cheval (...). Les 3^e et 14^e compagnies du 5^e régiment d'artillerie à pied (...). Les 9^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e compagnies du 1^{er} régiment d'artillerie à pied sont arrivées à l'armée le 2 fructidor [19 août]. »*¹⁰⁰³

En effectifs, ce sont, tirés de 4 régiments différents, 2 ½ régiments d'artillerie, l'un à pied et l'autre à cheval, qui séjournent en Suisse dès la mi-août. Comme le séjour en Suisse de parties du 2^e d'artillerie à cheval se prolonge, on ordonne aussi le déplacement de son dépôt de Douai à Strasbourg.

998 SHAT, B 13 201, 5 thermidor an 6 [23 juillet 1798], *Analyse de la correspondance du ministre, bureau du mouvement* et SHAT, B 2 65, 5 thermidor an 6 [23 juillet 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général en chef de l'armée d'Italie* ; idem *Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie* ; idem *Au commissaire ordonnateur en chef près l'armée française en Helvétie*

999 SHAT, B 2 65, 12 thermidor an 6 [30 juillet 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie*, à Berne, idem *Au commissaire ordonnateur en chef près l'armée française en Helvétie*.

1000 ANP, AFIII 149/701/89 - SHAT, B 2 65, 21 thermidor an 6 [8 août 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Aux citoyens membres du Directoire exécutif et Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie* et SHAT, B 2 339, 1 fructidor an 6 [18 août 1798], *Etats de situation de l'armée française en Helvétie*

1001 BNUS, MS 0.475/910 - SHAT, B 2 65, 2 fructidor an 6 [19 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

1002 BNUS, MS 0.475/911, 2 fructidor an 6 [19 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen général en chef de l'armée d'Italie*. Cf. aussi chap D.IV.3.2.1 infra.

1003 SHAT, B 2 339, 10 fructidor an 6 : [27 août 1798], *Etats de situation de l'armée française en Helvétie*, situation confirmée par l'état du 1^{er} vendémiaire an 7 [22 septembre 1798]

C.IV.1.2 : Commandement, fonctions et engagements de l'artillerie en général en Suisse

Cette section n'étudie que les actions de ce qui est qualifié d'artillerie sans précision du type. Parmi ses activités, il y a sa participation à diverses festivités qui ont lieu dans des places occupées par des artilleurs, comme lors des prestations du serment sur la constitution en été 1798 et à l'occasion de la fête de la République :

« Le 1^{er} vendémiaire an 7 [21 septembre], il sera fait 3 salves d'artillerie dans toutes les places qui dépendent de l'arrondissement de l'armée. L'une à 6 heures du matin, la seconde à midi et la 3^e au coucher du soleil. »¹⁰⁰⁴

Le but de telles manifestations est d'honorer l'importance de l'événement tout en soulignant la présence d'une arme peu usitée et connue de la population suisse.

Le commandement en chef de l'artillerie au cours de l'année 1798 en Suisse a donné lieu à d'importants problèmes de personnel (cf. chap. C.V.1.1 infra). Dans le rapport transmis à Masséna, Schauenburg en fait un résumé éloquent :

« Cette partie a encore été plus mal dirigée que le génie. Le chef de Brigade Fauthier qui l'a dirigé à notre entrée [quelques mots illisibles] toute nullité. Le citoyen St-Martin, aussi chef de B^{de} qui lui a succédé a si mal rempli ses devoirs que j'ai été obligé de demander son remplacement qui a eu lieu par le chef de Ba^{on} Guardia que j'ai vu fort bien servir en qualité de chef d'état-major d'art^{ie} mais qui n'a pas montré les mêmes moyens pour le commandement. C'est pourquoi j'ai demandé qu'il soit confié au chef de B^{de} dont l'expérience puisse rétablir l'ordre dans plusieurs parties de ce service qui furent extrêmement négligées. Le Ministre m'en a annoncé un qui n'est pas encore arrivé. »¹⁰⁰⁵

Masséna doit reprendre la conclusion de son prédécesseur en rappelant Schérer à ses devoirs pour l'artillerie de l'armée d'Helvétie qui manque cruellement de moyens financiers. En plus :

« Le général Schauenburg vous avait demandé depuis longtemps un chef de brigade d'artillerie pour commander cette arme. L'envoi d'un bon officier de ce grade est urgent et d'absolue nécessité, ainsi que celui de quelques officiers subalternes. »¹⁰⁰⁶

Lors de l'installation de l'état-major de l'armée à Zurich, fin septembre 1798, on apprend que :

« Le commandement de l'artillerie ne devra avoir avec lui qu'un officier et deux secrétaires. (...) Le commandant de la place prendra compte sur le champ du nombre d'artillerie à pied, ouvriers &^{ra} maintenant dans cette place, afin que ce nombre soit réduit s'il y a lieu. »¹⁰⁰⁷

L'importance de l'artillerie en général dans la conduite des séquences de combat ne ressort que de quelques mentions assez rares, de surcroît peu précises :

« Prenez les mesures les plus efficaces pour que l'attaque de demain réussisse. Je crois que dans cette partie vous pourrez employer de l'artillerie. »¹⁰⁰⁸

Dans l'ordre de mouvement aux troupes devant franchir le Gothard, il insiste sur l'absolue nécessité de placer de l'artillerie « de moindre calibre » aux endroits critiques, quitte à la tirer de l'arsenal de

1004 BNUS, MS 0.476/1117, MS 0.482, pp. 177-179, Le 4^e/5^e complémentaire an 6 [19/20 septembre 1798], *Au quartier général à St-Urbin, Ordre du jour*

1005 BNUS, MS 0.483/12, [non daté, frimaire an 7 - décembre 1798], *Notes sur l'Etat-major et sur les Corps*

1006 SHAT, B 2 68, 23 frimaire an 7 [13 décembre 1798], *Au quartier général de Zurich, Le général Masséna, commandant l'armée française en Helvétie, Au Ministre de la guerre*

1007 BNUS, MS 0.476/1120, Le 2 vendémiaire an 7 [23 septembre 1798], *Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Camus, chef de brigade, commandant à Zurich*

1008 BNUS, MS 0.472/385, 12 floréal an 6 à minuit [1 mai 1798], [Schauenburg], *Au général Jordy*

Lucerne s'il n'y en a pas sur place.¹⁰⁰⁹ Plus tard, pour répondre aux besoins de Mainoni qui commande ce corps depuis Lugano, Brune est prié de fournir 6 pièces et leurs munitions, sans canonniers : elles seront servies par ceux de l'infanterie.¹⁰¹⁰ La justification est explicite, car la troupe au Tessin :

*« (...) éprouve déjà de fortes difficultés par le défaut de communication avec le reste de l'armée. Le transport des vivres ne se fait qu'avec des peines et des frais infinis et n'est point assuré. Celui de l'artillerie et des munitions est impossible. »*¹⁰¹¹

Mainoni dispose de 9 pièces pour le service desquelles les canonniers d'infanterie doivent suffire. Les munitions pour les 3 pièces tirées de l'arsenal de Lucerne viendront une seule fois depuis la Suisse. Par la suite, la totalité des munitions doit être fournie par l'armée d'Italie.¹⁰¹² Successeur de Brune, Joubert comprend ce besoin et s'engage à faire le nécessaire (cf. aussi chap. B.VI.3.4 supra) :

*« Je sens que les communications sont très difficiles pour que le corps que vous aurez au-delà du Gothard soit approvisionné par la Suisse. Je vous offre d'envoyer un commissaire des guerres et un officier d'artillerie à Belinzona pour le pourvoir de subsistances et de munitions de guerre. »*¹⁰¹³

C.IV.1.3 : Gestion du parc d'artillerie et des places, besoins matériels et financiers

Il y a des indices qui montrent pour l'armée en Helvétie soit le manque de moyens, soit le problème de la lenteur de leur acheminement jusqu'au théâtre d'opérations. La demande de Schauenburg à la Chambre administrative de Lucerne en pleine campagne contre la Suisse centrale en atteste :

*« (...) mettre à la disposition du commandant de l'artillerie, les pièces, caissons, munitions et autres attirails qu'il jugera nécessaires tant pour renforcer l'artillerie de l'armée que pour contribuer à la réparation et à la confection des munitions dont nous pourrions avoir besoin. Je prends l'engagement formel de remettre tous ces objets à l'arsenal du canton, dès que les circonstances ne nécessiteront plus de mesures militaires et que la paix sera consolidée dans toute la Suisse. »*¹⁰¹⁴

Il s'agit bien d'un prêt, pas question de les conserver dans le parc d'artillerie français ou de les déplacer vers l'arrière, contrairement au matériel bernois et soleurois évacué vers la France, principalement vers Huningue. Après cette campagne, Schauenburg mentionne dans son rapport au Directoire l'utilisation de pièces d'artillerie suisses :

*« Un bataillon de la 76^e demi-brigade soutint pendant longtemps et avec beaucoup de valeur les efforts de l'ennemi bien supérieur en nombre, et le tint en échec, jusqu'à ce que, renforcés par 4 compagnies du même corps et secondé par le feu d'une pièce d'artillerie légère et celui d'une autre pièce que les Zurikois amenèrent eux mêmes par secours. (...) »*¹⁰¹⁵

Même mention pour l'opération contre Sion, au cours de laquelle Lorge rapporte que les Vaudois

1009 BNUS, MS 0.477/1299, 29 vendémiaire an 7 [20 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Maynony, chef de la 44^e demi-brigade*

1010 BNUS, MS 0.477/1352, 6 brumaire an 7 [27 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Mainony, chef de la 44^e b^{de}, comd' le flanquement de droite, à Lugano*

1011 BNUS, MS 0.477/1353, 6 brumaire an 7 [27 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général Brune, comd' en chef l'armée d'Italie*

1012 BNUS, MS 0.477/1394, 12 brumaire an 7 [2 novembre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Mainony, à Erolo*, et BNUS, MS 0.477/1418, 16 brumaire an 7 [6 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Guardia, comd' en chef l'artillerie*

1013 SHAT, B 2 68 / B 3 56, 19 brumaire an 7 [9 novembre 1798], *Au quartier général à Milan, Joubert, général en chef, Au général Schauenburg, commandant l'armée en Helvétie*

1014 BNUS, MS 0.472/383, 12 floréal an 6 [1^{er} mai 1798], [Schauenburg], *A la Chambre administrative de Lucerne*

1015 BNUS, MS 0.473/439 - SHAT, B 2 64, 24 floréal an 6 [13 mai 1798], *Liberté – Egalité, Au Quartier Général à Zurich, Le général en chef de l'armée française en Helvétie, Au Directoire exécutif*

sont, heureusement, venus avec leur artillerie :

« *Quelques troupes vaudoises et leur artillerie ont donné avec un grand courage.(...) P.-S. Le chef de brigade [Doxat], commandant l'artillerie vaudoise, a eu son cheval tué sous lui.* »¹⁰¹⁶

Ces renseignements sont transmis tels quels au Directoire. Ils pourraient laisser croire que l'engagement de pièces ou d'artilleurs français n'avait pas été réellement prévu.¹⁰¹⁷

La prise en main de la gestion des places dans le domaine du matériel d'artillerie détermine le général en chef d'ordonner aux commandants de place d'agir de manière stricte :

« *Les (...) officiers d'artillerie de quelque grade qu'ils puissent être (...) ne pourront rien faire sortir des arsenaux de la place sans un ordre du# signé du général en chef* ~~*Ils ne pourront également ordonner aucune vente de munitions, d'armes et de vieux fers et autres objets d'artillerie, sans un ordre du général en chef*~~ [corrigé en marge : #commandant de l'artillerie de l'armée approuvé par le général en chef ou le chef de l'état-major. (...)] »¹⁰¹⁸

De tels échanges attestent de la volonté de Schauenburg d'éviter le pillage des arsenaux, tant aux dépens des Suisses que de la France. Cette question est abordée dans le chapitre concernant les relations entre autorités militaires françaises et suisses (cf. chap. D.II.3 infra).

Cette tentative, peu efficace, de reprise en main de la gestion des arsenaux trouve une partie de son explication dans le fait que 20 des 120 inculpations d'artilleurs au Conseil de guerre portent sur des vols de matériel militaire, essentiellement des poudres, des balles, des lingots de plomb et même d'un canon (Cf. chap. C.IV.2.1 infra) !

Toute cette artillerie a des besoins importants auxquels il faut répondre pour en conserver l'aptitude au combat. Elle est même en assez mauvais état après les nombreuses campagnes faites depuis plusieurs années. Les mouvements exécutés en Suisse n'améliorent pas la situation. Les conditions de combat y sont particulières. Le terrain est peu propice à l'engagement de certaines troupes d'artillerie. Même en tenant compte du fait que l'empattement des pièces d'artillerie est porté à la largeur usuelle des chars civils, 56 ½ pouces = 1,53 m, leur poids rend leur mobilité compliquée dès que les combats se déplacent hors du Moyen-Pays.

Une pièce de 4, présente en plus grand nombre en Suisse, pèse plus d'une tonne, l'obusier pèse 1380 kg, la pièce de 8 déjà plus d'une tonne et demie avec ses 1680 kg et celle de 12 dépasse les 2 tonnes. Les caissons à munitions pèsent plus de 800 kg à vide, jusqu'au-delà du double à pleine charge. Il en va de même pour les caissons « *à outils et à artifices* », variant entre 900 kg à vide et 1300 chargés, ou une forge de campagne pesant 1500 kg. Le nombre de caissons par pièce se calcule selon le principe de 200 coups par pièce. Cela requiert un caisson par pièce de 4, deux caissons par pièce de 8 ou obusier et 3 caissons par pièce de 12. Pour l'infanterie, un caisson peut transporter en principe 14'000 cartouches et 1700 pierres à fusil.

Chaque obusier de 6 ou canon de 4 a besoin de 4 chevaux, les pièces de 8 et de 12 sont tirées par 6 chevaux. Les caissons à munitions ou à outils sont tirés, en temps ordinaire, par 4 chevaux. En campagne, le caisson de munitions peut être attelé de 6 chevaux pour être à même de suivre les pièces au plus près.¹⁰¹⁹ Peu de routes suisses de l'époque supportent de telles charges. Le passage des cols relève de l'exploit et est impossible dès que les neiges les ferment.

1016 *Bull. off.*, 1798, t. II, pp. 176-178. Docs Donnet 2, p. 42-43, 29 floréal an VI [18 mai 1798], *Sion, Second rapport du général Lorge, au général en chef Schauenburg*

1017 BNUS, MS 0.473/474 - SHAT, B 2 64, 3 prairial an 6 [22 mai 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif*

1018 BNUS, MS 0.474/660, 12 messidor an 6 [30 juin 1798], *Au quartier général à Berne*, [Schauenburg], *Commissions données aux commandants des places*. Texte intégral sous Annexe 1.18 infra.

1019 Données tirées de : DECKER, Michel, *Les canons de Valmy, Exposition du 20 juillet au 20 août 1989*. Paris, Musée de l'armée, 1989, p. 38-40. Il s'agit des équipages standardisés selon le système de Gribeauval mis en place dès 1764 et servant jusqu'à 1827-1828.

Le rapport d'état détaillé du chef de l'artillerie incite Schauenburg à exiger fin septembre 1798 un supplément de fonds à Rapinat. Il justifie sa demande par l'état de son artillerie :

*« Dans les tournées que je viens de faire, je me suis convaincu moi-même de l'état de délabrement où se trouvent les voitures et caissons d'artillerie. Les mouvements qui viennent d'avoir lieu ont encore rendu plus urgent les réparations qu'il est nécessaire d'y faire. »*¹⁰²⁰

L'artillerie est manifestement aussi « délabrée » que le reste des troupes, le renouvellement des équipements ne pouvant se faire assez rapidement à cause de l'intensité des mouvements militaires, phénomène aggravé par la situation financière de la République française. Pas question non plus d'avoir recours aux moyens que l'armée tirait auparavant des arsenaux de Berne, Fribourg et Soleure après la conclusion du traité d'alliance qui l'interdit (cf. chap. D.II.4.3 infra). Vue l'évaluation de la situation militaire, il y a urgence. Le ton du général se veut convainquant :

*« (...) pour vous faire sentir la nécessité d'accorder ces nouveaux fonds au commandant de l'artillerie, lequel se trouve dans ce moment en avance d'une somme de 1414#. Il lui reste des travaux considérables à faire (...) une somme de 10'000# est d'une absolue nécessité pour remplir les objets que je viens de vous détailler et je vous prie instamment de la mettre à la disposition du citoyen Gardia. »*¹⁰²¹

Le général surveille de près l'utilisation des fonds alloués. Pour le bien du service, Guardia a des comptes précis à rendre à son commandant en chef qui veille au respect de la rigueur financière :

*« (...) l'ordre de la comptabilité exige que vous présentiez d'abord l'état détaillé des recettes et dépenses que vous avez faites depuis la dernière concession en fonds. Si vous voulez accélérer la livraison des nouveaux, il est nécessaire que vous me présentiez sans délai l'état qu'exige le Commissaire du gouvernement. Je le lui enverrai visé par moi. »*¹⁰²²

Le domaine administratif est le problème majeur de Guardia : il tarde à remettre les comptes demandés, obtient malgré tout de son général en chef le soutien à une demande directe au Ministre de 91 voitures d'artillerie et de 3 escouades d'ouvriers. D'autres propositions et demandes mineures concernant la gestion des munitions – poudres et plomb – étant bien fondées, sont accordées. Pour les uniformes des canonnières qui arrivent en renfort, mais il doit en présenter une demande appuyée d'un état de situation. La livraison sera calculée sur les ressources du magasin. Ces "bagatelles" éclaircies, le général montre ensuite son mécontentement :

*« (...) je vous demanderai d'abord que vous expliquiez d'une manière claire et précise les mots tous les moyens d'artillerie sont paralysés. Est-ce par le manque de fonds? Vous ne pouvez attribuer qu'à vous-même le défaut de leur remplacement et s'il est nuisible au bien du service, c'est vous-même qui en êtes la cause. En effet, depuis 2 mois vous demandez des fonds, depuis 2 mois vous dites que vous empruntez. Toujours il vous a été répondu que l'ordre de la comptabilité exigeait un état de recette et dépense dans les formes voulues pour les fonds que vous aviez touchés, plus un état approximatif de la destination de ceux que vous réclamiez et vous n'avez pas encore fourni ces états. D'où peut venir un aussi long retard? (...) Quant aux devoirs envers les commandants de places que j'ai prescrits aux officiers commandant les arsenaux, et que vous appelez tutèle (expression très déplacée), loin de rien changer à ma manière de voir à cet égard, vos observations me causent seulement le regret de ne pas avoir adopté plus tôt une mesure qui aurait prévenu des ventes aussi nuisibles à l'intérêt de l'armée qu'au gouvernement helvétique lui-même, vente que je me repens d'avoir autorisée avec trop de facilité. »*¹⁰²³

1020 BNUS, MS 0.476/1147, Le 7 vendémiaire an 7 [28 septembre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Rapinat commissaire près l'armée*. Texte intégral sous Annexe 9 infra.

1021 Ibidem.

1022 BNUS, MS 0.476/1172, Le 11 vendémiaire an 7 [2 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Guardia, commandant l'artillerie de l'armée*

1023 BNUS, MS 0.476/1228, 20 vendémiaire an 7 [11 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Guardia, commandant l'artillerie de l'armée*, avec référence notamment à BNUS, MS 0.474/660, supra.

Guardia démontre les limites de ses compétences. Il exerce une fonction pour laquelle il n'a pas les épaules assez larges au moment où les choses se compliquent. La réaction du général en chef ne tarde pas. Il demande au Ministre l'envoi d'un chef de brigade d'artillerie ayant :

*« (...) l'expérience et la fermeté établissent l'ordre et la régularité dans cette partie. Je n'ai pas de reproches directs à faire au citoyen Guardia, (...) commandant actuellement cette arme, mais les accroissements successifs qu'a reçu l'armée exigent que l'artillerie soit commandée en chef par un chef de brigade auquel le citoyen Guardia sera subordonné. »*¹⁰²⁴

Le reproche n'est pas personnel, c'est la reconnaissance des limites professionnelles du citoyen Guardia dont il reprend quand même les principales conclusions pour les adresser en bonne et due forme au Ministre. Il requiert un chef pour l'artillerie, 4 compagnies d'artillerie à pied, 2 légères et 3 escadrons d'ouvriers et même 4 compagnies de sapeurs en plus. Une partie de ces troupes doit remplacer celles qui ne l'ont pas été après leur envoi en Italie. Le surplus doit répondre à la situation stratégique qui risque de changer avec la menace d'une entrée des Autrichiens dans les Grisons ou même dans la République helvétique.

Le tableau concernant les équipages demandant 284 caissons et 1620 chevaux est précis et complet. Il renseigne sur ce qui devrait se trouver auprès d'une armée de l'importance de celle stationnée en Suisse. Il peut être mis en relation avec les données générales du système Gribeauval cité plus haut :

*« Ces dernières demandes sont calculées sur la force de l'armée portée à 12 demi-brigades et 4 régiments de cavalerie et six compagnies d'artillerie légère. Elles sont dans les proportions démontrées nécessaires par l'expérience, savoir que pour assurer le service d'artillerie d'une armée ainsi composée, il faut avoir un approvisionnement triple réparti ainsi qu'il suit: un en ligne, un distribué dans les différentes réserves et un au parc central. (...) »*¹⁰²⁵

La préoccupation du général quant au respect de la puissance désormais alliée et des clauses du traité du 19 août 1798 illustre sa volonté constante de conserver avec les Suisses les meilleurs rapports possibles. On est loin de l'image d'une puissance occupante dont le principal représentant méprisait le territoire occupé, sa population et son gouvernement. Encore faut-il que Schauenburg soit entendu par son Ministre et le Directoire. Ce qui n'est, hélas pour lui, que très partiellement le cas. Dans une très longue réponse, Schérer mentionne l'affaiblissement de l'armée de Mayence après le départ des troupes qui traversent la Suisse pour l'Italie et l'envoi d'une demi-brigade vers la Suisse. En matière d'artillerie, il n'évoque même pas l'artillerie à pied et ne parle que des 2 compagnies d'artillerie légère, de l'équipage de pont et du bataillon de sapeurs. Sa réponse n'est pas de nature à satisfaire Schauenburg :

*« Quant aux deux compagnies d'artillerie légère que vous demandez, je vous observe, (...) que vous en avez déjà quatre sous vos ordres, ce qui me paraît suffisant dans un pays aussi montueux et d'un accès aussi difficile que celui que vous occupez. Vous ne pourriez tirer un grand avantage de cette troupe tandis qu'elle est infiniment nécessaire à l'armée de Mayence où il en reste très peu. Comme il n'existe plus que quatre bataillons de sapeurs qui sont distribués par détachements sur divers points, je ne puis quant à présent vous envoyer que deux compagnies que je ferai diriger sur Bâle. (...) Je m'occupe des moyens de vous faire passer l'équipage de pont que vous me demandez. Cependant comme j'entrevois beaucoup de difficultés à pouvoir disposer de celui qui est à l'armée de Mayence, j'aurais désiré que vous eussiez pu trouver dans l'arsenal de Lucerne les moyens d'y suppléer. »*¹⁰²⁶

Le Ministre a bien moins de scrupules à respecter la puissance alliée que son subordonné. Que les

1024 BNUS, MS 0.476/1236, 22 vendémiaire an 7 [13 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre

1025 BNUS, MS 0.476/1238, 22 vendémiaire an 7 [13 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre. Texte intégral sous Annexe 9 infra.

1026 SHAT, B 2 67, 25 vendémiaire an 7 [16 octobre 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie

Suisses fournissent ce qui est trop compliqué à amener... Quant à l'engagement au combat de l'artillerie légère, son avis diffère de celui de son subordonné. Il est vrai qu'il n'a pas l'expérience de Schauenburg qui a pu mesurer son efficacité, même dans le terrain difficile qu'impose la Suisse.

Sans attendre, Schauenburg prend le taureau par les cornes et commande directement un ensemble de matériels d'artillerie au commandant de la place de Strasbourg :

« (...) deux obusiers de 6 pouces montés	vingt idem d'obus
quatre affûts d'obusiers de 6 pouces	quinze idem de 4
trois idem de huit	trente idem d'infanterie
vingt-cinq caissons de huit	(...)

*Je prévien aujourd'hui le Ministre de la guerre de la demande que je vous fais. Veuillez, (...) y faire droit le plus tôt possible. Le bien du service y est intéressé. Cela suffit pour m'assurer que vous l'accueillerez favorablement. »*¹⁰²⁷

L'intérêt de cette liste réside dans la commande de parties de pièces et d'un grand nombre de caissons qui manquent cruellement à l'armée d'Helvétie. L'usure est due aux campagnes, aux mouvements récents vers l'Helvétie et, sur place, aux cheminements qui sollicitent le matériel. C'est aussi une réponse indirecte aux plaintes venant des civils contraints de suppléer à ces manques de moyens de transport avec leurs propres véhicules et qui sont ainsi arrachés à leurs activités agricoles ou commerciales. N'obtenant aucune réponse concernant l'officier supérieur d'artillerie, le général en chef revient à la charge auprès du Ministre lui rappelant :

*« (...) les motifs qui me déterminaient à vous demander un chef de brigade d'artillerie (...) j'y ajouterai que tous les jours je vois davantage ce besoin d'un officier dont le grade et l'habileté dans le service de l'artillerie, l'ordre et la régularité nécessaires, surtout dans un pays que son alliance avec la République française rend extrêmement jaloux de la conservation de ses arsenaux. (...) d'envoyer le plus promptement possible à cette armée un officier général ou supérieur d'artillerie pour prendre le commandement en chef de cette arme, que le citoyen Guardia, chef de bat^{on} ne peut diriger aussi efficacement que je le désirerais. »*¹⁰²⁸

Ce message rappelle que ce n'est pas seulement le commandement de l'artillerie française qui incombe à ce chef artilleur, mais aussi la haute surveillance de la gestion des arsenaux helvétiques. En application du traité d'alliance et en vertu de l'accord conclu par Schauenburg avec le Directoire helvétique, cette gestion est assurée conjointement par des commandants de place français et des représentants des Chambres administratives cantonales (cf. chap. D.II.4.2 infra). Il faut plus que de simples compétences d'artilleur pour entretenir des rapports corrects et pertinents avec les autorités civiles, sans oublier les aptitudes administratives et comptables.

Avant d'accéder à toute demande faite par le commandant de l'artillerie, le général en chef en exige au préalable la fourniture d'états détaillés, même si la situation semble critique :

*« Pour que je puisse mettre à votre disposition des poudres, plombs, bois et autres matières premières dont vous me dites en manque au point que vos attelages ne puissent plus aller, je vous prie de m'envoyer dans le plus court délai un état bien détaillé des fournitures et autres objets que vous avez tirés des différents arsenaux helvétiques pour le service de l'armée depuis le moment où vous avez été chargé en chef du commandement de l'artillerie. »*¹⁰²⁹

Le respect de l'allié et de ses biens demeure au centre des préoccupations du général en chef. Le

1027 SHAT, B 2 67, 2 brumaire an 7 [23 octobre 1798], *Au quartier général à Zurich, Le général en chef, Au général Châteauneuf Randon, commandant la place de Strasbourg*

1028 BNUS, MS 0.477/1417, 16 brumaire an 7 [6 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre avec référence à BNUS, MS 0.476/1238 supra.*

1029 BNUS, MS 0.477/1546, 30 brumaire an 7 [20 novembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Guardia, comd^e l'art^{rie}*

lendemain, même réponse à une requête de même nature. Schauenburg se fait menaçant et persiste à exiger des comptes précis et à rendre Guardia responsable des potentiels manques dans l'artillerie :

*« Si donc votre service est sur le point d'être entravé faute de fonds, c'est vous que j'en rends responsable, puisqu'il a dépendu de vous de vous en procurer en produisant le compte appuyé des pièces justificatives de dépenses de ceux que vous avez reçus. (...) je serai forcé d'user des moyens qui sont en mon pouvoir pour vous faire faire ce que l'on ne devrait pas exiger de vous. Je vous ai déjà demandé aussi de me fournir l'état des comptes des matières que vous avez trouvées lorsque vous avez pris le commandement de l'artillerie et de ce qui en a été employé pour le service. Cet état m'aurait mis à même de juger si les demandes que vous me présentez de ces objets sont fondées, sur leur pénurie et de connaître l'emploi qui a été fait de ceux qui existaient. Je (...) n'accorderai aucun achat de matières jusqu'à ce que vous me l'ayez remis. »*¹⁰³⁰

La rédaction de ces états étant plus complexe que prévu, un délai supplémentaire lui est accordé.¹⁰³¹

Combien coûte l'artillerie par mois, quelle est sa part du total ? Le tableau du budget pour frimaire éclaire sur les frais supplémentaires imputés à l'artillerie. Le montant total des dépenses estimées est de 1'284'785.85, qui comprend le total de la solde de l'armée (état-major, officiers, infanterie, cavalerie et artillerie), des subsistances, des frais afférant aux hôpitaux et ceux liés à l'artillerie, articulée en 2 rubriques :

*« Il faut pour le service du parc d'artillerie pendant un mois & par aperçu une somme de 12'000. L'entretien des équipages d'artillerie & la solde des employés et charretiers s'élèvera pendant un mois & par aperçu à 14'000 »*¹⁰³²

Le coût marginal supplémentaire n'est que de 2 %, soldes et subsistances non comprises. Cet extrait rappelle que les charretiers ne relèvent pas de la comptabilité des soldes dues aux militaires. Ils constituent une charge spécifique à eux seuls. Une correspondance avec le représentant de la compagnie (civile) qui assure les transports d'artillerie le confirme. C'est la compagnie qui verse les gages des employés et charretiers. Elle facture ensuite ce montant à l'armée. L'ensemble de ces flux financiers n'est pas de la compétence du général mais du commissaire ordonnateur en chef.¹⁰³³

Obtenir les matériels nécessaires est difficile. Il faut que le général en chef écrive au Ministre pour répondre aux besoins spécifiques de 2 compagnies :

*« (...) ci-joint deux états de demandes d'effets d'armement et équipement pour les 2^{ème} et 4^{ème} compagnies du 8^{ème} rég^t d'artillerie à cheval qui font partie de l'armée sous mes ordres et aux besoins desquels je n'ai aucun moyen de pourvoir. Veuillez, je vous prie, donner les ordres pour que les objets demandés par le conseil d'adm^{on} de ces compagnies leurs soient délivrés des magasins de Strasbourg ou autre à portée de l'Helvétie. »*¹⁰³⁴

De tels courriers montrent que pour le rééquipement de l'artillerie, les fournitures viennent depuis la France et ne sont pas extraites par force et sans paiement de la Suisse.

1030 BNUS, MS 0.477/1551, 1 frimaire an 7 [21 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Guardia, command^t l'art^{ie}*

1031 BNUS, MS 0.477/1608, 5 frimaire an 7 [25 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Guardia, comd^t l'artillerie*

1032 SHAT, B 2 68, 4 frimaire an 7 [24 novembre 1798], *Zurich, Armée française en Helvétie*, [Au Ministère de la guerre], *Tableau général de situation des fonds existant au 1^{er} frimaire de l'an sept dans les caisses destinées à subvenir aux dépenses de ladite armée*

1033 BNUS, MS 0.477/1591, 4 frimaire an 7 [24 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Lagarde, agent général des équipages d'artillerie*

1034 BNUS, MS 0.477/1443, sans date, [17-18 brumaire an 7 / 7-8 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

C.IV.2 : L'artillerie à pied en Suisse en 1798

En effectifs, c'est la majorité des troupes d'artillerie engagées en Helvétie où elles combattent peu. Chaque régiment d'artillerie à pied est composé de 20 compagnies de 5 escouades chacune. A sa tête se trouve un état-major composé d'une quarantaine d'officiers, sous-officiers et soldats (des musiciens et des artisans). Les compagnies comptent théoriquement 95 militaires : 5 officiers, 12 sous-officiers et 76 soldats. Chacune des 5 escouades est forte de 16 hommes : 1 sergent, 1 caporal, 14 canonniers. Selon un arrêté du 27 vendémiaire an 7 [18 octobre 1798], chacune des compagnies d'artillerie à pied est renforcée de 30 auxiliaires tirés des demi-brigades d'infanterie :

« (...) pris autant que faire se pourra parmi ceux qui ont été dans les compagnies des canonniers volontaires. »¹⁰³⁵

Ces auxiliaires restent attachés à leur demi-brigade, y conservent leurs droits à l'avancement et sont rappelés par leurs corps s'ils sont promus au grade de caporal par ancienneté. Rééquipés par les compagnies d'artillerie, ils y ont le statut et la solde des canonniers de 2^e classe. Ils rentrent à l'infanterie au retour de la paix, sauf à vouloir passer définitivement à l'artillerie.

C.IV.2.1 : Unités, fonctions, comportement des troupes d'artillerie à pied

Dès l'organisation de la division de l'Erguel, il y a 3 compagnies d'artillerie à pied. Selon un état du 19 février¹⁰³⁶, ce sont les 259 hommes, 58 charretiers et 92 chevaux des 5^e, 10^e et 13^e compagnies du 5^e régiment qui ont dû partir le 2 février de Strasbourg pour se rendre à Delémont par le plus court chemin.¹⁰³⁷

Après la prise de Soleure à laquelle ils ne semblent pas avoir participé, Schauenburg fait venir un renfort d'artillerie depuis Huningue :

« Le besoin de canonniers que nous éprouvons pour armer la ville de Soleure me force à vous demander cinq compagnies d'artillerie. Je vous prie de les faire partir sur le champ. Deux de ces compagnies se rendront à Neuf-Brisach et trois à Huningue. Ces compagnies remplaceront celles que j'ai fait venir de cette place à l'armée. »¹⁰³⁸

Ces troupes doivent venir « à marche forcée » et ne laisser derrière elles qu'une escouade par place pour assurer le service de l'arsenal. Aucune donnée concernant les compagnies concernées ni leurs effectifs ne figurent dans la correspondance et ce mouvement n'est pas noté dans le rapport du Ministre au Directoire.

Dans l'état des forces au 20 mars, ce sont 184 artilleurs du 2^e régiment qui apparaissent, soit 2 compagnies, une 3^e s'ajoute un mois plus tard portant leur nombre à 271 alors que dès cette date les 261 artilleurs du 5^e régiment disparaissent de l'état, sans que l'on sache quand elles sont parties et pour quelle destination, un retour en France ou un passage à l'armée d'Italie.

Le rapport du Ministre au Directoire sur l'an 6 mentionne que courant germinal 8 compagnies du 5^e régiment et 2 escouades d'ouvriers ont été envoyés en Suisse depuis l'Alsace. La justification *a posteriori* de cet envoi était le suivant :

1035 Arrêté du Directoire exécutif du 27 vendémiaire an 7 [18 octobre 1798], communiqué pour exécution en Suisse par BNUS, MS 0.482, p. 226-231, 23 brumaire an 7 [13 novembre 1798], *Ordre du jour* transmettant un courrier de Paris, le 12 brumaire an 7 de la République [2 novembre 1798], *Le Ministre de la guerre, Au général en chef de l'armée française en Helvétie*

1036 SHAT, B 2 338/32, 30 pluviôse an 6 [18 février 1798], *Corps d'armée dans l'Erguel, Corps de troupes commandé par le général Schauenburg, Force active à l'époque de 30 pluviôse 6^e année*

1037 SHAT, B 2 338/31, pluviôse an 6 [février 1798], [Au Ministre de la guerre et au Directoire Exécutif], *Armée du Rhin, Formation du corps d'armée détaché de celle du Rhin se rendant à Delémont sous les ordres du général de Division Schaenbourg* [sic]

1038 BNUS, MS 0.482/41, 13 ventôse an 6 [3 mars 1798], [Schauenburg], *Au général Ste Suzanne*. Voir aussi : BNUS, MS 0.482/40, 13 ventôse an 6 [3 mars 1798], *Soleure*, [Schauenburg], *Au commandant d'Huningue* et BNUS, MS 0.482/42, 13 ventôse an 6 [3 mars 1798], [Schauenburg], *Au commandant de Brisach*

*« Ces renforts étaient destinés à couvrir les derrières de l'armée française en Helvétie dans le cas où les circonstances exigeraient qu'elle se portât dans les Petits Cantons où des rassemblements armés s'organisaient et se préparaient à des actes d'hostilité qu'il était nécessaire de réprimer. »*¹⁰³⁹

En réalité, ce n'est que le 28 avril, que ces 762 hommes arrivent à l'armée, portant l'artillerie à pied à 1052 hommes au total au début de la campagne contre la Suisse centrale. Il s'agit bien des compagnies réquisitionnées par Schauenburg début mars :

*« (...) je viens d'écrire au général Ste-Suzanne pour accélérer leur arrivée (...), et de diriger les 8 compagnies d'artillerie sur Porrentruy, d'où elle se rendront de suite à Arbourg par Delémont et Bienne. »*¹⁰⁴⁰

Ces troupes évitent de passer par Bâle, ce qui représenterait pourtant une route plus facile. C'est dû au respect imposé à l'armée d'Helvétie pour le rôle joué par ce canton dans l'établissement de la République helvétique. Un courrier de mi-mai au gouvernement à Paris indique que l'essentiel de ces artilleurs sont engagés pour prendre en charge l'artillerie des différentes places suisses :

*« J'ai établi mon quartier-général à Zurich. J'ai fait armer cette ville. Nos canonniers y établissent des batteries ainsi que je l'ai fait faire à Soleure, Berne et Arbourg. L'artillerie zurichoise me sert d'autant plus avantageusement pour cette opération que je ne puis ni ne dois la faire évacuer comme celle des autres cantons, celui de Zurich s'étant parfaitement bien conduit à notre égard. »*¹⁰⁴¹

C'est tout ce que la correspondance recèle spécifiquement des unités et effectifs de l'artillerie à pied.

En réalité, c'est la rubrique judiciaire qui fournit le plus d'informations sur l'artillerie à pied. Globalement, 85 % des artilleurs déferés devant le Conseil de guerre proviennent de l'artillerie à pied, alors qu'ils ne représentent en moyenne que le 71 % des artilleurs présents en Suisse. Les jugements du Conseil de guerre révèlent que parmi les compagnies du 5^e régiment on trouve à un moment ou un autre les 4^e, 5^e, 6^e, 8^e, 10^e, 11^e, 13^e, 15^e, 16^e et 20^e compagnies.¹⁰⁴² Sur les 180 prévenus déferés devant le Conseil de guerre pour le seul trimestre d'été (messidor à fructidor), ce ne sont pas moins de 43 militaires de ce seul régiment qui sont jugés. Dans 30 cas, c'est pour « désertion à l'intérieur ». Ils sont condamnés par contumace à 5 ans de fers, augmentés d'une amende correspondant à la valeur des effets emportés pour les 13 qui sont partis « avec armes et bagages » et les 2 qui ont commis des vols chez leurs logeurs.

Comme c'est à l'artillerie à pied qu'est confiée la gestion des places et notamment des arsenaux saisis en Suisse, cela conduit à certains débordements qui font l'objet de prises de position fermes d'un général en chef député d'apprendre ces délits, ayant reçu tardivement :

« (...) votre lettre du 6 [25 mai] par laquelle vous me rendez compte d'un vol qui a été commis dans la nuit du 3 au 4 de ce mois [22 au 23 mai] consistant en 17 tonnes chacune de 100# de poudre. Vous eussiez dû m'en informer sur le champ. Il ne suffit pas de vous être borné à en-

1039 ANP, AFIII 149/702/20ter, 9 vendémiaire an 7 [30 septembre 1798], *Rapport au Directoire exécutif, fait par le Ministre de la guerre sur la situation des forces de la République et sur les mouvements et les divers changements qui ont eu lieu dans les armées depuis le 1 thermidor an 5* [19 juillet 1797] jusqu'au premier vendémiaire an 7 [22 septembre 1798]

1040 BNUS, MS 0.472/366 - MS 0.481/94 - SHAT, B 2 64, 2 floréal an 6 [21 avril 1798], Berne, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre, Bureau du mouvement*

1041 BNUS, MS 0.473/437 - SHAT, B 2 64, 24 floréal an 6 [13 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif et au Ministre*

1042 BNUS, MS 0.482 p. 81-82, 27 prairial an 6 [15 juin 1798], *Au quartier-général à Zurich, Ordre du jour, annonce de jugements* ; BNUS, MS 0.482 p. 83-84, 30 prairial an 6 [18 juin 1798], *Au quartier-général à Zurich, Ordre du jour* ; BNUS, MS 0.482, p. 91-92, 18 messidor an 6 [6 juillet 1798], *Au quartier général à Berne, Ordre du jour, Annonce de jugements*

voyer au Conseil de guerre un courrier mais vous deviez faire des recherches bien plus saignantes sur un vol de cette nature. C'est un crime de la partie militaire, une trahison infâme de la part des acheteurs. Au reçu de la présente, vous rassemblez l'artillerie en garnison à Berne. Vous ferez les perquisitions nécessaires pour découvrir la trame perfide qui a déjà favorisé plusieurs vols dans les arsenaux. »¹⁰⁴³

Le cas le plus grave est celui de 7 canonniers du 5^e d'artillerie à pied – Pierre-Antoine Beck, 26 ans, Charles Mortet, 25 ans, Nicolas Frieht, 26 ans, de la 11^e compagnie, Eleonor Saulnier-dit-Du-puis, 27 ans, de la 12^e compagnie, Charles Belassau, 24 ans, Louis Nicot, 25 ans et François Sulliot, 26 ans de la 13^e compagnie – sont prévenus et convaincus :

« (...) du vol de deux saumons de plomb, de poudre, de soufre et d'un canon avec affût pris dans le magasin d'Aarburg. »

Ils sont condamnés au cours d'une série d'audiences des 28 juin, 3, 12, 23 juillet et 24 août 1798, à 3 ans de fers, sauf Mortet à 5 ans pour avoir en plus déserté à l'intérieur.

3 canonniers des 4^e et 5^e compagnies sont aussi punis de 2 ans de fers pour le vol de poudre, 2 autres sont jugés pour voies de fait (1 acquittement et une condamnation à 10 ans de fers ayant ajouté une désertion à l'intérieur) et un dernier est condamné à 3 mois de prison pour le vol d'un rasoir et de son cuir à repasser à son logeur à Aarburg.

Parmi ces nombreux cas, il faut relever celui du canonnier Pierre Gourdon de la 9^e compagnie du 1^{er} régiment prévenu d'assassinat sur un aubergiste à Bex. L'homme parvient à s'évader lors de son transfert. Le commandant de la garde – il pourrait s'agir du brigadier Claude Lagarde du 12^e régiment de chasseurs à cheval (cf. chap. C.III.2.2 supra) – est condamné à un mois de prison :

« (...) par forme de discipline correctionnelle (...) convaincu d'avoir laissé évader un prisonnier qu'il était chargé de conduire. »¹⁰⁴⁴

Autre cas particulier : un délit rare faisant l'objet d'un avis de recherche adressé à l'armée :

« Le nommé Etienne, canonnier au 2^e régiment d'artillerie à pied, 6^e compagnie, taille de 5p.4p.6l., cheveux et sourcils noirs, front couvert, yeux bruns, bouche moyenne, nez bien fait et menton rond avec fossette, barbe noire bien faite dans sa taille, s'est évadé de St.-Gall où il était cantonné. Ce canonnier est véhémentement soupçonné de fabrication de fausse monnaie, conjointement avec un autre canonnier du même régiment aussi évadé (...) »¹⁰⁴⁵

La correspondance ne renseigne pas sur les suites de cette affaire.

C.IV.2.2 : Engagements de l'artillerie à pied

L'engagement de l'artillerie à pied est difficile à identifier dans les mouvements de troupes au cours de l'année. Schauenburg y a peu recours. Lorsqu'il dirige 2 brigades sur la Suisse orientale pour faire face à la menace autrichienne courant août, ce ne sont que 4 pièces d'artillerie à pied qui sont postées en appui à Walenstad.¹⁰⁴⁶ Le reste est conservé à l'arrière.

Au détour d'un message aux autorités municipales bernoises, on apprend que c'est la 14^e compagnie de 5^e régiment qui y réside. Ses hommes, aux côtés de sapeurs pompiers bernois, ont lutté contre ... un incendie en ville de Berne, action pour laquelle ils sont officiellement remerciés. Sous les ordres des adjudants-généraux Rheinwald et Demont, des aides de camp Travitz et Levrault, ils sont parvenus à maîtriser l'incendie. Un homme a même été blessé et le général estime que ces remerciements officiels suffisent et qu'il n'y a rien à ajouter, ils n'ont fait que leur devoir :

« Le citoyen Mayer, canonnier de la 14^e compagnie du 5^e régiment d'artillerie a eu la cuisse

1043 BNUS, MS 0.473/497, 9 prairial an 6, [28 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], A l'adjudant général Pelissard

1044 BNUS, MS 0.482, p. 201-202, 25 vendémiaire an 7 [16 octobre 1798], Au quartier général à Zurich, Ordre du jour, Annonce de jugements

1045 BNUS, MS 0.482, p. 245-247, 10 frimaire an 7 [30 novembre 1798], Ordre

1046 BNUS, MS 0.475/887, 27 Thermidor an 6 [14 août 1798], [Schauenburg], Au général de brigade Nouvion

*fracassée, il est dans ce moment à l'hôpital. Le citoyen Vaxner, canonnier au même régiment, a aussi montré la plus grande intrépidité.(...) dans toutes les circonstances, vous trouverez les Français prêts à braver tous les dangers pour secourir les malheureux. »*¹⁰⁴⁷

Toujours à Berne, cette même artillerie a contribué à contenir l'insurrection d'un bataillon de la 21^e d'infanterie de ligne début octobre 1798 (cf. chap. D.IV.3.2.1. infra).¹⁰⁴⁸

L'opération de désarmement de diverses communes lucernoises montre qu'un des usages de l'artillerie est surtout d'impressionner la population :

*« Si l'artillerie qui est à Reiden peut fournir deux pièces de 4 avec les munitions nécessaires, il faudra les réunir au bataillon et prendre les précautions pour la garde de l'artillerie qui pourrait encore se trouver à Reiden. »*¹⁰⁴⁹

Dans les messages subséquents concernant cette petite expédition, aucune mention n'est faite de son engagement. Elle n'a pas eu à servir, sa seule présence a suffi (cf. chap. B.V.1.1. supra) :

*« Le village de Reiten n'a reçu aucune secousse attendu qu'il y avait de l'artillerie. »*¹⁰⁵⁰

Dans le cadre des opérations contre les insurgés de Stans, un message à l'entreprise Hanet révèle que 4 compagnies d'artillerie à pied sont positionnées à Zurich.¹⁰⁵¹ C'est aussi un officier d'artillerie à pied qui commande la pièce de 8 embarquée sur le radeau engagé contre Stansstad le 9 septembre. Ce fait d'armes "amphibie", extrêmement rare, voire unique dans l'histoire militaire helvétique¹⁰⁵², vaut à son auteur une promotion :

*« Le citoyen Lavergne, lieutenant au 2^e régiment d'artillerie à pied, commandant le radeau qui a canonné Stantztad, a fait preuve de la plus grande bravoure. Le feu continu de deux batteries dirigées contre lui n'a pas interrompu le sien un seul instant et il a débarqué des premiers dans le village. Je demande pour lui le grade de capitaine. »*¹⁰⁵³

Deux pièces de 4 « servies par l'artillerie à pied » accompagnent Mainoni avec sa 44^e de ligne et sa section d'artillerie légère sur la route vers Thoune puis Sachseln (OW) par le Brunig mais ne pouvant franchir le col, elles restent dans la canton d'Oberland.¹⁰⁵⁴

Dans le mouvement vers le Rheintal, destiné à faire face aux Autrichiens qui s'approchent, 4 compagnies d'artillerie à pied sont placées à Lucerne où les autorités helvétiques doivent :

1047 BNUS, MS 0.475/912, 3 fructidor an 6 [20 août 1798], [Schauenburg], *Aux autorités constituées de la commune de Berne*

1048 SHAT, B 2 67, 12 vendémiaire an 7 [3 octobre 1798], *Au quartier général à Berne, Procès-verbal dressé relativement à l'insurrection de deux bataillons de la 21^e demi-brigade à leur passage à Berne, se dirigeant sur l'armée d'Italie. Fait et clos à Berne les jour, mois et an susdits. Signé Rapinat, Lefèbvre, Dufour, Barbier et Rouhière*

1049 BNUS, MS 0.475/945, 10 fructidor an 6 [27 août 1798], *Au quartier général à Lucerne, [Schauenburg], Au Citoyen Lecorps, chef de bataillon commandant d'Arbourg*

1050 BNUS, MS 0.476/972, 13 fructidor an 6 [30 août '98], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

1051 BNUS, MS 0.476/986, 14 fructidor an 6 [31 août 1798], *Berne, [Schauenburg], Au citoyen Hanet. [tout le message est biffé]*

1052 Le *Dictionnaire historique de la Suisse* nous apprend qu'une tentative de débarquement lucernoise semble avoir été empêchée en 1315 à Ennetbürgen (NW). Le débarquement des troupes suisses dans le canton de Genève eut lieu au Port Noir de Cologny en 1814. « Le 1^{er} juin 1814, deux compagnies fribourgeoises et une compagnie soleuroise arrivent à Genève. Ne pouvant passer par voie de terre, Versoix étant encore territoire français, les troupes arrivent à Genève par le lac, sur l'actuelle commune de Cologny, où une foule en liesse les attend. » <https://ge.ch/archives/10-arrivee-suissees-au-port-noir-1er-juin-1814>, 03.11.'22.

1053 BNUS, MS 0.476/1194 – SHAT, B 2 67, Le 13 vendémiaire an 7 [4 octobre 1798], *Zurich, [Schauenburg], Au Directoire exécutif de la République française*

1054 BNUS, MS 476/1001, 16 fructidor an 6 [02 septembre 1798], *Berne, Le général en chef, Au citoyen Mainoni, chef de la 44^e demi-brigade*

« (...) s'établir incessamment dans cette ville, ce détachement d'artillerie est destiné à travailler sous les ordres du citoyen Andreossi, chef de brigade du génie, afin d'ajouter à la place quelques ouvrages nécessaires pour la mettre à l'abri d'un coup de main. »¹⁰⁵⁵.

Ces artilleurs composent la moitié de la garnison de Lucerne. C'est surtout sur leur force physique que l'on compte, plus que sur leurs talents d'artilleurs. On en a besoin :

« (...) afin d'avoir des bras tout près pour exécuter des projets si vous l'approuvez. »¹⁰⁵⁶

Le parc d'artillerie est posté à Wetzikon (ZH), son état-major devant s'établir en ville. Le rôle de ces artilleurs est bien différent de celui des artilleurs à cheval. Ce n'est qu'en cas d'absolue nécessité qu'elle est engagée au combat.

Dès fin septembre, 2 compagnies doivent être envoyées de la Suisse à Milan.¹⁰⁵⁷ Les 9^e et 15^e compagnies du 1^{er} régiment quittent la Suisse pour l'Italie le 3 octobre.¹⁰⁵⁸ Ayant ainsi pris acte, Schauenburg demande instamment au Ministre de remplacer ces compagnies, ainsi que celles déjà parties 2 mois plus tôt qui n'ont pas encore été remplacées. »¹⁰⁵⁹

Sachant qu'il y a une compagnie d'artillerie à pied autour d'Altdorf, objet de quelques mentions peu précises, il faut attendre un message de début décembre pour comprendre à demi-mot qu'une partie de cette artillerie est redéployée sur la rive sud du Bodan sur proposition de Guardia :

« J'approuve aussi les dispositions que vous me proposez pour les pièces à placer sur les différents points du lac de Constance, ainsi que pour les munitions qui doivent y être employées et canonniers qui doivent les servir. »¹⁰⁶⁰

Le message de Guardia n'a pas été conservé, on n'en sait pas plus, ni le nombre et calibre des pièces, ni les compagnies ou sections qui sont engagées, comme si souvent pour l'artillerie à pied.

Rien de mieux ou de plus dans un ordre au général Xaintrailles, chargé d'indiquer à un officier du génie qui lui est envoyé où il pense pouvoir placer avantageusement de l'artillerie pour y faire établir quelques ouvrages. C'est ici aussi l'affaire de l'artillerie à pied, la position devant être purement défensive et statique face aux « débouchés » et « gués du Rhin ». ¹⁰⁶¹

L'information transmise au général Lecourbe au moment de son arrivée en Suisse indique que l'artillerie à pied a été réduite à une escouade dans le secteur d'Altorf.¹⁰⁶² Servies par les canonniers d'infanterie, 2 autres pièces se trouvent en plus dans la vallée d'Urseren. Dans le dispositif de l'armée du 25 octobre, le corps détaché au Tessin n'a pas d'artillerie autre qu'une compagnie d'artillerie à pied indéfinie postée à Schwytz.¹⁰⁶³

Au moment de transmettre le commandement à Masséna, il y a toujours aussi peu d'indications

1055 BNUS, MS 0.476/1060, 28 fructidor an 6 [14 septembre 1798], de Lucerne, [Schauenburg], Au citoyen Ministre de la guerre et BNUS, MS 0.476/1066, 27 fructidor an 6 [13 septembre 1798], Répartition des troupes faite par le général en chef à l'époque du 27 fructidor an six de la République

1056 BNUS, MS 0.476/1091, 3^e jour complémentaire an 6 [19 septembre 1798], [Schauenburg], Au Directoire helvétique

1057 SHAT, B 13 201, 4 vendémiaire an 6 [25 septembre 1798], Analyse de la correspondance du Ministre de la guerre et SHAT, B 2 66, 4 vendémiaire an 7 [25 septembre 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au commissaire ordonnateur en chef de l'armée française en Helvétie, à Zurich

1058 SHAT, B 2 339, 20 vendémiaire an 7 [11 octobre 1798], Etat de situation de l'armée française en Helvétie

1059 BNUS, MS 0.476/1156, Le 8 vendémiaire an 7 [29 septembre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre

1060 BNUS, MS 0.478/1697, 15 frimaire an 7 [5 décembre 1798], Schauenburg], Au C^{en} Guardia, commandant l'artillerie de l'armée

1061 BNUS, MS 0.478/1700, 15 frimaire an 7 [5 décembre 1798], [Schauenburg], Au g^{al} Xaintrailles

1062 BNUS, MS 0.478/1710, 17 frimaire an 7 [7 décembre 1798], [Schauenburg], Au C^{en} Lecourbe, g^{al} de b^{dé}

1063 SHAT, B 2 339/42, 4 brumaire an 7 (25 octobre 1798), [Rheinwald, Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], Armée française en Helvétie, Tableau par divisions de l'armée française en Helvétie à l'époque du 4 brumaire an sept

concernant les positions des compagnies d'artillerie à pied. Seules 2 des 10 sont engagées dans les grands corps de l'armée d'Helvétie :

- les 75 hommes de la 3^e compagnie d'artillerie à pied (régiment inconnu) avec 6 pièces sont entre Bellinzone et Pollegio « *vis-à-vis des débouchés du Bernardin et du val Brenna* »¹⁰⁶⁴ dans la 1^{ère} brigade de la 1^{ère} division ;
- une compagnie indéfinie de 80 hommes est postée à Urseren dans la 2^e brigade de la même division.¹⁰⁶⁵ Elle y aurait donc repris la position ou la mission des artilleurs de l'infanterie.

Aucun autre renseignement concernant les 540 hommes composant les autres compagnies, sans doute encore postées entre Berne, Aarburg, Lucerne, Zurich, Fribourg et Soleure :

« (...) *quelques compagnies d'artillerie à pied sont réparties dans ces villes.* »¹⁰⁶⁶

L'évocation de l'artillerie à pied dans le rapport de Schauenburg à son successeur Masséna reste toujours dans le vague. Le général en chef clôt son rapport de fin de mission par ces lignes :

« *Cette arme est répartie dans les places ; elle a rendu peu de services en Suisse. Le Cit. Lavergne a montré de la fermeté et des talents à l'affaire d'Untervald.* »¹⁰⁶⁷

C.IV.3 : L'artillerie à cheval, aussi appelée « légère », en Suisse en 1798

Le régiment d'artillerie à cheval est composé de 6 compagnies de 4 escouades chacune. A sa tête il y a un état-major composé d'une dizaine d'officiers, sous-officiers et soldats (des musiciens et des artisans). Les compagnies comptent théoriquement 76 militaires répartis en 4 officiers, 10 sous-officiers et 62 soldats. Chaque escouade est forte de 16 hommes : 1 maréchal-des-logis, 1 brigadier, 14 canonniers.

Introduite lors de la guerre de Sept-Ans par la Prusse, cette troupe est une création de la Révolution pour la France. Les premières compagnies apparaissent dès 1791 et leur organisation est définitivement ancrée dans le décret du 18 floréal an 3 [7 mai 1795].

« *Cette nouvelle arme était recherchée, elle réunissait la considération de l'artillerie, le prestige de la cavalerie et l'attrait de la nouveauté. Conçue comme une arme hybride entre l'artillerie et la cavalerie, elle recrutait ses servants parmi ces deux corps.* »¹⁰⁶⁸

Sa différence principale est que tous les canonniers sont montés. Cela lui donne une mobilité et rapidité d'engagement qui en explique l'emploi fréquent dès leur création :

« *La victoire était désormais dans les jambes de l'infanterie et dans la mobilité de l'artillerie.* »¹⁰⁶⁹
Cet adage se vérifie en Suisse, comme aussi celui qui suit :

« *Frapper l'ennemi rapidement, le surprendre, le contourner et l'attaquer sur son point faible ou encore renforcer le front lorsque celui-ci s'affaiblit, telles sont les missions de cette artillerie capable de traverser le champ de bataille à brides abattues pour être présente rapidement et précisément là où l'on en a besoin.* »¹⁰⁷⁰

Cette description correspond en tout point au déroulement du combat devant le Grauholz le 5 mars 1798 où l'artillerie légère sème le désarroi dans les troupes bernoises.

1064 BNUS, MS 0.483/11, [non daté, probablement frimaire an 7 - décembre 1798], *Renseignements sur la position de l'armée, ses moyens de défense et d'attaque et sa destination dans l'intérieur de la Suisse*

1065 BNUS, MS 0.483/206, 20 frimaire an 7 [10 décembre 1798], *Tableau des cantonnements qu'occupe l'armée avec la situation détaillée des corps qui en font partie à l'époque du 20 frimaire an Sept*

1066 BNUS, MS 0.483/11, [non daté, probablement frimaire an 7 - décembre 1798], *Renseignements sur la position de l'armée, ses moyens de défense et d'attaque et sa destination dans l'intérieur de la Suisse*

1067 BNUS, MS 0.483/12, [non daté, frimaire an 7 - décembre 1798], *Notes sur l'Etat-major et sur les Corps*

1068 BODINIER - 1992, op.cit., p. 249.

1069 SUSANE, Général, *Histoire de l'artillerie française*, Paris, J. Hetzel et Cie, 1874, p. 216.

1070 <https://www.musee-armee.fr/collections/explorer-les-collections/portofolios/le-systeme-gribeauval.html>, 26.10.'22.

C.IV.3.1 : Unités, fonctions et comportement des troupes d'artillerie à cheval

Quelques compagnies, entre 2 et 4, figurent en permanence parmi les troupes en Helvétie. La 6^e compagnie du 2^e régiment d'artillerie légère, forte de 59 militaires, 66 charretiers et 173 chevaux fait partie de la division de l'Erguël dès sa création.¹⁰⁷¹ Elle doit partir le 4 février de Mutzig (Bas-Rhin) pour se rendre à Delémont par le plus court chemin.¹⁰⁷²

Dès fin février apparaît sur les états des forces françaises une compagnie du 8^e d'artillerie légère, forte de 68 hommes qui, pourtant, ne figure pas sur le tableau de la division de l'Erguël, mais qui apparaît dans la correspondance dès le début de février sous une appellation particulière.¹⁰⁷³

Une des 2 compagnies du 2^e d'artillerie légère aurait dû partir en Italie sur ordre de Paris et échangée contre une troupe équivalente. Schauenburg en décide autrement, dirige la troupe de remplacement directement en Italie et conserve celle qui est déjà en Suisse. Devant le fait accompli et dans l'impossibilité de faire encore passer le corps à cause des conditions hivernales, la rocade est renvoyée au printemps (cf. chap. D.II.1.1 infra).

C.IV.3.2 : La problématique de la gestion des chevaux

Le problème principal et particulièrement sensible de cette troupe est la gestion du parc équestre, en particulier dans les questions de qualité et de quantité des chevaux ainsi que de leur utilisation. Ce risque est spécifique à l'artillerie puisqu'elle use majoritairement de chevaux de trait, facilement utilisables pour d'autres transports. Il n'en est pas de même des chevaux de monte, principalement utilisés dans les troupes montées. L'artillerie légère est à cet égard hybride, utilisant les deux types de chevaux, les uns pour leurs pièces et caissons, les autres pour les artilleurs.

En Suisse, Schauenburg doit intervenir à répétées reprises pour s'assurer que les chevaux d'artillerie restent bien engagés à cette fin et non pour d'autres tâches :

« (...) les entrepreneurs des chevaux de l'artillerie emploient de ces chevaux pour leur service personnel et les placent en relais sur les routes. Cet abus est d'autant plus coupable qu'il nécessite d'une part une dépense pour le gouvernement pour des chevaux qui ne lui rendent aucun service et que de l'autre, en diminuant le nombre de ceux affectés à l'artillerie, il a forcé à une réduction de bouches à feu à la suite des compagnies d'artillerie à cheval et substituer des pièces de 4 à celles de 8 et à des obusiers. Veuillez, (...) vous faire rendre compte de l'emploi du nombre de chevaux qui a été fixé par le Ministre de la guerre pour l'artillerie de cette armée et m'en informer de suite. »¹⁰⁷⁴

S'il suffit de 4 chevaux pour tracter une pièce de 4, il en faut 6 pour celle de 8 ou un obusier. Les distances d'engagement de ces différents calibres sont loin d'être identiques, ce n'est donc pas une question de détail. Plus le calibre est élevé, plus la distance efficace augmente et approfondit la profondeur du champ de bataille. Si la force frappe des artilleurs risque d'être réduite par manque de chevaux, les abus de ce genre peuvent conduire à des réquisitions auprès des habitants quand il faut

1071 BNUS, MS 0.483/17 - SHAT, B 2 62, «Archiv», 14, pp 256 – 258, 9 pluviôse an 6 [28 janvier 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général de division Schauenburg*

1072 SHAT, B 2 338/31, pluviôse an 6 [février 1798], [Au Ministre de la guerre et au Directoire Exécutif], *Armée du Rhin, Formation du corps d'armée détaché de celle du Rhin se rendant à Delémont sous les ordres du général de Division Schaenbourg* [sic]

1073 A moins qu'il ne s'agisse d'une compagnie d'artillerie légère appelée « 1^e compagnie d'artillerie légère dite de Foix », SHAT, B 2 338/31^{er} (original), 19 pluviôse an 6 [7 février 1798], [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], *Département de la Guerre, Armée de Terre, Copie, 2^e Division, Bureau du Mouvement, Corps d'armée assemblé dans l'Erguel*. Voir aussi BNUS, MS 0.470/39, 20 pluviôse an 6 [8 février 1798], [Schauenburg], *Au commandant de la place de Belfort*

1074 BNUS, MS 0.473/518, 13 prairial an 6 [1^{er} juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Saint-Martin, chef de brigade commandant l'artillerie*

déplacer l'artillerie en urgence. Ce sont des mesures très impopulaires que Schauenburg veut éviter.

Le problème de la gestion des effectifs équiins n'est pas limitée à la seule armée en Helvétie. Elle n'est pas non plus directement dépendante des forces armées mais de compagnies privées qui fournissent les chevaux. C'est ce qu'illustre un échange entre Schauenburg et Schérer autour des 2000 chevaux de « *la compagnie Schunck* » postés en Suisse, dans les places du Haut- et du Bas-Rhin et à Mayence. Ils seraient mis à la disposition de l'armée du Rhin, sur simple requête de son chef de l'artillerie. Cette décision ministérielle inquiète le commandant en chef en Helvétie :

*« Comme vous ne m'avez pas encore informé, (...) de cette disposition, je dois croire qu'elle n'est que provisoire et que le général Lamartillière ne fera faire aucun mouvement aux chevaux d'artillerie de l'armée que je commande qu'au préalable vous ne lui en donniez l'ordre et qu'alors vous m'en préviendrez ainsi que des mesures que vous aurez adoptées pour faire remplacer ces chevaux dans le service essentiel qu'ils font et auquel ils sont indispensables (...) je commande une augmentation de douze caissons-wourster dont huit du calibre de 8 et quatre pour obus de six pouces. Veuillez, (...) avoir égard à cette demande, si toutes fois elle n'est pas déplacée (...) et m'autoriser à tirer ces caissons de l'arsenal de Strasbourg. »*¹⁰⁷⁵

Le général en chef craint de perdre la maîtrise de la seule artillerie qu'il puisse engager utilement en Suisse et qu'il veut renforcer en lui fournissant plus de caissons, ce qui implique mécaniquement l'augmentation de son besoin de chevaux. Il sait qu'il ne peut guère compter sur des chevaux en Suisse, même par réquisition. Sa réponse à l'entrepreneur qui veut en envoyer vers l'armée de Mayence est sans équivoque :

*« Jusqu'à ce que j'ai reçu du Ministre des ordres positifs à ce sujet, vous voudrez bien laisser les choses dans l'état où elles sont et ne diminuer en rien le nombre de chevaux d'artillerie employés actuellement dans cette armée. »*¹⁰⁷⁶

Relayant ce refus à Schérer, son courrier donne un état précis du nombre de chevaux dont il dispose en Suisse, insuffisant à ses yeux :

*« Loin de pouvoir en envoyer à l'armée de Mayence, sur les 771 qui y existent maintenant, le commandant de l'artillerie vient de me rendre compte que le bien du service exigerait une augmentation de 249 chevaux, tant pour les équipages de 4 compagnies d'artillerie légère et pour les pièces de position et le parc de réserve que pour l'artillerie des places, celle des demi-brigades. Je vous prie donc, (...) de donner des ordres en conséquence à l'entrepreneur général Schneck pour qu'il complète dans le plus court délai les équipages d'artillerie de cette armée, jusqu'à la concurrence de 1020. »*¹⁰⁷⁷

Ce courrier reste lettre morte. Schauenburg doit renouveler et augmenter sa demande en octobre en raison des « *réformes et des maladies* » touchant plus de 150 bêtes, du renforcement simultané de la menace autrichienne et de la nécessité de ménager le pays désormais allié :

« Il n'existe aujourd'hui en Helvétie que 620 chevaux d'artillerie et le commandant de cette arme, en m'annonçant cet état de choses, m'observe qu'il est d'une nécessité absolue que leur nombre soit porté le plus promptement possible à 1000. Cette augmentation, déjà nécessaire, le deviendrait bien d'avantage encore si la campagne devient plus active et dans le cas d'une rupture. Il faudrait alors recourir aux moyens de réquisitions ce qui entraînerait d'autant plus d'inconvénients que le traité d'alliance avec l'Helvétie nous commande les plus grands

1075 BNUS, MS 0.475/800, 8 thermidor an 6 [26 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Ministre de la guerre*. Les douze caissons ont besoin de 48 chevaux pour leur déplacement.

1076 BNUS, MS 0.475/952, 12 fructidor an 6 [29 août 1798], *Au quartier général à Berne*, [Schauenburg], *Au citoyen Herbin, Agent en chef de l'entreprise*

1077 BNUS, MS 0.476/991, 15 fructidor an 6 [1^{er} septembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

*ménagements envers les habitants. »*¹⁰⁷⁸

La gestion des chevaux prend une tournure critique quelques jours plus tard. Le chef de l'artillerie fait valoir qu'il lui en faut encore beaucoup plus. Le général en chef exige des explications :

*« Vous avez demandé que les équipages d'artillerie fussent comptés au nombre de 1000 chevaux. J'ai écrit plusieurs fois au Ministre à ce sujet et récemment encore, le 15 vendémiaire [8 octobre 1798]. Aujourd'hui vous portez le nombre de chevaux nécessaires à 2240. Pourquoi une augmentation aussi forte? Vous me répétez encore la proposition de requérir des chevaux du pays qui seraient entretenus aux frais des entreprises, laquelle paye à peine ceux qu'elle emploie actuellement. Je vous ai déjà dit que cette mesure serait vexatoire, oppressive et qu'elle exciterait un mécontentement général. Il sera toujours temps d'y avoir recours si les circonstances deviennent impérieuses. »*¹⁰⁷⁹

Cette requête fait partie d'un paquet de demandes dont une partie seulement a obtenu une réponse favorable (cf. chap. C.IV.1.3 supra). L'envoi de chevaux n'en fait pas partie.

Le manque de chevaux impose des choix entre besoins pour les subsistances ou pour l'artillerie. Un arbitrage que le général en chef impose au citoyen Guradia le montre :

*« La Chambre administrative de Zurich m'a fait part que, requise de fournir à la fois un grand nombre de chevaux et pour les troupes des subsistances et pour le service d'artillerie, elle se trouve forcée d'ajourner l'une de ces demandes pour satisfaire à l'autre. Comme les subsistances sont d'un intérêt majeur, vous voudrez bien, (...) ne donner quant à présent aucune suite à la demande que vous avez faite de 50 chevaux d'ici au 24 de ce mois [15 octobre] et me rendre compte de l'usage auquel vous destiniez ces chevaux, (...) »*¹⁰⁸⁰

La situation est critique au point de ne pouvoir couvrir les besoins en transports de l'armée avec ses propres chevaux. La réquisition est devenue indispensable, dans la limite étroite de ce que peut fournir le pays. Les Zurichois ne refusent pas le service, mais sont dans l'impossibilité de répondre à tous les besoins. Ils sont informés en bonne et due forme de l'arbitrage et assurés de recevoir le paiement qui doit couvrir cet engagement.¹⁰⁸¹ Schauenburg se base sur ce problème double de manque de chevaux et d'interdiction de réquisition pour refuser au commandant de l'artillerie de l'armée d'Italie la livraison d'un gros chargement de poudres nécessitant environ 150 chevaux :

*« (...) je n'ai aucun moyen de transport, le peu de chevaux d'artillerie destinés à l'armée que je commande sont tous employés et bien insuffisants aux besoins de ce service. Le traité d'alliance entre les Républiques française et helvétique, m'ôte en ce pays le droit de réquisition sur les chevaux des habitants et je n'ai pas le droit de faire faire de transport en le payant de gré à gré, puisque je n'ai aucune autorité sur les finances. »*¹⁰⁸²

Guardia a une autorisation expresse du général en chef pour recourir aux chevaux de trait d'une compagnie d'artillerie légère lorsque des fusils et munitions sont à prendre à Huningue pour l'armée en Suisse.¹⁰⁸³

1078 BNUS, MS 0.476/1197, Le 17 vendémiaire an 7 [8 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

1079 BNUS, MS 0.476/1228, 20 vendémiaire an 7 [11 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Guardia, commandant l'artillerie de l'armée* avec référence à BNUS, MS 0.476/1197 supra.

1080 BNUS, MS 0.476/1244, 22 vendémiaire an 7 [13 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Guardia, commandant l'artillerie de l'armée*

1081 BNUS, MS 0.476/1246, 22 vendémiaire an 7 [13 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *A la Chambre administrative du canton de Zurich*

1082 BNUS, MS 0.477/1385, 10 brumaire an 7 [31 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général Debelle, commandant en chef l'artillerie de l'armée d'Italie*

1083 BNUS, MS 0.477/1545, 30 brumaire an 7 [20 novembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Guardia*

Il n'y a pas que l'épuisement des chevaux de transport, même ceux de monte sont sollicités hors du cadre prévu, exigeant là encore l'intervention de Schauenburg qui :

« (...) défend aux officiers supérieurs des demi-brigades d'employer pour des courses étrangères au service les chevaux d'artillerie qui sont à la suite de leur corps, attendu que l'on renvoie journellement au parc des chevaux exténués de fatigue et hors d'état de servir. »¹⁰⁸⁴

Les officiers qui abusent ainsi de leurs prérogatives face à l'armée elle-même chargent, en plus, les habitants qui doivent suppléer en fournissant des chevaux de réquisition pour remplacer les chevaux défaillants. Il y a de bonnes raisons de croire que ces comportements ne sont pas une pratique spécifiquement liée à leur séjour en Suisse mais constituent un abus d'usage courant.

Et si ce ne sont les chevaux qui sont employés, ce sont même les canonniers qui sont engagés à des emplois qui ne sont pas les leurs : leur utilisation par certains officiers d'artillerie comme ordonnances, puisqu'ils sont tous montés, donc aptes à parcourir rapidement de grandes distances :

« Ceux qui auront des lettres (service militaire) à faire passer les enverront à l'état-major général ou celui de leur brigade, par la voie de la correspondance. »¹⁰⁸⁵

Le rapport sur l'armée remis à Masséna mentionne une situation inchangée de manque structurel de chevaux pour l'artillerie et qui a même encore empiré au lieu de s'améliorer :

« Il n'y a en Suisse que 600 chevaux d'artillerie, et si la reprise des hostilités avait lieu, on serait obligé d'avoir recours aux réquisitions des chevaux du pays. Il a été rendu compte plusieurs fois de ces objets au Ministre de la guerre et le général en chef lui a demandé une augmentation d'équipages d'artillerie. »¹⁰⁸⁶

Les documents comptables de l'armée permettent d'évaluer la charge en ravitaillement que représentent tous ces chevaux. Chaque cheval consommait en moyenne 3 quintaux de paille, plus de 5 quintaux de foin et 20 boisseaux d'avoine par mois.¹⁰⁸⁷ Pour les seuls 600 chevaux d'artillerie encore valides en Suisse, cela représente 1800 qx de paille, 3000 qx de foin et 12'000 bx d'avoine mensuels (cf. chap. C.VI.2.2 infra).

C.IV.3.3 : Engagements de l'artillerie à cheval en Suisse en 1798

Le 12 février 1798, la 6^e compagnie du 2^e régiment se trouve en première ligne dans le secteur Mont-Ménil / Meinisberg près de Bienne. Schauenburg se plaint de la faiblesse de cette compagnie et demande son remplacement par les 1^{er} et 6^e compagnies du 1^{er} régiment.¹⁰⁸⁸ Ce n'est pas un échange qui a lieu mais un renfort : les états des forces indiquent 101 militaires du 1^{er} régiment en plus sur les états entre les 20 mars et 19 juillet 1798.

L'artillerie légère a été engagée aux côtés de la 14^e légère, 89^e de ligne et du 7^e de hussards dans l'attaque du Grauholz.¹⁰⁸⁹ Elle reste par la suite aux côtés de la 14^e légère.¹⁰⁹⁰

Le « *Bulletin historique* » relate que l'artillerie légère est répartie ensuite dans les 3 brigades de l'armée d'Helvétie : 6 pièces dans la brigade d'avant-garde et 3 pièces dans chacune des 2 autres brigades. Leurs numéros et emplacements ne sont pas précisés. Il est probable qu'elles se trouvaient proches des quartiers généraux, soit Thoune, Fribourg et Thunstetten.

1084 BNUS, MS 0.482, p. 243, 7 frimaire an 7 [27 novembre 1798], *Ordre*

1085 BNUS, MS 0.482 p. 103, 29 messidor an 6 [17 juillet 1798], *Au quartier général à Berne, Ordre du jour*

1086 BNUS, MS 0.483/201 - SHAT B 2 68, 8 frimaire an 7 [28 novembre 1798], *Copie des renseignements laissés au général Masséna relatifs au commandement de l'armée en Helvétie*

1087 ANP, AFIII 150a/703/58 / SHAT, B 2 68, 16 frimaire an 7 [6 décembre 1798], *Paris, Rapport du Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif* [annexe:], *Ministère de la guerre, 1^{re} division, bureau des vivres, Note sur les moyens de subsistances de l'armée française en Helvétie*

1088 BNUS, MS 0.470/125, 6 ventôse an 6 [24 février 1798], [Schauenburg], *Au général Ste Suzanne*

1089 BNUS, MS 0.470/209 - MS 0.481/51 - SHAT B 2 63, "Archiv", 12, pp. 478 – 480, 17 ventôse an 6 [7 mars 1798], *Berne, [Schauenburg], Au Directoire et au Ministre de la guerre*

1090 BNUS, MS 0.471/237, 23 ventôse an 6 [13 mars 1798], *Soleure, [Schauenburg], Au général Brune*

Mentionnée dans les effectifs dès avant l'invasion, l'engagement de la 2^e compagnie du 8^e d'artillerie légère dans la division Jordy contre la Suisse centrale confirme qu'elle est toujours là fin avril :

« *Le même jour [30 avril] le général Jordy avait reçu l'ordre de détacher le chef de brigade Daumas avec deux bataillons de la 38^e, deux escadrons du 7^e d'hussards et la 2^e compagnie du 8^e rgt d'artillerie légère pour chasser de Lucerne les insurgés qui s'en étaient emparés (...)* »¹⁰⁹¹ (cf. chap. B.III.3.2 supra).

Lors de l'échange de compagnies d'artillerie de juillet, Schauenburg demande au Ministre de pouvoir conserver en Suisse des subordonnés sur lesquels il sait pouvoir compter. Il propose de garder en Suisse les 2 compagnies du 8^e régiment et d'envoyer en Italie plutôt 2 compagnies du 1^{er} pour :

« (...) *les réunir aux quatre autres compagnies du même corps qui sont déjà à l'armée d'Italie (...) je n'ai d'autre but que (...) le désir de conserver à cette armée le brave chef d'escadron Legras qui commande l'artillerie légère de cette armée et qui, par son courage et la connaissance qu'il a de son état, a beaucoup contribué aux succès de nos armes en ce pays.* »¹⁰⁹²

Ce message illustre clairement le rôle joué par le peu d'artillerie légère présente en Suisse en contribuant de manière significative aux succès des Français. Formellement autorisé à agir ainsi, cette 2^e compagnie est immédiatement envoyée en première ligne à Sargans dans la brigade Nouvion où elle doit faire face à la menace autrichienne dès le 26 août. Elle fait partie de l'avant-garde commandée par Lauer. La 4^e compagnie arrive le même jour à Zurich d'où elle sera dirigée plus loin selon des ordres ultérieurs.¹⁰⁹³ Elle fait partie de l'aile gauche, sous les ordres de Nouvion.

Dans le mouvement vers la Suisse centrale qui répond à l'insurrection de Stans, une section d'artillerie légère doit suivre un bataillon de la 14^e légère de Zug à Lucerne.¹⁰⁹⁴ Simultanément, une section d'artillerie légère « *composée d'un pièce de huit et d'un obusier* » doit intervenir dans les communes lucernoises rétives à la prestation du serment (cf. chap. B.V.1.1 supra).¹⁰⁹⁵ Nouvion doit faire mouvement vers la même destination et fournir à Lauer une compagnie d'artillerie légère pour soutenir la 14^e légère et le 12^e de chasseurs à cheval. Une section d'artillerie légère reste entre Lucerne et Sursee. Par le rappel de la compagnie stationnée à Oberwinterthur, il y aura une compagnie et demie à Lucerne même.¹⁰⁹⁶

C'est toujours l'artillerie légère qui est en mouvement lorsque les choses deviennent plus difficiles, où le combat semble inéluctable (cf. chap. B.V.1.3.5. supra), or ces compagnies sont précieuses et :

« (...) *vous ne [les] compromettrez cependant pas hors des gorges de Hergiswil.* »¹⁰⁹⁷

D'autres messages révèlent qu'une compagnie d'artillerie légère est postée à Zurich en plus de celle de Lucerne¹⁰⁹⁸, alors que le compagnie de Sursee doit y rester.¹⁰⁹⁹

Une section forte de 100 chevaux est encore à la disposition de Mainoni et sa 44^e de ligne en route

1091 BNUS, MS 0.473/439 - SHAT, B 2 64, 24 floréal an 6 [13 mai 1798], *Liberté – Egalité, Au Quartier Général à Zurich, Le général en chef de l'armée française en Helvétie, Au Directoire exécutif*

1092 BNUS, MS 0.475/803, 10 thermidor an 6 [28 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

1093 BNUS, MS 0.475/887, 27 Thermidor an 6 [14 août 1798], [Schauenburg], *Au général de brigade Nouvion*

1094 BNUS, MS 0.475/949, 10 fructidor an 6 [27 août 1798], *Au quartier général à Lucerne*, [Schauenburg], *Au général Nouvion*

1095 BNUS, MS 0.476/971, 13 fructidor an 6 [30 août '98], *Berne*, [Schauenburg], *A l'adjutant général Lauer, à Lucerne*

1096 BNUS, MS 0.476/984, 14 fructidor an 6 [31 août 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au général Nouvion*

1097 BNUS, MS 0.476/985, 14 fructidor an 6 [31 août 1798], *Berne*, [Schauenburg], *A l'adjutant-général Lauer*

1098 BNUS, MS 0.476/986, 14 fructidor an 6 [31 août 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au citoyen Hanet*. [tout le message est biffé]

1099 BNUS, MS 0.476/990, 15 fructidor an 6 [1 septembre 1798], [Schauenburg], *A l'adjutant-général Lauer*

vers Thoun¹¹⁰⁰ et qui se dirige vers Brienz et le Brunig. Dans son rapport sur les opérations, Schauenburg mentionne que ce détachement risquerait de ne pas arriver :

« La route du Brunigg était entièrement difficile. (...) il était incertain que la cavalerie et l'artillerie pussent y passer. (...) La section d'artillerie légère n'avait pu passer le Brunigg, mais le chef de brigade Maynony y avait suppléé au moyen de 4 pièces de petit calibre qu'il avait prises dans l'arsenal de Sarnen et qu'il fit servir par les canonniers de la demi-brigade en les retirant des compagnies où ils étaient rentrés. »¹¹⁰¹

La compagnie postée à Lucerne est avancée vers Alpnach où elle attend l'arrivée de Mainoni, sa mission clairement définie :

« L'artillerie possible à conduire sur la position des ennemis au commencement de l'attaque fera un feu très vif et abattra les retranchements de pierre des insurgés pour faciliter aux grenadiers de sauter dedans et les chasser à coups de bayonnette. (...) L'artillerie qui ne pourra pas être conduite en avant restera avec la cavalerie. »¹¹⁰²

C'est la logique du feu d'artillerie qui doit faciliter le mouvement de l'infanterie. Mainoni rend compte de l'exécution de cette mission en relatant le combat contre des Nidwaldiens qui ont aussi su engager leurs pièces d'artillerie :

« Dans le même instant que je faisais mes dispositions pour faire avancer la cavalerie et l'artillerie, ils prirent le parti de se rompre en bon ordre par un changement de front, gagnèrent assez vite et sans donner le temps d'en tirer parti, ils grimpèrent la première colline de droite, soutenus par deux pièces assez bien servies. De cette hauteur, ils nous firent un feu très vif et meurtrier. Pour le faire cesser, il a fallu sur le champ faire jouer notre artillerie qui culbuta une de leurs pièces, événement qui nous procura l'occasion favorable de grimper et de charger, la bayonnette en avant. (...) L'ennemi avait (...) une compagnie d'artillerie très bien instruite, »¹¹⁰³

C'est à un vrai "duel d'artillerie" avec des pièces suisses – celles de Sarnen contre celles de Stans – que l'on a assisté au début de la journée du 9 septembre. La chance ou la meilleure maîtrise des pièces a donné l'avantage aux Français.

Le mouvement suivant se fait en direction du Rheintal pour y faire face aux Autrichiens qui s'approchent. La 5^e compagnie du 2^e d'artillerie légère accompagne le *corps de bataille* de Novion en direction du lac de Walenstad. Mainoni s'avance avec son *corps détaché* jusqu'à Schwytz avec la 4^e compagnie du 8^e régiment. L'avant-garde de Lauer dans le secteur de Winterthur dispose de la 6^e compagnie du 2^e régiment. La 2^e compagnie du 8^e régiment est posté à Soleure, sous les ordres du général Lorge qui doit empêcher avec la *réserve* une éventuelle sortie autrichienne du Fricktal.¹¹⁰⁴ Novion peut en cas de nécessité demander le renfort d'une partie des pièces de 4 postées à Glaris dans le secteur de Mainoni.¹¹⁰⁵

1100 BNUS, MS 0.476/1000, 16 fructidor an 6 [2 septembre 1798], [Schauenburg], *Au général Novion*

1101 ANP, AFIII 149/702/11 - BNUS, MS 0.476/1057 - SHAT, B 2 66, 28 fructidor 6 [14 septembre 1798], *Lucerne*, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre*

1102 BNUS, MS 476/1001, 16 fructidor an 6 [02 septembre 1798], *Berne*, *Le général en chef*, *Au citoyen Mainoni, chef de la 44^e demi-brigade*

1103 Archivio Famiglia Majnony d'Intignano, Lett. M., Fasc. 28, Cartella N. 18, [non daté, probablement du 24 fructidor an 6 – 10 septembre 1798], [Rapport sur l'attaque de Majnony, chef de la 44^e ½ brigade, commandant l'expédition]

1104 BNUS, MS 0.476/1060, 28 fructidor an 6 [14 septembre 1798], *de Lucerne*, [Schauenburg], *Au citoyen Ministre de la guerre* et BNUS, MS 0.476/1066, 27 fructidor an 6 [13 septembre 1798], *Répartition des troupes faite par le général en chef à l'époque du 27 fructidor an six de la République*. La précision des unités ressort de : BNUS, MS 0.482 p. 179-181, 1^{er} vendémiaire an 7 [22 septembre 1798], *Ordre du jour, au quartier général à St. Urbin*

1105 BNUS, MS 0.476/1177, Le 12 vendémiaire an 7 à 10 heures du matin [3 octobre 1798], [Schauenburg], *Au général Novion*

L'entrée des Autrichiens dans les Grisons requiert une vigilance française accrue. Dans le message annonçant l'événement au Directoire et au Ministre, Schauenburg réitère sa demande de renforts en des termes on ne peut plus pressants, soulignant même la phrase qui lui semble la plus importante :

*« Je ne puis vous dissimuler, (...) que si l'entrée des Autrichiens dans le pays grison doit amener la reprise des hostilités, il est essentiel de faire arriver à cette armée les renforts dont j'ai démontré au Ministre la nécessité absolue dans ma lettre du 15 vendémiaire [6 octobre]. Ces renforts consistent en trois demi-brigades et deux compagnies d'artillerie légère. »*¹¹⁰⁶

Il insiste sur son besoin d'artillerie légère, la seule qui puisse soutenir utilement l'infanterie. Il ne demande pas une seule compagnie d'artillerie à pied en plus. Ce n'est pas à proximité des villes que la défense de la frontière avancée doit se faire, mais bien dans les campagnes, aussi montagneuses qu'elles puissent être. La rapidité des mouvements doit à tout prix être assurée et vu les distances à parcourir, seule l'artillerie légère en est capable. Schérer est informé des mouvements vers la frontière austro-suisse, et de l'imaginable engagement d'artillerie légère dont 2 compagnies sont rapprochées de Zurich et du futur front potentiel :

*« Ces troupes sont destinées à se porter au premier ordre et avec rapidité sur le premier point qu'il serait nécessaire de renforcer ou à agir d'une manière efficace contre tout ce qui pourrait se présenter dans la Souabe ou du Brisgau. »*¹¹⁰⁷

La rapidité d'engagement de ces compagnies étant essentielle, c'est cet aspect qui est mis en avant. Aucune compagnie d'artillerie à pied n'est mise en alerte ou ne change de stationnement après l'entrée autrichienne dans les Grisons. Dans le dispositif de l'armée du 25 octobre la différence de traitement entre les 2 types d'artillerie est clairement documentée : la 6^e compagnie du 2^e d'artillerie légère est toujours à Schaffhouse dans l'avant-garde, commandée par Ruby. La 5^e compagnie du même régiment est à Oberwinterthur, dans la 1^{ère} division du général Ste.-Suzanne, face à l'Autriche depuis Schänis. Les compagnies du 8^e régiment, la 2^e à Hindelbank et la 4^e autour d'Aarau, font partie de la 2^e division, de Novion.¹¹⁰⁸ Il n'y a pas d'indication précise concernant l'artillerie à pied !

L'artillerie légère reste en mains directes du général Lorge qui dirige des mouvements de mise au pas d'une région qui résiste à l'établissement des listes pour la milice. D'après le nom du commandant, c'est probablement la 2^e du 8^e régiment qui soutient cette opération :

*« L'artillerie légère de Legras se rendra demain à Langenthal et Herzogenbuchsée.(...) Vous établirez votre quartier-général à Langenthal. »*¹¹⁰⁹

La mise en état d'alerte de l'ensemble de l'armée à la suite de l'entrée en guerre des Napolitains permet de noter encore quelques mentions : Lorge doit rapprocher sa compagnie d'Aarau¹¹¹⁰, ce qui permet de mieux couvrir la frontière nord et le Fricktal.

Au moment de transmettre le commandement à Masséna, les 269 artilleurs à cheval sont répartis comme suit, avec dans chaque compagnie 3 pièces légères :

- 76 hommes de la 6^e compagnie du 2^e régiment sont à Schaffhouse avec l'avant-garde ;

1106 BNUS, MS 0.477/1297 – SHAT, B 2 67, 29 vendémiaire an 7 [20 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République française et copie au Ministre de la guerre*. Référence à BNUS, MS 0.476/1196, en réalité du 16 vendémiaire an 6, 7 octobre 1798.

1107 BNUS, MS 0.477/1315, 2 brumaire an 7 [23 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

1108 SHAT, B 2 339/42, 4 brumaire an 7 (25 octobre 1798), [Rheinwald, Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], *Armée française en Helvétie, Tableau par divisions de l'armée française en Helvétie à l'époque du 4 brumaire an sept*

1109 BNUS, MS 0.477/1464, 21 brumaire an 7 [11 novembre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général Lorge*

1110 BNUS, MS 0.478/1650, 10 frimaire an 7 [30 novembre 1798], [Schauenburg], *Au g^{ral} Lorge*

- 81 hommes de la 5^e compagnie du 2^e régiment sont à Oberwinterthur et
- 48 de la 2^e compagnie du 8^e régiment « *en face et environs* », toutes 2 dans la 1^{ère} brigade de la 3^e division. Ces compagnies doivent pouvoir être en un jour sur l'Aar ou sur le Rhin ;
- 64 hommes de la 4^e compagnie du 8^e régiment sont à Zofingue, dans la 2^e brigade de la 3^e division.¹¹¹¹

L'évaluation finale de ces 4 compagnies est dans le rapport de Schauenburg à Masséna :

« 5^e et 6^e compagnies du 2^e régiment d'artillerie légère, 2^e et 4^e compagnies du 8^e régiment d'artillerie légère. Chacune de ces compagnies est armée d'un obusier, de deux pièces de 8 et d'une pièce de 4. Ces corps ont peu servi en Suisse. Le citoyen Foix, commandant de la 5^e du 2^e rég^t est un officier distingué dans son arme. Le citoyen Gros, commandant la 4^e du 8^e rég^t est très brave et connaît bien son arme. »¹¹¹²

Seule les compagnies d'artillerie légère bénéficient d'un tel niveau de détail dans le rapport.

C.IV.4 : Les compagnies d'ouvriers d'artillerie

Ces compagnies, au nombre de 12, sont constituées en théorie de 87 militaires : 6 officiers et sous-officiers supérieurs, 10 sous-officiers, 70 ouvriers et apprentis ainsi qu'un tambour. Chaque compagnie est composée de 5 escouades de 15 hommes : 2 sous-officiers, 4 premiers ouvriers, 4 seconds ouvriers et 5 apprentis.

Le rapport mensuel du Ministre de la guerre au Directoire mentionne que les 12 compagnies d'ouvriers de la République comptent 1044 « *hommes présents sous les armes* » à fin ventôse¹¹¹³. Les effectifs sont donc complets, ce qui constitue une exception par comparaison aux autres troupes. La situation n'évolue que peu, ils sont encore 1040 au trimestre suivant.¹¹¹⁴

Comme ces compagnies ne sont pas engagées au combat, peu de renseignements les concernant figurent dans la correspondance. Il est malgré tout possible de percevoir une partie de leurs mouvements et activités au moins.

Dans l'attribution à la Division de l'Erguël figurent 2 escouades de la 4^e compagnie d'ouvriers qui suivent les 3 compagnies du 5^e régiment d'artillerie à pied.¹¹¹⁵ Ces 20 hommes¹¹¹⁶ partent le 1^{er} fé-

1111 BNUS, MS 0.483/206, 20 frimaire an 7 [10 décembre 1798], *Tableau des cantonnements qu'occupe l'armée avec la situation détaillée des corps qui en font partie à l'époque du 20 frimaire an Sept* et BNUS, MS 0.478/1729, 21 frimaire an 7 [11 décembre 1798], [Schauenburg], *Au général Ferino, commandant l'aile droite de l'armée de Mayence*. Dans BNUS, MS 0.478/1730, 21 frimaire an 7 [11 décembre 1798], [Schauenburg], *Au général Jourdan, commandant en chef l'armée de Mayence* les positions sont identiques mais portées à quatre pièces chacune. Moins précis : BNUS, MS 0.483/11, [non daté, probablement frimaire an 7 - décembre 1798], *Renseignements sur la position de l'armée, ses moyens de défense et d'attaque et sa destination dans l'intérieur de la Suisse*

1112 BNUS, MS 0.483/12, [non daté, frimaire an 7 - décembre 1798], *Notes sur l'Etat-major et sur les Corps*

1113 ANP, AFIII 149/699/52, 30 ventôse an 6 [20 mars 1798], *Paris, Rapport fait au Directoire exécutif, Par le Ministre de la guerre*

1114 ANP, AFIII 149/701/1, 1 messidor an 6 [19 juin 1798], *Paris, Tableau des forces de la République française*

1115 SHAT, B 2 338/31, pluviôse an 6 (février 1798), [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], *Armée du Rhin, Formation du corps d'armée détaché de celle du Rhin se rendant à Delémont sous les ordres du général de Division Schauenbourg* [sic] et BNUS, MS 0.483/19, 12-13 pluviôse an 6 [31.1-1 février 1798], *général Duvignan, aux troupes aux ordres du général Schauenbourg, Copie des ordres et lettres écrits par le général Duvignan, sous-chef de l'état-major général les 12 et 13 pluviôse relatives aux mouvements des troupes aux ordres du général Schauenbourg* et SHAT, B 2 63, 27 pluviôse 6 [15 février 1798], *Paris, Rapport au Directoire exécutif*

1116 ANP, AFIII 149/699/52, 30 ventôse an 6 [20 mars 1798], *Paris, Rapport fait au Directoire exécutif par le Ministre de la guerre*

vrier de Strasbourg pour être le 8 à Delémont.¹¹¹⁷

Plus tard, les registres du mouvement indiquent que 2 escouades sont dirigées :

« (...) de la 5^e division militaire sans délai à Porrentruy et de là à Berne »¹¹¹⁸

Ils doivent partir le 23 avril pour se rendre sans délai à destination.¹¹¹⁹ Elles remplacent celles qui sont entrées en Suisse en février et qui doivent retrouver leur compagnie à Rennes, selon un ordre ministériel.¹¹²⁰ Il est ordonné au commandant de l'artillerie Faultrier de réunir :

« (...) ces deux sections dans le lieu le plus à portée pour de là les diriger sur Pontarlier d'où elles devront partir pour leur destination. (...) Extrait de la Route que doit tenir un détachement de la 4^e compagnie d'ouvriers d'artillerie composé : d'un lieutenant en 1^{er}, deux sergents, deux caporaux, dix ouvriers de 1^{ère} classe, neuf id. de 2^e classe et neuf id de 3^e classe. Partant de Morat le vingt et un germinal an 6 de la République [10 avril] pour se rendre à Rennes, ira loger le 21 germinal à Payerne, le 22 à Yverdon, le 23 à Pont-Arlier. »¹¹²¹

C'est une route de 700 à 750 km en 27 étapes de 25 à 28 km qui attend ce détachement après leur sortie de la Suisse pour rejoindre l'armée d'Angleterre. Ce remplacement est moins aisé que ce que les registres indiquent. Le général Ste-Suzanne refuse de les envoyer. La réponse de Schauenburg donne une indication sur l'activité de ces ouvriers. Ils ne sont pas engagés que pour l'entretien de l'artillerie française :

« Les motifs (...) pour se refuser (...) sont bien faibles en comparaison du tort qui peut résulter pour le gouvernement de ce retard qui paralyse entièrement les évacuations de bouches à feu et munitions de guerre dont il reste encore en ce pays une grande quantité à faire transporter en France. Je rends compte de ce retard au Ministre, ainsi que de la proposition du Directeur d'artillerie de demander des ouvriers à la Direction d'Auxonne, mais je le répète, chaque jour de retard est infiniment nuisible. Je vous prie, (...) de m'envoyer au moins une douzaine de bons ouvriers avec des sous-officiers instruits qui pourront diriger des hommes que l'on prendra dans l'infanterie pour faire le service (...). Votre amour pour le bien du service m'assure, (...) que vous sentirez la nécessité de faire droit à ma demande. »¹¹²²

Le refus de Ste-Suzanne oblige le général en chef à en référer au Ministre :

« (...) il ne peut faire ce remplacement, attendu les représentations que lui a faites le directeur d'artillerie de Strasbourg sur le besoin qu'il a de tous les ouvriers qui sont dans cette ville pour satisfaire aux demandes des différentes armées. (...) Comme il importe infiniment, (...) que le remplacement des sections d'ouvriers parties de l'armée que je commande y soit affecté promptement, je vous prie de donner les ordres nécessaires à cet égard. »¹¹²³

Une partie au moins des ouvriers se trouve à Zurich selon un message de fin septembre. Il s'agit d'en

1117 SHAT, B 2 338/31bis [original], 14 pluviôse an 6 [2 février 1798], [Au Ministre de la guerre et au Directoire Exécutif], *Corps d'armée dans l'Erguel, Etat indicatif des corps qui doivent composer cette armée, de leur force, de la date de leur départ et de celle de leur arrivée*

1118 SHAT, B 13 238/239, *Registres du mouvement*

1119 SHAT, B 13 250, 3^e décade du mois de germinal l'an 6 [10-19 avril 1798], *Armée de Terre, Relevés décadaires des mouvements, 2^e Division, Bureau du mouvement* et SHAT, B 13 201, 27 germinal an 6 [16 avril 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement* et SHAT, B 2 64, 27 germinal an 6 [16 avril 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au commissaire ordonnateur Rouhière près l'armée française en Suisse, à Berne, idem Au général Schauenburg commandant en chef les troupes françaises en Helvétie, à Berne*

1120 SHAT, B 2 63, 9 germinal an 6 [29 mars 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef les troupes françaises en Suisse, à Berne*

1121 SHAT, B 2 64, 17 germinal an 6 [6 avril 1798], *Au quartier général à Berne, Le général en chef de l'armée en Helvétie, Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

1122 BNUS, MS 0.472/352 - SHAT, B 2 64, 21 germinal an 6 [10 avril 1798], *Berne, [Schauenburg], Au général Ste-Suzanne, commandant la 5^{ème} Division militaire*

1123 BNUS, MS 0.472/350 - MS 0.481/86, 21 germinal an 6 [10 avril 1798], *Berne, [Schauenburg], Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

maintenir le strict minimum indispensable.¹¹²⁴ Début octobre Schauenburg soutient¹¹²⁵ la demande du commandant de l'artillerie pour obtenir du Ministre 3 escouades d'ouvriers d'artillerie en plus, ce qui porterait leur effectif à une compagnie complète. Suite à l'accord avec les autorités helvétiques sur la gestion des arsenaux, on apprend que les ouvriers seront :

« (...) sous la surveillance des officiers des deux nations. »¹¹²⁶

Dans l'état de l'armée au moment de son passage sous le commandement de Masséna, on mentionne que 27 hommes de la 1^e compagnie d'ouvriers sont répartis entre Berne, Zurich et Wiedikon.¹¹²⁷ Aucune autre mention de leur activité n'apparaît dans le rapport de fin de mission de Schauenburg.

C.IV.5 : Modestes éléments conclusifs quant au rôle de l'artillerie en Suisse en 1798

La rareté en informations concernant cette arme dans la documentation est le reflet de sa discrétion au sein de la présence militaire française. Ce constat général est tempéré par deux aspects qui le nuancent. Ils sont spécifiques aux deux types d'artillerie.

La question des besoins en chevaux est commun à toute l'artillerie, tant leur manque est criant.

L'artillerie légère s'est occasionnellement illustrée sur le champ de bataille, avec succès, tant lors des combats contre l'armée bernoise pendant l'invasion que contre les Nidwaldiens en septembre. Sa mobilité l'amène à signaler les efforts principaux que le général en chef entend mettre dans son dispositif. Cela permet de mieux en suivre les mouvements.

L'artillerie à pied est mise en exergue par sa présence excessive devant la justice militaire sans que la documentation disponible ne permette d'en clarifier les raisons.

La manière d'engager l'artillerie, par compagnie, rend difficile et peu significative une recherche sur un échantillon aussi restreint du personnel militaire de l'artillerie que celui engagé en Suisse. Cet aspect est encore renforcé par la présence des "semi-militaires" charretiers et des entreprises privées de transport d'artillerie échappant en bonne partie à la documentation officielle. Lorsque ces auxiliaires de l'artillerie y figurent c'est presque exclusivement en cas de dysfonctionnements de toutes sortes. Ce qui a bien fonctionné n'a pas laissé de traces.

1124 BNUS, MS 0.476/1120, Le 2 vendémiaire an 7 [23 septembre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Camus, chef de brigade, commandant à Zurich*

1125 BNUS, MS 0.476/1228, 20 vendémiaire an 7 [11 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Guardia, commandant l'artillerie de l'armée*, demande relayée par BNUS, MS 0.476/1238, 22 vendémiaire an 7 [13 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

1126 BNUS, MS 0.477/1384, 10 brumaire an 7 [31 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

1127 SHAT, B 2 339, 20 frimaire an 7 [10 décembre 1798], *Etat de situation de l'armée française en Helvétie*

C.V : Les états-majors et le corps des officiers

Cette partie est consacrée au fonctionnement, à l'organisation et à la structure des corps des officiers qui assurent la conduite de l'armée. Il s'agit de comprendre comment est conduite une armée française à l'étranger en tentant de saisir le fonctionnement des états-majors de l'armée, de ses divisions, respectivement brigades. La seconde partie interroge de manière synthétique la structure du corps des officiers, notamment du point de vue de ses carrières et aptitudes.

C.V.1 : Les états-majors

L'analyse porte principalement sur le fonctionnement du modeste état-major entourant le général en chef. Elle tente aussi d'identifier l'activité très « discrète » des états-majors des demi-brigades et régiments, aspect difficilement accessible au travers des documents conservés. Les principales observations sont réduites à l'analyse du peu de données fournies par les archives administratives des corps et de quelques messages figurant dans la correspondance. Ce corpus, relativement maigre, permet malgré tout d'avoir au moins un aperçu du fonctionnement de cette partie de la force opérationnelle et d'occupation.

Il y a au sein des états-majors des officiers généraux, des officiers exerçant les fonctions d'aide de camp et un certain nombre d'employés fonctionnant au titre de secrétaires. Les notes biographiques concernant les officiers généraux évoqués figurent dans les "Annexes".¹ Ils ne sont présentés ici que par leur nom et, la première fois, par leur grade.

La gestion du personnel officier de l'état-major est complexe et leurs données personnelles sont difficilement accessibles. De fait, les officiers sont détachés des corps auxquels ils continuent d'appartenir administrativement, notamment en termes de droits à la promotion. Ils doivent donc être au bénéfice de « *lettres de service* » pour préserver leurs droits au traitement correspondant à leur grade et aux promotions. Le non respect trop fréquent de cette procédure génère en 1798 la promulgation d'un règlement du Ministre de la guerre qui formule les droits et obligations des aides de camp au risque de perdre leurs droits salariaux :

« (...) ceux des aides de camp et adjoints provisoires qui ne se seront pas conformés au présent règlement, cesseront de toucher leurs traitements et recevront l'ordre de rejoindre leurs corps respectifs s'ils font partie des armes actives ou de se retirer dans leurs foyers en attendant leur remplacement si les corps dont ils font partie se trouvent dans l'intérieur du territoire de la République. »²

L'appartenance à un état-major semble être une sorte de privilège. Certains officiers n'hésitent pas à braver les règlements pour y appartenir. Une partie du problème vient du surplus d'officiers subalternes – capitaines, lieutenants, sous-lieutenants – découlant du second amalgame. Une partie des cadres des demi-brigades de première formation s'est trouvée sans emploi, donc aussi sans revenus. L'appartenance à un état-major permet de retrouver un emploi, les revenus correspondants et cela sans perdre ses droits à l'ancienneté donc à l'avancement et à l'augmentation qui en découle.

C.V.1.1 : L'état-major général de l'armée française en Helvétie.

Dès sa prise de commandement de la « *division de l'Erguël* », Schauenburg signale la modestie de son état-major qui manque d'officiers généraux et d'aides de camp. Il s'est entouré d'un petit groupe pour mener sa campagne en Suisse, sans doute composé d'une partie de son équipe de l'inspection

1 Annexe 8 : Fiches biographiques des chefs de brigade, généraux, personnalités civiles et militaires suisses et hommes politiques français ou étrangers apparaissant dans les événements de 1798

2 BNUS, MS 0.482, pp. 61-63, 3 prairial an 6 [22 mai 1798], *Au quartier général à Zurich*, [Rheinwald], *Ordre du jour*. Texte intégral sous Annexe 11 infra.

de l'infanterie. Peu de données spécifiques subsistent, les communications pouvant être la plupart du temps orales entre les membres de l'état-major et le général en chef. Certaines occasions, positives ou négatives, permettent néanmoins de percevoir le fonctionnement de ce petit état-major.

C.V.1.1.1 : Evolution de la composition de l'état-major

Lors de la formation du « corps d'armée », appelé par la suite « *division de l'Erguël* », l'état-major est constitué d'un général de division et inspecteur général de l'infanterie venu de « *l'armée du Rhin supprimée* »³ : Schauenburg. Un ordre de mission du 10 février attache le général de brigade Lorge et l'adjudant-général Pélessard à la division de l'Erguël⁴.

Il a aussi sous ses ordres 2 généraux de brigade, Nouvion, tiré de la 6^e division militaire et Girard-dit-Vieux. Ce dernier et un des 2 adjudants-général chefs de brigade, Demont sont tirés de l'armée d'Angleterre. Son collègue Fressinet vient de l'armée du Rhin. Demont remplace l'adjudant-général Fririon resté à l'inspection à Strasbourg. Fressinet remplace l'adjudant-général Pélessard, souffrant et qui doit lui aussi venir de l'armée du Rhin. Le commandement de l'artillerie est confié au chef de brigade Faultrier.⁵

Le citoyen Leymerie assume la fonction de commissaire des guerres⁶. Le commissaire ordonnateur en chef Rouhière reste provisoirement à Strasbourg. Cette fonction est attribuée par intérim au citoyen Perroud avant de passer à Rouhière qui a l'ordre de rejoindre la Suisse après la proclamation de la République helvétique.

Un courrier ultérieur⁷ montre qu'un autre adjudant-général chef de brigade accompagne le corps : Rheinwald. C'est lui qui assure dès la mi-mars et pour tout le reste de l'année les fonctions de chef de l'état-major de l'armée et qui, ès fonctions, signe l'essentiel des ordres figurant au « *Registre d'ordres* »⁸ de l'armée. Lui aussi était déjà aux côtés de Schauenburg à Strasbourg. Il succède à Demont qui doit rejoindre l'armée d'Angleterre au terme de l'invasion. Ce départ se fait au regret de Schauenburg qui lui dresse un certificat élogieux :

*« (...) il emporte toute mon estime et mes regrets. Je déclare qu'il a concouru de la manière la plus distinguée à la victoire rapide que l'Armée française a remportée sur les troupes de Soleure et de Berne, ainsi qu'à la reddition de ces deux places. Les talents qu'il a déployés dans les dispositions militaires, le calme et le sang froid qu'il a montré dans toutes les affaires qui ont eu lieu, lui donne des droits fondés à un grade supérieur et en le lui conférant, le gouvernement augmentera le nombre des officiers généraux dignes de sa confiance. »*⁹

Pour cette campagne, sur ordre du Ministre de la guerre, il y a aussi le général de brigade Jordy, détaché de l'armée du Rhin pour rejoindre les troupes dans le département du Mont-Terrible.¹⁰

Dans l'état « *des officiers généraux et adjudants-général en activité de service* » du 15 février on

3 ANP, AFIII 149/699/27, 27 pluviôse an 6 [15 février 1798], *Etat des Officiers généraux et adjudants généraux en activité de service*

4 SHAT, dossier personnel Schauenburg, fol 185, 22 pluviôse an 6 [10 février 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au citoyen Schauenburg, général de division commandant les troupes stationnées dans le département du Mont-Terrible*

5 Simon de **Faultrier**, * le 22 août 1763 à Metz, † le 24 novembre 1832 à Metz, chef de brigade le 13 novembre 1794. Commandant de l'artillerie de la division de l'Erguël puis de l'armée française en Helvétie, février-avril 1798.

6 SHAT, B 2 338/31, 12 ? pluviôse an 6 [31 janvier 1798], [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], *Armée du Rhin, Formation du corps d'armée détaché de celle du Rhin se rendant à Delémont sous les ordres du général de Division Schauenburg*

7 BNUS, MS 0.470/7, 16 pluviôse an 6 [4 février 1798], *Bourglibre, [Schauenburg], A l'adjudant-général Reinwald*

8 BNUS, MS 0.482

9 BNUS, MS 0.471/226 - MS 0.481/57, 22 ventôse an 6 [12 mars 1798], [Schauenburg], *Certificat donné à l'adjudant général Demont*

10 SHAT, dossier personnel Schauenburg, fol. 185, 22 pluviôse an 6 [10 février 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au citoyen Schauenburg général de division, commandant les troupes stationnées dans le département du Mont-Terrible*

trouve en plus mention du général de brigade Lorge, ainsi que des adjudants-généraux Fririon, Garabau, Lauer, tous tirés de *l'armée du Rhin supprimée*¹¹. L'arrivée souhaitée du général de brigade Jordy pour renforcer l'état-major est éloquente :

« *L'usage que cet officier a de faire la guerre, la confiance méritée qu'il a acquise de ses frères d'armes, sont au dessus des éloges que je pourrais vous en faire. Veuillez me mander si vous voulez en faire la demande au Gouvernement, ou si je dois la faire moi-même.* »¹²

Tous ces officiers généraux restent en Suisse durant toute l'année 1798.

Le général Girard-dit-Vieux, arrivé avec Schauenburg, doit repartir fin mars 1798 avec la division Brune pour « (...) *la glorieuse mission pour l'armée d'Angleterre.* »¹³ En réalité il s'arrête en route et participe aux opérations de rattachement à la France de sa ville natale, Genève, aux côtés du représentant Desportes. L'adjudant-général Bonnamy est autorisé à se retirer à Colmar dès la fin des opérations d'invasion, n'étant « (...) *employé qu'accidentellement dans cette armée.* »¹⁴

Fressinet quitte la Suisse pour l'armée de Mayence le 28 juin¹⁵, au soulagement du général en chef (cf. chap. C.V.1.2 infra).

L'« *état* » de Schauenburg au 18 février est le seul document synthétique donnant l'indication précise, sous réserve des fantaisies orthographiques, des noms, grades, fonctions et positions du commandement de son corps d'armée¹⁶ :

Tableau N° 16 :		Division de l'Erguël, généraux de division et officiers d'état-major :			
Schauenburg			général commandant en chef l'armée		
Le-vrault	chef d'escadron	aide de camp du général Schauenburg	Cravitz	capitaine	aide de camp du général Schauenburg
Thinus	chef de bataillon	adjoint aux adjudants-généraux	Brandes	capitaine	adjoint aux adjudants-généraux
Demont	adjudant général		chef de l'état-major général		
Leroux	capitaine	adjoint	Gautier	cap. absent	adjoint
Artillerie :					
Foltrier	chef de brigade		commandant en chef l'artillerie		
Guardia	chef de ba-taillon	chef d'état-major d'artillerie		Schuster	lieutenant adjoint

Rouhière	commissaire ordonnateur en chef	à Strasbourg	Perroud	commissaire ordonnateur de l'armée	à Bienne
Commissaires des guerres :					
Souvestre (père)	à Bienne	Boissier	à Porrentruy	Laporte	à Belfort
Pauly		À Huningue	Le quartier général est à Bienne.		

11 ANP, AFIII 149/699/27, 27 pluviôse an 6 [15 février 1798], *Etat des Officiers généraux et adjudants généraux en activité de service*

12 BNUS MS 0.470/92, 29 pluviôse an 6 [17 février 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Mengaud, chargé d'affaires près les cantons helvétiques*

13 BNUS, MS 0.471/321 - MS 0.481/75, 13 germinal an 6 [2 avril 1798], Berne, [Schauenburg], *Au citoyen Desportes, résident de la République française près celle de Genève*

14 BNUS, MS 0.471/285, 3 germinal an 6 [23 mars 1798], Soleure, [Schauenburg], *Au général de brigade Nouvion*

15 SHAT, B 2 338, 11 messidor an 6 [29 juin 1798], *Etat de situation de l'armée française en Helvétie*

16 SHAT, B 2 338/32, 30 pluviôse an 6 (18 février 1798), *Corps d'armée dans l'Erguël, Corps de troupes commandé par le Général Schauenburg, Force active à l'époque de 30 pluviôse 6^e année*

Cet état-major est trop modeste pour en détacher les officiers nécessaires à la constitution d'un Conseil de guerre et de révision. Les prévenus sont renvoyés à celui de la 6^e division militaire, à Besançon.¹⁷ Cet arrangement est communiqué expressément mais *a posteriori* au gouvernement :

« (...) n'ayant avec moi que deux généraux de brigade, je n'ai pas cru devoir établir un Conseil de guerre, qui aurait distrait de leurs fonctions des généraux et chefs de corps dont la présence est nécessaire à leur poste. La proximité de la 6^e division militaire m'a engagé à traduire aux Conseils de guerre qui y sont établis les militaires qui enfreindraient les lois de la discipline. »¹⁸

Il n'y a pas d'indications précises concernant les changements intervenus dans l'état-major au cours des mois de mars et avril. A l'achèvement de la campagne contre la Suisse centrale, Schauenburg réclame l'envoi de deux adjudants-généraux qui :

« (...) me sont indispensables pour régulariser différentes parties du service. »¹⁹

Alors que l'armée s'installe dans les différentes places helvétiques, il requiert de Paris l'envoi d'un :

« (...) officier supérieur du génie, motivé sur l'importance des places de Suisse et sur ce que l'arme de l'art^{rie} est commandée par un chef de B^{de}. »²⁰

Il obtient satisfaction : mi-juillet l'armée est informée²¹ de l'arrivée du chef de brigade Andréossy²² comme chef du génie. Sa première mission : engager des discussions avec la Municipalité de Berne pour assurer le casernement de la garnison qui doit s'organiser pour :

« (...) faire en sorte que ces endroits soient disposés de manière à ce que le soldat soit logé et couché convenablement et puisse faire l'ordinaire sans aucun danger d'incendie. »²³

Dès la mi-septembre, Andréossy est chargé d'améliorer le dispositif défensif autour de Lucerne où doivent s'établir les autorités helvétiques invitées à lui accorder pleine confiance :

« J'ai provisoirement commandé au chef de brigade Andréossy, (...) officier très estimable et rempli de talents, de faire des dispositions à cet égard. »²⁴

En novembre Andréossy fournit le rapport sur la fortification du Petit-Bâle.²⁵ Il lui a été commandé par Schauenburg qui doit assurer la conservation du pont de Bâle contre toute tentative autrichienne qui chercherait à atteindre directement le territoire français (cf. chap. B.VI.3.3 supra).

Début juin, l'adjudant-général Péliissard doit renforcer l'état-major en Helvétie, mais sa santé l'en

17 BNUS, MS 0.470/60, 23 pluviôse an 6 [11 février 1798], Bienne, [Schauenburg], *Au général Muller commandant la 6^e division militaire*

18 BNUS, MS 0.470/107 - MS 0.481/12 - SHAT B 2 63, 2 ventôse an 6 [20 février 1798], *Au quartier général à Bienne, L'inspecteur général de l'infanterie, commandant les troupes rassemblées dans L'Erguël, Aux Citoyens Directeurs et au Ministre de la guerre*. Le paragraphe cité n'a été adressé qu'au Directoire seul. Un texte d'une teneur similaire a été ajouté en PS au bas du message reçu à Paris par le Ministre de la guerre

19 BNUS, MS 0.473/496 - SHAT, B 2 64, 8 prairial an 6 [27 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

20 BNUS, MS 0.473/502, 10 prairial an 6, [29 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

21 BNUS, MS 0.482 p. 103, 29 messidor an 6 [17 juillet 1798], *Au quartier général à Berne*, [Rheinwald], *Ordre du jour*

22 Victor Antoine **Andréossy**, * le 9 août 1747 à Ventenac (Aude), † le 14 novembre 1819 à Antibes (Var). **Chef de brigade du génie** le 16 octobre 1795. Passe à l'armée d'Helvétie par nomination du 8 juin 1798.

23 BNUS, MS 0.475/756, 29 messidor an 6 [17 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Andréossi, chef de brigade du génie*

24 BNUS, MS 0.476/1091, 3^e jour complémentaire an 6 [19 septembre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

25 SHAT, B 2 68, 4-5 frimaire an 7 [24-25 novembre 1798], *Au quartier général de Zurich, Le chef de brigade, commandant en chef l'armée du génie, Mémoire concernant les ouvrages de fortification à exécuter au Petit Bâle pour appuyer la gauche de l'armée française en Helvétie*. Texte intégral sous Annexe 7 infra.

empêche toujours. Il se rétablit aux eaux à Luxeuil.²⁶ Schauenburg requiert l'envoi d'un autre adjudant-général et le remplacement d'un autre membre de l'état-major. La solution se présente quelques jours plus tard : Demont, qui se sent inutile à cause de l'inaction de l'armée d'Angleterre, demande à revenir en Suisse pour y :

« (...) servir en sa qualité. Les talents et le zèle que j'ai reconnus dans cet officier pendant le temps qu'il a servi avec moi et les connaissances locales qu'il a dans ce pays, m'engagent à appuyer sa demande et à vous prier de le désigner pour lui et deux adjudants-généraux que je vous ai demandés par ma lettre du 8 de ce mois. »²⁷

Schérer accepte immédiatement cette proposition de Schauenburg. Dès l'arrivée de Pélissard en Suisse, Schauenburg lui confie le commandement de la place de Bâle dont le rôle devient éminemment important (cf. chap. B.VI.3.3 supra) en raison des tensions provoquées par l'activité militaire dans les territoires du sud de l'Empire :

« (...) la situation géographique de la ville de Basle et la proximité de nos frontières exigeaient aussi qu'on prévint les intelligences que les ennemis de notre tranquillité pouvaient ourdir dans les départements du Rhin. (...) L'arrivée de l'adjud' g^{al} Pélissard pour prendre le commandement de la place de Basle aura encore l'avantage de surveiller plus efficacement un point auquel s'attache beaucoup d'importance (...) »²⁸

Pélissard prend la relève d'un capitaine de la 109^e de ligne, commandant de place qui a dépassé ses compétences en arrêtant des diplomates impériaux (cf. chap. C.II.1.7 supra). Dès qu'il est à Bâle il y soigne ses relations avec les Bâlois et reconnaît la position à fortifier pour protéger cet accès privilégié à la rive gauche du Rhin et à la France en cas d'attaque autrichienne :

« (...) il se propose de m'envoyer un croquis qu'il a déjà commencé pour me donner une idée des avantages que nous pouvons tirer de ce terrain et des moyens de défense qu'il présente, qu'on pourra couvrir le Petit-Basle par des ouvrages faciles et élever avec le secours des habitants qui y paraissent bien disposés. »²⁹

C'est ce croquis, qui ne figure pas au dossier, qui permet à Andréossy d'intervenir de manière efficace au moment d'arriver sur site et de rédiger son rapport sur le Petit-Basle.

Lorsque la situation aux Grisons se tend, dès la mi-septembre 1798, l'envoi de Demont s'impose comme une évidence pour y soutenir les efforts du résident Florent-Guyot :

« Il est particulièrement chargé (...) de correspondre avec le général en chef pour tout ce qui peut intéresser une république alliée, et amie de la République française. »³⁰

« (...) avoir dans l'adjudant général Demont toute la confiance qu'il mérite et que je lui accorde (...) [il] vous instruira de tous les détails que je n'ai pu insérer ma dernière lettre. »³¹

Ses connaissances locales et ses aptitudes reconnues par son chef lui valent cette mission qui s'avère plus délicate qu'elle n'en a l'air de prime abord. Il revient en Suisse avec Florent-Guyot quelques jours avant l'entrée des Autrichiens dans les Grisons. Il est dès lors intégré dans l'organisation d'un nouveau dispositif adapté sans cesse aux mouvements autrichiens :

« (...) l'armée augmente de jour en jour et le nombre d'officiers généraux n'est nullement pro-

26 BNUS, MS 0.473/521, 14 prairial an 6 [2 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Pélissard, adjudant-général*

27 BNUS, MS 0.474/580, 24 prairial an 6 [12 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*. Référence à BNUS, MS 0.473/496 supra.

28 BNUS, MS 0.477/1422 – SHAT, B 2 68, 16 brumaire an 7 [6 novembre 1798], [Schauenburg], *Au D^e et au M^e de la guerre*

29 BNUS, MS 0.477/1514 - SHAT, B 2 68, 26 brumaire an 7 [16 novembre 1798], [Schauenburg], *Au M^e de la guerre*

30 BNUS MS 0.476/1077, 29 fructidor an 6 [15 septembre 1798], [Schauenburg], *A l'adjudant-général Demont*

31 BNUS, MS 0.476/1079, 29 fructidor an 6 [15 septembre 1798], [Schauenburg], *Au Citoyen Florent Guyot, résident de la République française près les Grisons*

portionné à sa force. Je dois donc employer activement l'adjudant général Demont et je ne saurais lui donner une meilleure preuve d'estime et de confiance que de lui confier temporairement les fonctions de g^{al} de brigade. »³²

N'étant plus en état de faire campagne à cause de ses nombreuses blessures, Jordy est envoyé au commandement de Strasbourg. Schauenburg ne peut le laisser partir sans avoir été, au préalable remplacé par le Ministre auprès duquel il insiste pour qu'il donne les ordres :

« (...) nécessaires pour que ce remplacement s'effectue dans le plus court délai possible. »³³

Schauenburg a bien une idée pour le remplacement mais n'a pas osé la soumettre à Schérer, préférant lui laisser l'initiative de cette nomination. Sans doute impatient de se rendre à son nouveau poste, Jordy y est autorisé par Schauenburg grâce à la réduction provisoire d'effectifs de l'armée, à la condition de le voir avant son départ, sans doute pour lui transmettre des instructions :

« (...) je désirerais vous voir avant votre départ. Veuillez donc venir à Zurich avant la fin de cette semaine. J'ai plusieurs objets à vous communiquer. »³⁴

A n'en pas douter, ces « objets » concernent son bureau de l'inspection de l'infanterie resté en plan à Strasbourg depuis son départ fin janvier 1798. Sans doute y a-t-il aussi une requête tendant à ce que Jordy soutienne ses demandes à venir en faveur de l'armée d'Helvétie et à tirer de Strasbourg. Il en connaît les besoins. Schérer est informé de ce départ imminent.³⁵

Le général en chef en Helvétie n'a qu'un état-major restreint pour commander une armée dont l'effectif est modeste en été 1798 : 2 généraux de brigade, 1 adjudant-général comme chef d'état-major et 4 adjudants-général et cela lui suffit :

« La satisfaction que j'ai éprouvée des services actifs essentiels de ces officiers, la confiance que leur a mérité leur carrière probe et loyale, m'engage à vous prier, (...) de ne pas surcharger ce pays de nouveaux états-majors dont la présence deviendrait plus onéreuse qu'utile à moins d'une guerre. »³⁶

Cette marque de satisfaction est faite à l'occasion d'une offre de services spontanée du général de division Duhesme.³⁷ La majorité des troupes anciennement sous ses ordres sont désormais sous ceux de Schauenburg. Ce dernier estime que l'état-major pléthorique de son collègue nuirait à l'efficacité voulue en Helvétie. A l'écoute, Schérer détache Duhesme à l'armée d'Italie. Une décade plus tard Ruby propose également ses services, la réponse de Schauenburg se fait nettement plus nuancée :

« S'il entre dans vos vues d'augmenter le nombre des officiers généraux en Suisse, la connaissance particulière que j'ai des talents et de la bravoure du citoyen Ruby qui s'est distingué dans les premières affaires qui ont eu pour résultat la prise de Berne et Soleure, m'engage à vous prier de le préférer à tout autre. »³⁸

Pour le surplus, il renvoie au courrier précédent relatif à Duhesme : il n'y a pas urgence.

Début octobre l'état-major s'enrichit d'un nouveau membre : le général Bourcier³⁹, inspecteur géné-

32 BNUS, MS 0.477/1320, 2 brumaire an 7 [23 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Florent-Guyot, Résident de la République française près les Grisons*

33 BNUS, MS 0.473/522, 14 prairial an 6 [2 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

34 BNUS, MS 0.474/540, 18 prairial an 6 [6 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général de brigade Jordy*

35 BNUS, MS 0.473/541, 18 prairial an 6 [6 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

36 BNUS, MS 0.476/965, 12 fructidor an 6 [29 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

37 Philibert Guillaume **Duhesme**, * le 7 juillet 1766 à Bourgneuf-Val-d'Or (Saône-et-Loire), † le 20 juin 1815 à Ways près Genappe (Belgique). Général de division le 8 novembre 1794.

38 BNUS, MS 0.476/1015, 18 fructidor an 6 [4 septembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

39 François-Antoine-Louis **Bourcier**, * le 21 février 1760 à Petite-Pierre (Bas-Rhin), † le 8 mai 1828 à Pont-à-Mous-

ral de la cavalerie rejoint la Suisse pour effectuer le contrôle des troupes montées qui y sont détachées.⁴⁰ L'annonce de son arrivée est faite à l'armée le 9 novembre enjoignant aux corps de cavalerie de s'adresser directement à Bourcier pour « *tout ce qui a trait à son inspection.* »⁴¹

En réponse à l'entrée des Autrichiens dans les Grisons, la force présente en Suisse augmente au cours de l'automne. Cette fois un renforcement de l'état-major s'avère nécessaire. Schauenburg en adresse la requête à Schérer en précisant sa pensée quant aux généraux qui conviendraient :

« (...) *deux officiers généraux de plus pourraient être employés très utilement dans cette circonstance et comme j'ai été à portée d'apprécier depuis longtemps les talents et la bravoure des généraux Duhesme et Oudinot, je vous serais particulièrement obligé, citoyen Ministre, de leur faire passer incessamment l'ordre de se rendre à l'armée d'Helvétie.* »⁴²

Cette demande confirme qu'il n'y a pas d'animosité personnelle entre Schauenburg et Duhesme, qui pourtant ne se rendra pas en Suisse mais a passé en Italie, contrairement à Oudinot qui arrive en Suisse à la fin de 1798 et y fait campagne en 1799. En prévision de cette arrivée, toujours préoccupé de donner à chacun sa juste place dans la hiérarchie de l'état-major, Schauenburg demande à Novion la date de sa nomination au grade de général de brigade :

« (...) *afin que je puisse vous placer à votre ancienneté.* »⁴³

Fin octobre, l'état-major est rejoint par l'adjudant-général Meyer⁴⁴, engagé comme chef d'état-major de la division Novion en formation. Schauenburg soutient une demande de cet officier pour obtenir le grade de général de brigade⁴⁵ qui reste sans suite dans l'immédiat, malgré son passé déjà digne de reconnaissance. Le tableau de la position de l'armée de fin octobre confirme l'arrivée de Ruby, annonce celle de Meyer et de Ste-Suzanne, qui ne vient finalement pas, et est remplacé par le général Xaintrailles.

Mi-novembre, des problèmes de santé empêchent Novion d'exercer son commandement comme il le devrait. Il ne peut être remplacé dans l'immédiat, les deux autres généraux, Ruby et Lorge étant retenus dans leurs secteurs respectifs.⁴⁶ Sa santé ne s'améliorant pas, Schauenburg l'autorise à se faire remplacer à son quartier-général de Mels par Garabau, Novion pouvant se retirer à Schanis en attendant qu'il puisse être remplacé :

« (...) *je vous assignerai une autre destination aussitôt que les circonstances me permettront de vous faire remplacer dans votre commandement par un autre général.* »⁴⁷

Dans son rapport mensuel au Directoire, Schérer dresse la liste des officiers généraux actifs. Pour l'armée d'Helvétie cela donne la liste suivante :

son (Meurthe), inspecteur général de la cavalerie le 3 août 1797, confirmé par le même décret nommant Schauenburg à l'inspection de l'infanterie, ANP, AF III 180/832/72, 29 fructidor an 6 [15 septembre 1798], *Rapport* [du Ministre de la guerre] *présenté au Directoire exécutif*

40 BNUS, MS 0.476/1213, 19 vendémiaire an 7 [10 octobre 1798], [Schauenburg], *Au général Bourcier, inspecteur général de cavalerie*

41 BNUS, MS 0.482, p. 220-221, 19 brumaire an 7 [9 novembre 1798], *Au quartier-général à Zurich*, [Rheinwald], *Ordre du jour*

42 BNUS, MS 0.476/1217, 19 vendémiaire an 7 [10 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au Citoyen Schérer, M^{re} de la guerre*

43 BNUS, MS 0.476/1260, 24 vendémiaire an 7 [15 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au général de brigade Novion*

44 Pierre-Arnauld Meyer, * le 22 septembre 1762 à Gap (Hautes-Alpes), † le 24 décembre à Paris. Chef d'état-major de la 4^e division de l'armée d'Allemagne, passe avec la même fonction dans une division de l'armée d'Helvétie.

45 BNUS, MS 0.477/1334, 3 brumaire an 7, [24 octobre 1798], [Schauenburg], *A l'adjudant général Meyer*

46 BNUS, MS 0.477/1470, 22 brumaire an 7 [12 novembre 1798], [Schauenburg], *Au g^{al} Novion*

47 BNUS, MS 0.477/1508, 26 brumaire an 7 [16 novembre 1798], [Schauenburg], *Au général Novion*

« Schauenburg, général en chef ; généraux de division : Lauthier de Xaintrailles
généraux de brigade : Nouvion, Lorge, Ruby, Lecourbe, Oudinot, Mainoni, Chabran, Suchet
adjudants-généraux : Rheinwald, Lauer, Pelissard, Meyer, Garobuau, Demont. »⁴⁸

Cette liste donne une image trompeuse au Directoire. A la date du document il manque en réalité la moitié des généraux de brigade annoncés : Lecourbe, Oudinot et Chabran ne sont pas encore en Suisse et Suchet, nommé le 2 décembre sera destitué le 27. Les 4 présents y sont depuis longtemps et ont largement fait leurs preuves sous les ordres de leur général en chef, Mainoni même au point d'avoir été fraîchement promu à son grade. Quant à Demont, il deviendra général peu de temps plus tard, sur la base des mérites acquis en 1798 et à la demande de Schauenburg.

Le même document montre que Schauenburg est le seul des 4 inspecteurs généraux de l'infanterie à assumer simultanément un commandement en chef. De ce fait il partage ses fonctions d'inspection pour les armées de Mayence et d'Helvétie avec le général Dubois-Crancé.

L'articulation des commandements au 30 novembre⁴⁹ est proche de celle du mois précédent. Les changements sont les suivants :

- Mainoni, devenu général de brigade⁵⁰, commande la 1^{ère} brigade de droite au Tessin ;
- Lecourbe commande la 2^e brigade de droite entre le Saint-Gothard et Lucerne ;
- Xaintrailles commande la division du centre, Nouvion et Garabua sous ses ordres ;
- Oudinot commandera la 1^{ère} brigade de gauche autour de Zurich, Demont sous ses ordres ;

Demont passe sous les ordres de Xaintrailles 2 jours plus tard, dès l'arrivée d'Oudinot.⁵¹ Lecourbe arrive le 7 décembre à l'armée d'Helvétie et est directement envoyé à son poste à Altdorf.⁵² L'ensemble de ces commandements et emplacements est confirmé dans le tableau de synthèse remis à Masséna.⁵³

Fin octobre Schauenburg apprend qu'il sera relevé par Masséna qui, dans l'attente lui envoie un aide de camp dont le nom n'est pas indiqué mais qui « *a toute sa confiance* » et doit être traité comme s'il était un officier général. Il a pour mission d'apprendre de Schauenburg tout sur :

« (...) les données particulières que vous avez de tout ce qui pourrait être entrepris par les ennemis ouverts et secrets de la Révolution helvétique, et des moyens qu'ils comptent employer pour renverser le nouvel ordre des choses. Votre zèle et votre dévouement vous porteront, (...), à lui communiquer vos opinions et vos observations à cet égard, mais aussi à lui confier le résumé des rapports et avis que vous avez reçus tant sur la situation actuelle du pays des Grisons, que sur les mouvements des Autrichiens, leur force et leurs projets présumables. »⁵⁴

Schérer est persuadé que Masséna suivra les conseils et le bon exemple de Schauenburg au moment de prendre la relève. Les données transmises à cet aide de camp ont permis de dresser l'état des lieux final du commandement de Schauenburg à tout point de vue.

L'arrivée de Masséna le 11 décembre⁵⁵ permet à Schauenburg de rester au quartier-général, mais enfin avec la seule fonction d'inspecteur de l'infanterie tant attendue.

48 ANP, AFIII 181/833/103, 10 frimaire an 7 [30 novembre 1798], *Le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif, Etat des officiers généraux et adjudants généraux employés dans les armées et divisions de la République*

49 BNUS, MS 0.482, p. 245-247, 10 frimaire an 7 [30 novembre 1798], *Ordre*

50 BNUS, MS 0.478/1637, 10 frimaire an 7 [30 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Mainony, gén^{al} de brigade*

51 BNUS, MS 0.478/1671, 12 frimaire an 7 [2 décembre 1798], [Schauenburg], *A l'adj^g-g^{al} Demont*

52 BNUS, MS 0.478/1710, 17 frimaire an 7 [7 décembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Lecourbe, g^{al} de b^{de}*

53 BNUS, MS 0.483/206, 20 frimaire an 7 [10 décembre 1798], [Schauenburg], *Tableau des cantonnemens qu'occupe l'armée avec la situation détaillée des corps qui en font partie à l'époque du 20 frimaire an Sept*

54 BNUS, MS 0.484/10, 4 brumaire an 7 [25 octobre 1798], *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef de l'armée en Helvétie*

55 BNUS, MS 0.478/1733, 21 frimaire an 7 [11 décembre 1798], [Schauenburg], *Au D^{re} exécutif [helvétique]* et BNUS, MS 0.453/28, 22 frimaire an 7 [12 décembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

C.V.1.1.2 : Stationnements du quartier général en Suisse en 1798

Les états de situation de l'armée ne donnent en principe pas d'indications concernant les lieux de stationnement et effectifs de l'état-major de l'armée. Elles n'apparaissent que furtivement en marge de certains messages consacrés pour l'essentiel à d'autres questions.

Seuls les différents stationnements du quartier général de Schauenburg sont mentionnés. Lors de l'invasion, l'état-major suit le général, passe quelques jours à Delémont début février puis un temps un peu plus long à Bienne. Après la chute de Berne, il s'établit à Soleure jusqu'au départ de Brune.

De fin mars à fin avril il est à Berne, puis il suit le mouvement de l'armée vers la Suisse centrale : le 29 avril à Saint-Urbain (LU), le lendemain à Aarburg et le 1^{er} mai à Aarau, alors que Schauenburg est déjà à Zurich pour, de là, porter l'estocade contre les Schwyzois. L'état-major l'y rejoint le lendemain, contrairement aux administrations qui tardent à quitter Berne :

« (...) je vous prie de vous y rendre [à Zurich] de suite avec les administrations qui y sont indispensables et qui auraient dû y être présentes d'après la poste principale. Car la faible subdivision qui se trouve à Zurik est insuffisante pour faire le service ce qui met une entrave à la célérité des dépêches importantes. »⁵⁶

L'état-major reste un certain temps à Zurich, ville qui convient mieux à Schauenburg, d'abord parce qu'elle n'a pas opposé la résistance de Berne contre le changement de régime, qu'elle s'est montrée coopérative dans les opérations contre la Suisse centrale et que la résistance à la nouveauté y est bien moindre, tant que les affaires peuvent continuer de tourner. C'est aussi une base plus proche du prochain ennemi que la France a à craindre : l'Autriche.

Le retour à Berne se fait fin juin⁵⁷ quand la situation semble se stabiliser en Helvétie, qu'une réduction des troupes est envisagée et que le traité d'alliance est en cours de négociation. C'est à partir de ce quartier général qu'est préparée l'organisation du camp devant rassembler 4 demi-brigades hors les murs de la ville (cf. chap. C.VIII.1.2 infra).

L'insurrection de Nidwald contraint à un déplacement du quartier général qui revient dès le 5 septembre à l'abbaye de Saint-Urbain. Le reste de l'état-major doit s'établir à Zofingue (AG) à la même date.⁵⁸ Pendant les opérations, Schauenburg commande depuis Lucerne et en première ligne.

Après le succès remporté sur les insurgés de Stans, un retour à Zurich est envisagé dès la mi-septembre.⁵⁹ Un nouveau passage de quelques jours à Saint-Urbain⁶⁰ pour la fin de l'an 6 permet au général en chef d'y goûter quelques jours de repos. L'état-major retrouve Zurich à partir du 23 septembre avec l'ensemble des administrations :

« Le Commissaire ordonnateur en chef s'y établira aussi avec les bureaux et les commissaires des guerres qu'il désignera pour ses adjoints s'établiront de même à Zurich, le commissaire des guerres Dufour, avec le magasin d'habillement, ainsi que les trois chefs d'administrations, le payeur de l'armée, une section de la poste, et les officiers de santé en chef. »⁶¹

Schauenburg veut avoir la totalité du haut commandement de l'armée sous les yeux pour exercer une surveillance plus étroite sur des services qui, à ses yeux, n'en font qu'à leur tête et qui, par leurs

56 BNUS, MS 0.472/398, 16 floréal an 6 [5 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Rouhière, commissaire ordonnateur en chef*

57 BNUS, MS 0.482, pp. 86-87, 8 messidor an 6 [26 juin 1798], *Au quartier général à Zurich*, [Rheinwald], *Ordre du jour*

58 BNUS, MS 0.482 p. 167, 17 fructidor an 6 [3 septembre 1798], *Au quartier général à Berne*, [Rheinwald], *Ordre du jour*. L'abbaye cistercienne de Saint-Urbain se trouve dans la commune de Pfaffnau (LU), diocèse de Bâle.

59 BNUS, MS 0.476/1070, 29 fructidor an 6 [15 septembre 1798], [Schauenburg], *Aux officiers du 1^{er} bataillon de la 76^e demi-brigade*

60 BNUS, MS 0.476/1084, 1^{er} jour complémentaire an 6 [17 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

61 BNUS, MS 0.482 p. 179-181, 1 vendémiaire an 7 [22 septembre 1798], *au quartier général à St. Urbin*, [Rheinwald], *Ordre du jour*

attitudes indisciplinées, portent atteinte à l'image sérieuse et respectueuse qu'il veut donner des Français (cf. chap. C.VI et D.III.2 infra). Le commandant de la place de Zurich doit "gérer" le logement du quartier général. C'est le sens d'un ordre détaillé dont cet extrait dénombre l'état-major :

« Le quartier général, qui sera établi ici jusqu'à nouvel ordre, sera composé savoir :

Le général en chef, son état-major, le commissaire général des bureaux, une section de la poste, le payeur, le commissaire des guerres Dufour chargé de l'habillement et des hôpitaux, un commissaire ordinaire des guerres, son bureau, le commandement de l'artillerie et son bureau, l'officier de santé en chef et un chef de chaque service. Le nombre des commis sera aussi fixé, savoir : l'ordonnateur en chef (ce qu'il jugera nécessaire) ; le commissaire Dufour, idem ; un commissaire ordinaire, un commis ; chaque chef de service, idem.

*Ces commis seront logés militairement, c'est à dire qu'on en pourra mettre plusieurs dans la même maison et tant qu'ils y aient chacun un lit. Il ne leur sera accordé, comme à la troupe que la place au feu et à la chandelle, attendu qu'ils recevront des rations de vivres et leurs honoraires. »*⁶²

Les honoraires doivent permettre d'acquérir toute fourniture qui ne vient pas de l'armée : les compléments alimentaires tels que fruits et légumes ou boissons autres que celles des rations militaires. Si le logeur les fournit, il doit être payé en bonne et due forme pour ces prestations.

Le tableau synthétique de la position de l'armée au 25 octobre 1798⁶³ envoyé à Paris permet d'identifier les stationnements des différents états-majors et les officiers généraux qui les dirigent :

- le quartier général reste à Zurich avec les bureaux définis ci-dessus ;
- l'avant-garde à Schaffhouse, Ruby général de brigade, Lauer adjudant-général ;
- 1^{ère} division à Schänis (SG), Ste-Suzanne général de division, Lorge général de brigade, Garabau adjudant-général ;
- 2^e division à Aarau, Nouvion général de brigade avec fonction de général de division, Demont, adjudant-général avec fonction de général de brigade, Meyer, adjudant-général ;
- brigade détachée, Mainoni chef de brigade (général de brigade fin novembre).

Début novembre, c'est l'ensemble de l'armée qui est informée des positions des différents états-majors pour la période à venir :

*« Quartiers généraux jusqu'à nouvel ordre : Le général en chef à Zurich ; Le général Nouvion à Mels ; Le général Lorge à Arau ; Le général Ruby à Schaffhouse ; L'adjudant-général Demont à Vinterthour ; Le chef de brigade Mainony à Urseren »*⁶⁴

Ce tableau confirme en bonne partie celui établi 10 jours plus tôt mais notifie les ajustements selon les décisions des officiers généraux en fonction des contraintes locales, logistiques et tactiques.

C.V.1.1.3 : Quelques aspects de l'activité de l'état-major

Les mérites militaires des membres de l'état-major de l'armée ne dispensent en rien des obligations administratives, en particulier pour les officiers. L'ordre concernant les ordonnances le rappelle :

« L'abus qui existe à cette armée relativement à la multiplicité des ordonnances à cheval, le tort qu'il en résulte pour le service et les intérêts de la République, commandent impérieuse-

⁶² BNUS, MS 0.476/1120, Le 2 vendémiaire an 7 [23 septembre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Camus, chef de brigade, commandant à Zurich

⁶³ SHAT, B 2 339/42, 28 vendémiaire an 7 [19 octobre 1798], [Rheinwald, Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif], Armée française en Helvétie, Tableau par divisions de l'armée française en Helvétie à l'époque du 4 brumaire an sept

⁶⁴ BNUS, MS 0.482 p. 216-217, 13 brumaire an 7 [3 novembre 1798], au quartier général à Zurich, [Rheinwald], Ordre du jour

*ment au général en chef de le réprimer. »*⁶⁵

Quel que soit son grade, on ne peut s'en attribuer autant qu'on veut. Les officiers généraux recevront chacun une attribution personnelle par délégation directe du général en chef.

Même le strict respect de la hiérarchie militaire, principe de base qui devrait sembler évident, et de la primauté du militaire sur le civil pour les questions militaires, doit être rappelé, aussi pour éviter l'interférence des autorités civiles dans l'exécution des ordres :

*« Le général en chef rappelle à tous les officiers les principes de l'obéissance dans les armées. L'exécution de tout ordre émané d'un chef militaire ne devra être suspendu que par un nouvel ordre du même chef ou par celui d'une autorité militaire supérieure et de la même armée. Tout chef qui, d'après la demande d'un fonctionnaire civil ou d'un chef qui ne serait point de l'armée, changerait la destination de sa troupe sera personnellement responsable des inconvénients qui pourraient résulter de la non exécution de l'ordre qu'il avait reçu. »*⁶⁶

Autre excès constaté dans la proximité immédiate de l'état-major : les effectifs des petites mains. Le nombre de personnes gravitant autour de l'état-major varie au gré de la proximité ou de l'éloignement du commissaire ordonnateur en chef Rouhière. Les problèmes récurrents de ces services font l'objet d'un chapitre spécifique (cf. chap. D.III infra). Il faut cependant relever ici que ce nombre est, aux yeux de Schauenburg, largement excédentaire et doit être réduit :

*« Je suis peiné d'être dans le cas de dire que mes ordres n'ont pas été plus exécutés à cet égard ici, qu'ils ne l'ont été à Zurich où je n'ai pu parvenir à décombrer le quartier général des personnes inutiles au service pour lequel j'avais réservé ces places. Je vous prie, (...) de faire mettre à exécution l'ordre que j'ai donné pour le placement des diverses administrations et je vous préviens que s'il ne l'est pas dans les 24 heures j'emploierai la force armée pour les faire sortir une fois pour toutes du quartier général. »*⁶⁷

Cette foule d'administrateurs de l'armée péjore l'efficacité de l'état-major. La liste en est longue :

*« (...) un inspecteur général des transport militaires et deux divisions de la poste tandis qu'il ne doit y en avoir qu'une, des médecins, des chirurgiens, des pharmaciens, et d'un nombre effrayant des employés d'habillement au nombre de 25, y compris les charretiers tandis que le C^{en} Hanet n'en emploie qu'une douzaine. (...) Les équipages militaires renferment un si grand nombre d'employés, de secrétaires &^{ra} que je m'y perds et vous prie instamment de les faire évacuer. La quantité de secrétaires que je vois aux commissaires des guerres m'engage à vous demander quel est le nombre strictement nécessaire à chacun d'eux et je vous observe que je n'en souffrirai aucun qui soit de l'âge de la 1^{ère} réquisition »*⁶⁸

La remarque finale met en exergue une partie de l'explication de ces effectifs pléthoriques : certains citoyens voient dans leur engagement dans les administrations une opportunité pour tenter d'échapper à la réquisition, donc à l'obligation de porter les armes et de s'exposer aux risques des combats. Un commissaire des guerres est épinglé pour avoir 3 secrétaires et 1 employé ! Schauenburg n'est pas dupe. L'explication de cette situation semble se trouver dans le problème posé par la double subordination des administrations, l'une militaire pour les stationnements et les normes disciplinaires, l'autre civile pour tout ce qui concerne le volet financier qui dépend du Commissaire du gouvernement. Pour pouvoir intervenir, Schauenburg doit avoir l'appui de Rapinat, qui lui est en règle générale acquis, et l'obéissance de Rouhière, impossible à obtenir (cf. chap. D.III.5 infra).

65 BNUS, MS 0.482, p. 54, 18 floréal an 6 [7 mai 1798], à Zurich, *Ordre*

66 BNUS, MS 0.482 pp. 56-57, 23 floréal an 6 [12 mai 1798], *Ordre du jour*

67 BNUS, MS 0.475/772, Le 5 thermidor an 6 [23 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Rouhière, commissaire ordonnateur en chef*

68 Ibidem.

Seuls les membres de l'état-major – officiers généraux, officiers de l'état-major, chefs de brigade et commissaire ordonnateur en chef – ont le privilège de pouvoir être accompagnés d'ordonnances à cheval. Tout autre officier ou membre des administrations hors cette liste sera puni s'il s'accorde ce type d'aide⁶⁹, comme sont interdites les demandes de carosses, chaises ou cabriolets à tout :

« (...) officier ou sous-officier, commissaire des guerres, officier de santé ou autre individu faisant partie des administrations. »

Cet ordre est rappelé aux autorités locales, ce qui doit leur permettre de refuser de fournir de tels moyens de transport.⁷⁰ Seuls les cas de maladie dûment constatés par certificat médical permettent de déroger à la règle. Toute personne qui use d'un tel moyen de transport ne peut le faire qu'en le payant au prix fixé par la loi.

Chargé de l'inspection générale de l'infanterie, Schauenburg l'annonce à l'armée en ajoutant que cela lui donne des droits accrus en matière de contrôle :

« (...) afin que tous les corps de cette armée qui la composent lui rendent les comptes qu'ils lui doivent en cette dernière qualité. »⁷¹

Le contrôle des comptabilités internes échappait au général en chef – qui n'agit que sur les plans opératif et tactique – Schauenburg le récupère en sa qualité d'inspecteur. Cela lui permet également de trancher des questions relatives aux avancements, aux priorités de subordination au sein des corps et bien d'autres questions purement administratives ou disciplinaires. Le nombre de ses interventions auprès des conseils d'administration des demi-brigades augmente sans délai de manière significative, improuvant ici un certificat rédigé selon des formes « *défundues par toutes les lois militaires* »⁷², là des prétentions à l'intégration dans la comptabilité d'un volontaire « *qui vous sert d'interprète* »⁷³ ou encore à assurer un intérim :

« (...) je vous autorise en ma double qualité de général en chef et d'inspecteur à garder le commandement en pied (...) »⁷⁴.

Puisqu'il s'agit du commandement d'une demi-brigade, une telle disposition doit seulement attendre la validation par le Directoire.

L'inspecteur de l'infanterie fait officiellement partie de l'état-major, d'autant plus par le cumul de fonctions assumé par Schauenburg. Dès que la situation stratégique le permet, c'est bien à l'inspection qu'il se livre, par goût autant que par nécessité. Il en avertit les corps d'infanterie sous ses ordres. Il relève que les formes requises pour les congés de réforme ou de récompense ne sont pas partout observées selon les modèles qu'il a fournis. Si la forme n'est pas respectée, le congé sera refusé. Les corps qui étaient sous l'inspection de Schauenburg avant leur arrivée en Suisse le savent :

« Quant à ceux qui ne se sont pas encore trouvés sous son inspection, il leur sera adressé incessamment des modèles d'état. En attendant qu'ils les révisent, ils devront avant de présenter aucun congé à sa signature, envoyer à son bureau leurs quartier-maîtres pour y prendre des

69 BNUS, MS 0.482, p. 195, 20 vendémiaire an 7 [11 octobre 1798], *Au quartier général à Zurich* [Treuille, adjoint aux adjudants-généraux], *Ordre du jour*

70 BNUS, MS 0.476/1289, 27 vendémiaire an 7 [18 octobre 1798], *Circulaire aux Chambres administratives* et BNUS, MS 0.476/1290, 27 vendémiaire an 7 [18 octobre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

71 BNUS, MS 0.482, p. 196-197, 21 vendémiaire an 7 [12 octobre 1798], *Au quartier général à Zurich*, [Treuille], *Ordre du jour*

72 BNUS, MS 0.476/1231, 21 vendémiaire an 7 [12 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au général Lorge*

73 BNUS, MS 0.476/1234, 21 vendémiaire an 7 [12 octobre 1798], [Schauenburg], *Au chef de brigade Daumas*

74 BNUS, MS 0.476/1242, 22 vendémiaire an 7 [13 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au citoyen Delpierre, chef de la 106^e demi-brigade* et BNUS, MS 0.476/1249, 23 vendémiaire an 7 [14 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au citoyen Perrin, chef de brigade, aux eaux de Luxeuil*

instructions. »

Peu nombreux sont les corps concernés par cette dernière remarque. Les chapitres les concernant le mentionnent suffisamment (cf. chap. C.II. supra). Il avertit encore : des inspections auront lieu, mais à l'improviste :

« (...) il se propose à passer sous peu des revues dont l'époque précise ne sera pas annoncée pour vérifier l'état de leur habillement, armement et comptabilité. Ils devront en conséquence faire en sorte que toutes les parties seront trouvées en règles. »⁷⁵

Rien de tel qu'une visite surprise pour connaître l'état réel des troupes visitées. Ici c'est l'officier instructeur qui agit et donne la pleine mesure de sa conscience professionnelle. Qu'on se le dise !

C.V.1.2 : Relations du général en chef avec certains membres de son état-major

Schauenburg livre de furtives indications sur sa manière de diriger son état-major au travers des remarques concernant ses subordonnés les plus proches.

Le chef d'escadron Levrault et le capitaine Travitz sont les aides de camp et plus proches collaborateurs de Schauenburg. Levrault est à ses côtés depuis 1795. Son chef lui confie les missions les plus délicates, tant en matière de reconnaissances que de transmission des messages les plus importants aux généraux commandant des armées voisines, notamment Brune.⁷⁶ A son retour, Levrault rend compte de sa mission :

« (...) de faire part au général Brune de son plan d'attaque, lorsqu'il aurait l'ordre d'agir, et de recevoir les ordres à cet égard. Il m'a chargé en même temps de demander au général Brune, quelle devrait être sa conduite si la ville de Soleure lui envoyait des députés, pour réclamer la neutralité. Voici la réponse dont m'a chargée le général Brune. (...) »⁷⁷

La réponse est articulée en 6 points, (cf. chap B.II.3 supra). L'ensemble du message n'a été rédigé qu'à destination, l'aide de camp l'ayant mémorisé pour ne pas risquer de "perdre" un document écrit lors d'un contrôle sur son parcours par des postes bernois.

Schauenburg est très satisfait de ses aides-de-camp et le manifeste au Directoire dans le courrier par lequel il propose divers avancements pour des officiers particulièrement méritants à l'occasion de la brève campagne contre la République de Berne. Ces propositions ne sont pas faites à la légère sachant qu'il ne faut pas promouvoir sans être sûr des aptitudes, Schauenburg dresse un inventaire des qualités qu'il estime prioritaires : moralité, instruction, intelligence, courage, efficacité, rigueur et, bien sûr patriotisme. 4 des 12 militaires cités appartiennent à l'état-major de l'armée :

« Le citoyen Levrault, mon 1^{er} aide de camp est avec moi depuis 3 ans. Sa conduite privée, son attachement à ses devoirs, l'instruction qu'il a acquise, la bravoure qu'il a montrée (...) dans [les opérations] qui ont précédé la reddition de Soleure et de Berne, son intelligence dans les dispositions, tout me fait désirer ardemment que le grade de chef d'escadron (auquel la loi du 14 germinal lui donne d'ailleurs des droits) lui soit définitivement accordé.

Le citoyen Travitz, mon 2^e aide de camp, capitaine, a les mêmes droits à l'avancement sous les rapports de la moralité, du courage et des talents militaires. (...), il s'est conduit heureusement (...) et dans les actions qui ont eu lieu en Suisse. Je demande pour lui le grade de chef de bataillon.

75 BNUS, MS 0.482, p. 214, 11 brumaire an 7 [1 novembre 1798], au quartier général à Zurich, [Rheinwald], *Ordre du jour*

76 BNUS, MS 0.470/112 - MS 0.481/13, "Archiv", 14, pp 376 – 377, 3 ventôse an 6 [21 février 1798], [Schauenburg], *Au général Brune, portée par l'aide de camp Levrault*

77 BNUS, MS 0.483/81, 6 ventôse an 6 [24 février 1798], [Brune, à Schauenburg], *par Levrault*. En réalité il s'agit du 4 ventôse, soit le 22 février 1798, selon le BNUS, MS 0.470/112 supra.

Le citoyen Thuiers [Thinus⁷⁸] qui dans la partie administrative de l'inspection me rend des services bien essentiels, a été chargé par moi des détails de l'état-major et de la répartition du service. N'ayant point d'état-major général, je lui ai confié provisoirement cette partie qu'il a gérée à ma satisfaction. (...) capitaine depuis 1791 (...) promu par le général Augereau au grade de chef de bataillon. (...) que cette promotion soit confirmée et que le brevet lui en soit expédié.

Le citoyen Brandier [Brandis], capitaine adjoint aux adjudants-généraux, que j'ai été autorisé à employer dans l'inspection, est un officier d'un patriotisme très éclairé. Il m'a été d'une grande utilité dans la recherche des patriotes suisses persécutés par l'oligarchie et dans la formation du conseil provisoire de gouvernement que j'ai substitué au sénat de Soleure. Je demande qu'il soit définitivement employé près de moi en qualité d'adjoint. »⁷⁹

Les mérites de ces 4 officiers sont anciens et ont été confirmés dans l'engagement au cours de l'invasion de la Suisse. Un jeune sous-officier servant aussi à l'état-major est proposé pour une sous-lieutenance dans sa demi-brigade d'incorporation.

A titre de comparaison, parmi les propositions de promotion de la division Brune, aucun des officiers n'appartient à l'état-major, la majorité venant de la 18^e de ligne. Les décisions concernant ces propositions sont notées sur le rapport du Ministre au Directoire :

Levrault obtient « le grade de chef d'escadron à titre rémunérateur », Travitz, orthographié Cravitz, doit pour devenir chef de bataillon, « attendre l'organisation générale, écrire une lettre de satisfaction ». Pierre Thinus doit aussi attendre mais on peut « l'adjoindre à l'inspection de l'infanterie dans le grade de capitaine ». Il y retrouvera Brandis qui « sera nommé capitaine adjoint à l'inspection générale s'il n'est pas, comme on le croit, capitaine de gendarmerie. » Quant au sergent Laurent Jourdain, il se voit « accorder une sous-lieutenance. »⁸⁰

Pour l'essentiel, les propositions sont suivies d'effet pour les officiers de l'état-major. N'ayant pas reçu l'information concernant Jourdain, il formule à nouveau sa recommandation et quant au délai imposé à Travitz déçoit son général qui revient à la charge :

« Cet officier, mon aide de camp, capitaine depuis 2 ans, mériterait par ses services et ses talents militaires que cette récompense lui fut accordée sans délai et vous m'obligeriez beaucoup de remettre cet objet sous les yeux du Directoire.(...) Ce jeune homme [Jourdain] a acquis de nouveaux droits à cette preuve de satisfaction par la conduite qu'il a tenue depuis notre entrée en Suisse. (...) prendre ces motifs en considération et de croire que ce serait me rendre un service particulier. J'ajouterai même que le citoyen Jourdain a été proposé il y a trois ans par le chef de la 95^e demi-brigade (devenue 62^e) à une sous-lieutenance qui revenait alors à la nomination du corps législatif. »⁸¹

Jourdain n'ayant toujours pas reçu son brevet en novembre, Schauenburg relance Schérer :

« J'ai la certitude que le Conseil d'ad^{on} de ce corps (...) vous a adressé dès le commencement de messidor [juin] un mémoire de proposition pour un emploi vacant en faveur du Cit^{en} Jourdain.(...) je vous prie, (...) de faire rechercher les pièces qui vous ont été adressées par le Conseil d'ad^{on} de la 62^{ème} 1/2 brigade, d'informer ce corps de la nomination définitive du ci-

78 Le chef de bataillon Thinus se permet au bas d'un courrier adressé à Antoine Merlin de Thionville la note suivante : « Permettez que le secrétaire trouve ici une place pour se rappeler à son pays, Merlin, qui a paru jusqu'à présent l'oublier. » BNUS, MS 0.483/87, 11 germinal an 6 [31 mars 1798], *Au quartier-général à Berne, Le général en chef de l'armée en Helvétie, Au citoyen Merlin, Membre du Conseil des Cinq-Cents au Corps Législatif.*

79 BNUS, MS 0.471/267 - MS 0.481/64, 28 ventôse an 6 [18 mars 1798], *Berne, [Schauenburg], Au Directoire exécutif*

80 ANP, AFIII 180/832/11, 25 germinal an 6 [14.04.98], *Rapport au Directoire Exécutif* [du Ministre de la guerre]

81 BNUS, MS 0.472/365 - MS 0.481/93, 2 floréal an 6 [21 avril 1798], *Berne, [Schauenburg], Au citoyen Schérer, ministre de la guerre, Bureau des officiers généraux*

toyen Jourdain au grade de sous-lieut^{nt}, et de lui en faire expédier le brevet le plus promptement possible. »⁸²

Schauenburg demande en plus à pouvoir le conserver à ses côtés pour l'inspection d'infanterie pour laquelle il montre d'excellentes dispositions. Grâce à lui c'est la partie inspection du quartier général qui est tenue à niveau. L'information concernant les propositions de promotion en partie acceptées parvient finalement début mai au général en chef qui revient à la charge pour son 2^e aide de camp :

« Veuillez être auprès du Directoire exécutif l'interprète de ma reconnaissance et le remercier en mon nom de ce qu'il a bien voulu déférer aux demandes que je lui ai faites pour ces citoyens. (...) de ne pas perdre de vue celle relative au citoyen Travitz, mon aide-de-camp, capitaine et la reproduire le plus tôt possible sous les yeux du Directoire. »⁸³

Brandis bénéficie d'une grande confiance de son chef. Il la lui témoigne en le chargeant de remettre en mains propres du Directoire helvétique nouvellement élu, la lettre de félicitations de Schauenburg qui recommande chaudement son envoyé :

« (...) qui vous remettra cette lettre, est chargé de mes instructions particulières. Je vous prie d'avoir en lui la plus entière confiance. Il la mérite par son patriotisme et sa bravoure. »⁸⁴

A la suite de la campagne contre la Suisse centrale, Travitz est le seul membre de l'état-major à être mentionné pour une proposition de récompense parmi les 7 officiers cités. Pour renforcer sa demande au Directoire, le général en chef lui confie la mission de lui présenter lui-même :

« (...) les drapeaux pris sur les insurgés, est un officier aussi brave qu'instruit. Je vous ai déjà demandé pour lui le grade de chef de bataillon. Je crois devoir, (...) vous réitérer aujourd'hui cette demande et vous prier d'avoir égard aux motifs sur lesquels je l'ai appuyé dans ma lettre du 24 ventôse [14 mars]. Je puis vous assurer que sous le rapport de la moralité, du courage et des connaissances militaires, il mérite cette nouvelle preuve de votre confiance. »⁸⁵

C'est une manière comme une autre de mettre une certaine pression sur le gouvernement et une belle reconnaissance du chef pour son subordonné. Dans le contexte des relations entre l'armée et les autorités constituées helvétiques Brandis se voit confier une nouvelle mission importante :

« Le citoyen Brandis vous aura dit sans doute que j'avais ordonné la restitution de toutes les armes enlevées à l'arsenal de Lucerne par les insurgés du canton de Schwitz. Aujourd'hui que ce canton est soumis, je vous invite à lui donner de votre côté les ordres nécessaires et j'en appuierai l'exécution si elle souffrait quelque retard. »⁸⁶

Plus tard c'est Levrault qui est chargé de présenter au Directoire les drapeaux pris aux Valaisans. L'estime du général l'accompagne une nouvelle fois, invariable dans la forme :

« (...) un officier distingué par ses qualités morales et militaires et son attachement à la République. C'est assez dire, (...) qu'il mérite votre estime et votre bienveillance. »⁸⁷

Il semble raisonnable de penser que la « bienveillance » est supposée se manifester par un geste si-

82 BNUS, MS 0.477/1556, 1^{er} frimaire an 7 [21 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} M^{re} de la guerre*. A noter que la 62^e se trouve à ce moment là en Italie.

83 BNUS, MS 0.473/415, 18 floréal an 6 [7 mai 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

84 BNUS, MS 0.472/368 - MS 0.481/96, 2 floréal an 6 [21 avril 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

85 BNUS, MS 0.473/439 - SHAT, B 2 64, 24 floréal an 6 [13 mai 1798], *Liberté – Egalité, Au Quartier général à Zurich, Le général en chef de l'armée française en Helvétie, Au Directoire exécutif*.

86 BNUS, MS 0.473/445, 25 floréal an 6 [13 mai 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

87 BNUS, MS 0.474/612, 2 messidor an 6 [20 juin 1798], *à Zurich*, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République française*

gnificatif : honorifique ou pécuniaire. Pour faire bonne mesure, un second message va à Schérer :

*« Je ne pouvais donner cette mission à un officier qui sous le rapport du patriotisme et des qualités morales et militaires méritât d'avantage la bienveillance du gouvernement. Je vous prie, (...) en le présentant au Directoire, de lui donner une preuve de votre estime. »*⁸⁸

La lettre par laquelle Schérer accuse réception des drapeaux valaisans témoigne de la pertinence du choix de Schauenburg et du bon accueil réservé à Levraut par le gouvernement :

*« (...) pour les lui présenter me fait vivement désirer que le gouvernement puisse saisir l'occasion de témoigner à cet officier recommandable, l'estime et la bienveillance que ses qualités morales et militaires ont su lui mériter. »*⁸⁹

Autre preuve du civisme des membres de l'état-major : les 2 aides de camp et 2 adjudants-généraux s'illustrent tous 4 lors de l'intervention contre un incendie qui se déroule à Berne le 17 août 1798.⁹⁰ L'intervention de ces hommes, ainsi que de ceux de la 106^e de ligne, permet de sauver la vie d'une femme et son enfant et d'empêcher l'extension du feu (cf. chap. C.II.1.9 supra et D.II.2 infra).

Levraut est envoyé à la mi-août 1798 en exploration autour de la Suisse centrale au moment où les refus de prêter le serment sur la constitution commencent à agiter la région. La fiabilité des renseignements est assurée. Ses rapports n'ont pas été conservés, mais les principales informations qui en sont issues sont transmises aux généraux commandant les secteurs directement concernés et aux Directoires helvétique et français.⁹¹ A sa suite, Travitz est chargé de transmettre les ordres à Lauer après la prise de Stans. Il est chargé de faire la tournée des positions entre Zoug, Schwytz et Einsiedeln, d'informer les différents commandants locaux des positions tenues par les troupes voisines, de se renseigner sur les différentes situations locales et d'ordonner à Lauer l'attitude modérée mais ferme à tenir :

*« (...) que les troupes n'engagent aucune affaire qu'en cas de résistance, et qu'alors il repoussera la force par la force, mais dans le cas où il serait reçu amicalement, il fera tenir la plus exacte discipline et se bornera à occuper Schwitz et endroits voisins, (...) il fera désarmer les communes, s'emparera de l'arsenal et de tout ce qui a trait aux moyens de défense. Ces objets seront de suite transportés sur Zurich, les arbres de la liberté seront rétablis, les autorités constituées remises en place dans un très court mais suffisant délai. »*⁹²

En un seul ordre à son aide de camp tous les commandants agissant en Suisse centrale sont avisés de l'ensemble des dispositions prises et à prendre. Par la suite, leur correspondance continuera de transiter par Travitz qui doit établir son poste à Zoug. Les louanges tressés dans les propositions de promotion ne sont pas des paroles en l'air car toutes ces missions attestent de la grande confiance que Schauenburg accorde à ses aides de camp.

Tranchant avec la fiabilité et le civisme de l'état-major rapproché, il n'en est pas de même pour l'adjudant-général Fressinet. Il prend un certain nombre de libertés qui déplaisent à Schauenburg, étant contraires aux instructions, donc aux intérêts de l'armée. Il le lui faire savoir.

Il est d'abord question d'un cheval pris indûment à un citoyen suisse et, simultanément, d'une que-

88 BNUS, MS 0.474/613 - SHAT, B 2 64, 2 messidor an 6 [20 juin 1798], à Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

89 SHAT, B 2 65, 15 messidor an 6 [3 juillet 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie*

90 BNUS, MS 0.475/912, 3 fructidor an 6 [20 août 1798], [Schauenburg], *Aux autorités constituées de la commune de Berne* et SAB_A_14_2, *Munizipalitätsmanual*, Nr. 2, S. 274, 22ten August 1798 [5 fructidor an 6], [Munizipalität Bern], *Aux adjudants-généraux Démons et Rheinvald et les aides de camp Travitz et Levraut*

91 BNUS, MS 0.475/937, 6 fructidor an 6 [23 août 1798], [Schauenburg], *Au général Novion*

92 BNUS, MS 0.476/1038 quinquies, 25 fructidor an 6 [11 septembre 1798], [Schauenburg], *Ordre, Au citoyen Travitz, aide de camp*

relle entre Fressinet et un chef de bataillon de la 31^e de ligne. La posture intransigeante de Schauenburg illustre à la fois sa manière d'être – que d'aucuns peuvent qualifier de droiture et d'autres, tel Masséna, de rigidité – et sa ferme volonté de respecter et faire respecter les biens et les personnes du pays dans lequel il se trouve. Voici ce qu'un message à un commissaire ordonnateur nous apprend à propos de l'affaire du cheval :

« J'approuve bien certainement le refus que vous avez fait de remettre au domestique de l'adjudant général Fressinet le cheval qu'il avait déposé chez le citoyen Verdan, et vous avez parfaitement rempli mes vues en le rendant à son vrai propriétaire. Je me propose de témoigner à cet officier mon mécontentement sur ce que sa conduite paraît avoir d'indécent (...) »⁹³

Il doit s'expliquer et reçoit dans cette exigence une première improbation de ses comportements. Au moment d'écrire à son subordonné, Schauenburg reçoit en plus une plainte du chef de bataillon Girard⁹⁴ contre Fressinet à propos de laquelle l'adjudant-général doit faire connaître ses :

« (...) objections à ce dont vous accuse ce chef de bataillon. J'ai déjà vu que vous vous êtes mis dans votre tort en menaçant cet officier de le faire dégrader et en le punissant des arrêts. Vous ne pouviez être juge dans une affaire où vous êtes partie intéressée et vous auriez dû au moins me rendre compte de la punition que vous avez infligée à cet officier. (...) un cheval déposé de votre part chez le citoyen Verdan de Bienne, comme étant de bonne prise puisqu'il n'était pas encore ferré, a été réclamé plusieurs fois par votre domestique, mais que le citoyen Lionin, (...) le lui a refusé et l'a fait rendre à son vrai propriétaire qui l'a reconnu. Je n'ai pu qu'apprécier sa conduite et j'aime à croire que votre nom seul a figuré dans cette circonstance et que vous n'en avez eu aucune connaissance. »⁹⁵

Fressinet bénéficie encore d'une sorte de présomption d'innocence, mais Schauenburg ne se laissera pas duper et coupe tout prétexte fallacieux à la racine. L'objet de la dispute est un bien que les deux hommes revendiquent. Les arguments de Girard lui sont aussi demandés :

« (...) prononcer aussi sur vos prétentions réciproques sur la voiture du bailli d'Arberg, que vous dites vous avoir été vendue et qu'il assure lui avoir été donnée. »⁹⁶

Le général en chef tranchera sur la base des déclarations respectives. La suite de la correspondance ne donne hélas plus d'informations sur la suite de ces affaires.

Schauenburg veut remplacer Fressinet. Il note une première réflexion qu'il n'a finalement pas adressée à Schérer. Le brouillon a été biffé, mais son contenu en partie lisible mérite d'être lu :

« (...) dont la manière de servir ne convient pas à la mienne, ce changement, je vous l'assure se ... grand pas à faire pour le rétablissement de l'ordre pays (...) »⁹⁷

De nouvelles frictions apparaissent à la mi-juin, cette fois entre Nouvion et Fressinet. Schauenburg doit trancher. Il est question d'états de revue de corps qui n'ont pas été adressés en bonne forme et dans les délais à Nouvion mais aussi d'une forme de désobéissance qui déplaît fortement :

« Quant aux reproches que ce général vous a fait relativement à la mise en liberté d'un individu qu'il avait ordonné de mettre en prison, je dois dire que votre conduite était contraire aux principes de la subordination. »⁹⁸

Nouvion est conforté dans son bon droit et Fressinet doit attendre pour rejoindre un nouveau poste

93 BNUS, MS 0.471/266, 28 ventôse an 6 [18 mars 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Lionnin*

94 Claude-Marie **Girard**, * le 25 avril 1749 à Arthenas (Jura), enrôlé le 3 janvier 1766, sergent le 6 septembre 1772, adjudant-major le 5 septembre 1792, chef de bataillon le 26 avril 1794.

95 BNUS, MS 0.482/61, 29 ventôse an 6 [19 mars 1798], [Schauenburg], *à l'adjudant-général Fressinet*

96 BNUS, MS 0.482/62, 29 ventôse an 6 [19 mars 1798], [Schauenburg], *au citoyen Girard, chef de bataillon à la 31^e demi-brigade*

97 BNUS, MS 0.473/519, 13 prairial an 6 [1^{er} juin 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

98 BNUS, MS 0.474/587, 27 prairial an 6 [15 juin 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au Citoyen Fressinet, adjudant-général*

d'avoir accompli les missions qui lui ont été confiées. La réponse de Schauenburg est claire :

*« Je lui ai répondu que les reproches qu'il avait reçus (...), pouvaient être mérités par cet acte contraire à la subordination. »*⁹⁹

Dès qu'il reçoit du Ministre l'attribution de Fressinet à l'armée de Mayence, Schauenburg s'adresse à Nouvion pour faire déguerpir l'adjudant-général indésirable au plus vite :

*« Je vous prie de la lui transmettre le plus tôt possible et de m'informer des dispositions qu'aura faites le citoyen Fressinet pour son départ qui devra avoir lieu de suite. Je vous autorise à faire faire le service du citoyen Fressinet par qui vous voudrez. »*¹⁰⁰

Admettre le remplacement de l'adjudant-général par un homme au choix de Nouvion indique à quel point le partant est facile à remplacer.

Le ton est bien différent quand Schauenburg félicite la promotion au grade de général de brigade de Ruby. Il regrette qu'il l'ait refusée pour conserver la tête de la 89^e de ligne avec laquelle il est subordonné à l'armée d'Angleterre, après avoir si efficacement fait campagne contre Berne au Grauholz :

« J'aime à croire que le gouvernement, en appréciant les motifs de ce refus, saura vous réitérer cette marque de confiance dans d'autres circonstances où vous pourrez l'accepter. »

Il l'invite ensuite à lui adresser une pièce comptable qui montre que cet officier a honoré ses dettes :

*« Faites moi connaître une occasion pour faire passer la somme de 272# que vous avez déboursée pour frais d'espionnage de guides et je m'empresserai de vous l'envoyer. »*¹⁰¹

La situation internationale et l'agitation intérieure obligeant à un renforcement en Suisse, Schauenburg verrait avec plaisir le retour de Ruby parmi les officiers généraux sous ses ordres. Il voudrait :

*« (...) finir avec vous une campagne que nous avons commencée ensemble. Faites-en de votre côté la demande au Ministre de la guerre et je l'approuverai avec bien du plaisir. »*¹⁰²

L'adjudant-général Rheinwald, chef de l'état-major de Schauenburg¹⁰³, fait l'objet d'une recommandation spécifique hors de tout contexte de combat ou d'événement particulier à marquer. Le courrier est adressé directement au Directoire et demande qu'il soit nommé chef de l'état-major de la 5^e division militaire, basée à Strasbourg :

*« Je ne connais pas un officier plus exact, plus actif, plus surveillant et qui ait un dévouement plus prononcé pour son pays que l'adjudant-général Rheinwald. Je vous prie donc, (...) de croire qu'en vous le proposant je n'ai en vue que le bien. Je n'hésite pas d'être près de vous son garant et de vous assurer qu'il ne déméritera jamais votre choix. »*¹⁰⁴

Ce message ne figure pas en brouillon dans les registres de correspondance de l'armée d'Helvétie. Il n'existe que l'original conservé à Vincennes. Il semble que Schauenburg ait voulu conserver une certaine discrétion autour de sa démarche face à son propre état-major. Il ne sera pas entendu par le Directoire qui préfère que Rheinwald poursuive son service auprès de l'armée d'Helvétie où il se montre parfaitement à sa place et d'une rigueur indubitable.

99 BNUS, MS 0.474/588, 27 prairial an 6 [15 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général de brigade Nouvion, command l'aile gauche à Lenzbourg*

100 BNUS, MS 0.474/620, 4 messidor an 6 [22 juin 1798], à Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Nouvion, général de brigade*

101 BNUS, MS 0.471/340, MS 0.481/81, 17 germinal an 6 [6 avril 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Ruby*

102 BNUS, MS 0.476/1010, 18 fructidor an 6 [04 septembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Ruby, général de brigade*

103 Julien Charles Louis **Rheinwald**, * le 22 janvier 1760 à Sankt-Johann (Nassau-Sarrebruck), † le 22 juin 1810 à Glogau (Pologne). **Chef d'état-major de Schauenburg** dès le 9 mars 1798.

104 SHAT, B 2 67, 12 vendémiaire an 7 [3 octobre 1798], *Au quartier général à Zurich, Le général en chef de l'armée en Helvétie, Au Directoire exécutif de la République française*

L'arrivée annoncée des généraux Lecourbe et Oudinot réjouit Schauenburg qui remercie Schérer :

« La connaissance que j'ai de leur bravoure et de leurs talents militaires et la réputation méritée dont ils jouissent, me font désirer que le général Jourdan puisse les faire passer en Suisse sans compromettre le bien du service. »

Ce n'est pas le cas de Xaintrailles. Son arrivée ne réjouit guère Schauenburg, même s'il regrette :

« (...) d'avoir une idée désavantageuse d'un officier général. Cependant je ne puis vous dissimuler que beaucoup de personnes, de gens de confiance, m'ont parlé du général Xaintrailles d'une manière qui ne permettrait pas de l'employer activement et de lui confier des opérations de quelque importance. Ces divers motifs, joints à la nécessité d'avoir des officiers généraux d'une moralité connue dans un pays allié et qui exige beaucoup de ménagements, me font désirer que le général Xaintrailles reçoive s'il est possible, une autre destination. »¹⁰⁵

Cette fois Schérer ne réagit pas et Xaintrailles arrive quelques jours plus tard :

« L'opinion que l'on m'avait donnée de ce général a été bien confirmée par l'impression qu'a faite son arrivée. »¹⁰⁶

Il rappelle qu'il lui préférerait Duhesme *« qui m'est connu plus particulièrement »* et Oudinot et Lecourbe sont toujours impatiemment attendus, notamment parce qu'il s'agit de permettre à Nouvion de se retirer pour cause de santé et que les généraux de brigade Lorge et Ruby :

« (...) ne sauraient suffire au commandement de plus de 25 mille hommes. Je dois donc réitérer, C.M., la demande (...) Elle est d'autant plus urgente que les infirmités du général Nouvion et le discrédit du général Xaintrailles les empêchent de servir activement. »¹⁰⁷

Dans l'attente d'une réponse, Schauenburg organise une rocade entre Nouvion et Lorge. Ce dernier a achevé une opération de rétablissement de l'ordre dans son secteur à satisfaction de son chef :

« (...) vous confier une mission c'est être assuré d'avance qu'elle sera remplie avec fermeté et prudence. C'est aussi par une suite de cette confiance que je vous ai destiné le command^{mt} de la division où le général Nouvion se trouve hors d'état de rester par le mauvais état de sa santé. »¹⁰⁸

Xaintrailles doit prendre la relève dans le secteur moins exposé de Lorge. Schauenburg place ses officiers généraux de manière réfléchie, en fonction du niveau de confiance qu'il peut leur accorder. Le nouveau venu ne répond pas aux critères de fiabilité et d'efficacité exigés. Il doit malgré tout engager Xaintrailles sur le secteur de la seule division vraiment constituée de l'armée d'Helvétie, celle qui couvre la frontière orientale et les Grisons (cf. chap. B.VI.3.5 supra). Elle est encore sous la houlette de Nouvion, mais il y faut un général de division et Xaintrailles est le seul dont dispose Schauenburg. Il le presse d'aller à Altstetten pour y conduire cette division :

« L'indisposition du général Nouvion et la nécessité que les troupes sous ses ordres soient réunies sous le même commandement vous engageront, (...) à relever promptement le général Nouvion. Ce général vous remettra les renseignements nécessaires sur sa position, l'adjud^{al} Garabau sera sous vos ordres. »¹⁰⁹

Cette mission, importante et sensible, ne convient pourtant pas à Xaintrailles qui renâcle à se rendre à sa nouvelle destination. Il doit y être contraint par un ordre au langage aussi clair que ferme :

« Il ne m'est pas possible de déférer à la demande que vous me faites de changer la destination que je vous ai donnée par ma lettre du 4 (...). Sa santé [Nouvion] est tellement mauvaise qu'elle le force même à demander la permission de quitter momentanément l'armée. D'ailleurs, c'est dans la partie qu'il commande qu'il se trouve réuni le plus grand nombre de

105 BNUS, MS 0.477/1471, 22 brumaire an 7 [12 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

106 BNUS, MS 0.477/1518, 26 brumaire an 7 [16 novembre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

107 Ibidem.

108 BNUS, MS 0.477/1525, 27 brumaire an 7 [17 novembre 1798], [Schauenburg], *Au général Lorge*

109 BNUS, MS 0.477/1581, 4 frimaire an 7 [24 novembre 1798], [Schauenburg], *Au général Xaintrailles*

*troupes. Elle appartient donc à un général de division. C'est un principe que j'ai toujours reconnu et dont je ne me départirai pas. Veuillez donc faire les plus promptes dispositions pour vous rendre au nouveau poste qui vous a été assigné, le bien du service l'exige impérieusement. »*¹¹⁰

En plus de cette résistance à l'exécution de sa mission, Xaintrailles s'est permis une proclamation qui met l'armée française en porte-à-faux avec les autorités helvétiques¹¹¹ (cf. chap. B.VI.3.3 supra), confirmant les craintes émises par Schauenburg avant son arrivée : il écrit beaucoup et agit peu ! Une nouvelle injonction doit être adressée à Xaintrailles 4 jours plus tard à l'occasion de la mise en état d'alerte de l'armée après l'attaque des Napolitains contre Championnet :

*« (...) il est important que les troupes dont je vous ai confié le commandement le 6 frimaire [26 novembre] ne soient pas sans chef. Veuillez me faire connaître l'époque où vous comptez être rendu près d'elles. La maladie du g^{al} Nouvion l'empêche de servir. »*¹¹²

Xaintrailles est toujours à Aarau 2 jours plus tard, le ton de Schauenburg se fait plus dur dans un message détaillant l'ensemble des positions de sa division et la répartition des commandements entre Nouvion (autorisé à se retirer pour se soigner et dont Garabua assure l'intérim) et Demont :

*« J'ai lieu d'être surpris, (...) de ne point recevoir l'avis de votre départ d'Aarau. (...) Veuillez m'accuser de suite la réception de la présente (...) et opérez de suite l'exécution du présent ordre, fait pour l'emplacement des troupes, fait pour celui de votre quartier g^{al}. »*¹¹³

Chaque séquence de combats amenant sa série de propositions d'avancement, celle de Stans en produit à nouveau une demie douzaine. Une seule concerne une promotion à général de brigade, ce qui implique l'entrée du promu à l'état-major de l'armée, celle du Tessinois Mainoni (cf. chap. B.V.1.4 supra et fiche biographique). Dans la même veine : la demande de promotion pour l'adjudant-général Demont, faite une première fois au moment de son départ pour l'armée d'Angleterre après la prise de Berne. Revenu à l'armée d'Helvétie, Schauenburg lui a confié des missions importantes, notamment celle menée aux côtés de Florent-Guyot aux Grisons (cf. chap. B.IV.5 supra). Au moment de transmettre le commandement à Masséna, Schauenburg renouvelle sa demande à Schérer :

*« La conduite qu'il a tenue pendant le cours de la guerre, les blessures honorables qu'il y a reçues et notamment les services qu'il a rendus en Suisse, tels sont ses titres que je vous prie de mettre sous les yeux du Directoire exécutif. Je ne doute pas, (...) que présentés par vous ils n'obtiennent à l'adj^t-g^{al} Demont une marque de confiance qu'il mérite sous tous les rapports. Cet officier conviendrait particulièrement à être employé avec les troupes helvétiques qui doivent former les 6 demi-brigades helvétiques auxiliaires et l'on pourrait même considérer son avancement comme d'une bonne politique vu sa qualité de Grison et l'estime qu'il s'est acquise dans ce pays. »*¹¹⁴

Cette fois Schauenburg sera entendu, Demont est promu général de brigade le 5 février 1799. Avec Demont et Mainoni, ce sont ainsi 2 généraux natifs de la Suisse, qui ont tous les 2 leur nom sur l'Arc de triomphe de l'Etoile, qui ont obtenu leur promotion à ce grade à la suite de leur activité dans leur pays natal en 1798 dans l'état-major de Schauenburg. Troisième général « suisse » présent lors de l'invasion puis à Genève, Girard-dit-Vieux a aussi nom inscrit sur l'Arc de triomphe.

110 BNUS, MS 0.477/1617, 6 frimaire an 7 [26 novembre 1798], [Schauenburg], *Au général Xaintrailles* avec référence au message BNUS, MS 0.477/1581 supra.

111 BNUS, MS 0.477/1619 – ASHR, Vol. 3, p. 624, 6 frimaire an 7 [26 novembre 1798], [Schauenburg], *Au D^{re} exécutif de la Rép^{ue} helvétique*, avec référence à BNUS, MS 0.477/1617 supra.

112 BNUS, MS 0.478/1651, 10 frimaire an 7 [30 novembre 1798], [Schauenburg], *Au g^{al} de d^{on} Xaintrailles*, avec référence à BNUS, MS 0.477/1617 supra.

113 BNUS, MS 0.478/1670, 12 frimaire an 7 [2 décembre 1798], [Schauenburg], *Au g^{al} de d^{on} Xaintrailles*

114 BNUS, MS 0.478/1727, 20 frimaire an 7 [10 décembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

C.V.1.2.1 : Problèmes de gestion du commandement de l'artillerie dans l'état-major

La gestion de l'artillerie de l'armée est un des problèmes récurrents, les commandants désignés ne donnant pas satisfaction pour différentes raisons. Dans la phase initiale, le commandement est attribué au chef de brigade Faultrier, secondé d'un chef d'état-major d'artillerie : le chef de bataillon Guardia et d'un lieutenant Schuster, adjoint. Au cours de l'année, ce commandement change à plusieurs reprises, au détriment d'une gestion correcte de cette arme. Seul élément de constance, la présence de Guardia, officier dévoué mais dépassé par la fonction lorsqu'elle devient trop lourde.

Après les prises de Soleure et de Berne, Faultrier est chargé de l'inventaire des pièces prises aux perdants et de leur transport vers Huningue. Sur la base des inventaires bernois, il établit un :

« *Etat des bouches à feu, fusils et munitions qui se trouvaient à Berne avant les envois faits aux troupes suisses et aux châteaux forts qui en dépendent.* »¹¹⁵

Il fait état, pour l'artillerie de différents calibres et longueurs, de 264 canons, 36 obusiers, 26 mortiers. En plus il y avait 12'597 « *fusils anciens en état de servir* » et 10'056 fusils neufs. En ce qui concerne les munitions, il y avait 212'155 boulets de différents calibres, 209'590 livres de poudre à canon et 177'330 livres de poudre fine.¹¹⁶

Aucun autre type d'équipement n'est mentionné dans l'inventaire. C'est une première manifestation des dysfonctionnements qui apparaissent déjà à la mi-mars. Schauenburg s'étonne du contenu de l'état résumé plus haut. Il rappelle à Faultrier que dès lors qu'il est porteur des clés de l'arsenal de Soleure, il doit répondre de sa bonne gestion :

« (...) cet état renfermant celui des gibernes, baudriers et fusils neufs n'est ni conforme à ce que j'ai vu quand j'ai visité avec vous les magasins ni aux registres dont je me suis emparé lors de mon arrivée dans cette place. Je (...) vous ai montré beaucoup d'objets dont vous ne faites pas mention, notamment des caisses entières de buffletterie de toute beauté, des toiles, des cuirs à semelles, des tentes, des fers, des cordages &c. &c. (...) c'est de vous que je dois recevoir les renseignements que je vous demande, (...) rien ne devait sortir des magasins sans des ordres compétents, c'est à dire du général Brune ou de ma part. »¹¹⁷

Cette formulation ne dissimule pas la crainte, voire le soupçon, de ventes faites sans autorisation et, surtout, au seul bénéfice personnel des délinquants sortant ces objets de l'arsenal. Le chef de l'artillerie ne se rend pas au rendez-vous fixé et ne livre pas les informations requises. Schauenburg en est réduit à demander à Brune de bien vouloir lui renvoyer Faultrier.¹¹⁸

C'est au chef de brigade Lagrange¹¹⁹, commandant de l'artillerie de la division Brune, qu'est confié l'établissement final des états des bouches à feu prises par les Français à Fribourg, Soleure et Berne, ainsi que sur le champ de bataille à Neuenegg et Gumine. Cet état révèle que 152 des 293 canons et 16 des 38 obusiers ont été évacués vers la France, précisément 110 pièces diverses vers Huningue et 53 canons pour Carouge. Les Vaudois ont conservé 5 canons et 2 obusiers au passage.¹²⁰ Aucune indication ne figure dans la correspondance concernant le choix de cet officier plutôt que de Faultrier,

115 Pour Soleure, SHAT, B 2 63, 12 ventôse an 6 [2 mars 1798], annexe à BNUS MS 0.470/198 - MS 0.481/43 - SHAT B 2 63, 14 ventôse an 6 [4 mars 1798], [Schauenburg], *Aux Citoyens Directeurs et au Ministre de la guerre*. Pour Berne : BNUS, MS 0.470/208 - MS 0.481/50, 17 ventôse an 6 [7 mars 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au général Brune*

116 SHAT, B 2 63, 17 ventôse an 6 [7 mars 1798], *Au quartier général à Berne, Le chef de brigade commandant l'artillerie*, [Au Ministre de la guerre], cet état a été vu et approuvé par le général en chef Brune. Le document complet figure en Annexe 9 : Artillerie saisie.

117 BNUS, MS 0.471/260, 28 ventôse an 6 [18 mars 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Faulthier*

118 BNUS, MS 0.471/268, 28 ventôse an 6 [18 mars 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au général Brune*

119 Probablement Joseph **Lagrange**, * le 10 janvier 1763 à Sempeserre (Gers), † le 16 janvier 1836 à Paris. Chef de brigade commandant en chef l'artillerie de l'armée française en Helvétie.

120 SHAT, B 2 63, 5 germinal an 6 [25 mars 1798], *Berne, Armée helvétique, Artillerie, Etat des bouches à feu prises sur l'ennemi, ainsi que de celles qui ont été évacuées sur Huningue et sur Carouge*

les deux hommes étant égaux en grade. Il est tentant de supputer que l'incompétence, ou pire, du commandant de l'artillerie de la division de l'Erguël serait un élément d'explication.

Le premier changement se produit début mai lorsque Guardia assure un intérim¹²¹ après le départ de Faultrier (dont les date et raison ne figurent pas dans la correspondance). Il a d'emblée des démêlés avec le commissaire ordonnateur en chef Rouhière et certains de ses commissaires des guerres qui se permettent de se servir dans les arseaux à des fins aussi indéterminées qu'irrégulières :

*« Approuvé la défense qu'il a faite au commandant de l'arsenal de Berne de laisser exécuter la vente annoncée par le commissaire Vidal et donné avis de l'invitation faite au commissaire Rouhière de faire remplacer de suite les 1061£8s tirés de la caisse de l'arsenal de Berne, par le commissaire des guerres Pommier. »*¹²²

Le soutien de Schauenburg à Guardia se double d'une remise à l'ordre de l'ordonnateur :

*« Fait part au commissaire Rouhière de la plainte (...), d'une vente annoncée à Berne par le commissaire Vidal, de l'enlèvement de 1061£ss en or de la caisse de l'arsenal de Berne par le commissaire des guerres Pommier qui avait promis de remplacer cette somme en argent blanc, invité le commissaire ordonnateur Rouhière à m'informer si c'est lui qui a autorisé ces ventes, dans ce cas de n'en plus autoriser sans mon approbation, parce que les ordres sont donnés pour s'opposer à leur exécution, enfin de faire remettre de suite dans la caisse de l'arsenal la somme tirée par le commissaire Pommier, attendu que ces fonds sont destinés pour payer les journées d'ouvriers, (...) »*¹²³

Cette affaire souligne le problème récurrent dans la gestion : la dissociation entre compétences militaires et financières et la difficulté – pour ne pas dire l'impossibilité – à obtenir des administrateurs civils l'obéissance aux ordres militaires.

Le chef de brigade Saint-Martin arrive fin mai.¹²⁴ Schauenburg souligne le grand soin mis par Guardia à son intérim. Il indique également, de manière indirecte, que Faultrier n'a pas fait ce qu'il devait et qu'il attend mieux de son successeur et que comme nouveau commandant, il doit faire preuve de plus de régularité et de précision :

*« (...) j'ai écrit au citoyen Sauthier [Faultrier] pour lui demander compte des fonds mis à sa disposition par le général Brune afin de les réunir à celui que vous m'avez remis et qui a été exigé par le commandant d'artillerie Guardia. (...) Je dois vous observer, (...) que tous les comptes à rendre sur le service dont vous êtes chargé doivent m'être adressés.(...) Le mouvement que je vous ai autorisé à faire dans l'artillerie doit se borner aux places de la Suisse. »*¹²⁵

C'est un rappel que le commandant de l'artillerie est aussi responsable de la gestion des places et des arsenaux suisses et doit, à ce titre fournir dans les délais nombre de rapports à l'attention du Ministre, du commandant en chef de l'armée et même des autorités helvétiques à propos de :

« (...) l'état des équipages d'artillerie, armes et munitions de guerre en tout genre évacués sur les places frontières (...) depuis l'entrée des troupes françaises en Suisse. Il me charge (...) de vous en demander l'état détaillé (...). Vous y joindrez vos observations sur la manière de les employer le plus avantageusement. (...) de me faire connaître l'état des pièces, armes et muni-

121 BNUS, MS 0.482, p. 53, 16 floréal an 6 [5 mai 1798], *Au quartier général à Zurich, [Rheinwald], Ordre du jour*

122 BNUS, MS 0.473/435, 23 floréal an 6 [12 mai 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Guardia, commandant l'artillerie*

123 BNUS, MS 0.473/434, 23 floréal an 6 [12 mai 1798], [Schauenburg], *Au commissaire ordonnateur Rouhière*

124 BNUS, MS 0.482, p. 64, 5 prairial an 6 [24 mai 1798], *Au quartier général à Zurich, [Rheinwald], Ordre du jour.*

Il s'agit probablement de Nicolas-Louis **Guériot de Saint-Martin**, * le 15 novembre 1762 à Chalons-sur-Marne, † le 8 juin 1802 à Saint-Domingue. Chef de brigade du 7^e régiment d'artillerie légère le 16 septembre 1795. **Commandant de l'artillerie de l'armée d'Helvétie**, mai-juillet 1798.

125 BNUS, MS 0.473/494, 8 prairial an 6, [27 mai 1798], *Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Saint-Martin, commandant l'artillerie de l'armée*

*tions de guerre existant tant dans les arsenaux que sur les remparts des places de Soleure, Berne, Fribourg et Arbourg. Le général en chef désire que vous mettiez la plus grande célérité dans l'envoi de ces états, pour le mettre à même de donner au Ministre les renseignements qu'il demande. »*¹²⁶

Ces états tardant à venir, Schauenburg prend sèchement l'affaire en mains, rappelle à l'ordre Saint-Martin, sanctionne en plus diverses actions contraires aux ordres et à la bonne marche de l'armée, telles que l'utilisation de 60 chevaux d'artillerie pour un convoi et retardant la marche d'une compagnie d'artillerie légère en direction de l'Italie, ou la vente non autorisée de matériaux extraits des arsenaux suisses. Le ton est sans réplique :

*« Le règlement que vous me citez pour fonder vos prérogatives ne peut vous être appliqué puisque vous n'êtes pas officier général et que vous devez reconnaître dans l'adjudant-général Rheinwald la qualité de chef d'état-major de l'armée. J'enverrai au Ministre de la guerre copie de votre réclamation à ce sujet pour lui prouver que vous êtes moins occupé des devoirs de la subordination que de la recherche des prérogatives qui vous sont étrangères (...) Si je n'ai pas cet état dans le plus court délai possible, je me verrai forcé de prendre un parti convenable. »*¹²⁷

Daté du même jour, le courrier à Schérer est explicite sur l'impossibilité de coopérer avec ce commandant de l'artillerie imposé depuis Paris :

*« Cet officier, depuis son arrivée, s'est beaucoup plus occupé des prérogatives attachées à sa place que des devoirs qu'elle lui impose. (...) Je vous prierai même de rappeler le citoyen St.-Martin à l'armée de Mayence ou de l'employer dans toute autre où il ne commande pas l'artillerie en chef, attendu que cet officier a besoin d'obéir encore avant d'exercer des pouvoirs pour lesquels il n'est pas propre. Je vous observerai à cet égard que j'ai beaucoup à me louer du zèle et des talents qu'a montré le citoyen Guardia, chef de bataillon d'artillerie depuis le commencement de la campagne. Je le crois infiniment propre au commandement de l'artillerie de l'armée et il y aura d'autant moins d'inconvénients à la lui conférer qu'il n'y a pas en Suisse d'autre officier de cette arme d'un grade supérieur au sien. »*¹²⁸

On ne saurait être plus clair. L'affaire n'en reste pourtant pas là : Schauenburg revient à la charge 4 jours plus tard pour son renvoi :

*« Vos connaissances militaires, (...) vous prouveront ma modération à supporter en attendant votre justice, le caractère d'indépendance et d'insubordination d'un jeune officier qui a, (...), plus besoin d'apprendre à obéir que ceux même qu'il commande. Je fais ordonner à cet officier par mon chef d'état-major de se conformer aux ordres qu'il recevra de ma part par son organe et s'il y manque, d'ici à ce que j'aurai votre réponse, je saurai le mettre à sa place. Mais je vous réitère, (...) de mettre définitivement le C^{en} St.-Martin au poste qui lui convient, c'est à dire en sous ordre dans une autre armée (...) »*¹²⁹

Au nom de Schauenburg, St.-Martin est sommé par Rheinwald de se rendre de suite à son poste :

*« (...) et de ne pas le quitter, de ne plus vous permettre d'ordonner des mouvements en hommes et chevaux de votre arme sans en avoir reçu l'autorisation de sa part. »*¹³⁰

Pour pouvoir répondre au gouvernement, la rédaction des états est confiée dans l'immédiat à Guar-

126 BNUS, MS 0.474/594, 28 prairial an 6 [16 juin 1798], Zurich, L'adjudant-général, chef de l'état-major, Au citoyen St.-Martin, commandant de l'artillerie

127 BNUS, MS 0.474/639, 10 messidor an 6 [28 juin 1798], [Schauenburg], Au citoyen Saint-Martin, chef de brigade commandant l'artillerie

128 BNUS, MS 0.474/640, 10 messidor an 6 [28 juin 1798], [Schauenburg], Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre

129 BNUS, MS 0.474/654, 14 messidor an 6 [2 juillet 1798], [Schauenburg], Au Ministre de la guerre

130 BNUS, MS 0.474/655, 14 messidor an 6 [2 juillet 1798], Au citoyen St.-Martin au nom de l'adjudant-général Rheinwald

dia¹³¹, seule solution certaine de les obtenir. Il peut les transmettre une décade plus tard, fournissant à Schérer¹³² des données à prendre en compte dans les négociations en cours autour du traité d'alliance franco-helvétique. Dans la réponse non conservée de Schérer, il l'informe qu'il a adressé une remontrance formelle à Saint-Martin sous la menace de se faire retirer son commandement s'il n'améliore pas sa manière de servir. Cette réponse laisse le général en chef sceptique :

« C'est en vain, (...) que vous comptez sur un amendement de la part du C^{en} St-Martin. Son caractère de hauteur, d'indépendance et d'insubordination n'en est pas susceptible. Il m'en a donné des preuves depuis que je vous ai fait parvenir mes plaintes à son sujet, sa conduite aurait mérité une punition mais comptant sur son prochain départ, j'ai pris patience jusqu'à votre décision. Je vous déclare formellement que sa manière de servir ne s'accordera jamais avec la mienne et que le bien du service exige son changement. Car sans un parfait accord entre les chefs d'une armée, le succès de ses opérations est souvent compromis. (...) je n'ai pu obtenir de lui aucun des renseignements et comptes que je lui ai demandés et je serais encore à les attendre s'ils ne m'étaient parvenus par son chef d'état-major, le citoyen Guardia auquel j'ai eu recours pour me les procurer, et sans lui rien ne serait terminé. »

Le changement de commandant de l'artillerie s'impose dans la perspective des négociations du traité d'alliance qui doit aussi décider de la restitution de l'artillerie à la Suisse, donc :

« (...) il est essentiel que cette opération soit dirigée par un officier dont les connaissances mûres et l'expérience consommée le mettent à même de veiller aux intérêts du gouvernement. Le C^{en} St-Martin n'est point du tout propre à cette opération n'ayant de son métier qu'un faux brillant, peu de connaissances et beaucoup de prétention. Voulez-vous, (...) m'envoyer un chef d'artillerie de votre choix et propre à diriger cette partie précieuse de l'armée que je commande ? Vos connaissances militaires vous convaincront de la validité de ma demande et de la nécessité de faire droit promptement. »¹³³

A réception de la réponse ministérielle, Schauenburg remet en poste Guardia, Saint-Martin est renvoyé à l'armée de Mayence.¹³⁴ L'armée en est informée par l'ordre du jour qu'il :

« (...) remplace provisoirement le citoyen St. Martin dans le commandement de l'artillerie. Les chefs des corps correspondront avec lui pour ce qui regarde cette arme. »¹³⁵

Saint-Martin prétend ne pas avoir reçu l'ordre du Ministre de la guerre de rejoindre son 7^e régiment d'artillerie légère, Schauenburg lui adresse l'extrait de la lettre :

« (...) qu'il m'a écrite à ce sujet pour vous mettre à même d'exécuter ses intentions. »¹³⁶

Son départ ne met pas un terme aux correspondances à propos de ce chef de l'artillerie aussi éphémère qu'inefficace. Peu après, la Chambre administrative du canton d'Argovie informe l'armée qu'il a laissé une « ardoise ». A son mauvais exemple se sont joints les chirurgiens. Le général en chef de l'armée de Mayence est chargé de payer sa dette. La Chambre administrative est donc invitée à transmettre en plus :

131 BNUS, MS 0.474/641, 11 messidor an 6 [29 juin 1798], *Au quartier général à Berne*, [Schauenburg], *Au citoyen Guardia, chef de l'état-major de l'artillerie*

132 BNUS, MS 0.474/703, 22 messidor an 6 [10 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

133 BNUS, MS 0.475/744, 29 messidor an 6 [17 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

134 BNUS, MS 0.475/752, 29 messidor an 6 [17 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Guardia, chef de bataillon, commandant en chef d'artillerie* et BNUS, MS 0.475/759, 230 messidor an 6 [18 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

135 BNUS, MS 0.482, pp. 104-106, 30 messidor an 6 [18 juillet 1798], *Au quartier général à Berne*, [Rheinwald], *Ordre du jour*

136 BNUS, MS 0.475/767, 2 thermidor an 6 [20 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen St-Martin, chef de brigade du 7^e régiment d'artillerie*

« (...) un état nominatif et bien détaillé de la dépense de 1770 # faites à Zoffingue par des chirurgiens de l'armée (...) »¹³⁷

Le message au général en chef de l'armée de Mayence révèle un abus fréquent chez certains officiers indécents : la dette de Saint-Martin n'est qu'une simple filouterie d'auberge puisqu'il :

« (...) a négligé d'acquitter avant son départ la dette qu'il a contractée à son auberge. Avant d'en rendre compte au Ministre de la guerre, [je] vous informe d'une conduite aussi condamnable, en vous priant d'ordonner sur ses appointements la retenue de la somme de 904 # 3 s, montant des dépenses qu'il a faites à Zoffingue. »¹³⁸

Cette dette argovienne est l'occasion d'un échange très sec entre Rouhière et Schauenburg. Le commissaire ordonnateur demande son :

« (...) avis relativement aux dépenses qu'a faites le général St.Martin à Zoffingen, parce que je n'ai pas d'autres moyens que de faire faire une retenue sur les appointements de cet officier pour rembourser le canton. »¹³⁹

L'affaire n'est pas de sa compétence, comme en témoigne la réponse :

« (...) vous pouvez vous passer de mon avis à son sujet, parce que vos ordres sont incompetents dans cette partie et que j'ai déjà pris le parti qu'il convenait de prendre. »¹⁴⁰

On ne saurait être plus clair ! L'affaire rebondit en novembre. La Chambre administrative argovienne rappelle à Schauenburg sa promesse d'obtenir le remboursement de la facture de St-Martin, toujours en souffrance. Cette fois Schauenburg écrit au Ministre pour obtenir, enfin, le paiement de cette dette. Il lui résume en quelques lignes les tenants et aboutissants de l'affaire, les démarches déjà entreprises auprès du commandant en chef de l'armée de Mayence et le montant dû. Il conclut :

« Comme j'ignore, (...) où est en ce moment le citoyen St.-Martin, je vous prie de lui faire donner l'ordre de payer de suite une dette qu'il n'aurait pas dû oublier et d'en faire parvenir le montant à son créancier, sinon lui en faire faire la retenue. »¹⁴¹

C'est ce même officier qui, en 1799, accuse Schauenburg de malversations... (cf. chap. A.VI supra)

Son remplaçant, Guardia, continue de bénéficier de la bienveillance de son général en chef qui demande pour lui une promotion et un retour à l'état-major du :

« (...) 5^e régiment d'art^{rie} à pied où il vaque une place de ce grade. Le même motif de satisfaction de la manière avec laquelle j'ai vu servir cet officier, qui m'a porté à vous demander pour lui le commandement en chef de l'art^e de cette armée, m'engage à appuyer la demande qu'il vous fait aujourd'hui, bien persuadé que le corps qui l'aura pour chef ne pourrait en avoir un meilleur. »¹⁴²

Au bilan de cette année de l'artillerie en Suisse, le constat est éloquent : cette arme a été dirigée en réalité par un modeste chef de bataillon, les 2 chefs de brigade désignés ayant lamentablement failli dans l'exécution de leur mission (cf. aussi chap C.IV.1 supra)

C.V.1.3 : Les commandements de places

Les différentes villes de la Suisse sont définies comme places bénéficiant, pour la surveillance des

137 BNUS, MS 0.475/824, 13 thermidor an 6 [31 juillet 1798], [Schauenburg], *A la Chambre administrative du canton d'Argovie*

138 BNUS, MS 0.475/829, 13 thermidor an 6 [31 juillet 1798], [Schauenburg], *Au général en chef de l'armée de Mayence*

139 SHAT, B 2 65, 22 thermidor an 6 [9 août 1798], *Au quartier général à Berne, Rouhière, commissaire ordonnateur en chef de l'armée française en Suisse, Au citoyen Schauenburg, général en chef de ladite armée*

140 BNUS, MS 0.475/865, 22 thermidor an 6 [9 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Rouhière*

141 BNUS, MS 0.477/1504, 24 brumaire an 7 [14 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

142 BNUS, MS 0.475/876, 26 thermidor an 6 [13 août 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

troupes françaises surtout, d'un « *commandant de place* ». Un état de fin juin donne une liste des places avec les noms de leurs commandants. Leurs grades et incorporations, qui ne figurent pas sur l'état, sont tirés des dossiers administratifs des demi-brigades et de la correspondance :

Tableau N° 17 :		Commandants de place en Helvétie, fin juin 1798
place	nom	grade et corps
Berne	Delpierre	Chef de brigade surnuméraire 106 ^e de ligne
Fribourg	Perrin	Chef de brigade de la 106 ^e de ligne
Soleure	Saudeur	Chef de brigade surnuméraire 44 ^e de ligne
Zurich	Gorée	Chef de brigade 76 ^e de ligne
Arbourg	LeCorps	Chef de bataillon 5 ^e d'infanterie légère
Thun	NN	
Baden	Florentin	?
Basle Olten	Duché	Capitaine 109 ^e de ligne
Eglisau	Thibault	Capitaine 106 ^e de ligne

Subordonné à l'officier général commandant les troupes composant la garnison, le commandant de place assure la liaison avec les autorités locales constituées et la sécurité publique en faisant aussi respecter la discipline des troupes résidentes et passantes. Il est en charge de la surveillance d'une forme de police des étrangers, sous la haute surveillance du Commissaire du gouvernement. Ce rôle empiète lourdement sur la souveraineté des autorités helvétiques qui perdent tout contrôle dans ce domaine, puisque le commandant de place doit arrêter et conduire au quartier général tout étranger dépourvu de passeport qui est donc suspect. Sont aussi visés, et cela est plus normal, les Français qui se prétendent appartenir ou avoir appartenu aux administrations de l'armée et dépourvus de papiers pouvant le prouver. On peut certes admettre que l'armée française veuille surveiller de près ceux qui se prétendent à sa suite et en réalité abusent la population. C'est l'extension de ce droit à l'ensemble des non-Suisses qui viole la souveraineté.

Le commandant de place doit surveiller les activités des commissaires de guerres et ordonnateurs dont il doit vérifier les ordres de mission. Il doit aussi leur prêter main forte. Idem à l'égard des officiers d'artillerie qui se trouvent dans les arsenaux dont la haute surveillance incombe au commandant de place. Interdiction de faire sortir quoi que ce soit de ces arsenaux sans autorisation expresse du général en chef :

*« Il veillera à ce que l'officier français préposé à la direction de l'arsenal conjointement avec les officiers susdits donne aux Chambres administratives des reçus en bonne forme de tous les objets qui sortiraient de l'arsenal. »*¹⁴³

Le commandant de place est le représentant du général en chef dans les localités désignées et lui doit des comptes décennaires sur tout ce qui s'y passe. Il se trouve à l'interface entre le haut commandement français, tant civil que militaire, et les autorités locales. De tels postes exigent un savant dosage de fermeté et de doigté. Pour renforcer le contrôle sur les commandants de place, ils doivent venir spontanément, accompagnés des commissaires des guerres et chefs d'administration, lorsque le général en chef ou l'un des généraux commandant dans le secteur viennent à y passer pour s'annoncer et « *prendre ses ordres*. » Garants du respect des prescriptions réglementaires sur le logement, ils doivent recueillir :

« (...) les plaintes des Municipalités et Chambres administratives. Ils en rendront compte de

¹⁴³ BNUS, MS 0.474/660, 12 messidor an 6 [30 juin 1798], *Au quartier général à Berne, Commissions données aux commandants des places*. Texte intégral sous Annexe 1.18 infra.

*suite au général en chef. Les commandants de place sont derechef tenus de faire usage de l'autorité qui leur est confiée pour la régularité du service et la tranquillité des habitants. »*¹⁴⁴

Le rôle d'interlocuteur privilégié du commandement de l'armée avec les autorités locales est souligné par cette formulation. Il doit inciter les Chambres administratives à faire connaître chaque década à Schauenburg les demandes émanant de l'armée, de ses officiers et des administrations et commissaires des guerres. La présence d'individus français qui abusent de la présence de l'armée en Suisse touche bien entendu les différentes places occupées par l'armée. Les commandants de place sont chargés d'y exercer leur surveillance et d'expulser toute personne ne pouvant prouver son utilité et son droit à se trouver « à la suite » de l'armée. Ce n'est pas une question marginale. De tels abus génèrent des nuisances à cause des charges extorquées aux habitants qui les logent et nourrissent :

*« (...) et sont pour le pays une surcharge inutile ».*¹⁴⁵

Cela péjore l'image française en Suisse, en totale contradiction avec la volonté de Schauenburg. Ils sont aussi ceux qui ont justifié le rejet dont l'historiographie s'est fait l'écho. Une nouvelle analyse de la pertinence de ces mesures ne peut être évaluée qu'à partir des archives locales de ces différentes places, ce qui dépasse le cadre de ce travail.

Une illustration de l'activité d'un commandant de place se trouve dans l'arrestation à la porte de Douane à Berne d'un individu transportant une voiture chargée de biscayens¹⁴⁶. Il est arrêté, incarcéré à Aarburg. Le Ministre de la justice helvétique est chargé de faire instruire le procès de Jeannin, citoyen helvétique, présumé innocent¹⁴⁷. L'action de police a été menée par l'armée française. La justice est exercée par le pouvoir judiciaire helvétique, juge naturel du prévenu.

Le commandant de la place de Lucerne a un rôle spécialement exposé : mi-septembre les autorités centrales helvétiques viennent s'y installer. On lui rédige un ordre de mission très détaillé commençant par les principes de base de l'ordre général : maintien de l'ordre, contrôle des étrangers, des militaires, des administrations et des arsenaux. Il doit réunir et transmettre les rapports décennaires requis au général en chef. Cette première partie, commune à toutes les places, est suivie des ordres spécifiques en lien avec l'arrivée des autorités centrales et des honneurs qui leur sont dus :

« Le jour de l'arrivée du Directoire dans cette ville, il se fera recevoir par la garnison sous les armes et fera tirer le canon de la place. Il donnera les mêmes ordres le jour de l'installation du Directoire et celle de la première séance du Corps législatif.

*Il se conformera au surplus aux dispositions du règlement que le général en chef a fait distribuer à l'armée et fera rendre aux magistrats de la République helvétique les mêmes honneurs qu'à ceux de la République française vu l'alliance qui unit les deux nations. »*¹⁴⁸

Rigueur, discipline, tenue et respect sont les maîtres mots.

Autre commandant de place particulièrement exposé, celui de Zurich où s'établit le quartier général pour toute la fin de 1798. Il doit y loger la 76^e de ligne, un piquet de 50 hommes, tout l'état-major (cf. chap. C.V.1.1.2 supra), de l'artillerie à pied et préserver une 30^e de places pour les militaires in-

144 BNUS, MS 0.476/1017, 21 fructidor an 6 [07 septembre 1798], [Schauenburg], *A l'adjudant-général Reinwald*. Cette disposition est relayée par BNUS, MS 0.482, pp. 168-169, 22 fructidor an 6 [8 septembre 1798], *Au quartier général à St.-Urbain*, [Rheinwald], *Ordre du jour*

145 BNUS, MS 0.475/801, 8 thermidor an 6 [26 juillet 1798], *Au quartier général à Berne, Circulaire aux commandants des places de Berne, Zurich, Soleure, Fribourg, Arbourg, Thun et au général Meyer à Lucerne*

146 Balles de fonte ou de fer, de la grosseur d'un petit œuf, qui entraient ordinairement dans la charge à mitraille.

147 BNUS, MS 0.476/1058, 28 fructidor an 6 [14 septembre 1798], [Schauenburg], *Au général Lorge* et BNUS, MS 0.476/1059, 28 fructidor an 6 [14 septembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Meyer, Ministre de la justice de la République helvétique*

148 BNUS, MS 0.476/1076, 29 fructidor an 6 [15 septembre 1798], *Lucerne, Commission de commandant de la place de Lucerne, Au citoyen Debray, chef de bataillon dans la 76^e demi-brigade d'infanterie*. Texte intégral sous Annexe 1.18 infra.

vités. Il a la haute main sur le droit au logement pour tout militaire de passage et doit en informer :

*« (...) la Municipalité et ceux qui la concernent. Aussitôt que les moyens de service et de maintenance seront établis à Rappersvill, les préposés et employés subalternes des vivres y seront envoyés. On devra y envoyer néanmoins sur le champ tous ceux qui ne sont pas nécessaires au service des vivres pour les troupes de la garnison et celles des environs. »*¹⁴⁹

Tout ouvrier qui ne serait attaché à la 76^e ou à l'artillerie, tout équipage non lié à l'un des membres de l'état-major doit être expulsé de la ville. Toute troupe de passage doit être logée hors les murs, dans les communes environnantes.

La volonté de Schauenburg est de peser le moins possible sur la commune de Zurich, de répartir équitablement la charge sur les communes environnantes et d'encadrer strictement le séjour de la troupe résidente. C'est pour cette raison que le commandement de place de Zurich est attribué à un chef de brigade plutôt qu'à un chef de bataillon, voire un capitaine. Il doit pouvoir traiter d'égal à égal avec les demi-brigades et régiments qui viendraient à passer par Zurich. La mission n'est pas facile à accomplir. Il faut de nouvelles précisions au commandant de place et à la Municipalité pour lutter contre les Français qui logent illégalement en ville de Zurich. Il y faut l'appui de Rheinwald :

*« (...) chargé (...) de désigner à l'avenir à la Municipalité les employés qui devront loger en ville et ce ne sera plus que d'après son invitation que les logements leur seront délivrés. Veuillez donc renvoyer dorénavant au bureau de l'état-major tous les employés d'administration quelconques qui se présenteraient à vous pour être logés. »*¹⁵⁰

Tout militaire qui se présente à Zurich avant 4 heures du soir doit poursuivre sa route et être logé dans les communes environnantes. Seuls les officiers ont le droit de passer la nuit. Un contrôle nominatif précis doit en être remis quotidiennement comprenant leur grade, le corps auquel ils appartiennent, les raisons et la durée de leur passage et leur destination finale. Le commandant de place ne peut déléguer la signature des billets de logement à son secrétaire qui a abusé de l'autorisation de signer au nom du commandant. La mention de cette liberté que s'est arrogée le secrétaire du commandant de place indique par quelle voie survient une partie, probablement importante, des abus dont se plaint la population des localités où les Français passent lors de leurs déplacements, en particulier en petits groupes.

Il s'agit selon toute probabilité, bien que la question mériterait d'être soumise à examen, d'habitudes qui se sont ancrées dans la vie militaire et qui se manifestent partout où passe la troupe, tant en France que dans les pays qu'elle occupe. Ce n'est pas un comportement vexatoire dirigé spécifiquement contre les Suisses. C'est une posture de droits acquis que se sont arrogés les militaires face à ces civils qui, contrairement à eux, ne défendent pas les principes républicains au péril de leur vie.

L'ensemble de ces dispositions est transmis à la Municipalité qui est autorisée à refuser de délivrer les billets de logement et à ne les fournir qu'à l'invitation de Rheinwald :

*« (...) ou d'un officier de cet état-major, dans laquelle sera indiqué le genre de logement à accorder à l'employé y dénommé. Dans le cas où son nom et sa qualité ne seraient pas mentionnés dans l'invitation, vous les lui demanderez afin qu'en les inscrivant sur vos registres, vous soyez à même de m'en fournir l'état toutes les fois que j'en aurai besoin. »*¹⁵¹

La Municipalité est aussi incitée à transmettre la liste des officiers de passage. C'est par cette action conjointe des autorités locales et du commandant de place que Schauenburg espère prévenir les abus des officiers qui se permettent de se faire loger aux dépens des citoyens zurichois.

149 BNUS, MS 0.476/1120, Le 2 vendémiaire an 7 [23 septembre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Camus, chef de brigade, commandant à Zurich*

150 BNUS, MS 0.477/1359, 6 brumaire an 7 [27 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Saudeur, chef de brigade, comd' à Zurich*

151 BNUS, MS 0.477/1360, 6 brumaire an 7 [27 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *A l'administration municipale de Zurich*

Une nouvelle instruction générale est adressée à l'ensemble des commandants de place, s'inspirant des indications fournies au commandant de Zurich. C'est à l'aune du respect ou non de ces prescriptions que doit être évaluée l'exactitude des commandants de place. Mainte commune helvétique ayant connu la présence d'un commandant de place français en 1798 peut en faire l'analyse. Un courrier à Schérer¹⁵² met en exergue les efforts déployés par Schauenburg pour lutter contre toute forme d'abus. Les commandants de place jouent un rôle central dans cette lutte. C'est la raison pour laquelle il joint à sa lettre « *l'instruction donnée aux commandants de places en Helvétie* » et une « *Circulaire aux commandants de places de l'armée française en Helvétie* » constatant les failles.

Le cadre réglementaire est ainsi très précisément établi et vigoureusement rappelé, connu de chacun des officiers français chargés de ces postes comme aussi des autorités municipales et cantonales helvétiques. La question de la police des étrangers est sans nul doute celle qui continue de poser le plus grand problème, étant normalement de la compétence des autorités helvétiques. La partie qui concerne directement les Français et en particulier ceux qui tentent d'abuser de la présence des forces françaises en Suisse pour en tirer des avantages personnels directs et, nécessairement, illégitimes est de première importance. Le reste de cette question du contrôle général des étrangers reste *a minima* une violation crasse de la souveraineté helvétique.

L'importance des commandants de place a incité à y nommer plusieurs chefs de brigade. Le problème posé par la question des officiers surnuméraires (cf. chap. C.V.2.1 infra) contraint, sur ordre de Paris, au renvoi dans leurs domiciles des chefs de brigade surnuméraires actifs dans les différentes places de la Suisse. Schauenburg n'accepte d'y renoncer qu'en dernier recours, étant :

« (...) d'une utilité particulière pour régulariser les divers passages de conscrits et réquisitionnaires qui rejoignent en foule l'armée. D'ailleurs, leur nombre s'élève au plus à 3 ou 4. Je vous proposerai donc, (...) de les y laisser jusqu'à nouvel ordre et j'attendrai votre décision, avant de retirer à ces officiers les fonctions que je leur ai confiées. »¹⁵³

L'engagement de ces officiers expérimentés est prioritaire pour l'inspecteur de l'infanterie qui en a besoin pour canaliser le flux de conscrits et réquisitionnaires arrivant en Suisse.

Dans le rapport destiné à Masséna, Schauenburg énumère les places établies et leur raison d'être :

« Le général en chef a établi des commandants de places à Fribourg, Berne, Soleure, Arbourg, Bâle, Olten, Arau, Baden, Zurich, Lucerne, Wintherthur, St Gall, Rheineck, Rorschach, Schaffouse, Eglisau. L'objet de cette institution a été de régulariser le passage des troupes, d'empêcher les dilapidations de tout genre et éclairer les autorités civiles sur les rations dues à chaque grade, de surveiller la discipline et la police des garnisons, de veiller à ce qu'il ne s'y glisse aucun émissaire de l'étranger ou des émigrés, de pourvoir à la conservation des arsenaux et magasins de l'armée, enfin d'empêcher toutes vexations qui pourraient être commises envers les habitants et d'entretenir la bonne harmonie avec les autorités civiles en leur assurant la considération qui leur est due. »¹⁵⁴

Pour faire bonne mesure, les divers ordres évoqués plus haut sont remis en copie afin que nul commandant de place ne puisse échapper au contrôle du nouveau commandant en chef.

152 BNUS, MS 0.477/1536 – SHAT, B 2 68, 30 brumaire an 7 [20 novembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, M^{re} de la g^{re}* ; SHAT, B 2 68, [sans date, sans lieu, probablement début novembre 1798, Schauenburg], *Copie de l'instruction donnée aux commandants de places en Helvétie par le Général en chef de l'armée française* ; et *Circulaire aux commandants de places de l'armée française en Helvétie*. La totalité de ces documents est reproduit sous Annexe 1.18 infra.

153 BNUS, MS 0.477/1580, 3 frimaire an 7 [23 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

154 BNUS, MS 0.483/201 - SHAT B 2 68, 8 frimaire an 7 [28 novembre 1798], *Copie des renseignements laissés au général Masséna relatifs au commandement de l'armée en Helvétie*

C.V.1.4 : Les états-majors des brigades et demi-brigades.

En réalité, l'activité des états-majors s'inscrit en creux dans les cas où cette dernière est prise en défaut, qu'elle ne remplit pas, aux yeux du commandement de l'armée, les missions qui lui sont imparties. Les archives administratives des corps sont très maigres et n'ont laissé que peu de traces.

L'activité de ces parties des troupes est délicate à commenter faute de données structurées et suffisantes. Un des seuls aspects qui peut être analysé, c'est parfois la structure du corps des officiers qui les composent, sur la base des données fournies par les états des officiers des demi-brigades. Il faut bien en convenir, c'est plutôt maigre.

L'« état de la Division de l'Erguël »¹⁵⁵ renseigne sur les états-majors de ses 2 brigades :

Tableau N° 18 :		Composition des état-majors des brigades de la division de l'Erguël
Brigade de droite: généraux de brigade et officiers d'état-major:		
nom	grade	fonction
<i>Girard-dit-Vieux</i>	[général de brigade]	<i>commandant</i>
<i>Sol</i>	<i>capitaine,</i>	<i>aide de camp</i>
<i>Fressinet</i>	<i>adjudant-général</i>	
<i>Hunnique</i>	<i>chef de bataillon,</i>	<i>adjoint</i>
<i>Lanau</i>	<i>commissaire des guerres</i>	
<i>Le quartier général est à Diesse.</i>		
Brigade de gauche: généraux de brigade et officiers d'état-major:		
<i>Nouvion</i>	[général de brigade]	<i>commandant</i>
<i>Delon</i>		<i>aide de camp</i>
<i>Bonnamy</i>	<i>adjudant-général</i>	
<i>Clevenot</i>	<i>capitaine</i>	<i>adjoint</i>
<i>Barbier</i>	<i>commissaire des guerres</i>	
<i>Le quartier-général est à Delémont.</i>		

Il y a une certaine probabilité que, hormis les officiers généraux, les états-majors de brigade aient conservé au cours de l'année une composition proche de celles énoncées ci-dessus, si ce n'est pour les personnes, en tout cas pour les fonctions. Aucune indication n'est fournie sur l'incorporation de base de ces officiers. Mis à part les officiers généraux, il est donc difficile de trouver des renseignements plus précis sur leurs provenances et carrières antérieures.

Une des missions incombant à l'état-major de la demi-brigade, et qui doit régulièrement être rappelée, est celle de l'envoi décadaire des « états de situation ».¹⁵⁶ Les officiers constituant les états-majors des demi-brigades forment un groupe hétérogène. Pour l'essentiel, il s'agit de fonctions plus administratives que combattantes, bien qu'un officier d'état-major puisse également, selon les circonstances et son caractère, s'illustrer en première ligne. Appartenant formellement à l'EM élargi de la demi-brigade, l'étude des chefs de bataillon est intégrée à celle du corps des officiers "de terrain" (cf. chap C.V.2 infra) et fait l'objet de conclusions *ad hoc*.

Les différents officiers de l'état-major des demi-brigades et régiments pris en considération sont : le

¹⁵⁵ SHAT, B 2 338/32, 30 pluviôse an 6 (18 février 1798), *Corps d'armée dans l'Erguël, Corps de troupes commandé par le Général Schauenburg, Force active à l'époque de 30 pluviôse 6^e année*

¹⁵⁶ BNUS, MS 0.482 p. 57-58 - SHAT, B 2 64, 29 floréal an 6 [18 mai 1798], [Rheinwald], *Ordre du jour*

chef de brigade, l'adjudant-major, le capitaine quartier-maître, le lieutenant quartier-maître, l'officier de santé / chirurgien.

L'étude des différents échelons franchis par ces officiers indique quelles ont été les fonctions qu'ils ont exercé à chacun des différents niveaux de grade, dans un contexte de carrières très variables selon les spécialisations. Dans l'état-major il y a une hiérarchie avec des niveaux de responsabilité différenciés. Il en résulte une image assez nuancée quant à la réalité des expériences vécues.

La majorité des officiers ayant le rang d'adjudant-major en 1798 a passé par le grade de lieutenant. La grande majorité des chefs de brigade a passé par le grade de capitaine, en passant ou non par celui de chef de bataillon. Ils ont tous franchi les échelons précédents.

La longueur de la vie militaire d'un grand nombre de ces officiers leur a fait prendre des habitudes qui ne correspondent pas nécessairement à des droits qu'ils ont réellement voire réglementairement. Il en va ainsi des ordonnances à cheval : ce nombre d'ordonnances doit être respecté et ne saurait être augmenté alors que certains en abusent au point de nécessiter une remise à l'ordre :

*« Les chefs de brigade d'infanterie, ou à leur absence les commandants des corps, pourront demander chacun deux ordonnances. Les chefs de bataillon ou ceux qui commandent ces bataillons en leur absence auront une ordonnance.(...) Nul autre militaire ne pourra avoir d'ordonnance que sur un ordre particulier du général en chef. »*¹⁵⁷

Les abus de la part des états-majors sont monnaie courante, sans que cela soit lié directement à leur séjour en territoire occupé. De nombreux cas apparaissent dans la correspondance, sans toujours donner des informations suffisamment précises pour être mises en évidence ici. Un cas assez complet a été illustré autour de Genève (cf. chap. D.I.1 infra). Avoir à faire avec un état-major ne garantit pas à l'autorité locale d'avoir des visiteurs plus "vertueux" qu'une simple compagnie. Commandants et états-majors des demi-brigades sont pourtant les relais incontournables dans le système de surveillance du respect des réglementations applicables.

Autre élément par lequel passe le contrôle sur les troupes : les « *revues de rigueur* », confiées aux officiers supérieurs et dont la liste doit être adressée au Ministre de la guerre :

*« (...) les généraux de brigade voudront bien lui envoyer ces états le 25 [13 juin] au plus tard, pour leurs brigades respectives. Ils auront soin de choisir des officiers supérieurs intelligents, observant de faire passer la revue d'un corps par un officier d'un autre corps. Quant à la cavalerie, comme il n'y a pas assez de corps pour alterner ainsi, les généraux prendront les mesures qu'ils jugeront nécessaires, ou bien mieux passeront eux-mêmes la revue avec le commissaire des guerres. »*¹⁵⁸

Des ordres plus précis suivent 3 jours plus tard à destination des chefs de corps, qui en tant que tels appartiennent à l'état-major des demi-brigades :

*« Les chefs des corps feront les dispositions nécessaires pour la revue de rigueur du 1^{er} mesidor [19 juin]. Ils désigneront d'avance les lieux les plus convenables pour le rassemblement et ils n'auront en considération que la commodité des soldats. »*¹⁵⁹

Une fois n'est pas coutume, aucun rappel n'est nécessaire, le tableau requis par le Ministre peut lui être envoyé avec un jour d'avance, les subordonnés ayant répondu eux aussi avec avance sur les délais impartis. Le général en chef assure en plus que :

*« Je veillerai à ce que cette revue se fasse avec la plus grande régularité et de manière à remplir l'effet que vous en attendez. »*¹⁶⁰

157 BNUS, MS 0.482, p. 54, 18 floréal an 6 [7 mai 1798], à Zurich, *Ordre*

158 BNUS, MS 0.482 pp. 75-77, 19 prairial an 6 [7 juin 1798], *Au quartier-général à Zurich*, [Rheinwald, *Ordre du jour*]

159 BNUS, MS 0.482 pp. 78-79, 22 prairial an 6 [10 juin 1798], *Au quartier général à Zurich*, [Rheinwald], *Ordre du jour*

160 BNUS, MS 0.474/586, 25 prairial an 6 [13 juin 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

Selon un ordre du Ministre du 2 fructidor [19 août], les généraux de brigade doivent faire passer de nouvelles revues de rigueur le 1^{er} vendémiaire an 7 [22 septembre 1798] :

« *Ils sont de même spécialement chargés de surveiller cette revue en se conformant à la circulaire du Ministre de la guerre en date du 3 prairial dernier [22 mai].* »¹⁶¹

La machine administrative fonctionne, quelles que soient les circonstances extérieures et où que se trouvent les troupes ! L'état-major de la demi-brigade dispose aussi des compétences disciplinaires pour les cas bénins pouvant être sanctionnés de jours d'arrêts ou de prison pour courte durée. C'est aussi l'autorité de dénonciation et de plainte à l'encontre des militaires devant être déférés au Conseil de guerre, annonces pouvant remonter des commandants de compagnie ou de bataillon. Elles doivent impérativement passer par le chef de l'état-major ou le général en chef :

« (...) *comme étant le seul qui, en vertu de la loi, ait le droit d'ordonner au rapporteur l'information et la poursuite des délits d'après l'examen de ces plaintes.* »¹⁶²

30 chefs de brigade ont été plus ou moins longtemps actifs en Suisse en 1798. Tous ont poursuivi leurs carrières.¹⁶³ Ces dernières sont parfois longues, fructueuses, porteuses de promotions et récompenses. Certaines se sont achevées dans les quelques années suivantes, avant l'épopée impériale, le plus souvent par la mort, au combat ou de maladie. Ils sont ainsi 3 à mourir et 2 à la retraite avant la création de la Légion d'honneur. Ils n'étaient ainsi que 25 à pouvoir être décorés. Ils sont 21 à obtenir le grade de général de brigade et encore 4 à obtenir celui de général de division. Ils sont aussi 21 à obtenir une forme de Légion d'honneur et 4 à avoir leur nom sur l'Arc de triomphe de l'Etoile. Une dizaine ont encore obtenu un titre de noblesse d'Empire. Le nombre de ces honneurs et le niveau des carrières de ces officiers souligne la qualité du personnel officier supérieur sous les ordres de Schauenburg qui a su en faire le meilleur usage.

C.V.2 : Le corps des officiers.

L'analyse des différents corps des officiers, comparant les types de troupes engagées, devrait permettre d'avoir une vue sur leur composition en termes de structure de carrière et de passé militaire de cette partie des forces armées. Les données par demi-brigades et régiments figurent dans les chapitres qui les concernent. Ici se trouvent réunis des éléments de synthèse.

Pour mieux cerner les compétences et les parcours des officiers qui sont à la tête des soldats, et envers lesquels Schauenburg se montre particulièrement exigeant, une étude de la carrière qui les a menés aux grades qu'ils occupent en Suisse paraît nécessaire.

La consultation des archives administratives des demi-brigades et des régiments a permis de mettre en évidence quelques tendances concernant la structure de ces carrières et aussi des origines géographiques.

Un des effets de la Révolution a été d'ouvrir la carrière d'officier à l'ensemble des citoyens, mettant un terme au privilège d'Ancien Régime n'accordant ce statut qu'aux hommes issus de la noblesse. Principal résultat de cette mesure :

« *Le 27 germinal an II [16 avril 1794] (...) il restait environ 950 officiers de l'Ancien Régime, soit 8,5 % de l'effectif, auxquels on peut ajouter la centaine de prisonniers. 55,7 % ont abandonné, 7,7 % ont été destitués, 25 % ont quitté pour des raisons non politiques.* »¹⁶⁴

161 BNUS, MS 0.482, p. 163, 12 fructidor an 6 [29 août 1798], *Au quartier général à Berne, [Rheinwald], Ordre du jour*

162 BNUS, MS 0.482, p. 87, 10 messidor an 6 [28 juin 1798], *Au quartier-général à Berne, Ordre du jour*. Cet ordre est répété par BNUS, MS 0.482, p. 188-189, 10 vendémiaire an 7 [1^{er} octobre 1798], *Au quartier général à Zurich, [Rheinwald], Ordre du jour*

163 cf. Annexe 8 infra pour les notices biographiques les concernant et Annexe 12/1 pour la synthèse des promotions.

164 BODINIER – 1984, op.cit., p. 94.

Il s'agit donc d'interroger les données disponibles sur les différences ou similitudes entre officiers issus des rangs des armées d'Ancien Régime et ceux qui sont issus des bataillons de volontaires. Un élément de comparaison devrait aussi émerger entre infanterie et troupes montées.

Autant que les sources le permettent, et elles sont de qualités très variables, il faut tenter de dresser un portrait des aptitudes et des défauts de ces officiers en se basant sur les qualifications qui figurent sur certains rapports d'inspection (cf. chap. C.II.1.12 à 16 supra et Annexe 18 infra).

Dans les sections qui suivent, ne seront analysés que les corps des officiers de l'infanterie et des troupes montées. Les données concernant les officiers d'artillerie sont trop fragmentaires. Déterminer avec un minimum de fiabilité les individus ayant séjourné en Suisse avec leur compagnie d'artillerie s'est révélé impossible, ce qui a conduit à renoncer à cette étude.

C.V.2.1 : Effets des amalgames sur l'évolution des carrières d'officier

Cette problématique est spécifique à l'infanterie qui seule a passé par ces fusions de corps entre troupes de ligne d'Ancien régime et bataillons de volontaires nationaux "révolutionnaires". Au fil des 2 amalgames, dont le but était de former un nombre suffisant de demi-brigades comptant des effectifs eux aussi suffisants, il s'est constitué un surcroît d'officiers, en particulier supérieurs et au niveau des capitaines. Au moment de la formation des demi-brigades du second amalgame, un certain nombre d'officiers sont devenus « *surnuméraires* », aussi qualifiés de « *à la suite* » et ont dû soit rentrer dans leurs foyers, soit se contenter d'être employés à d'autres fonctions, en dehors de la demi-brigade, tout en y conservant leurs droits d'ancienneté de grade. Leur retour « *en pied* » en cas de vacance leur est garanti, ralentissant la promotion d'officiers de rang inférieur actifs.

La fixation des priorités dans l'accession aux grades se fait, sur le papier, selon des règles strictes, faute d'être simples. Elles se basent sur les protocoles établis lors du second amalgame d'une part et de la règle de l'ancienneté dans le grade de l'autre.

La 76^e demi-brigade fournit un bel exemple d'emploi d'officiers supérieurs surnuméraires : le chef de brigade surnuméraire Camus¹⁶⁵ devient commandant de la place de Zurich en juillet 1798, le chef de bataillon surnuméraire Debray commande la place de Lucerne dès la mi-septembre 1798. Il s'agit de postes qui nécessitent habileté et fermeté que le général en chef n'attribue pas à la légère. Le passé de ces 2 officiers plaide pour leurs emplois respectifs. Ils ont servi sous Hoche en Vendée :

« *Comme lui, il a été témoin des horreurs qui accompagnent les guerres civiles et a pu dire "Heureux sont ceux qui n'ont à combattre que des étrangers" et constatant l'efficacité de la conduite pacifique tenue par Hoche, il a certainement approuvé et appliqué la politique de ce jeune général préférant aider, protéger, défendre plutôt que massacrer, piller, tuer ou incendier.* »¹⁶⁶

Une telle description en dit long sur la charge émotionnelle pesant sur le terme "Vendée"...

Autre exemple : selon un état du 19 juin, la 38^e de ligne compte 1 chef de brigade, 4 chefs de bataillon, 1 quartier-maître et 1 sous-lieutenant « *à la suite* ». Elle fournit ainsi un bel exemple de remise en activité dans avec le remplacement du chef du 3^e bataillon par le 1^{er} chef de bataillon « *à la suite* », jusque là engagé au sein du Conseil de révision de l'armée et qui rentre ainsi en ligne.

Certains officiers signent de véritables contrats visant à intervertir leurs postes pour des raisons qui

165 Louis Camus, * 16 mars 1760 à Chalons-sur-Marne, † 6 avril 1813 à Witebsk (Biélorussie). Chef de brigade de la 61^e demi-brigade de première formation, surnuméraire de la 76^e de ligne

166 Jean-Marie Debray, * 1745, de Vannes (Morbihan), † 28 avril 1799, à Schwytz, chef de bataillon du 1^{er} bataillon de volontaires du Morbihan le 1^{er} octobre 1791, lieutenant-colonel le 27 août 1793, 10 mai 1794 chef du 3^e bataillon de la 61^e demi-brigade de première formation, sous les ordres du chef de brigade Louis Camus. [septembre 15, 2013 Christine Bonnaire,http://www.sfquiberon-ria-d-etel.com/chef-de-bataillon-bellanger/](http://www.sfquiberon-ria-d-etel.com/chef-de-bataillon-bellanger/) « *Placé à la tête de l'armée de la Vendée, il [Hoche] sut à la fois réduire militairement l'insurrection royaliste et pacifier le pays, par sa tolérance religieuse.* », MOURRE, op.cit, tome d-h, p. 2693.

leur sont le plus souvent personnelles. Les archives administratives de la 38^e de ligne livrent un tel contrat. La citation complète permet d'en saisir le fonctionnement :

« Nous soussignés Jean Antoine Boucher, lieutenant à la susdite demi-brigade, compagnie numéro 15 et François Keiner, lieutenant à la compagnie auxiliaire du même corps, sommes convenus de ce qui suit, savoir moi Jean Antoine Boucher je cède mon activité et l'emploi de titulaire dans mon grade de lieutenant à la compagnie numéro 15 à François Keiner, lieutenant à la compagnie auxiliaire et moi François Keiner je cède mon emploi de lieutenant à la compagnie auxiliaire audit citoyen Jean Antoine Bouchez, trouvant chacun notre avantage à cet échange qui ne blesse les droits de personne. Nous prions le chef de brigade de vouloir bien le faire agréer par le général inspecteur ou le Ministre de la guerre et avons signé tous deux la présente convention. Fait et arrêté entre nous à Belfort le 1^{er} prairial, 6^e année de la République [20 mai 1798]. [signé : Keiner lieutenant, Bouchez, lieutenant] »¹⁶⁷

Le chef de brigade doit soumettre le contrat entre officiers soit à l'inspecteur de l'infanterie, soit au Ministre pour en obtenir la validation. Il ajoute des arguments clairs motivant ce contrat à 3 gagants, les 2 signataires et la 38^e demi-brigade et l'armée qui :

« (...) ne peut que gagner à cet échange, parce que le citoyen Keiner est beaucoup plus capable de faire un service actif à l'armée que le citoyen Bouchez qui n'est véritablement propre qu'à un service sédentaire à cause de son grand âge, ses services et ses infirmités. »

Un courrier du chef de brigade Perrin de la 106^e demi-brigade met en exergue les problèmes qui peuvent se poser quant aux questions de droits au rang et à l'avancement et aux problèmes résultant des 2 amalgames. Schauenburg agit à nouveau ici en inspecteur de l'infanterie, et répond point par point à son subordonné.¹⁶⁸ Cet échange donne un large éventail des différentes situations qui peuvent se présenter, du nombre d'arrêts différents qui sont applicables selon les situations et les litiges qui peuvent découler de cette abondance de textes et révisions. Il s'en dégage la logique de base : la reconnaissance ou récompense des efforts de ceux qui sont restés au front.

La question des surnuméraires a fait, comme le montre l'échange entre Schauenburg et le chef de la 106^e de ligne, l'objet d'une décision gouvernementale en mars 1798, relayée par le Ministre à la mi-mai. Toutes les demi-brigades doivent compter 27 officiers surnuméraires :

« (...) pour faire le service en second. Ceux qui n'auraient pas d'officiers réformés ou qui en auraient moins de 27¹⁶⁹, tant présents au corps que résidant légalement dans leurs foyers, enverront le 10 messidor [28 juin] au plus tard au chef de l'état-major de l'armée l'état du nombre et du grade des officiers en second qui leur manquent. »¹⁷⁰

C'est sur la base de tels états que les chefs de brigade et généraux peuvent se déterminer sur les propositions de promotion à soumettre à Paris où l'on dispose, en principe, des copies de ces états. S'il manque des surnuméraires dans une demi-brigade, il faut y suppléer par des changements d'incorporation de surnuméraires excédentaires dans d'autres corps.

Le premier constat pour l'armée d'Helvétie est une carence marquée voir complète du nombre de surnuméraires nécessaires et donc une impossibilité matérielle d'agir ainsi à l'interne de l'armée :

« (...) aucune des demi-brigades qui composent cette armée ne pouvant compléter dans son

167 SHAT, Xb 259, 11 prairial an 6, [30 mai 1798], *Armée d'Helvétie à Brougg, le chef de brigade commandant la 38^e demi-brigade de ligne, au Ministre de la guerre*. Seul François Keiner a pu être identifié : * en 1755 à Metz (Moselle), enrôlé le 1^{er} juin 1768, il passe au 11^e bataillon de la Meurthe, est promu sergent-major le 25 avril 1794, adjudant le 6 juillet et lieutenant le 1^{er} novembre de la même année.

168 BNUS, MS 0.474/571, 23 prairial an 6 [11 juin 1798], *Zurich, Série des questions soumises au général en chef par le chef de la 106^e ½ brigade. Répondu le 23 prairial an 6^e de la République*, texte complet en Annexe 11.

169 Il s'agit de 9 capitaines, 9 lieutenants et 9 sous-lieutenants ou l'équivalent du cadre d'un bataillon. Cette mesure prépare le terrain pour l'organisation des bataillons de garnison qui suit la mise en place de la conscription.

170 BNUS, MS 0.482 p. 82-83, 28 prairial an 6 [16 juin 1798], *Au quartier-général à Zurich, [Rheinwald], Ordre du jour*

*sein le nombre de 27 fixé par le susdit arrêté, même en y comprenant ceux retirés dans leurs foyers, il est impossible de faire aucune de l'une dans l'autre. »*¹⁷¹

Pour expliquer la situation à Schérer, Schauenburg décrit la situation qui résulte du passé des demi-brigades provenant de l'armée du Rhin qu'il connaît mieux que personne. Elle devrait pourtant être l'une des mieux pourvues grâce à l'incorporation de troupes provenant de l'armée de l'Océan et de Mannheim, même si les bataillons, extrêmement faibles en sous-officiers et soldats, ils étaient presque complets en officiers. Dans cette situation, il est impossible d'appliquer l'arrêté du Ministre.

Il faut d'autres mesures, même si on tirait des surnuméraires de l'intérieur où ont eu lieu des :

*« (...) nominations illégales et contraires aux arrêtés du Directoire. (...) Il en résulte une inégalité qui provient soit des pertes particulières que certains corps ont faites, soit de la plus ou moins grande quantité des démissions et des retraites. »*¹⁷²

Il faut réviser les procédures de promotion pour éviter d'occuper des places par des officiers réformés ou trop faibles.

*« Il vaque dans ce moment dans tous les corps beaucoup d'emplois au tour de remplacement et au choix du Directoire. Les premières doivent être données, suivant votre circulaire du 24 floréal [13 mai], aux officiers surnuméraires les plus anciens dans chaque grade et actuellement présents aux corps, à l'exclusion des officiers retirés dans leur domicile, (...) les emplois au choix du gouvernement devant être également donnés aux officiers réformés, ne serait-il pas convenable pour accélérer leur placement, d'autoriser les généraux en chef à y nommer provisoirement deux présents qu'ils jugeraient les plus méritants sans obtenir l'approbation du Directoire. »*¹⁷³

La complexité découlant des multiples principes, règlements et traditions qui président au système des promotions et droits aux places des officiers illustre ici ses limites d'efficience. C'est à nouveau un Schauenburg parfaitement au courant de la situation des troupes qu'il accompagne depuis tant d'années ainsi que des règlements dont il maîtrise contenu et portée à la perfection. Cette compétence reconnue lui permet, sans hésitation, à présenter des propositions concrètes au Ministre sans le moins du monde craindre réprimande ou récriminations. Appliquer son système conduirait à une perte de maîtrise partielle du gouvernement sur l'appareil militaire et surtout sur le corps des officiers. On est aussi loin des carrières fulgurantes des débuts des guerres de la Révolution.

Le Ministre de la guerre livre une longue explication sur les procédures dans un message transmis tel quel à l'ensemble de l'armée par la voie de l'ordre du jour. Il en ressort, en résumé, que les nominations aux grades des officiers supérieurs – chefs de brigade, de bataillon ou d'escadron – sont de la seule compétence du Directoire, mais dont l'application attend une réorganisation projetée. Pour les autres officiers, capitaines, lieutenants et sous-lieutenants :

*« (...) il convient d'y nommer sur le champ de la manière et conformément aux cours de l'emplacement réglés par l'arrêté du 18 nivôse an 4 [6 janvier 1796], en observant ainsi qu'il a été annoncé par la circulaire du 17 germinal an 5 [6 avril 1797], qui peut accélérer d'autant la remise en activité de sous-lieutenants réformés. »*¹⁷⁴

Comme il manque des officiers surnuméraires, il faut les faire revenir de suite selon la procédure indiquée en mars 1798 en les rappelant depuis leur domicile jusqu'à ce que les 27 soient atteints, aussi en équilibrant entre corps présents en Helvétie :

« Alors je prendrai les ordres du Directoire pour qu'il en soit détaché quelques uns de ceux

171 BNUS, MS 0.474/595, 28 prairial an 6 [16 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre

172 Ibidem.

173 Ibidem.

174 BNUS, MS 0.482, pp. 99-102, 27 messidor an 6 [15 juillet 1798], Au quartier général à Berne, [Rheinwald], Ordre du jour. Texte intégral en Annexe 11 infra.

*qui encombrant les corps stationnés dans l'intérieur. »*¹⁷⁵

Pour plus de clarté, Schauenburg reformule encore la chose en exigeant de ses subordonnés de faire au plus vite pour exécuter les ordres ministériels et en rendent ponctuellement compte jusqu'au 28 juillet suivant.

L'inspection faite par Schauenburg de la 5^e légère démontre que la chose n'est pas aussi simple et offre une large palette de situations. Cela montre aussi avec quelle vigueur les officiers défendent leurs postes et rangs. Le général synthétise ici à l'attention du chef de brigade une belle explication des droits et prérogatives des uns et des autres, règles rappelées par le Ministre lui-même. Les droits acquis à l'amalgame priment sur l'ancienneté et les officiers venant de « *débris de corps* » sont à placer comme auxiliaires. Ce n'est qu'au moment où ils rentrent en activité qu'ils reprennent rang selon l'ancienneté.¹⁷⁶

Les réclamations pleuvent illustrant des cas particuliers. La position de l'inspecteur qui se fonde sur une jurisprudence constante de sa part dont il informe le chef de brigade, n'est en rien modifiée et basée sur le protocole de formation du corps :

*« (...) copie de la réponse que je viens de faire aux citoyens Rey et Coste, chefs de bataillon, qui m'ont présenté une réclamation très volumineuse contre leur placement en second dans la 5^e légère. Vous y verrez qu'elle ne change rien à la décision du Ministre et que je pouvais d'autant moins le faire que cette marche a toujours été suivie dans la ci-devant armée de Rhin et Moselle de l'inspection de laquelle j'étais chargé. »*¹⁷⁷

J'ai reçu également des réclamations, dans le même sens, des citoyens Duclos et Borain, capitaines, Borain fils, lieutenant, Guessard sous-lieutenant, Lecreux, s-lt, Frison, cap^e et Masson, cap^e. Vous leur répondrez collectivement que je m'en réfère aux dispositions de ma lettre du 10 de ce mois [28 juillet] dont je vous prie de m'accuser la réception. (...)

*J'ai seulement remarqué dans la lettre des citoyens Duclos et Borain un fait qui mérite vérification. Ils prétendent que le capitaine Moulin, après avoir donné sa démission et être rentré dans ses foyers, a reparu au corps lors de sa rentrée en France et que, sans être réintégré légalement, il a été replacé en pied. Je vous prie de me donner sur cet objet tous les renseignements nécessaires vous observant qu'un officier, même réintégré après une démission acceptée, soit dans tous les cas assimilé aux surnuméraires. »*¹⁷⁸

L'inspecteur relève implicitement que le fait d'avoir participé ou non à une campagne donne des droits supérieurs aux actifs par rapport à ceux qui ont été absents, même légalement. Il explique de manière détaillée aux officiers concernés que si les citoyens :

« (...) Daubigny et Margeret ont eu quelques moments d'absence, elle ne peut leur être reprochée à moins qu'ils n'aient démérité personnellement (ce qu'il est nécessaire de préciser) comme le Ministre vous l'a observé dans plusieurs de ses lettres. Il est sans doute malheureux que des officiers incorporés ne puissent jouir sur le champ du rang que leur assigne leur ancienneté de grade, mais les inconvénients qui résulteraient du déplacement des titulaires seraient plus grands encore si chaque mutation pouvait bouleverser l'ordre des officiers.

Je vous observerai d'ailleurs qu'il est impossible d'appeler autrement que débris de corps, le résultat de 7 bataillons qui fournissent 365 sous-officiers et soldats et 74 officiers, réduction qui n'est nullement proportionnée.

Vous ne devez pas au reste regarder comme définitif votre placement en second dans la 5^e lé-

175 Ibidem.

176 BNUS, MS 0.475/806, 10 thermidor an 6 [28 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Chatagnier, chef de la 5^e ½ brigade d'infanterie légère, à Willisau*. Texte intégral sous Annexe 11.

177 Pour mémoire, la 5^e demi-brigade est la seule d'infanterie légère intervenant en 1798 en Suisse qui n'ait jamais passé auparavant par l'inspection de Schauenburg, cf. chap. C.II.2.3 supra.

178 BNUS, MS 0.475/837, 15 thermidor an 6 [2 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Chatagnier, chef de la 5^e ½ brigade d'infanterie légère* avec référence à BNUS, MS 0.475/806 supra, texte intégral sous Annexe 11.

*gère, puisque les titulaires actuels dans les grades de chefs de bataillon ne le sont que provisoirement d'après l'une des dispositions de l'arrêté du 18 nivôse [7 janvier] et que le gouvernement s'occupe dans ce moment de l'organisation générale de l'infanterie. En attendant qu'elle se fasse, si quelqu'un d'entre vous manifeste le désir d'être placé dans un autre corps qui ait moins d'officiers supérieurs, j'y consentirais avec plaisir. »*¹⁷⁹

La cause principale de la situation complexe de la 5^e légère est mise en évidence et illustre la situation critique résultant des pertes d'effectifs et des effets collatéraux de l'amalgame. Des solutions existent et Schauenburg est prêt à en trouver selon ses possibilités. La disproportion entre officiers et hommes de troupe est ici sidérant : il y a un officier pour 5 hommes de troupe. Dans la moyenne des corps étudiés pour l'armée française en Helvétie (et qui sont tous en sous-effectifs !) on est en général à une proportion de moins de 30 officiers pour environ 750 à 800 troupiers, soit moins d'un officier pour 25 hommes. Le cas de la 5^e légère présente donc une situation extrême.

L'imbroglie résultant des officiers présents ou non lors de l'amalgame, les erreurs commises alors et les décisions du Directoire ressortent d'une autre situation apparaissant dans la 5^e légère, là aussi parfaitement analysée par Schauenburg qui est ici dans son domaine de compétence spécifique d'inspecteur de l'infanterie rompu à la gestion de toutes ces situations :

*« Le citoyen Lallemand, quartier-m^{tre} en second (...) m'a présenté une réclamation dont le but est de prendre rang sur le citoyen Dupont quartier-m^{re} trésorier en second. Ce dernier m'a aussi écrit pour repousser les prétentions du citoyen Lallemand. Il résulte de l'examen que j'ai fait de leurs pièces que le citoyen Lallemand fut nommé le 1^{er} ventôse an 4^e [20 février 1796] quartier-m^{re} trésorier de la demi-brigade, ainsi que le citoyen Dunand, qui avait été injustement privé de cette place, obtient le 11 germinal an 5^e [31 mars 1797] un arrêté du Directoire exécutif qui le réintégra dans ses fonctions. Le citoyen Lallemand rentra dès lors dans la classe des surnuméraires, parmi lesquels se trouvait le citoyen Dupont, quartier-maître trésorier de la 55^e ½ brigade, incorporée dans la 5^e légère. Le citoyen Dunand ayant opté le 1^{er} vendémiaire an 6^e [22 septembre 1797] pour une place de capitaine en vertu de l'autorisation du général en chef de l'armée d'Italie, le conseil d'administration nomma à sa place le citoyen Dupont, le plus ancien des q^{trs}- m^{res} à la suite, dans lequel il reconnut d'ailleurs, ainsi que le général Victor, les qualités nécessaires pour les fonctions administratives. C'est donc à tort que le citoyen Lallemand prétend aujourd'hui déposséder le citoyen Dupont, auquel le conseil d'ad^{on} vient de donner des nouvelles preuves de confiance par sa délibération du 14 de ce mois [1^{er} août]. La lettre du Ministre de la guerre en date du 16 ne lui est nullement applicable, puisqu'elle n'assure l'activité de service qu'aux officiers placés légalement lors de l'organisation du 1^{er} ventôse an 4^e [20 février 1796] et qu'elle confère les droits de ceux à la suite qui sont parvenus depuis à des places vacantes. Vous communiquerez au citoyen Lallemand mon opinion sur sa réclamation que je regarde comme nulle et non avenue. »*¹⁸⁰

La 5^e légère illustre au travers de ces échanges une kyrielle de situations. Mais il s'en présente encore bien d'autres que d'autres corps permettent de mettre en évidence, tel cet autre exemple encore, tiré de la 109^e de ligne : la question des surnuméraires remis en activité et du respect des anciennetés de grade ressort de l'analyse des promotions antérieures de 2 capitaines qui seront rétrogradés à celui de lieutenant. Le cas du premier est entaché d'un vice de forme, alors que celle du second est d'une nature différente. La première promotion est viciée :

« (...) en ce qu'il n'a été nommé que pour un détachement d'une compagnie bloquée à Mayence et qu'il existait alors même un capitaine à cette compagnie. Je dois croire que le

179 BNUS, MS 0.475/838, 15 thermidor an 6 [2 août 1798], [Schauenburg], *Aux citoyens Rey et Coste, chefs de bataillon à la suite de la 5^e ½ brigade* paragraphe souligné par nos soins.

180 BNUS, MS 0.475/839, 16 thermidor an 6 [3 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Chatagnier, chef de la 5^e ½ brigade d'infanterie légère*

Ministre a été trompé par un faux exposé et vous voudrez bien lui faire reprendre le grade de lieutenant et son rang d'ancienneté parmi les lieutenants à la suite pour être remis en activité.[pour le second :] aucun certificat du Conseil d'administration du 2^e Bat^{on} de la Charente inférieure ne prouve qu'il ait été promu à ce grade par rang d'ancienneté, (...), vous lui ferez également reprendre le grade de lieutenant en lui assurant sa remise en activité. »¹⁸¹

L'état de officiers de la 109^e de ligne révèle que 4 capitaines, 3 lieutenants et 2 sous-lieutenants surnuméraires sont en réalité en activité.

Malgré ces explications, il reste des zones d'ombre qui nécessitent de plus amples renseignements. Ces situations découlent toujours du passé des troupes et ont généré des irrégularités ou des injustices, rarement volontaires mais dont les conséquences doivent néanmoins être tranchées par le Ministre, la compétence de l'inspecteur semblant en l'occurrence dépassée dans le cas de :

« (...) l'échange que plusieurs officiers en pied firent de leurs places avec des surnuméraires afin de jouir de l'avantage qu'avaient ces derniers de se retirer dans leurs foyers. (...) Ces officiers rentrés dans le cadre ont joui de la chance de l'avancement au lieu de l'élection, au préjudice de ceux, plus anciens qu'eux dans la colonne des auxiliaires. »

De tels échanges se sont surtout produits lors du second amalgame en 1796. Légaux ou non, pour les troupes actives en Suisse, ils ont été autorisés par le général en chef de l'armée de Rhin et Moselle. En 1798, les surnuméraires ayant été rappelés pour compléter les 27 demandés, comme cela a été présenté plus haut, ce retour a fait :

« (...) naître dans plusieurs corps une question que j'ai cru devoir, (...) renvoyer à votre décision. Les officiers qui avaient ainsi permuté, doivent-ils reprendre leur rang dans le tableau des surnuméraires pour parvenir à des places vacantes, soit au tour du remplacement, soit à celui de l'ancienneté ? »¹⁸²

Schauenburg a bien une idée, mais comme il y a une lacune législative, il craint de créer des préjudices. Ces questions demeurent importantes. Il s'agit de bien plus qu'une question de préséance, c'est une question aux conséquences matérielles non négligeables pour les officiers concernés. L'activité donne droit à des gages qui permettent de faire vivre la famille restée au pays et plus le grade est élevé, plus les gages le sont. Que la décision soit prise de manière équitable par le Ministre.

La réponse ministérielle clarifie la situation et doit permettre de clore le débat pour tous les cas qui pourraient encore se présenter. Il suffit que chacun s'en tienne à ses droits :

« Quelle qu'ait été l'ancienneté des grades de l'officier titulaire, il a dû, en cédant son activité à un officier auxiliaire de son grade, prendre le rang et suivre constamment la chaîne que ce dernier aurait courue lui-même parmi les officiers auxiliaires, s'il y fut demeuré. (...) par cet arrangement personne n'est lésé puisque ce que peut avoir gagné l'officier auxiliaire permutant a été perdu par l'officier qui lui a cédé son activité, et que c'est la clause d'une facilité ou tous deux ont trouvé leur convenance. »¹⁸³

181 BNUS, MS 0.475/751, 29 messidor an 6 [17 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Boulard, chef de la 109^e ½ brigade d'infanterie* et BNUS, MS 0.475/753, 29 messidor an 6 [17 juillet 1798], [Schauenburg], *Bureau du personnel de l'infanterie, au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*. Seul Louis Dubois a pu être identifié ici : * 23 janvier 1765 à Paris (Seine), incorporé le 10 septembre 1788 au régiment d'Orléans jusqu'au 2 avril 1791. Enrôlé le 13 mai 1792 comme caporal au 2^e bataillon de volontaires de la Charente-inférieure, sergent le 6 août 1792, lieutenant le 25 août 1793. Il présente un brevet de capitaine du 8 novembre 1795, objet du litige. Sans doute sa note ne pousse pas non plus à reconnaître son utilité à un grade plus élevé : « *Sans intelligence, ivrogne, est malpropre mais brave militaire* ». Sa bravoure lui vaut une blessure le 29 mai 1799 à Urseren.

182 BNUS, MS 0.475/869. 22 Thermidor an 6 [9 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*. Texte intégral sous Annexe 11 infra.

183 BNUS, MS 0.482, pp. 183-185, 4 vendémiaire an 7 [25 septembre 1798], [Rheinwald], *Ordre du jour, au quartier général à Zurich* adressant copie conforme de : *Paris, le 12 fructidor an 6 de la République française* [29 août 1798], *Le Ministre de la guerre, Au citoyen Schauenburg, général en chef de l'armée française en Helvétie*. Texte intégral sous Annexe 11 infra.

Le classement des officiers doit être clos selon un arrêté du Directoire du 31 août concernant :

« (...) l'examen qui doit être fait des officiers auxiliaires ou réformés de tous les grades et de toutes les armes afin de parvenir à les classer définitivement avec justice et de la manière la plus avantageuse au service. »¹⁸⁴

Les généraux de brigade doivent réunir ces documents et pousser les chefs de brigade et conseils d'administration à fournir ces états dans les plus brefs délais. Ils n'ont pas le succès désiré. Il faut les rappeler à l'ordre 5 demi-brigades et 3 régiments après le délai échu. Il faut accélérer l'envoi :

« (...) de ces états et les adresser de suite à leurs généraux de brigade. Ces derniers, après avoir pris tous les renseignements nécessaires et rempli la colonne qui leur est destinée, le renverront au général en chef qui, après les avoir visés, les adressera au Ministre de la guerre. Cet envoi aux généraux de brigade ou de division ne dispense pas les corps de celui qu'ils doivent faire directement au Ministre conformément à l'article 3 de l'arrêté précité. »¹⁸⁵

On observe ici le double contrôle exercé sur les états des officiers, l'un en Suisse par le général en chef et inspecteur de l'infanterie, l'autre par les bureaux du ministère de la guerre.

Autre aspect de la vie des officiers, certains ne peuvent simplement plus remplir leur mission et doivent obtenir la permission de se retirer, quel que soit le niveau hiérarchique atteint. Dans un tel cas, le fait de disposer d'un surnuméraire se révèle utile. La 106^e donne un tel exemple de l'usure de la vie militaire : son chef de brigade Perrin est un « vrai républicain » mais affaibli par ses nombreuses blessures qui le rendent inapte au service actif. Schauenburg soumet au Ministre le cas de Perrin dont il propose la retraite :

« (...) ses infirmités [le] mettent hors d'état de continuer son service, [il] vous a déjà demandé sa retraite et désirerait l'obtenir. Il vient en ce moment d'être obligé de quitter son corps pour aller aux eaux de Luxeuil dont l'usage lui a été prescrit pour le soulager de la pierre dont il est actuellement tourmenté. »¹⁸⁶

Le général propose son remplacement par le chef de brigade surnuméraire Delpierre dont les exploits à Stans (cf. chap. B.V.2.6 supra) notamment prouvent le « zèle et l'activité. » Cette situation démontre que le fait de disposer d'un chef de brigade surnuméraire est bien plus une solution qu'un problème. Déjà connu de ses hommes, il n'aura aucune difficulté à reprendre le commandement de la demi-brigade avec en prime le préavis favorable de l'inspecteur et général en chef !

Si les tensions entre officier en pied et surnuméraire sont trop fortes en raison des ambitions respectives, on peut encore procéder par une mutation qui doit être validée par le Ministre. C'est le cas du citoyen Sauteur dont Schauenburg demande l'approbation de la mutation de la 38^e à la 44^e. Le message au Ministre concernant ce chef de brigade surnuméraire, met en lumière une telle situation :

« Le C^{en} Sauteur a été placé l'année dernière en qualité de chef de brigade surnuméraire dans la 38^e, sortant d'un corps de la Vendée. Cet officier n'a jamais eu aucune part aux lauriers de ce corps et depuis qu'il y est, il a cherché à se faire une portée en fondant son injuste ambition sur ce qu'il est chef de brigade du 1^{er} thermidor an 2 [19 juillet 1794]. Le C^{en} Mainony, chef de b^{de} de la 44^e étant dans ce grade depuis le 12 floréal an 2 [1^{er} mai 1794] fera tomber par son ancienneté les prétentions du citoyen Sauteur. »¹⁸⁷

La mutation dans l'autre demi-brigade règle la question de l'ancienneté, permet d'apaiser la situation dans la 38^e tout en préparant la succession de Mainoni dans la 44^e, le tout sans léser le moindre droit à la promotion de quiconque.

184 BNUS, MS 0.482, p. 190-191, 13 vendémiaire an 7 [4 octobre 1798], *Au quartier général à Zurich*, [Rheinwald], *Ordre du jour*

185 BNUS, MS 0.482, pp. 218-219, 18 brumaire an 7 [8 novembre 1798], *au quartier général à Zurich*, [Rheinwald], *Ordre du jour*

186 BNUS, MS 0.475/913, 3 fructidor an 6 [20 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

187 BNUS, MS 0.474/705, 22 messidor an 6 [10 juillet 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

C.V.2.2 : Les officiers des demi-brigades de ligne

Les principales données concernant les officiers étant liées au déroulement de leurs carrières, il a paru pertinent d'interroger leurs parcours et origines "militaires". Il s'agit de déterminer quelle part des corps des officiers a une histoire qui remonte à la période de l'Ancien Régime et quelle est la part prise dans la chaîne du commandement par les hommes issus des bataillons de volontaires et de la Garde nationale, ainsi que les différences apparaissant d'une demi-brigade à l'autre.

Les suites de carrière des chefs de brigade engagés en Suisse en 1798 a été présentée plus haut. Ils ne sont que 9 ayant atteint là leur grade le plus élevé, alors que 21 obtiendront des grades de général (cf. chap. C.V.1.4 supra et dans Annexe 8 et 12/1 infra).

L'ensemble des données ci-dessous a été réuni en une série de tableaux¹⁸⁸ qui illustrent les différents modes d'avancement par niveau de grade, par demi-brigade et selon les dates d'enrôlement ou d'incorporation. Cela permet de mettre en évidence les principales différences dans les parcours des officiers issus des soldats d'Ancien Régime et de ceux sortis des rangs des volontaires et les différences qui apparaissent d'un corps à l'autre.

Ces tableaux permettent de quantifier de manière synthétique la part des officiers qui ont parcouru les échelons de la hiérarchie, surtout au moins un des grades de sous-officier. Cette information permet de prendre la mesure du niveau d'expérience acquis au cours des années par les officiers qui dirigent les soldats engagés en Suisse.

Il manque les données de la 76^e de ligne qui ne permettent d'identifier, avec un minimum de certitude, qu'environ 30% des officiers ayant servi en Suisse, proportion jugée insuffisante pour paraître pertinente dans ce tableau comparatif.

Il manque aussi les données de la 89^e de ligne dont les sources se sont révélées inexploitablement ou insuffisamment pertinentes en lien avec son très bref passage, moins de 5 décades, au sein de l'armée d'Helvétie. Il faut ajouter que seuls 2 de ses 3 bataillons étaient présents, le 3^e étant resté en France, or les états des officiers n'indiquent que rarement dans quel bataillon chacun servait.

L'absence des données de ces 2 corps ne devrait pas altérer les conclusions proposées sur la base des 1001 officiers pris en considération. L'élaboration et l'addition de ces données au fil des demi-brigades analysées a montré qu'à partir de la 9^e au plus tard les proportions ne variaient plus que de quelques points de pourcent, voire moins. Cette 9^e demi-brigade était la 57^e de ligne qui présente une structure assez différente des autres corps. Elle tient à ses origines géographiques et militaires très différentes des autres troupes de ligne, aspect qui a été souligné dans la section qui lui a été consacrée (cf. chap. C.II.1.11 supra). La totalité des officiers recensés de 13 demi-brigades de ligne, tous grades confondus du sous-lieutenant au chef de brigade et tels qu'ils étaient occupés en 1798 représentent 11,82 % des 110 demi-brigades d'infanterie de ligne existant après le second amalgame (cf. tableau 12/2 sous Annexe 12 infra).

C.V.2.2.1 : Officiers d'Ancien Régime et volontaires nationaux

La part des officiers qui a franchi un ou plusieurs échelons dans les grades de sous-officier (caporal, sergent, sergent-major, caporal-fourier) encore avant la Révolution permet de différencier 2 catégories de militaires d'Ancien Régime, ceux qui ont déjà progressé dans la hiérarchie et ceux qui sont restés simples soldats et n'ont commencé leur avancement qu'après les débuts de la Révolution, mais aussi avec un passage par des grades de sous-officier. Tous ces officiers ont cette notion de la conduite jusqu'au dernier échelon de la chaîne de commandement.

Une autre catégorie réunit les officiers qui, soit au moment du départ des officiers "légitimes" vers l'émigration, la maison ou la prison, soit au moment d'être enrôlés et donc de faire leur retour dans la vie militaire, dans un régiment de ligne ou dans les bataillons de volontaires, sont promus directe-

188 L'ensemble des tableaux fondant les conclusions se trouvent dans Annexe 12, Tableaux des avancements.

ment à un grade d'officier sans passer par un ou plusieurs grades de sous-officier. Ils connaissent la vie du soldat mais n'ont qu'une connaissance passive de la transmission de leurs ordres par les sous-officiers qui les séparent désormais de leurs anciens camarades.

D'autres distinctions concernent les volontaires levés par la "Nation en danger". Il y a les hommes qui ont passé un certain temps sous les armes avec le rang de volontaire - soldat avant d'être directement promu à un grade d'officier, sans passer par ceux de sous-officier. Ils se distinguent de ceux qui ont été élus ou promus à un grade d'officier au jour même de leur enrôlement dans les bataillons de volontaires. Ces 2 groupes ignorent aussi les fonctions, charges et rôles assumés par les sous-officiers.¹⁸⁹ Cet aspect est souvent ignoré ou négligé dans l'évaluation de l'aptitude à la conduite des officiers. Au total, 1/3 de l'ensemble des officiers de l'infanterie de ligne (33,77 %) n'ont jamais exercé les responsabilités du sous-officier. 1 officier sur 7 ignore même tout de la vie du simple soldat !

Quel est le niveau d'expérience de tous ces nouveaux officiers, qu'ont-ils vécu avant d'assumer les responsabilités du commandement ?

Dans le cas des troupes d'infanterie de ligne présentes en Suisse il n'y a que 9 officiers qui ont obtenu ce rang avant la Révolution, soit 0,9 % de l'ensemble. Selon les données disponibles, 4 le sont devenus sans passer par les grades de sous-officiers. Dans ce minuscule groupe de véritables "officiers d'Ancien Régime", tous ont passé par le grade de sous-lieutenant, certains ont progressé sur les échelons jusqu'au grade de capitaine encore avant la Révolution. Dans la majorité des cas il s'agit en 1798 d'officiers supérieurs, chefs de brigade ou de bataillon.

Les structures de corps des officiers sont très hétérogènes selon les demi-brigades. A un extrême il y a la 3^e de ligne avec plus de 80% des officiers ayant débuté la vie militaire sous l'Ancien Régime, à l'autre il y a la 57^e, avec près de 59,8 % des officiers venant des bataillons de volontaires et dépourvus de toute expérience antérieure. A mi-chemin, il y a la 109^e de ligne avec une moitié de chaque type d'origine (41 et 40) dans son corps des officiers.

L'analyse plus détaillée a permis d'identifier 311 officiers entrés dans la vie militaire entre le 14 juillet 1789 et le 21 septembre 1792 soit un petit tiers (31,07 %) de l'ensemble. 16 (1,6 %) sont arrivés encore en 1789 et en 1790. 111 (11,09 %) ont été enrôlés en 1791 et 184 (18,38 %) en 1792, surtout pendant l'été.

L'analyse de détail par demi-brigade a été présentée dans les sections y relatives (cf. supra). Il serait abusif de conclure de manière générale que les proportions voulues par les amalgames successifs aient fait la part trop belle aux officiers issus des régiments de ligne.

La situation est plus complexe et la proportion réelle des officiers des régiments de ligne se réduit à ceux qui ont connu une carrière ininterrompue. C'est tout de même le cas de 378 officiers venus directement et sans interruption de la ligne, tous grades confondus, sur les 596 ayant l'expérience de l'Ancien Régime, soit 63,42 % de ces vétérans. La proportion est conforme au principe des amalgames : un bon tiers des anciennes troupes de ligne et 2/3 des bataillons de volontaires.

Dans son ensemble, le corps des officiers d'infanterie de ligne en Suisse en 1798 se compose :

- d'un gros tiers (37,76 %) issus directement des régiments de ligne d'Ancien Régime ;
- d'un bon cinquième (21,78 %) issus de la ligne mais ayant passé, après une interruption plus

189 Sur le rôle primordial du sous-officier, on lira avec profit KLEIN, Paul (Hrsg), *Das strapazierte Rückgrat : Unteroffiziere der Bundeswehr*, Baden-Baden, Nomos Taschenbuch, 1983, 350 p. et MÜLLER, Philippe, *Das Rückgrat der Armee. Die Unteroffiziere der Schweizer Armee und ihr Wirken von 1798 bis heute*, Bern, Bibliothek am Guisanplatz, 2016 - 382 p., ou encore GARAMONE, Jim, *Noncommissioned Officers Give Big Advantage to U.S. Military*, <https://www.defense.gov/News/News-Stories/Article/Article/2011393/noncommissioned-officers-give-big-advantage-to-us-military/>, 02.01.'23.

- ou moins longue de leur carrière, de quelques dizaines de jours à parfois près de 20 ans, par les bataillons de volontaires ou un régiment de ligne au moment de leur réintégration ;
- de deux cinquièmes (40,46 %) issus directement des bataillons de volontaires, sans expérience militaire préalable et dont $\frac{1}{3}$ est devenu officier dès l'enrôlement.

C.V.2.2.2 : Niveaux d'expérience et schémas de progression hiérarchique

Si on prend en considération les grades effectifs en 1798, une analyse par niveau (cf. tableau 12/3 sous Annexe 12 infra) – intégrant en plus la donnée de la continuité ou de l'interruption des services pour les hommes venant de l'Ancien Régime et leur accession à ces différents échelons, depuis le sous-officier à l'officier – donne un résultat assez nuancé.

Chez les officiers ayant débuté leur carrière militaire sous l'Ancien Régime, 2 groupes, avec des caractéristiques bien différentes, dominent :

- Celui des 172 hommes sur 378 (45,5 %) exerçant le métier militaire en continu depuis leur engagement, qui ont connu 1 ou 2 grades de sous-officier sous l'Ancien Régime. Ils occupent des supérieurs après le début de la Révolution avant de devenir enfin officier. Ils connaissent ainsi tous les niveaux de responsabilité pour les avoir pratiqués auparavant.

On peut ajouter à cette catégorie les 68 sous-officiers (18 %) devenus directement officier, sans forcément avoir gravi tous les échelons ou qui avaient atteint sous l'Ancien Régime le dernier échelon atteignable pour les roturiers, celui de sous-officier supérieur. Ils connaissent l'importance des sous-officiers et jouissent souvent d'une grande expérience.

- Celui des 170 hommes sur 218 (78 %) qui ont connu une période de service militaire plus ou moins longue sous l'Ancien Régime sans y gravir le moindre échelon hiérarchique. Ils ont interrompu leur engagement pendant un certain temps, avant ou après le début de la Révolution. Lorsqu'ils sont enrôlés, le plus souvent au cours des années 1791 à 1793, ces derniers deviennent alors soit d'abord des sous-officiers (77 ou 35,32 %), puis leur carrière a continué d'évoluer jusqu'à devenir officier en ayant parfois franchi plusieurs échelons dans la hiérarchie. Il y a aussi ceux qui deviennent directement officiers (93 ou 42,66 %), sans connaître autrement que comme anciens soldats, le "métier" des sous-officiers.

Ce gros $\frac{3}{4}$ des hommes avec interruption de carrière bénéficient d'une sorte de "prime au retour", surfaite pour 36 officiers (sur 93, ou 38,7 %) qui occupent toujours en 1798 le même grade. Seuls 8 sous-officiers (sur 28, 28,6 %) promus officier à leur retour n'ont pas vu évoluer leur carrière.

Une étude plus poussée confirme que 135 officiers occupent en 1798 en Suisse encore le premier grade d'officier auquel ils ont accédé, soit plus d'un officier de ligne sur 8. Dans la presque totalité des cas, ces grades leur ont été accordés au moment de leur retour ou arrivée sous les drapeaux. Plus de la moitié sont des capitaines, le 22,3 % de ceux qui sont actifs en Suisse. La prime au retour a été plus importante pour les simples soldats (29,65 %) que pour les sous-officiers ayant interrompu leur carrière pour revenir dès que la Nation les appelle. La proportion élevée de carrières « bloquées » semble indiquer que la « prime de retour » a été excessive dans ces cas et que le seuil le plus élevé ait été atteint (cf. tableau 12/4 sous Annexe 12 infra).

Pour les 405 officiers issus des volontaires levés après les débuts de la Révolution, dépourvus de toute expérience militaire antérieure, le premier groupe domine nettement :

- 1° ceux qui sont élus directement à un grade d'officier au jour de leur enrôlement, et qui forment avec 129 hommes le groupe le plus conséquent (31,85 %). A noter qu'en 1798 plus d' $\frac{1}{3}$ de ces officiers n'ont pas vu de changement dans leur statut. Là aussi leur seuil maximal de compétence aura été atteint, voire dépassé, d'emblée.
- 2° ceux qui obtiennent le grade d'officier après quelques jours, semaines ou mois de service,

mais sans passer par des grades de sous-officier, sont encore 75 (18,52 %). Là aussi, 1/3 n'a pas progressé dans la hiérarchie depuis.

- 3° ceux qui passent les divers échelons de la hiérarchie de volontaire, sous-officier puis officier sont au nombre de 88 (21,73 %).
- 4° Plus nombreux sont les volontaires promus au jour de leur enrôlement à un grade de sous-officier, soit 113 (27,9 %)

Ce constat global concernant les volontaires doit être nuancé en fonction des grades occupés en 1798. Le tableau est totalement inversé si l'on observe les capitaines et les sous-lieutenants. 92 des 114 capitaines (80,7 %) sont devenus officier (au jour de leur enrôlement ou plus tard) sans passer par les échelons de sous-officier. Chez les sous-lieutenants 112 sur 125 (89,6 %) ont au contraire passé (là aussi directement ou non) par un ou plusieurs grades de sous-officier. La promotion directe à sous-officier ou officier domine chez les lieutenants, 86 sur 133 (64,66 %).

Au total, 675 des 1001 officiers répertoriés, soit 67,43 %, ont exercé pendant un certain temps une ou plusieurs fonctions de sous-officier avant de poursuivre leur progression hiérarchique. Avec 474 sur 596 officiers, cette tendance est bien plus forte chez les militaires d'Ancien Régime, 79,53 %. Chez les volontaires, avec 201 sur 405 officiers, (49,63 %) la tendance n'est juste plus majoritaire.

C.V.2.2.3 : Schémas de carrière par niveau hiérarchique

La suite de l'étude permet de mieux percevoir en détail pour chaque niveau de grade celui qui illustre tel ou tel schéma dominant de carrière et d'expérience.

En commençant par les officiers de l'état-major des demi-brigades (cf. tableau 12/5 sous Annexe 12 infra) il faut rappeler qu'il s'agit pour l'essentiel de fonctions plus administratives que combattantes, bien qu'un officier d'état-major puisse, selon les circonstances et sa personnalité, s'illustrer en première ligne.

Il s'agit des rangs et fonctions suivants : chef de brigade, adjudant-major, capitaine quartier-maître, lieutenant quartier-maître, officier de santé / chirurgien. L'hétérogénéité est nécessairement la règle, dans un contexte de carrières très variables selon les spécialisations. La majorité des officiers ayant passé par le grade de lieutenant occupent en 1798 le rang d'adjudant-major. La grande majorité des officiers ayant passé par le grade de capitaine sont devenus chefs de brigade. Ils ont tous franchi les échelons précédents.

Bien qu'appartenant formellement à l'état-major de la demi-brigade, les chefs de bataillon¹⁹⁰ font l'objet d'une analyse séparée (cf. tableau 12/6 sous Annexe 12 infra). La raison en est que, contrairement aux officiers « administratifs » de l'EM, ces officiers occupent un rang qui implique un commandement, exercé souvent à une certaine distance géographique du chef de brigade, voire par une subordination temporaire à un autre corps, au gré des besoins opératifs ou tactiques.

Disposant d'un petit "état-major", leur aptitude au commandement et à la conduite, au contact ennemi ou en résidence, est primordiale pour assurer la sécurité du bataillon et du dispositif de l'armée.

Les données ont permis de déterminer que 29 d'entre'eux (85,3 %) sont issus des soldats et sous-officiers d'Ancien Régime. Il y a 2 groupes de schémas pour la carrière d'un chef de bataillon de 1798. Le 1^{er} groupe réunit ceux qui ont été sous-officier, le plus souvent sous l'Ancien Régime et qui :

- ont franchi par la suite différents grades d'officier (pas nécessairement tous), 17 des 34 chefs de bataillon recensés (50 %) ;
- a été promu directement, dans un seul cas, à son grade de chef de bataillon (2,94 %) ;

Second groupe avec 2 autres schémas sont ceux de chefs de bataillon qui sont restés soldats sous

190 Appelés commandant en France ou major en Suisse, premier grade d'officier supérieur.

l'Ancien Régime et qui :

- franchissent certains grades d'officier, sans passer par ceux de sous-officier : 9 (26,47 %)
- deviennent directement chef de bataillon, 2 cas en 1798 en Suisse (5,88 %).

Un seul individu atteste d'une "carrière éclair" : 1 grade de sous-officier et 2 d'officier. Un autre a connu 2 grades d'officier, 2 ont été enrôlés comme capitaines et un seul a été enrôlé directement comme chef de bataillon. On ignore cependant tout de ses antécédants.

La majorité des chefs de bataillon incorporés comme soldats sous l'Ancien Régime, (21 ou 61,8 %), ont passé par le grade de capitaine. Font exception les 5 qui ont passé par la voie d'état-major et obtenu leur rang après avoir occupé celui d'adjudant-major : 1 de la 31^e de ligne, 1 sur 2 de la 37^e, 2 de la 57^e et 1 de la 100^e. 1 des 4 de la 84^e passe directement de son grade d'adjudant sous-officier à chef de bataillon, ce qui constitue une variante de la voie d'état-major.

1 des 2 chefs de bataillon de la 36^e et 1 de la 57^e n'annoncent aucun grade obtenu entre, pour l'un son engagement dans la marine et son passage à l'infanterie. Il aurait ainsi passé du statut de canonier à celui de chef de bataillon. Celui de la 57^e ne fournit aucune indication sur d'éventuels avancements antérieurs, ni même sur sa première incorporation qui remonte à 1782.

Constat marquant : le très petit nombre de chefs de bataillon issus des volontaires enrôlés après la Révolution. Autre constat, la presque totalité des chefs de bataillon incorporés sous l'Ancien Régime a passé par le grade de capitaine à l'exception de ceux qui ont obtenu leur rang en passant par la voie d'état-major.

Les données concernant les capitaines offrent la palette de variantes la plus complète (cf. tableau 12/7 sous Annexe 12 infra). La proportion des capitaines issus des rangs de l'Ancien Régime (64,7 %) et ceux qui ont été enrôlés après le début de la Révolution (35,3 %) correspond aux proportions générales pour le corps des officiers.

L'analyse détaillée des échelons franchis pour atteindre ce grade de capitaine fournit des résultats intéressants. Si le 60 % des capitaines d'Ancien Régime ont connu la vie de sous-officier, ils ne sont plus que 19 % dans cette situation pour les capitaines enrôlés après.

Une minorité a franchi les 2 échelons inférieurs d'officier pour devenir capitaine. Nombreux sont ceux qui n'ont exercé qu'un seul des niveaux, soit de sous-lieutenant soit de lieutenant. Ils sont même 48 (22,97 %) à accéder directement au grade de capitaine, dont 33 sans même passer par les grades de sous-officier.

Ici aussi il y a 2 groupes de schémas d'avancement pour un capitaine de 1798. Le 1^{er} groupe réunit ceux qui ont été sous-officier, le plus souvent sous l'Ancien Régime, puis qui :

- ont franchi par la suite différents grades d'officier et exercé des sous-lieutenances ou des lieutenances, une partie d'entr'eux seulement ayant passé par les 2 grades ;
- ont été promus directement au grade de capitaine.

Le second groupe réunit ceux des capitaines restés soldats sous l'Ancien Régime et qui :

- ne franchissent que différents grades d'officier et ont exercé des sous-lieutenances ou des lieutenances, une partie d'entr'eux ayant passé par les 2 grades ;
- deviennent directement capitaine.

Le tableau des lieutenants se simplifie par le moindre nombre de rangs inférieurs (cf. tableau 12/8 sous Annexe 12 infra). Pour ceux venant de la ligne d'Ancien Régime, l'écrasante majorité, 82,9 % a passé par les grades de sous-officier, avant ou après les débuts de la Révolution. Cette proportion d'individus connaissant le statut des derniers échelons hiérarchiques se renforce par le constat que 92 % des lieutenants ont exercé préalablement les fonctions du sous-lieutenant.

Les deux groupes de schémas d'avancement des lieutenants de 1798 se partagent entre ceux qui ont été sous-officier, le plus souvent sous l'Ancien Régime, et qui :

- ont franchi par la suite celui de sous-lieutenant ;
- ont été promus directement à leur grade de lieutenant.

Les 2 schémas du 2nd groupe réunissent les lieutenants restés soldat sous l'Ancien Régime et qui :

- exercent d'abord le grade de sous-lieutenant ;
- deviennent directement lieutenant.

Pour les lieutenants levés par les bataillons de volontaires, ces proportions sont nettement plus faibles, 44,4 % seulement ayant passé par un ou plusieurs grades de sous-officier, et 69,9 % tout de même par celui de sous-lieutenant.

Finalement, au niveau des sous-lieutenants (cf. tableau 12/9 sous Annexe 12 infra), le suivi assez régulier des échelons de la hiérarchie semble être la règle. Pour le 97,9 % de ceux qui ont entamé leur carrière avant la Révolution le passage par les grades de sous-officier est constaté, en gros moitié-moitié avant et après son déclenchement. Pour les sous-lieutenants issus des bataillons de volontaires, cette proportion ne tombe qu'à 86,4 %.

C.V.2.2.4 : *Eléments de synthèse concernant les officiers de ligne*

Le principal constat qui s'impose : la majorité des officiers d'infanterie de ligne sont issus des rangs de l'Ancien Régime. Assez logiquement et faisant mentir la perception des innombrables carrières éclair, plus les grades et le nombre d'échelons franchis sont élevés, plus leur part est importante et toujours majoritaire : les chefs de bataillon sont 85,3 % à avoir entamé leur vie militaire avant la Révolution, les capitaines 64,7 %, les lieutenants 56,8 % et les sous-lieutenants 53,4 %. Les officiers d'état-major, dont la palette va des sous-lieutenants-trésoriers aux chefs de brigade se trouvent dans la moyenne générale avec 59,4 %.

Deuxième constat, plus on est dans le bas de la hiérarchie, moins les officiers sont nombreux à avoir "sauté" des grades : 92,5 % des sous-lieutenants ont passé par un ou plusieurs grades de sous-officier. Il y a encore 82,5 % des lieutenants qui ont passé par le grade de sous-lieutenant, alors qu'ils ne sont que 66,3 % à avoir passé par les grades de sous-officier.

Chez les capitaines, 61,6 % a passé par le grade de lieutenant, alors qu'ils ne sont plus que 41,5 % à avoir connu un grade de sous-lieutenant et 45,8 % un grade de sous-officier. C'est au niveau des capitaines que la "prime au retour" des hommes d'Ancien Régime se note le plus nettement. Une bonne partie des capitaines ayant passé par les échelons en ont fait souvent un parmi les sous-officiers et au moins un des premiers grades d'officier, de nombreuses variantes existant ici.

Inversion de la tendance pour les chefs de bataillon, 67,7 % ont passé par le grade de capitaine, et ils sont encore 61,8 % à avoir occupé un rang de sous-officier avant de progresser.

La prédominance des chefs de bataillon incorporés encore sous l'Ancien Régime explique ce double phénomène. A ce niveau, ce sont surtout les grades intermédiaires qui n'ont pas été exercés, avec seulement 44,1 % de lieutenances et même seulement 29,4 % de sous-lieutenances. C'est souvent bien l'un de ces 2 grades au moins qui est "sauté" pour parvenir, le plus souvent, à celui de capitaine, dernier échelon précédant le passage du statut d'officier à celui d'officier supérieur commençant par celui du chef de bataillon.

Les officiers d'état-major sont dans une situation plus nuancée. Ils sont 65,2 % à avoir occupé des grades de sous-officier, en particulier des fonctions de caporal-fourrier ou de sergent-major, fonctions qui les préparent à cette "voie d'état-major" qui est celle des officiers aux fonctions principalement administratives.

Dans le corps d'officiers étudié, la proportion voulue des amalgames est inversée avec une dominante proche des 2/3 en faveur des vétérans d'Ancien Régime. Cette réalité n'est perceptible que par l'analyse détaillée des carrières puisqu'une partie importante des « vétérans » a passé par les bataillons de volontaires au moment de réintégrer les forces armées après une interruption plus ou moins longue de leurs carrières.

C.V.2.3 : Les officiers des demi-brigades d'infanterie légère

La démarche pour ces troupes est identique à celle de l'infanterie de ligne. Les conclusions sont tout aussi représentatives, les 374 officiers des 4 demi-brigades présentes en Suisse étudiées en détail¹⁹¹ constituant le 13,33 % des 30 demi-brigades d'infanterie légère formées par le second amalgame (cf. tableau 12/10 sous Annexe 12 infra).

Quelques différences apparaissent néanmoins par rapport à l'infanterie de ligne, d'autres aspects ne montrent que peu d'écarts.

C.V.2.3.1 : Officiers d'Ancien Régime et volontaires nationaux

Un seul soldat a obtenu le grade de quartier-maître-trésorier en 1779, après avoir été maréchal-des-logis. Quartier-maître-major à la 16^e légère en 1798, c'est le seul véritable officier d'Ancien Régime dans les 4 demi-brigades légères. Né le 7 mars 1740, vétéran de la Guerre de Sept-Ans (1756-1763), il décède en Suisse le 22 mars 1798 hors de tout contexte de combat.

Un seul soldat d'Ancien Régime a été promu directement à une sous-lieutenance en septembre 1789 et un enfant de troupe a obtenu sa sous-lieutenance en mai 1790. Ces 2 capitaines en 1798 sont les 2 seuls autres officiers qui peuvent encore être considérés comme d'Ancien Régime.

Ces 4 demi-brigades présentent de forts contrastes (cf. tableau 12/11 sous Annexe 12 infra). Les proportions sont totalement inversées entre la 14^e, véritable corps d'officiers "révolutionnaire" et les 16^e et 20^e demi-brigades comptant près des $\frac{3}{4}$ de leurs corps des officiers composé d'hommes ayant l'expérience militaire de l'Ancien Régime. Seule la 5^e légère montre des proportions assez équilibrées avec une légère dominante d'officiers entrés dans la vie militaire après les débuts de la Révolution. Comme pour la 57^e de ligne, c'est un corps provenant de la partie méridionale de la France.

Comme pour la ligne, la situation est complexe et la proportion réelle d'officiers issus des troupes royales se réduit à ceux qui ont connu une carrière continue. C'est encore le cas de 118 officiers, tous grades confondus, sur les 201 ayant l'expérience de l'Ancien Régime, soit 58,71 % des vétérans venus directement et sans interruption des chasseurs ou de la ligne. Cette proportion est assez conforme à l'idée de base des amalgames, correspondant à $\frac{1}{3}$ des troupes de chasseurs ou de ligne et $\frac{2}{3}$ des bataillons de volontaires.

L'analyse fine des entrées dans la vie militaire permet d'identifier 129 officiers arrivés entre le 14 juillet 1789 et le 21 septembre 1792 soit un bon tiers (34,49 %) de l'ensemble. Ils représentent les $\frac{3}{4}$ des officiers "révolutionnaires". On peut séparer de ce nombre les 14 (3,74 %) arrivés encore en 1789 et en 1790. Cela ramène les proportions à 115 officiers sur 159, encore 72,33 % des "volontaires" ou 30,75 % du corps d'officiers au total. 39 (10,43 %) sont entrés en 1791 et 76 (20,32 %) en 1792, la majorité entre juin et septembre. On est là en présence de ceux qui ont répondu à l'appel de la "Nation en danger".

Il peut cependant y avoir un biais dans cette perception : ces forts effectifs viennent principalement de la 14^e légère qui compte, à elle seule, 50 officiers pour cette période, les deux cinquièmes (38,76 %) de ce groupe. 45 de ces officiers sont arrivés en 1791-92, 39,13 % pour ces 2 années-là.

C'est le corps que Schauenburg engage sur tous les fronts pendant les différentes opérations en Suisse, toujours en première ligne. C'est celui qui est responsable des crimes commis à Stans. C'est cette fameuse « *Légion Noire* » formée de têtes brûlées en quête de gloire (cf. chap. C.II.2.5 supra). Y a-t-il corrélation entre cette structure du corps des officiers et le comportement tant au combat qu'après ? La question, faute de pouvoir être tranchée, doit au moins être posée.

¹⁹¹ Le bref passage de la 18^e légère n'a pas conduit à une analyse détaillée au même titre que les 4 de ligne arrivées en fin d'année : 36^e, 37^e, 84^e et 100^e.

En résumé, le corps des 374 officiers d'infanterie légère se compose en Suisse en 1798 :

- d'un petit tiers (31,55 %) issu directement et sans interruption de carrière des bataillons de chasseurs ou régiments de ligne d'Ancien Régime ;
- d'un petit quart (22,19 %) issu de la ligne ou des chasseurs mais ayant passé, après une interruption plus ou moins longue de leur carrière, de quelques dizaines de jours à parfois plusieurs années, par les bataillons de volontaires ou de nouveau un bataillon de chasseurs ou un régiment de ligne, principalement dans les années 1791-92 ;
- d'une petite moitié (46,26 %) issue directement des bataillons de volontaires, sans expérience militaire préalable et dont plus des $\frac{2}{5}$ ^{es} (43,35 %) est devenu officier dès l'enrôlement.

Les écarts avec la ligne sont significatifs pour les 1^{er} et 3^e groupes, avec une prépondérance nettement plus forte du dernier par rapport au premier. Là encore, la comparaison peut être biaisée par la particularité de la 14^e légère.

C.V.2.3.2 : Niveaux d'expérience et schémas de progression hiérarchique

Exprimé de manière synthétique, cela donne le tableau 12/11¹⁹² qui renseigne, par niveau de grade, sur la continuité ou l'interruption des services pour les hommes venant de l'Ancien Régime et pour tous sur leur accession aux différents grades de sous-officier puis d'officier. En tenant compte de ces différents échelons, le résultat est assez nuancé. Les principaux détails sont relevés ici.

Pour les 201 officiers ayant débuté leur carrière militaire sous l'Ancien Régime, 2 groupes, inégaux, ressortent plus nettement :

- celui des 86 (sur 118 ou 72,88 %) exerçant le métier militaire en continu depuis leur engagement, soldats ou sous-officiers ayant connu un ou plusieurs grades sous l'Ancien Régime, qui en occupent par la suite un ou plusieurs avant de devenir officier. Ils connaissent tous ces niveaux de grade ou presque et les responsabilités qu'ils impliquent pour les avoir exercés par eux-mêmes. On peut ajouter à ce groupe les 17 sous-officiers (14,41 %) devenus directement officier après les débuts de la Révolution. Dans leur majorité c'étaient déjà de sous-officiers supérieurs (sergents-majors ou fouriers notamment), qui avaient atteint le plus haut grade accessible aux roturiers sous l'Ancien Régime. Eux aussi connaissent les missions des différents niveaux de grade.
- celui des 35 soldats d'Ancien Régime qui, avant l'interruption de leur activité, n'avaient pas gravi le moindre échelon et qui, à leur enrôlement dans les années 1792-93, ont directement été promus à un grade d'officier. Ils représentent les $\frac{2}{5}$ ^{es} (42,17 %) de ceux qui ont interrompu leur activité. C'est surtout le double de ceux qui, à leur retour passent encore par un ou plusieurs grades de sous-officier. La moitié de ces "officiers du retour" occupent en 1798 encore le grade auquel ils ont été élus. (cf. tableau 12/12 sous Annexe 12 infra).

Pour les 173 officiers issus des volontaires, dépourvus de toute expérience militaire antérieure, aucun groupe ne domine nettement :

- les plus nombreux sont les 54 qui passent les divers échelons de la hiérarchie de volontaire, sous-officier puis officier (31,22 %) ;
- les 52 élus directement à un grade d'officier au jour de leur enrôlement réunissent 30,06 %. A noter qu'en 1798 la moitié de ces officiers n'a pas vu de changement dans son statut ;
- le groupe le plus modeste, 29 individus (16,76 %), réunit ceux qui obtiennent le grade d'officier après quelques jours, semaines ou mois de service, sans passer par des grades de sous-officier. Plus de la moitié (55,17 %) n'a depuis pas progressé dans la hiérarchie ;
- Plus nombreux sont les volontaires promus au jour de leur enrôlement à un grade de sous-officier : 38 ou 21,96 %.

192 Sous Annexe 12 infra.

Ce constat global concernant les volontaires doit être nuancé en fonction des grades occupés en 1798. Le tableau est inversé si l'on observe les capitaines et les sous-lieutenants :

- 27 des 41 capitaines (65,85 %) sont devenus officier (au jour de leur enrôlement ou plus tard) sans passer par les échelons de sous-officier.
- chez les sous-lieutenants 42 sur 56 (75 %) ont au contraire passé (là aussi directement ou non) par un ou plusieurs grades de sous-officier.

Chez les lieutenants, c'est la promotion directe à sous-officier ou officier qui domine avec 34 lieutenants sur 55 (61,82 %). Les lieutenants connaissant l'expérience du métier de sous-officier représentent la moitié de l'effectif, partagés à parfaite égalité entre ceux qui ont été promus directement à un grade de sous-officier et ceux qui ont connu en plus la vie du soldat.

Un constat à tirer des observations ci-dessus : un bon cinquième des officiers (79 ou 21,12 %) occupent en 1798 en Suisse encore le premier grade d'officier auquel ils ont accédé, ayant semble-t-il atteint (ou dépassé?) leur limite de compétence ou de capacité de progression. C'est près du double de ce qui a été identifié dans l'infanterie de ligne où les profils identiques ne représentent que 13,49 %. Dans la grande majorité des cas, ces grades leur ont été accordés au moment de leur retour ou à leur arrivée sous les drapeaux. Répartis de manière assez équilibrée, ils représentent un petit quart des lieutenants (23,15 %) et le cinquième des capitaines (20,75 %) et des sous-lieutenants (19,63 %) actifs en Suisse.

Au total, 212 des 374 officiers répertoriés, soit 56,68 %, ont exercé pendant un certain temps une ou plusieurs fonctions de sous-officier avant de poursuivre leur progression hiérarchique. C'est une dizaine de points plus bas que dans la ligne. Avec 120 sur 201 officiers, cette tendance est plus forte chez les militaires d'Ancien Régime, 59,7 %. Dans la ligne ce profil réunit près de 8 officiers sur 10. Chez les volontaires, avec 92 sur 173 officiers, soit 53,18 % cette tendance est plus faible, mais reste majoritaire, là aussi en contradiction avec la ligne où elle ne l'est juste plus. La proportion d'officiers manquant totalement de l'expérience du sous-officier est d'un gros tiers des cas (35,03 %). Pour 13,37 % des officiers d'infanterie légère enrôlés après les débuts de la Révolution il manque même toute expérience de la vie du soldat.

C.V.2.3.3 : Schémas de carrière par niveau hiérarchique

L'étude de détail, toujours par demi-brigade, de quel niveau de grade illustre tel ou tel schéma dominant de carrière est synthétisé dans la série de tableaux consacrée à chacun des niveaux et selon une démarche identique à l'infanterie de ligne.

Le 1^{er} est consacré aux officiers des état-majors (cf. tableau 12/13 sous Annexe 12 infra) exerçant des fonctions identiques à la ligne. La majorité des officiers ayant passé par les grades de sous-lieutenant et/ou lieutenant occupent en 1798 différentes fonctions d'adjudance ou de quartier-maître.

3 des 4 chefs de brigade ont passé par le grade de capitaine. Ils ont tous franchi les échelons précédents. Seul celui de la 5^e légère indique une élection directe au grade de chef de bataillon avant de passer le niveau suivant une année plus tard.

6 des 7 officiers d'état-major "directs" issus des volontaires sont les chirurgiens de 5^e, 16^e et 20^e demi-brigades. Ils sont le reflet d'un type de carrière spécifique hors hiérarchie ordinaire et aux exigences "métier" spécifiques dans lesquelles la formation médicale constitue le critère déterminant.

Comme dans la ligne et pour les mêmes raisons, les chefs de bataillon font l'objet un tableau *ad hoc*, bien qu'appartenant formellement à l'EM de la demi-brigade (cf. tableau 12/14 sous Annexe 12 infra). Point faible de ce tableau, aucune donnée fiable n'a pu être déterminée à propos des chefs de bataillon de la 20^e demi-brigade actifs en Suisse.

11 chefs de bataillon (68,75 %) sont issus des soldats et sous-officiers d'Ancien Régime, réduisant à une nette minorité les chefs de bataillon issus des volontaires enrôlés après la Révolution. Un seul

illustre la "carrière éclair" de certains officiers de la Révolution.

Les $\frac{2}{3}$ des chefs de bataillon ont passé par le grade de capitaine, schéma valable quelle que soit la période de premier engagement. Il n'y en a que 2 qui ont sauté la totalité de la hiérarchie des officiers : un sous-officier d'Ancien Régime et un volontaire.

Il n'y a pas de schéma type autre qui ressorte de manière dominante pour les chefs de bataillon de l'infanterie légère en 1798. La faiblesse de l'échantillon peut expliquer en partie cette situation.

Parmi les capitaines, les $\frac{2}{3}$ de ceux venant de l'Ancien Régime, un gros tiers seulement pour ceux issus des volontaires ont exercé des grades de sous-officier (cf. tableau 12/15 sous Annexe 12 infra). Pour un capitaine d'infanterie légère de 1798, 2 schémas dominent :

- celui qui a été sous-officier, le plus souvent sous l'Ancien Régime et a franchi par la suite différents grades d'officier, selon les colonnes indiquées ;
- celui du capitaine resté soldat sous l'Ancien Régime et qui franchit différents grades d'officier, selon les colonnes indiquées.

Ceux qui ont été promus directement au grade de capitaine sont nettement minoritaires, entre $\frac{1}{4}$ et un gros cinquième selon leurs dates d'enrôlement. Nettement plus nombreux sont ceux qui ont franchi les échelons inférieurs des officiers, souvent même les 2. Ce phénomène est particulièrement marqué dans la 14^e légère.

Pour les lieutenants venus des bataillons de chasseurs ou de la ligne, les trois-quarts ont connu la vie du sous-officier (cf. tableau 12/16 sous Annexe 12 infra). Ils ne sont qu'à peine plus de la moitié pour ceux issus des volontaires. 2 groupes de schémas existent :

1^{er} groupe, celui d'un lieutenant de 1798 qui a été sous-officier, le plus souvent sous l'Ancien Régime, et qui a :

- franchi par la suite celui de sous-lieutenant, ce qui est le cas du quatre-cinquième ;
- été promu directement à son grade de lieutenant.

2nd groupe, avec là aussi 2 autres schémas des lieutenants restés soldat sous l'Ancien Régime et qui :

- exercent d'abord le grade de sous-lieutenant ;
- deviennent directement lieutenant.

Globalement, les $\frac{3}{4}$ des lieutenants ont passé par le grade de sous-lieutenant, sans différence significative selon les dates d'enrôlement.

Une petite minorité de sous-lieutenants n'a pas passé par les rangs des sous-officiers (15,89 %), le suivi des échelons de la hiérarchie semble ici, comme dans la ligne, être la règle (cf. tableau 12/17 sous Annexe 12 infra). Pour ceux qui ont entamé leur carrière avant la Révolution, l'écrasante majorité (94,12 %) a connu un ou plusieurs grades de sous-officier. Ils sont encore les $\frac{3}{4}$ parmi ceux issus des volontaires.

C.V.2.3.4 : *Éléments de synthèse concernant les officiers d'infanterie légère*

Comme dans la ligne, un constat s'impose : plus les grades sont élevés, plus la part d'officiers issus des rangs de l'Ancien Régime est importante : les chefs de bataillon sont 68,75 % à avoir entamé leur vie militaire avant la Révolution, les capitaines 61,68 %. Mais dans les troupes légères, à partir du lieutenant et en-dessous, ils ne sont plus majoritaires : les lieutenants 49,07 % et les sous-lieutenants 47,66 %. Les officiers d'état-major, dont la palette va du sous-lieutenant-trésorier aux chefs de brigade se trouvent dans la moyenne générale avec 56,76 %, proche de la ligne (59,4 %).

Deuxième constat, et même plus fortement que dans la ligne, plus on est dans le bas de la hiérarchie, moins sont nombreux ceux qui ont "sauté" des grades : 94,12 % des sous-lieutenants ont passé par les grades de sous-officier. Il y a encore 75,93 % des lieutenants qui ont passé par le grade de sous-lieutenant, alors qu'ils ne sont que 64,81 % à avoir passé par les grades de sous-officier.

Chez les capitaines, 63,55 % a passé par le grade de lieutenant, alors qu'ils ne sont plus que 53,26 %

à avoir connu un grade de sous-lieutenant et à peine plus, 54,21 %, un grade de sous-officier.

Inversion de la tendance pour les chefs de bataillon, 68,75 % ont passé par le grade de capitaine, mais ils sont moins de la moitié (43,75 %) à avoir occupé un rang de sous-officier avant de progresser. A ce niveau on constate que la majorité n'a exercé que l'un ou l'autre des grades intermédiaires entre le soldat et le capitaine, les autres étant "sautés".

Les officiers d'état-major présentent un tableau plus nuancé. Ils sont 70,27 % à avoir occupé des grades de sous-officier, en particulier des fonctions de caporal-fourrier ou de sergent-major leur apprenant les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de ces fonctions comptables ou administratives. Une moitié a connu le rang du sous-lieutenant. Rappel : ce groupe a une statistique quelque peu biaisée par les carrières atypiques des 6 chirurgiens (16,22 %), officiers "directs" au parcours en marge des normes militaires ordinaires.

Au fil des tableaux, la structure particulière du corps des officiers de la 14^e légère ressort à tous les niveaux de grade. Les causes de ces différences sont décrites dans le chapitre spécifique consacré à cette demi-brigade (cf. chap. C.II.2.5 supra).

C.V.2.4 : Les officiers des régiments de troupes montées

La démarche initiale pour ces troupes est identique à celle proposée ci-dessus pour l'infanterie. Les résultats sont à prendre avec beaucoup plus de prudence et moins facilement généralisables en raison du petit effectif total pris en considération. Seuls 3 régiments, 2 de hussards et 1 de cavalerie lourde¹⁹³, ont été étudiés de manière plus approfondie pour les raisons indiquées dans l'introduction du chapitre consacré aux troupes montées, (cf. chap. C.III supra). Les conclusions sont donc moins représentatives, ces 3 régiments ne constituant qu'une portion congrue de l'ensemble des troupes montées républicaines.

C.V.2.4.1 : Officiers d'Ancien Régime ou enrôlés postérieurs

Dans une vision générale, quelques différences apparaissent par rapport à l'infanterie, de ligne surtout. Il n'y a qu'un seul officier d'Ancien Régime dans les 3 régiments, comme dans l'infanterie légère. C'est le chef de brigade du 7^e régiment de hussards.

Ces régiments donnent une image assez homogène où la prédominance des officiers enrôlés sous l'Ancien Régime en représentent près des $\frac{3}{4}$, le 8^e de hussards affichant le corps des officiers le plus équilibré. Il n'y a visiblement pas l'effet des amalgames de l'infanterie.

L'analyse plus fine des entrées dans la vie militaire permet d'identifier 16 officiers (15,09 %) arrivés entre le 14 juillet 1789 et le 21 septembre 1792, représentant une bonne moitié des officiers "révolutionnaires". En déduisant de ce nombre les 5 (4,72 %) arrivés encore en 1789 et en 1790, cela ramène les proportions à 11 officiers sur 28, soit 39,29 % ou $\frac{1}{10}$ ^e du corps d'officiers au total, effectif équivalent à ceux arrivés après la proclamation de la République.

Contrairement à l'infanterie, les rapports d'inspection ne donnent aucune indication sur la part des 78 officiers issus des régiments royaux, tous grades confondus, venus directement et sans interruption (cf. tableau 12/18 sous Annexe 12 infra). Il n'y a donc aucun moyen de déterminer si ces carrières ont été interrompues, rendant une comparaison avec l'infanterie inenvisageable. Seules les différentes promotions sont présentées dans ces états de service synthétisés, en plus des qualités ou défauts de chacun, aspect présenté dans l'étude spécifique de chaque régiment (cf. chap. C.III.1.1, C.III.1.2 et C.III.3.1 supra).

En résumé, le corps des 107 officiers de cavalerie se compose en Suisse en 1798 :

- des $\frac{3}{4}$ (73,83 %) issu des régiments ou autres troupes d'Ancien Régime, sans indication

193 Dragons et chasseurs à cheval n'ont pas été étudiés dans ce contexte.

- d'une éventuelle interruption de ce parcours. Les $\frac{4}{5}$ ^{es} ont une expérience de sous-officier ;
- d' $\frac{1}{4}$ (26,17 %) issu directement des volontaires, sans expérience militaire préalable et dont $\frac{1}{4}$ est devenu officier dès l'enrôlement, un autre quart le devenant après avoir connu au moins pendant une période le statut de simple soldat.

C.V.2.4.2 : Niveaux d'expérience et schémas de progression hiérarchique

En prenant en considération le grade effectif en 1798, l'indication sur l'accession aux différents niveaux de grade de sous-officier et d'officier montre que la proportion d'officiers manquant de l'expérience du sous-officier est inférieure à l'infanterie avec un quart des cas (24,76 %). Il n'y a que 4 sous-lieutenants enrôlés après les débuts de la Révolution auxquels il manque l'expérience de la vie du soldat, proportion qu'on peut qualifier d'anecdotique (cf. tableau 12/19 sous Annexe 12 infra). Globalement, le cadre des troupes montées connaît mieux les échelons inférieurs que dans l'infanterie. La "technicité" de cette troupe peut en être un élément d'explication.

Il n'y a que 15 officiers qui occupent en 1798 en Suisse encore le premier grade d'officier auquel ils ont accédé, soit près d'un officier sur 7 (cf. tableau 12/20 sous Annexe 12 infra). Cette proportion est inférieure à celle relevée dans l'infanterie légère, proche de la ligne. L'interprétation "héroïque" serait que le nombre de cadres tombés en première ligne a dû être remplacé par les hommes du rang. Il est plus probable que dans les troupes montées les recruteurs se sont montrés plus prudents dans l'attribution de grades à des hommes qui n'en avaient pas nécessairement l'étoffe.

Pour les officiers issus des hommes ayant débuté leur carrière militaire sous l'Ancien Régime, 2 groupes, inégaux, ressortent des résultats obtenus :

- celui des 54 sur 79 (68,35 %) soldats ou sous-officiers ayant connu un ou plusieurs grades sous l'Ancien Régime, qui en occupent par la suite un ou plusieurs avant de devenir officier. Ils connaissent tous les niveaux de grade ou presque et les responsabilités qu'ils impliquent pour les avoir exercés par eux-mêmes. Il faut ajouter les 10 sous-officiers (12,66 %), en majorité des sous-officiers supérieurs (maréchaux-des-logis, maréchaux-des-logis en chef, caporaux-fourriers) devenus directement officier après les débuts de la Révolution. Eux aussi connaissent les missions des différents niveaux de grade.
- celui des 15 soldats d'Ancien Régime qui n'avaient pas gravi le moindre échelon et qui ont directement été promus à un grade d'officier. $\frac{1}{5}$ ^e de ces officiers occupent en 1798 encore le grade auquel ils ont été promus, ayant semble-t-il atteint d'emblée leur limite de compétence. Cette proportion est significativement plus basse que dans l'infanterie, légère surtout.

Pour les 28 officiers issus des volontaires levés après les débuts de la Révolution, dépourvus de toute expérience militaire antérieure, on relève que les $\frac{3}{4}$ ont connu au moins un certain temps les conditions du soldat et/ou du sous-officier. Ce phénomène est très marqué chez les sous-lieutenants.

C.V.2.4.3 : Schémas de carrière par niveau hiérarchique

L'étude de détail des différents niveaux de grade illustre tel ou tel schéma dominant de carrière. Priorité aux différents officiers de l'état-major des régiments, identiques à ceux de l'infanterie (cf. tableau 12/21 sous Annexe 12 infra). La majorité des officiers ayant passé par les grades de sous-lieutenant et/ou lieutenant occupent en 1798 différentes fonctions d'adjudance ou de quartier-maître. 2 des 3 chefs de brigade font partie des officiers ayant passé par le grade de chef d'escadron en plus des grades antérieurs. Les chirurgiens sont les 2 officiers d'état-major directs issus des volontaires. Même s'ils appartiennent formellement à l'EM du régiment, les chefs d'escadron¹⁹⁴ font l'objet d'une analyse séparée, comme les chefs de bataillon dont ils partagent rôle, fonctions et importance (cf.

¹⁹⁴ Le chef d'escadron est à la cavalerie ce qu'est le chef de bataillon à l'infanterie.

tableau 12/22 sous Annexe 12 infra).

Tous les chefs d'escadron sont issus des soldats et sous-officiers d'Ancien Régime. La faiblesse de l'échantillon peut expliquer en partie cette situation. Seuls 2 des chefs d'escadron du 8^e de hussards illustrent la "carrière éclair" de certains officiers après la Révolution. Ils ont cependant au moins connu les grades de sous-officier. Les $\frac{2}{3}$ ont passé par le grade de capitaine. A mentionner que certains ont aussi passé par une fonction d'adjudance.

Les $\frac{3}{5}$ ^{es} des capitaines ont exercé des grades de sous-officier (cf. tableau 12/23 sous Annexe 12 infra). C'est le schéma dominant pour un capitaine de troupes montées de 1798 : un sous-officier, ayant souvent occupé un rang de sous-lieutenant mais surtout de lieutenant (84 %). Ceux qui ont été promus directement au grade de capitaine sont nettement minoritaires, un petit huitième.

Le double schéma qui domine chez les lieutenants de 1798 est celui de ceux qui ont été sous-officier (88 %) et dont la majorité a assuré par la suite les fonctions de sous-lieutenant, 80 % du total, sans différence significative selon les dates d'enrôlement (cf. tableau 12/24 sous Annexe 12 infra).

Seule une petite minorité de sous-lieutenants n'a pas passé par les rangs des sous-officiers (20 %), le suivi des échelons de la hiérarchie semble être ici aussi la règle (cf. tableau 12/25 sous Annexe 12 infra). Pour ceux qui ont entamé leur carrière avant la Révolution, l'écrasante majorité (95,65 %) a connu un ou plusieurs grades de sous-officier. Ils sont encore les $\frac{3}{5}$ ^{es} parmi ceux issus des volontaires. Seul $\frac{1}{4}$ (27,5 %) n'a pas connu la vie du simple soldat, devenant directement sous-officier ou sous-lieutenant.

C.V.2.4.4 : *Eléments de synthèse concernant les officiers de troupes montées*

Il faut rappeler ici que l'échantillon proposé est très restreint et donc peu approprié pour servir de base à une généralisation des schémas à l'ensemble des troupes montées républicaines de cette époque.

Le principal constat qui s'impose néanmoins est que les troupes montées s'affichent plus riches en cadres issus des rangs de l'Ancien Régime : tous les chefs d'escadron ont entamé leur vie militaire avant la Révolution, comme les $\frac{9}{10}$ ^{es} des capitaines, $\frac{4}{5}$ ^{es} des lieutenants et encore $\frac{3}{5}$ ^{es} des sous-lieutenants et des membres de l'état-major.

Contrairement à l'infanterie, quel que soit le niveau de la hiérarchie, les officiers sont peu nombreux à avoir "sauté" des grades : 80 % des sous-lieutenants ont passé par les grades de sous-officier. Il y a aussi 80 % des lieutenants qui ont passé par le grade de sous-lieutenant. Ils sont même 88 % à avoir passé par les grades de sous-officier.

Chez les capitaines, 84 % a passé par le grade de lieutenant, alors qu'ils ne sont que 44 % à avoir connu un grade de sous-lieutenant mais plus de 60 % un grade de sous-officier.

Pour les chefs d'escadron, les $\frac{2}{3}$ ont passé par les grades de sous-lieutenant et de capitaine et les $\frac{3}{4}$ ont occupé un rang de sous-officier et de lieutenant au cours de leur progression. A ce niveau, la majorité n'a exercé que 2 des 3 grades intermédiaires entre le sous-officier et le chef d'escadron.

Les officiers d'état-major présentent un tableau nécessairement plus nuancé. Comme pour l'infanterie, ce groupe a une statistique biaisée par les carrières atypiques des 2 chirurgiens, officiers "directs" au parcours hors des normes ordinaires.

C.V.2.5 : *Conclusions générales concernant les corps des officiers*

Le principal constat qui s'impose, pour l'ensemble des 3 échantillons de corps d'officiers étudiés, c'est la forte présence dans le cadre des armées républicaines d'anciens soldats et sous-officiers des troupes royales d'avant la Révolution.

D'une manière générale, plus on est haut dans la hiérarchie, plus cette présence est forte. On peut en conclure que ce sont ces hommes qui opèrent sur le terrain le transfert d'expérience et de compétences de l'armée d'avant 1789 à celles de la République.

Autre constat global : la part très modeste de carrières "éclair", tempéré par celui de l'importance en nombre d'officiers qui ont sauté, soit la totalité des grades de soldat et sous-officier, soit au moins 1 ou 2 échelons du bas de la progression hiérarchique.

Les parts significatives d'officiers encore bloqués à leur premier grade d'élection semble un indicateur important de l'atteinte de leur seuil de progression maximal, dûment constaté sur le terrain et non sur la place d'enrôlement où il est facile de parader. La parole sur la place du marché et près de la table d'enrôlement est plus facile que l'action ou la conduite des hommes au quotidien et au combat. N'est pas chef militaire qui veut, le principe de réalité rattrape ceux qui ne résistent pas à l'épreuve du feu ou de la conduite d'une troupe dans la vie quotidienne du soldat.

La conduite et le commandement sont des métiers qui demandent pour la majorité une formation et une progression dans lesquelles charisme, intelligence, intuition, initiative et aptitude à progresser jouent un rôle central. Schauenburg en est convaincu et il le formule sans détours dans une correspondance demandant de l'avancement pour certains officiers méritants :

*« Connaissant tout le prix des grades militaires, ce n'est qu'après un mur examen des qualités morales, de l'aptitude et du courage de ces officiers que j'ai l'honneur de vous demander de l'avancement pour eux. »*¹⁹⁵

Ce sont des caractéristiques qui ne sont pas données à chacun. Subordonnés et supérieurs savent reconnaître ceux qui sont aptes à commander et conduire avec sécurité et succès. Les innombrables qualifications figurant dans les rapports d'inspection en sont un reflet éloquent.

C.VI : Les administrations de l'armée.

C'est loin d'être une question accessoire que de tenter d'appréhender au mieux comment ont fonctionné les administrations de l'armée. Elles sont du ressort d'une constellation complexe et difficilement « lisible » d'acteurs intervenant dans l'ombre, dans les coulisses. Elles sont chargées en premier du service des vivres, habillements, équipements et fourrages et en collaboration avec le service de l'artillerie des armes et munitions. En dépendent aussi, à l'intersection entre commandement militaire et civil, les services médicaux, officiers de santé et hôpitaux militaires. Ce service est en plus responsable d'une organisation des transports de tous ces effets et personnels.

Ces aspects sont déterminants pour comprendre comment l'armée s'est positionnée face à la population et aux autorités civiles. Ils ont conditionné l'image générée auprès de la population helvétique. Cet aspect, infiniment moins spectaculaire et plus diffus que les éphémères phases de combat, inscrit la présence militaire française en Suisse dans la durée et marque profondément la mémoire collective.

Le nombre d'hommes assurant la logistique, en amont et en aval, est difficile à quantifier. Ce ne sont pas des militaires, mais des employés civils. Pourtant, ils participent au même titre que les militaires à la consommation des ressources du pays, sans qu'on puisse précisément en mesurer le poids concret, faute de données synthétiques, même partielles. Ils dépendent hiérarchiquement du commissaire ordonnateur en chef. Celui-ci répond des besoins militaires au général en chef et des

¹⁹⁵ BNUS, MS 0.471/267 – MS 0.481/64, 28 ventôse an 6 [18 mars 1798], Berne, [Schauenburg] *Au Directoire exécutif*

questions financières et commerciales au Commissaire du gouvernement. Dans l'exercice de son activité, l'ordonnateur en chef prépare les négociations et contrats avec les entreprises privées chargées des fournitures. Ces contrats doivent être ratifiés par le Commissaire du gouvernement.

Une attention particulière doit être accordée aux rapports entre les militaires et ces administrateurs civils dépendant du Ministère de la guerre. Ces questions se révèlent en 1798 en Suisse plus que problématiques, notamment en raison d'un contentieux particulièrement rugueux entre Schauenburg et l'ordonnateur en chef Rouhière (cf. chap. D.III.5 infra). Les deux hommes sont « à couteaux tirés » au point que le général en chef obtient finalement son rappel en France et son remplacement par un homme plus compétent.¹⁹⁶

C.VI.1 : Les commissaires des guerres ordonnateurs et ordinaires

Cette branche des forces militaires françaises est organisée sur la base d'une loi du 28 nivôse an 3 [17 janvier 1795] : « (...) contenant une nouvelle organisation des commissaires des guerres dans les armées et dans les divisions militaires »¹⁹⁷. Cet important dispositif législatif de 88 articles définit de manière très détaillée toutes les questions relatives aux fonctions et fonctionnaires de ce qu'on appelle ordinairement l'intendance ou la logistique militaire.

L'article 9, 1^{er} alinéa du titre I fixe le cadre d'activité :

« Les commissaires des guerres sont dans une indépendance entière des chefs militaires : ils ne sont susceptibles d'aucune peine à infliger militairement ; mais ils seront traduits devant les tribunaux militaires pour cause de malversation, et punis suivant la rigueur des lois. »

L'article suivant complète la question des relations avec le commandement militaire :

« Ils seront tenus de déférer sans retard à toute réquisition écrite qui leur sera faite, pour objets dépendant de l'administration militaire, par les officiers généraux, et, en leur absence, par les commandants en chef des troupes employées dans leur territoire (...) »

L'article 11 intéresse les relations avec les autorités locales :

« Les réquisitions des commissaires des guerres ne pourront frapper sur les citoyens pris particulièrement ; elles seront adressées aux administrations civiles, qui y feront droit : ils seront responsables de toutes réquisitions injustes de leur part. »

Cet article est repris dans les nombreux ordres émis par Schauenburg qui, de son côté, doit rappeler sans cesse que le militaire, de quelque grade qu'il soit, n'a droit qu'au lit, feu et chandelle. Les gratifications données par le commandement aux officiers, prises sur les « fonds extraordinaires » (cf. chap. D.III.6 infra), doivent leur permettre de payer en bonne et due forme toute prestation autre fournie par le logeur, privé ou public.

Le titre I, section II, art. 2 du décret fixe le nombre de commissaires des guerres à 600, effectif ramené à 400 en novembre de la même année¹⁹⁸ :

« (...) savoir : soixante ordonnateurs, deux cent quarante commissaires ordinaires de 1^{re} classe, trois cents commissaires ordinaires de 2^e classe. »

Les fonctions sont précisées à l'art. 3 de la III^e section qui énumère de manière quasi exhaustive toutes les attributions des commissaires des guerres. On se contentera ici de n'énoncer que le 1^{er} paragraphe et les 10 têtes de paragraphe de la suite de cet article :

« Les détails de l'administration militaire dont sont chargés des commissaires des guerres sont en général, savoir :

196 BNUS, MS 0.482, p. 217, 17 vendémiaire [en réalité brumaire] an 7 [7 novembre 1798], *Ordre du jour, au quartier général à Zurich* : « L'armée est prévenue que le citoyen Feraud [qui] remplace le citoyen Rouhière dans les fonctions de commissaire ordonnateur en chef est établi à Zurich. » Cf. chap. D.II.4. infra.

197 DUVERGIER, J.B., *Collection complète des Lois, Décrets, Ordonnances, Réglements, Avis du Conseil-d'Etat*, Paris, A. Guyot et Scribe, 1834, tome septième, pp. 378 – 389.

198 BODINIER - 1992, , op. cit., p. 250-251.

Relativement aux troupes : (...) Relativement aux différentes administrations militaires : (...) Habillement et équipement : (...) Campement : (...) Casernement, chauffage, lumière et corps-de-garde : (...) Hôpitaux sédentaires et ambulants : (...) Charrois réunis : (...) Artillerie, génie et fortifications : (...) Service des places : (...) Objets généraux et divers : (...) »

Certains détails de ces différentes rubriques sont illustrés par des cas précis dans le cadre de la conduite des troupes en Suisse. Il faut aussi citer l'art. 4 :

« Contributions en pays ennemis : La levée des contributions en pays ennemis se fera à la diligence des seuls commissaires des guerres, conformément à la fixation arrêtée par les représentants du peuple en mission auprès des armées et par le chef militaire. »

Ce point spécifique se trouve au centre de l'activité de l'ordonnateur en chef Rouhière en Suisse. Il en rend compte au Ministre des finances le 17 décembre 1798, texte cité par plusieurs historiens soulignant le pillage des caisses helvétiques.¹⁹⁹ Cette question n'est pas abordée ici sous réserve d'incidence sur la gestion directe de l'armée française en Helvétie.

La IV^e section du titre 1^{er} fixe les *« Attributions aux commissaires des guerres »*. L'article 1 statue qu'ils : *« seront toujours considérés comme faisant partie de l'état-major. »*

Ils font partie, de droit avec voix consultative, des Conseils de guerre et Conseils d'administration des corps. Ils sont responsables de la tenue des procès-verbaux du Conseil de guerre. La voix délibérative ne leur y est accordée que s'il a à juger un individu issu de l'administration militaire.

Le titre II définit les fonctions du Commissaire ordonnateur en chef en 2 sections et une quinzaine d'articles. La suite du règlement, titres III à VI, passe en revue en une bonne vingtaine d'articles les droits et devoirs des commissaires des guerres, leur subordination, leur traitement et autres détails organisationnels internes. Ce décret, promulgué par la Convention en 1795, déploie encore tous ses effets en 1798. Il a été complété en ventôse an 3 par une *instruction* d'exécution.²⁰⁰

L'instruction contient une foule de renseignements sur les rations de vivres et fourrages, les boulangeries et boucheries de campagne, la tenue et le contrôle des comptabilités des corps et des administrations, les matériels nécessaires pour l'équipement et l'habillement des soldats, les camps, casernes, hôpitaux et services des transports. Ces données théoriques, en termes de quantités et de qualités, permettent d'apprécier de manière plus précise les besoins des troupes.

On peut tirer plusieurs extraits de cette instruction qui expliquent ou du moins éclairent les tensions entre le général en chef et le commissaire ordonnateur en chef lors de cette première année de présence française en Suisse. Reprenant l'art. 4, III^e section, un aspect important des compétences et devoirs de l'ordonnateur en chef le fait dépendre du Commissaire du gouvernement :

*« Si l'armée est dans un pays où on lève des contributions, cette partie essentielle demande une surveillance et un travail particuliers. Il y sera attaché un commissaire des guerres, même un ordonnateur, pour diriger les levées d'après les ordres des représentants du peuple, en suivre le recouvrement et en régler les comptes. »*²⁰¹

C'est bien cette disposition qui indique la position de Rouhière, dépendant des décisions opératives de Schauenburg et financières de LeCarlier puis son successeur Rapinat. C'est bien lui qui prélève dans les caisses publiques et privées les contributions de guerre imposées par la France et les fonds utilisés pour couvrir les frais de l'armée française présente en Suisse.

« Le commissaire-ordonnateur en chef d'une armée n'est point l'homme du général ; il n'appartient qu'à la république ; et c'est elle seule qu'il doit servir : mais il ne doit pas moins chercher à mériter la confiance du général à qui la république a donné la sienne à un plus haut degré ; et le vrai

199 Notamment : MOJONNIER, op.cit, pp. 344-345 et NABHOLZ, op.cit, pp. 38-45.

200 « Instruction pour faire suite à la loi du 28 nivôse, concernant la nouvelle organisation et les fonctions des commissaires des guerres. Du [date non imprimée] ventôse an 3 », in : *Journal militaire*, N° 42, du 30 germinal an 3 de la République une et indivis. [17 avril 1795], pp 651 – 774.

201 « Instruction... », p. 765.

moyen de s'en rendre digne, c'est de s'appliquer sans réserve à seconder ses entreprises, et à pourvoir l'armée qu'il commande de tout ce qui peut entretenir sa force, sa santé et son activité. »²⁰²

Dans son rapport à Schauenburg, Rouhière ne retient que les deux premières lignes. Il oublie que la communication que doit entretenir l'ordonnateur en chef avec le général est décrite plus loin :

*« Sa correspondance avec le général en chef et les autres généraux de l'armée doit être exacte, précise et prompte, suivant les circonstances et surtout lorsqu'elle concerne les moyens de faciliter les opérations militaires. »*²⁰³

Cette disposition n'a pas échappé à Schauenburg qui doit rappeler Rouhière à ses devoirs à répétées reprises, par ailleurs en vain. Il invoque indirectement une autre disposition énoncée un peu avant :

*« Aussitôt qu'il est instruit (...) par le général même, du mouvement qu'on doit faire, et du jour de l'exécution, il expédie les ordres à tous les services pour que l'armée ne manque d'aucun des objets nécessaires au succès de la marche. »*²⁰⁴

En résumé, l'ordonnateur en chef doit assurer l'administration financière et logistique en conformité des ordres du représentant du gouvernement et en fonction des besoins opératifs, voire stratégiques, de l'état-major ou du général en chef. Il doit pour cela entretenir un appareil bureaucratique important chargé de l'établissement de tous les documents, rapports, livres comptables, correspondance, procès-verbaux, appels d'offres etc.

La remarque finale de l'instruction, dernier paragraphe de la conclusion, ne manque pas d'intérêt :

*« Le gouvernement, qui aura sans cesse les yeux ouverts sur leurs opérations, saura bien les juger et discerner parmi eux ceux qui se rendront les plus dignes de sa confiance, en se conformant exactement, non seulement à la lettre, mais plus encore à l'esprit de la présente instruction, dont toutes les dispositions se rapportent à ces deux points : la conservation des hommes et l'économie des revenus publics. »*²⁰⁵

N'apparaissant pas dans ce schéma, il y a les inspecteurs généraux des trois armes (infanterie, cavalerie, artillerie) qui, ès fonctions, disposent d'un pouvoir de contrôle sur la gestion comptable et administrative des conseils d'administration des corps. La hiérarchie dans ce domaine ne semble pas clairement établie et constitue donc un point de friction potentiel en cas de mésentente. En Suisse, en 1798, Schauenburg occupe aussi cette fonction et se permet, à ce titre et en toute légalité, d'intervenir en cas de besoin. Rouhière estime alors qu'il empiète sur son domaine d'activité. Ce cadre général posé, comment lettre et esprit ont donc été appliqués en Suisse lors de l'année 1798 ? Dans la suite de ce chapitre ne sera présentée que le début de l'année, ce que l'on peut considérer comme la "phase d'invasion". L'évolution subséquente fait l'objet d'un chapitre *ad hoc* sous D.III infra en raison des implications complexes entre autorités helvétiques et françaises, nationales et locales, militaires et civiles ainsi que les populations locales concernées.

C.VI.2 : Problèmes logistiques lors de l'invasion, 17 janvier – 12 avril 1798.

A en croire la correspondance, les troupes ont connu bien des difficultés dans cette première phase des opérations. A quoi ont-elles été dues ? Sont-elles les conséquences de conditions externes, en particulier techniques, ou doit-on en chercher les causes dans la gestion inadéquate de l'appareil logistique ? Pour le seul mois de pluviôse, dont la correspondance de référence ne commence que le 8, un quart des messages a un contenu partiel ou complet consacré à des questions liées aux subsistances de manière générale, ou plus spécifiquement les vivres, fourrages, habillement, hôpitaux ou problèmes de transport liés à cette logistique. Pour la première moitié de ventôse, cette proportion

202 « Instruction... », p. 766.

203 « Instruction... », p. 768.

204 « Instruction... », p. 765.

205 « Instruction... », p. 774.

est plus faible, surtout en raison des innombrables ordres opératifs destinés aux troupes en mouvement vers les lignes de front. Pour mémoire, l'armée française ne franchit la frontière franco-helvétique que le 12 ventôse. Jusqu'à cette date, les relations avec les autorités civiles sont internes à la France. Les difficultés rencontrées peuvent ainsi être mises "en résonnance" avec celles qui surgiront le reste de l'année.

C.VI.2.1 : Les conditions géographiques et météorologiques, cause majeure de dysfonctionnement de la gestion de la logistique ?

L'organisation de la logistique au cours de cette première phase de présence française sur les frontières du Louable Corps helvétique d'abord, puis sur son sol dès le 2 mars, permet d'identifier quelques uns des problèmes logistiques découlant, à en croire certains messages, des contraintes géographiques des vallées jurassiennes et météorologiques du premier trimestre de 1798. Quelques données objectives peuvent être reconstituées pour mettre à l'épreuve ces assertions.

Qu'en est-il du réseau routier par lequel on achemine troupes et subsistances à travers le Jura ? Selon l'inventaire des routes historiques de la Suisse (IVS), la route menant de Berne à Bâle en passant par Delémont est une route d'importance nationale :

*« Im 18. Jahrhundert wurde die Strecke als einer der wichtigsten Verkehrswege des Fürstbistums Basel zur Fahrstrasse ausgebaut. »*²⁰⁶

Le Prince-évêque a fait de cette voie de communication une route carrossable, traversant les gorges de Moutier, de Court et de Reuchenette, ainsi que le col de la Pierre-Pertuis. Des diligences circulent journellement en direction de Bienne et du Locle depuis le milieu du XVIII^e siècle.

Plus au nord, le passage du col des Rangiers, qui permet de se rendre de Delémont à Porrentruy, est aussi important et facile à pratiquer :

*« Dans son rapport sur les routes de l'Ajoie, en 1784, Pierre-François Paris, le directeur des ponts et chaussées de l'évêque de Bâle, ne manque pas de signaler que la "route des vallées de Delémont et Saint-Ursanne" est en mauvais état: "La 3^e [route], qui est la plus longue et la plus fatiguée dans sa plus grande partie, a dèz le canton de la ville au dessus du Cras d'Hermont [Porrentruy] jusqu'aux limites de la vallée de Delémont et de la Prévôté de Saint-Ursanne [Les Rangiers]: 8344 toises [env. 16 km]. (...) Cette route n'est cependant pas la plus difficile à entretenir parce que dèz l'entrée du village de Cornol jusqu'au haut de la montagne de Repais, les matériaux sont ou à côté du chemins ou très peu éloignés, et le fond en est bon presque partout." La région du col des Rangiers connaît alors, en ce qui concerne les voies de communication, une disposition qui est encore actuelle, aux virages près. »*²⁰⁷

Avec des routes de cette qualité, il n'y a pas de raison de douter de la possibilité d'y faire circuler les pièces d'artillerie et les innombrables caissons devant accompagner les troupes. En intégrant l'Ancien Evêché de Bâle et la Prévôté de Moutier-Grandval comme département du Mont-Terrible, la France n'a certes pas fait une mauvaise affaire en termes de voies de circulation transjurassiennes.

Sur la base des données météorologiques disponibles²⁰⁸, l'hiver 1798 est plus clément que ceux de 1797 et de 1799 notamment. Le trimestre hivernal 1797-1798 est qualifié de « *dans la moyenne* », tant pour la station de Bâle que pour celle de Genève, les plus proches dont on dispose de données. En février, la température mensuelle moyenne est de 0.8 °C à Genève et 0.9 °C à Bâle-ville. Pour le

206 Objet IVS : BE 61.2.2 ; Substance : Importance nationale, tracé historique avec substance ; Canton : BE ; Importance (LPN) Nationale ; Documentation Itinéraire: [BE 61](#)

207 Objet IVS : JU 8.1.2 ; Substance : Importance nationale, tracé historique avec substance ; Canton : JU ; Importance (LPN) : Nationale ; Documentation Itinéraire: [JU 8](#) citant AAEB, B 232/5, Crevoisier 2001)

208 <https://www.euroclimhist.unibe.ch/>, 26.01.'23

mois de mars, on note une température moyenne mensuelle de 4.4 °C pour Genève « *dans la moyenne* » alors que pour Bâle-ville on note, avec 3.8 °C un mars « *plutôt froid* ». ²⁰⁹ Avril marque une inversion de tendance avec la qualification de « *plutôt chaud* » pour les deux villes, 11 °C pour Genève et 10.4 °C pour Bâle-ville.

Ce n'est pas non plus un hiver exceptionnel en termes de précipitations. Si janvier a été « *pluvieux* » selon les stations étudiées : Berne (71 mm) et Genève (87 mm), février y est qualifié de « *dans la moyenne* » avec 54 mm alors qu'à Berne on est « *au-dessous de la moyenne* » avec 30 mm. Le mois de mars est encore moins humide. Avec 44 mm, Berne est comme février, alors que les 22 mm de Genève lui valent le qualificatif de « *sec* ». Cette tendance se poursuit en avril avec 32 mm pour Berne, « *sec* » et seulement 10 mm à Genève, « *extrêmement sec* ».

Pour le mois de février, on note à Bâle-ville 14 jours « *en grande partie ensoleillé* », 2 jours de pluie, 4 jours de chutes de neige et brouillard du 16 au 19 février et les jours restants avec du brouillard, plus ou moins couvert avec parfois « *peu de précipitations* ». Pendant la première quinzaine de mars, 11 jours sont ensoleillés. Le 5 mars il y a un peu de pluie. La neige ne se remet à tomber qu'à partir du 17 mars pour environ 7 jours entrecoupés ou mêlés de 3 jours de pluie. C'est un hiver assez doux, avec peu de chutes de neige ou de pluie, laissant même peu de place au brouillard qui accompagne souvent les précipitations. Le mois d'avril affiche plus de 20 jours ensoleillés et des températures au-dessus des moyennes pour toutes les stations.

L'ensemble de ces données indique qu'il semble aussi difficile de pouvoir invoquer des conditions climatiques extrêmes pour justifier un quelconque retard dans les livraisons. Il ne fait ni trop froid et encore moins humide, ou enneigé, pour perturber les mouvements, sous réserve des 4 jours de chutes de neige du 16 au 19 février.

Au bilan, ni la météo ni le réseau routier n'ont pu constituer un obstacle significatif ou durable au fonctionnement adéquat du service des subsistances. Pourtant, dans la correspondance de la fin de février on trouve plusieurs mentions de chutes de neige qui auraient compliqué les communications à travers les cluses jurassiennes, notamment celles de Moutier. S'agit-il d'un effet de style ou d'un prétexte permettant de passer sous silence les dysfonctionnements logistiques ? Sans doute y a-t-il un peu des deux.

C.VI.2.2 : Besoins de la Division de l'Erguël en campagne

Selon *l'instruction* des commissaires des guerres, les quantités à fournir journallement sont précisées de manière très détaillée. Ces normes sont applicables à toutes les armées et permettent d'évaluer les besoins journaliers des troupes, tant en matière de vivres que d'habits et de fourrages. Les documents consultés indiquent que ces normes sont correctement appliquées. Les divers travaux d'historiens qui relatent les quantités fournies par les régions qu'ils ont étudiées confirment aussi largement l'application correcte de ces dosages, qu'ils aient été fournis par des entreprises des vivres, l'administration militaire ou sollicités des autorités locales.

Pour les armées en campagne, ce qui peut se traduire aussi par « *sur le pied de guerre* », la ration individuelle journalière est de 28 onces de pain, soit 856,632 gr., 8 onces de viande ou 244,752 gr., et 1 once de riz ou légumes secs, soit 30,594 gr²¹⁰.

Il y a 2 types de fournitures de fourrages : celle pour les chevaux de troupe et d'officiers et celle pour les chevaux de trait, qui comprennent ceux de l'artillerie légère. Les chevaux de troupe ont droit à 15 livres de foin, environ 7,5 kg et ½ boisseau d'avoine ou 6,33 litres ou 2,6 kg. Les doses augmentées des chevaux de trait sont de 18 livres de foin (environ 8,8 kg) et ⅔ de boisseau d'avoine

209 <https://www.echdb.unibe.ch/selection/series/fr/>, 26.01.'23

210 « Instruction... », p. 700.

(8,36 litres ou 3,4 kg)²¹¹

Sachant qu'un caisson peut porter 1000 rations ordinaires de 24 onces²¹², ou $\frac{3}{4}$ de tonnes, en campagne on ne peut transporter que 857 rations par caisson, soit en gros celles correspondant à un bon bataillon tel qu'on les trouve en Suisse en 1798. Les rations-pain doivent être livrées pour 4 jours.²¹³ Une livraison de pain pour une demi-brigade demande ainsi 12 caissons au moins, soit 48 chevaux de trait qui ont leurs besoins spécifiques. De plus, *l'instruction* ajoute qu'il faut en campagne prévoir « une distribution d'avance »...

Concrètement, selon les effectifs arrondis tels qu'ils ressortent de l'état des troupes du 18 février, il fallait couvrir les besoins de 17'500 hommes et 1'650 chevaux, dont environ 850 de troupe ou officier et 800 de trait. Cela correspond à un besoin quotidien arrondi de 15 tonnes de pain, 4 $\frac{1}{4}$ tonnes de viande, un bon $\frac{1}{2}$ tonne de riz pour les hommes. Pour le transport de 4 jours de pain de cette armée, il faut environ 82 caissons à 4 chevaux. La livraison de la viande se fait en principe "sur pied" pour en préserver la fraîcheur. Le transport par caisson ne ferait en plus qu'augmenter le besoin de fourrages.

Les 850 chevaux de troupe demandent près de 6 $\frac{1}{2}$ tonnes de foin et 2 $\frac{1}{4}$ tonnes d'avoine quotidiens. Les 800 chevaux de trait environ 7 tonnes de foin et 2 $\frac{3}{4}$ tonnes d'avoine. Ces effectifs ne comptent pas les bêtes tirant les caissons de ravitaillement, qui augmentent les besoins d'environ 40 % !

L'instruction estime la distance pouvant être parcourue par les caissons chargés en un jour à 5 à 6 Lieues²¹⁴, soit 22,25 à 26,7 km. Elle recommande en conséquence que la base de ravitaillement ne soit pas plus éloignée de la troupe que 18 à 20 lieues, 80 à 89 km. Cette donnée n'est pas à négliger dans la prise en compte des difficultés de ravitaillement pour les troupes traversant le département du Mont-Terrible avec le passage de la Pierre-Pertuis qui exige un équipage renforcé pour les caissons, comme pour les pièces d'artillerie.

C.VI.2.3 : Organisation de la logistique avant et pendant l'invasion

La logistique à assurer est celle d'une division qui se prépare à entrer dans un Etat voisin, « *ennemi* » depuis le sol national. Les problèmes sont, dans un premier temps, ceux de l'organisation du système militaire et administratif sous le Directoire. Les analyser permet d'observer si la manière de les résoudre par la suite en Suisse diffère peu ou fortement, si on peut "lire" dans cette gestion un comportement différencié selon le territoire sur lequel se trouve l'armée.

Une mutation pourrait apparaître dans la manière de gérer la logistique entre les mois de février – organisation interne en France – et le mois couvrant la mi-mars à la mi-avril, une organisation correspondant au territoire conquis. Si tel n'est pas le cas, c'est que la Suisse n'aurait pas été spécialement maltraitée, en tout cas pas plus mal que les campagnes et régions françaises. Les 10 à 15 premiers jours de mars séparant ces deux moments doivent être considérés comme phase de campagne, d'action. C'est au cours de celle-ci qu'apparaît la césure entre l'organisation interne, jusqu'au 2 mars 1798, puis aux frais du pays occupé selon une instruction du 2 mars au soir à l'attention des autorités soleuroises :

*« Vous devez savoir, Messieurs, que vos refus opiniâtres à exécuter les ordres du Directoire français ont forcé la grande Nation de mettre une armée sur pied, et que cette armée ne doit pas, actuellement, exister aux frais de la République française. En conséquence, (...) je vous invite, au reçu de cette lettre, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer sa subsistance aux troupes cantonnées dans toutes les terres qui dépendent de la partie que vous gouvernez. »*²¹⁵

211 « Instruction... », p. 701.

212 « Instruction... », p. 675.

213 « Instruction... », p. 681.

214 « Instruction... », p. 675.

215 SHAT, B 2 63, 12 ventôse an 6 [2 mars 1798], *Au quartier général à Soleure, Henry Perroud, commissaire ordon-*

L'injonction est claire, Soleure doit nourrir les troupes françaises séjournant sur son territoire, dès lors c'est une administration en territoire « *ennemi* » selon les termes des règlements français. La suite montre que le seul vrai changement est celui du pays qui assume la charge comptable de l'entretien des troupes : la France paie jusqu'au 2 mars 1798, la Suisse après cette date.

C.VI.2.3.1 : Organisation logistique en territoire jurassien français

Même si le territoire du ci-devant évêché de Bâle concerné fait de nos jours partie de la Suisse, depuis 1793 c'était devenu le département du Mont-Terrible, intégrant même depuis le traité de Campo Formio de 1797 les ci-devant prévôté de Moutier-Grandval, seigneuries d'Erguël, d'Orvin, de Diesse et mairie de La Neuveville, et début 1798 la ville de Bienne.

Les autorités locales, ou Municipalités, de Tavannes (Mont-Terrible) ont exactement les mêmes droits et devoirs que celles de Morteau (Doubs) ou Altkirch (Haut-Rhin). Les troupes qui s'apprêtent à entrer en territoire helvétique traversent, jusqu'à Bienne y compris, le territoire national et l'entier de la logistique repose sur le système et surtout le financement internes. Sont en charge les 5^e et 6^e divisions militaires intérieures (Strasbourg et Besançon).

Emis au moment de mettre en mouvement les troupes en direction de Delémont, le premier ordre en matière de subsistances vient de l'état-major de l'armée du Rhin. Chacun des commissaires ordonnateurs des 4 divisions de cette armée et ceux des 5^e et 6^e divisions intérieures doit fournir la route aux troupes. Ces « *routes* » n'ont pas été conservées. Pour partie, elles ont passé par Porrentruy et Les Rangiers jusqu'à Delémont, pour d'autres elles ont emprunté la route longeant la Birse depuis Reichenach (BL, mais France en 1798) à Delémont. Ces choix ont dépendu de leur position de départ au moment de la mise en mouvement. Schauenburg, de son côté, sollicite du commissaire ordonnateur en chef qui lui a été attribué :

« (...) *que le service des vivres devra être complet sur le pied de guerre (...)* »²¹⁶

La formulation correspond au terme « *d'armée en campagne* » tel qu'utilisé dans les règlements.²¹⁷ Il faut prévoir la fourniture des subsistances, vivres et fourrages, sur le parcours. La distribution du pain, aliment de base de la troupe, doit se faire tous les 4 jours.²¹⁸ Pour la viande, le temps froid autorise une distribution tous les 3 jours.²¹⁹ Celle du riz suit celle du pain. Le mouvement des troupes impose l'établissement de postes de ravitaillement. La distance recommandée séparant les fours (à pain) des troupes²²⁰ est de 18 à 20 lieues (cf. supra) puisqu'il faut 4 jours à raison de 5 à 6 lieues pour que le convoi rejoigne la troupe. La production doit toujours avoir au moins une livraison d'avance comme le prescrit *l'instruction* :

« *Il est, au surplus, très prudent de se ménager des ressources en campagne en se donnant toujours une distribution d'avance et en faisant réserver, d'une distribution à l'autre, une certaine quantité de rations toutes chargées sur les voitures, pour subvenir aux besoins pressants du service et aux cas imprévus.* »²²¹

Les fournisseurs, des entreprises privées mandatées, doivent assurer ce service et les commissaires des guerres les surveiller. Qu'en a-t-il été dans le Mont-Terrible en février 1798 ? Le premier message ouvrant la correspondance du général en chef, encore envoyé depuis Strasbourg, informe le Ministre de la guerre qu'il a fourni à l'ordonnateur en chef les parcours, l'indication des corps en mouvement, leurs effectifs en hommes et chevaux : à l'intendance de suivre :

nateur de l'armée, au Sénat du canton de Soleure

216 BNUS, MS 0.450/fol 16, 13 pluviôse an 6 [1^{er} février 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Rouhière, ordonnateur en chef*

217 « Instruction... », § IX, *Subsistances des troupes en marche* pp. 699-705 : « *Les troupes sont en marche, (...), soit en campagne, en masse d'armée (...) pour exécuter les mouvements et expéditions ordonnées par les généraux (...)* »

218 « Instruction... », p. 681.

219 « Instruction... », p. 684.

220 « Instruction... », p. 675.

221 « Instruction... », p. 681.

*« Je viens de concerter avec le chef d'état-major de l'armée du Rhin et avec le commissaire ordonnateur en chef les mesures pour mettre les troupes promptement en mouvement et pour leur assurer les subsistances. Je joins ici l'état des régiments et demi-brigades qui doivent composer le Corps avec les notes indicatives des lieux et dates de leur départ et arrivée. »*²²²

A l'égard de ses subordonnés, Schauenburg se montre confiant : d'après les mesures qu'il a prises, les subsistances dans le Mont-Terrible sont mises en place et ils ne manqueront de rien.²²³ Cette confiance est surfaite : un courrier à Paris informe le Ministre que les troupes ont pris, pour pénétrer dans une région dépourvue de réserves, 2 jours de retard :

*« (...) à cause des subsistances dont les magasins des environs sont totalement dénués. Mais je crois pouvoir vous assurer, citoyen Ministre, que d'après les mesures que j'ai prises à l'égard des administrations, les troupes ne manqueront plus de vivres. »*²²⁴

Pour prévenir tout abus dans le transport des subsistances, Schauenburg interdit toute réquisition de véhicules ou autres objets sans que lui-même n'ait chargé ou autorisé l'ordonnateur d'y avoir recours.²²⁵ La confiance dans le suivi de la logistique est malgré tout confirmée à la division dans son ensemble par la proclamation à l'armée, premier document du *Registre d'ordres* :

*« Vos besoins sont prévus, ils seront satisfaits. Vous savez que depuis longtemps je m'occupe de cette partie intéressante. Régulariser votre administration, diriger votre instruction, faire droit à vos demandes toutes les fois qu'elles ont été justes, voici des devoirs que j'ai remplis et que je chérirai toujours. »*²²⁶

La garantie est renouvelée 4 jours plus tard par une circulaire.²²⁷ Pour les subsistances, la réalité du terrain diffère de ces garanties : le même jour le chargé d'affaires Mengaud est informé que :

*« D'après les mesures que je viens de prendre avec le commissaire ordonnateur, j'ai lieu de croire que les subsistances seront arrivées. Il n'y avait encore rien de fait à cet égard. (...) Je m'occupe par des mouvements successifs nécessités par le manque de vivres à mettre à exécution le contenu de mes dispositions. »*²²⁸

Il y a un double discours. Les opérations militaires prennent du retard, mais dans un courrier du lendemain au Ministre, le général assure à nouveau que les subsistances sont assurées. Les problèmes locaux sont encore dissimulés à Paris.²²⁹

Il n'y a pas que les hommes qui sont mis à rude épreuve par les retards dans les fournitures. Il en est de même pour les chevaux. Il faut donner un ordre exprès pour s'assurer que les fourrages seront à Bienne, Sonceboz et Courtelary avant que le 8^e de hussards n'y arrive.²³⁰ Les lieux de dépôt de ces

222 BNUS MS 0.470/1 - MS 0.481/2 - SHAT B 2 63, 13 pluviôse an 6 [1^{er} février 1798], *Strasbourg*, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*, avec référence à SHAT, B 2 338/31 pluviôse an 6 (février 1798), *Duvignan, Le général de brigade, sous-chef de l'état-major général*, [Au Ministre de la guerre et au Directoire Exécutif], *Armée du Rhin, Formation du corps d'armée détaché de celle du Rhin se rendant à Delémont sous les ordres du Général de Division Schaenbourg* [sic] et SHAT, B 2 338/31bis [original], 14 pluviôse an 6 [2 février 1798], [Duvignan, Au Ministre de la guerre et au Directoire Exécutif], *Corps d'armée dans l'Erguel*

223 BNUS, MS 0.470/10, 17 pluviôse an 6 [5 février 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion, général de brigade*

224 BNUS, MS 0.470/26 - MS 0.481/5 - SHAT B 2 63, 18 pluviôse an 6 [6 février 1798], *Au quartier général à Delémont*, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

225 BNUS, MS 0.470/15, 18 pluviôse an 6 [6 février 1798], [Schauenburg], *Au commissaire ordonnateur*

226 BNUS, MS 0.481/1, - MS 0.483/2-3 - Matter, pp. 76-77, 15 pluviôse an 6 [3 février 1798], *Strasbourg, Le général commandant le corps d'armée dans l'Erguel, à l'armée*

227 BNUS, MS 0.470/16 - SHAT, B 2 63, 19 pluviôse an 6 [7 février 1798], *Circulaire aux corps de l'armée avec référence à l'ordre général ci-dessus*.

228 BNUS, MS 0.470/18, 19 pluviôse an 6 [7 février 1798], *Delémont*, [Schauenburg], *Au citoyen Mengaud, chargé d'affaires en Suisse*

229 BNUS, MS 0.470/41 - MS 0.481/4, 20 pluviôse an 6 [8 février 1798], *Delémont*, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

230 BNUS, MS 0.470/28, 20 pluviôse an 6 [8 février 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion, commandant à Bienne*

fourrages sont sur les routes longeant la Birse, la Sorne et la Suze : Reinach, Laufon, Glovelier, Delémont, Courtelary, Moutier, Sonceboz et Bienne. La priorité est mise sur les troupes se trouvant proches de la frontière, là où se trouve déjà de la cavalerie.²³¹

Même les munitions manquent : il faut acheminer d'urgence 50'000 cartouches depuis Huningue :

« (...) *plusieurs corps n'ayant ici ni caissons ni munitions, ~~je crois il est urgent~~ et ceux du parc n'étant pas arrivés, il n'y a que ce moyen de mettre nos troupes en état de défense.* »²³²

La correspondance donne la mesure de la pauvreté structurelle de cette partie du pays et de ses liens vitaux avec le Moyen-Pays. La rareté en vivres du sud du département du Mont-Terrible ressort d'une demande d'autorisation à ravitailler l'Erguël, la Prévôté et Bienne depuis la France. Le flux ordinaire depuis la Suisse a été interrompu par la fermeture de la frontière à cause de l'augmentation des tensions entre Berne et la France :

« *La consommation habituelle de ces trois cantons est d'environ 150 sacs par semaine chacun, et il ne leur reste que pour une dizaine de jours de vivres. La ville de Bienne, notamment, a demandé que le citoyen François Verdan soit chargé d'obtenir l'agrément de faire l'achat et le transport de ces grains sur le territoire de la République française.* »²³³

Ces convois de ravitaillement pour la population s'ajouteront aux convois liés aux mouvements militaires. Ces derniers sont cependant démunis en termes de chevaux qui n'ont pas, non plus, été fournis par le service compétent :

« (...) *au point que dans tous les lieux de passage les corps sont forcés de faire des réquisitions aux municipalités pour les conduire de gîte en gîte, ce qui écrase l'habitant qui fournit les chevaux. (...) Je crois devoir vous inviter, pour le bien du service, à donner des ordres pour que, de suite, cette administration envoie tous les chevaux nécessaires pour l'attelage des caissons des demi-brigades et régiments de troupes à cheval qui se trouvent en ce moment sous mes ordres. Je crois devoir vous présenter un moyen sûr pour parvenir à ce but. C'est de donner les ordres nécessaires pour que tous les chevaux de cette entreprise soient retirés à l'instant à tous ceux qui ne s'en servent que pour la promenade et non pour l'utilité de la chose publique. Je sais, en outre, que la plus grande partie des chevaux de cette administration sont à la disposition des préfets et commis de cette entreprise, pour procurer à leurs amis des instants de récréation, tandis que le service militaire souffre, que l'Etat les paie.* »²³⁴

De tels abus ont contribué à laisser de la période du Directoire une image de corruption, d'octroi ou de prise de privilèges aux dépens du citoyen contribuable par une marge de personnes exploitant à leur seul profit l'instabilité du temps.

Ces ordres concernant les fournitures et munitions conduisent, en plus du manque de chevaux, à la gabegie dans l'engagement du peu d'équipages disponibles. Au mépris des priorités, le commandant de Huningue réquisitionne ceux des vivres pour acheminer les munitions :

« *Je donne au contraire ordre au commandant du parc de mettre à la disposition du service des vivres la quantité de chevaux qui sera nécessaire pour faciliter votre service. Je vous engage, (...) à faire des dispositions plus actives que celles que vous avez prises jusqu'à présent et déjà j'ai à vous reprocher des retards des mouvements de troupes par l'inexécution des mesures qui ont été prises par le service des subsistances.* »²³⁵

231 BNUS, MS 0.470/40, 20 pluviôse an 6 [8 février 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Perroud, commissaire ordonnateur en chef*

232 BNUS, MS 0.470/29, 20 pluviôse an 6 [8 février 1798], *Delémont*, [Schauenburg], *Au citoyen Mengaud, chargé d'affaires en Suisse*

233 BNUS, MS 0.470/32, 20 pluviôse an 6 [8 février 1798], *Delémont*, [Schauenburg], *Au citoyen Mengaud, ambassadeur en Suisse*. La mention de « cantons » correspond ici à la subdivision administrative dans les départements français et n'a rien d'assimilable à la notion helvétique du canton.

234 BNUS, MS 0.470/38, 20 pluviôse an 6 [8 février 1798], [Schauenburg], *Au commissaire général Rouhière*

235 BNUS, MS 0.470/58, 23 pluviôse an 6 [11 février 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Darcony*

Mengaud, dont ce n'est ni le rôle ni la fonction, est prié d'intervenir :

*« Je vous prie de vouloir bien faciliter au commandant de Huningue les moyens de transport dont il aurait besoin. Veuillez excuser la peine que je vous donne. L'urgence de la circonstance m'excusera j'espère à vos yeux. »*²³⁶

Le service des transports doit fournir un quart des chevaux en plus que la dotation pour parer aux potentielles pertes par blessure ou maladie pouvant résulter des difficultés des routes et des conditions météorologiques pourtant assez clémentes comme cela a été décrit plus haut.

Que sait-on à Paris de la situation dans le Mont-Terrible et des difficultés qui en résultent pour la division de l'Erguël ? Le doute concernant les subsistances et son influence sur les mouvements est prudemment mentionné au Directoire :

« Malgré toutes les peines que je me suis donné et les précautions que j'avais prises en ralentissant autant que possible la marche des troupes, les subsistances ne me paraissent pas encore assurées sur tous les points. »

Le général n'en reporte pas encore la responsabilité sur les acteurs de la logistique :

*« Ce retard provient de la rapidité des mouvements et des mauvais chemins qui rendent les transports lents et difficiles. »*²³⁷

A moins qu'il ne s'agisse des routes alsaciennes, le prétexte des « mauvais chemins » semble difficilement défendable compte tenu des routes empruntées. Ces dernières sont en général en assez bon état pour la partie relevant des secteurs du ci-devant Evêché de Bâle. Il n'est pas exclu que le nombre de convois en marche ait contribué à dégrader l'état des routes. Depuis Paris c'est en tout cas impossible à vérifier, le gouvernement doit croire le général en chef sur parole.

Les troupes arrivant avant les subsistances, une partie en a été fournie par les autorités locales. La Municipalité de Delémont se plaint que ce qui a été fourni n'a été ni payé ni remplacé. Le général en chef tient à y mettre bon ordre. L'ordonnateur doit prendre les mesures dans les meilleurs délais :

*« (...) pour faire acquitter par qui il appartient cette dette sacrée sous tous les rapports. »*²³⁸

Schauenburg fait ce qu'il peut pour régler cette dette mais il est contraint de passer par l'administration, n'ayant lui-même ni compétence ni moyen financier pour ce faire :

*« Je fais passer l'un et l'autre au commissaire ordonnateur Perroud en l'invitant de prendre les mesures les plus promptes pour faire acquitter cette fourniture à laquelle la commune de Delémont s'est prêtée avec un dévouement qui ne peut dériver que de celui qu'elle a pour les soins et le maintien de la République française. »*²³⁹

Il n'y a pas que les autorités locales qui se plaignent : la troupe aussi. La 3^e de ligne n'a pas reçu ses rations de pain et de viande, il faut agir puisqu'il a été dit que les mesures avaient été prises :

*« (...) pour que le service ne manque pas. Veuillez vous faire rendre compte de ce qui a pu nécessiter les plaintes du chef de la 3^e et punir ceux qui y ont donné lieu. »*²⁴⁰

Dans l'incapacité de loger les soldats dans des casernes, inexistantes dans toutes les localités traversées, il faut organiser un camp pour y réunir les troupes qui agiront sous peu. Schauenburg requiert la livraison de 30 milliers de paille²⁴¹, en gros 15 tonnes, pour ce camp à établir dans le secteur de

236 BNUS, MS 0.470/65 - MS 0.481/7, 23 pluviôse an 6 [11 février 1798], Bienne, [Schauenburg], *Au citoyen Mengaud, chargé d'affaires en Suisse*

237 SHAT, B 2 63, 21 pluviôse an 6 [9 février 1798], *Au quartier général à Bienne, Le général commandant les troupes rassemblées dans l'Erguel, Au Directoire exécutif*

238 BNUS, MS 0.470/43, 21 pluviôse an 6 [9 février 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Perroud*

239 BNUS, MS 0.470/44, 21 pluviôse an 6 [9 février 1798], [Schauenburg], *A l'administration municipale de Delémont*

240 BNUS, MS 0.470/47, 21 pluviôse an 6 [9 février 1798], [Schauenburg], *Au commissaire ordonnateur Perroud*

241 BNUS, MS 0.470/59, 23 pluviôse an 6 [11 février 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Perroud, commissaire ordonnateur*

Bienne, ville dont il souhaite préserver la population du logement des soldats.²⁴²

A Paris on est toujours dans l'illusion que tout se passe pour le mieux sur la frontière orientale. Une copie, non conservée, des ordres de distribution des subsistances a été adressée depuis Strasbourg par Rouhière. Schérer en accuse réception, en approuve la teneur et insiste pour que le commissaire ordonnateur surveille leur prompte exécution.²⁴³ La suite des événements permet d'affirmer que ces courriers correspondent à des formes de "lettre-type" recourant à des formules toutes faites et toujours identiques et en réalité vides de sens dans le cas concret de la division de l'Erguël en février 1798. Témoinant, au choix, de déni de réalité, d'ignorance ou de mauvaise foi, Rouhière affirme que tout ira bien et est prévu. On est pourtant loin du compte à en croire un message du lendemain du général en chef au commissaire ordonnateur au ton et contenus on ne peut plus clairs :

*« J'ai fait demander, (...) plusieurs fois le commissaire des guerres que vous avez envoyé ici pour lui témoigner mon mécontentement sur la non exécution des mesures que vous m'avez annoncé être formellement prises pour assurer les subsistances. N'ayant pu obtenir qu'il se présentât, je vous prie de vous faire rendre compte d'où vient que les troupes qui sont dans cette partie n'ont encore reçu aucune ration de pain depuis six jours. Le pain est dû du 21 [9 février]. La bêtise qu'a faite le commandant d'Huningue d'avoir disposé mal à propos de 10 caissons de vivres pour le transport de poudres, ne pourrait tout au plus que causer un déficit de 10'000 rations. Aussi l'on ne peut donc imputer cette faute sur les entraves du service. Je vous prie, (...) d'assembler de suite vos commissaires des guerres et administrateurs pour leur signifier de vous rendre compte des motifs d'une aussi coupable négligence, lesquels semblent être faits exprès pour paralyser nos mouvements. Prévenez aussi les commissaires des guerres que quand l'un d'eux ne se rendra pas près de moi après y avoir été appelé, je l'y ferai inviter par un gendarme. Vous voudrez bien faire remplacer le citoyen Souvestre commissaire des guerres par un de ceux que vous croyez les plus propres à vous mettre à l'abri de semblables erreurs. J'attends votre réponse pour l'exécution d'un mouvement. »*²⁴⁴

Une foule de dysfonctionnements ressort de ce message et illustre l'impuissance organisationnelle du général en chef de fournir à ses troupes les rations promises et de pouvoir sanctionner les coupables de telles situations : le commissaire des guerres Souvestre dans ce cas. Ce message donne le ton des innombrables autres lettres au contenu similaire adressées tant à Rouhière qu'à ses subordonnés (cf. chap. D.III.5 infra). Ce qui n'est pas dit ici, mais doit être souligné : toute carence a pour conséquence un transfert de la charge de ravitaillement sur la population locale qui, pour ce qui concerne le secteur traversé, n'en a simplement pas les moyens, ni matériels ni financiers.

Au vu des difficultés qui règnent en matière de subsistances, Schauenburg incite les chefs des corps à être précis dans leurs demandes et de lutter contre les gaspillages. Ils lutteront avec soin contre le :

« (...) gaspillage dans la consommation de toutes espèces de comestibles et fournitures, et qu'on ne fasse aucune demande en quoi que ce soit que pour le nombre d'hommes présents sous les armes et encore avec la plus grande économie possible.(...) Les chefs des corps enverront de suite au chef de l'état-major leurs forces, effectifs en hommes et en chevaux et les lieux de leurs cantonnements pour pouvoir leur procurer leurs subsistances.

*Il est ordonné aux chefs de tous les corps d'adresser au chef de l'état-major l'état des chevaux qui sont à leur disposition et le nombre de ceux qui leur manquent pour compléter la quantité nécessaire à leur service. »*²⁴⁵

Du côté militaire, tout est ordonné pour être servi au plus juste. Les devoirs sont remplis à l'égard de l'administration de la logistique. Ce contrôle est renforcé par l'ordre de faire remettre par chaque :

242 BNUS, MS 0.470/62, 23 pluviôse an 6 [11 février 1798], Bienne, [Schauenburg], *Au citoyen Bresson agent, Bienne*

243 SHAT, B 2 63, 24 pluviôse an 6 [12 février 1798], Paris, [Schérer], *Au citoyen Rouhière, commissaire ordonnateur au quartier général de l'armée du Rhin, à Strasbourg*

244 BNUS, MS 0.470/68, 25 pluviôse an 6 [13 février 1798], [Schauenburg], *Au commissaire ordonnateur*

245 BNUS, MS 0.482/2, 27 pluviôse an 6 [15 février 1798], *Ordre*

*« (...) commandant des compagnies un état signé d'eux et indicatif des rations de comestibles et fourrages reçus par eux depuis l'instant que votre corps est entré dans l'arrondissement occupé par l'armée que je commande jusqu'au trente inclus du mois de pluviôse. »*²⁴⁶

L'ordre est complété par un modèle de tableau qui doit être copié et complété. Une synthèse sur le même modèle doit être faite par chaque corps. Précision et rapidité sont exigés.

Le suivi disciplinaire à l'interne est aussi assuré : la mauvaise gestion des fourrages par le garde-magasins Gautier à Bienne, qui n'est dénoncée par Rouhière que de manière informelle exige que :

*« (...) vous devez, (...), me porter votre plainte officielle contre cet employé, d'après laquelle je le ferai traduire au Conseil de guerre pour y être jugé. »*²⁴⁷

Il faut une dénonciation formelle. Selon le décret du 28 nivôse an 3, le militaire n'a pas d'autorité disciplinaire directe sur les administratifs. Seule une dénonciation du supérieur hiérarchique du commissaire des guerres, ordonnateur ou autre membre des administrations fautif peut mener au déferement devant la justice militaire de laquelle ils relèvent.²⁴⁸ La correspondance ne donne pas d'indication sur les suites de cette affaire qui, si elle a été jugée, l'aura été par le Conseil de guerre de la 5^e ou 6^e division militaire.

Il n'y a pas que les membres des administrations qui sont défaillants. Une première mention d'abus par un entrepreneur se trouve dans la dénonciation du fournisseur de bois. Le prix exigé paraît exorbitant à Schauenburg qui est déjà au courant :

*« (...)des profits scandaleux et ruineux pour la République qui sont faits sous ce rapport et je ne souffrirai pas même qu'il soit continué à ce prix. Je vous prie de vouloir bien assembler vos administrations chez moi demain matin à 9 heures. J'y ferai appeler différentes personnes qui sont venues me faire des offres moins ruineuses pour les intérêts de l'Etat. »*²⁴⁹

Au risque de se faire reprocher d'outrepasser les limites de ses fonctions, cette intervention dans un domaine réservé aux administrations montre que le général cherche à protéger les intérêts financiers de l'Etat. S'agissant ensuite d'un marché de fourniture de viandes, Schauenburg sait qu'il empiète sur les compétences de l'ordonnateur. Il lui fixe en termes de prix et d'obligations les conditions à exiger. Le général enfonce le clou et peu lui importe, une longue missive à Perroud le prouve :

*« Il est bien ridicule de disputer sur la hiérarchie des pouvoirs dans le temps que l'armée manque des subsistances. (...) La difficulté des transports et la rapidité de la marche des troupes ont fait éprouver des retards dans l'arrivage des subsistances. Il en est résulté que les troupes n'ont pas reçu régulièrement ce qui leur était dû et ont vécu à la charge des habitants. Je vous engage à n'ordonner le paiement des différentes fournitures, qu'après vous être assuré qu'elles ont été réellement faites et à me procurer au premier du mois prochain l'état sommaire des rations de tous genres qui vous ont été distribuées depuis le rassemblement de l'armée dans l'Erguel avec indication des corps et autres parties prenantes. Je vous prie, (...) de me procurer des copies des marchés en vertu desquels les fournitures s'effectuent. »*²⁵⁰

L'affaire n'est pas banale et implique également Mengaud qui soutient le général en chef :

*« (...) je vous prie de me dire quelles sont les raisons qui ont pu déterminer le commissaire ordonnateur Perroud à contracter derechef avec la compagnie Petit pour la fourniture des vivres-viande, avant l'expiration du traité particulier motivé conclu avec Schultz & compagnie pour quarante jours ? J'attache d'autant plus d'importance à votre réponse que l'on débite ici que vous & moi avons procuré un marché frauduleux dans ce genre à ces Juifs. »*²⁵¹

246 BNUS, MS 0.482/4, 29 pluviôse an 6 [17 février 1798], *Aux chefs des corps de l'armée de l'Erguel*

247 BNUS, MS 0.482/3, 28 pluviôse an 6 [16 février 1798], *Ordre, au commissaire ordonnateur*

248 Décret du 28 nivôse an 3, titre premier, art. 9, al. 1.

249 BNUS, MS 0.470/84, 28 pluviôse an 6 [16 février 1798], [Schauenburg], *Au commissaire ordonnateur Perroud*

250 BNUS, MS 0.482/5, 29 pluviôse an 6 [17 février 1798], [Schauenburg], *Au commissaire ordonnateur Perroud*

251 BNUS, MS 0.484/21, 29 pluviôse an 6 [17.02.98], Bâle, *Le chargé d'affaires de la République française en Suisse*,

L'affaire illustre la lutte acharnée que se livrent les compagnies qui fournissent les produits aux services des subsistances. Un tel système prête le flanc à toutes les pratiques pour emporter un marché. Soupçons et corruption vont de pair et minent la confiance que le citoyen doit ressentir à l'égard de l'Etat. Schauenburg fournit une explication précise à Mengaud visant à réduire à néant les soupçons infondés de corruption :

« Vous désirez connaître les motifs qui ont engagé le commissaire ordonnateur Perroud à traiter derechef avec la compagnie Petit pour la fourniture des vivres, viandes, avant l'expiration du traité particulier conclu avec Schultz et Compagnie pour 40 jours. Vous trouvez ci-joint copie des lettres que j'ai écrites au commissaire ordonnateur et dans laquelle vous verrez que, conciliant les intérêts du gouvernement avec l'exécution de nos premiers engagements avec la compagnie Schultz, j'ai exigé que son marché soit exécuté pour le temps convenu, en se soumettant toutefois au prix arrêté avec la Comp par le ministre avec la compagnie Petit.

A l'égard des bruits injurieux répandus à Bâle à ce sujet, nous sommes trop au dessus d'attaques aussi méprisables pour y prêter quelque attention, de prouver seulement que la calomnie s'attache particulièrement à ceux qui servent la chose publique avec de l'énergie. Ce qui J'ai cependant d'autant plus lieu d'en être étonné que j'ai toujours traité les fournisseurs d'une manière à ne pas les encourager. J'ai déjà Je les ai déjà assemblés une fois chez moi et je leur ai déclaré que mon expérience en administration me mettait à même et que j'aurais les yeux constamment ouverts sur leurs démarches et que je punirais de la manière la plus exemplaire quiconque d'entre eux s'écarterait dans les opérations des règles de la probité ou tenterait directement ou indirectement de faire des propositions contraires à la bonne foi et à la loyauté.

Au reçu de votre dernière lettre j'ai fait appeler chez moi les entrepreneurs Schultz et Petit et, non content des protestations qu'ils que le premier d'entre eux m'a faites de n'avoir pas donné lieu aux bruits infâmes qui circulent à Bâle, j'ai exigé de lui qu'il fit une déclaration de tout ce qui s'était passé au sujet du marché conclu avec lui. Vous verrez par cette pièce dont je vous envoie copie, qu'il ne peut y avoir que de lâches coquins qui se soient permis des calomnies de ce genre, et si cette insulte outrage m'était seulement personnel je me serais contenté d'en jeter les auteurs par les fenêtres. »²⁵²

La rétractation de l'entrepreneur Schultz est jointe à ce courrier. Cet extrait illustre la situation :

« (...) instruit également que des commis de la chose publique ont eu l'intention de calomnier la conduite de l'ambassadeur Mengaud et du général en chef en ce qui concerne la remise du marché à la compagnie Hanet, ci-devant fournisseurs aux 5^e et 6^e divisions militaires, que ce qui a donné lieu à la passation du dernier marché entre l'ordonnateur Perroud et le citoyen Hannet a été puisé dans ses devoirs et qu'il n'a consulté que les intérêts du gouvernement, puisque le citoyen Hannet s'est soumis à fournir la livre de viande à sept sols et qu'il n'exige aucun argent comptant, soit d'avance soit dans le cours de la fourniture et qu'au contraire par le marché qui a été passé par mon frère moi et compagnie, il est exigé huit sols par livre de viande ...facturé... par décade et la somme également ci-dessus exigées dans cette contrée.

Je déclare en outre que sur la prière que nous avons faite au général en chef de ladite armée d'inviter l'ordonnateur à nous continuer le premier marché pour le temps qu'il reste encore à courir aux mêmes clauses et conditions offertes par le citoyen Hannet, ce général n'a pas balancé à nous faire donner la préférence sur le citoyen Hannet, et conséquemment a fait passer au commissaire ordonnateur Perroud sa décision à cet égard, de laquelle il résulte que la dernière soumission faite par le citoyen Hannet, nous a été aux mêmes clauses et conditions et que n'avons qu'à nous louer sous tous les rapports de la conduite et des bontés du général

Au général Schauenburg, commandant le corps d'armée en Erguel

252 BNUS, MS 0.470/98, 1^{er} ventôse an 6 [19 février 1798], [Schauenburg], *Au Citoyen Mengaud, ambassadeur en Suisse* avec renvoi à BNUS, MS 0.484/22.

*Schauenburg. Déclarons indignes tous ceux qui affirment avoir le projet de calomnier les instructions de ce général et de l'ordonnateur à cet égard. »*²⁵³

L'habileté de Schauenburg a été d'obliger le premier entrepreneur, choisi par le Ministre, à appliquer les prix et conditions de celui choisi par l'ordonnateur en chef. Résultat : en ne payant qu'à la livraison, les soldats sont sûrs d'obtenir les viandes qui leur sont dues, la République réalise une économie et les populations locales ne seront plus amenées à pallier aux manques de vivres promis mais non livrés ou acheminés en retard.

Les promesses des administrations demeurent des promesses et les subsistances ne suivent toujours pas. Une douzaine de communes se plaignent et la pauvreté de la région ressort aussi du message :

*« Le service des vivres est très entravé malgré les assurances que l'on me donne du contraire. Cela nuit autant aux habitants de nos contrées qu'au bon ordre qui devrait régner dans l'armée.(...) Je pense qu'il est indispensable de faire distribuer des légumes secs aux soldats, attendu qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de s'en procurer pour de l'argent et que le peu qui en restait aux habitants vient d'être consommé. »*²⁵⁴

C'est aussi un témoignage indirect de la bonne volonté des soldats prêts à payer mais ne trouvant rien à acheter dans cette région aux vivres rares. La distribution des légumes secs est ordonnée le lendemain pour être faite tous les 2 jours.²⁵⁵ La commune de Plagne²⁵⁶ est remboursée en nature pour les subsistances fournies à une compagnie de la 97^e de ligne (cf. chap. C.II.1.5 supra). Son capitaine a déchiré des bons délivrés auparavant. L'épisode illustre à la fois l'absence de vivres à l'arrivée de la troupe, un abus typique d'un officier au comportement peu civique et la sanction, à un mois de prison, qu'encourt un tel individu sous les ordres de Schauenburg.²⁵⁷

Inhérent à la phase d'opérations dans laquelle se trouve cette division en mouvement, un problème n'apparaît qu'indirectement dans la correspondance : celui des moyens de transport dont la capacité est limitée par le nombre de chevaux disponibles. Le commandant de Neuf-Brisach se plaint qu'il ne peut envoyer les munitions indispensables puisqu'il lui manque des :

*« (...) chevaux pour les transports des munitions dans les places de Belfort et d'Huningue, et qu'il est obligé de se servir des chevaux du pays, ce qui est extrêmement lent. »*²⁵⁸

S'adressant au Ministre, le général en chef parle de la lenteur des transports et n'évoque en rien les contraintes que ces réquisitions imposent à la population. Ce n'est pas un argument pertinent pour obtenir plus de chevaux depuis le Ministère... Peut-on aussi considérer ce défaut de prévision comme un autre indicateur de la décision directoriale d'invasion de la Suisse soit comme très tardive soit comme gardée au secret dans un cercle très réduit ? Car enfin, quand on prévoit des mouvements militaires d'importance cela implique des décisions préalables nombreuses et cela en particulier dans le domaine de la logistique ce qui manque totalement en l'occurrence.

Autre obstacle au transport des subsistances : l'entrelacs des troupes bernoises et françaises sur la rive nord du lac de Bienne. Chavannes et Gléresse (Ligerz) sont occupés par des troupes bernoises contrairement à Bienne et La Neuveville où se trouvent des compagnies françaises. Pour les ravi-

253 BNUS, MS 0.484/22, 1^{er} ventôse an 6 [19 février 1798], à Bienne, *Schultz frères et associés, au général Schauenburg*

254 BNUS, MS 0.482/11, 2 ventôse an 6 [20 février 1798], [Schauenburg], *Au commissaire ordonnateur*

255 BNUS, MS 0.482/22, 3 ventôse an 6 [21 février 1798], Bienne, [Schauenburg], *Au commissaire ordonnateur Perroud*

256 Bien que la graphie de la lettre mentionne le nom de Plaigne (Aude), il s'agit plus probablement de Plagne, village proche de Péry et de Boujean, au-dessus du passage de Reuchenette. La 97^e venant de l'armée du Rhin, il est peu probable qu'une plainte contre un de ses officiers soit remontée depuis le département de l'Aude.

257 BNUS, MS 0.482/16, 4 ventôse an 6 [22 février 1798], *ordre à l'armée*

258 BNUS, MS 0.482/13, 2 ventôse an 6 [20 février 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

tailler, il faut soit passer par la Montagne de Diesse, soit par le lac. Ces voies sont lentes et longues. Schauenburg négocie un accord avec les Bernois pour pouvoir faire livrer les subsistances par le bord du lac avec des convois « *escortés d'hommes sans armes.* »²⁵⁹

La voie lacustre n'est pas négligée, la liaison Bienne – La Neuveville devant servir dans un sens à acheminer foin et paille, dans l'autre les fourrages et les combustibles.²⁶⁰ Pour ce faire, tous les bateaux disponibles doivent être réunis à La Neuveville.

Ce n'est qu'à partir d'un rapport détaillé du 20 février que Schauenburg informe expressément le gouvernement des obstacles logistiques qu'il a rencontrés. Le message a été rédigé en 2 versions, la première adressée au Directoire, la seconde, plus directe, à Schérer. Il affirme qu'il a réuni :

« (...) la plus grande quantité d'infanterie et de cavalerie qu'il m'a été possible. Il m'a fallu pour cela vaincre les difficultés que me présentaient le manque de vivres et de fourrages. [% Schérer : le plus grand nombre de cavalerie et d'infanterie que m'a permis le manque de vivres et de fourrages.]

Les habitants de ce pays pauvre et stérile, quoique disposés à bien des sacrifices, sont cependant dans une grande pénurie. (...) la consommation de vivres occasionnée par la présence de nos troupes, et l'interruption des [de leurs] relations commerciales avec l'Etat de Berne rendent leur situation aussi difficile que la nôtre. Les neiges qui viennent de tomber en abondance²⁶¹ vont encore ajouter [ajoutent encore] à ces difficultés et à celles que présente la topographie [situation topographique] de ce pays. La route de Delémont à Bienne est pratiquée pendant un espace de 10 Lieues dans une gorge infiniment étroite. L'on rencontre à chaque pas des précipices et le passage de Pierre Pertuis surtout exige pour toutes les voitures un surcroît de chevaux pour le franchir.

J'ai fait tous mes efforts pour surmonter ces obstacles en activant le service des vivres. Celui de la viande va aujourd'hui plus régulièrement. (...) Je ne dois cependant pas vous dissimuler que les retards qui ont eu lieu dans la distribution des vivres ont occasionné quelques désordres partiels que j'ai fait cesser à l'instant et dont la cause est maintenant disparue, mais renaîtrait peut-être, si les neiges et la rigueur de la saison continuaient à entraver le transport et la mouture des subsistances. »²⁶²

Schauenburg ne parle pas encore au gouvernement des déficiences dues aux entreprises. Il se limite à mentionner les problèmes de transport résultant, selon lui, des conditions hivernales. Pour ce qui est de la météorologie, les craintes du général ne seront pas réalisées, aucune chute de neige n'intervenant entre les 19 février et 17 mars.

Un autre message révèle que, tentant de profiter de ces conditions, des entreprises proposent la livraison de « *clous à glace* » pour les chevaux, en vain :

« *Je ne suis point d'avis de faire des avances pour les chevaux de la compagnie Schultz, et vous savez que les spéculateurs perdent avec moi leur temps.* »²⁶³

Ce message donne à penser que si la route impressionne par les cluses qu'elle traverse, sa qualité n'est pas évoquée et ne pose pas de problèmes significatifs. Les conditions ne sont pas si mauvaises.

259 BNUS, MS 0.470/104, 2 ventôse an 6 [20 février 1798], Bienne, [Schauenburg], à Monsieur le commandant de Nidau ; BNUS, MS 0.470/106 - MS 0.481/11, 2 ventôse an 6 [20 février 1798], [Schauenburg], Au citoyen Brune, général ; BNUS, MS 0.470/112 - MS 0.481/13, "Archiv", 14, pp 376 – 377. 3 ventôse an 6 [21 février 1798], [Schauenburg], Au général Brune, portée par l'aide de camp Levraut ; BNUS, MS 0.470/119, 4 ventôse an 6 [22 février 1798], [Schauenburg], A Monsieur de Graffenried, Quartier-Maitre général, à Buren

260 BNUS, MS 0.470/132, 7 ventôse an 6 [25 février 1798], [Schauenburg], Au citoyen commandant la Neuveville

261 Il s'agit de celles du 16 au 19 février, les seules durant tout le mois de février (cf. supra C.VI.2.1)

262 BNUS, MS 0.470/107 - MS 0.481/12 - SHAT B 2 63, 2 ventôse an 6 [20 février 1798], Au quartier général à Bienne, L'inspecteur général de l'infanterie, commandant les troupes rassemblées dans l'Erguel, Aux Citoyens Directeurs et au Ministre de la guerre

263 BNUS, MS 0.482/15, p. 11, 3 ventôse an 6 [21 février 1798], [Schauenburg], Au commissaire ordonnateur

Seule l'artillerie sera autorisée à effectuer ces ferrages spéciaux.

Si certains fournisseurs laissent à désirer, d'autres tentent en plus de prétendre que l'administration serait au moins co-responsable : une entreprise qui doit livrer les fourrages prétend qu'elle doit, par contrat, être payée au fur et à mesure de ses livraisons. Selon elle ce n'est pas le cas d'après :

« (...) un agent de l'entreprise Lehmann, ce service est sur le point de manquer si l'on ne met point promptement en exécution les conditions du marché. »²⁶⁴

L'ordonnateur est sommé de s'expliquer. Après un entretien avec le général, il apparaît que c'est le sous-traitant qui fait défaut :

« Le rapport que vient de me faire le citoyen Barouillet, chef de ce service et dont les détails mettent à découvert l'injustice des réclamations faites par le sous-traitant Lehmann, et prouvent évidemment que c'est à lui seul, à qui l'on doit attribuer les plaintes bien fondées que font les corps sur le manque de fourrages. »²⁶⁵

En cas de non-respect des obligations sous 24 heures, le marché sera attribué à une autre entreprise. Ces postures entrepreneuriales mettent à l'épreuve les populations locales – ici du HautRhin – qui, dans tous les cas, sont contraintes à combler les lacunes résultant de ces services défaillants :

« (...) votre lettre (...) par laquelle vous vous plaignez des réquisitions dont vos administrations sont frappées. Je l'ai communiquée à l'ordonnateur Perroud et l'ai chargé d'y répondre. »²⁶⁶

Le général fait ce qu'il peut pour réparer les abus, comme dans le cas de la commune de Malleray :

« (...) prévenez les habitants de ces communes de se rendre près de moi et ils auront la satisfaction la plus complète (...). Les mesures sont prises pour que les denrées fournies aux troupes par les communes leur soient rendues en nature, d'après les états des agents. Ils en seront prévenus par des affiches imprimées. »²⁶⁷

Schauenburg contraint l'ordonnateur à répondre des défauts du service dénoncés par Mengaud qui l'a informé des abus dont il a connaissance :

« Je vous invite à prendre les mesures pour faire cesser les plaintes qu'elle contient, tant sur le service de la viande que sur celui du bois de chauffage, (...) »²⁶⁸

L'ambassadeur est informé des mesures prises par le général qui a écrit à l'ordonnateur :

« (...) Perroud pour assurer la restitution en nature ou en argent des six cordes de bois que vous avez fait délivrer aux cantonnements d'Arlesheim et de Reynach (...) »²⁶⁹

A chaque fois le même constat : ni déni, ni légèreté. Les problèmes sont pris au sérieux et les mesures possibles prises dans les plus brefs délais. Autre constat : le remboursement des fournitures se fait en nature. La population a dû puiser dans ses propres réserves, elle n'a que faire de bons ou d'argent et les fournitures livrées en compensation sont payées au meilleur prix, évitant toute spéculation. Schauenburg informe le chargé d'affaires des difficultés qu'il rencontre :

« J'ai fait depuis mon arrivée dans l'Erguel tout ce que rendaient possible les difficultés incalculables que j'ai rencontrées, surtout dans la partie des subsistances. »²⁷⁰

Reste une question relative à l'intervention de Mengaud dans cette affaire : à quel titre le représentant diplomatique de la France auprès des Suisses s'occupe-t-il de questions de gestion administra-

264 BNUS, MS 0.482/29, 4 ventôse an 6 [22 février 1798], [Schauenburg], *Au commissaire ordonnateur Perroud*

265 BNUS, MS 0.482/33, 4 ventôse an 6 [22 février 1798], [Schauenburg], *Au commissaire ordonnateur Perroud*

266 BNUS, MS 0.470/172, 10 ventôse an 6 [28 février 1798], [Schauenburg], *A l'administration centrale du Haut-Rhin*

267 BNUS, MS 0.482/34, p. 19, 5 ventôse an 6 [23 février 1798], Bienne, [Schauenburg], *Au président de la municipalité de Metteray* [sic]

268 BNUS, MS 0.482/35, 6 ventôse an 6 [24 février 1798], [Schauenburg], *Au commissaire ordonnateur Perroud*

269 BNUS, MS 0.470/159, 8 ventôse an 6 [26 février 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Mengaud, ambassadeur*

270 BNUS, MS 0.470/131 – MS 0.481/17, 7 ventôse an 6 [25 février 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Mengaud, ambassadeur*

tive militaire intérieure française ? Serait-ce parce que ce département du Mont-Terrible aurait encore un statut particulier "semi-helvétique" ? La correspondance ne fournit aucun élément d'explication de ce qu'on peut considérer comme une anomalie ou peut-être un abus de fonction.

Au moment de passer aux subsistances à fournir par le pays vaincu, l'ordonnateur Perroud présente son bilan au gouvernement et annonce l'organisation de la suite de ses opérations :

« Je n'entrerai point dans tous les détails des embarras que j'ai eus pour assurer la subsistance de l'armée à Delémont et Bienne. Je me bornerai à vous informer que j'ai fait fabriquer du pain à 30 lieues de Bienne²⁷¹, que la compagnie Petit, qui s'est réservée la fourniture des fourrages, n'a point encore paru et que depuis 15 jours c'est moi qui ai pourvu à son service.

Aujourd'hui que nous sommes dans le pays ennemi, je crois très avantageux pour les intérêts de l'Etat de ne pas faire nourrir les troupes par des administrations qui ne font jamais bien leur service que lorsqu'il s'agit de faire des reprises de magasins conséquents. Pour parvenir à ce but, j'ai écrit au Sénat du canton de Soleure (...) »²⁷²

Selon l'ordonnateur, la prise en charge des subsistances par des prestataires intervenant dans un marché qui s'est révélé très concurrentiel n'est pas intéressante pour l'Etat ni économiquement, ni militairement. La situation changera-t-elle par la nouvelle prise en charge, en s'améliorant ou en empirant, que ce soit pour la troupe ou la population ?

Pour les communes du département du Mont-Terrible l'affaire n'est pas close par l'entrée des troupes sur sol helvétique. Fin ventôse il faut encore solder le passif laissé par le passage des troupes, surtout dans le Mont-Terrible et à Bienne. La responsabilité en incombe aux fournisseurs. L'administration doit faire le nécessaire depuis la France pour régler ce problème intérieur :

« Vous n'ignorez pas, (...) que j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour que les habitants de vos contrées soient remboursés en nature ou en argent des denrées qu'ils ont fournies pour l'Armée. L'entrepreneur Lehmann a su se soustraire à l'arrestation que j'avais ordonnée de sa personne jusqu'au parfait paiement des fournitures faites pour son compte. Il est parti sous le prétexte d'aller chercher des fonds. Mais il n'a plus reparu depuis et j'ai renouvelé les ordres de l'arrêter partout où l'on pourrait le trouver. Si, comme vous me le mandez, on a formé des états des fournitures faites aux troupes, des dommages causés par elles, des objets vendus aux entrepreneurs et qu'ils n'ont pas payés, que l'on m'adresse ces états et j'aviserai avec le commissaire ordonnateur en chef aux moyens d'en faire acquitter le montant avec lequel vos habitants pourront se procurer des denrées dans les communes voisines et de l'intérieur car la présence des troupes françaises en Suisse nécessite à une consommation qui s'opposera à ce que l'on puisse en rien tirer de ce qui sert à leur subsistance. »²⁷³

Ce dernier paragraphe souligne que le flux jusque là ordinaire de denrées depuis le Moyen-Pays bernois et soleurois est impossible. Être devenu un département français renverse à 180° les voies par lesquelles la population jurassienne doit couvrir ses besoins vitaux qui doivent être désormais fournis depuis l'Alsace et le Pays de Montbéliard.

Un ordre d'arrestation de Lehmann est envoyé à Strasbourg.²⁷⁴ Informé de son arrestation, Schauenburg apprend que son épouse recourt contre cette mesure pour vice de forme. Sans étudier cet as-

271 Soit environ 130 à 135 km, ou 50 à 60 % de plus que ce qui est recommandé par l'instruction, cf. supra)

272 SHAT, B 2 63, 12 ventôse an 6 [2 mars 1798], *Au quartier général à Soleure, Henry Perroud, commissaire ordonnateur de l'armée, au Directoire exécutif de la République française* avec référence à : SHAT, B 2 63, 12 ventôse an 6 [2 mars 1798], *Au quartier général à Soleure, Henry Perroud, commissaire ordonnateur de l'armée, au Sénat du canton de Soleure* supra.

273 BNUS, MS 0.471/266, 28 ventôse an 6 [18 mars 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Lionnin*

274 BNUS, MS 0.482/63, 29 ventôse an 6 [19 mars 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Falthier, commandant à Strasbourg*

pect purement juridique, la correspondance renseigne sur le mécanisme frauduleux :

« Le citoyen Lehman (...) voudrait se soustraire à la responsabilité dont il s'est chargée en la rejetant sur le citoyen Daniel Catin avec lequel il a passé un sous-traité, lui-même en sous-traitant de la compagnie Petit, et le prétexte illusoire, s'il était admis, ne tendrait qu'à annuler l'effet des lois et faire perdre la trace des coupables, assurer l'impunité des plus grandes dilapidations &c^a. Le citoyen Lehman n'a rempli aucun des engagements qu'il avait contractés. Il a laissé la partie des fourrages dans le plus grand abandon, et cette insouciance criminelle a été la cause qu'il a fallu recourir au moyen ruineux de réquisitions et épuiser les ressources déjà faibles du Mont-Terrible et de l'Erguel. (...) Sa retraite à Strasbourg n'a pu qu'ajouter à ses torts et provoquer ma sévérité. J'ai donc donné l'ordre de l'arrêter et j'en ai rendu compte au Ministre de la guerre qui l'a approuvé. (...) cet ordre ne porte point le caractère odieux de l'arbitraire, qu'il est conforme aux lois et dicté par la juste sévérité que méritent des fournisseurs infidèles. »²⁷⁵

L'explication démontre comment, de sous-traitant à sous-sous-traitant, les fournitures sont facturées à la République à des prix surfaits et, en plus, sans garantie de livraison effective de ce qui est dû.

Les irrégularités commises par les fournisseurs lors de la traversée du Mont-Terrible trouvent même écho dans les gazettes en Allemagne. Schauenburg s'en explique à Schérer :

« Il est vrai (et je vous en ai rendu compte dans le temps) que (...) l'insouciance que quelques fournisseurs ont mis dans l'exécution de leurs marchés ont quelques fois retardé le service des subsistances et forcé d'avoir recours à des réquisitions. Mais il est absolument faux que le soldat ait exigé arbitrairement sa nourriture, plus encore qu'il ait été payé par l'habitant. Les rations fournies par lui l'ont été avec ordre. Leur nombre a été constaté par des bons et le commissaire ordonnateur en chef s'occupe aujourd'hui d'opérer le remboursement de toutes les fournitures qui ont pu être faites en tout genre par les différentes communes. »²⁷⁶

Le dégât d'image résultant de la mauvaise exécution des contrats de fournitures, voire de leur pure inexécution, est à nouveau clairement documentée. Cela a été largement exploité par les critiques du régime à l'époque et par une certaine historiographie par la suite. Le système choisi par le Directoire contribue de manière évidente à dégrader son image, à l'étranger certes, mais sans doute aussi à l'intérieur.

Schauenburg doit encore intervenir pour assurer le paiement de ce qui est dû aux boulangers et bouchers de La Neuveville qui doivent pour être payés :

« (...) adresser au citoyen Rouhière, (...) les états sommaires desdites fournitures appuyés des récépissés qui les constatent et des marchés en vertu desquels ils ont fourni. »²⁷⁷

Les frais relatifs au passage de l'armée d'invasion ne sont pas encore réglés début juin 1798, ce qui désole Schauenburg. Il sait ce qu'il doit au soutien de cette population pauvre qui a nourri ses troupes en février :

« (...) j'ai rendu la justice que je devais au dévouement des habitants de l'Erguel qui ont si longtemps partagé avec nos soldats leurs faibles ressources. (...) les efforts que je n'ai cessé de faire pour soulager l'habitant et punir les procédés vexatoires et frauduleux des entrepreneurs. Je désirerais sincèrement qu'il fut en mon pouvoir de leur procurer les indemnités auxquelles ils ont des droits si bien fondés, (...) »²⁷⁸

275 BNUS, MS 0.471/335 - MS 0.481/78, 15 germinal an 6 [4 avril 1798], [Schauenburg], *Aux administrateurs du département du Bas-Rhin*

276 BNUS, MS 0.471/343 - MS 0.481/83, 17 germinal an 6 [6 avril 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

277 BNUS, MS 0.472/353, 21 germinal an 6 [10 avril 1798], Berne, [Schauenburg], *Au citoyen Jacquemin, commandant à La Neuveville*

278 BNUS, MS 0.473/529, 16 prairial an 6 [4 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Aux membres de l'administration centrale du département du Mont Terrible*

Seul Rapinat dispose de la caisse et est en mesure de payer, mais le peut-il depuis la Suisse vers l'intérieur ? Peut-il ou doit-il tenir compte en plus des nouveaux passages qui ont lieu par le Mont-Terrible en direction de la Suisse puis de l'Italie qui ne font rien pour améliorer la situation ? Doit-il être le relais vers Paris pour que cette dette soit acquittée ? Par quelle trésorerie les frais doivent-ils être couverts ? La correspondance ne fournit aucun renseignement au sujet de toutes ces questions. Schauenburg rappelle toutefois que la cause réside dans :

« (...) la pénurie où toutes les entreprises des vivres ont abandonné l'armée. Le département réclame aussi une indemnité pour les fournitures qui viennent d'être faites récemment aux troupes destinées à l'armée d'Italie, le service des étapes ayant manqué partout. Je dois rendre justice au dévouement des habitants de l'Erguel, qui malgré leur pauvreté et la stérilité de leur sol ont fourni la plus grande partie des vivres et fourrages qu'a consommée l'armée pendant un mois, et je ne puis qu'approuver la juste réclamation qu'ils font du remboursement des bons qui leur ont été donnés par les commandants des troupes. »²⁷⁹

Aux yeux du général il n'y a aucun doute, il s'agit d'une dette d'honneur que la République se doit d'acquitter auprès de ses propres autorités locales, peu lui importe d'où viennent les fonds. Lui-même ne peut le faire, n'en ayant ni le droit ni les moyens. Ce message souligne aussi que les officiers ont rempli leurs obligations en signant les bons, n'ayant eux non plus aucun moyen légal ou financier pour agir autrement. Ce sont les ordonnateurs et commissaires des guerres qui gèrent seuls la caisse. Portant aussi une sorte d'uniforme, la population locale peine à percevoir la différence.

C.VI.2.3.2 : Changement de système des subsistances, désormais aux frais de la Suisse : 3 mars au 12 avril 1798

Militairement vaincus, les cantons de Fribourg, Soleure et Berne subissent la loi du vainqueur. C'est la seconde phase de l'invasion qui commence, conduisant à la proclamation de la République helvétique. C'est une phase intermédiaire au cours de laquelle le commandement français doit composer avec des autorités provisoires. Elle permet de dresser un tableau de l'évolution des problèmes logistiques sur le plan de l'acquisition des biens nécessaires et de leur distribution. Désormais les soldats mangent, dorment, se chauffent et se déplacent aux frais des Suisses.²⁸⁰ Cette décision découle des ordres du Directoire, anticipées par les commissaires ordonnateurs. La mise en oeuvre de cette nouvelle organisation met en évidence trois aspects importants :

- la satisfaction des ordonnateurs et de l'armée de se débarrasser des entreprises françaises ;
- le rôle déterminant accordé aux Chambres administratives cantonales et aux Municipalités ;
- le litige permanent entre Rouhière et Schauenburg qui se manifeste d'emblée.

Très entremêlées dans la correspondance, ces questions peuvent être mises en évidence séparément.

Dans son information aux Soleurois, l'ordonnateur Perroud transmet les besoins des troupes :

« La loi accorde demie livre de viande fraîche par chaque ration, vingt-quatre onces de pain, une livre de sel par mois et ces rations s'étendent sur toutes les troupes. Pour les chevaux, il [faut] 15 [livres] de foin, 10 [livres] de paille et deux tiers de boisseaux d'avoine. C'est la ration ordinaire. »²⁸¹

279 BNUS, MS 0.473/534, 16 prairial an 6 [4 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Rapinat, Commissaire du gouvernement près l'armée*

280 BNUS, MS 0.470/198 - MS 0.481/43 - SHAT B 2 63, 14 ventôse an 6 [4 mars 1798], [Schauenburg], *Aux Citoyens Directeurs et au Ministre de la guerre* et SHAT, B 2 63 sans date, remarques de Schérer à destination du Directoire, en marge de BNUS, MS 0.470/198 : « Quant aux vivres, comme probablement il a marché sur Berne à présent, ce sera le pays qui nourrira nos troupes. »

281 SHAT, B 2 63, 12 ventôse an 6 [2 mars 1798], *Au quartier général à Soleure, Henry Perroud, commissaire ordonnateur de l'armée, au Sénat du canton de Soleure*

C'est l'exact résumé des prescriptions de *l'Instruction*. Avec la ration demandée, l'armée n'est plus considérée comme « *en campagne* ». Le contrôle de la fourniture est attribué à des commissions à désigner par les Soleurois, documents visés par le commissaire français de la place de Soleure.

Soulignant le lien ancien de la "cité des ambassadeurs" avec la France, les autorités provisoires de Soleure s'appuient sur la pauvreté du pays et l'absence d'autres ressources pour tenter de réduire à un millier d'hommes au plus la charge que représente le séjour des troupes étrangères. Ils soulignent que, si les familles patriciennes, les « *oligarches* », étaient certes fortunées, il n'en est point de même pour la grande majorité de la population :

« (...) *ce canton n'était jamais riche. Les familles ci-devant patriciennes vivaient des emplois militaires et politiques de la France et de leur baillages. A côté de celà il n'y avait pas de commerce, et la bourgeoisie de Soleure est une des plus pauvres de la Suisse. Le paysan était en proportion par ci par là plus aisé, mais nulle part riche en deniers.* »²⁸²

Selon eux, la majorité du peuple est à priori bien disposée à l'égard de la République française :

« *Tous nous rendent aujourd'hui justice, tous reconnaissent la bienveillance du Gouvernement de la République française et de son Ministre, ils sentent que c'était une frénésie de notre ancien gouvernement que d'avoir voulu se mesurer avec les Armées de la République française. Ils en étaient déjà convaincus au Champ de bataille, où ils se trouvèrent abandonnés de la plupart de leurs officiers qui ne se hasarderont pas de sitôt de reparaître dans nos campagnes, où ils seront infailliblement égorgés.* »²⁸³

Cette attitude généralement positive pourrait ne pas durer si la charge pesant sur le canton n'était pas réduite. La situation précaire de la majorité du pays apparaît encore dans un rapport rédigé en fin d'année 1798 par le Commissaire du gouvernement Rapinat qui ne relève rien de différent sur la situation économique des Suisses :

« *Je n'ignore point que ce sont les oligarques, les anciens gouvernants qui ont été la cause de l'entrée de l'armée en Helvétie, mais je sais aussi que sur 100 oligarques, il y en a à peine 10 qui soient ce qui s'appelle très aisés. Les autres ne vivaient que des revenus de leurs baillages & de leurs emplois & je me suis également convaincu que si on exigeait la totalité de la contribution, à Soleure par exemple, où elle ne pèse que sur 22 à 23 familles, des femmes, des veuves & des enfants se trouveraient réduits à la plus affreuse misère.* »²⁸⁴

Dûment informé de la fortune de ses armées victorieuses, le Directoire exécutif adresse ses instructions relatives à la fourniture des ravitaillements. Elles sont parfaitement claires : les frais courants de la présence française en Suisse doivent être imputés aux autorités démisées par l'arrivée des armées de la Grande Nation représentées par le général en chef qui :

« (...) *fera fournir par les gouvernements actuels et provisoires de ces cantons, aux dépens des anciens gouvernements, tout ce qui sera nécessaire pour solder, nourrir, habiller, équiper et généralement entretenir les troupes françaises tant qu'elles resteront en Suisse. Il leur fera également fournir, aux dépens des mêmes, les chevaux de cavalerie, d'artillerie, d'équipages et transports nécessaires pour remplacer tous ceux qui ont péri depuis l'entrée des troupes françaises en Suisse, [ainsi] que ceux qui se trouvent maintenant hors de service (ces derniers seront renvoyés dans l'intérieur).* »²⁸⁵

282 SHAT, Dossier personnel Schauenburg, fol. 156-157, 10 mars 1798, Bâle, Cartier, Agent provisoire de la comune de Soleure, Au citoyen Mengaud, en pièce annexée à : SHAT, Dossier personnel Schauenburg, fol. 155, 20 ventôse an 6 [10 mars 1798], Basle, Le chargé d'affaires de la République française près les cantons helvétiques, Au général Schauenburg, à Berne

283 Ibidem.

284 SHAT, MR 1407/26, p. 31, « *Réflexions politiques sur la Suisse* », Rapport de Jean-Jacques Rapinat, rédigé en brumaire et frimaire an 7^e et annoté plus tard par le même auteur, entre avril et juillet 1799.

285 BNUS, MS 0.483/23, 24 ventôse an 6 [14 mars 1798], Paris, Le Directoire exécutif, Instruction pour le général en

Schauenburg informe le gouvernement à Paris des dispositions prises en matière de ravitaillement. Brune et lui-même, toujours en parfait respect de la hiérarchie, n'ont pas attendu qu'on leur adresse les intentions du Directoire pour agir. Ils ont anticipé ces ordres reçus en guise d'accusé de réception de leur arrivée victorieuse à Berne :

« Les intentions du Directoire ont été également remplies relativement aux subsistances. Depuis notre entrée en Suisse nos troupes sont nourries par les cantons de Soleure et Berne. Les entrepreneurs et fournisseurs, qui avaient mal rempli les engagements quand nous occupions la position difficile de l'Erguel, sont venus en foule, avec beaucoup d'empressement, nous offrir leurs officieux services aussitôt qu'ils nous ont vus sortis de cet embarras mais, loin de me prêter à leurs offres officieuses, je les ai priés d'évacuer le canton de Soleure. Plusieurs modes de subsistance ont été proposés. Celui des contributions en argent, celui des réquisitions en nature. Jusqu'ici le dernier a été seul suivi et les gouvernements provisoires de Soleure et Berne sont chargés eux-mêmes des fournitures en n'employant que des agents de leur choix. Le général Brune s'occupe depuis son arrivée d'un règlement sur cette partie dont il vous donnera sans doute connaissance. Le canton de Soleure, dont la petite étendue répond à la modicité de ses moyens, a été soulagé le plus qu'il a été possible. Celui de Berne, qui sous tous les rapports devrait supporter les frais d'une guerre qu'il a provoquée, nourrit la plus grande partie de l'Armée.

*Je vais donner des ordres à l'ordonnateur en chef pour asseoir de la manière la plus juste la répartition des subsistances et rectifier les inégalités qui ont eu lieu dans les communes et je vous rendrai un compte plus étendu des mesures qui seront prises. »*²⁸⁶

Ce message illustre la problématique des subsistances. La situation décrite par Schauenburg s'est mise en place ainsi : la première préoccupation est de tenter, dès le 6 mars, de réduire autant qu'il lui est possible le poids direct des réquisitions sur la population locale. Il est conscient d'une réalité incontournable : la charge que fait peser sur la population civile la présence d'une troupe importante, de surcroît étrangère, est de nature à déséquilibrer le fragile rapport de confiance qu'il souhaite voir s'instaurer entre ses soldats et des populations locales aux moyens modestes et ne comprenant en majorité pas le français. Il s'en ouvre au Ministre plénipotentiaire Mengaud en ces termes :

*« Le canton de Soleure n'étant rien moins qu'abondant en grains, et nos troupes y ayant fait une grande consommation de pain, au point que plusieurs parties de ce canton sont prochainement exposées à un manque de blé, je crois, (...) qu'il serait juste et même politique de permettre l'importation des grains dans ce pays depuis la France. »*²⁸⁷

Sans s'interroger sur le payeur, c'est la provenance des vivres qui doit être déterminée. Quand il apprend que Mengaud prévoit de venir à Soleure dans 5 à 6 jours, Schauenburg lui répond :

*« Je désire que vous puissiez abréger ce temps, des affaires réclament ici votre présence. »*²⁸⁸

Il attend du représentant civil qu'il tranche ces questions économiques qui sont de sa compétence et non de celle de l'armée.

Schauenburg informe les magistrats de Soleure que toute réquisition qui ne porterait pas sa signature est nulle²⁸⁹, disposition qui figure en bonne place dans sa « Proclamation à l'armée » :

*« Soldats, rappelez-vous que le pillage flétrit la victoire, qu'il aliène l'esprit des peuples, qu'il détruit les ressources nécessaires aux subsistances, qu'il paralyse les mouvements des armées. »*²⁹⁰

chef de l'Armée française en Suisse, [annotations en notes marginales de la main du général Brune]

286 BNUS, MS 0.471/250, 26 ventôse an 6 [16.03.1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

287 BNUS, MS 0.470/206, 16 ventôse an 6 [6 mars 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Mengaud*

288 BNUS, MS 0.470/215, 20 ventôse an 6 [10 mars 1798], *Soleure*, [Schauenburg], *Au citoyen Mengaud*

289 BNUS, MS 0.482/45, 13 ventôse an 6 [3 mars 1798], *Soleure*, [Schauenburg], *Aux magistrats de Soleure*

290 BNUS. MS 0.481/44 - MS 0.483/34-36, 14 ventose an 6 [4 mars 1798], *Au quartier-général à Soleure, Le général divisionnaire commandant le corps d'armée française, Proclamation à l'armée française. Texte intégral sous An-*

Il rassure son commandant en chef : comme à Soleure, les autorités de Berne ont été informées immédiatement de leurs obligations par Perroud. Suite aux instructions de Brune :

« (...) je viens de lui donner l'ordre de faire délivrer une chopine de vin à chaque soldat de ma division. Cette distribution doit avoir lieu tous les 2 jours. »²⁹¹

La distribution de vin suscite une protestation de Soleure qui en manquerait.²⁹² La réponse de Brune montre son cynisme :

« Les difficultés élevées par le conseil provisoire de Soleure sur la fourniture des rations de vin aux soldats ne sont point insurmontables. Votre fermeté et votre justice sauront les rendre vaines. Si le pays de Soleure n'a pas de vin, il a des moyens pour s'en procurer : les raisons tirées des lois qui dans les pays voisins en défendent l'exportation prouvent tout au plus la mauvaise volonté du gouvernement. S'il se refuse à subvenir à ce besoin des troupes, ordonnez vous-même des marchés, réglez-en les conditions et il en paiera le prix. »²⁹³

La répartition des subsistances aux troupes se fait selon leur stationnement dans l'un ou l'autre des cantons. Seule la solde, les services hospitaliers et de transport restent à la charge de la France. La troupe est sommairement informée de ces dispositions :

« Le général prendra incessamment des mesures pour qu'il soit distribué une chopine de vin par jour à chaque militaire présent sous les armes. (...) On portera une grande surveillance à ce que les distributions se fassent avec ordre (...) Il est particulièrement recommandé aux chefs des corps et des cantonnements de veiller à ce que les soldats fassent exactement ordinaire (...) Je recommande aussi aux chefs des cantonnements d'empêcher tout gaspillage en toute espèce de denrées et de combustibles, et de ne faire aucune démarche en quoi que ce soit que pour les hommes présents sous les armes. (...) »

Le Conseil provisoire à Soleure, et le gouvernement provisoire de Berne seront chargés d'indiquer aux agents de leurs communes respectives le mode de distribution du pain et de la viande. C'est à ce dernier que devront s'adresser les commandants des cantonnements pour la subsistance de leurs troupes. »²⁹⁴

Sur les principes de fond, les prescriptions sont constantes : précision et lutte contre le gaspillage. Seule l'autorité qui finance a changé et a de fait le choix de ses fournisseurs en fonction des disponibilités et des besoins.

Le choix du dispositif militaire, la subordination des troupes à un secteur plutôt qu'à un autre permet d'exercer une influence sur la charge reposant sur la population locale. Selon des données opératives et tactiques, il faut aussi pouvoir disposer ses troupes conformément aux disponibilités logistiques. Le général veille de près et avec sérieux sur la lutte contre les excès commis en flagrante contradiction avec sa *Proclamation* du 4 mars. Il en est ainsi de cette plainte bernoise :

« Des députés des communes de Frienisberg sont venus se plaindre chez nous des désordres qui se sont commis dans leurs villages, d'enlèvement de chevaux, de bestiaux et de voitures et surtout de dévastations du grenier public qui devait servir à l'approvisionnement des troupes françaises. (...) nous prenons la liberté de vous recommander ces pauvres habitants et surtout la sûreté de ce grenier, du four et des caves publiques pour assurer l'approvisionnement de votre armée. Nous vous prions de vouloir bien donner à cet effet au commandant des troupes françaises des ordres pour qu'il puisse assurer au bailli ou intendant de Frienisberg les sau-

nexe 16 infra.

291 BNUS, MS 0.470/216, 20 ventôse an 6 [10 mars 1798], [Schauenburg], *Au général Brune*. La chopine correspond au quart d'un pot, ou une demie pinte, soit entre 0,465 (Larousse) et 0,476 lt (wikipedia).

292 BNUS, MS 0.471/222, 21 ventôse an 6 [11 mars 1798], [Schauenburg], *Au général Brune*

293 BNUS, MS 0.483/66, "Archiv", 12, pp. 359 – 360, 22 ventôse an 6 [12 mars 1798], *Au quartier-général de Berne*, Le général Brune, commandant en chef l'Armée française en Helvétie, Au général de division Schauenburg

294 BNUS, MS 0.482/49, 20 ventôse an 6 [10 mars 1798], *Au Quartier général à Soleure, Ordre du jour*

vegardes ou sentinelles nécessaires. »²⁹⁵

Il y a du flottement dans cette phase intermédiaire. Schauenburg s'en inquiète auprès de Brune :
« *Je ferai tous mes efforts pour vous seconder dans le maintien de l'ordre et de la discipline qu'il est si intéressant de faire observer dans les circonstances où nous nous trouvons. Mais pour y parvenir, il est nécessaire que nos subsistances soient assurées d'une manière stable et régulière. Je suis persuadé, (...) que déjà vous vous occupez d'un règlement sur cet objet. Nous avons à choisir entre deux moyens de pourvoir à la subsistance des troupes : celui des réquisitions en nature et celui des contributions en argent. Le premier de ce mode a l'inconvénient grave d'épuiser en peu de temps [phrase inachevée, mot manquant : les réserves ?]* »²⁹⁶

Schauenburg a signalé à Brune que sa division est répartie sur les territoires soleurois et bernois de telle manière que la charge principale repose sur l'ancien canton de Berne. Malgré les ordres :

« *Le canton de Soleure se plaint avec justice, (...) que nos troupes cantonnées dans des villages bernois viennent chercher leurs subsistances à Soleure ce qui devient onéreux et absorberait bientôt les ressources de cette ville. Il est nécessaire que vous ordonniez au commissaire Rouhière de faire les dispositions nécessaires pour que le canton de Berne nourrisse celles de nos troupes qui s'y trouvent et de leur indiquer les lieux où elles recevront leurs subsistances.* »²⁹⁷

Un rappel des ordres aux troupes est indispensable :

« *Les troupes de la Division du général Schauenburg cantonnées dans le canton de Berne sont prévenues qu'elles doivent être nourries sur le territoire de ce canton et que par conséquent elles ne doivent plus envoyer à Soleure pour chercher leurs vivres.* »²⁹⁸

Sachant que quoi qu'il en soit le soldat mange, Schauenburg fait tout son possible dans l'intérêt de la population civile et de la protection de ses (maigres) ressources dont l'épuisement menace après seulement une décade. Ce constat révèle la modestie des réserves soleuroises en fin d'hiver.

Préoccupé de mettre de l'ordre dans le service des subsistances, Brune constate qu'il :

« *(...) sera utile d'avoir un système uniforme pour tout le pays afin que nous ne consumions dans huit jours les subsistances d'un mois.* »

Une centralisation des réserves sur 3 dépôts de grains est décrétée :

« *(...) à Soleure, Berne et Fribourg, pour les blés du pays et de continuer pourtant d'en tirer de l'extérieur. Il doit y avoir à ce qu'on me dit un magasin considérable à Arberg.* »²⁹⁹

Nouvion, dont les troupes doivent être nourries par Berne, doit faire l'inventaire des magasins de grains de son secteur. Les nécessités opératives obligent Schauenburg à laisser une partie de ses troupes sur sol soleurois. Pour en protéger les maigres ressources, il déroge au principe de base :

« *Veuillez prendre des renseignements dans ce pays et me communiquer vos idées sur la manière de faire nourrir par (...) Berne les troupes cantonnées dans celui de Soleure.* »³⁰⁰

Au reçu de l'inventaire, ordre est donné de préserver les magasins identifiés en les faisant surveiller militairement pour prévenir tout abus de la part des administrations françaises.³⁰¹ La sinuosité de la

295 BNUS, MS 0.483/62, 7 mars 1798 [17 ventôse an 6], *Les membres du gouvernement provisoire de Berne, au général en chef Brune, Liberté – Concorde-Confiance – Egalité*

296 BNUS, MS 0.470/208 - MS 0.481/50, 17 ventôse an 6 [7 mars 1798], *Berne, [Schauenburg], Au général Brune*

297 BNUS, MS 0.482/53, 21 ventôse an 6 [11 mars 1798], [Schauenburg], *Au général Brune*

298 BNUS, MS 0.482/55, 22 ventôse an 6 [12 mars 1798], *ordre*

299 BNUS, MS 0.483/64, "Archiv", 12, p. 356, 21 ventôse an 6 [11 mars 1798], *Du quartier général de Berne, Le général Brune, commandant en chef l'Armée française en Helvétie, Au général Schauenburg*. Selon la suite de la correspondance il peut aussi être question d'Aarbourg (AG), la graphie est peu précise et peut prêter à confusion avec Aarberg (BE).

300 BNUS, MS 0.471/231, 23 ventôse an 6 [13 mars 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion*

301 BNUS, MS 0.471/257, 27 ventôse an 6 [17 mars 1798], *Soleure, [Schauenburg], Au général Nouvion*

frontière délimitant Soleure et Berne n'a certes pas non plus facilité la tâche aux Français.

Selon la loi, il appartient aux généraux d'exécuter les ordres militaires formels du gouvernement. Le Directoire s'écarte délibérément de la lettre du décret du 28 nivôse an 3 en accordant en plus au général en chef en Helvétie la haute main sur le contrôle des services administratifs puisqu'il :

« (...) *veillera avec le plus grand soin à ce que les commissaires des guerres, entrepreneurs et fournisseurs ne fassent rien fournir par les cantons, soit pour les besoins de l'armée soit sous tout autre prétexte, sans son ordre exprès et à la charge de lui en rendre un compte sévère. Il fera arrêter ou juger sans délai tous ceux qui se permettraient en cette partie ou en toute autre la moindre dilapidation.* »³⁰²

Les dispositions financières de ces ordres gouvernementaux français, notamment relatives au contenu des caisses publiques helvétiques, prévoient que l'argent trouvé doit aussi servir à financer la force d'occupation. Dans la liste de répartition des finances, on retient le point suivant :

« 3.) *Pour les besoins que pourraient éprouver les troupes restant en Suisse, (...) ; [note marginale:] il a été donné deux cent mille livres à la disposition de l'ordonnateur pour les subsistances sauf compte et remboursement sur les contributions.* »³⁰³

Tout achat fait pour l'armée en Suisse (même, si nécessaire, en France) sera payé par l'argent tiré des caisses publiques et privées saisies. L'achat sur place sera préféré pour éviter de dilapider des ressources financières et contenir les besoins en fourrages pour les transports. De cette manière, l'argent pris dans les caisses publiques et sur les familles des anciens dirigeants au profit de l'armée française est prioritairement réinjecté dans le circuit économique suisse, pour autant qu'il n'ait pas été remplacé par des bons ou des reconnaissances non honorées par la France. Cet aspect a jusqu'ici été très peu étudié à notre connaissance.³⁰⁴

Une contribution de guerre de 3 millions de livres, prise sur les 5 millions tirés du trésor de Berne doit être expédiée pour financer la campagne d'Egypte et directement acheminée vers Toulon. Dans le même sens on peut ajouter les 400'000 livres attribuées à Brune « *pour ses dépenses &c^{ra}* » ainsi que les 960'000 livres d'arriéré de solde pour les soldats de la division Brune. Les troupes venues d'Alsace n'ont pas d'arriéré à compenser. C'est une des différences entre les corps qui ont attaqué la Suisse.

Ce sont les Commissaires du gouvernement successifs, en premier LeCarlier, qui ont en charge cet aspect financier des relations entre les deux Etats. Ils doivent faire prélever par l'ordonnateur en chef les fonds dans les caisses publiques saisies et les confisquer à certains particuliers pour remettre les fonds nécessaires au paiement des soldats et officiers, à la disposition de l'armée. Toute dépense de militaires français en Suisse correspond ainsi aussi à une réinjection d'argent suisse dans le circuit économique-financier national. La part des contributions, non négligeable, ayant suivi ce circuit est toutefois difficile à estimer avec un minimum de précision sur la base des seuls documents militaires.

Le ravitaillement des hommes et des chevaux représente un poids matériel que le pays occupé ne peut supporter sur ses ressources propres, dans le cas de Soleure en particulier. La fourniture des matières premières (grain, boeufs par exemple) doit en partie être assurée depuis la France. La transformation en vivres consommables doit être faite par des prestataires qui aient la confiance des

302 BNUS, MS 0.483/23, 24 ventôse an 6 [14 mars 1798], *Paris, Le Directoire exécutif, Instruction pour le général en chef de l'Armée française en Suisse*, [annotations en notes marginales de la main du général Brune] Cet ordre contre-vient en particulier à la première section, article 9 du décret du 28 nivôse an 3, cf. chap. C.VI.1. supra.

303 Cf. chap. D.III infra.

304 A l'exception notable de WOLF, Kaspar, *Die Lieferungen der Schweiz an die französischen Besatzungstruppen zur Zeit der Helvetik*, Basel, Helbing & Lichtenhahn, 1948. Cette thèse de doctorat analyse de manière assez précise le fonctionnement du service des subsistances au cours de l'année 1798 en particulier, mais du point de vue suisse et sans toutefois soulever cet aspect. Il y manque toute la dimension organisationnelle interne de la force d'occupation.

autorités locales helvétiques, ce qui exclut à priori les entreprises des vivres françaises responsables des désordres durant la traversée du Jura. L'ensemble des frais occasionnés doit être couvert par les autorités nouvellement constituées, aux dépens des ci-devant gouvernants. Les nouvelles autorités héritent ainsi de caisses quasiment vides, ce qui constitue un problème majeur pour la République helvétique en constitution et qui contribue grandement à son discrédit, n'ayant pu réaliser aucun de ses grands projets ou presque, fautes de finances.

Une répartition réfléchie des troupes doit réaliser le difficile équilibre entre contraintes militaires (opératives et tactiques) et capacités des lieux de stationnement choisis. Dans ce domaine, Schauenburg recherche la plus grande équité possible. Au moment de régulariser les circuits de ravitaillement, sa division reçoit un ordre qui précise la manière de procéder pour les subsistances :

« Tous les bons pour recevoir des subsistances devront indiquer en tête le nom du corps, le numéro de la compagnie, la force des présents et le nom des cantonnements occupés (...) »

Une autre disposition concerne les vivandiers, dont le rôle reste d'améliorer l'ordinaire du soldat :

*« Nul vivandier ne pourra rester à l'armée sans être muni d'un nouveau brevet du conseil d'administration du corps à la suite duquel il se trouve. Et s'il n'est porteur d'une médaille sur lequel sera le mot vivandier, il sera arrêté. »*³⁰⁵

Les maîtres mots restent la prévention de toute forme de gaspillage et d'abus.

Schérer, qui n'a pas reçu toutes les informations envoyées par Schauenburg – un courrier a été attaqué en chemin et s'est fait voler la correspondance – s'inquiète des subsistances :

« P.S. Je vous prie (...) de me faire connaître les moyens que vous avez employé auprès des vieux cantons pour assurer la subsistance des troupes. Comme l'intention du Directoire est que les vivres soient le moins possible à la charge de la République, il est nécessaire que vous me mettiez à portée de lui rendre compte de vos dispositions à cet égard afin qu'il puisse prendre les dispositions intérieures qu'il jugera convenable aux intérêts de la République. »

*Je vous observe qu'il est nécessaire que vous me fassiez connaître les divers moyens que vous avez employés auprès des divers cantons pour assurer la subsistance des troupes. Comme l'intention du Directoire est que ces diverses fournitures soient le moins possible à la charge de la République, il est bon que je connaisse les mesures déjà prises avant que de proposer d'exercer des réquisitions. »*³⁰⁶

Les 2 versions montrent que le Ministre pèse ses mots. Il charge le général de lui fournir des renseignements qui sont, ordinairement, de la seule compétence de l'ordonnateur, auquel il s'adresse aussi avec autant de prudence. Les ratures le montrent là encore :

*« ~~Comme je n'apprends qu'indirectement, que par voie indirecte~~ Comme il est nécessaire que je sois régulièrement informé de tous les mouvements et de l'état des finances, des subsistances et autres fournitures nécessaires aux troupes françaises employées en Suisse, ~~afin de me mettre à portée de veiller à ce que le service soit assuré dans toutes les parties~~ je vous charge, (...) de me tenir exactement informé de cet état de choses et de me rendre compte de toutes les dispositions que vous aurez faites à ce sujet, afin de me mettre à portée de veiller à ce que le service soit assuré dans toutes ses parties. Je compte sur vos soins et sur votre exactitude pour la ponctuelle exécution de cette mesure. »*³⁰⁷

Cette requête, soigneusement formulée, montre la double voie par laquelle passe la gestion de ces préoccupations logistiques.

305 BNUS, MS 0.482/57, 28 ventôse an 6 [18 mars 1798], à Soleure, Ordre

306 SHAT, B 2 63, 28 ventôse an 6 [18 mars 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au général commandant en chef l'armée française en Suisse

307 SHAT, B 2 63, 28 ventôse an 6 [18 mars 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au commissaire ordonnateur Rouhière, employé près l'Armée française en Suisse

Cette phase intermédiaire entre 2 systèmes de fournitures amène son lot de problèmes : celles en viande envoyées par la compagnie Hanet³⁰⁸, attendues pour fin pluviôse, début ventôse, arrivent finalement fin ventôse en un convoi de 40 boeufs. Schauenburg n'en accepte la livraison que pour une raison et soumise en plus à une condition impérative :

« (...) ce n'est que par la crainte de voir propager la maladie dont ils sont soupçonnés d'être atteints et sous la condition que vous ferez constater que cette maladie ne puisse nuire à la santé des hommes auxquels la distribution qui en sera faite. (...) et vous vous concerterez avec le gouvernement provisoire de Soleure pour qu'il fasse suspendre toute distribution de viande aux troupes sur son canton jusqu'à entière consommation des quarante boeufs de la compagnie Hanet et défendre à cette compagnie d'en introduire d'autres en Suisse sans y avoir été autorisé par le général en chef de l'Armée. »³⁰⁹

L'avertissement à Soleure sert aussi à prévenir que cette livraison doit être payée sur les fonds soleurois, ce qui nécessite la levée des scellés – français – sur leurs caisses.³¹⁰

L'ordonnateur Perroud quitte la Suisse pour l'armée d'Angleterre le 20 mars, au grand dépit de Schauenburg qui fait son éloge dans un message au Directoire :

« J'aime à rendre, (...) au commissaire ordonnateur la justice qui lui est due. Il a par son zèle et son activité suppléé ~~à la négligence~~ à l'état d'abandon où les fournisseurs nous ont laissés dans l'Erguel et ses soins ont beaucoup facilité le rassemblement du corps de troupes que j'ai réuni avant l'attaque dans la position difficile sur Buttenberg près Perles. Ce service important lui donne sans doute des droits à votre bienveillance et de votre estime. »³¹¹

Ces louanges sont transmises au Ministre par le Directoire :

« Il [Schauenburg] rend l'hommage le plus flatteur aux talents et aux soins que ce citoyen a montrés dans un pays où les entrepreneurs avaient laissé son armée manquer de tout. »³¹²

A partir de cette date, les relations entre le général en chef et l'ordonnateur en chef seront en permanence conflictuelles (cf. chap. D.III.5 infra).

Germinal an 6 est le mois du départ de la division Brune, le 28 mars, de l'arrivée du Commissaire du gouvernement LeCarlier le même jour et celui de la proclamation de la République helvétique, le 12 avril. Il y a une certaine stabilisation du système des subsistances. La charge financière en reste aux autorités provisoires helvétiques, les rations restent celles des règlements français.

Dans le courrier par lequel il passe le commandement en chef des troupes françaises en Helvétie à Schauenburg, Brune se contente de rappeler parmi les dispositions financières, les :

« (...) deux cent mille livres mises à la disposition du commissaire ordonnateur pour la subsistance des troupes, sauf à en rendre compte et à être remboursés sur les contributions que vous établirez, d'après les ordres du Directoire. »³¹³

Les contributions imposées aux Suisses, d'un montant de 16 millions de francs, sont décrétées par LeCarlier et non par Schauenburg qui, selon l'arrêté du Directoire :

« (...) déférera à toutes les réquisitions que le citoyen Lecarlier, (...) lui adressera en matière civile, politique et de finances, et il les fera exécuter en son propre nom. »³¹⁴

308 WOLF fait de Hanet : « *ausnahmsweise ein ehrlicher Armeelieferant* » (op.cit., p. 92), rejetant les fautes sur ses sous-traitants.

309 BNUS, MS 0.471/264, 28 ventôse an 6 [18 mars 1798], [Schauenburg], *Au commissaire Launery*

310 BNUS, MS 0.471/263, 28 ventôse an 6 [18 mars 1798], [Schauenburg], *Au Gouvernement provisoire de Soleure*

311 BNUS, MS 0.471/277 - MS 0.481/67, 30 ventôse an 6 [20 mars 1798], Berne, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif*

312 SHAT, B 2 63, 30 ventôse an 6 [20 mars 1798] / 24 germinal an 6 [13 avril 1798], Paris, [Directoire exécutif], *au Ministre de la guerre*

313 BNUS, MS 0.483/82, «Archiv», 12, pp. 428 – 432, 7 germinal an 6 [27 mars 1798], *Au quartier-général de Berne, Le général Brune, commandant en chef l'armée française en Helvétie, Au général Schauenburg*

314 BNUS, MS 0.483/78 et 80, SHAT, X P 10, 1-3 germinal an 6 [21-23 mars 1798], Paris, *Extrait des registres des*

Le Commissaire du gouvernement est aussi chargé de la haute surveillance des administrations, le général en chef n'étant là aussi que le bras qui doit faire cesser les abus.

A la suite de plaintes de la Municipalité de Berne, le général en chef doit rappeler que le logement et la distribution de vin aux soldats fait partie de leur ordinaire, qu'elle respecte le règlement établi par Brune. Pour mettre en évidence la légèreté de ce sacrifice, il cite le cas de sa bonne ville de Strasbourg :

*« (...) qui depuis la guerre n'ont cessé d'avoir sept à huit mille hommes chez eux, abstraction faite des passages continuels dans cette place de guerre. »*³¹⁵

Certes, arguera-t-on, les Français n'ont rien à faire à Berne qui n'est point leur pays. Cette phrase montre simplement que ce que subissent Bernois et Soleurois n'est pas pire que ce que vivent les habitants de nombreuses villes françaises. Il met un terme aux jérémiades des nouveaux magistrats par une tirade aux accents jacobins montrant qu'en agissant en bon républicain on peut et doit agir pour protéger la majorité de la population et qu'il suffit de :

*« (...) mettre en oeuvre le devoir du citoyen et perdre de vue l'égoïsme et prendre la peine de faire supporter ce logement aux riches et à ceux qui sont auteurs de la guerre, vous ne trouverez plus cette répartition difficile et elle ne sera pas pénible aux habitants. »*³¹⁶

En cas d'abus de la part des soldats, les plaintes justifiées sont à adresser à Schauenburg qui les prendra en considération et sanctionnera les coupables, notamment de réquisitions prohibées. Il faut que chaque citoyen sache ce qui est dû (logement, feu et chandelle), mais surtout ce qui ne l'est pas, c'est à dire tout le reste ! Toute consommation de repas ou d'autres services ne relevant pas de l'ordinaire doit être payée en bonne et due forme, c'est à dire en numéraire à prendre sur la solde ou les gratifications (pour les officiers). Ces rémunérations ont été tirées des caisses bernoises et retournent par ces paiements dans le circuit financier intérieur.

Il en va ainsi du maréchal ferrant Baumgartner d'Urtenen (BE) qui a fourni 81 fers à une compagnie du 7^e de hussards. Les 48 livres seront tirées en numéraire de la caisse du corps et immédiatement portées au créancier par un sous-officier du régiment qui devra, au retour, présenter au général en chef la facture dûment acquittée.³¹⁷

Il importe peu de savoir si une partie de la caisse du 7^e de hussards contient de l'argent provenant des caisses helvétiques. Il faut surtout relever que cet argent va à un citoyen qui a fourni de bonne foi une prestation à la troupe. C'est la manière très concrète de Schauenburg de veiller aux bonnes relations entre l'armée et la population civile.

Mais il veille tout autant aux intérêts de la République. Quand il réclame des renforts à cause de l'agitation en Suisse centrale et orientale avant la proclamation de la République helvétique, il use d'un argument qu'il espère décisif et qui n'a rien à voir avec des priorités opératives ou tactiques :

*« Ce renfort ne peut qu'être avantageux, tant parce que l'on craint beaucoup notre cavalerie en ce pays que parce qu'il en résulte une économie pour le gouvernement français d'après l'obligation où est celui de Suisse de nourrir les troupes françaises qui s'y trouveront. »*³¹⁸

L'argument est repris sans vergogne 10 jours plus tard à l'attention du Directoire :

« J'ajouterai à cette demande, (...) celle d'une partie des forces qui se trouvent dans la 5^{ème} division militaire. (...) 3 ou 4 de ces bataillons seraient infiniment utiles en Suisse, où leur présence, en augmentant nos forces, tournerait encore à l'avantage de la République sous le rapport de la solde et des subsistances. L'importance des motifs sur lesquels j'appuie cette de-

délibérations du Directoire exécutif, Le Directoire exécutif arrête ce qui suit : [signé du président et du secrétaire général :] Merlin et Revellière-Lepeaux [copie conforme, signé :] Schérer

315 BNUS, MS 0.471/311, 10 germinal an 6 [30 mars 1798], [Schauenburg], *A la Municipalité de Berne*

316 Ibidem.

317 BNUS, MS 0.471/315, 11 germinal an 6 [31 mars 1798], [Schauenburg], *Au chef du 7^{ème} d'hussards*

318 BNUS, MS 0.471/317 - SHAT B 2 64, 12 germinal an 6 [1 avril 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

*mande me fait espérer, (...) que vous la prendrez en considération. »*³¹⁹

Qu'en est-il de cette prise en charge des subsistances par les Suisses ? Elle semble se passer sans heurts notables à en croire l'absence de correspondance mentionnant des problèmes de suivi de la fourniture des rations aux soldats. Il n'est plus question de manques. Il faut plutôt procéder à des arbitrages en répartissant la charge entre cantons et communes. Le système veut que s'il y a des troupes à ravitailler dans un canton, la charge en soit équitablement répartie sur son ensemble et non pas assumée par les seules communes dans lesquelles se trouvent les troupes.

La situation du point de ravitaillement de Thoune est révélatrice à cet égard : la 14^e légère, 3 compagnies du 7^e de hussards et la 1^{re} compagnie du 8^e d'artillerie légère doivent y trouver leurs ressources. Pour réduire la possibilité de frictions entre la population et les soldats, 2 mesures sont imposées en Oberland : désarmer la population et répartir la charge d'entretien de manière équitable sur l'ensemble de la population du nouveau canton et pas seulement sur celle où sont les troupes :

*« (...) la milice de l'Oberland a porté les armes contre nous. Laisser ses armes à cette partie du canton de Berne, ce serait donner lieu à toutes les autres communes de former les mêmes prétentions ou de se plaindre d'inégalité de leur traitement. Je crois nécessaire de désarmer toutes les communes du ci-devant canton de Berne, tant pour prévenir les rivalités entre elles, que les voies de fait que des malveillants pourraient se permettre vis-à-vis de vos troupes. (...) l'Oberland ne fournira de vivres qu'aux troupes qui y sont cantonnées. (...) formant 2500 hommes et 300 chevaux. Quoique ces troupes occupent une petite partie du canton, tout le canton devra contribuer à leur entretien en formant à Thun des magasins d'approvisionnement. »*³²⁰

L'organisation de la distribution à partir de ce point centralisé incombe à l'armée française. Cette centralisation doit éviter que le soldat ne se serve d'autorité chez l'habitant. Jordy n'ayant rien trouvé sur place, Schauenburg doit rappeler à l'ordre l'ordonnateur en chef. Ses ordres préalables n'ont pas été exécutés :

*« Thun a été désigné, (...) comme devant fournir les vivres (...) Le général Jordy me mande que jusqu'à ce jour il n'y a aucune disposition de faite pour que ces fournitures aient lieu et que les troupes qui devaient y participer vivent aux dépens des habitants. Je vous prie de réparer promptement cette omission en faisant préparer des vivres à Thun soit en y envoyant s'il n'y a pas de moyens suffisamment dans l'endroit même. »*³²¹

Au moment de s'avancer plus vers l'Est, il est question des contributions qui seront exigées des cantons de Lucerne et Zurich. Pour le faire de manière précise, il faut :

*« (...) exiger dans le plus bref délai des gouvernements provisoires de Zurich et de Lucerne le cadastre exact des fortunes des membres de leurs gouvernements olygarchiques ainsi que le recensement de toutes les denrées et magasins de blé existant dans ces cantons. Cette mesure nous mettra à même de nous assurer des otages après avoir fait connaître la quantité des contributions qu'ils doivent fournir et de nous procurer la connaissance des ressources qu'ils présentent pour les subsistances de l'armée. »*³²²

Schauenburg se fait verser un montant de 400'000 francs pour ses dépenses extraordinaires, montant

319 BNUS, MS 0.472/354 - MS 0.481/88 – SHAT B 2 64, 21 germinal an 6 [10 avril 1798], Berne, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif*

320 BNUS, MS 0.471/319, 12 germinal an 6 [1^{er} avril 1798], *Au quartier général à Berne*, [Schauenburg], *Au général Jordy*

321 BNUS, MS 0.471/322, 12 germinal an 6 [1^{er} avril 1798], Berne, [Schauenburg], *Au citoyen Rouhière*. Souligné par nos soins. L'ordre préalable, qui date du 8 germinal an 6, n'a pas été retrouvé. En 4 jours rien n'a été entrepris.

322 BNUS, MS 0.471/338, 16 germinal an 6 [5 avril 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Lecarlier commissaire du gouvernement*

identique à celui remis à Brune et dont il tient une comptabilité précise. En fin d'année, un peu plus de la moitié a été dépensée, le solde étant remis pour partie à Masséna et le reste conservé pour l'organisation des demi-brigades auxiliaires helvétiques.³²³ Un courrier de Brune, depuis Milan, révèle que Rouhière lui doit encore 203'199 £ sur le montant attribué de 400'000 :

« Cet ordonnateur est nanti de mon ordre que je vous prie de faire mettre à exécution, et de plus (...), je compte sur la promesse que vous m'avez donnée d'employer vos bons offices pour la somme que je demande me parvienne en lettres de change sur Milan. »³²⁴

La nécessité de rappeler Rouhière à l'ordre est à nouveau attestée.

Curieusement, l'ordonnateur consulte le général, qui n'a aucune compétence en la matière, à propos de la résiliation d'un contrat de fournitures demandée par la Chambre administrative de Berne :

« Les offres que fait cette chambre de fournir l'armée et de pourvoir à tous ses besoins, me paraît remplir les intentions du gouvernement et je pense qu'on peut lui laisser le choix des moyens pour y parvenir. »³²⁵

En conséquence de quoi le contrat trop onéreux de la compagnie est résilié. Dans cet exemple on constate que la trésorerie bernoise est protégée contre les excès des fournisseurs.

Bonaparte réclame par un courrier l'envoi des 3 millions promis pour son armée d'Angleterre... Ce courrier incite Schauenburg à écrire au Ministre pour l'informer que le trésor bernois n'est pas aussi important que prévu. Sans entrer dans les détails des montants, une fois le versement fait pour l'armée d'Angleterre, et compte tenu du nombre de troupes en Suisse, plus élevé qu'estimé à Paris (17'000 au lieu de 12'000), l'argent manquera pour des versements directs en France :

« Il deviendra donc impossible de faire des versements considérables à l'armée de Mayence comme le portaient les instructions du Directoire en date du 25 ventôse [15 mars]. Il est nécessaire de recourir à des contributions autant pour assurer les subsistances de l'armée que pour pourvoir à sa solde. Je vais régler avec le Commissaire du gouvernement et l'ordonnateur en chef le mode de ces contributions et leur quotité. Je vous informerai du résultat. »³²⁶

C'est LeCarlier qui fixe les montants exigés des Suisses et Rouhière qui doit les encaisser. Le montant exigé est lié aux besoins de l'armée présente sur le territoire et dont la totalité des coûts est imputée au vaincu. Le but politique du Directoire est atteint : une nouvelle partie de ses forces armées est financée par des caisses non françaises : les armées d'Helvétie (en totalité) et d'Angleterre (en partie). Le trésor bernois a permis, partiellement, à Bonaparte de porter la guerre révolutionnaire sur le sol égyptien.

Les aspects financiers spécifiques liés aux contributions déterminées par LeCarlier le 8 avril 1798 ne sont pas à traiter ici³²⁷. Schauenburg rappelle au Directoire que les contributions ne pèseront :

« (...) que sur les familles riches et ci-devant privilégiées. Les cultivateurs et les artisans ne supporteront pas les frais d'une guerre dont ils n'ont été que les instruments aveugles. »³²⁸

323 BNUS, MS 0.484/112, 21 frimaire an 7 [11 décembre 1798], *Armée française en Helvétie, Compte que rend le général Schauenburg commandant en chef ladite armée des dépenses qu'il a faites sur une somme de 400'000 £ mise à sa disposition, jusqu'au 1^{er} frimaire an 7* [21 novembre 1798] Les montants exacts sont : dépensés : 217'774£, 1 sol, 6 deniers ; Masséna reçoit 100'763 £, 7 s., 6 d. ; Schauenburg conserve 81'462£, 11 s.

324 BNUS, MS 0.483/89, 15 germinal an 6 [04.04.98], *Du quartier général de Milan, Brune, général en chef de l'armée d'Italie, Au général Schauenburg, général en chef de l'armée d'Helvétie*

325 BNUS, MS 0.471/341, 17 germinal an 6 [6 avril 1798], *Berne, [Schauenburg], Au commissaire ordonnateur en chef*

326 BNUS, MS 0.471/345 - MS 0.481/84, 18 germinal an 6 [7 avril 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Ministre de la guerre*. Un courrier au contenu similaire est envoyé : BNUS, MS 0.472/358 - MS 0.481/89, 22 germinal an 6 [11 avril 1798], *Berne, [Schauenburg], Au citoyen Ramel, Ministre des finances*

327 Cf. notamment à ce sujet WOLF, op. cit., pp. 53-55.

328 BNUS, MS 0.472/360 - MS 0.481/91 – SHAT, B 2 64, 22 germinal an 6 [11 avril 1798], *Au quartier général à*

A ses yeux sans doute, les principes républicains sont ainsi respectés. Le versement des 2 premiers cinquièmes, soit 6'400'000 £ à verser sous 30 jours par les 5 cantons contributeurs, est garanti par l'envoi d'otages à Huningue pris dans les grandes familles bernoises et soleuroises. Cet argent doit couvrir tous les frais résultant de la présence des troupes françaises en Suisse dont l'effectif demeure assez stable, autour de 17'000 hommes et toujours environ 1200 à 1500 chevaux.

Pour illustrer la phrase déliant les « *instruments aveugles* » de l'obligation de payer pour leurs ci-devant gouvernants, Schauenburg libère le même jour tous les prisonniers de guerre.³²⁹

Genève sort de la zone helvétique, les subsistances nécessaires à l'entretien des troupes qui y stationnent à l'occasion de son rattachement à la France seront nourries depuis l'intérieur.³³⁰

Il reste quelques problèmes à régler avec les fournisseurs "indélicats" qui n'ont pas rempli leurs obligations au temps de la campagne. Schauenburg est heureux de pouvoir se débarrasser de ces hommes qu'il qualifie à moult reprises de « *sangsues* ». Au terme de cette période, le nouveau système des subsistances fonctionne, avec au début moins de difficultés qu'au moment de l'invasion.

C.VI.3 : *Éléments de conclusion intermédiaire*

Le République helvétique proclamée, Schauenburg seul aux commandes de l'armée, deux systèmes de fournitures mis en exergue, plusieurs constats de base émergent :

- 1) Les quotités de fournitures sont maintenues à l'exact niveau voulu par *l'instruction*, elles sont ramenées à celles d'une armée stationnaire ;
- 2) Les manquements provoqués par l'incurie de certains fournisseurs dans la phase d'opérations initiale sont résolus par le passage à l'organisation par les autorités locales helvétiques ;
- 3) Le problème de capacité de fournitures apparaît pour certaines parties du pays ne disposant pas de suffisamment de ressources ;
- 4) Quels que soient la source et le système de ravitaillement, le général en chef se préoccupe de préserver les ressources vitales de la population résidente tout en assurant le ravitaillement de son armée.

Il est difficile, voire impossible, de constater une différence de traitement par les forces armées face aux populations locales. Les communes abritant des troupes ne sont ni mieux ni moins bien traitées de part et d'autre de l'Aar et de la Thielle.

Cette différence ne se manifeste que face aux autorités locales provisoires et surtout anciennes. Ces dernières sont impitoyablement mises à contribution, comme le furent les aristocrates en France aux débuts de la Révolution, sans pour autant verser dans les abominables excès des débuts de la République. Si les biens, surtout financiers, sont saisis, les personnes sont respectées, même les otages garants du paiement des contributions sont traités avec respect.

La suite de ces questions de gestion de la logistique dans un pays désormais qualifié d'ami puis d'allié dès la conclusion du traité, permet de mettre en exergue de nombreux points d'intérêt présentés dans la partie qui lui est spécifiquement consacrée, au chapitre D.III infra.

Berne, *Le général en chef de l'armée en Helvétie, Au Directoire exécutif*

329 BNUS, MS 0.472/361 - MS 0.481/92, 22 germinal an 6 [11 avril 1798], Berne, [Schauenburg], *A la chambre administrative du canton de Berne*

330 SHAT, B 2 64, 27 germinal an 6 [16 avril 1798], Paris, *Le Ministre des finances, Au Ministre de la guerre*

C.VII : La question de la présence des femmes

En histoire militaire, surtout pour des époques telles que la fin du XVIII^e siècle, la question de la présence des femmes, bien que suscitant une certaine curiosité, est rarement abordée. Sans nous pencher ici sur les raisons de ce silence dans l'historiographie, il faut mentionner que l'idée générale semble être que la place de la femme n'est pas dans l'histoire militaire, qu'elle n'a pas sa place dans la vie des armées à cette époque (comme à d'autres d'ailleurs). Pour l'historien militaire qui tente d'aborder la discipline comme un approche d'histoire sociale des armées, une telle négligence n'est pas admissible. Point n'est besoin d'être féru de stratégie ou d'armement pour aborder cette "vie ordinaire" du soldat. L'ouvrage de Maria Goupil-Travert constitue dans ce domaine un important témoignage des nombreux travaux antérieurs.³³¹ Les évocations, souvent romanesques, des "amazones de Napoléon" ne correspondent pas à des exemples concrets pour l'armée française en Helvétie qui ne recèle de manière décelable ni combattante, ni héroïne.

Malgré tout, la lecture attentive de la correspondance laissée par Schauenburg montre que les femmes sont bien présentes, même trop aux yeux du général en chef à en croire un certain nombre d'ordres relatifs à leur présence excessive autour de l'armée française en Helvétie.

Ce chapitre n'aborde pas la question de la femme victime des militaires. Ces questions ont été abordées plus haut dans les chapitres consacrés aux différents mouvements et actions en Suisse.

C.VII.1 : Les femmes dans les armées françaises de la Révolution

C'est la présence, légale et illégale, de femmes françaises autour des troupes qui est ici au centre de l'approche. Cette question n'est en rien marginale. Goupil-Travert évoque des effectifs allant de 80 à 150 femmes combattantes identifiées dans les sources d'archives.³³² Pour la Suisse, en 1798, aucune indication numérique n'existe, ni pour les femmes combattantes, ni pour les autres.

Au moment de prendre le commandement de la division de l'Erguël, Schauenburg avertit : il ne tolérera pas la présence de femmes au-delà de celles dont la présence est autorisée par la loi :

« Si, contre mon attente, vous avez plus de femmes à la suite de votre corps que celles autorisées par la loi, je vous donne l'ordre de leur enjoindre de quitter de suite l'armée. Je vous observe que je n'entends excepter personne de cette mesure que les maîtres ouvriers. »³³³

Quelle loi et que dit-elle ? C'est un décret de la Convention nationale du 30 avril 1793 qui a renvoyé les femmes « inutiles » dans leurs foyers. Les arguments principaux présentés par le représentant du « Comité de guerre » Poulthier pour ce renvoi est le suivant :

« Les généraux vous ont plusieurs fois adressé des plaintes sur le grand nombre de femmes qui suivent les bataillons. (...) Outre qu'elles absorbent une partie nécessaire des subsistances, elles gênent la marche des troupes, ralentissent le transport des bagages en se plaçant sur les voitures et par-là elles rendent les retraites pénibles et dangereuses : elles sont la source des querelles, sèment la terreur dans les camps ; elles y inspirent le découragement et les dégoûts ; enfin elles sont un objet continuel de distraction et de dissolution pour tous les militaires qu'elles énervent et dont elles amoindrissent le courage. (...) Votre comité de guerre a cru sévir plus rigoureusement contre les généraux et les officiers que contre les soldats, parce que les premiers étant plus instruits des loix, sont doublement coupables lorsqu'ils les violent. »³³⁴

Il faut agir, puisque ces femmes qui sont « à la suite » de l'armée participent à la charge pesant sur les populations qui doivent héberger les troupes. Elles occupent des logements, nécessitent des

331 GOUPIIL-TRAVERTE, Maria, *Braves combattantes, humbles héroïnes. Trajectoire et mémoires des engagées volontaires de la Révolution et de l'Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes – Mnemosyne, 2021.

332 GOUPIIL-TRAVERTE, op.cit., p. 34.

333 BNUS, MS 0.470/16 – SHAT, B 2 63, 19 pluviôse an 6 [7 février 1798], *Circulaire aux corps de l'armée*

334 Préambule de Poulthier, cité dans le *Mercure universel* du mercredi 1^{er} mai 1793, p. 12.

moyens de transport, interagissent nécessairement avec les populations locales et négativement avec les soldats... En son article premier, le décret intime donc aux chefs des corps de :

« (...) congédier des cantonnements et des camps toutes les femmes inutiles au service des armées. » N'est utile que la femme qui reste dans son rôle de ménagère – cuisine, lessive, enfants – à en croire l'article suivant qui définit ainsi les « femmes inutiles » :

« Seront au nombre des femmes inutiles, celles qui ne seront point employées au blanchissage et à la vente des vivres et boissons. » Autres femmes « inutiles » visées par le décret en son article 5 :

« (...) les femmes des officiers généraux et de tous autres officiers. »

Le décret veut aussi mettre fin à ce qui est perçu par de nombreux hommes comme chose « contre nature » : la présence de femmes combattantes. La raison principale invoquée est : « Gardons-nous d'intervertir l'ordre de la nature ; elle n'a point destiné les femmes à donner la mort. »³³⁵

Le changement de formulation entre le comité de guerre et le décret final est intéressante. Citée par le *Mercure universel*, la proposition pour l'article 11 était :

« Les femmes qui servent en qualité d'officiers, ou soldats, etc. dans les armées, ne pourront obtenir aucune place, elles seront licenciées comme celles ci-dessus nommées, et elles recevront toutes cinq sous par lieue pour revenir dans leur pays. »

« Le Logotachigraphe » cite le décret finalement voté. La formulation y est bien plus vague :

« Les femmes qui servent actuellement dans les armées seront exclues du service militaire : il leur sera donné un passe-port et cinq sols par lieue, pour rejoindre leur domicile. »³³⁶

Cette seconde formulation choisie par le législateur permet d'effacer des tablettes que certaines femmes ont obtenu des grades d'officier en récompense de leur courage et en reconnaissance de leur aptitude à conduire ... des hommes. Le rappel du retour « à domicile » est aussi bien plus contraignant, précis et incisif contre la liberté de choix que le simple retour « au pays ». Cela signifie clairement qu'elles sont sensées retourner à leurs tâches spécifiques de femmes au foyer. Goupil-Travert consacre un chapitre à ce difficile retour à la vie civile.³³⁷

L'inefficience du décret du 30 avril 1793 n'a échappé ni aux contemporains, ni aux chercheurs :

« Perhaps the most telling outcome of the law of April 30 was the continual outpouring of orders and regulations to limit the number of women with the army, which showed the overall ineffectiveness of the Convention's original decree. »³³⁸

Même au-delà du mandat de Schauenburg, la correspondance de l'armée d'Helvétie confirme ce constat, comme ce courrier adressé en février 1799 par le Directoire à son successeur Masséna, enjoignant encore et toujours les corps à respecter la loi du 30 avril 1793.³³⁹

La raison profonde qui sous-tend cet ostracisme contre les femmes va en réalité bien au-delà de leur seule présence en première ligne : seuls les citoyens actifs sont dans l'obligation de défendre la Nation en danger :

335 *Archives parlementaires*, Paris, 1893, tome 41, p. 63-64, cité par : FAURÉ, Christine, « Doléances, déclarations et pétitions, trois formes de la parole publique des femmes sous la Révolution », in : AHRF, N° 344, 2006, https://www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_2006_num_344_1_2905, 19.01.'23

336 *Le Logotachigraphe, journal de la Convention nationale de France, par le citoyen F.E. Guiraut et d'après ses procédés*, du lundi 6 mai 1793, N° 125, p. 1, <https://www.retronews.fr/journal/la-logotachigraphie/6-mai-1793/1811/2945791/1>, 19.01.'23

337 GOUPIL-TRAVERTE, op.cit., pp. 105-128.

338 CARDOZA, Thomas, *Intrepid Women : Cantinières and Vivandières of the French Army*, Bloomington, Indiana University Press, 2010, p. 50.

339 Annexe au document suivant : BNUS, MS 0.484/115, 9 prairial an 6 [28 mai 1798], Zurich, *Le commissaire civil du gouvernement près l'armée en Helvétie, Au citoyen Schauenburg général en chef*. Schauenburg répond à une lettre du 23 frimaire [an 9, 14 décembre 1800, BNUS, MS 0.484/118] du Ministre de la guerre Berthier qui demande des explications sur l'utilisation de des « fonds extraordinaires ». Schauenburg répond le 12 nivôse [an 9, 2 janvier 1801] qu'il a déjà donné son compte au Ministre de la guerre Schérer le 21 nivôse an 7 [10 janvier 1799]. Dans les annexes on trouve un ordre du jour du 25 pluviôse an 7 de Masséna reprenant l'arrêté du Directoire exécutif concernant les femmes. Voir aussi l'affaire « Saint-Martin, chap. A.IV. supra.

« Citoyenneté et port des armes sont désormais liés. »³⁴⁰

En interdisant aux femmes de porter les armes, on les "libère" de cette obligation de défense et on les ramène *ipso facto* à un statut constitutionnel inférieur, celle de non-citoyennes :

« (...) l'obtention de droits civils n'induit pas l'obtention de droits politiques : la Constitution de 1791 exclut les femmes de la participation à la vie politique, puisqu'elles ne sont pas mentionnées dans les articles définissant la citoyenneté. »³⁴¹

Les virils conventionnels ne sauraient permettre à des personnes incapables aux yeux de la loi de participer aux processus démocratiques de défendre la Nation. Du moment qu'on ne peut leur accorder le droit de participer aux processus législatifs qui conditionnent l'engagement des armées elles n'ont pas à défendre militairement la Nation. La logique de la réflexion n'échappe nullement à une certaine forme de rationalité. La décision est certes légale, constitutionnelle même, légitimité et moralité sont plus que discutables. Elle a aussi déjà révolté les femmes qui, perdant leurs illusions, statut et revenu, ont été les victimes directes de ces mesures.

Aucun document dans le corpus servant de référence à la présente recherche sur l'armée française en Helvétie ne fait mention de femmes combattantes au sein des demi-brigades et régiments engagés. Leur présence dans les positions des milices helvétiques a systématiquement « surpris », voire même choqué les responsables français, comme cela a été indiqué dans les chapitres concernés et comme on peut le comprendre par l'extrait suivant :

« Il n'est pas moins certain que, dans ce même Etat de Soleure, l'effervescence a été poussée au point que des femmes se sont enrôlées dans les milices. C'est dans cet état des choses que je suis arrivé : olygarques en armes, peuples des cantons exaspérés, (...) »³⁴²

Le constat de Schauenburg est similaire. Au moment de rendre compte aux autorités sur un certain nombre d'excès commis par ses subordonnés, le rôle des femmes suisses est utilisé comme un des éléments qui, sans justifier les excès, en expliquerait la cause :

« Les provocations et l'insolence des Bernois avant le commencement des hostilités, les privations qu'avait essuyé l'armée dans l'Erguel (...), enfin une irruption subite dans un pays dont tous les habitants étaient armés jusqu'aux femmes et avaient abandonné leurs propriétés à notre approche, voilà les causes qui ont un instant altéré la discipline. »³⁴³

Le constat est évident : les Suisses auraient même armé leurs femmes³⁴⁴ et osé les opposer à leurs "libérateurs" et ces femmes ne sont ainsi pas à leur place !

Les citoyennes qui perdent leur époux à la guerre sont quant à elles prises en considération et confiées aux soins de la Nation. Une demande d'octroi de pension le montre pour la veuve du capitaine Langlois de la 38^e de ligne tué lors de l'invasion :

« Ce brave officier ~~laisse une~~ père de 5 enfants laisse une femme enceinte du sixième. Il était l'unique appui de cette famille infortunée qui par sa mort va se trouver réduite à l'extrémité la plus dure. Je crois devoir la recommander à votre bienfaisance et je suis persuadé qu'il vous suffira d'apprendre sa malheureuse position pour que vous vous empressiez de venir à son secours et de la consoler d'une perte aussi sensible pour elle. »³⁴⁵

340 Goupil-Travert, op.cit., p. 36, note 8 : Godineau, Dominique, « De la guerrière à la citoyenne. Porter les armes pendant l'Ancien Régime et la Révolution française », *Clio. Femmes, Genre et Histoire*, n° 20, 2004 [https://journals.openedition.org/clio/1418].

341 Goupil-Travert, ibid., note 10 : Godineau, Dominique, *Citoyennes tricoteuses: les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Paris, Alinea, 1988.

342 SHAT, B 2 62, «Archiv», 12, pp 266 – 271, 29 pluviôse an 6 [17 février 1798], *Payerne, Brune, général de division, commandant les troupes françaises sur les frontières de la Suisse, Au Directoire exécutif*

343 BNUS, MS 0.471/230 - MS 0.481/58 / SHAT Dossier personnel fol 154-158, 22/23 ventôse an 6 [12/13 mars 1798], *Au quartier général à Soleure, Le général de division Schauenburg, Au Directoire et au Ministre de la guerre*

344 Cf. à ce sujet les travaux de Stüssi-Lauterburg, Gysler-Schöni, op.cit., cf. chap. A.III.1.1 supra.

345 BNUS, MS 0.471/253, 26 ventôse an 6 [16 mars 1798], *Berne, [Schauenburg], Au Directoire exécutif*. Le cas est rappelé dans le courrier proposant un certain nombre de promotions en récompense de la campagne victorieuse contre Berne : BNUS, MS 0.471/267 - MS 0.481/64, 28 ventôse an 6 [18 mars 1798], *Berne, [Schauenburg], Au*

Le courrier au gouvernement ne précise pas si la veuve Langlois se trouve auprès de l'armée ou dans ses foyers. Seul un courrier interne confirme sa présence, sans que l'on sache si elle se trouvait "à la suite" de manière légale comme lavandière ou vivandière, ou de manière illégale comme épouse d'officier. Ses besoins financiers de veuve semblent indiquer qu'on serait plutôt dans cette dernière hypothèse. Elle bénéficie malgré tout d'un ordre de route pour lui permettre de rentrer à Cherbourg avec ses 5 enfants :

*« Cette route devra porter l'ordre de lui fournir une voiture dans tous les lieux de son passage ainsi que l'indemnité de 9# par jour accordée en route aux capitaines. Quand bien même cette mesure ne serait pas en tous points conforme aux dispositions de la loi, elle l'est trop à la justice pour qu'elle ne soit pas approuvée par le gouvernement. »*³⁴⁶

Sa présence parmi les troupes donne à penser que Schauenburg a une connaissance précise de la situation familiale de ce capitaine. C'est une indication du niveau de proximité de ses cadres de celui qui inspecte ces demi-brigades depuis des années. C'est aussi une marque d'estime pour l'officier victime de son devoir, quitte à déroger à la lettre de la loi.

Aux yeux de Schauenburg, la femme doit être protégée et sa place est aux côtés de son époux s'il n'est pas un membre de l'armée. Le général en chef s'y emploie si cela lui semble nécessaire. Il autorise à ce titre la réunion de la famille Reding puisqu'il a recommandé aux autorités civiles :

*« (...) la femme et les enfants du citoyen Reding, ancien Landamman de Schweiz, réfugié à Coire. Demandé qu'ils puissent le rejoindre à Baden où il est autorisé à se retirer. »*³⁴⁷

Ce geste montre aussi le respect du général vainqueur à celui qui, face à lui, a su rompre le combat au moment où la situation de ses troupes devenait désespérée et préservant ainsi les vies de ses soldats. Il semble naturel au vainqueur que la famille puisse bénéficier de ce respect.

En résumé, pour les représentants de la Grande Nation, la femme, fragile, doit être respectée et protégée en tant qu'épouse et mère et n'a, *ipso facto*, rien à faire sur le champ de bataille ou dans ses environs immédiats. Elle doit gérer et protéger le domicile, pas la Nation.

C.VII.2 : Présence légale des lavandières et vivandières

Les renseignements sont sporadiques et ne permettent pas une quantification précise de ces femmes. Quelles sont donc ces femmes légalement "à la suite" des armées ?

*« On les appelle vivandière, cantinière, blanchisseuse (...). Ce sont elles qui procurent aux soldats de quoi améliorer l'ordinaire, mais aussi du papier à lettre, du tabac, des lacets (...). Elles tiennent la buvette ambulante où l'on dépense la solde en jeux et alcools. Elles entretiennent le linge, qui doit être impeccable à la revue. (...) A la Révolution, afin de limiter et d'encadrer le nombre de femmes qui suivent les armées, les militaires sont autorisés à se marier sans la permission d'un supérieur, mais le succès de cette mesure fait que la situation devient rapidement hors de contrôle. Le 30 avril 1793, un décret congédie les très nombreuses femmes considérées comme « inutiles » aux armées et crée officiellement des positions de « vivandières-blanchisseuses » patentées. »*³⁴⁸

Ainsi, l'organisation des armées prévoit la présence d'un nombre strictement déterminé de femmes exerçant légalement, avec des patentes dûment certifiées, cantonnées dans les métiers "ménagers" devant faciliter la vie des soldats. L'article 3 du décret du 30 avril 1793 accorde à chaque bataillon 4 blanchisseuses. Le nombre de vivandières est laissé par l'article 7 à la discrétion des généraux de division, en limitant leur présence à celles qui sont « absolument nécessaires ». Toutes ces femmes devront être porteuses d'autorisations écrites signées du chef du corps et d'un commissaire des

Directoire exécutif

346 BNUS, MS 0.471/291, 4 germinal an 6 [24 mars 1798], [Schauenburg], *Au commissaire des guerres à Porrentruy*

347 BNUS, MS 0.473/423, 21 floréal an 6 [10 mai 1798], [Schauenburg], *Au gouvernement de Schweiz*

348 <https://collections.musee-armee.fr/la-vivandiere-et-la-cantiniere-dans-les-collections-du-musee-de-larmee/>
05.02.2021.

guerres ou d'une marque distinctive qui peut leur être retirée si l'activité autorisée n'est pas exercée. Quel qu'il ait été, leur nombre paraît trop important aux yeux du haut commandement de l'armée. Leur présence étant admise, elles sont soumises au droit militaire et doivent répondre de leurs actes selon les mêmes dispositions que celles qui encadrent l'activité des soldats et des administrations. On en trouve une illustration dans un ordre de l'armée visant à lutter contre le recel d'objets volés à la population civile :

*« Le général Schauenburg ordonne aux chefs des corps de faire faire sur le champ la visite la plus exacte des sacs de leurs troupes et des équipages de vivandières et femmes à la suite de l'Armée, (...). Ils feront confisquer les effets et argent qu'ils pourraient présumer avoir été volés, l'usage auxquels les effets leur paraîtront être au possesseur actuel et les moyens des personnes sur lesquels ils trouveraient de l'argent au delà de la proportion jugée nécessaire à leur état. Les chefs se saisiront des effets ou argent reconnus volés et enverront l'état au général Schauenburg. »*³⁴⁹

Une telle mesure indique que les vivandières et autres personnes « à la suite de l'armée » sont le plus souvent impliqués dans ces opérations de recel contre lequel la lutte est aussi durable et inefficace que celle qui concerne la présence des femmes. Leur présence est autorisée mais elles n'ont pas droit aux moyens logistiques de l'armée :

*« Vous n'excepterez de cette mesure [sanctionner les femmes "inutiles"] que celles qui seraient munies de permissions signées du chef de l'état major comme vivandières ou blanchisseuses autorisées à rester à la suite des corps. Encore n'ont-elles aucun droit de voiture. »*³⁵⁰

La correspondance permet d'observer une procédure de requête du droit d'exercer dans la 106^e de ligne. La veuve d'un volontaire demande à pouvoir devenir vivandière à la suite du 1^{er} bataillon :

« Elle fonde sa demande sur ce qu'elle est mère de famille et sur des certificats qui attestent sa bonne conduite pendant le temps qu'elle a été attachée à ce même bataillon. »

Avant d'accorder l'autorisation, Schauenburg consulte le chef de brigade qui doit confirmer si son :

*« (...) allégation est fondée et du motif qui aura dirigé son renvoi qui, j'en suis sûr, aura été celui de la justice et l'obligation de ne garder que le nombre de vivandières fixé par la loi. »*³⁵¹

La suite de la correspondance ne permet pas de déterminer comment l'affaire s'est terminée. Il y a peu de doutes que si la place était disponible, elle a pu être accordée à cette veuve de soldat. Dans le cas contraire, on ignore comment la veuve aura assuré par la suite les besoins de sa famille.

Un ordre du jour à l'armée précise comment est contrôlée de manière générale la gestion du nombre de femmes autorisées à pratiquer leurs métiers auprès des corps :

« Les conseils d'administration de tous les corps devront, au reçu du présent ordre, faire expédier des patentes à deux vivandières et deux blanchisseuses par bataillon, ce qui forme le nombre de douze par demi-brigade. Les patentes seront numérotées depuis 1 jusqu'à 12. L'état exact en sera envoyé au chef de l'état-major général qui en tiendra registre. »

*Le 10 vendémiaire [1^{er} octobre], les commandants des places exigeront des chefs de brigade et de bataillon des troupes en garnison, l'exhibition de ces patentes qu'ils viseront, toute autre femme, sans aucune exception, qui n'en sera pas munie devant évacuer la Suisse d'ici au 15 de ce mois [6 octobre]. Après cette époque, toutes celles non autorisées qui seraient trouvées dans l'arrondissement de l'armée seront conduites à Huningue par la force publique. »*³⁵²

349 BNUS, MS 0.482/55, 22 ventôse an 6 [12 mars 1798], *ordre*

350 BNUS, MS 0.475/835, 15 Thermidor an 6 [2 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Muller, Commissaire du Directoire exécutif près du canton d'Huningue*

351 BNUS, MS 0.476/966, 12 fructidor an 6 [29 août 1798], [Schauenburg], *Au chef de la 106^e demi-brigade*

352 BNUS, MS 0.482, pp. 182-183, 3 vendémiaire an 7 [24 septembre 1798], *Au quartier général à Zurich, [Rheinwald], Ordre du jour*

Ce n'est qu'un pur et simple rappel au décret du 30 avril 1793, interprété de manière toute personnelle par le général en chef qui accorde bien 4 patentes par bataillon, mais réparties sur les deux professions, non pas pour les seules lavandières/blanchisseuses. Les femmes qui résident légalement auprès des corps doivent rester dans leur proximité immédiate et ne peuvent être laissées à l'arrière, surtout dans les villes, ce qui ressort d'un ordre au chef de place de Lucerne qui doit :

« (...) faire sortir de la ville, les dépôts que différents corps y ont laissés, les femmes, les musiciens et les conseils d'administration qui en font partie. Vous les répartirez dans le bourg de Sempach, près Sursee, les villages de Rothenburg et Pertiswil [Bärtiswil] &ra »³⁵³

La mesure sert à réduire la charge de ces personnes sur la ville qui doit accueillir les autorités centrales de la République helvétique.

C.VII.3. : Epouses, "amies" ou "fiancées", prostituées présentes au mépris de la loi

En principe le militaire, du soldat à l'officier général, se déplace seul avec ses camarades, cadres et compagnons d'armes. Après la promulgation du décret du 30 avril 1793, dans le cas où il est marié, l'épouse n'a plus le droit de suivre son mari dans les différents mouvements imposés par le commandement militaire. C'est la théorie et le règlement. La réalité est autre à en croire un certain nombre d'interventions de Schauenburg.

Aucun document dans la correspondance ne permet de quantifier, même approximativement, le nombre de femmes qui gravitent autour des troupes. Elles sont d'emblée considérées comme trop nombreuses. Cette réprimande du chef de brigade Marisy du 7^e de hussards l'indique :

« A Corgémont, Courtebert dans le Val de Moutier, il y en a un grand nombre sans aucune permission. Ces deux endroits sont encombrés de femmes et de chevaux suisses. J'ai donné ordre que tout me fut amené. Vous voudrez bien me rendre compte de ce que vous avez fait pour réprimer des désordres aussi contraires à la discipline, et je vous préviens que si ce compte n'est pas satisfaisant, je me verrai forcé de sévir contre vous-même. »³⁵⁴

La formulation a de quoi surprendre : l'excédent de chevaux de prise et de femmes sont mis au même niveau. Ces "choses" étant en excès, il faut réduire le problème ! La suite immédiate de la correspondance n'évoque plus la question, on ignore ainsi avec précision l'étendue réelle des ces "désordres". La question refait surface 2 mois plus tard, mais cette fois à Genève. Un rapport anonyme concernant le séjour des troupes dans la ville du bout du lac, qui vient d'être intégrée à la France, donne une description de ce que représente le logement de troupes dans une ville. A noter qu'on ne peut plus considérer Genève comme un territoire, certes ami, mais occupé. La ville a avancé les dépenses :

« (...) faites dans les auberges par les charretiers, fournisseurs et entrepreneurs des fourrages et des vivres de l'armée, par leurs femmes, leurs chevaux etc. Les officiers sont tous logés et nourris avec leurs femmes, leurs enfants, leurs domestiques et leurs chevaux par nos concitoyens. »³⁵⁵

A nouveau, la charge résultant des chevaux et des femmes est mise en relation. Ce qui est décrit dans ce texte est sans doute valable pour bien des villes françaises. Si le fait est avéré, le décret du 30 avril 1793 ne serait clairement pas appliqué par les troupes résidant à Genève. L'auteur du message demande simplement une réduction des troupes dans la ville mais ne demande pas le renvoi

353 BNUS, MS 0.476/1047, 25 fructidor 6 [11 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], Au Citoyen commandant le place de Lucerne

354 BNUS, MS 0.470/217, 20 ventôse an 6 [10 mars 1798], Soleure, [Schauenburg], Au chef de brigade Marisy, commandant le 7^e régiment d'hussards

355 SHAT, B 2 64, 12 floréal an 6 [1^{er} mai 1798], [anonyme, l'auteur est le "chargé d'affaires genevois" qui parle de "mon gouvernement" en invoquant les autorités genevoises dans ce message adressé au Directoire]. La substance de ce rapport est transmise textuellement au gouvernement : SHAT, B 2 64, 19 floréal an 6 [8 mai 1798], Paris, Rapport du Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif

pur et simple de toutes les personnes qui gravitent illégalement autour d'elles. Les troupes en question sont un détachement de hussards, un bataillon de la 38^e de ligne dont Schauenburg a réclamé, en vain, le retour (cf. chap. C.II.1.3 supra) et 3 compagnies de la 56^e, envoyées par le général Mas-sol, commandant de la 7^e division militaire.

Dans la liste des mesures proposées par le Ministre de la guerre pour réduire la charge des troupes sur la place de Genève il n'y a aucune mention d'un renvoi *sine die* des femmes que l'on attendrait en exécution du décret du 30 avril 1793. Cet aspect est entièrement ignoré. Dans la dénégation des abus commis par les troupes françaises, le résident Desportes cite les phrases du rapport dont la te-nueur lui a été transmise par le Ministre, y compris la mention des femmes. Niant la réalité des abus, il énumère un certain nombre de circonstances reflétant selon lui la réalité des événements. :

« (...) je n'ai nulle connaissance de pareils désordres. Jamais aucun citoyen ne m'en a porté plainte. Je n'entends au contraire que faire de toutes parts l'éloge de la discrétion de nos mi-litaires et des employés à leur service. »³⁵⁶

A nouveau, aucune mention des femmes dont la présence est pourtant aussi illégale que les repas servis aux dépens de la population civile. Pas de mention non plus des femmes dans le rapport final de Schérer au Directoire dans lequel leur présence et celle des enfants n'apparaît que dans le rappel de la plainte du représentant genevois.³⁵⁷ Un autre courrier est adressé à Schauenburg par le Mi-nistre, reprenant en une phrase la plainte évoquant la présence des femmes et enfants ainsi que d'autres prétendus abus. Toujours sans évoquer la présence illégale des femmes, il ne doit interdire que la prise de pension et de table aux frais de l'habitant. Cette lettre est transmise à l'ensemble de l'armée en Helvétie sous forme d'ordre du jour comme s'adressant à toutes les garnisons.³⁵⁸

La lettre du décret du 30 avril 1793 est pourtant claire : seules les femmes "utiles" ont le droit de se trouver "à la suite" de l'armée, toutes les autres doivent en être éloignées selon l'article 5 : « *Seront comprises dans cette exclusion les femmes des officiers généraux et de tous autres officiers.* »

Comment interpréter alors le cas du chef de brigade Chatagnier de la 5^e d'infanterie légère qui voyage bien entendu avec sa demi-brigade, mais aussi avec sa famille, ce qui est contraire à la loi et aux règlements. Que penser dès lors de l'autorisation accordée à la citoyenne Chatagnier qui peut rester aux côtés de son époux ? Le général en chef l'y autorise pourtant expressément, admettant qu'en certaines circonstances une application plus souple se justifie. :

« *L'intention de ma circulaire du 25 messidor [13 juillet] dernier était, (...) de diminuer l'abus qui résultait du trop grand nombre de femmes à la suite des corps mais je n'ai pas voulu que cette mesure devienne vexatoire dans son exécution. Vous pouvez donc, quant à présent, garder votre épouse avec vous. L'état où elle se trouve est motif assez puissant pour mériter une exception.* »³⁵⁹

Cette circulaire du 25 messidor n'a pas été retrouvée dans la correspondance. A-t-elle été rédigée en exécution d'un rappel à l'ordre du Directoire ou du Ministre ? La tolérance accordée n'est-elle due qu'à l'état de l'épouse qui semble bien attendre un enfant ? Doit-elle rentrer en France après ses couches ? Pour une fois au moins, Schauenburg n'applique pas le règlement à la lettre. Il faut dès lors s'interroger : combien de femmes sont ainsi tolérées ? Jusqu'à quel niveau de grade la tolérance descend-elle ? L'épouse de Chatagnier exerce-t-elle officiellement ou officieusement les fonctions de vivandière ou blanchisseuse ? Au vu des fonctions de son mari chef de brigade, ce serait pour le moins surprenant. A ces questions, seule une fraction d'indication peut être trouvée dans une ré-

356 ANP AFIII 149/700/79 - SHAT, B 2 64, 28 floréal an 6 [17 mai 1798], Genève, Félix Desportes, Commissaire du gouvernement, Au Ministre de la guerre

357 ANP, AFIII 149/700/77 - SHAT, B 2 64, 11 prairial an 6 [30 mai 1798], Paris, Rapport du Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif

358 BNUS, MS 0.482, pp. 71-72, 14 prairial an 6 [2 juin 1798], Au quartier général à Zurich, [Rheinwald], Ordre du jour

359 BNUS, MS 0.475/770, Le 2 thermidor an 6 [20 juillet 1798], [Schauenburg], Au citoyen Chatagnier chef de la 5^e ½ brigade d'infanterie légère, à Villisot [Willisau]

ponse de Schauenburg à Schérer. Le Ministre se plaint de manière générale que dans certains corps on admet à la solde et à l'entretien « *les enfants de plusieurs femmes qui ne sont d'aucune utilité.* » La réponse du général en chef explique la situation spécifique de la 5^e légère :

« *Comme toutes les demi-brigades qui composent l'armée que je commande ont été sous mon inspection, à l'exception de la 5^e d'infanterie légère que j'ai également passée en revue depuis son arrivée en Suisse, je puis vous assurer que l'abus dont vous vous plaignez n'y existe pas et je prendrai toutes les mesures convenables pour empêcher qu'il ne s'y introduise.* »³⁶⁰

La situation délicate de la citoyenne Chatagnier qui réside aux côtés de son époux chef de brigade avec l'autorisation de Schauenburg est purement et simplement passée sous silence. Il semble tentant d'interpréter la décision du général en chef comme une tolérance temporaire dans le cas d'un corps venu de l'armée d'Italie – auprès de laquelle ce type de situation serait plus usuelle – et que vu l'état de l'épouse, un changement radical et immédiat serait peu charitable.

Un cas similaire apparaît à la toute fin du mandat de commandant en chef de Schauenburg, cette fois dans la 106^e de ligne. L'échange entre le général et le chef de la place de Lucerne est limpide :

« *Je ne puis qu'approuver, (...) la permission que vous avez donnée à la citoyenne Ducher, femme du C^{en} Balthus, grenadier de la 106^{ème} 1/2 brigade, de rester à Krientz où est partie du dépôt de ce corps pour y faire ses couches. Un motif aussi puissant mérite une exception à la règle générale.* »³⁶¹

Ce n'est pas un privilège accordé à un officier supérieur, mais une autorisation expresse accordée cette fois à l'épouse d'un simple soldat. Ici aussi, on ignore si elle a une raison légale de résider auprès de la troupe, telle que les fonctions de lavandière ou vivandière, potentiellement plus probable au vu du revenu plus modeste d'un homme du rang.

La circulaire du 25 messidor a bien été envoyée aux corps et n'est pas restée pas sans effet. Un échange avec un commissaire envoyé par le Directoire dans le canton d'Huningue en atteste :

« *(...), je comprends tous les inconvénients et toutes les charges qui résultent pour l'habitant du grand nombre de femmes que les corps ont à leur suite au mépris des lois qui en fixent la quantité pour chacun d'eux. Et c'est pour extirper un abus aussi nuisible que j'ai ordonné formellement à tous les chefs de renvoyer en France toutes celles qu'ils ne sont pas autorisés à garder. Vous voyez l'effet de cette mesure puisque vous me marquez qu'il en passe un grand nombre par le canton d'Huningue.* »

Les chefs de corps ont visiblement ordonné l'éloignement des femmes "inutiles" et ces dernières rentrent au pays, générant cependant d'autres problèmes car il faut arrêter en chemin celles qu'elles croisent et qui sont en route pour rejoindre leurs hommes :

« *Je ne puis donc que vous inviter à seconder de votre côté, de concert avec le commandant de la place, les ordres que j'ai donnés à ce sujet, en refusant les vivres, voitures et logements que réclament les femmes qui prétendent rejoindre leurs maris en Suisse et en Italie, fussent elles munies de feuilles de route délivrées dans l'intérieur en prenant des précautions pour qu'elles n'éludent pas cette défense et en infligeant les peines de police correctionnelle à toutes celles qui se le permettraient. (...) Je vous prie de tenir la main à la stricte exécution de ces dispositions. De mon côté je vais faire mettre à l'ordre la défense à tout militaire es-tropié ou infirme retournant en France de recevoir sur les voitures qu'ils auraient obtenues aucune femme,* »³⁶²

Selon le décret du 30 avril 1793, les femmes doivent se déplacer par leurs propres moyens et à leurs propres frais. Le dédommagement accordé en 1793 pour le retour dans les foyers n'est plus applicable. Le cas particulier de la veuve Langlois vu plus haut n'en prend que plus de relief.

360 BNUS, MS 0.475/918, 4 fructidor an 6 [21 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

361 BNUS, MS 0.478/1646, 10 frimaire an 7 [30 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Debray, comd^e à Lucerne*

362 BNUS, MS 0.475/835, 15 Thermidor an 6 [2 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Muller, Commissaire du Directoire exécutif près du canton d'Huningue*

La première et unique mention de « *femmes de mauvaise vie* », en clair de prostituées, qui se trouvent à la suite de l'armée n'apparaît qu'en septembre :

« *Le général en chef renouvelle pour la dernière fois aux chefs des corps l'ordre qui leur a déjà [été] donné de chasser les femmes de mauvaise vie et celles non avouées par lui qui se trouvent à leur suite. Cet ordre s'étendra à tous les commissaires des guerres et chefs d'administrations qui auraient avec eux de cette espèce de femmes. Le général en chef prévient qu'il sévira vigoureusement contre ceux qui contreviendraient au présent ordre.* »³⁶³

Aucun de ces ordres antérieurs n'a été retrouvé dans la correspondance, sans doute s'agit-il aussi de celui du 25 messidor. Il est probable que le général en chef aura fait part oralement de sa volonté de chasser ces femmes dépourvues d'autorisations à l'occasion de visites ou d'inspections des corps.

Le constat de l'efficacité du suivi des corps sous l'inspection de Schauenburg ressort d'une observation faite à Rapinat à propos de la 57^e demi-brigade qui est la seule de ligne que le général en chef ne connaît pas et lui donne fort à faire pour la mettre à l'ordre (cf. chap. C.II.1.11 supra) :

« *Veuillez, (...) vous faire mettre sous les yeux les derniers ordres que j'ai donnés relativement aux femmes et vous y verrez si c'est ma faute que la 57^e en ait 123 à sa suite. (...) je ne souffrirai pas les abus cités dans la lettre que vous m'adressez, que je ferai exécuter la loi relative aux femmes dans toute son étendue.* »³⁶⁴

Cette remarque donne une indication sur le nombre de femmes qui peuvent se trouver à la suite d'une demi-brigade si le commandement supérieur ne fait rien. Pour respecter la loi, chaque demi-brigade peut légalement avoir 12 femmes à sa suite. Ici il y en a le décuple, un bon 5 % de l'effectif moyen de ce corps à cette époque. Par extension, si l'ensemble de l'armée était à l'aune de la 57^e de ligne, cela aurait porté le nombre de femmes à environ 1100 au 22 septembre en Suisse, équivalant à la moitié d'une demi-brigade. Avec 26 bataillons d'infanterie et la cavalerie, leur effectif théorique devait en réalité osciller entre 110 et 150. L'ordre à l'armée est clair et illustre ce combat constant contre la présence de femmes qui aux yeux de la loi n'ont rien à faire auprès des troupes :

« *Le général en chef, outré qu'au mépris de ses ordres souvent réitérés, ils se trouve encore à l'armée un grand nombre de femmes qui ne doivent pas y être, déclare qu'il est très décidé à punir exemplairement les chefs des corps qui en souffriront une au dessus du nombre fixé par la loi. Celui qui n'exécutera pas ponctuellement et sur le champ le présent ordre sera regardé comme ayant désobéi formellement et puni d'après la loi.* »³⁶⁵

Cet ordre, rédigé après le constat établi dans la 57^e de ligne, est répété 2 jours plus tard, précise les procédures d'autorisation pour la présence des vivandières et blanchisseuses et surtout rend les chefs de corps responsables de l'éventuelle présence de femmes qui n'ont rien à faire auprès des corps :

« *Le général en chef voulant assurer l'exécution des ordres qu'il a déjà donnés relativement aux femmes et (...), voulant ôter aux chefs des corps tout prétexte fondé sur l'ignorance de la loi, ordonne la disposition suivante : (...) Toute autre femme, sans aucune exception, (...) devant évacuer la Suisse (...), toutes celles non autorisées qui seraient trouvées dans l'arrondissement de l'armée seront conduites à Huningue par la force publique.*

Les généraux, chefs des corps et commandants de places seront personnellement responsables de la ponctuelle exécution du présent ordre. Ils sont prévenus que le Gouvernement sera instruit de la négligence ou insouciance qu'on pourrait apporter dans l'accomplissement de cette mesure. Ils rendront un compte détaillé des dispositions qu'ils auront prises en conséquence au général en chef d'ici au 15 de ce mois. »³⁶⁶

363 BNUS, MS 0.482, p. 170, 23 fructidor an 7 [sic!] [9 septembre 1798], [Rheinwald], *Ordre du jour*

364 BNUS, MS 0.476/1102, 4^e jour complémentaire an 6 [20 septembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Rapinat, Commissaire du gouvernement français* avec référence à BNUS, MS 0.482, pp. 179-181 infra.

365 BNUS, MS 0.482 p. 179-181, 1^{er} vendémiaire an 7 [22 septembre 1798], *au quartier général à St. Urbin*, [Schauenburg], *Ordre du jour*

366 BNUS, MS 0.482, pp. 182-183, 3 vendémiaire an 7 [24 septembre 1798], *Au quartier général à Zurich*, [Rhein-

L'ensemble de ces mesures n'est qu'un nouveau rappel à la loi et l'illustration du non-respect durable du décret du 30 avril 1793, illustrant le constat fait par Cardoza (cf. supra).

Une plainte des autorités municipales de Zofingue, transmise par la Chambre administrative d'Argovie, montre que ce sont surtout les corps qui arrivent à l'armée qui sont encore accompagnés de femmes. Dans ce cas, ce sont 9 officiers du 11^e régiment de dragons, arrivé début vendémiaire à l'armée d'Helvétie qui :

« (...) ont logé avec 4 domestiques et 2 femmes dans une auberge de cette commune et ont refusé à leur départ le paiement de la dépense qu'ils y ont faite. »³⁶⁷

La plainte est accueillie avec bienveillance, le général ne demande qu'une pièce supplémentaire au dossier : la facture détaillée qui n'a pas été jointe à l'envoi. Dès réception, la facture sera payée. La sanction contre les officiers n'est pas mentionnée.

Ce n'est pas le cas d'un cadre du 7^e de hussards, troupe qui est en Suisse depuis le début de l'invasion et donc parfaitement informé des exigences du général en chef. Sa punition est annoncée à l'armée entière en guise d'avertissement :

« Le général en chef ne voulant laisser aucun doute sur la ferme résolution qu'il a prise de punir toute espèce d'infraction aux ordres qu'il a si souvent réitérés, prévient l'armée que le citoyen Benoît, capitaine au 7^e régiment d'hussards a été mis en prison et contraint de payer à l'aubergiste de Glattbourg [Glattbrugg] près Opfikon une somme de 138# qu'il a dépensés chez lui avec sa femme et un domestique. (...) indigné d'une semblable conduite de la part d'un officier français, [il] prévient l'armée qu'il sévira exemplairement contre tout militaire de quelque grade qu'il soit qui se permettrait des semblables exactions. »³⁶⁸

Aucune mention n'est faite du renvoi de la citoyenne Benoît dans ses foyers. On en reste à la sanction disciplinaire de l'officier désobéissant dont la durée n'est pas indiquée. Comme il s'agit d'une mesure disciplinaire, le Conseil de guerre n'a pas eu à statuer. Il doit s'agir d'une peine de quelques décades de réflexion aux arrêts pour le capitaine Benoît, avant son propre renvoi de l'armée³⁶⁹, décidé probablement par le général Bourcier, inspecteur général de la cavalerie arrivé en octobre pour la haute surveillance des troupes montées.

La présence féminine aux côtés de certains officiers prend parfois une tournure cocasse. C'est le cas d'un officier d'artillerie venant de l'armée d'Italie qui se plaint au Ministre que Schauenburg lui aurait refusé la livraison de 150 milliers de poudres pour l'armée d'Italie (cf. chap. C.IV.1.3 supra).

« Cet off^{er} avait avec lui une femme qu'il dit devoir conduire à Metz et c'est sans doute pour couvrir son voyage à son commandant qu'il a fabriqué la fable de mon refus de poudre. »³⁷⁰

Sans nul doute, cet officier se sera fait loger durant la totalité de son voyage avec cette compagne dans les nombreux relais qu'il aura parcouru entre l'armée d'Italie, Zurich et Metz...

C.VII.4. : Conclusion

Ce bref chapitre illustre la situation délicate des femmes qui gravitent autour de l'armée d'Helvétie. La correspondance conservée ne permet même pas de déterminer si Schauenburg réside en Suisse avec sa famille. Ce qui tend à le faire accroire, c'est l'inventaire des effets qui font partie du "train"

wald], *Ordre du jour*

367 BNUS, MS 0.476/1206, 18 vendémiaire an 7 [9 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *A la Chambre administrative du canton d'Argovie*

368 BNUS, MS 0.482, p. 197-198, 22 vendémiaire an 7 [13 octobre 1798], *Au quartier général à Zurich*, [Treuille], *Ordre du jour*

369 Joachim Benoît, * le 28 octobre 1755 à Marsangis (Yonne), grenadier à Normandie-infanterie le 1^{er} novembre 1778, élu capitaine le 24 novembre 1792. « Honnête homme, peu instruit. Réformé à la revue pour jouir de la pension provisoire » le 5 décembre 1798.

370 BNUS, MS 0.477/1490, 24 brumaire an 7 [14 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

du général en chef. Il mentionne la présence de 4 "lits complets" et 6 matelas, 3 « *coites* » et 3 duvets, de quoi loger le général, son épouse et leurs 4 fils, dont l'aîné, Maximilien âgé de 14 ans, est aide de camp à l'état-major, tout en étant rattaché à la 14^e légère.

Dans l'échange autour de la prise en charge d'un orphelin de Stans, Schauenburg mentionne que son épouse se joint à lui pour se réjouir de pouvoir prendre soin de cet enfant. Ce sont de minces indices qui tendraient à montrer que même ce général très respectueux des règlements semble s'accorder une dérogation. Son esprit de famille, qui s'illustre par l'autorisation expressément accordée à deux épouses de militaires de rester auprès de leur mari à l'heure de leur accouchement, a peut-être pris ici le dessus. N'est-il pas un officier d'Ancien Régime, époque à laquelle les officiers voyageaient tous avec leurs familles ?

Dans toutes les circonstances évoquant la présence de femmes autour des troupes françaises, la référence demeure constante : c'est le décret du 30 avril 1793 qui fixe le cadre : toutes les femmes « *inutiles* » doivent être éloignées. La réalité que les bribes d'information laissent apparaître, est que l'application de ce décret laisse pour le moins à désirer et que même un Schauenburg, pourtant très à cheval sur le respect du règlement, s'autorise quelques dérogations.

L'idée dominante reste que selon la vision sociétale de l'époque, la place de la femme n'est pas auprès des armées, qu'elles n'ont pas à porter les armes comme le font ces incroyables Suissesses qui se portent aux côtés de leurs hommes pour la défense de leur territoire et souveraineté. Ce fut pourtant aussi le souhait d'un certain nombre de citoyennes dès 1789-1790. L'assemblée constituante puis la Convention en ont décidé autrement renvoyant la question d'un bon siècle et demi voire plus, le Code Napoléon ancrant pour longtemps la Française dans un statut de dépendance de l'homme.³⁷¹

371 Il faut attendre l'ordonnance du 21 avril 1944 accordant le droit de vote et d'éligibilité aux femmes pour rendre aux Françaises leur pleine citoyenneté et la loi portant réforme des régimes matrimoniaux de 1965 pour accorder leur indépendance économique aux épouses françaises.

C.VIII : Instruction, formation continue et évaluation des troupes

Sachant que les troupes instruites, entraînées et bien administrées sont une composante majeure du succès des armées en campagne, le général Schauenburg adopte la posture de l'inspecteur de l'infanterie qui lui est chère dès qu'il en a l'occasion, trop rarement à son goût en 1798. La multiplicité des tâches de général en chef l'en empêche. Dès qu'une phase de calme apparaît, il adresse à ses subordonnés des ordres d'exercices à faire avec les hommes.

Un autre événement permet d'évaluer ses qualités d'inspecteur. Elle lui sera fournie par l'arrivée des hommes levés par la conscription.

C.VIII.1 : Formation et instruction des troupes en périodes calmes

La seule période pendant laquelle il le pourra de manière suivie sera celle du camp de Berne. On peut le voir agir à cette occasion dans une activité dans laquelle il excelle. Il s'y occupe de l'entraînement de ses troupes, faisant effectuer les différents mouvements de combat exigés d'une armée de ligne à cette époque. Il exerce avec sévérité les différents mouvements et feux avec des charges à blanc, lorsque les demi-brigades sont en colonne, en bataille et dans les changements de direction. Si un mouvement ne lui convient pas il le relève dans la critique et le travail est repris le lendemain. Il se montre un instructeur infatigable et intransigeant.

C.VIII.1.1 : L'instruction et son contrôle dans le quotidien de la force d'occupation

Le premier ordre traitant d'instruction date du 10 mars, soit 5 jours seulement après la victoire sur Berne, et prévoit de manoeuvrer « *dans quelques jours.* » Il est adressé à une partie des troupes de la division de l'Erguel :

« *Les 3^e et 97^e fourniront 3 bataillons de 10 pelotons de 12 fusiliers chacun. La 89^e, 6 pelotons de 16 fusiliers chacun. L'artillerie 3 pièces de 8 et 1 de 4. (...) On retirera les cartouches à balles avant le départ des cantonnements actuels. On travaillera aujourd'hui à l'uniformité de la tenue. L'artillerie laissera ses caissons dans ses cantonnements mais amènera des chevaux pour les caissons qu'elle prendra à Soleure. Les canonniers seront tous présents. Ceux de l'obusier compléteront les autres.* »³⁷²

La date de l'exercice n'est pas encore fixée. La suite de la correspondance ne renseigne pas s'il a pu être mené ou si les mouvements imposés par les événements locaux l'ont empêché. Schauenburg, tant qu'il est le subordonné de Brune, tente de reprendre autant que possible sa posture d'inspecteur de l'infanterie. Il exige à ce titre qu'on lui fournisse une série de documents :

« *Outre ces états, les corps d'infanterie enverront directement au général les rapports qu'ils étaient tenus de lui adresser comme inspecteur.* »³⁷³

Toutes les demi-brigades sous ses ordres dépendaient auparavant de son inspection dans le cadre de l'armée du Rhin. Il en connaît les qualités et faiblesses, ce que la manière de les engager a démontré. Il ne faut pas relâcher l'attention en se reposant sur ses lauriers, les corps doivent veiller à l'état de l'armement, de l'équipement et de l'habillement. L'infanterie :

« (...) *s'occupera toutes les fois que le temps le leur permettra de l'instruction qui lui a été donnée par le général Schauenburg. On rassemblera autant de monde que l'on pourra en raison des cantonnements et de leur proximité. Le service journalier, la police extérieure, devra*

372 BNUS, MS 0.470/218, 20 ventôse an 6 [10 mars 1798], Soleure, [Schauenburg], Circulaire aux chefs des 3^e, 97^e, 89^e demi-brigades et 8^e rgt. art. leg.

373 BNUS, MS 0.482/57, 28 ventôse an 6 [18 mars 1798], à Soleure, Ordre

*être reprise dans toute son étendue. Le général rappelle à ses frères d'armes que l'instruction et le bon ordre sont indispensables au maintien de la gloire qu'ils se sont acquise. »*³⁷⁴

Pour limiter les problèmes, la prise en main des troupes ne passe pas uniquement par des sanctions pénales. Il ne faut pas que le soldat soit désœuvré. La meilleure manière d'y parvenir est de l'exercer, de lui faire faire des manoeuvres et les différents mouvements et feux que doit connaître la troupe. Schauenburg se mue sans autre, et avec application, en instructeur. Fin mars et début avril, il exerce 2 bataillons de la 14^e légère, équipés de nouvelles pierres à fusil et de cartouches d'infanterie sans balles.³⁷⁵ L'exercice, qui doit se dérouler sur l'Allmend de Berne, ouvre l'appétit et il est prévu que les troupes aient :

*« (...) de quoi se raffraîchir lorsqu'elles feront [pause, et il] ordonne que sur le terrain il soit rendu pour midi une demie-ration de pain et une ration d'eau de vie pour 8040 hommes (...) entre Berne et la papeterie sur la route de Soleure »*³⁷⁶

Cette concentration en un seul lieu de plus de la moitié des troupes, 8040 hommes sur les 15'737 que compte la force de Schauenburg au 21 mars³⁷⁷, témoigne de son désir de garder le contrôle le plus direct et strict sur ses troupes et de les disperser le moins possible dans le territoire suisse pour éviter, notamment, les potentielles, voire probables, frictions entre soldats et civils. L'exercice annonce aussi le camp qui sera établi en thermidor au même endroit.

La formation, l'instruction, les inspections disparaissent ensuite de la correspondance. Schauenburg, devenu commandant en chef, n'en a plus le temps. Il faut installer les nouvelles autorités, régler les modalités de garantie du versement des contributions, réprimer les soulèvements locaux, puis mener campagne contre la Suisse centrale et les insurgés du Haut-Valais.

Un ordre avec des instructions précises pour des manoeuvres à entraîner n'est adressé ensuite aux chefs de brigade que le 31 mai. Ils doivent former des sections de 24 hommes qui auront à faire un certain nombre d'exercices. Cet ordre est cité *in-extenso* sous Annexe 13 infra. On peut en retenir ici l'essentiel. Les exercices sont gradués et se basent sur l'instruction de l'infanterie qui prévoit l'exercice par peloton. Les mouvements sont exercés d'abord sans armes puis lorsque c'est au point, on prendra les armes. Chaque exercice et mouvement doit être exercé jusqu'à ce qu'il soit bien connu et maîtrisé. Tout le monde est astreint à l'exercice, du soldat à l'officier. La garde doit aussi être exercée 2 fois par décade.

*« Les chefs mettront une grande importance à la ponctuelle exécution de l'ordre ci-dessus. Tous les officiers et sous-officiers qui ne seront pas de service devront tous être présents aux instructions, quand bien même il ne serait pas partie de la portion que l'on exerce. »*³⁷⁸

Cet ensemble d'exercices à répéter régulièrement doit éviter que l'ennui ne gagne la troupe. Tant qu'on manoeuvre, on n'est pas susceptible d'importuner la population. La gradation dans l'instruction est clairement indiquée dans la première instruction. L'utilisation de l'évaluation pour confirmer ou déplacer les cadres qui sont les plus aptes pour diriger les mouvements et les serre-files en fonction des aptitudes au commandement constatées et le contrôle par formations de taille croissante sont au coeur de la 2^e instruction. La 3^e instruction est consacrée aux mouvements plus dynamiques et en grand groupe.

374 BNUS, MS 0.482/60, 28 ventôse an 6 [18 mars 1798], *Ordre*

375 BNUS, MS 0.471/316, 11 germinal an 6 [31 mars 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Faultrier*

376 BNUS, MS 0.471/322, 12 germinal an 6 [1^{er} avril 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au citoyen Rouhière*. Le secteur de l'actuelle Papiermühlestrasse, dont la vocation militaire est encore bien établie de nos jours avec sa caserne, des arsenaux, les locaux du Service de renseignements de la Confédération, la Bibliothèque am Guisanplatz (ancienne Bibliothèque militaire fédérale et Service historique), Armasuisse et l'Office fédéral de la police.

377 ANP, AFIII 149/700/22 - SHAT B 2 64 - B 13 201, 18 germinal an 6 [07.04.98], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif* suivi de la copie de la lettre de Schauenburg du 12 germinal 6 [1^{er} avril 1798], BNUS, MS 0.471/317 et 318 – SHAT, B 2 64, ainsi qu'un état des troupes en Helvétie au 1^{er} germinal 6 [21 mars 1798]

378 BNUS, MS 0.482, pp. 68-71, 12 prairial an 6 [31 mai 1798], *Au quartier général à Zurich, Ordre du jour*. Texte intégral sous Annexe 13 infra.

Personne n'est dispensé du suivi de ces manoeuvres. Cette mesure concerne les officiers qui pourraient profiter de ce que leurs hommes sont exercés par d'autres pour se reposer ou s'absenter. Le déroulement de la journée-type consacre les matins au service intérieur et les après-midi aux exercices. L'alternance des activités entre pratique et théorie, la prise en compte des équipes de garde, qui ont leur propre programme, tout y figure et ce n'est pas parce qu'on est inspecteur de l'infanterie que les autres armes sont négligées : les troupes montées et l'artillerie doivent aussi s'exercer, dans le même esprit et selon les règlements qui leur sont propres. Comme en germinal, ces instructions préfigurent aussi le travail qui sera fait au camp en thermidor. C'est un vrai programme de remise à niveau et d'harmonisation de la conduite. Est-ce sur la base de faiblesses constatées lors des combats contre les Schwyzois ? Rien ne l'indique ni ne l'exclut.

L'importance accordée à la lecture des prescriptions prend en compte les nombreux illettrés. Cela explique aussi l'importance mise sur l'aptitude à la lecture et à l'écriture dans le choix des cadres et dans leurs promotions (cf. chap. C.V.2 supra et C.VIII.2.3 infra). Il s'est passé près de 3 mois depuis l'ordre du 10 mars annonçant les manoeuvres d'exercice.

Comme de nouveaux mouvements insurrectionnels menacent d'agiter la Suisse orientale et que la pression autrichienne s'accroît, on ignore à quelle intensité et par quels corps ces manoeuvres ont pu être réalisées. Il n'y a dans la correspondance aucune "critique" de la part de l'inspecteur.

Le Ministre est informé d'un ordre à tous les chefs de corps qui programme une revue de rigueur le 19 juin en des lieux convenant à l'opération.³⁷⁹

*« Je veillerai à ce que cette revue se fasse avec la plus grande régularité et de manière à remplir l'effet que vous en attendez. »*³⁸⁰

Adoptant un rythme trimestriel, une nouvelle revue de rigueur est ordonnée pour le 22 septembre :

*« Ils sont de même spécialement chargés de surveiller cette revue en se conformant à la circulaire du Ministre de la guerre (...). »*³⁸¹

Trois jours après avoir ordonné les manoeuvres d'exercice, peut-être motivé par la perspective de pouvoir veiller à nouveau à la bonne formation et tenue des troupes, Schauenburg demande à Schérer d'être libéré du commandement en chef dans lequel il a accompli sa mission :

*« J'ai fait tous mes efforts pour remplir ses intentions et je suis parvenu au terme de la réunion de tous les cantons en une seule République, ne laisse plus rien à faire à l'armée qu'à maintenir l'exécution des lois du gouvernement helvétique, jusqu'à ce qu'il ait formé la force armée nationale qu'il croira convenable. »*³⁸²

C'est le moment pour que le Ministre tienne sa promesse de lui rendre ses fonctions dès qu'il n'aurait plus besoin de Schauenburg comme commandant en chef. Il énumère les raisons qui permettent d'envisager ce retour à ses fonctions premières :

« Tant qu'il y a existé des ennemis à combattre, j'étais à mon poste. Actuellement qu'il n'est plus question que de protéger le gouvernement naissant et la rentrée des contributions, tout autre officier général peut remplir le premier objet et seconder pour le second le Commissaire du gouvernement français revêtu de pouvoirs à cet effet. (...), mon ministère devient absolument inutile. Je vous demande avec la confiance due aux marques d'amitié que vous m'avez données de me rendre à des fonctions dont le genre m'est d'autant plus agréable que

379 BNUS, MS 0.482 pp. 78-79, 22 prairial an 6 [10 juin 1798], *Au quartier général à Zurich*, [Rheinwald], *Ordre du jour*

380 BNUS, MS 0.474/586, 25 prairial an 6 [13 juin 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

381 BNUS, MS 0.482, p. 163, 12 fructidor an 6 [29 août 1798], *Au quartier général à Berne*, [Rheinwald], *Ordre du jour*

382 BNUS, MS 0.485/14 - SHAT, B 2 64, 15 prairial an 6 [03 juin 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

*j'ai la persuasion d'y être très utile à mon pays. »*³⁸³

Il remercie le Ministre pour la promesse répétée qu'aussitôt que le gouvernement le pourra, ce retour lui est garanti.³⁸⁴ Une longue attente ne permettra au général de récupérer ses fonctions d'inspecteur que le 19 septembre (cf. chap. C.VIII.2.2 infra).

La remise en ordre des demi-brigades se passe selon les désirs de Schaeunburg qui demande à Schérer d'éviter des mutations. Cela seul lui permettra « *dans les 5 à 6 décades* » d'achever ces opérations, tant en termes d'équipement que de rétablissement de la discipline par l'instruction.³⁸⁵

Ce calme relatif est perturbé par l'agitation résultant du "coup d'Etat" mené par Rapinat et des déclarations de membres du Grand Conseil. Même si ces événements n'ont pas généré une forte participation de la troupe, qui n'a que très partiellement été mise en état d'alerte, elle a accaparé l'attention du général en chef pour une bonne période (cf. chap. D.II.3.1 infra).

A l'occasion de passages dans divers corps, le général constate que certains officiers ne sont pas aussi exemplaires que souhaité et prennent des libertés dans leur tenue. Il y met bon ordre :

*« (...) plusieurs officiers se permettent des costumes qui ne sont point militaires, tels que bonnet à poil, des grosses cravates etcétéra. Il ordonne en conséquence à tous les militaires de quelque grade qu'ils soient de se tenir à l'exact uniforme et les prévient que le premier qui s'en écartera sera exemplairement puni. Les chefs des corps demeurent personnellement responsables de l'exécution du présent ordre. »*³⁸⁶

*« Les officiers devront être pourvus de baudriers et hautscols d'ici au 15 de thermidor [2 août] prochain. Les ceinturons à la bellière sont défendus pour tout officier qui d'après la loi est obligé de servir à pied. Les officiers tiendront en uniforme tant en route qu'en garnison. »*³⁸⁷

Le second ordre rend cette fois les commandants de place responsables "personnellement" du respect des premiers ordres qui n'est pas assuré partout. Les réfractaires doivent être dûment dénoncés. Un rappel, un petit mois plus tard, est nécessaire. Schauenburg y introduit une certaine souplesse :

*« Il autorise ceux d'infanterie qui préfèrent les guêtres noires aux bottes à en faire usage et prévient [que] tout officier de service qui ne sera pas vêtu de l'un ou de l'autre sera puni. »*³⁸⁸

Au détour d'un passage près des corps, les détails n'échappant pas à l'observation du général. Cette fois c'est l'utilisation inadéquate des tambours qui pose problème :

*« Le général en chef réitère pour la dernière fois les ordres multipliés qu'il a donnés à l'infanterie de n'avoir d'autre batterie de tambour que celle prescrite par la loi, attendu que les autres ne peuvent qu'occasionner des erreurs funestes à la guerre, et du désordre dans toutes les manoeuvres. Les tambours doivent être instruits à exécuter leurs différentes batteries en marchant et à la cadence prescrite dans l'instruction du général en chef. »*³⁸⁹

L'exercice du commandement en chef n'empêche pas que le Schauenburg inspecteur relève des comportements qu'il se doit de corriger...

383 Ibidem.

384 BNUS, MS 0.474/581 - SHAT, B 2 64, 24 prairial an 6 [12 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

385 BNUS, MS 0.474/581 - SHAT, B 2 64, 24 prairial an 6 [12 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

386 BNUS, MS 0.482, pp 89-90, 15 messidor an 6, [3 juillet 1798], *Au quartier-général à Berne, [Rheinwald], Ordre du jour*

387 BNUS, MS 0.482, pp 92-93, 19 messidor an 6, [7 juillet 1798], *Au quartier-général à Berne, [Rheinwald], Ordre du jour*

388 BNUS, MS 0.482, p. 113, 12 thermidor an 6 [30 juillet 1798], *Au quartier général à Berne, [Rheinwald], Ordre du jour*

389 BNUS, MS 0.482 p. 108-109, 6 thermidor an 6, *Au quartier-général à Berne, [Rheinwald], Ordre du jour*,

C.VIII.1.2 : L'organisation d'un camp d'instruction près de Berne

Début juillet, alors que la situation s'apaise dans le pays, la nécessité de regrouper la partie la plus importante de l'armée en un seul lieu incite Schauenburg à organiser un camp réunissant 8'000 hommes.³⁹⁰ Le secteur pressenti, encore indéterminé dans le premier courrier qui l'évoque, est un emplacement distant de moins de 5 lieues de Berne. Les autorités parisiennes sont informées de l'organisation du camp.³⁹¹

Cela ne dure pas longtemps. L'évolution de la situation stratégique sur les frontières septentrionales et orientales de la Suisse et le changement de position du gouvernement français sur la posture à adopter face à l'Autriche dans l'affaire des Grisons (cf. chap. B.IV.5 supra), obligent Schauenburg, dès le 16 août déjà, à retirer 2 demi-brigades du camp pour les envoyer en Suisse orientale.³⁹²

C.VIII.1.2.1 : Une mise en place compliquée par des problèmes logistiques

La mise sur pied d'un tel camp ne se fait pas sans organisation adéquate en amont, le premier qu'il informe de son intention est, logiquement, l'ordonnateur en chef Rouhière afin qu'il puisse :

« (...) faire les dispositions nécessaires pour rassembler les quantités de paille et des subsistances proportionnées au nombre sus pendant un mois. »³⁹³

Peu confiant dans l'efficacité du système des subsistances établi par Rouhière, le général intervient quelques jours plus tard auprès de Rapinat pour imaginer avec lui une réorganisation de l'ensemble de la gestion de la logistique. (cf. chap D.III.1 infra). Pour prouver le défaut de mise en oeuvre de son arrêté, il prend appui sur les problèmes que rencontre la mise en place du camp :

« Je viens de prévenir l'ordonnateur en chef que je me proposais de former incessamment un camp de 6000 hommes (...) Si les magasins avaient été formés, cette mesure ne trouverait aucun obstacle. Cependant, je sais qu'elle sera retardée par la difficulté de rassembler des grains et les autres effets de campement. »³⁹⁴

Schauenburg demande au suppléant de Rouhière de réduire la consommation générale de vin :

« (...) dans les places où les troupes sont cantonnées, et sur la nécessité de réserver ce qui reste tant pour le camp que pour les besoins extraordinaires de l'armée, je crois devoir suspendre les distributions journalières qui se font aux troupes dans toute l'étendue de la Suisse. Il n'en sera plus délivré (...) que sur les ordres particuliers que je donnerai (...) »³⁹⁵

Sur la base du rapport du commissaire des guerres Toussaint, Schauenburg revient à la charge auprès de Rapinat. La question des subsistances ne concerne pas seulement les soldats, mais aussi les autorités locales chargées de fournir, selon les cas, diverses prestations. L'organisation du camp révèle ce qui a été fait et surtout ce qui doit encore l'être pour assurer les subsistances :

« (...) des troupes qui formeront le camp que je me propose d'établir entre Berne et Soleure. Je vois que l'administration de ce canton fait des efforts réels pour pourvoir à nos besoins, et

390 BNUS, MS 0.474/673, 17 messidor an 6 [5 juillet 1798], *Au quartier général à Berne*, [Schauenburg], *Au citoyen Rouhière, commissaire ordonnateur en chef* et BNUS, MS 0.474/699, 21 messidor an 6 [9 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Rapinat, Commissaire du gouvernement près l'armée française en Helvétie* et BNUS, MS 0.474/704, 22 messidor an 6 [10 juillet 1798], [Schauenburg], *Au Directoire et au Ministre de la guerre*

391 BNUS, MS 0.474/704, 22 messidor an 6 [10 juillet 1798], [Schauenburg], *Au Directoire et au Ministre de la guerre*

392 BNUS, MS 0.475/880 - SHAT, B 2 65, 27 thermidor an 6 [14 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République française* et BNUS, MS 0.475/890, 29 thermidor an 6 [16 août 1798], [Schauenburg], *Au commissaire des guerres Dufour*

393 BNUS, MS 0.474/673, 17 messidor an 6 [5 juillet 1798], *Au quartier général à Berne*, [Schauenburg], *Au citoyen Rouhière, commissaire ordonnateur en chef*

394 BNUS, MS 0.474/699, 21 messidor an 6 [9 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Rapinat, Commissaire du gouvernement près l'armée française en Helvétie* avec référence à BNUS, MS 0.474/673 supra

395 BNUS, MS 0.474/707, 22 messidor an 6 [10 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Toussaint, commissaire des guerres faisant par intérim les fonctions d'ordonnateur*

qu'une partie des approvisionnements du camp est déjà assurée. Mais elle observe que pour faire face aux dépenses qu'ils occasionnent il est indispensable qu'on lui alloue les finances nécessaires sur la rentrée des contributions. Cette demande me paraît juste, (...) »³⁹⁶

L'importance des besoins découlant du nombre d'hommes réunis en un seul lieu met simultanément en évidence le besoin de structurer et lier les questions financières et de subsistances.

Etabli en dehors de toute localité, le camp permet de réduire les frictions entre soldats et civils ou pouvant résulter de la problématique du logement chez l'habitant ou dans des « casernes » à improviser. Il est révélateur de la complexité de ces questions, aussi politiques que militaires. Pour réduire la charge directe sur les populations locales, le camp est vu comme une réponse adéquate. Le Ministre utilise cet argument pour ne pas réduire la force présente en Suisse :

« Au moyen de ce camp, le surplus des troupes françaises pourrait être facilement caserné dans les villes et l'on pourvoirait ainsi tout à la fois à la maintenance de la discipline parmi les troupes et au soulagement que réclament les habitants de l'Helvétie. »³⁹⁷

Parmi les premiers achats à faire pour le camp, il faut trouver un grand nombre de couvertures pour les soldats. Il ne s'en trouve pas assez dans les arsenaux, tant en Suisse qu'en France voisine, il faut donc passer un contrat pour s'en procurer.

Cet achat suscite une polémique entre Schauenburg et Rouhière, particulièrement révélatrice des obstacles bureaucratiques propres au système logistique des forces françaises. La première mention de la question des couvertures apparaît mi-juillet à l'occasion de l'autorisation accordée par le général au remplaçant de l'ordonnateur pour leur achat :

« Je vous autorise à comprendre ces objets essentiels dans les parties d'habillement que doit fournir l'entrepreneur général et à le charger de l'achat de 2000 couvertes »³⁹⁸

Les tensions qui résultent de l'affaire sont décrites plus loin (cf. chap. D.III.5 infra). Avant d'aggraver la situation, Schauenburg s'empresse de demander aux autorités locales bernoises si elles disposent de telles couvertures³⁹⁹. Ayant annoncé au Ministre qu'il réunirait dans les meilleurs délais le plus possible d'hommes dans le camp, il doit l'informer que des problèmes logistiques en retardent la mise en place. En cause, les fameuses couvertures manquantes :

« Le camp dont je vous ai annoncé la formation prochaine par ma lettre du 22 messidor [10 juillet] aurait déjà reçu son exécution s'il m'avait été possible de me procurer des couvertures en nombre suffisant. Il est en effet impossible dans ce pays d'exposer le soldat à la fraîcheur des nuits sans compromettre sa santé d'une manière essentielle. J'ai proposé à cet égard à la Chambre administrative de Berne une mesure. Si elle peut être adoptée, le camp aura lieu incessamment. »⁴⁰⁰

Cette mesure permet de soulager les habitants de la campagne du logement des troupes. Rapinat prend un arrêté qui valide la décision d'achat des couvertures et clôt le débat :

« Vu la lettre du Ministre de la guerre du 6 du courant [24 juillet] adressée au général en chef de par laquelle il conte que le Directoire exécutif approuve la formation d'un camp ; Vu aussi celle écrite par le général en chef par laquelle il fait connaître la nécessité de se procurer incessamment la quantité de deux mille couvertes destinées à couvrir la troupe campée sous la tente ; (...) A cet effet, le commissaire ordonnateur en chef de l'armée fera pourvoir à

396 BNUS, MS 0.474/711, 23 messidor an 6 [11 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Rapinat, Commissaire du gouvernement*

397 ANP, AF III 419/701/63 – SHAT B 2 65 et B 12 12, 3 thermidor an 6 [21 juillet 1798], Paris, *Rapport fait par le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif*

398 BNUS, MS 0.475/731, 26 messidor an 6 [14 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Toussaint, commissaire des guerres faisant par intérim fonctions d'ordonnateur*

399 BNUS, MS 0.475/808, 11 thermidor an 6 [29 juillet 1798], [Schauenburg], *A la Chambre administrative du canton de Berne*

400 BNUS, MS 0.475/811, 11 thermidor an 6 [29 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre* avec référence à BNUS, MS 0.474/704 supra

*cette fourniture le plus tôt possible, en passant les marchés nécessaires qui ne recevront d'exécution qu'après l'approbation du Commissaire du gouvernement. »*⁴⁰¹

Ce dernier obstacle levé, le camp peut enfin être organisé.

C.VIII.1.2.2 : Le camp de Berne, une opportunité éphémère d'accentuer l'instruction

Il y a certes la volonté de soulager la population de la présence de troupes, mais c'est surtout une opportunité d'exercer et instruire de manière intensive les troupes réunies sous ses yeux. Le Ministre approuve l'idée en soulignant en premier que :

*« (...) vous me marquez que vous vous proposez de former un camp dans les environs de Berne, où se réuniront successivement les divers corps sous vos ordres, pour y être exercés et vous mettre plus à portée de veiller à leur instruction et d'y maintenir la discipline. »*⁴⁰²

Pour l'occasion, Schauenburg remet l'uniforme de l'inspecteur général de l'infanterie. Il en profite pour exercer de manière intensive les 4 demi-brigades qu'il a sous la main. Dans l'immédiat il peut informer le Ministre de la mise en activité du camp dont il a fixé le lieu et pour lequel il a trouvé :

*« (...) des ressources dans un emprunt de couvertes jusqu'à ce que celles que j'ai demandées, il y a plus d'un mois, soient arrivées en Suisse. Notre position sera, savoir notre droite dans la direction de Berne et notre gauche dans celle de Burgdorf. Le camp sera distant à $\frac{3}{4}$ de lieue de Berne à commencer du 18 de ce mois [5 août]. Tous les deux jours 12 bataillons manœuvrent en ligne. Le jour où il n'y aura pas de manœuvre ce temps sera consacré à des instructions partielles pour la théorie de ce qui devra s'exécuter le lendemain. »*⁴⁰³

Il espère que le camp dure assez longtemps pour que l'ensemble des forces présentes en Suisse puisse y passer par rotation. Les autres corps ne passeront que si les circonstances le permettent :

*« Je ne prends pour le camp que 4 $\frac{1}{2}$ brigades à la fois, un régiment à cheval et une compagnie d'artillerie légère. »*⁴⁰⁴

A raison d'environ 2100 hommes par demi-brigade⁴⁰⁵, il y a 8400 fantassins plus 600 à 700 hommes des troupes légères et de l'artillerie. C'est un effectif de près de 55 % de l'infanterie, supérieur à ce qui avait été imaginé au départ. Plus de la moitié de son armée est sous sa surveillance directe.

Initialement, en raison du manque de couvertures, seules 2 demi-brigades étaient campées alors que 2 autres étaient casernées en ville de Berne. Quelques jours plus tard, Schauenburg peut informer le Ministre que ce sont bien 4 demi-brigades qui sont campées devant Berne grâce au soutien de la Chambre administrative de Berne qui a fourni les couvertures manquantes.⁴⁰⁶

Ce n'est pas seulement le gouvernement de Paris qui est informé de la mise en place du camp. Le Directoire helvétique est aussi informé de sa réalisation et Schauenburg en profite pour rappeler l'un des buts de la réunion de la moitié des troupes françaises en un seul lieu :

« Soyez persuadés, (...) que je ne désire rien tant que concilier avec le soulagement du pays que nous occupons, la répartition des troupes et les dispositions militaires que les circonstances peuvent nécessiter. C'est dans cette vue que je viens de faire camper aux environs de

401 SHAT, B 2 65, 12 thermidor an 6 [30 juillet 1798], *Berne, Rouhière, commissaire ordonnateur en chef, Au citoyen Rapinat, Commissaire du gouvernement*, Arrêté du même jour figurant sur la lettre de Rouhière, qui en signe la copie conforme, annexe N° 16 à la lettre du 8 fructidor an 6 – 25 août 1798 *au Directoire exécutif*. Voir aussi BNUS, MS 0.475/814 et 816, 12 thermidor an 6 [30 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Rouhière, commissaire ordonnateur en chef*

402 SHAT, B 2 65, 6 thermidor an 6 [24 juillet 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie*

403 BNUS, MS 0.475/832, 14 thermidor an 6 [1^{er} août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

404 Ibidem.

405 Le 28 juillet la 44^e de ligne annonce 2066 hommes, la 106^e de ligne 2194, la 109^e de ligne 2470 et la 14^e légère 1666, soit un total de 8396 hommes sur un total d'infanterie de 15'310 à cette date en Suisse.

406 BNUS, MS 0.475/854, 21 thermidor an 6 [8 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre*

Berne 12 bataillons qui forment à peu près la moitié de l'infanterie de cette armée. Il en résulte un avantage sensible pour les cantons de Soleure et Fribourg, et même pour celui de Berne, car je n'épargne aucune espèce de soins pour que les propriétés soient respectées et que la plus sévère discipline soit observée par les troupes qui forment le camp. »⁴⁰⁷

Le plus grand nombre de soldats possible concentrés sous l'oeil vigilant du commandant en chef est le meilleur moyen de maintenir une stricte discipline et une protection renforcée de la population civile contre les inévitables excès de certains militaires. Le nombre de plaintes diminue de manière drastique, à la plus grande satisfaction de Schauenburg.

Début août, une série d'ordres du jour établit le « *Règlement pour les services du camp* »⁴⁰⁸ couvrant une vingtaine de pages dans le *Registre d'ordres*. Il est établi sur la base du « *Règlement de campagne de 1792* ».⁴⁰⁹

Réunissant les 44^e, 106^e et 109^e de ligne et la 14^e d'infanterie légère, cette division est scindée en 2 brigades, commandées par le général Lorge et l'adjudant-général Demont.

Des prescriptions précises organisent en détail les services de garde allant jusqu'à :

« L'emplacement de la garde de police sera en arrière des quatre pelotons du 2^e bataillon de chaque demi-brigade, et sur la ligne des cuisines. Leurs armes seront établies sur une traverse placée sur la même ligne. »

Positions et cheminements des sentinelles sont imposés, notamment près des tentes des officiers :

« Il y aura de plus une sentinelle devant la tente du chef de bataillon chargé de commander le service. Il sera placé aux tentes de ces officiers supérieurs un grand poteau avec une lanterne qui devra être allumée toutes les nuits afin que les ordonnances qui pourraient être envoyées à ces officiers puissent les trouver sur le champ. »

Les sentinelles doivent surveiller les faisceaux d'armes et les drapeaux et par une garde armée, empêcher la sortie du camp après la retraite :

« Pendant le même temps un des sergents de police mettra les fourreaux sur les drapeaux et les manteaux d'armes sur les faisceaux. (...) Les sentinelles arrêteront depuis l'heure de la retraite jusqu'à l'appel du lendemain matin tous soldats, cavaliers ou hussards &^{ra} d'un autre corps passant à côté d'elles, les remettront à la garde qui les feront conduire au capitaine de police qui en informera de suite l'officier supérieur du jour qui en donnera avis aux chefs des corps dont ces hommes font partie. »

La garde du camp doit aussi empêcher quiconque d'y pénétrer et arrêter toute personne non autorisée qui le tenterait. Elle doit le respect aux troupes qui passent :

« Si les troupes marchent tambour battant ou trompette sonnante, la garde du camp rendra les honneurs prescrits pour les différents grades par l'extrait de l'ordonnance de la place donnée à l'armée par le général en chef. »

Elle doit aussi empêcher quiconque de sortir du camp avant l'inspection qui a lieu :

« (...) à neuf heures du matin à moins que ce ne soit pour objet de service, que pour faire des emplettes au marché. (...) Six poteaux vont être placés dans la journée pour indiquer les limites du camp et tous ceux qui les dépasseront seront punis suivant les lois. »

Un service de piquet doit seconder la garde :

« Ils ne prendront jamais les armes sans en avoir reçu l'ordre du général en chef, des généraux du jour, du chef d'état-major général et des officiers supérieurs du jour. (...) Les piquets

407 BNUS, MS 0.475/860, 21 thermidor an 6 [8 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

408 BNUS, MS 0.482 p. 120-128 / 129-137, 18-20 thermidor an 6 [5-7 août 1798], *Règlement pour le service du camp*. Toutes les citations qui suivent en sont tirées. Le texte intégral figure dans : *Force d'occupation : une armée au quotidien à l'époque du Directoire : les forces françaises en Suisse, juillet-août 1798*, sous la direction de ENGELBERTS, Derck, Auvernier / Neuchâtel, Ed. Le Roset / Lycée Jean-Piaget, 2014, pp. 84-90.

409 *Règlement provisoire sur le service de l'infanterie en campagne du 5 avril 1792*, Paris, Magimel, 1808, 216 p.

s'assembleront chaque fois qu'il leur sera fait un signal d'un roulement, trois coups de baguettes et d'un très court rappel. »

La nuit il n'y a pas de tambour pour ne pas perturber « *la tranquillité du camp* ». L'organisation des distributions est détaillée (cf. chap. D.III.1 infra). Le lever se fait à 7 heures du matin et on fera :

« (...) lever les manteaux d'armes (...) lorsqu'il ne pleuvra pas, (...) placer les manteaux sur les deux premières tentes de chaque compagnie. On battra à la même heure une breloque pour balayer toutes les rues du camp. »

L'emplacement et la manière de placer les fusils, gibernes et autres matériels sont aussi détaillés. L'ensemble de ces informations permet de restituer avec précision la structure du camp, son rythme de vie, sa police intérieure et extérieure. Un complément⁴¹⁰ précise que :

« 1° Aucune demi-brigade ne prendra les armes sous quel prétexte que ce soit sans la permission du général en chef. »

Une série de précisions s'adresse aux officiers comme l'interdiction de sortir du camp autrement que sur ordre. En tel cas, le port de l'uniforme est obligatoire ou au moins « *une anglaise uniforme*. » Obligation pour eux aussi de dormir au camp. S'ils sont sous les armes :

« (...) ils devront être en bottes ou en guêtres noires et avoir des bandières pour porter leurs sabres ou épée, et si les drapeaux sont avec, ils devront avoir leurs haut-cols. »

On ajoute l'interdiction des jeux de hasard, « *sous quelque dénomination que ce soit* » dans le camp et même en ville de Berne, sous peine d'un an de prison.

Le camp étant établi, c'est un Schauenburg heureux qui en instruit le Ministre :

*« (...) j'ai maintenant quatre demi-brigades campées, bien régulièrement en ligne, ainsi qu'un parc d'artillerie qui a, comme le camp, tous les objets nécessaires. (...) Il ne manque rien à nos soldats que de les occuper 5 à 6 heures par jour, tant pour la discipline intérieure que pour l'intendance et c'est ce que je me propose de faire avec d'autant plus de plaisir que tout le monde apporte à me seconder beaucoup de bonne volonté et de zèle. »*⁴¹¹

Il rassure : il y a assez de poudres pour les « *exercices à feu* » sous forme de « *poudres avariées* » mises en réserve. Le reste, environ 300 milliers⁴¹², permet à l'armée d'agir en cas de nécessité.

Pour l'exercice, les pierres à fusil sont remplacées par des morceaux de bois. Les silex doivent être en nombre suffisant et placés par rang de taille.

« 2° (...) Jusqu'à nouvel ordre il n'y aura pour le cadre d'un peloton que son chef, un guide de gauche, un sous-officier de remplacement. S'il y a des serre-files excédent on les placera de manière qu'il y en ait un à chaque section. Mais les plus instruits devront être en guides. Le cadre des adjudants doit toujours être complet. On désignera d'avance des officiers et des sous-officiers intelligents pour remplacer les absents. »

Les hommes doivent tous aller à la manoeuvre. Seule la police du camp, y compris les officiers et les tambours nécessaires, en est exemptée :

« 6° Les chefs se présenteront à cheval à la manoeuvre.

7° Les appels se feront dans les rues des compagnies lorsque ce sera pour prendre les armes. Les chefs de bataillon se placeront à dix pas en avant des faisceaux. Les chefs de brigade à 50 pas. Les uns et les autres vis à vis du centre de leurs troupes. Les tambours se porteront à 30 pas du chef de brigade. Lorsque le chef croira les appels finis, il fera faire un roulement. Les compagnies iront prendre les armes aux faisceaux et chacune retournera dans sa rue pour être partagés en sections, et les serre-files répartis à leurs places. »

Ce règlement n'est pas suivi de manière satisfaisante. L'inspecteur avertit les officiers chargés :

*« (...) de cette partie sont prévenus pour la dernière fois de s'y conformer exactement. »*⁴¹³

410 BNUS, MS 0.482 p. 137-138, 21 thermidor an 6 [8 août 1798], *Police générale du camp*

411 BNUS, MS 0.475/854, 21 Thermidor an 6 [8 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre*

412 Un millier = 439,5 kg, donc 300 milliers équivalent à 131'850 kg ou près de 132 tonnes.

413 BNUS, MS 0.482 p. 139-142, 23 thermidor an 6 [10 août 1798], *Pour la police du camp*

Les exercices commencent le 10 août : « à deux heures et demie on battra la générale ».

Toutes les cartouches à balle doivent être retirées et remises au parc d'artillerie :

« Chaque corps recevra la quantité de 32'400 cartouches d'exercice et 1100 pierres à feu. »

Ces cartouches ne sont distribuées qu'en échange de celles à balles. Avec les effectifs présents d'en moyenne 2'100 hommes par demi-brigade, cela donne environ 15 cartouches par homme.

Suit le déroulement de l'exercice dans lequel la sécurité n'est pas oubliée :

« 5° Au coup de la générale, l'on prendra les armes et les chefs feront faire toutes les inspections pour s'assurer du bon état des armes et de l'exécution de l'ordre pour retirer les cartouches. Aussitôt que les bataillons seront formés, leurs chefs feront encore une inspection.

6° Les bataillons seront composés comme à l'ordinaire de dix pelotons de douze files chacun.

7° Aussitôt que les bataillons seront formés et réunis en masse à côté les uns des autres en avant du centre du camp,

8° les chefs de bataillon réuniront leurs officiers et sous-officiers pour lire la formation successive par division, en exécutant les feux de peloton. L'on commencera par la 7^e instruction, page 40. Ils ne sauraient assez recommander le calme aux chefs de peloton, et surtout de ne pas précipiter leurs commandements.

9° Les serre-files auront la plus grande attention à veiller à ce que le soldat n'entasse plusieurs cartouches et à les faire cesser de tirer à l'instant que l'on entend le roulement. »⁴¹⁴

A la fin de la journée, le général rédige la critique de la manœuvre :

« 1° Le général a été très satisfait de l'ensemble des manœuvres d'hier et est persuadé que les différents retards qui ont eu lieu dans les défilés ne se répéteront plus.

2° Les généraux qui commandent leur feront observer le prolongement et l'ensemble prescrit aux masses dans les différents déploiements. Ils exigeront que chaque chef de bataillon marche à la tête du flanc qui se prolonge et qu'ils observent de regarder derrière eux afin qu'ils puissent juger s'ils ne se jettent pas hors de la base désignée par la masse ou la subdivision d'alignement. Ils observeront également de ne pas trop s'en écarter en arrière et de bien maintenir leurs distances d'un bataillon à l'autre. »⁴¹⁵

Un grand classique de la bonne critique d'exercice est illustré ici : elle commence toujours par une note positive, quelle que soit la suite des remarques. Elle permet de s'atteler à l'exercice du lendemain, dont l'analyse va plus dans le détail. Les chefs doivent être plus réactifs pour être à la bonne place pour commander, surtout :

« (...) ceux des ailes devront se prolonger de manière à longer vers le point d'alignement sans trop s'en écarter et surtout jamais le dépasser ; [les chefs de bataillon] ne devront prononcer le mot de "marche" sans avoir déterminé le côté du guide soit de flanc ou de front ; »

Les difficultés d'exécution des mouvements des armées ressortent du point suivant :

« 4° La marche de front est encore généralement trop allongée. Que l'on se rappelle qu'elle est plus difficile à maintenir que celle de flanc attendu que cette dernière est dirigée par des officiers ou sous-officiers et que celle de front est subordonnée à l'impulsion de chaque individu qui les composent. (...) »

6° Dans les changements de direction en masse pour se mettre en colonne, ce sera toujours l'adjudant-sous-officier qui se placera à quatre pas en avant du guide par le côté où la marche devra s'exécuter et l'adjudant-major lui fera face du front d'une division. Ces deux officiers ne bougeront que lorsqu'il sera commandé "guides à vos places" ; »

C'est la maîtrise du changement de direction pour sortir de l'ordre de colonne à celui de bataille qui est le plus compliqué. Pour cela, les adjudants :

414 BNUS, MS 0.482 p. 146-147, 23 thermidor an 6 [10 août 1798], *Ordre pour la manœuvre*

415 BNUS, MS 0.482 p. 147-148, 23 thermidor an 6 [10 août 1798], *Observation pour l'exercice du 23*

*« (...) seront placés par les aides de camp du général en chef, lesquels détermineront le point d'appui et la direction générale. Le point d'appui commencera par l'emplacement d'un adjudant-major qui aura face à lui et à distance de division, son adjudant sous-officier. Tous les autres adjudants se prolongeront sur la ligne, observant de se placer de même en ajoutant de prendre six pas de distance du cadre d'une division à l'autre. Les adjudants-major feront demi-tour à droite, aussitôt qu'ils auront établi leur emplacement à ce prolongement sur la ligne. Ce sera eux qui resteront sur la ligne donnée jusqu'à ce qu'il soit commandé "guides à vos places". Les divisionnaires de la tête observeront de se mettre à leurs places de bataille toutes les fois que les bataillons se réuniront en masse à côté les uns des autres. »*⁴¹⁶

Au terme de l'exercice, il faut entretenir les armes :

« 3° Tous les fusils devront être nettoyés et rangés sur les faisceaux pour cette après-midi à 4 heures. A 5 heures l'on fera rappeler à la droite du camp. Chaque corps prendra les armes pour une inspection générale de propreté. »

Toujours le même principe de base d'une instruction réussie ; commander, contrôler et corriger... Le lendemain la manoeuvre est répétée. Il y a progrès. La critique commence par le point positif :

« 1° Le général en chef a été très satisfait du zèle des officiers, sous-officiers et soldats et l'ensemble général des manoeuvres. »

Il y a toujours des corrections à apporter : plus on a de responsabilités, plus on doit s'améliorer :

« 2° Les chefs de bataillon avaient été prévenus de ne paraître qu'à cheval aux manoeuvres. Plusieurs n'ont point exécuté cet ordre. C'est parce que l'on a reconnu l'utilité de placer les chefs à cheval que la loi leur en a accordés et le général en chef exige que cette loi soit ponctuellement exécutée.

3° Les chefs de bataillon n'ont point exécuté ce qui est prescrit dans les règlements (...) relativement aux mouvements successifs, voyez cinquième instruction, page 38 et suivantes. »

Après eux, d'autres officiers ne sont pas exempts de fautes à corriger :

« 4° Les adjudants-majors n'ont pas exécuté ce qui leur est prescrit dans la cinquième instruction pour les mouvements successifs par division.

5° Les chefs de peloton et de division n'ont pas exécuté ce qui leur est prescrit dans les mouvements successifs de front voyez 1^{ère} et 5^e instruction. »

Toute la critique reste basée sur les principes du *règlement de campagne* et ce qui pêche est à vérifier aux pages indiquées par le général qui attend de ses cadres qu'ils fassent leur part d'auto-instruction en repassant par le manuel. Les mouvements doivent être repris et réexercés :

« 7° Dans les marches en colonne serrée, les chefs de bataillon ne devront pas permettre de distance d'un bataillon à l'autre que celle prescrite d'une subdivision de l'intérieur. Ils exigeront qu'à leur commandement en avant ceux qui couvrent les flanc, et si l'on marche par division, celui qui est au centre, se porte à six foulées en avant et qu'ils forment un cadre permanent entre eux sans se laisser influencer par les erreurs de l'ensemble de la division ou subdivision. La distance des guides de la colonne sera toujours de cinq pas. Celle de l'officier du centre de la division de trois pas au rang qui le précède. »

Pendant la manoeuvre, les officiers ne doivent pas corriger, sauf si la faute amène à s'écarter du point à occuper. Lorsque le général en chef est sur place et il attend que les officiers supérieurs – les chefs de brigade et de bataillon – se rendent auprès de lui à chaque repos :

*« Les chefs des corps ne souffriront pas qu'aucun officier quitte son rang, à moins que ce ne soit pour un besoin. Il en est de même pour les soldats et l'on ne souffrira jamais que qui que ce soit se permette de se porter en avant du premier rang. »*⁴¹⁷

416 BNUS, MS 0.482, pp. 143-146, 24 thermidor an 6 [11 août 1798], *Au quartier général à Berne, Ordre du jour, Observations sur l'exercice du 23 thermidor* [10 août 1798]

417 BNUS, MS 0.482 p. 149-153, 25 thermidor an 6 [12 août 1798], *Ordre de l'armée, Observation sur l'exercice du 25 thermidor*

Le lendemain, les progrès sont là et permettent de réduire le nombre d'hommes exercés à un bataillon par demi-brigade. Les officiers qui sont au point sont libérés de manoeuvre mais doivent pourtant rester pour apprendre par l'observation. Officiers et sous-officiers :

« (...) formeront successivement le cadre de ce bataillon et les chefs de brigade y placeront de préférence ceux qui ont le plus besoin d'instruction. Tous les autres officiers et sous-officiers seront présents pour voir exécuter les manoeuvres qui vont être prescrites. »

Ces bataillons auront à s'instruire sur les points suivants :

« 1° alignements successifs par peloton et par division par derrière et par devant la ligne ;

2° formations successifs par peloton en exécutant les feux par peloton ;

3° formations successifs par division en exécutant les feux de peloton ;

4° feux de chaussée par peloton en avant ;

5° feux de chaussée par peloton en retraite ;

6° formation de trois sur deux rangs et déploiement dans cet ordre ;

7° remettre les pelotons sur trois rangs.

*Les mouvements ci-dessus devront être exécutés avec calme et régularité ainsi qu'il sont expliqués dans le règlement du général en chef. Tous les tambours de chaque ½-brigade seront réunis derrière le centre de ce bataillon et tous les mouvements ci-dessus seront exécutés au pas de route et à l'exacte cadence de quatre-vingt dix pas à la minute. Dans les feux de peloton, en avançant seulement, on emploiera le pas de 76 à la minute. Les chefs exigeront que le commandement d'avertissements soient faits avec calme et ceux d'exécution avec énergie. »*⁴¹⁸

Ce mode de faire est répété le lendemain.

Le 16 août les troupes lèvent progressivement le camp pour se répartir dans un nouveau dispositif, résultant des résistances contre la prestation du serment patriotique (cf. chap. B.V.1 supra).

Schauenburg envoie à Paris une copie du plan du camp qu'il a dû dissoudre :

« (...) par les raisons contenues dans ma lettre du 27 thermidor dernier [14 août]. Ce plan est l'ouvrage du chef de brigade Andréossi que je vous remercie bien de m'avoir envoyé. »⁴¹⁹

« Ce plan provient en réalité, pour ce qui est du document cartographique, (...) de l'Atlas cadastral de la commune de Berne, dû à Johann Rudolf Müller, originaire de Nidau, géomètre et commis-saire, qui réalisa ce chef d'oeuvre entre 1797 et 1799. »⁴²⁰

Tous ces mouvements, répétés et exercés, sont au coeur même de toutes les batailles d'envergure menées par les troupes de la République puis de l'Empire. On peut avoir l'impression qu'il s'agit de questions de détails, parfois futiles ou que l'instructeur se montre trop pointilleux. C'est pourtant leur maîtrise qui permet d'exploiter au mieux les combats engagés par les généraux et maréchaux. Il est nécessaire de rappeler que le génie opératif ou stratégique du commandant, aussi brillant soit-il, ne peut rien sans le savoir-faire du fantassin et c'est à cet apprentissage que des officiers comme Schauenburg ont consacré leur vie militaire.

418 BNUS, MS 0.482, pp. 153-155, 26 thermidor an 6 [13 août 1798], *Pour le camp*

419 BNUS, MS 0.475/908, 3 fructidor an 6 [20 août 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre* et BNUS, MS 0.475/909, 3 fructidor an 6 [20 août 1798], [Schauenburg], *Au chef de brigade Andréossi*, avec renvoi à BNUS, MS 0.475/885 – SHAT, B 2 65, 27 Thermidor an 6 [14 août 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

420 GROSJEAN, Georges, « Vie et oeuvre des principaux cartographes de la Collection Schauenburg » in : *La Collection Schauenburg*, op.cit., p. 27. Il s'agit de la carte N° 44 : « Plan du camp de la Ville de Berne, Occupé par 12 Bataillons de l'Armée Française en Helvétie, tracé dans le terrain par le Général en Chef Schauenburg », J.R. Müller et Andréossi, 1798, 1:9'000, 78,5 x 46 cm, ibid, p. 87 pour la référence. La copie parisienne, si elle n'a pas été perdue, doit faire partie des collections des archives du service du génie au SHD. Pour l'original de Müller, voir: https://map.bern.ch/stadtplan/?grundplan=av_farbig&koor=2600647,1199752&zoom=2&hl=0&layer=MullerAtlas&subtheme=CatHistorisch
27.04.2023

C.VIII.2 : Conscription et formation des bataillons de garnison

Les armées de la République sont parvenues au terme de leur évolution première. Les rangs des hommes entrés dans les armées dès 1792 se sont éclaircis, les amalgames ont donné l'illusion que les forces vives étaient encore suffisantes. En réalité, le Directoire prend conscience de l'affaiblissement de son appareil militaire. La baisse des effectifs des forces armées de la République est constante. L'engagement volontaire et la réquisition ne suffisent plus à combler les rangs. L'augmentation de la menace résultant de la constitution d'une nouvelle coalition contraint le Corps législatif à promulguer une loi instaurant une conscription militaire.

« Inscription individuelle, sur les rôles de l'armée, sans distinction de classes sociales, de tous les jeunes gens ayant atteint l'âge fixé par la loi. Pour qu'elle apparût, deux conditions étaient nécessaires : en premier lieu, au militaire subordonné à son souverain par un lien personnel quasi féodal devait se substituer le soldat citoyen, émanation armée de la nation ; en second lieu, il fallait qu'un droit individualiste supprimât les sujétions tribales, familiales ou sociales des personnes civilement responsables. (...) »

Hors de France, le caractère révolutionnaire de la conscription (était-il prudent d'armer le peuple ?) la fit rejeter à l'origine. (...) Au cours du XIX^e siècle, pour parer la menace que représentaient, chez leurs voisins, des armées et des réserves très importantes, la plupart des pays d'Europe instaurèrent la conscription. »⁴²¹

« "Conscription" veut dire "inscrire ensemble" : il s'agit donc d'un recensement universel et obligatoire de tous les jeunes gens âgés de 20 à 25 ans. Mais tous ne sont pas appelés au service. C'est le Corps législatif qui fixe un chiffre par département, puis par municipalité en fonction des besoins. (...) Ce sont les jeunes gens qui ont 20 ans (la première classe) qui sont prioritairement appelés. (...) Les jeunes hommes qui se sont mariés avant janvier 1798 sont exemptés du service, mais c'est la seule dispense prévue. »⁴²²

La France entre en 1798 dans ce nouveau modèle qui, sous différentes formes et intensités, va être le sien jusqu'à sa suspension par le président Chirac en 1996 et sa disparition complète en 2001.

C.VIII.2.1 : La conscription selon la loi Jourdan-Debrel

Le Conseil des Cinq-Cents décrète le 19 fructidor an 6 [5 septembre] la loi de la conscription, entrée dans l'histoire sous le nom de loi Jourdan-Debrel. La loi formule la chose de manière claire :

« 1 : Tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie »

« 2 : Lorsque la patrie est déclarée en danger, tous les Français sont appelés à sa défense, suivant le mode que la loi détermine ; (...) »

La demande du Directoire pour la levée de 200'000 hommes du 2 vendémiaire an 7 a été adoptée le 3 vendémiaire [24 septembre] par le Conseil des Anciens :

« Celle-ci se caractérise par cinq grandes étapes : la formation des tableaux, la désignation du contingent, la révision des inaptes, la répartition des conscrits entre les différents corps de l'armée, la formation des listes. C'est surtout cette dernière phase qui est la plus intéressante, car c'est à partir d'elle que l'administration désigne les jeunes gens susceptibles de devenir conscrits actifs. Dans chaque commune la liste des conscrits est dressée par l'administration municipale qui l'affiche ; l'examen physique des conscrits se fait par un jury composé d'un commissaire du Directoire, un officier de santé, cinq pères de famille choisis par les administrateurs dont les enfants sont déjà aux armées. Le jour fixé les conscrits se rassemblent sous la conduite d'un officier réformé qui les conduit au chef-lieu du département et les remet à l'administration centrale. (...) »

On restera loin du compte des 200'000 conscrits espérés :

« D'abord le nombre des conscrits qui refusaient de marcher (conscrits réfractaires) était beau-

⁴²¹ <https://www.universalis.fr/encyclopedie/conscription-militaire/>, 03.07.2023.

⁴²² GAINOT, Bernard, « Honneurs et malheurs. Héritages et mutations de l'armée "napoléonienne", 1795-1815 », in : *Histoire militaire de la France, Tome 1 : Des Mérovingiens au Second Empire*, Paris, Perrin, 2018, p.713.

coup plus important que prévu¹¹; ensuite le nombre des conscrits impropres au service armé pour des raisons physiques était énorme¹²; enfin il n'existait pas encore de tableaux réels et précis de la population. En pratique, à la fin du ministère Schérer, sur 72'618 conscrits partis de leurs cantons, 51'000 seulement ont rejoint (...) »⁴²³

Ces citations fixent le cadre national de la conscription. L'enthousiasme et l'engouement pour la défense du projet révolutionnaire de 1792-1793 sont bien loins. On peut ajouter à ce constat le nombre élevé de déserteurs constaté dans les demi-brigades étudiées plus haut (cf. chap. C.II supra).

L'effet que la conscription doit avoir sur les effectifs des armées faisant face à l'ennemi sur le continent sont évalués par Schérer dans un rapport au Directoire de début brumaire :

« Lorsque tous les corps employés en ce moment tant en Italie qu'en Helvétie et sur le Rhin seront rétablis au complet au moyen de la conscription militaire et de la rentrée des réquisitionnés, ce qui s'effectuera sans doute dans l'espace de deux à trois mois, les armées présenteront alors une force imposante d'environ 294'542 combattants. »⁴²⁴

Son rapport ne fournit pas le détail par armée des augmentations. Par estimation à partir des chiffres disponibles, cela porterait l'armée d'Helvétie de 33'648 hommes effectif, dont 26'789 présents, à environ 50'000 hommes, représentant le 17 % des combattants qu'on prévoit d'opposer à l'Autriche, effectif identique à celui de l'armée de Rome. Celle d'Italie compterait un effectif double avec environ 100'000 hommes et celle de Mayence passerait à environ 91'000 hommes. En faisant une réduction au prorata entre « effectif » et « présents », ces nombres sont à réduire d'environ 20 % en appliquant le ratio tiré du tableau du Ministre, ce qui correspond à une arrivée prévisible de 13'000 à 15'000 hommes en Suisse, l'équivalent de 4 à 6 demi-brigades selon les effectifs moyens de 1798.

Il faut souligner la réserve en temps estimée nécessaire par Schérer : environ 2 à 3 mois pour réaliser la levée et l'acheminement de ces hommes vers leurs corps. Pêche-t-il par optimisme en négligeant de préciser le temps complémentaire nécessaire pour équiper et former ces hommes arrivant en civil et sans instruction dans les troupes en première ligne ?

En marge d'un refus à une nouvelle demande de renforts, l'argumentation ne manque pas d'intérêt :

« Il m'est impossible, (...) de vous envoyer le renfort d'une demi-brigade que vous demandez. (...) les troupes qui se trouvent dans l'intérieur y sont nécessaires tant pour le maintien de l'ordre que pour faire exécuter la loi de la conscription. »⁴²⁵

Ainsi donc la levée des 200'000 conscrits serait en butte à une certaine résistance... Comme Pigeard l'a relevé, nombreux sont ceux qui tentent de se soustraire à cette levée. Schérer s'adresse à tous ses généraux pour faire la traque de ces hommes :

« Toujours adroits, toujours riches pour séduire et corrompre, ils ont surpris et signé le privilège de trahir leur propre cause. J'ai l'affligeante certitude qu'ils ont trouvé des agents militaires, des hommes revêtus de la confiance du gouvernement, qui n'ont point rougi de pratiquer la lâcheté et de mettre un prix à cette infamante protection. Les uns ont vendu, les autres

423 PIGEARD, Alain, « La conscription sous le Premier Empire », in : *Revue du Souvenir Napoléonien*, 1998, N° 420, pp. 3-20. Notes de la citation : ¹¹ Vallée, dans son étude sur la conscription dans le département de la Charente dit que sur 1 604 conscrits reconnus aptes, il n'en était parti que 1 121, soit plus du tiers de réfractaires. ¹² Au niveau national, sur les 200 000 hommes appelés, 143 404 sont aptes à devenir soldats, et on ne trouve que 97 000 départs pour les armées, soit moins de 50%, chiffre énorme qui n'avait pas été prévu par le législateur. Les tableaux de Hargenvilliers indiquent pour l'ancienne France un recrutement de 125 701 hommes, 773 pour la Corse et 16 930 pour la Belgique.

424 ANP AFIII 149/702/75 / SHAT, B 2 67, 3 brumaire an 7 [24 octobre 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif*

425 SHAT, B 2 68, 2 frimaire an 7 [22 novembre 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie*

*ont acheté le déshonneur. »*⁴²⁶

Ils seront poursuivis et tous ceux qui n'auront pas rejoint un foyer au 20 frimaire seront considérés comme déserteurs. Pour mémoire, la peine pour désertion à l'intérieur est de 5 ans de fers. Comme certains représentants de l'Etat sont soupçonnés de faciliter ces désertions, le Ministre avertit les officiers, les agents militaires, les fonctionnaires publics qui auraient à leur service des jeunes gens relevant de la loi sur la conscription : s'ils les conservent auprès d'eux, ils seront destitués.

Des états nominatifs des employés des bureaux militaires sont à adresser dans les 20 jours par les chefs d'état-major des armées et des divisions de l'intérieur, comme aussi les commissaires ordonnateurs et des guerres et commandants de place. Il termine par une phrase indignée :

*« Vous partagerez avec moi, (...) l'indignation qu'inspire le criminel et déshonorant abus que je vous dénonce. Vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour le réprimer. »*⁴²⁷

Pigeard a démontré que Schérer déborde en brumaire d'un enthousiasme que la réalité a cruellement démenti. Ce courrier n'a pas eu d'effets correctifs significatifs.

C.VIII.2.2 : Comment la conscription a influencé l'organisation de l'armée en Helvétie ?

Le cadre légal ayant été dressé, l'armée d'Helvétie peut être étudié de manière à apprécier l'effet de la conscription sur une force prête à en découdre avec la deuxième coalition en cours de formation.

Dès le milieu de l'automne, une foule de jeunes conscrits sont dirigés vers les troupes postées en Suisse. Il résulte de cette arrivée 3 problématiques qui méritent de retenir l'attention Il faut :

- gérer leur acheminement sur la route de l'entrée sur le territoire suisse à leur destination ;
- équiper ces nouveaux militaires, c'est à dire les habiller, équiper et armer ;
- intégrer et former les conscrits pour en faire des soldats aptes au combat.

Les deux premiers points sont abordés dans des chapitres spécifiques. La gestion de l'arrivée des hommes s'est faite dans le contexte du passage automnal des troupes passant de l'armée de Mayence à celle d'Italie (cf. chap. D.IV.3.2.2 infra). Recoupant les besoins de mise à niveau des renforts qui arrivent en automne pour faire face à la menace autrichienne, celle de l'équipement, de l'habillement surtout, est abordée dans le cadre général des problèmes logistiques, (cf. chap. D.III.3 infra).

Reste à étudier ici l'intégration de ces recrues dans l'armée déjà sur pied. Elle se révèle particulièrement intéressante dans le contexte de l'armée d'Helvétie en raison de la personnalité du général en chef qui reprend, sur cet aspect spécifique, aussi pleinement que possible son rôle d'inspecteur général de l'infanterie qu'il a recouvré officiellement le 19 septembre 1798.⁴²⁸

Quand il est question d'instruction ou d'inspection, les échanges entre le Ministre et Schauenburg prennent une tonalité dans laquelle on perçoit une aisance indéniable et même une certaine joie de la part du général inspecteur, et une attention respectueuse du Ministre. Cette double fonction est annoncée formellement à l'armée :

*« Le général en chef prévient l'infanterie de l'armée qu'il réunit à son commandement les fonctions d'inspecteur général d'infanterie afin que tous les corps de cette armée qui la composent lui rendent les comptes qu'ils lui doivent en cette dernière qualité. »*⁴²⁹

426 BNUS, MS 0.482, p. 248-249, 12 frimaire an 7 [2 décembre 1798], *Ordre*

427 Ibidem.

428 Proposition d'arrêté dans le document ANP, AF III 180/832/72, 29 fructidor an 6 [15 septembre 1798], *Rapport* [du Ministre de la guerre] *présenté au Directoire exécutif*, arrêté envoyé par BNUS, MS 0.485/11 - SHAT, Dossier personnel Schauenburg, fol 76, 9 vendémiaire an 7 [30 septembre 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au citoyen Schauenburg, général en chef des troupes françaises en Helvétie*, accusés de réception dans BNUS, MS 0.476/1173, Le 11 vendémiaire an 7 [2 octobre 1798], *Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre et BNUS, MS 0.476/1175 – SHAT, B 2 67, Le 11 vendémiaire an 7 [2 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au Directoire exécutif de la République française*

429 BNUS, MS 0.482, p. 196-197, 21 vendémiaire an 7 [12 octobre 1798], *Au quartier général à Zurich, [Treuille],*

Les pouvoirs élargis de l'inspecteur sont aussi signalés à l'armée par la citation de l'arrêté de nomination envoyé par le Ministre le 3^e jour complémentaire [19 septembre] :

« Le Directoire exécutif, (...) a voulu que votre surveillance sur les hommes et sur les choses ne se bornât pas à faire connaître le mal et à indiquer le remède. Il a pensé que vous deviez avoir le pouvoir de suspendre provisoirement de ses fonctions, à la charge de m'en rendre compte sur le champ, tous officiers, sous-officiers, commissaires des guerres et préposés des administrations militaires à la suite des armées qui seraient reconnus coupables de quelque délit et jugés absolument incapables de remplir les fonctions de son emploi.

*Il est tenu de bannir des armées les crimes et l'ignorance, mais comme il ne faut pas que le service soit entravé ou retardé par l'absence des hommes qui pourraient être suspendus, vous aurez soin de les remplacer provisoirement par des hommes capables et attachés au gouvernement républicain que vous me ferez connaître en me rendant compte des motifs de la suspension provisoire. »*⁴³⁰

De fait, cette extension des pouvoirs de Schauenburg le place au-dessus de tout général de même grade que lui et aussi du commissaire ordonnateur en chef. Seules les relations politiques et économiques avec le pays allié lui échappent et restent aux mains de Rapinat. C'est un soulagement pour celui qui ne s'y intéresse pas et ne s'estime ni formé ni apte à s'occuper de ces questions.

Jusqu'à l'arrivée des 1^{ers} conscrits, l'armée d'Helvétie a seulement pu récupérer un certain nombre de réquisitionnaires dont le nombre est difficile à déterminer, probablement au plus de quelques dizaines par corps. Schauenburg a été informé par le Ministre que 9 départements doivent diriger vers la Suisse tous les réquisitionnaires et déserteurs à l'intérieur. Ils sont acheminés sur Berne :

*« (...) où ils seront admis dans un dépôt que vous formerez à cet effet et dont vous donnerez la surveillance à un officier suivant le nombre des réquisitionnaires que vous recevrez. »*⁴³¹

Le voyage doit être contrôlé :

*« Je vous invite à ne pas les faire partir isolément, mais à en réunir un certain nombre sous la conduite d'un sous-officier qui pourra vous être fourni par l'état-major de la division militaire où vous vous trouvez. »*⁴³²

Il a surtout fait vérifier si dans les administrations en Helvétie ne se cachaient pas des hommes qui relèveraient en réalité de la réquisition et tenteraient d'y échapper par le biais de ces emplois, anticipant de quelques mois l'ordre ministériel relayé le 2 décembre (cf. supra).

Début octobre, en réponse à une demande de renforts pour mettre l'armée d'Helvétie à même de contrecarrer de potentielles velléités autrichiennes, Paris n'accorde qu'une demi-brigade. Schérer complète son courrier par un PS qui annonce l'arrivée des conscrits :

*« J'ai lieu d'être persuadé que cette demi-brigade de renfort sera suffisante pour vous mettre à portée d'assurer le service sur tous les points, d'autant plus que j'ai donné des ordres pour faire arriver en Helvétie un grand nombre de réquisitionnaires et de jeunes gens de la conscription militaire pour compléter les corps qui s'y trouvent employés. »*⁴³³

Argument rappelé 10 jours plus tard à l'annonce du rapprochement de 4 demi-brigades qui restent encore à l'armée de Mayence. Celle accordée une décade plus tôt doit suffire. Il a pensé que par :

Ordre du jour

430 BNUS, MS 0.482, p. 199-200, 24 vendémiaire an 7 [15 octobre 1798], *Au quartier général à Zurich*, [Treuille],

Ordre du jour

431 BNUS, MS 0.475/914, 3 fructidor an 6 [20 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Mainony, commandant de la place de Berne*

432 BNUS, MS 0.475/915, 3 fructidor an 6 [20 août 1798], *Circulaires, Aux administrations centrales des départements du Haut- et Bas-Rhin, Vosges, Doubs, Jura, l'Ain, Saône-et-Loire, Haute-Saône et Côte-d'Or*

433 SHAT, B 2 67, 15 vendémiaire an 7 [6 octobre 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie*

« (...) ce nouveau renfort de troupes, (...) vous vous trouveriez en mesure de conserver une attitude imposante sur tous les points avec d'autant plus de raison que les corps devaient être incessamment complétés, d'après les mesures que j'ai prises à ce sujet. »⁴³⁴

Survient à ce moment là l'entrée des Autrichiens en territoire grison. Elle modifie la perception stratégique de la situation et entraîne une nouvelle demande de renforts⁴³⁵, suivie le lendemain par l'accusé de réception de l'annonce de prépositionnement des 4 demi-brigades. Schauenburg ne tient aucun compte dans ces courriers des arrivées promises de conscrits.⁴³⁶ Ces hommes sont de nul intérêt dans l'immédiat face aux potentiels combats imminents.

Le changement de situation stratégique incite les autorités helvétiques à lancer de leur côté une forme de conscription⁴³⁷ évoquée plus loin (cf. chap. D.II.4.2 infra). En sus, la France envisage de requérir la mise à disposition de 6 demi-brigades auxiliaires par la République helvétique (cf. chap. D.II.4.4 infra).

A proprement parler, ces deux mises sur pied n'empiètent pas directement sur l'organisation française mais, comme la suite des événements le montre, elles posent le problème des lieux de réunion de ces corps à former qu'il faut trouver en Suisse. De surcroît, la formation des demi-brigades auxiliaires est confiée à Schauenburg qui doit en plus servir de conseiller pour la mise sur pied des troupes propres à la République helvétique. C'est là la convergence de ces 3 problématiques : un seul territoire et un seul formateur à se partager.

L'arrivée des premiers conscrits donne lieu, début brumaire, au premier échange concret à leur propos, parce qu'ils sont à habiller complètement :

« Ces militaires arrivent journellement et en grand nombre, la plus grande partie sans vêtement ou de si mauvais (...) »⁴³⁸

Cette préoccupation sera permanente pour les mois qui suivent (cf. chap. D.III.3 infra).

Pour faire face à la détérioration de la situation internationale et coordonner les positions des armées d'Helvétie et d'Italie, Schérer dresse un rapport au Directoire dans lequel il affirme qu'il :

« (...) presse en même temps, par tous les moyens, la levée et la direction sur l'Italie des conscrits qui sont affectés à cette armée, (...) »⁴³⁹

Quant aux conscrits envoyés en Suisse, aucune information. Fin brumaire la provenance et les routes suivies par les conscrits envoyés en Helvétie sont précisés. Cela recoupe en grande partie les provenances des réquisitionnaires :

« (...) les Vosges, Meurthe, Haut et Bas-Rhin par Belfort, le Mont-Terrible directement sur Berne et le Jura, le Doubs et la Haute-Saône par Besançon, Pontarlier, Yverdon, Payerne et Morat. Des détachements assez considérables sont déjà arrivés par cette dernière route et le Directoire helvétique m'a fait part des plaintes que lui avait portées le Préfet n^{al} du canton de Léman sur ce que les municipalités de Yverdon, Payerne et Morat n'ayant été prévenues ni de la force ni de l'époque d'arrivée des détachements, avaient été fort embarrassées pour leur subsistance. »⁴⁴⁰

434 SHAT, B 2 67, 25 vendémiaire an 7 [16 octobre 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie

435 BNUS, MS 0.477/1297 – SHAT, B 2 67, 29 vendémiaire an 7 [20 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au Directoire exécutif de la République française et copie au Ministre de la guerre

436 BNUS, MS 0.477/1306, 30 vendémiaire an 7 [21 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au Ministre de la guerre

437 SHAT, B 2 67 – ASHR, vol. III, pp. 231-232, 21 octobre 1798 [30 vendémiaire an 7], Lucerne, [Directoire exécutif helvétique], Circulaire aux Préfets

438 BNUS, MS 0.477/1312, 1 brumaire an 7 [22 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au Ministre de la guerre, le C^{en} Schérer

439 ANP, AFIII 149/702/133 / SHAT, B 3 56, 24 brumaire an 7 [14 novembre 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif

440 BNUS, MS 0.477/1509, 26 brumaire an 7 [16 novembre 1798], [Schauenburg], Au C^{en} Feraud, comm^{re} ord^{eur} en

Il faut obtenir des divisions militaires l'information sur la marche et les effectifs de ces groupes de conscrits pour mieux en maîtriser la gestion pour les étapes et les subsistances en Suisse. Le Directoire helvétique en est informé. Schauenburg complète l'information par l'explication de la nature de la conscription décrétée par la France. Des mesures complémentaires sont prises :

« Quant à la police de la discipline que ces détachements doivent observer pendant leur route, il sont accompagnés d'off^{ers} et sous-offers chargés de ce soin. Présument que dans les trois villes ci-dessus du canton Léman, il se trouve des gardes nationales organisées et en état de maintenir le bon ordre, je n'ai pas cru devoir y placer des troupes qui auraient été un nouveau fardeau pour elles. Si cependant cette mesure devenait nécessaire, j'aurai soin, (...) de vous en prévenir avant de l'ordonner. »⁴⁴¹

La marche des conscrits vers leurs corps doit se faire à pied selon l'ordre du 29 octobre qui prescrit :

« (...) la défense aux comm^{res} des g^{res} et adm^{on} civiles de n'accorder dans aucun cas des voitures aux réquisitionnaires, conscrits, volontaires marchant isolément, ni à aucun des individus faisant partie de l'armée qui seraient en état de marcher et de ne leur en accorder, dans le cas où ils seraient blessés ou malades, qu'autant où il n'y aurait pas d'hôpital sur les lieux pour [les] recevoir et seulement pour les transports jusqu'à l'hôpital le plus voisin. »⁴⁴²

Dans son premier message à Masséna, Schauenburg souligne qu'il se réjouit de son arrivée pour pouvoir, enfin, s'occuper de ce qui est de sa vraie compétence :

« Les fonctions de mon inspection ont souffert pendant mon commandement de l'armée et exigent que je m'en occupe bientôt tant pour remettre au courant quelques opérations arriérées que pour remplir les vues du gouvernement sur l'organisation qu'il vient d'arrêter d'un bataillon de garnison par chaque demi-brigade. »⁴⁴³

Qu'il se hâte de venir et il pourra boucler ce dossier. Pendant ce temps, les conscrits arrivent :

« (...) en foule à cette armée, 600 sont déjà répartis dans cette armée. Le commandⁱ de la place de Belfort m'annonce que 6000 sont cantonnés aux environs de cette ville et que 8000 autres y sont également attendus. »⁴⁴⁴

L'ordre du jour du 23 novembre est entièrement consacré à leur arrivée dans l'armée. Il commence par des instructions aux chefs de corps : les 100 hommes arrivant au maximum à la fois sont à répartir dans les compagnies de fusiliers de manière à en égaliser les effectifs. Ensuite il explique comment véritablement accueillir les conscrits. L'inspecteur général avertit qu'il veillera personnellement à ce que cela se passe ainsi selon son ordre. Il s'adresse d'abord aux sous-officiers et soldats :

« (...) ayez pour eux tous les égards que réclame leur inexpérience. Traitez les avec un douceur qui leur fasse aimer un état dont les commencements sont toujours pénibles, et aidez les dans cette carrière que vous avez parcourue avec tant de gloire. Développez en eux les germes de cette valeur nationale qui, pour se montrer, ne demande que des occasions.

Officiers, chefs des corps, servez leur de perche. Ayez constamment les yeux sur cette portion intéressante de vos subordonnés. S'ils s'en trouvaient parmi eux que la faiblesse de leur complexion rende momentanément incapables d'un service, ayez pour eux tous les ménagements possibles. Occupez vous sans relâche de leur instruction conformément aux dispositions mises à l'ordre de l'armée du 23 brumaire dernier [13 novembre]. Vous remplirez le vœu du gouvernement en augmentant les forces de la République.

chef

441 BNUS, MS 0.477/1511, 25 brumaire an 7 [15 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

442 BNUS, MS 0.477/1517, 26 brumaire an 7 [16 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Feraud, com^{re} ord^{eur}* avec référence à BNUS, MS 0.482, p. 213, 8 brumaire an 7 [29 octobre 1798], *Au quartier général à Zurich, [Rheinwald], Ordre du jour*

443 SHAT, B 2 68, 30 brumaire an 7 [20 novembre 1798], *Quartier général Zurich, Copie de la lettre écrite par le général Schauenburg, commandant en chef l'armée d'Helvétie, au général Masséna*

444 BNUS, MS 0.477/1561, 2 frimaire an 7 [22 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

*(...) pénétré de l'importance du devoir qu'il vient de leur tracer, [l'inspecteur] s'assurera de leur exécution dans les revues qu'il se propose de passer incessamment. Il espère qu'il n'aura que des comptes avantageux à rendre au gouvernement et qu'il aura la douce satisfaction de voir les jeunes conscrits contents de leur sort et familiarisés (...) avec le nouvel état qu'ils viennent d'embrasser. »*⁴⁴⁵

Pour que le message soit bien compris, cet ordre doit être lu tous les jours pendant une décade devant chacune des compagnies. Personne ne doit pouvoir prétendre ne pas savoir.

Dans le message de Schärer à Joubert sur la coordination nécessaire avec Schauenburg autour des troupes postées sur le versant méridional du Gothard, le nombre de recrues devant renforcer l'armée d'Helvétie est estimé à 12'000 hommes.⁴⁴⁶

Les conscrits arrivant depuis le Doubs, le Jura et la Haute-Saône ont été déviés de Morat à Aarberg pour préserver la ville de Berne de ce passage.⁴⁴⁷ Cela doit permettre d'y installer, comme prévu par le gouvernement, la Légion helvétique en formation (cf. chap D.II.4.2 infra).

Fin novembre, les annonces parvenues au général en chef depuis les départements qui envoient leurs conscrits vers la Suisse portent leur nombre à 14'000 à 15'000. La moitié en serait déjà en route. Il va manquer des fusils qu'il faut envoyer en urgence. 3'000 fusils sont déjà en voie d'acheminement sur les 6'000 demandés depuis Huningue :

*« Mais comme cette quantité sera insuffisante (...), je vous prie, (...) de donner au général Châteauneuf-Randon les ordres les plus prompts pour que non seulement les 6261 fusils qui sont à Huningue soient à mon entière disposition mais encore pour que 8000 autres des places du Rhin suivent la même destination. (...) Si j'avais eu plus tôt les fusils que j'avais demandés au général Châteauneuf-Randon, j'en aurais armé de suite les conscrits avant de les répartir dans les corps. Je vous ferai à ce sujet, (...) une proposition (...) pour armer [les] conscrits dans les lieux où ils sont rassemblés avant de les faire passer aux armées qui se trouvent en pays étranger. Il en résulterait l'avantage de diviser les frais de transport et de ménager les armes et de pouvoir instruire ces hommes à leur arrivée. »*⁴⁴⁸

Schauenburg se permet à nouveau de faire une proposition allant dans le sens de la plus grande efficacité en temps d'instruction et de mobilisation. A relever aussi qu'à aucun moment il n'est question de se servir dans les arsenaux suisses, pourtant largement garnis.

Un grand nombre de conscrits passant par Belfort, le Ministre enjoint « *par le télégraphe* » Schauenburg à y envoyer un officier général pour coordonner l'envoi vers la Suisse.⁴⁴⁹ Il y répond, un tantinet agacé, en réfutant d'emblée un reproche qui laisserait entendre que s'il avait exécuté ses instructions, la pagaille n'y règnerait pas. Il a attentivement relu ces instructions :

*« (...) du 21 brumaire vendémiaire [12 octobre], et je n'ai rien vu qui indiquât l'envoi d'officiers sur les lieux désignés comme point de réunion des divers départements. »*⁴⁵⁰

Informé le 24 brumaire – soit un mois plus tard – de la présence de 6'000 conscrits à Belfort, il dresse un état de situation de l'arrivée des conscrits : 2'000 sont déjà dans les corps, 6'000 se trouvent dans les secteurs d'attente à Bâle, Berne et Soleure et 8'000 seraient encore attendus dans les places collectrices françaises de Belfort et Besançon. Il y enverra 2 officiers, mais l'inspecteur

445 BNUS, MS 0.482, pp. 239-241, 3 frimaire an 7 [23 novembre 1798], *Ordre*, avec renvoi à BNUS, MS 0.482, p. 226-231, 23 brumaire an 7 [13 novembre 1798], [Rheinwald], *Ordre du jour*

446 ANP, AFIII 150a/703/20, 4 frimaire an 7 [24 novembre 1798], *Copie de la lettre écrite par le Ministre, Au général Joubert*

447 BNUS, MS 0.477/1589 et 1592, 4 frimaire an 7 [24 novembre 1798], [Schauenburg], *Au D^e helvétique*

448 BNUS, MS 0.477/1611, 6 frimaire an 7 [26 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

449 SHAT, B 13 201, 7 frimaire an 7 [27 novembre 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement*

450 BNUS, MS 0.478/1674, 12 frimaire an 7 [2 décembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

général est contrarié par les reproches ministériels et n'hésite pas à le redire en fin de message :

« (...) il m'est impossible d'y envoyer des officiers généraux et même supérieurs, attendu que le nombre des premiers n'est pas suffisant et que les autres sont nécessaires à leurs corps ou dans le commandement des places, dans cette circonstance surtout où l'avis que j'ai reçu de l'agression subite des Napolitains commande la plus grande surveillance sur la frontière et les mesures les plus actives et les plus promptes pour être en garde contre une attaque des Autrichiens, alliés et amis des Napolitains. (...) Vous reconnaissez le zèle que j'ai toujours mis pour remplir les vœux du gouvernement et je ne m'en écarterai certainement pas dans une circonstance dont je sais apprécier toute l'importance. »⁴⁵¹

Pour bien marquer qu'une solution plus rationnelle existe, il énumère à la fin du message les noms de 4 généraux et 2 adjudants-généraux postés dans les divisions frontalières :

« (...) lesquels pourraient être désignés de la direction des conscrits et du maintien du bon ordre dans les cantonnements »⁴⁵²

Que le Ministre mette ces officiers de l'intérieur en activité et préserve ainsi l'aptitude au combat des troupes en première ligne !

Dans son tableau général de l'armée adressé au Directoire, envisageant l'entrée en campagne offensive, Schauenburg note qu'entre le 25 brumaire et le 1^{er} frimaire, 750 conscrits ont été incorporés. Il donne des précisions concernant son armée et ajoute que le nombre de jeunes conscrits destinés :

« (...) à cette armée, autant que je puisse l'évaluer par les rapports qui m'ont été faits, s'élèvera de 16 à 20 mille hommes. Mais il faut observer qu'ils ne pourront être complètement armés, habillés, équipés et instruits que dans 3 mois au moins. (...) [l'armée] aurait besoin d'être augmentée jusqu'à 50 ou 60 mille hommes. La conscription militaire remplira à l'objet. J'ai fixé ci-dessus l'époque où elle pourra être comptée dans la force entière. »⁴⁵³

Conclusion, il faut attendre le printemps pour agir... (cf. chap. B.VI.3 supra). Pour la défensive, les apports suffisent, à condition qu'en face les forces n'augmentent point.

Un nouveau rapport de Schérer au Directoire à propos de l'armée d'Helvétie informe que les effectifs présents (30'136 hommes) doivent passer à « environ 50'000 » par le renfort des conscrits. Reprenant les informations de son subordonné, il fait une réserve :

« Cependant je pense, ainsi que le général Schauenburg, que les 16'000 réquisitionnaires et conscrits qui sont envoyés en Helvétie ne pourront être complètement instruits, armés et habillés avant le 1^{er} ventôse [19 février 1799]. »⁴⁵⁴

Il raccourcit d'un mois le temps d'attente qu'on lui a annoncé pour des raisons connues de lui seul.

Schauenburg presse Schérer pour l'arrivée de Masséna. Il y a urgence à pouvoir se consacrer à l'inspection de l'infanterie. Il lui a transmis les ordres préalables :

« (...) donnés pour la formation des bataillons de garnison. Je ne puis donc ajourner davantage le complètement de cette opération importante et pour que je puisse le faire avec fruit, et me livrer en même temps aux détails de l'inspection, il est nécessaire que je ne sois pas distrait par des fonctions telles que le commandement de l'armée (...) »⁴⁵⁵

Visiblement, il considère qu'il perd du temps en poursuivant le commandement en chef en Helvétie.

451 Ibidem.

452 Ibidem.

453 BNUS, MS 0.478/1625 – SHAT, B 2 68, 8 frimaire an 7 [28 novembre 1798], [Schauenburg], *Au D^e français*

454 ANP, AFIII 150a/703/58 – SHAT, B 2 68, 16 frimaire an 7 [6 décembre 1798], *Paris, Rapport du Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif*

455 BNUS, MS 0.478/1711 – SHAT, B 2 68, 17 frimaire an 7 [7 décembre 1798], [Schauenburg], *Au Citoyen Schérer*

C.VIII.2.3 : Schauenburg organise les bataillons de garnison en Suisse

La conscription conduit à la mise en place de bataillons de garnison qui posent de sérieux problèmes d'organisation pour une armée engagée hors du sol national et qui se prépare à devoir entrer en campagne contre l'Autriche. La correspondance rend compte de la contradiction fondamentale entre deux priorités et visions divergentes et contradictoires :

1° celle de l'inspecteur général de l'infanterie de l'armée d'Helvétie (Schauenburg) et 2° celle du général en chef qui doit préparer une campagne militaire qui s'annonce face à un ennemi puissant (Schauenburg également).

Schérer lui a demandé son opinion générale sur la formation des bataillons de garnison. Il la lui envoie dans un très long message dans lequel s'affirme sa personnalité d'inspecteur général. Les larges extraits ci-dessous en témoignent :

*« L'exécution des ordres et instructions que vous avez donnés en conformité de l'arrêté du D^{re} du 27 vendémiaire d^{er} [18 octobre] étant spécialement confiée aux inspecteurs généraux,...), et comme la confiance du gouvernement a réuni à mes fonctions de général en chef celles d'inspecteur général de l'inf^{rie}, je vais en cette dernière qualité vous soumettre quelques observations. »*⁴⁵⁶

Il juge l'introduction de bataillons de garnison comme une solution optimale pour assurer une formation de base pertinente aux conscrits tout en soulageant les bataillons de campagne des cadres et soldats trop vieux, trop affaiblis pour encore servir efficacement en première ligne. Cela éloignera aussi les ateliers et équipages qui ralentissent les mouvements.

Pour commencer, il préconise que le choix des officiers se fasse par une inspection de terrain par un officier général qui sache apprécier les qualités de formateur des cadres. Ils doivent être commandés par un chef de bataillon expérimenté qui soit à la fois un chef, un administrateur et un instructeur. Dans ce processus de choix, celui du chef du bataillon de garnison est donc primordial.

La procédure que Schauenburg avait proposée 2 ans plus tôt n'a pas eu l'effet escompté, car on a choisi des bons administratifs qui ont, parce que plus lettrés, impressionné les sélectionneurs par des qualités qui ne sont pas pertinentes pour l'encadrement et la formation de jeunes recrues.

L'autocritique ne fait pas peur à Schauenburg qui a déjà corrigé en partie ces travers lors de ses visites aux corps dans le cadre de son inspection de l'armée du Rhin avant son départ pour la Suisse. Il faut adapter les procédures en conséquence :

*« (...) le succès de la nouvelle opération dépend principalement du choix à faire des officiers, sous-officiers qui devront faire partie des bat^{ons} de campagne et que si ce choix n'en fait pas des militaires aussi instruits que justes, il ne sera porté que sur ceux qui écrivent, qui intriguent et ne savent rien faire que des phrases. »*⁴⁵⁷

Après des considérations sur l'organisation et les attributions des Conseils d'administration, il en vient au cas concret de l'armée qu'il commande. Sa grande dispersion sur le territoire – il estime la longueur de frontière à couvrir à 80 Lieues, soit près de 350 km. – rend problématique l'organisation de base avec 2 bataillons de campagne et 1 de garnison. Cela obligerait à réarticuler les bataillons sur le front en les affaiblissant ce qui n'est pas indiqué vu l'accroissement de la menace.

Il ne se prononce pas sur le stationnement – en France ou en Suisse – des bataillons de garnison, faute d'informations suffisamment précises qu'il requiert du Ministre. Il conclut :

*« (...) la formation des bataillons de garnison doit être différée quant à présent pour l'armée d'Helvétie (...) Cette opération, qui exige beaucoup de suite et d'attention, ne pourrait se faire que dans une position tranquille pendant au moins deux mois. Alors je pourrais vous garantir que la formation des bataillons de garnison se ferait avec tout le succès désirable. »*⁴⁵⁸

456 BNUS, MS 0.477/1488 - SHAT, B 2 68, 24 brumaire an 7 [14 novembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer*
Texte intégral en Annexe 13 infra.

457 Ibidem.

458 Ibidem.

Ces extraits sont tirés d'une prise de position étayée de plusieurs pages. Schauenburg y va très loin dans le détail des questions d'organisation, d'instruction et d'évaluation, tant de manière générale pour l'ensemble des troupes de la République que pour celles qui sont sous son commandement en Suisse. Le général y parle d'égal à égal. La fluidité du raisonnement, la clarté de la formulation – il n'y a aucune rature dans le brouillon – témoignent de l'homme qui connaît et aime son métier de formateur, exigeant pour lui-même, ses subordonnés et son gouvernement.

La franchise et la précision de son argumentation illustrent le rapport de confiance entre Schärer et Schauenburg. Elle démontre aussi que la décision appartient au politique et que l'armée obéira. Mais le militaire attend du politique qu'il soit entendu, puisqu'il est consulté.

Cela n'empêche pas Schauenburg de relayer l'information à l'ensemble de l'armée par un ordre du jour *ad hoc* de manière à préparer les chefs de brigade à faire l'évaluation de leurs cadres. Adressé aux chefs des corps en train d'accueillir les conscrits il prescrit comment ils doivent commencer leur instruction qui :

*« (...) devra porter essentiellement sur la connaissance des mécanismes de l'arme à feu, sur la charge en douze coups, sur la position de trois rangs et aussitôt que ces objets indispensables seront connus, on fera répéter l'instruction des trois rangs à feu avec des cartouches sans balles. Les chefs des corps prendront pour cet objet la poudre provenant des cartouches à balles hors de service par le déchargement des armes. Lorsque cette instruction sera connue, elle sera répétée avec des cartouches à balles. On placera les hommes de manière à ce que l'on puisse juger de la direction du feu qui devra être indiquée d'une manière horizontale. Le général en chef examinera lui-même l'exécution de cet ordre dans sa prochaine tournée. »*⁴⁵⁹

C'est toute la partie de l'instruction qui n'a pas eu à être exercée au camp de Berne puisqu'il s'agit de l'instruction de base, l'école du soldat, acquise depuis des années et pratiquée en conditions de campagne par les troupes actives.

Un ordre du 2 décembre est l'acte constitutif des bataillons de garnison en Suisse. Élément significatif, il ne figure ni dans la *Correspondance du général en chef*, ni dans le *Registre d'ordres de l'armée d'Helvétie* mais dans celle de l'inspecteur général. Il commence par les critères devant déterminer le choix des 4 capitaines, 4 lieutenants, 16 sergents et 24 caporaux :

*« (...) lesquels réunissent à l'amour de la discipline et à une fermeté bien connue, les moyens de donner l'instruction conforme aux dispositions que j'ai mises à l'ordre du 23 brumaire dernier [13 novembre] dont vous leur ferez délivrer une copie exacte. Vous tâcherez (...), que ces officiers et sous-officiers soient pris dans le nombre de ceux que leur âge ou des infirmités rendent le moins susceptibles d'un service actif. Il sera nécessaire aussi qu'au moins la moitié des sergents et des caporaux sachent lire et écrire. »*⁴⁶⁰

C'est autour de ce cadre que sont constitués les bataillons de garnison répartis en 8 compagnies dirigées par 1 officier, 2 sergents et 3 caporaux dont la seule mission est l'instruction des conscrits. Le bataillon sera commandé soit par le doyen des capitaines, soit par un chef de bataillon surnuméraire. Il doit être secondé d'un quartier-maître surnuméraire ou d'un officier qui dispose des compétences nécessaires pour assurer les fonctions comptables et administratives. Il parle de la liste de contrôle avec les données personnelles des conscrits qui permet de les répartir en 8 compagnies égales. Seuls les conscrits et les réquisitionnaires ayant besoin d'une formation de base y seront portés.

Les lieux de garnison des bataillons seront établis dans les localités désignées. L'administration et la gestion des mutations sont précisées. De manière fictive ils font appartenir tous les militaires du bataillon de garnison au 3^e bataillon de la demi-brigade. La gestion des soldes et subsistances se fait aussi en lien avec le corps mais par le commandement de la garnison. La fin de l'ordre fait partir

459 BNUS, MS 0.482, p. 226-231, 23 brumaire an 7 [13 novembre 1798], [Rheinwald], *Ordre du jour*

460 BNUS, MS 0.453/22, 12 frimaire an 7 [2 décembre 1798], [Schauenburg], *Aux chefs des corps* avec renvoi à BNUS, MS 0.482, p. 226-231 supra. Texte intégral sous Annexe 13 infra.

tous les conscrits déjà arrivés avec les finances nécessaires des corps dispersés en Suisse :

*« Autant que faire se pourra, vous remettrez à ce commandant une somme suffisante pour le prêt d'une décade des sous-officiers et conscrits présents à l'époque du départ pour le lieu du dépôt. Je vous réitère que l'ordre du départ vous sera adressé dans 3 ou 4 jours au plus et devez mettre en conséquence la plus grande célérité dans l'exécution des dispositions ci-dessus détaillées, afin que toute difficulté soit levée au moment où vous recevrez cet ordre. »*⁴⁶¹

Copie de cette organisation est adressée au Ministre, malgré les difficultés qu'elle provoque :

*« (...) dans les circonstances actuelles, (...). Cette opération en entraînera de plus grandes encore au vu des déplacements qu'elle nécessitera aujourd'hui. (...) Mais comme le gouvernement paraît attacher beaucoup d'importance à cette formation, et que j'ai l'espérance que l'arrivée du général Masséna qui doit me remplacer, me mettra à même de m'y livrer entièrement, je donne en ce moment les ordres préliminaires qui pourront faciliter l'exécution. »*⁴⁶²

Il résume le système du choix du cadre du bataillon conformément à ses instructions. Ils se rendront de suite dans les places choisies en y emmenant les conscrits déjà répartis. Ceux qui sont en route sont retenus à Soleure, Bâle et Berne et devront partir de là à leur destination dès que ceux déjà en Suisse seront arrivés à destination. Une fois Masséna arrivé, Schauenburg passera à la seconde phase et s'occupera de compléter :

*« (...) la formation des bataillons de garnison, en ordonnant le versement des fusiliers du 3^e bataillon dans les compagnies des 1^{er} et 2^e jusqu'à la concurrence de 120 par compagnie, en classant les officiers et sous-officiers qui doivent former le cadre des 8 compagnies du 3^e b^{on} et en y organisant le séjour des conseils d'ad^{on} et ateliers de confection. »*⁴⁶³

A la fin de l'opération, les troupes en première ligne seront ainsi constituées de 2 bataillons à l'effectif complet et composés uniquement de forces aptes au combat. Les autres seront à l'arrière. Le dernier paragraphe avertit Schérer des conséquences diplomatiques de ces mesures puisque les autorités helvétiques – Directoire, Chambres administratives et Municipalités – ne tarderont pas à se plaindre. Il fera son possible pour réduire les potentielles nuisances au maximum.

Le lendemain il informe donc le Directoire helvétique de la formation des bataillons de garnison qu'il décrit ainsi :

*« Ce bataillon, destiné à recevoir les infirmes et les jeunes gens de la conscription m^{re} jusqu'à leur entière instruction, habillement et équipement, à renfermer les divers ateliers de confection ainsi que tous les registres de la comptabilité des corps, doit être séparé des deux bataillons de campagne et placés sur leurs derrières. »*⁴⁶⁴

Son gouvernement lui a imposé de les réunir sur le sol helvétique, il ne peut qu'obéir pour assurer « l'exécution d'une absolue nécessité » et a cherché à éviter de placer les bataillons de garnison dans les localités ayant déjà souffert du passage ou du séjour des troupes. Que le gouvernement helvétique veuille bien lui indiquer le plus vite possible des changements de forme qu'il souhaite, le fond n'étant pas négociable. Les officiers et conscrits déjà incorporés vont partir sous peu pour leurs destinations où se réuniront dans le mois à venir 500 à 600 hommes dans chacune des communes élues. La phrase finale du message est un modèle de prise de liberté avec la vérité, voire de mauvais foi :

*« (...) cette opération n'augmente en rien la force actuelle de l'armée en y comprenant la conscription militaire qu'elle doit recevoir et qu'elle a seulement pour objet de séparer les bataillons de garnison de ceux en état de combattre. »*⁴⁶⁵

Schauenburg joue sur les mots : il est vrai qu'aucun nouveau bataillon n'arrive en Suisse, mais l'arrivée de 12'000 à 15'000 conscrits correspond à l'effectif de 4 à 6 demi-brigades si on prend en consi-

461 Ibidem.

462 BNUS, MS 0.478/1673, 12 frimaire an 7 [2 décembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

463 Ibidem.

464 BNUS, MS 0.478/1684, 13 frimaire an 7 [3 décembre 1798], [Schauenburg], *Au D^{re} helvétique*

465 Ibidem.

dération les effectifs moyens au cours de l'année 1798, avant l'arrivée des conscrits. Autrement défini, les 12 bataillons de garnison à 600 – 700 hommes chacun forment encore 4 demi-brigades à 1'800 à 2'100 hommes chacune en prenant une estimation basse avec une arrivée de seulement 10'000 hommes. Si cela ne constitue pas une augmentation de la force militaire opérationnelle présente en Suisse, c'est en revanche une augmentation de 25 à 30 % des besoins alimentaires.

La réponse du Directoire helvétique vient le lendemain. Sans surprise, il s'oppose à la mesure, refus signifié directement à Perrochel et par le Ministre plénipotentiaire helvétique au Directoire à Paris. Nullement dupe du tour de passe-passe sur la "non-augmentation" des forces en Suisse, le Directoire relève, non sans raison, que rien ne s'oppose à ce que la formation de base, qui demande du temps et consomme des vivres, soit effectuée dans les départements frontaliers. A cet argument s'en ajoute celui de l'obstacle que cela met au gouvernement helvétique :

*« (...) de procéder au rassemblement des dix-huit mille demandés par le gouvernement français. Les places qui auraient pu servir de lieu de dépôt étant occupées par un bataillon de troupes formées et par 600 hommes de troupes à former, ne pourront plus recevoir les recrues pour le corps auxiliaire, et cependant si ce corps doit être mis sur pied, il est nécessaire d'en diriger les soldats sur des points de rassemblement qui deviennent pour eux des points d'instruction et de formation. »*⁴⁶⁶

C'est la collision des besoins en lieux de formation éloignés de la probable ligne de front. Copie de ce message a été adressé par Schauenburg à Paris. Il transmet le jour même la liste des garnisons choisies au Directoire helvétique et souligne qu'il répond à la seconde objection :

*« Cette disposition aura l'avantage de laisser tout le canton Léman disponible. »*⁴⁶⁷

Il attend par ailleurs la visite de Perrochel pour discuter de l'emplacement des lieux de réunion des demi-brigades auxiliaires. Schauenburg tente de rassurer le gouvernement helvétique. Reprenant son interprétation de la non-augmentation de l'armée, il la formule différemment, il n'y a :

*« (...) aucune augmentation réelle dans les forces de l'armée. Le nombre des bataillons qui la composent en restera toujours le même. Seulement, pour le bien du service, les hommes non instruits et non habillés seront séparés de ceux en état de combattre. »*⁴⁶⁸

L'adjonction des conscrits est simplement passée sous silence. Ils doivent être proches des corps pour qu'on puisse envoyer le plus vite possible les hommes formés en première ligne et parce qu'on y réunit les ateliers de confection et l'administration des corps. Lui-même n'a pas le pouvoir de contrecarrer la décision ministérielle de fixer ces bataillons en Helvétie. Il tente de démontrer que les lieux choisis n'empêcheront pas de réunir aussi les troupes requises de la Suisse dans le canton du Léman riche de :

*« (...) 5 ou 6 villes assez considérables et qui jusqu'ici n'a supporté que des passages de troupes, pourra recevoir les dépôts des six demi-brigades helvétiques auxiliaires. »*⁴⁶⁹

Conclusion : les deux opérations peuvent être combinées sans problèmes majeurs. L'ensemble de ces échanges est transmis à Paris.⁴⁷⁰

Ayant pris des libertés avec les dispositions ministérielles, Schauenburg doit aussi justifier au Ministre sa manière d'organiser les bataillons de garnison en Helvétie :

« Plusieurs motifs m'ont déterminé à me borner quant à présent à cette opération :

1°) la nécessité de ne rien changer à la répartition actuelle des bataillons sur la frontière et à

466 SHAT, B 2 68, 4 décembre 1798 [14 frimaire an 7], Lucerne, *Le Directoire exécutif de la République helvétique une et indivisible, Au citoyen Schauenburg*

467 BNUS, MS 0.478/1694, 14 frimaire an 7 [4 décembre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

468 SHAT, B 2 68, 16 frimaire an 7 [6 décembre 1798], *Au quartier général à Zurich, Le général en chef, Au Directoire exécutif de la République helvétique*

469 Ibidem.

470 BNUS, MS 0.478/1714 – SHAT, B 2 68, 17 frimaire an 7 [7 décembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

leur organisation ultérieure dans un moment où l'agression subite des Napolitains commande une surveillance active et une observation rigoureuse des mouvements des Autrichiens ;

2°) Les difficultés incalculables que la séparation du 3^{me} bataillon de ceux de guerre aurait éprouvé pour les demi-brigades stationnées au-delà et en deça du Gothard ;

3°) L'affaiblissement qui en serait toujours résulté, soit en réalité soit en apparence, aux yeux des troupes qui nous sont opposées. »⁴⁷¹

L'essentiel est préservé en séparant les recrues des hommes aptes au combat et d'assurer leur formation pendant l'hiver. Il le promet, ces bataillons de garnison lui tiennent à coeur et ses mesures vont en ce sens. L'arrivée de Masséna lui permettra d'aboutir, il est donc d'autant plus urgent qu'il arrive !

Perrochel, en pleine négociation autour de la mise sur pied des demi-brigades auxiliaires, reçoit une mise au point explicitant les réponses adressées au gouvernement helvétique et montre qu'il se trouve face à une incompréhension fondamentale :

« Quant aux dépôts à établir pour recevoir les recrues qui doivent former les 6 demi-brigades, les difficultés qu'oppose le Directoire helvétique viennent sans doute de l'avis que je lui ai donné de la prochaine organisation des bataillons de garnison des demi-brigades de l'armée française, (...) J'ai cru devoir faire part au Directoire helvétique des ordres que j'avais donnés à cet égard, (...). C'est à tort qu'on se récrie sur la surcharge qui en résultera pour l'habitant, puisque la composition actuelle de l'armée n'est nullement changée quant au nombre des bataillons, (...) »⁴⁷²

Il ne parle pas des localités qui jusque là n'avaient pas ou seulement très peu de troupes en leurs murs, comme Brigue, Loèche ou Sion par exemple. Que l'ambassadeur se fasse présenter les courriers échangés en pensant aussi que le canton Léman est tout désigné pour recevoir les dépôts des demi-brigades auxiliaires. Il passe sous silence, volontairement ou par oubli, les innombrables plaintes qui ont marqué les passages de troupes en transit vers l'Italie et dont le Léman a eu le plus à souffrir. La phrase conclusive montre une certaine amertume à l'égard du Directoire helvétique qui :

« (...) persiste à apprécier assez peu l'importance des ci-devant bailliages italiens et de la vallée d'Urseren pour me proposer de diminuer le nombre des troupes qui défendent cette partie. J'ai dans ce moment une députation du canton de Schaffhausen qui me fait une demande de cette nature. C'est à qui n'aura pas de troupes françaises ! »⁴⁷³

Le rapport sur l'armée d'Helvétie à l'attention de Masséna consacre un chapitre complet à la « *Conscription militaire, formation des bataillons de garnison* ». Les routes d'acheminement y sont clairement précisées. Belfort est le point de réunion depuis le Haut- et Bas-Rhin, la Meurthe et les Vosges. Besançon assure cette fonction pour le Doubs, le Jura et la Haute-Saône. Berne reçoit directement les conscrits du Mont-Terrible. A date du rapport, 6'000 à 7'000 sont déjà arrivés, dont 5'000 répartis dans les corps. 8'000 autres sont encore attendus. Leur incorporation est suspendue jusqu'à l'exécution des ordres donnés pour la formation des bataillons de garnison. Cette suspension a pour cause la situation particulière de l'armée très dispersée, comme cela a été signalé au Ministre. Elle n'empêche pas de former déjà les conscrits selon les instructions :

« (...) aux commandants des corps pour la formation des dépôts provisoires d'instruction des conscrits (...) préparatoires à la formation des bataillons de garnison, et qui rempliront d'abord le principal objet de cette opération, je veux dire la séparation des conscrits et des hommes en état de combattre, et leur instruction dans les diverses parties du service. »⁴⁷⁴

471 BNUS, MS 0.453/23, 14 frimaire an 7 [4 décembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la Guerre*

472 BNUS, MS 0.478/1706, 16 frimaire an 7 [6 décembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Perrochel, Ministre plénipot. en Suisse*

473 Ibidem

474 BNUS, MS 0.483/201 - SHAT B 2 68, 8 frimaire an 7 [28 novembre 1798], *Copie des renseignements laissés au*

Selon les ordres ministériels, les bataillons de garnison doivent être établis en Suisse. Il en découle l'organisation mise en place :

*« Les 3 bataillons de chaque demi-brigade conserveront provisoirement leur organisation actuelle, seulement il sera choisi dans la totalité des officiers et sous-officiers de chacune d'elles, 8 capitaines ou sous-capitaines, 16 sergens et 24 caporaux en état de donner l'instruction aux conscrits qu'ils emmèneront avec eux dans les places (...) Les officiers et sous-officiers instructeurs, ainsi que les conscrits déjà incorporés seront rendus vers la fin du mois (...) quand ils y seront établis le chef de l'état-major répartira entre les différents dépôts d'instruction les conscrits qui restent à incorporer suivant la force de chaque corps. »*⁴⁷⁵

Après l'arrivée de Masséna, une adaptation sera faite par l'inspecteur général qui :

*« (...) complètera ensuite la formation des bataillons de garnison, en versant dans les 1^{er} et 2^e bataillons les fusiliers du 3^e en état de faire la guerre, de manière à porter les bataillons à 1067 hommes chacun, en classant les officiers, les sous-officiers de chaque corps de manière à compléter les cadres des 8 compagnies des bataillons de garnison, (...) »*⁴⁷⁶

L'attribution des villes a changé en partie. Dans une première mouture, Payerne et Berne devaient accueillir un bataillon chacun. Ces localités ont été remplacées par Loèche et Brigue dans la seconde répartition. Les autres localités sont : Sion, Bulle, Fribourg, Thoun, Berthoud, Soleure, Zofingue, Bâle, Zurich et Zoug. Le canton Léman est à nouveau préservé.

Dernier détail d'organisation des bataillons : la réunion des compagnies auxiliaires. Elle a été faite pour celles présentes en Suisse, le Ministre est prié d'autoriser Schauenburg à y faire venir celles des demi-brigades arrivées récemment qui seraient encore dans les divisions militaires⁴⁷⁷.

Le travail d'instruction peut commencer et Schauenburg s'y attelle avec un ordre spécifique qui montre le fonctionnement de l'instructeur qui compte sur la transmission par l'exemple et la formation par les pairs. Il agit d'une manière similaire à celle qu'il appliqua en 1792 et 1793 pour transformer en quelques semaines les va-nu-pieds de la levée en masse en troupes opérationnelles : les anciens encadrent et transmettent aux nouveaux venus (cf. chap. A.II supra). A son échelle, il réalise une forme d'amalgame entre les corps existants et les masses de nouveaux conscrits.

Il renforce le cadre des bataillons de garnison par un adjudant-major et 48 militaires trop âgés ou faibles mais qui aient l'expérience de la guerre et à la conduite exemplaire. Il faut donc faire le bon choix : les soldats doivent un exemple pour les conscrits. Ces hommes seront répartis en tête des registres pour conserver leurs droits d'ancienneté. Il faut aussi s'assurer que l'instruction soit donnée conformément aux règlements en remettant au commandant du dépôt :

*« (...) avant son départ, plusieurs exemplaires de l'instruction sur les exercices et manoeuvres et de celle sur le service des places, que j'ai fait distribuer à l'armée et en plus un exemplaire du code pénal. Vous prescrirez à ce commandant d'en donner lecture aux différentes époques à tous les militaires sous ses ordres et de faire tenir dans chaque peloton une école de théorie sur les devoirs du soldat en campagne et dans les places. Cette théorie aura lieu tous les jours que le temps ne permettra pas d'exécuter l'instruction pratique. »*⁴⁷⁸

Les compagnies auxiliaires sont supprimées et réparties selon besoin entre le dépôt ou la demi-brigade en ligne. Il en résulte qu'il y aura 8 capitaines ou lieutenants, 1 adjudant-major, 1 quartier-maître, 16 sergents, 24 caporaux et 48 soldats, répartis en 8 pelotons d'un officier, 2 sergents, 3 ca-

général Masséna relatifs au commandement de l'armée en Helvétie

475 Ibidem.

476 Ibidem.

477 BNUS, MS 0.478/1715 – SHAT, B 2 68, 18 frimaire an 7 [8 décembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

478 BNUS, MS 0.453/26, 19 frimaire an 7 [9 décembre 1798], [Schauenburg], *Aux chefs des corps, Instruction additionnelle à celle du 12 frimaire* [2 décembre 1798, BNUS, MS 0.453/22 supra] *relative aux dépôts des conscrits.* Texte intégral sous Annexe 13 infra.

poraux et 6 fusiliers, sans compter les conscrits. Cette instruction est adressée en copie à Paris :

« *Les divers dépôts de conscrits destinés à former le noyau des bataillons de garnison sont en mouvement dans ce moment pour se rendre à leur destination. Le 30 [20 décembre] de ce mois tous y seront arrivés.* »⁴⁷⁹

L'inspecteur général est à la manoeuvre, il fera de ces conscrits des renforts utiles pour son successeur au commandement en chef. Cette organisation a-t-elle été plus efficace que dans d'autres armées ? Au vu du déroulement des opérations en 1799 on serait enclin à le penser puisque l'armée commandée par Masséna et formée par Schauenburg est celle qui résiste le mieux aux assauts de la 2^e coalition.

C.VIII.3 : Éléments de synthèse quant au rôle et au fonctionnement de la formation des troupes

C'est bien de la fin de la première époque des armées républicaines et le passage aux armées renouvelées qui seront celles du Consulat et de l'Empire qu'atteste ce chapitre. L'ensemble de ces informations met en évidence les besoins en formation continue des troupes même aguerries. Dès qu'une phase plus calme se profile, la répétition des mouvements du combat, de la marche, des déplacements et différents mouvements latéraux ou de front sont exercés. On prend aussi le temps de travailler le maniement de l'arme personnelle ainsi que son entretien. Avantage collatéral de ces exercices : le soldat n'a pas le temps de s'ennuyer et reste sous le contrôle des cadres.

La solution idéale est illustrée par le camp d'instruction réuni de manière éphémère devant Berne. Schauenburg y fait montre de sa parfaite maîtrise du sujet, de sa rigueur et de son niveau d'exigence. Ses ordres et critiques d'exercice restituent la traduction sur le terrain des règlements, à la rédaction desquels Schauenburg a participé. C'est aussi une illustration des mouvements techniques et tactiques des armées de la fin du XVIII^e siècle et des difficultés d'exécution de ces mouvements.

La fin de l'année 1798 marque le passage des armées républicaines de première génération issues des deux amalgames à celles qui affronteront l'Europe entière pendant les 15 ans qui suivent. La situation des armées à mi-1798 statue une sorte de bilan de la première phase de refondation totale de l'appareil militaire français. Désormais les volontaires de la levée en masse pour la Patrie en danger sont devenus, avec les reliquats des soldats d'Ancien Régime, les vétérans qui instruiront les nouveaux conscrits et leur transmettront les traditions et valeurs de leurs corps. La conscription fait désormais partie du "paysage militaire" français pour deux siècles. C'est le début de l'écriture de la suite de l'histoire. Les balbutiements en sont identifiables en Suisse en 1798 sous la houlette d'un des officiers généraux les mieux à même de tirer l'optimum de cette nouvelle organisation.

479 BNUS, MS 0.453/28, 22 frimaire an 7 [12 décembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la Guerre*